This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 476749

Digitized by Google

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A94
R4

REVUE D'AUVERGNE

1905

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
D'AUVERGNE

ET

BULLETIN DE L'UNIVERSITÉ

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

TOME XXII

1905

CLERMONT-FERRAND
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE G. MONT-LOUIS
Rue Barbançon, 2

1905

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
1-28-28
14847

UNIVERSITÉ DE CLERMONT

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

La rentrée solennelle de l'Université de Clermont a eu lieu le lundi 5 décembre 1904, à 8 h. 1/2 du soir, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres, sous la présidence de M. Alfred Coville, recteur de l'Académie.

Aux membres de l'enseignement supérieur s'étaient joints les représentants de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire.

Les autorités civiles et militaires assistaient à la cérémonie ou s'y étaient fait représenter. Un public nombreux et choisi se trouvait dans l'auditoire.

M. le Recteur a prononcé une allocution, après laquelle il a donné d'abord la parole à M. du Cazal, professeur de clinique médicale à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie, pour le discours de rentrée, puis à M. Julien, professeur à la Faculté des Sciences, pour la lecture du rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique au nom du Conseil de l'Université.

M. Poirier, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président du Conseil de l'Université, a ensuite donné lecture de la liste des titulaires des médailles offertes par la Société des Amis de l'Université et de la liste des prix de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie.

La séance a été levée à 10 heures.

Digitized by Google

Allocution de M. le Recteur.

Mesdames, Messieurs,

Lorsque mon prédécesseur, M. le recteur Zeller, eut l'honneur de présider sa première rentrée, il était depuis plusieurs mois déjà à la tête de l'Académie de Clermont. Je n'ai pas cette bonne fortune : depuis un mois à peine, je préside aux destinées de l'Université de Clermont. Je n'ai pas eu le temps encore d'apprécier toute l'étendue de ses services dans le passé, de ses besoins dans l'avenir. Vous m'excuserez donc d'être très court et très simple.

L'Université, comme l'Académie de Clermont, a fait cette année une grande perte par la retraite de M. le recteur Zeller. Je n'ai commencé à connaître mon prédécesseur que quelques jours avant son départ, assez cependant, malgré la brièveté des heures passées ensemble, pour déplorer le hasard qui me l'avait fait rencontrer si tard et comprendre les regrets si vrais et si vifs de tous ceux qui ont été ici ses collaborateurs. M. Zeller vous appartenait tout entier depuis 1898. Ancien recteur de Chambéry et de Grenoble, il vous apportait une expérience des affaires universitaires que je lui envie. Il vous apportait de plus les qualités les plus précieuses du cœur et de l'esprit, l'ardeur juvénile au travail, la bonté, la droiture, une conscience scrupuleuse jusqu'à l'inquiétude, et par-dessus tout, qualités essentielles chez un chef, l'amour et le respect passionné de ses fonctions. Tel vous l'avez vu à l'œuvre pendant six ans, et c'est précisément cette œuvre universitaire de votre ancien recteur que je voudrais vous retracer en quelques mots.

En 1898, nous étions encore au lendemain de la création des Universités. M. Zeller, à son premier discours de rentrée, vous exposa tout un programme de développement universitaire. Vous savez ce que sont d'ordinaire les programmes, de beaux rêves souvent renouvelés, rarement réalisés. Cette fois, par exception, le programme n'a pas été oublié.

Clermont est né à l'ombre protectrice du puy de Dôme. De la montagne sacrée, Mercure est descendu vers les plaines. C'est de l'Observatoire du Puy de Dôme que M. Zeller partait à son tour pour décrire la future Université d'Auvergne. Son premier rêve, et un des plus ardents, c'était précisément la prospérité de cet Observatoire, symbole de l'activité scientifique de toute une région. Redescendant vers la Faculté des sciences, il réclamait un laboratoire d'analyse pour les eaux minérales, l'organisation perfectionnée d'une station limnologique destinée à des recherches scientifiques et pratiques, la constitution d'un enseignement agronomique. A la

Digitized by Google

Faculté des lettres, il souhaitait l'extension de l'enseignement et des études d'histoire locale ; il faisait des vœux généreux pour que les maîtres de cette Faculté pussent développer encore une production scientifique et littéraire qui déjà leur faisait grand honneur. A la jeune Société des Amis de l'Université, il prédisait une longue et brillante fortune. Enfin il marquait un intérêt très vif et très prudent à la fois pour ces deux grandes questions toujours ouvertes ici, mais par malheur difficilement solubles, l'Ecole de médecine de plein exercice et l'Ecole de droit.

Tous ces projets, sauf les deux derniers, ont abouti ou sont en voie d'aboutir. Sous une direction pleine d'entrain, l'Observatoire du puy de Dôme paraît appelé à de belles destinées : rattaché depuis 1899 à l'Université, il a conquis d'ardentes et efficaces sympathies. M. Brunhes a su intéresser à ce poste merveilleux d'expériences scientifiques déjà révélé, il y a deux siècles et demi, par Pascal, nos pouvoirs publics. Des crédits ont été votés ou promis ; des travaux vont commencer ; tout un nouveau matériel scientifique est en voie d'acquisition ; quelques mois encore et nous posséderons une station météorologique et magnétique qui n'aura rien à envier à ses semblables. Des savants de premier ordre sont déjà venus travailler à l'Observatoire ; ils viendront plus nombreux désormais et ainsi la renommée scientifique de Clermont rayonnera par le monde. Le laboratoire d'analyse des eaux minérales existe en fait, sinon en titre, au service de chimie. Dans le même ordre d'idées, des pourparlers ont commencé pour l'enseignement de l'hydrologie médicale à l'Ecole de médecine et tout fait espérer qu'ils aboutiront à bref délai. La Station limnologique a été créée en 1899, et comme vous le verrez par le rapport général de M. le professeur Julien, sous une direction compétente et dévouée, elle est déjà le centre de travaux féconds. De là, les alevins sont déversés par milliers dans les lacs et les rivières, et une vie multiple, source de richesses nouvelles, va se répandre dans les eaux de l'Auvergne. L'enseignement agronomique n'a pu naître de toutes pièces ; mais on a été au plus pressé. M. le professeur Chavastelon a commencé un cours de chimie appliquée au lait et aux produits issus du lait, qui réalise ici la meilleure et la plus urgente des innovations : il ne faut pas que l'Auvergne, avec ses admirables pâturages, ses fortes races de bétail, sa population rurale si laborieuse, s'endorme dans une routine malfaisante, tandis que d'autres régions de la France, que certains pays étrangers, surtout la Hollande, le Danemark, jusqu'à l'Amérique et l'Australie, comprenant que l'industrie agricole ne peut plus prospérer que par la science, réalisent des mer-

Digitized by Google

veilles de mécanisme, de propreté, de salubrité. Déjà, d'autre part, M. le professeur Chavastelon a rendu d'inappréciables services à la viticulture de ce pays avec un dévouement qui ne s'est jamais démenti depuis le premier jour. Quant à la Faculté des Lettres, elle a comblé les vœux de mon prédécesseur : l'histoire et l'archéologie de l'Auvergne y ont été enseignées avec éclat et avec goût. Les travaux des professeurs se sont accumulés : nulle part, on n'a traité avec plus de science l'histoire de l'Espagne, de Carthage ou de l'Orient, et telle grande Faculté nous envierait les listes suggestives de travaux qui forment l'appendice ordinaire du rapport de M. le doyen des Essarts ; tous les maîtres de cette Faculté comptent dans l'érudition et dans l'histoire littéraire. Ils sont la parure intellectuelle de l'Auvergne.

Voilà ce qu'a fait ou commencé de faire M. Zeller. Il est profondément regrettable pour l'Université de Clermont qu'il n'ait pu poursuivre plus loin son œuvre. Vous aviez compté, à voir sa haute stature, sa belle vigueur alsacienne, que vous le garderiez jusqu'aux dernières limites de l'activité administrative. Mais sa vie universitaire avait été trop bien remplie : il avait vaillamment servi la grande cause de l'enseignement de l'Etat aux quatre coins de la France, à Cette, à Carcassonne, à Nîmes, à Montpellier, à Soissons, à Pau, à Cahors, à Vesoul, à Besançon, à Nancy, à Laon, à Chambéry, à Grenoble, ici même, et cela pendant 44 ans. Que d'étapes et que d'années de labeur fécond, désintéressé ! Il était bien en droit d'espérer que, grâce à son dévouement, à son expérience, à son impeccable équité, il passerait dans une juste sérénité, respecté de tous, les dernières années d'une carrière où il avait fait tant de bien et n'avait jamais oublié que lui-même. Le vent impitoyable qui parfois souffle en tempête autour du Puy de Dôme, meurtrit et abat plus vite les grands chênes que les arbrisseaux. La santé de M. Zeller fut gravement atteinte, et avec cette admirable conscience de son devoir qu'il eut toujours, il a décidé de se retirer le jour où il a constaté qu'il serait obligé de reprendre une partie de son temps à son Académie pour le donner à sa convalescence. Maintenant, sous un ciel pacifique, à l'ombre de ses dattiers, il va pouvoir jouir de la vie comme d'une lumineuse soirée d'automne. Mais je suis bien sûr que parmi les montagnes blanches qui encadrent la côte d'Azur, il cherchera souvent le profil massif du Puy de Dôme, point culminant de l'Université d'Auvergne.

Messieurs, je n'ai pas à mon tour de programme à vous présenter. Je vous apporte toute ma bonne volonté, mieux que cela, toute ma volonté. Il ne s'agit pas de faire grand, mais de trouver et d'en-

Digitized by Google

tretenir les vraies sources de la vie scientifique. Une crise nouvelle s'ouvre pour l'enseignement supérieur en province : vivra qui saura vivre, qui se donnera la peine de vivre. Il ne s'agit pas non plus de remplir exactement ici les mêmes cadres qu'ailleurs : l'uniformité est le contraire de la vie. Ce qu'il faut, c'est observer, expérimenter, puis finalement concentrer tous nos efforts, tous nos moyens d'action sur cela seulement qui aura commencé à vivre et à grandir. Aussi ne cesserons-nous d'étudier les aptitudes, les richesses, les besoins de cette puissante terre d'Auvergne. Quelques expériences sont en bonne voie ou vont être tentées. Je vous ai parlé de cette Station limnologique si bien adaptée aux conditions locales, des tentatives déjà si appréciées de M. Chavastelon pour l'étude scientifique du vin et du lait. Je vous ai dit la grande extension que doit prendre l'Observatoire du Puy de Dôme. Ce n'est pas tout : à la Faculté des Lettres va s'ouvrir un cours libre, amorce d'un enseignement plus solide. C'est un cours de philologie romane consacré au patois du massif central. Des rudes vallées de ce massif, sont descendus vers le midi quelques-uns des plus vigoureux troubadours du Moyen âge. Leur langue a eu parfois un peu de cette rudesse du pays. Mais elle était sonore et virile. Malgré l'évolution des siècles, elle demeure encore reconnaissable. Nulle étude ne peut être ici plus séduisante, et vous savez combien nos voisins d'Allemagne, de Suède, de Danemark, d'Angleterre sont friands de philologie romane.

C'est aux étrangers que nous songeons d'autre part pour une création, qui n'a rien d'inédit, mais qui n'en paraît pas moins assurée de succès. Quelques professeurs de la Faculté des Lettres, que je voudrais appuyer de mon mieux, ont le ferme propos d'organiser ici des cours de vacances pour les étrangers, du 15 juin au 15 août. Grenoble et le Dauphiné ont su déjà attirer chaque été une très nombreuse clientèle internationale. L'Auvergne n'a pas moins d'attrait ; ses montagnes sont moins hautes, mais l'originalité de leur formation et de leur aspect est unique en Europe. Partout s'élèvent de robustes églises romanes ; partout des ruines féodales prolongent les sommets ; partout de très vieux villages se cachent dans des abris pittoresques ; partout enfin jaillissent les eaux thermales les plus efficaces du monde. Clermont lui-même offrira les ombrages et la fraîcheur de Royat. Nulle part les étrangers ne pourront jouir à un tel degré de ce qu'ils demandent aux pays dont ils recherchent l'hospitalité : une vie simple et heureuse, une nature d'une beauté inconnue, une culture intellectuelle appropriée à leur besoin de connaître et de sentir. C'est vous, Messieurs, qui les

Digitized by Google

attirerez, qui les enseignerez, qui les mettrez en contact avec cette terre admirable.

A toute cette activité intellectuelle, il faut des locaux, il faut des moyens de travail. Vous avez ici commencé une œuvre excellente, la réunion de la bibliothèque universitaire et de la bibliothèque municipale. Bien rares sont les villes qui ont ainsi compris les vrais intérêts scientifiques, et je veux dès aujourd'hui rendre hommage à tous ceux qui ont collaboré à cette œuvre. Nous allons avoir ici une grande maison des livres, commune à tous, agréablement agencée. Il faut qu'elle soit connue, fréquentée, aimée. Comme ses ressources ordinaires seront maigres, il faut que les dons lui viennent, il faut que les sociétés savantes y trouvent l'abri préféré pour leurs publications et leurs échanges. Comment admettre désormais qu'une société soit assez craintive et jalouse pour garder entre les quatre murs d'une chambre inconnue des livres jamais coupés, tandis qu'ici tout a été prévu, préparé pour recevoir, conserver, classer, cataloguer, communiquer les publications les plus diverses. Le livre fermé, mis sous clé, est une œuvre morte ; ici il sera lu et il vivra.

Tandis que le palais des Livres s'achève, les promeneurs du Jardin Lecoq, les jours d'hiver, entre les branches des arbres dépouillés, peuvent contempler deux bâtiments inachevés où des pierres mal dégrossies semblent attendre la venue prochaine des maçons. C'est la Faculté des Sciences, arrêtée au milieu de sa croissance. Je vous ai dit avec quel bonheur son travail scientifique se développe en harmonie avec les richesses et les besoins du pays. Mais cet enseignement étouffe, éclate dans ce cadre insuffisant, incomplet. Les étudiants du P. C. N. manipulent entassés au fond de sous-sols, coude contre coude, dans une atmosphère qu'une heure de travail rend irrespirable. La Zoologie attend avec une patience digne d'un meilleur sort le plus modeste des agrandissements, non pas un palais, mais elle aussi un sous-sol et toute son ambition présente a pour but de convertir quelques soupiraux en demi-fenêtres. Il faut plus et mieux. La ville de Clermont a montré tant de zèle, tant de générosité pour le développement de l'Université, qu'elle ne peut plus s'arrêter en si belle et bonne voie. Ses bienfaits antérieurs l'obligent. Du déménagement de la Bibliothèque, elle voudra tirer parti pour achever sa Faculté des Sciences. C'est maintenant notre plus impatient désir. La Faculté des Sciences achevée, Clermont pourra peut-être voir grandir ses ambitions universitaires. L'École de médecine enfin, où se font de si bonnes études préparatoires, attend de son côté l'installation indispensable pour la physiologie,

Digitized by Google

l'histologie et la physique médicales comprimées dans des locaux trop étroits. Nous avons du reste pleine confiance et c'est entre les mains de la plus bienveillante des municipalités que nous remettons nos projets.

Messieurs, je vous ai entretenu uniquement de nos intérêts universitaires, sans chercher à vous plaire. Aussi bien M. le professeur du Cazal va vous offrir la meilleure des compensations à mon discours d'affaires. Mais je voudrais, Messieurs les professeurs et Messieurs les étudiants, vous rappeler en terminant une idée qui doit nous être chère à tous. C'est ici le palais de la science. Cette rentrée même signifie que les portes de ce palais vont s'ouvrir aux étudiants et à un public d'élite pour recueillir dans un silence respectueux la parole de maîtres qui n'ont et ne doivent avoir d'autre but que le progrès de la science, que la vie la plus pure de l'esprit humain. Devant ces portes s'arrêtent les bruits discordants de la rue. En les franchissant, vous devez oublier ces tumultes confus d'où ne peut sortir la vérité que nous cherchons. Mais en vous conviant à garder avec jalousie le culte de cette vérité, je n'entends pas dire qu'il nous faut vivre hors de notre temps. Serviteurs incorruptibles de la science, nous contribuons pour la plus large part au progrès incessant de l'humanité. C'est de nous que vient le grand jet de lumière, qui dirige notre République, loin d'un passé toujours curieux, mais à jamais aboli, vers la paix et la justice sociales.

Discours de M. le docteur du Cazal.

Monsieur le Recteur,
Mesdames,
Messieurs,

L'usage veut que, chaque année, à l'occasion de cette solennité, un professeur de l'une des facultés de votre Université vous entretienne d'une question afférente à sa spécialité.

Il y a quelques années, il vous en souvient sans doute encore comme à moi, M. Dourif, le respecté doyen du corps médical de notre ville, faisait revivre devant vous, en de saisissants portraits, les figures les plus connues des anciens médecins de l'Auvergne.

Puis ce fut M. le professeur Julien, le maître incontesté de la géologie en France, qui, avec l'autorité de sa haute science, vous entretenait des problèmes que soulève la formation du plateau cen-

Digitized by Google

tral, de notre pays, question certes bien faite pour passionner un public clermontois.

Je ne multiplierai pas davantage ces souvenirs ; ils me suffisent pour espérer que vous ne serez pas trop étonnés si, prenant aujourd'hui la parole à mon tour, médecin, je vous parle médecine.

S'il est une chose, touchant la médecine, qui a été répétée à satiété ; qui, à force de l'être, est devenue une banalité ; qui l'a été certainement par beaucoup d'entre vous, c'est que la chirurgie, depuis un certain nombre d'années, a fait d'immenses progrès, tandis que la médecine, sa sœur déshéritée, continuant à se traîner péniblement dans l'ornière de l'empirisme, n'en a réalisé aucun.

C'est un sujet qui m'a tenté tout d'abord que celui de vous montrer tout ce que renferme d'erreur une semblable opinion ; de vous démontrer, preuves en main, bien entendu, que l'asepsie et l'antisepsie, par exemple, sont, appliquées aux choses de la médecine, au moins aussi fécondes en résultats heureux, qu'appliquées aux choses de la chirurgie : car, ici, ces méthodes n'ont pour but que la conservation des individus ; là, elles se proposent la protection des collectivités ; de prendre, tour à tour, chacune des grandes maladies qui désolent l'humanité et de vous mettre à même de mesurer les progrès réalisés soit dans leurs méthodes de traitement, soit dans les moyens employés pour nous en préserver.

« C'est une statue en or, disait un médecin anglais, que les mères devraient élever à celui qui trouverait le moyen de guérir le croup. »

Ce moyen, Behring l'a trouvé ! Son sérum, perfectionné par Roux, a presque relégué dans le domaine de l'histoire l'opération, si fréquente autrefois, de la trachéotomie, et sauvé par milliers les enfants diphtériques !

La peste, cet épouvantable fléau du Moyen âge, ferait aujourd'hui, comme on a pu le craindre il n'y a pas longtemps, son apparition en Europe, que nous aurions à lui opposer victorieusement le sérum de Yersin, qui, aux pays d'origine de cette maladie, a fait et fait tous les jours encore ses preuves d'une façon éclatante et dont l'efficacité n'est plus contestable.

Si nous n'avons pas le moyen de guérir le tétanos, nous avons du moins, avec le sérum antitétanique de Kitasoto, celui d'empêcher très sûrement son développement chez le blessé que nous en savons menacé.

Bientôt enfin, à cette liste déjà longue de sérums curateurs ou préservateurs, pourrons-nous très probablement ajouter celui de la fièvre typhoïde récemment découvert par Chantemesse ; et peut-

Digitized by Google

être aussi, qui sait ! un sérum contre cet épouvantable fléau social qu'est l'alcoolisme !... Parfaitement ! un sérum antialcoolique !

Il y a des animaux (disons de suite, à leur honneur, qu'ils sont peu nombreux) qui s'alcoolisent volontiers, tout comme l'homme lui-même :

Sur les hippodromes, avant de leur faire courir un grand prix, chacun sait que les jockeys donnent assez souvent à leurs chevaux une bouteille de champagne ; volontiers les muletiers espagnols font absorber à leurs attelages, pour augmenter leur ardeur (je ne dis pas leur vigueur), du pain trempé dans du vin du pays ; quand il s'agit de passer à grande allure devant les postes de douaniers, les contrebandiers de la frontière belge mélangent, paraît-il, du genièvre à l'avoine de leurs chevaux.

Ce sont ces faits, et d'autres tout aussi connus, qu'Evelyn, de San-Francisco, a utilisé pour alcooliser des chevaux, et, de leur sang, retirer un sérum, qui, injecté à des alcooliques, leur donnerait le dégoût de l'alcool et supprimerait chez eux l'irrésistible besoin de boire.

Et ces bien intéressantes, — mais aussi bien singulières expériences — dont les auteurs, du reste, paraissent s'être entourés de toutes les garanties désirables, et dont les premières ne remontent pas au delà de quatre à cinq ans, auraient été répétées et vérifiées dans d'autres pays, et en France en particulier.

Ne sont-ce donc pas là des progrès ? des progrès bien réels et bien appréciables ?

Et il y en a d'autres encore dont j'aurais pu vous parler : telle la méthode de traitement du cancer par les injections de sels quiniques d'après la méthode de deux médecins français, Fiessinger et Jaboulay, qui marque certainement une étape importante dans la voie qui mènera peut-être un jour à la guérison de cette affection.

A propos du cancer, l'actualité voudrait que je vous dise au moins quelques mots du sérum anticancéreux de Doyen, qui a fait récemment quelque bruit dans la presse, et qui provoque en ce moment, au sein des sociétés savantes, d'ardentes discussions. Mais ce serait un peu prématuré ! Mieux vaut attendre avec calme le jugement impartial du temps. Permettez-moi donc de n'en rien dire.

Pour d'autres maladies, la prophylaxie, c'est-à-dire les moyens de s'opposer à leur diffusion, pourrait en atténuer singulièrement les coups, si ces moyens étaient partout acceptés et appliqués. Mais — et là précisement est la vérité — les résultats de la prophylaxie médicale étant à échéance plus reculée, frappant moins immédiatement l'imagination populaire, ces moyens cependant bien nette-

Digitized by Google

ment enseignés par la science, sont négligemment appliqués, ou même ne le sont pas du tout. De là à croire qu'ils n'existent pas, il n'y a qu'un pas, que le grand public, qui juge par les résultats, n'hésite pas à franchir.

Et, chose bien singulière, mais, hélas ! toujours vraie, les conseils de la science sont suivis avec une bien plus grande rigueur lorsque des intérêts matériels sont en jeu que lorsqu'il ne s'agit que de la vie humaine : comme si l'homme adulte ne représentait pas, lui aussi, un important capital.

Les champs maudits, par exemple, sont du domaine de la légende depuis que les éleveurs incinèrent les cadavres des animaux morts du charbon, au lieu de livrer leurs restes à la terre, ce qui permettait aux lombrics de ramener constamment à la surface du sol les spores de la bactéridie, agents de la contagion tout prêts pour de nouvelles hécatombes.

Je prononçais à l'instant le nom de la peste et je rappelais qu'il n'y a pas très longtemps on avait pu craindre son importation dans nos contrées. Quel effroi ! quel affolement même une pareille éventualité n'avait-elle pas fait naître au sein des populations ! Avec quelle fiévreuse avidité, chacun, se sentant menacé dans sa sécurité, ne courait-il pas, en ouvrant son journal, à la rubrique sous laquelle on donnait des nouvelles du fléau ! Et cependant nous voyons tous les jours, sans nous en émouvoir, une autre peste bien autrement redoutable frapper par milliers ses victimes qui encombrent nos hôpitaux, et jeter, à bien peu d'exceptions près, le deuil dans toutes les familles.

Vous avez compris que j'entends parler de la tuberculose, dont les méfaits, loin d'aller en décroissant, ne font qu'augmenter tous les jours.

Ici nous ne sommes pas en possession du sérum curateur — car le sérum de Marmoreck non plus que celui de Maragliano ne paraissent avoir répondu à leurs promesses. — Mais, que de mesures s'adressant à l'individu, à la famille, au milieu social ; que de mesures découlant directement des découvertes des Villemin et des Koch, pourraient être appliquées, qui arrêteraient, ou tout au moins retarderaient le fléau dans sa marche envahissante et diminueraient certainement dans une grande proportion le tribut payé à ce moderne Minotaure. Songez que, pour notre seule France, ce tribut n'est pas estimé à moins de 160,000 victimes par an !

Je disais que l'homme représente un véritable capital résultant des dépenses que la société a dû faire pour l'amener à l'âge adulte et de ce que cette même société a le droit d'attendre, à son tour, de

Digitized by Google

son énergie et de son travail. C'est surtout en Angleterre qu'on a coutume de se placer à ce point de vue pratique lorsqu'on veut apprécier les résultats d'une guerre, d'une catastrophe, d'une épidémie ou lorsqu'il s'agit de mettre en balance les dépenses faites pour la santé publique et les résultats qu'on en attend. En prenant pour base d'appréciation les calculs anglais, un savant de grande valeur doublé d'un statisticien émérite, M. le docteur Rochard, a fait le calcul de ce que coûtait annuellement à la France ce tribut prélevé sur sa population par la tuberculose : il a trouvé 500,984,150 francs ! Vous serez sans doute avec moi d'avis que c'est là un chiffre auquel, sans exagération, on peut appliquer l'épithète de respectable !

La statistique, l'impitoyable statistique nous apprend que parmi les pays d'Europe, c'est la Russie qui paie le plus lourd tribut à cette maladie : nous ne nous en étonnons pas, et les statisticiens jamais embarrassés, expliquent ce fait en évoquant les conditions misérables dans lesquelles vit ou plutôt croupit le paysan russe, soumis à des famines presque périodiques, souvent privé de soins médicaux, ignorant des lois les plus élémentaires de l'hygiène, adonné aux pires excès alcooliques, etc., etc. Mais où notre étonnement a sa raison d'être, et ce qui n'est point fait pour flatter notre amour-propre, c'est que ces mêmes statisticiens nous apprennent que, dans ce record d'un genre tout spécial, la France vient immédiatement après la Russie!....

.....Il est encore une autre considération sur laquelle je voudrais aussi fixer votre attention : c'est que, dans le domaine de la médecine, un progrès, fût-il en apparence de peu d'importance, peut sauver les existences humaines par milliers, et avoir des conséquences même sociales d'une incalculable portée.

Ici non plus les exemples ne m'eussent pas manqué : Permettez-moi de vous en citer un : Combien de Français savent-ils que c'est à une simple modification apportée par un médecin militaire, Maillot, au traitement des fièvres paludéennes que la France doit d'avoir pu conserver l'Algérie, la perle incontestable, très enviable et très justement enviée de sa couronne coloniale?

Cette histoire, du reste, vaut la peine de vous être contée :

A l'époque où Maillot entra dans la carrière médicale, la doctrine de Broussais régnait en maîtresse absolue. D'étiologie, en fait de maladie, il n'était plus question. La lésion anatomique était tout! L'inflammation suffisait à tout expliquer et dominait aussi bien la pathologie que la thérapeutique.

En Corse, où il avait débuté, Maillot, ayant le très rare mérite de se dégager des enseignements de l'école et de savoir regarder et

Digitized by Google

voir par lui-même, Maillot avait été frappé de ce fait que les fièvres continues, qui enlevaient les malades avec une rapidité souvent foudroyante, malgré la bénignité apparente de leur début et aussi malgré l'emploi du traitement classique, ne présentaient aucune des lésions si bien décrites par Louis et son école dans la fièvre typhoïde, à laquelle on les assimilait cependant. Le doute envahit son esprit et ébranla sa foi dans la parole du maître : il se mit à recourir aux sources ; il lut surtout les épidémies d'Hippocrate ; il rapprocha les formes qu'il avait sous les yeux de celles que le père de la médecine observait en Grèce, 2,300 ans plus tôt. Son attention se porta de nouveau sur les études étiologiques si complètement négligées par Broussais à la doctrine duquel, lui, son élève préféré, allait précisément, l'un des premiers, porter un coup mortel, et il en vint à se demander si ces fièvres remittentes, ces fièvres continues n'étaient pas tout comme les fièvres à accès les plus graves, des fièvres d'origine paludéenne?

Le doute ne tarda pas à faire place à la certitude.

De là à modifier la thérapeutique de ces affections, il n'y avait qu'un pas. Maillot était un esprit trop rigoureusement scientifique pour hésiter à le franchir. Et remarquez, quelle que naturelle que la chose puisse vous paraître, qu'il fallait pour passer ce Rubicon, une grande hardiesse et une grande indépendance de caractère. Ce n'est pas en vain que l'on rompt en visière avec tous les enseignements de l'école et que l'on peut faire une révolution, même et surtout peut-être en thérapeutique. C'est s'exposer à bien des récriminations ; plus que cela même, à bien des accusations graves !

Ce ne sont pas là, je le sais, des considérations faites pour arrêter l'homme qui croit posséder la vérité : l'histoire de tous les inventeurs, depuis Galilée est là pour nous le démontrer.

Or, pendant que Maillot mûrissait sa réforme, il avait quitté la Corse et avait été transporté sur un théâtre bien autrement disposé pour hâter cette maturation.

Nous venions de conquérir l'Algérie.

Les idées de Broussais y avaient été naturellement importées par le corps médical au début de la conquête, et les fièvres intermittentes y étaient traitées par de petites doses de sulfate de quinine, découvert en 1820, par Pelletier et Caventou, et par la méthode anti-phlogistique.

Quant aux fièvres remittentes et continues, désignées sous les noms d'affections gastro-encéphaliques, gastro-entériques, gastro-entéro-céphaliques, etc., elles étaient attaquées avec une vigueur

Digitized by Google

mesurée à leur gravité, par la seule méthode anti-phlogistique : sangsues nombreuses et saignées abondantes.

Maillot fut envoyé à Alger d'abord, puis à Bône.

Aux luttes de la première heure avait succédé une période d'accalmie relative ; on en profitait pour essayer d'asseoir la conquête en faisant quelques travaux nécessaires à sa défense ; ceux-ci avaient exigé des mouvements de terre assez importants, et, sous cette influence, les fièvres pernicieuses, remittentes et pseudo-continues, s'étaient développées d'une façon effrayante, et plus effrayante encore était la mortalité qu'elles entraînaient, malgré l'application la plus rigoureuse du traitement classique. L'endémo-épidémie de 1834 s'annonçait comme devant être plus terrible encore que ses devancières.

C'est alors que Maillot abandonna la lancette et recourut résolument au sulfate de quinine administré à hautes doses et d'emblée. Il le donnait, entraîné sans doute un peu trop loin par l'énergie de ses convictions, à la dose quotidienne de 3 et 4 grammes.

Il était temps ! Je dirai même ; il n'était que temps ! Maillot n'arrivait pas seulement en novateur, mais en sauveur véritable :

« En effet, nous dit un écrivain de cette époque, les pertes en » soldats et en colons pendant les premières années de la conquête » et de l'occupation, avaient été si considérables ; celles que su- » birent encore les uns et les autres à dater de 1834, et avant que » la médication par le sulfate de quinine fût répandue, furent en- » core telles, que notre armée d'Algérie, portée à un grand effectif, » sans cesse en mouvement, sans cesse exposée aux influences de » la fatigue, de l'alimentation défectueuse, du miasme de dégage- » ment de la terre, s'émiettait, se réduisait avec une rapidité ef- » frayante, par la mortalité et les évacuations.

» Plusieurs fois par année, il fallait demander à la mère-patrie » des soldats pour remplacer les morts, les mourants et les infirmes » dans une proportion vraiment épouvantable. L'esprit public, les » journaux, les Chambres, le Gouvernement s'émurent profondé- » ment ! Un médecin savant et expérimenté, Boudin, s'émut, pour » ainsi dire, plus que tout le monde en présence des statistiques » déplorables qu'il réunit, et, dans un travail sur l'acclimatement » des Européens, il déclare, avec la dernière énergie, que ni nos » soldats, ni nos colons ne résisteront ; que l'achèvement de la » conquête, que la colonisation par nous sont impossibles. Cette » émotion fut si vive qu'une vaste plaine à quelques lieues d'Al- » ger, actuellement salubre et source d'immenses richesses, fut ap- » pelée le tombeau des chrétiens et qu'un général du génie déclara

Digitized by Google

» qu'il faudrait l'entourer d'une grille de fer pour en défendre l'ap-
» proche. A ce moment les pouvoirs publics agitent passionnément
» la question de l'abandon ou de la conservation de l'Algérie. Tant
» de vies, tant de richesses sont prises et absorbées par elle qu'on
» désespère d'y subvenir plus longtemps. »

C'est alors qu'apparaît Maillot, et qu'en présence des résultats donnés par le traitement classique, il lève l'étendard de la révolte et proclame sa réforme thérapeutique. Il fallait vraiment que ces résultats fussent bien navrants, car voici ce que lui écrivait deux ans plus tard, Hutin, son collègue à l'hôpital de Bône : « Avant
» votre arrivée, en 1833, j'ai été témoin de la crise d'été, pendant
» laquelle nous avons perdu plus de 1,100 malades, en voyant avec
» douleur échouer tous nos traitements. Nous étions en train de
» dépeupler les casernes et la colonie naissante en inondant nos
» amphithéâtres. »

Inutile de dire, qu'au début, Maillot fut non seulement discuté, mais vivement et cruellement critiqué. Son système était l'objet de toutes les conversations, non seulement entre les médecins, mais il passionnait également colons et officiers dont il défrayait les propos de table et de café. En général, il faut bien le reconnaître, dans toutes ces conversations, Maillot et son médicament étaient fort malmenés. On accusait celui-ci de déterminer toute espèce de maux, dans lesquels nous avons reconnu depuis les effets de la cachexie paludéenne, qui se développait précisément chez ceux-là qu'il avait préservés de la mort ; et, quant à Maillot lui-même, s'il n'était pas expressément traité d'assassin, du moins s'en manquait-il de peu ! L'administration, de son côté, poussait de véritables clameurs contre la consommation énorme de sulfate de quinine faite à l'hôpital de Bône. L'émotion fut telle que les trois officiers de santé en chef, médecin, chirurgien et pharmacien, furent envoyés d'Alger à Bône pour juger la méthode nouvelle, et ce ne furent, paraît-il, rien moins que des éloges et des encouragements qu'ils apportèrent au jeune novateur. Maillot ne se laissa pas décourager et, à toutes les récriminations, à toutes les résistances, il répondit, l'année finie, par la statistique de son service. Et de fait, elle est assez éloquente cette statistique ! Quand ils parlent sur ce ton, les chiffres sont certainement le meilleur argument à opposer à des adversaires. Jugez-en : c'est à partir de 1834 que Maillot appliqua sa nouvelle méthode thérapeutique, si absolument et si universellement adoptée aujourd'hui qu'il nous semble presque étrange qu'elle n'ait pas été employée de tout temps. Or, en 1833, à l'hôpital de Bône, il mourait un malade sur trois ; dans les années 1834 et 1835, on n'en perdit

Digitized by Google

plus que un sur vingt !... Pendant ces deux années 1834 et 1835 Maillot eut à soigner 859 malades de plus que dans les deux années précédentes, il eut 1,437 décès de moins ! Et cela pour un seul petit hôpital !

Voici les chiffres reproduisant le mouvement de cet hôpital de Bône du mois de mai 1832 au 16 avril 1835. Cette période se divise en deux parts à peu près égales, l'une du mois de mai 1832 au 31 décembre 1833 ; l'autre du 1er janvier 1834 au 16 mars 1835, la première antérieure, la seconde postérieure à l'arrivée et à l'intervention de Maillot.

Dans la première il y a eu 10,734 entrants, 8,431 sortants et 1,975 morts !

Dans la deuxième il y a eu 11,593 entrants, 11,181 sortants et seulement 588 morts !

Si les malades étaient morts dans la même proportion dans la seconde période que dans la première, le chiffre des décès, au lieu de 538, eût été de 2,157.

Voilà, je le répète, ce que peut faire en médecine, une simple modification apportée au traitement d'une maladie.

Ce que je viens de raconter se passait en 1834, et ce n'est cependant qu'en 1881, près de cinquante ans après, et grâce à l'initiative du professeur Verneuil, que justice fut rendue à Maillot. « Jusqu'alors, comme on l'a dit, quand on prescrivait ou quand on prenait la quinine, on ne songeait guère plus au propagateur de cet agent salutaire que l'on ne se rappelle les illustres chimistes qui l'ont extrait de leur creuset ; pas plus que la blanchisseuse, maniant les chlorures, ne bénit Berthollet ; pas plus que le manœuvre, transférant sur la brouette ses lourds fardeaux, ne remonte au souvenir de Pascal. »

Et je crains bien qu'il n'en soit encore de même bien longtemps.

J'ai dessein maintenant pour continuer mon sujet et poursuivre ma démonstration, de vous entretenir de quelques points relatifs à une maladie qui est précisément un des plus remarquables exemples qui se puissent donner des progrès réalisés en médecine et la preuve, en même temps, que, comme toutes les sciences, celle-ci ne peut progresser que du jour où, sortant du champ de l'observation pure, elle entre dans la voie de l'expérimentation.

Cette maladie, c'est la rage, toujours d'actualité, et je l'ai choisie d'autant plus volontiers que ce sujet me permettra de vous faire toucher du doigt l'un des plus grands parmi les nombreux services rendus à l'humanité tout entière par l'un des plus illustres savants dont s'enorgueillisse notre pays ; par celui dont on dira certainement

Digitized by Google

plus tard, en parlant du siècle dans lequel il a vécu « le siècle du grand Pasteur » encore que ce siècle, bien partagé en grands hommes, ait vu aussi Bonaparte, Lamartine, Wagner, Renan et Victor Hugo, pour ne citer que les plus grands. « Mais, comme » l'a dit un autre illustre savant, l'empreinte laissée par Pasteur sur » le siècle qui vient de s'achever a été produite par des idées et par » des services qui ne cesseront jamais d'être présents à la mémoire » des hommes, parce qu'ils sont plus particulièrement tangibles et » accessibles à l'intelligence de tous. »

Les travaux de Pasteur sur la rage pourraient avoir inspiré ces paroles !

La rage est une maladie qui de tout temps, et à trop juste titre, a eu le privilège d'être un épouvantail pour les populations et autour de laquelle il s'était créé peut-être le plus de légendes ! C'est que la légende est une fleur qui a toujours vigoureusement prospéré sur le terrain de l'ignorance et, il faut le dire bien haut, avant les travaux de Pasteur et de ses élèves, nous ne savions que bien peu de chose sur la rage.

Nous savions qu'elle est contagieuse ; — nous savions aussi, par Magendie et Breschet, que le virus rabique est contenu dans la salive des animaux enragés et que c'est par leur morsure que ceux-ci transmettent la maladie ; — nous savions encore que son incubation varie de quelques jours à plusieurs mois et, depuis les travaux de deux vétérinaires, l'un anglais, Youatt, l'autre français, Boulay, nous la connaissions bien dans ses manifestations symptomatiques.

Mais à ces notions se bornaient vraiment toutes nos connaissances sur cette maladie. Quant à sa nature, à son siège, à sa prophylaxie, à son traitement, nous n'étions pas plus avancés qu'on ne l'était à l'origine des temps !

Aujourd'hui même, d'ailleurs, malgré les progrès accomplis, l'art se montre dès l'apparition des premiers symptômes, absolument impuissant à en enrayer la marche : tout individu, atteint de rage confirmée, est, aujourd'hui comme autrefois, fatalement voué à la mort.

Les causes qui avaient retardé les progrès de nos connaissances sur ce mal étaient nombreuses et de plusieurs ordres : beaucoup d'expériences avaient bien été faites, surtout par l'école d'Alfort ; mais on avait toujours fait les inoculations avec la bave des animaux. Or la salive est un liquide essentiellement impur. Aussi n'obtenait-on que des résultats absolument contradictoires, parce que, quand les animaux mouraient, ils succombaient avec des symptômes varia-

Digitized by Google

bles comme les maladies qui les emportaient, la salive contenant en effet de nombreux bacilles pathogènes.

Ensuite les expériences étaient toutes faites avec des chiens de rue ramassés sur la voie publique et mis en fourrière. Or, ces animaux pouvaient toujours être suspects d'avoir été mordus par des chiens enragés avant d'avoir été mis en expérience.

Enfin la longue incubation de la maladie et, surtout, sa durée variable, étaient une troisième cause d'entrave pour l'expérimentation.

Aussi, M. Galtier, de Lyon, avait-il fait faire un très grand pas à la question en nous faisant connaître la rage du lapin. Cet animal ne prend que la rage paralytique, mais celle-ci est, quoi qu'on ait dit, absolument caractéristique.

Malheureusement les expériences de Galtier ne pouvaient encore donner de résultats, toujours parce qu'elles étaient faites avec la salive.

Il fallait donc être en possession du virus rabique pur, vierge de toute impureté étrangère. Cette conquête, décisive dans l'histoire des progrès de nos connaissances en cette matière, fut une des premières faites par Pasteur.

Depuis longtemps on pensait que le virus rabique devait avoir son siège dans le système nerveux. Dubouy, de Pau, avait même édifié sur cette hypothèse toute une théorie pathogénique de la rage. Mais enfin ce n'était qu'une hypothèse.

Partant de cette hypothèse, et précisément dans le but de la vérifier, Pasteur alla chercher le virus rabique dans le système nerveux et il fut assez heureux pour l'y trouver. Un ouvrier d'usine étant mort à Saint-Denis d'une rage à marche rapide à la suite de léchures que lui avait faites à la face un chien de passage qui avait ensuite disparu, Pasteur alla en faire l'autopsie et recueillit aseptiquement les centres nerveux et le liquide céphalo-rachidien.

Mais ce liquide, injecté sous la peau, donnait lieu à des accidents très divers ; les animaux devenaient enragés dans des délais très variables et d'autres même ne le devenaient pas du tout. C'est alors que Pasteur eut l'idée de porter directement le virus au centre même du système nerveux en employant la trépanation.

Or, dans ces conditions, la rage se développe *toujours* et sa durée d'incubation devient *presque* fixe, en même temps qu'elle est considérablement diminuée. L'animal devient *toujours* enragé dans un délai qui est habituellement de 14 jours, mais qui ne dépasse jamais 18 jours.

L'inoculation intra-crânienne a été le point de départ de tous les

Digitized by Google

progrès réalisés dans l'étude de la rage ; c'est elle qui les a rendus possibles.

Toutes les difficultés, en effet, que je vous ai énumérées étaient aplanies : Galtier nous avait donné un animal, le lapin, qui ne pouvait être, comme le chien de fourrière, soupçonné de contamination antérieure ; nous étions en possession du virus rabique pur de toute souillure étrangère et nous pouvions donner la rage aux animaux en expérience dans un délai très court et *fixe*.

Nous pouvons ici nous demander comment se fait la propagation du virus rabique du point d'inoculation aux centres nerveux, car nous savons que la maladie n'éclate que lorsque le virus a atteint les centres nerveux, tant et si bien qu'on peut définir, dans la rage, la période d'incubation, le temps nécessaire au virus pour se propager du point d'inoculation à ces centres.

Il y a d'abord au point d'inoculation une très vive irritation, une véritable inflammation. Puis il y a des irradiations douloureuses le long du nerf partant de la blessure ; enfin lorsque le virus a atteint le système nerveux central, il y a une période de culture latente après laquelle la maladie éclate.

Ceci vous explique les différences que l'on constate dans les périodes d'incubation de la rage et vous met à même de comprendre pourquoi, par exemple, les morsures faites à la face ou les inoculations intra-oculaires ont une durée d'incubation très courte, plus courte que lorsque la morsure est faite à la main, je suppose, quoique cette durée soit un peu plus longue cependant que si l'on fait l'inoculation intra-crânienne.

La rage peut-elle guérir ? On a cité chez le chien, quelques cas de guérison, mais il est bien probable qu'il y a eu là erreur de diagnostic. Ce qu'il y a de certain c'est que, comme je l'ai dit, chez l'homme, la rage, une fois déclarée, ne guérit jamais.

Mais Pasteur, par ses expériences, était arrivé à ce résultat, que l'on a pu, que l'on peut encore aujourd'hui et que l'on pourra toujours qualifier de merveilleux, que par l'inoculation successive de virus atténués il pouvait rendre les animaux réfractaires à l'infection.

Comment ce résultat avait-il été obtenu ? Lorsqu'au moyen de la trépanation on inocule la rage à un lapin, la période d'incubation, comme je vous l'ai dit, est de 14 à 18 jours au maximum. Si l'on répète cette opération de lapin à lapin, on voit la force du virus augmenter progressivement et la période d'incubation diminuer par conséquent de plus en plus, de manière à n'être plus, à un moment donné, que de six jours, *à une heure près*. Mais là, la virulence pa-

Digitized by Google

rait avoir atteint son maximum, car de nouvelles inoculations ne peuvent plus diminuer la durée de l'incubation qui reste invariablement et mathématiquement fixée à six jours. Ce dernier délai est donc le temps d'incubation minimum, et le virus lui-même, qui donne ce résultat, est, ce qu'en langage de laboratoire, on appelle le *virus fixe*.

Ce résultat n'est, du reste, obtenu qu'après un très grand nombre de passages de lapin à lapin, plus d'une centaine bien certainement.

N'est-ce pas une culture bien originale que celle de ce virus, dont on ne voit l'agent à aucun moment, car nous ne connaissons pas le microbe de la rage, et que l'on peut cependant obtenir en aussi grande quantité que l'on veut et maintenir à un état de pureté tel qu'il est entretenu, à l'Institut Pasteur, par passages successifs sur le lapin depuis 1883, c'est-à-dire depuis 21 ans, sans qu'aucun accident soit venu interrompre cette longue série de générations !

Or ce sont ces moelles rabiques de passage, dont la virulence est exaltée et rendue fixe, qui fournissent la matière vaccinale pour la prévention de la rage.

Pasteur a découvert qu'en plaçant ces moelles à une température de 23 degrés centigrades dans un flacon stérilisé à deux tubulures contenant quelques fragments de potasse, pour qu'elles se dessèchent à l'abri des poussières de l'air, elles perdent peu à peu leur virulence ; après 14 jours, elles sont devenues absolument inoffensives.

En possession de cette donnée, Pasteur commença par inoculer à l'animal un fragment de cette moelle de 14 jours, puis il continua par celle de 13 jours, de 12 jours et ainsi de suite en allant des moelles les moins virulentes aux plus virulentes, jusqu'à la moelle de trois jours et il s'aperçut alors que l'animal en expérience était devenu absolument réfractaire à toute tentative d'inoculation du virus rabique.

Pasteur avait répété cette expérience sur le chien des centaines de fois ; on sait comment il fut amené à l'appliquer pour la première fois à l'homme.

Le 6 juillet 1885, un jeune Alsacien, Meister, affreusement mordu par un chien de berger, frappait à la porte du laboratoire de la rue d'Ulm, demandant à Pasteur de le préserver de la rage, pour laquelle il était une proie certaine. Quels que fussent les résultats donnés par les animaux en expérience, Pasteur, qui n'était pas médecin, hésitait à essayer la méthode sur l'homme. Ses hésitations

Digitized by Google

furent vaincues par son ami Vulpian et Meister fut arraché à la mort.

Depuis lors, c'est par milliers que se comptent les personnes à qui ce traitement a été, et est encore tous les jours appliqué.

Nous pouvons maintenant nous demander quel en est le résultat.

Voici d'abord les chiffres de la mortalité avant le traitement institué par Pasteur : cette mortalité était de 14 °/. mordus, pour les morsures en général, et s'élevait à 80 °/. quand il s'agissait de morsures faites à la face.

Or, voici les chiffres, après traitement, donnés par les statistiques les plus récentes : mortalité générale : 0,18 °/. ; et pour les morsures à la tête : 2,36 °/₀. La différence entre ces chiffres 14 et 0,18 — 80 et 2,36 nous donne la mesure du bénéfice conféré par le traitement préventif de Pasteur.

Et permettez-moi de vous faire part des réflexions pleines d'humour, mais pleines aussi de bon sens, par lesquelles M. Roux, l'un des principaux collaborateurs de Pasteur, terminait une communication au congrès de Londres sur le sujet dont je vous entretiens moi-même et qui me serviront de péroraison : « Que de difficultés vaincues dans cette étude de la rage. La vaccination antirabique est un des exemples les plus éclatants de ce que peut la méthode expérimentale appliquée à la médecine. Cette période d'incubation de la rage qui était, pour les mordus, un temps d'angoisses, est mise à profit pour assurer leur immunité ; ce virus, resté inconnu, est préparé à l'état de pureté et transformé en vaccin. Ce qui caractérise les découvertes de M. Pasteur, c'est, qu'à peine sorties du laboratoire, elles entrent dans la pratique. La méthode de prévention de la rage n'est pas seulement appliquée en France ; des instituts sur le modèle de celui de Paris existent en Russie, en Italie, en Turquie, au Brésil, aux Etats-Unis, etc. Combien, sur les milliers de personnes qui ont été traitées, combien y en a-t-il qui doivent la vie à la vaccination Pastorienne?

Pour atteindre à un semblable résultat, il a fallu, pendant plusieurs années, les efforts réunis de M. Pasteur et de ses collaborateurs ; et cependant il serait si facile de faire disparaître la rage. Il suffirait que les pays voisins soient d'accord pour appliquer les règlements sanitaires avec autorité et persévérance pendant quelques mois. Mais il y a une passion plus forte que les règlements et souvent que la raison, c'est la passion des chiens. Le propriétaire d'un chien n'accepte pas que son chien puisse devenir enragé ; il se refuse à l'abattre et même à le museler, quand il a été mordu. Il admet bien que le chien du voisin est capable de tout, voire de la

Digitized by Google

rage : le sien ne doit pas être soupçonné. Ce qu'il faudrait, c'est un changement dans les mœurs ; chacun de nous doit s'y employer.

Soyez assurés que nous rencontrerons dans cette tâche des difficultés plus grandes que celles que M. Pasteur a surmontées dans l'étude de la rage. C'est pourquoi le traitement antirabique sauvera encore bien des existences avant que les progrès de l'hygiène l'aient rendu inutile. »

RAPPORT DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Pendant l'année 1903-1604

Présenté par M. JULIEN, Professeur à la Faculté des Sciences.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux prescriptions de l'article 28 du décret du 21 juillet 1897, j'ai l'honneur de vous présenter, au nom du Conseil de l'Université, le rapport qui doit être fait sur les actes et les travaux de cette Université et sur la situation des établissements divers qui le composent pendant l'année scolaire 1903-1904. Mais, avant de vous en faire connaître les termes, permettez-moi de remplir un devoir qui s'impose, à mon avis, au Rapporteur, devoir que MM. les Doyens ont tenu à honneur de remplir, en tête de leurs rapports particuliers. Je me crois donc autorisé à adresser au nom du Conseil de l'Université et au nom de l'Université tout entière, un suprême hommage à M. le Recteur Zeller. Nous sommes heureux de lui faire parvenir dans la retraite qu'il s'est choisie, dans le climat favorisé du Midi de la France, l'expression de notre profonde gratitude pour les services inoubliables qu'il a rendus à l'Université d'Auvergne pendant les six années qu'il l'a administrée. Nous lui envoyons aussi nos vœux ardents pour le rétablissement de sa santé gravement compromise par un labeur excessif et par les soucis trop absorbants d'une administration qu'il avait transformée en véritable apostolat.

Son successeur, M. Coville, nous arrive précédé de la réputation d'un administrateur éclairé et sagace, d'un esprit fait de bienveillance et de justice, entouré de l'auréole du savant aux travaux duquel l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'est plu à décerner sa plus haute récompense. Les destinées de notre Université

Digitized by Google

ne pouvaient être remises entre des mains plus dignes et plus vaillantes. Au nom de l'Université, nous lui souhaitons respectueusement la bienvenue et nous lui donnons l'assurance qu'avec nos sentiments de haute déférence pour sa personne, il trouvera toujours en nous et le même zèle dans l'accomplissement de nos devoirs et un dévouement sans bornes à notre chère Université d'Auvergne.

Résolutions et Vœux du Conseil.

Le Conseil a tenu neuf séances au cours desquelles il a pris les résolutions suivantes :

23 octobre 1903. — Dispense du droit de bibliothèque aux lecteurs étrangers (allemands ou anglais) attachés aux Lycées et Collèges de l'Académie de Clermont, pour leur faciliter la préparation aux grades, comme cela existe pour les fonctionnaires des Lycées et Collèges qui suivent les conférences des Facultés.

3 novembre 1903. — Vote d'une allocation de 500 francs pour un emploi de lecteur allemand à la Faculté des Lettres. M. Baumann, bénéficiaire de cette allocation, a pris son service le 20 novembre.

Fixation des dispenses de droits d'inscription, dont 6 sont attribuées à la Faculté des Sciences et 1 à la Faculté des Lettres.

Acceptation d'une offre faite par la Société des Amis de l'Université de 6 médailles, dont 4 de vermeil et 2 d'argent, aux étudiants les plus méritants des Facultés et de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie.

Acceptation, à l'unanimité, d'une lettre de remerciements adressée par M. le Recteur à M. du Ranquet dont le cours temporaire d'art roman a cessé.

Autorisation d'une demande de MM. Desdevises du Dezert et Bréhier ayant pour objet de faire des cours fermés, le premier, sur l'histoire des institutions politiques de la France depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, et le second, sur les sciences auxiliaires de l'histoire.

23 novembre. — M. le Recteur souhaite la bienvenue à M. Joyau, nommé délégué de la Faculté des Lettres en remplacement de M. Ehrhard, transféré à Lyon.

Acceptation d'une allocation de 250 francs faite à l'Université par la Société des Amis de l'Université pour en faire tel usage qui lui paraîtra convenable dans l'intérêt de l'Enseignement supérieur. — D'ordre du Conseil, cette somme est rattachée au budget de 1904 à l'article 8 des recettes.

4 décembre. — Approbation du budget de l'Université, de celui

Digitized by Google

du matériel de la Bibliothèque et du rapport du Bibliothécaire. — Approbation du budget additionnel de 1904.

Approbation des projets de budgets de la Faculté des Sciences, de la Faculté des Lettres et de l'Observatoire pour 1904.

Prélèvement d'une somme de 3,600 francs, nécessaire pour achever l'installation électrique du Laboratoire de physique et compléter l'outillage pour l'enseignement du P. C. N., sur l'excédent de recettes de 7,985 fr. 34 constaté au budget additionnel de la Faculté des Sciences pour l'exercice 1903.

14 décembre. — Déclaration de vacance de la chaire de littérature étrangère. Le Conseil, à l'unanimité, émet l'avis qu'il n'y a lieu ni de transformer, ni de supprimer la chaire dont il s'agit.

15 janvier. — Le Conseil émet un avis favorable à la création d'une station d'études des plantes fourragères de haute montagne au Lioran. Cette création, due à l'initiative de M. le Conservateur des Eaux et Forêts d'Aurillac, avait été transmise par M. le Préfet du Cantal à M. le Recteur, et la Faculté des Sciences consultée au préalable avait donné un avis favorable.

11 mars. — Validation par le Conseil des élections faites en janvier en vue de son renouvellement. MM. Pellet et Parmentier sont déclarés membres du Conseil en remplacement de MM. Guichard et Julien, qui avaient décliné toute candidature à l'expiration de leur délégation.

M. le Recteur rend hommage à la mémoire du regretté professeur de chimie, M. Parmentier, décédé le 4 mars. « M. Parmentier, dit M. le Recteur, s'est distingué non seulement par » sa science, mais encore par son dévouement à ses hautes fonc- » tions. Il a eu l'énergie de continuer son enseignement jusqu'au » dernier moment et il est mort sur la brèche. » Le Conseil s'associe, à l'unanimité, aux sentiments exprimés par son président.

Le Conseil se rallie au vœu émis par le Conseil municipal de Saint-Nectaire, tendant à la création d'une chaire d'hydrologie et de climatologie.

Le Conseil procède à l'élection de son vice-président. M. des Essarts, dont les pouvoirs sont expirés, décline toute candidature. M. Poirier, doyen de la Faculté des Sciences, est élu.

Election de la Commission des affaires contentieuses et disciplinaires. Sont désignés, après vote au bulletin secret, MM. Zeller, Desdevises du Dezert, Pellet, Huguet.

Vote d'un léger crédit destiné à couvrir les frais occasionnés par la participation de l'Université de Clermont à l'Exposition de Saint-Louis.

Digitized by Google

Autorisation accordée à M. Layé, jardinier en chef du jardin Lecoq, de faire le dimanche, à l'amphithéâtre de zoologie et de botanique, les cours professés par lui à l'Hôtel de Ville, au nom de la Société d'horticulture et de viticulture du Puy-de-Dôme.

20 mai. — M. le Recteur annonce au Conseil la nomination de M. Guichard en qualité de membre correspondant de l'Institut (section de géométrie). Au nom de l'Assemblée, il lui adresse ses plus vives félicitations.

M. le Recteur communique une lettre de remerciements de M. Henry Gréard, à qui il a adressé les respectueuses et bien vives condoléances de l'Université de Clermont. Il rappelle les services éminents que M. Gréard a rendus à l'enseignement pendant plus d'un demi-siècle.

M. le Recteur fait connaître des avis concernant le 7e Congrès pénitentiaire international de Buda-Pesth, le 14e Congrès des Orientalistes et le cours de vacances de l'Université de Salzbourg.

Validation de l'élection de M. Julien, professeur de géologie et de minéralogie, comme second délégué de la Faculté des Sciences, en remplacement de M. Parmentier.

Approbation par le Conseil : 1° du rapport de M. le Recteur sur le compte d'administration de l'Université pour l'exercice de 1903 ; 2° du compte de gestion de l'agent comptable ; 3° du budget additionnel de 1904 ; 4° du compte d'administration de la Faculté des Sciences pour 1903 et du budget additionnel de 1904 ; 5° du compte d'administration de la Faculté des Lettres pour 1903 et du budget additionnel de 1904.

Déclaration de vacance de la chaire de chimie générale. A l'unanimité, l'assemblée exprime l'avis qu'il n'y a lieu ni de transformer, ni de supprimer la chaire dont il s'agit.

Les Facultés des Sciences et des Lettres demandent que la 4e inscription soit prise dorénavant du 1er au 15 mai afin que le 4e trimestre d'études soit plus long. — Conformément aux dispositions de l'art. 9, § 8 du décret du 21 juillet 1897, le Conseil émet un avis favorable à l'adoption de cette proposition des deux Facultés.

Demande de subvention du Comité central d'organisation des bourses de voyage au Canada et aux États-Unis à l'occasion de l'Exposition de Saint-Louis en 1904.

Association Franco-Scandinave. — M. le Recteur donne connaissance d'une lettre qu'il a reçue de M. François Maury, ancien élève de la Faculté des Lettres, secrétaire de l'Association Franco-Scandinave.

Cette Association se propose, lors de son prochain voyage en

Digitized by Google

France, de visiter l'Auvergne. M. Desdevises du Dezert se charge de régler les détails de la réception et de faire les démarches nécessaires pour l'organisation du voyage, à Clermont, de l'Association.

Faculté des Lettres. — Modification à l'horaire des cours faits par MM. Joyau, Vendryès et Bréhier. Ces modifications, approuvées par M. le Recteur, sont ratifiées par le Conseil.

18 juillet. — Les pouvoirs de M. le Doyen de la Faculté des Lettres expirant le 13 septembre 1904, le Conseil de l'Université est appelé à présenter une liste de deux candidats. Après vote au scrutin secret, M. des Essarts est proposé en première ligne comme Doyen de la Faculté des Lettres, et M. Desdevises du Dezert en deuxième ligne.

Sur le rapport de M. le Doyen de la Faculté des Lettres, le Conseil autorise, de nouveau, un cours libre de langue espagnole qui sera fait par M. Lébraly, chargé de cours en retraite, pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement de l'espagnol dans les Lycées et Collèges. Ce cours sera public et aura lieu le vendredi soir à 5 heures.

Le Conseil charge M. Julien de rédiger le rapport que, conformément à l'article 28 du décret du 21 juillet 1897, il doit adresser à M. le Ministre sur les établissements de l'Université et sur les améliorations qui peuvent y être introduites.

Personnel.

FACULTÉ DES SCIENCES.

La Faculté des Sciences a eu à déplorer, cette année, la mort de M. Parmentier, professeur de chimie générale.

Quoique souffrant depuis près d'un an, il continuait avec une rare énergie à venir à son laboratoire et à faire régulièrement ses cours. Il est mort subitement, le vendredi 4 mars, en préparant sa leçon du lundi suivant. Avant de venir à la Faculté de Clermont, en 1887, M. Parmentier avait déjà fait paraître de nombreux travaux remarqués, en particulier sur les molybdates. Ici, dans ce pays si riche en sources d'eaux minérales, il s'attacha à l'étude de ces eaux et publia à leur sujet de nombreuses notes et de nombreuses analyses. Beaucoup restent inachevées, interrompues par la mort si soudaine du savant chimiste.

M. Chavastelon, d'abord chargé du cours de chimie générale en remplacement de M. Parmentier, a été titularisé.

Digitized by Google

M. Thomas a été nommé maître de conférences de chimie pour le P. C. N. Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau collègue.

M. Fromont, préparateur de zoologie, a été nommé chargé de cours au Lycée de Montluçon. Il est remplacé par un de nos meilleurs élèves, M. Bounoure, licencié ès sciences naturelles.

FACULTÉ DES LETTRES.

M. Pineau, qui, — dit M. le Doyen, — joint à la connaissance la plus vaste des langues germaniques et scandinaves, un vif sentiment poétique du génie septentrional, a été nommé titulaire de la chaire de littérature étrangère devenue vacante par le départ de M. Ehrhard.

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE.

M. le docteur Buy a été chargé du cours d'anatomie en remplacement de M. le docteur Dieulafé, nommé agrégé près la Faculté de Toulouse. M. Dieulafé, à qui nous adressons nos félicitations, mais dont la perte a été vivement ressentie à l'Ecole, apportait dans ses leçons à la fois la science acquise du professeur et l'ardeur du savant se préparant à des examens supérieurs. Son remarquable succès au concours d'agrégation est la récompense bien méritée de son dévouement sans bornes pour nos élèves, de son savoir si étendu, de ses aptitudes si grandes à l'enseignement.

Pendant son séjour à Clermont, il a passé d'une façon remarquable sa thèse de docteur ès sciences naturelles, affirmant la nécessité des études générales d'anatomie comparée pour la connaissance de l'organisation humaine. L'Ecole de Médecine perd donc en lui un maître de premier ordre. Heureusement, il a pour successeur un de ses concurrents à l'agrégation, M. le docteur Buy, qui maintiendra la bonne tradition, trouvant à Clermont les moyens d'utiliser ses précieuses qualités de professeur et de poursuivre ses études pour entrer à son tour dans le professorat des Facultés.

M. le docteur Dubois est chargé des fonctions de professeur suppléant d'anatomie.

M. Gros est prorogé, en qualité de chef des travaux de chimie, jusqu'au terme de sa suppléance.

MM. les docteurs Buy, Billard, Dionis du Séjour et Bruyant ont été nommés chefs des travaux pour l'année scolaire.

Digitized by Google

OBSERVATOIRE DU PUY DE DOME.

Il n'y a pas eu cette année de changement dans le personnel, toutefois lors de l'inspection annuelle, en mai 1904, M. Angot, météorologiste titulaire au Bureau central, délégué par M. le Ministre, a engagé M. David, météorologiste adjoint, résidant à la station du sommet, à venir travailler quelques mois au Bureau central météorologique. M. David reprendra son service au Puy de Dôme, quand le moment sera venu. — Depuis le mois de juin 1904, le service de météorologiste à la station du sommet a été fait par M. Baldit, ancien officier de marine, ancien élève de la Faculté des Sciences de Clermont, où il remplissait les fonctions de préparateur suppléant de physique. — M. Baldit a été, le 1er octobre 1904, nommé aide-météorologiste au Bureau central, à Paris, mais autorisé, jusqu'à nouvel ordre, à la fois par le Directeur du Bureau central et par le Recteur de l'Université de Clermont, à échanger son service avec celui de M. David.

STATION LIMNOLOGIQUE DE BESSE.

Le personnel se compose actuellement :

1° Du directeur, M. Poirier, professeur de zoologie, doyen de la Faculté des Sciences ;

2° Du sous-directeur, M. Bruyant, suppléant à l'Ecole de Médecine;

3° D'un préparateur, M. Pouzols, instituteur à Issoire ;

4° D'un préposé à la pêche et à la pisciculture, M. Veyssiaire, à Besse ;

5° D'un aide-pêcheur, M. Vernaire, à Besse ;

6° Du garde particulier du lac Chambon, M. Brassier, à Varennes.

Le directeur et le sous-directeur ont été nommés membres du Comité d'organisation du Congrès de pisciculture et pêche de Paris (1904). Le sous-directeur a été nommé également membre du Comité international de géologie, hydrologie et climatologie de Turin (1905).

Qu'on nous permette d'intercaler ici quelques renseignements destinés à vulgariser cette intéressante annexe de la Faculté des Sciences. Le Laboratoire de Besse, qui a commencé cette année à rendre des services, a obtenu des reproducteurs du lac Pavin, 90,000 à 100,000 œufs de *Salmo truita* et *Salmo salvelinus umbla*. Quatre-vingt mille alevins, issus de ces œufs, ont été distribués conformément aux décisions de M. le Préfet du Puy-de-Dôme, aux com-

Digitized by Google

munes de la région de Besse. La dissémination a été faite, par les soins des maires, à l'aide des appareils de transport fournis par la Station.

Les alevins restants ont été versés dans le lac Pavin. La Station a reçu à titre de subvention de l'Etablissement de pisciculture de Thonon, 15,000 œufs d'ombre-chevalier et 5,000 œufs de lavaret. Les alevins de lavaret ont dû être immergés dans le lac Pavin, immédiatement après leur éclosion. Les alevins d'ombre-chevalier ont été versés dans le courant du mois de mai, avec les alevins provenant des reproducteurs du lac.

Le lac Pavin a été affermé à la commune de Besse pour une période de neuf ans. Le bail a pris son effet à partir du 1er janvier 1904.

Les travaux d'aménagement piscicole du lac Pavin ont donc commencé cette année même.

La pêche a été effectuée durant une première période du 15 juin au 15 août. La seconde période s'étendra du 1er novembre à la prise du lac.

Subventions. — La Station de Besse a reçu comme subventions :

1° Une subvention de 5,000 francs, votée par le Conseil général du Puy-de-Dôme dans sa session d'août 1903. Cette subvention a été renouvelée pour 1905. (Session d'août 1904.)

2° Une subvention de 100 francs, votée au sous-directeur par la commune de Besse ;

3° Une subvention en nature (œufs de Salmonides), mentionnée plus haut;

4° Il y a lieu d'ajouter que les frais du laboratoire de limnologie ont été assurés par le laboratoire de zoologie de la Faculté des Sciences, duquel relève la Station.

Etat actuel. — La Station limnologique de Besse, annexe du laboratoire de zoologie de la Faculté des Sciences, comprend actuellement :

1° Un laboratoire limnologique (laboratoire de recherches, laboratoire de photographie, cabinets du directeur et du sous-directeur, logements d'une partie du personnel, chambres de travailleurs). Ce laboratoire, convenablement aménagé, renferme des collections botaniques et zoologiques qui commencent à être importantes (herbier de la région montagneuse et spécialement des lacs, collection d'échantillons de plankton, provenant de tous les lacs du Massif Central : Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire, Ardèche et Lozère. — Collection de Randannites du monde entier (don de M. le professeur Lacroix, du Museum). — Collection de batraciens, reptiles et poissons de la région montagneuse, etc.

Digitized by Google

La station a affermé directement les lacs Chambon et Pavin. Les travailleurs de la station ont en outre accès à tous les lacs de la région ;

2° Un laboratoire de pisciculture, avec bassins annexes, extérieurs et intérieurs ;

3° Une station météorologique ordinaire dont les instruments ont été fournis par le service météorologique.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

M. Lamotte, maître de conférences de physique, a reçu les palmes d'officier d'Académie.

M. Maigron, dont M. le Doyen des Lettres se plaît dans son rapport à reconnaître le zèle et le talent, a été nommé officier de l'Instruction publique.

M. Dieulafé, chargé de cours d'anatomie, et M. Dubois, chargé des fonctions de professeur suppléant d'anatomie, ont été nommés officiers d'Académie.

ENSEIGNEMENT.

L'œuvre journalière des professeurs et à proprement parler professionnelle de l'Université, celle qui comprend l'enseignement sous toutes ses formes, donné aux étudiants, l'extension universitaire, la direction des étudiants de l'intérieur et du dehors, les travaux scientifiques des professeurs, constitue la partie la plus importante et la plus utile de l'Université. Aucun de nos établissements n'a manqué à cette mission.

A la Faculté des Sciences, les cours, conférences et travaux pratiques se sont poursuivis avec la régularité habituelle.

Les succès des élèves aux examens des divers certificats attestent la valeur et la solidité de l'enseignement qui leur est donné, tant théorique que pratique.

A la Faculté des Lettres, qui restera toujours avant tout la parure et l'ornement de chaque Université, l'enseignement perdrait de sa force et de son éclat, si, dénaturant son caractère, on lui demandait inconsidérément de devenir utile au sens pratique du mot. Les cours publics n'ont pas cessé d'y attirer un nombreux auditoire. MM. Bréhier, Joyau, Maigron, Rouchon ont su grouper autour de leur chaire un public fidèle.

Clermont, dit M. le doyen des Essarts dans son rapport, est une des villes où la parole garde son prestige et n'est pas sacrifiée aux conférences de pur enseignement. Cet enseignement, qui du reste a

Digitized by Google

tant d'importance et qui constitue notre mission principale, est donné toujours avec le même soin et le même succès par les professeurs de la Faculté, auxquels se joignent, précieux auxiliaires, des chargés de conférence qui nous viennent de notre excellent Lycée, M. Bocave pour l'anglais, M. Félix pour la grammaire et la métrique. De plus, à ses cours spéciaux de langue et de littérature grecques, M. Vendryès, le docte successeur de M. Baron, a régulièrement associé la bonne fortune d'un cours de grammaire comparée.

M. Lébraly, ancien professeur au Lycée Blaise-Pascal, n'a pas cessé de nous faire bénéficier d'un cours libre d'espagnol, qui s'est rattaché des auditeurs très attentifs. On ne saurait trop insister sur l'utilité de ce cours dans une région où les relations commerciales avec l'Espagne ont été traditionnelles.

Les cours publics du jeudi, spécialement à l'usage des instituteurs et des institutrices qui visent au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures ont rendu leurs services habituels. MM. des Essarts, Joyau, Desdevises du Dezert, Bréhier, Pineau n'ont pas discontinué de procurer cette contribution si dévouée et si sincère de l'enseignement supérieur à l'enseignement primaire qui dure depuis de longues années. Notre chère clientèle du primaire s'en souvient et les succès que nous lui avons fait obtenir, les soins que nous lui avons prodigués jusqu'ici n'ont pas trouvé d'ingrats. C'est ainsi que nous cherchons à fortifier le lien qui doit exister entre les trois enseignements dans une démocratie fraternelle. Nous nous proposons plus que jamais de continuer par la correction de leurs travaux et par nos leçons désintéressées à communiquer à nos disciples de l'enseignement primaire les traditions de goût littéraire, d'impartialité historique, de patriotisme dont les instituteurs nous ont toujours paru pénétrés (1).

La Société des Amis de l'Université, qui est la fille de l'Université, a reproduit tous les vendredis ses conférences hebdomadaires, toujours avec le même succès devant un nombreux auditoire. On ne sait peut-être pas assez, en dehors de Clermont, que nos cours publics recrutent parfois plus de 200 auditeurs et que plus de 500 personnes viennent écouter nos conférences du soir. Avec le même empressement et la même faveur, nous poursuivons l'extension universitaire dont nous avons pris l'initiative en France, il y a quinze ans. Des professeurs des Facultés des Lettres et des Sciences ont été, comme toujours, semer la bonne parole sur tous les points du territoire académique.

(1) Extrait du rapport de M. le Doyen de la Faculté des Lettres.

Digitized by Google

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE.

Le brillant et solide enseignement donné à l'Ecole, ne lui a pas valu de moindres succès aux examens. Il a mérité les précieux éloges des Présidents des Jurys, M. Charpy, professeur d'anatomie à la Faculté de Toulouse et M. Brœmer, professeur de pharmacie à la même Faculté. Ces deux appréciateurs qualifiés du mérite de nos élèves se sont plu à les consigner dans leurs rapports officiels, en termes tels que M. le Ministre a cru devoir écrire une lettre à M. le Recteur où nous sommes heureux de relever le passage suivant : « Je ne puis que me féliciter du résultat des examens de » médecine et les termes du rapport de M. Charpy me laissent » espérer d'aussi excellents résultats pour l'avenir. »

L'Ecole de Clermont conserve ainsi sa place qui est la première, à la tête des Ecoles réorganisées de Médecine et de Pharmacie de France. Donnons-en bien vite la raison. Nos succès tiennent, non seulement à la valeur de l'enseignement des professeurs et à leur zèle inlassable, qui peuvent être égalés ailleurs, mais surtout à l'excellence de l'organisation matérielle, tant au point de vue des locaux qu'à l'abondance des sujets de dissection. Nos amphithéâtres de dissection bien aménagés, se sont accrus cette année de salles destinées aux études embryologiques. Quant aux sujets, ils sont abondants, et M. Charpy, lui-même, a constaté que nos élèves pouvaient disséquer dans de bien meilleures conditions qu'à la Faculté de Toulouse, où le nombre de cadavres est souvent très restreint. Nos élèves de Clermont sont assurés de faire, au moins deux fois, toutes les dissections se rapportant au cadavre humain. Ainsi, dans notre Ecole est assuré de la façon la plus solide, ce qui ne se rencontre nulle part ailleurs dans les Ecoles réorganisées, même dans certaines Facultés de province, l'enseignement de l'anatomie et de la physiologie, ces deux bases fondamentales de la médecine. Ajoutons que l'histologie, la physique et la chimie biologique ne le cèdent en rien à l'anatomie et à la physiologie pour l'organisation des services et la valeur des professeurs chargés de cet enseignement.

Le Conseil général du Puy-de-Dôme a augmenté le budget de notre Ecole d'une somme de 600 francs destinée à contribuer à l'installation définitive de notre laboratoire électro-radiographique. Nous devons à l'initiative du professeur de physique médicale, M. le Dr Mally, la création d'un service à la fois électrique et radiographique. Réservé primitivement à l'instruction de nos élèves, il est devenu peu à peu une annexe pour le traitement et l'examen

Digitized by Google

des malades civils et militaires de l'Hôtel-Dieu. C'est pour répondre à cette extension, due aux découvertes nouvelles, que la Ville et le Conseil général, auxquels nous offrons le témoignage public de notre gratitude, ont assuré à ce service des fonds pour son fonctionnement.

L'Ecole s'affirme donc comme entrant de plus en plus dans la voie des applications pratiques rendant ainsi des services importants à notre population clermontoise.

POPULATION SCOLAIRE

Faculté des Sciences.

La population scolaire a un peu diminué cette année. 100 élèves inscrits au lieu de 116. Les étudiants se répartissent ainsi :

Doctorat ès sciences	2
Agrégation	2
Certificat d'études supérieures	33
Certificat P. C. N.	46
Electricité industrielle	12
Doctorat d'Université	3
Etudiants bénévoles	2
Total	100

Faculté des Lettres.

Agrégation	8
Licence	36
Certificats d'aptitude de langues vivantes	12
Etudiants bénévoles	8
Total	64

Ecole réorganisée de Médecine et de Pharmacie.

Les inscriptions prises pendant l'année écoulée atteignent 422 ainsi réparties :

Doctorat en médecine	231
Pharmaciens de première classe	40
Pharmaciens de deuxième classe	151
Total	422 inscriptions

correspondant à une population scolaire de 109 élèves.

Digitized by Google

RÉCAPITULATION.

Faculté des Sciences	100
Faculté des Lettres	64
Ecole de Médecine et de Pharmacie	109
Total général	273

EXAMENS

Faculté des Sciences.

Certificats d'études supérieures.

47 candidats ont subi les épreuves des certificats d'études supérieures.

Il y a eu 28 reçus, soit une moyenne de 59 °/₀ pour l'ensemble des deux sessions de novembre 1903 et de juillet 1904, comme le montre le tableau suivant :

CERTIFICATS	NOVEMBRE 1903		JUILLET 1904		TOTAL	
	Examinés	Reçus	Examinés	Reçus	Examinés	Reçus
Analyse	2	1	1	1	3	2
Mécanique	»	»	»	»	»	»
Astronomie	»	»	3	2	3	2
Physique générale	»	»	3	1	3	1
Chimie générale	2	1	1	»	3	1
Minéralogie	1	1	»	»	1	1
Zoologie	1	1	6	3	7	4
Botanique	8	6	9	5	17	11
Géologie	1	1	5	4	6	5
Electricité industrie	»	»	2	»	2	»
Chimie agricole	2	1	»	»	2	1
Totaux	17	12	30	16	47	28

Digitized by Google

Brevet d'Electricité industrielle.

10 candidats se sont présentés. 6 ont été reçus.

Certificat P. C. N.

L'accroissement constant du nombre de nos étudiants en P. C. N. constaté depuis la création de cet enseignement, non seulement a subi un arrêt brusque, mais nous devons signaler, cette année, une assez forte diminution. 58 examinés au lieu de 77 l'an dernier et de 71 il y a deux ans.

Sur les 58 candidats, 34 ont été reçus, soit une moyenne de 58 °/₀.

SESSIONS	EXAMINÉS	REÇUS	PROPORTION pour 0/0
Novembre 1903.....	21	8	40 °/₀
Juillet 1904.....	37	26	70 °/₀
Totaux.....	58	34	55 °/₀ moy.

Faculté des Lettres.

a) 12 candidats sur 27 qui se sont présentés, ont été reçus très honorablement aux examens de licence. 3 d'entre eux, M. Champomier, pour la philosophie, M. Veschambre, pour l'histoire, M. Rigaudière, pour les lettres, ont obtenu la mention *assez bien*. Les deux premiers ont dû surtout à cette mention des bourses d'agrégation près la Faculté des Lettres de Bordeaux.

b) L'agrégation n'a pas autant de recrues qu'il y a quelques années à notre Faculté des Lettres, mais la qualité, du moins, compense la diminution de la quantité, car sous l'habile direction de M. Pineau, deux candidats ont été reçus à l'agrégation d'allemand, M. Goux, actuellement professeur au lycée Blaise-Pascal et Mlle Weill, professeur au lycée de jeunes filles de Moulins; d'autre part, une de nos élèves, Mlle Teillard, a été reçue seconde à l'agrégation littéraire des jeunes filles. C'est un succès notable que nous enregistrons avec orgueil. L'action de la Faculté des Lettres a donc été féconde. « Il » ne faut pas se dissimuler toutefois que l'avenir offre, à première

Digitized by Google

» vue, des incertitudes. En effet, la loi militaire de deux ans n'est » pas faite pour rassurer les gardiens de l'enseignement supérieur » dans notre pays. Les réformes ont, de tout temps, suscité des » appréhensions parce qu'elles dérangent des habitudes et décon- » certent les prévisions traditionnelles. On a vu pourtant bien des » fois les craintes se dissiper au contact de la réalité. La jeunesse » a tant de ressources, l'élite des maîtres tant d'industrie, qu'on » triomphera peut-être sans trop d'encombre des difficultés que va » créer l'interruption prolongée des hautes études (1). » M. des Essarts est d'ailleurs de ceux qui espèrent par tempérament et par confiance dans l'intelligence de nos compatriotes et bien souvent quand il recueille l'écho des plaintes pessimistes, il se redit le mot du poète ancien : « Les destins se fraieront leur route ».

Ecole de Médecine et de Pharmacie.

Les résultats obtenus aux examens sont les suivants :

Médecins.

Premier de doctorat.....	33 inscrits, 30 reçus.
Deuxième de doctorat.....	32 inscrits, 28 reçus.

Pharmaciens.

Premier examen probatoire.....	12 inscrits, 7 reçus.
Deuxième examen probatoire.....	8 inscrits, 7 reçus.
Troisième examen probatoire.....	8 inscrits, 4 reçus.

Herboristes.

4 inscrits, 1 reçu.

PREMIER EXAMEN DE FIN D'ANNÉE.

Pharmaciens de première classe....	7 inscrits, 7 reçus.
Pharmaciens de deuxième classe...	10 inscrits, 10 reçus.

DEUXIÈME EXAMEN DE FIN D'ANNÉE.

Pharmaciens de première classe....	3 inscrits, 3 reçus.
Pharmaciens de deuxième classe...	23 inscrits, 15 reçus.

Sages-femmes.

Premier examen de sages-femmes de deuxième classe : 19 inscrites, 19 reçues.

Deuxième examen de sages-femmes de deuxième classe : 25 inscrites, 25 reçues.

(1) Extrait du rapport de M. le Doyen de la Faculté des Lettres.

Digitized by Google

BACCALAURÉATS.

Faculté des Sciences.

Le nombre des candidats au baccalauréat (lettres-mathématiques) a été à peu près celui de l'an dernier, 64 pour le classique au lieu de 71, et 164 pour le moderne au lieu de 145.

M. le Doyen de la Faculté des Sciences a répété encore cette année ce qu'il disait les années précédentes, à savoir que les élèves de l'enseignement moderne sont mieux préparés que ceux de l'enseignement classique, ce qui résulte de la proportion relative des admis et des refusés : 25 °/₀ admis dans les deux sessions pour l'enseignement classique, et 39 °/₀ pour les élèves de l'enseignement moderne.

Observations. — Pour la première fois, cette année, la Faculté des Sciences a eu à examiner des élèves préparés d'après le nouveau programme des lycées. 30 candidats se sont présentés pour la première partie (sciences-langues vivantes). 7 ont été reçus, soit une proportion de 23 °/₀ seulement. Cette faible proportion montre bien que nous sommes dans une période de transition. Il est à prévoir que la proportion du nombre des reçus augmentera bien l'an prochain, surtout dans deux ans.

Faculté des Lettres.

Les examens, d'après le rapport de M. le Doyen, ont été satisfaisants.

Baccalauréat classique (première partie) :

351 candidats se sont présentés dans les deux sessions de novembre 1903 et juillet 1904. Sur ce nombre, 149 ont été admis définitivement, soit une proportion de 42 °/₀.

Baccalauréat classique (deuxième partie lettres-philosophie) : 316 présentés, 149 reçus. — Proportion, 47 °/₀.

Baccalauréat moderne (première partie) :

287 candidats se sont présentés, 123 ont été reçus. — Proportion, 43 °/₀.

Baccalauréat moderne (deuxième partie lettres-philosophie) : 65 candidats, 27 reçus. — Proportion, 41,5 °/₀.

Session de Juillet.

Baccalauréat (première partie latin-grec) :

171 candidats examinés, 56 admis. — Proportion, 33 °/₀.

Baccalauréat (première partie latin-langues vivantes) : 55 candidats, 18 admis. — Proportion, 33 °/₀.

Digitized by Google

Baccalauréat (première partie latin-sciences) :

90 candidats, 23 admis. — Proportion, 25 %.

Au total, 1,335 candidats aux divers baccalauréats ès lettres ont été examinés dans les deux sessions.

545 ont été définitivement admis. Soit une proportion de près de 41 %.

VŒUX.

Ecole de Médecine et de Pharmacie.

La transformation de l'Ecole en Ecole de plein exercice a été sérieusement étudiée, mais les finances municipales, malgré leur état prospère, ne peuvent se prêter à l'incorporation d'un budget aussi élevé que celui indiqué par M. le Ministre de l'Instruction publique. L'Ecole de Médecine fait donc des vœux pour que des réformes qui s'imposent surtout dans l'enseignement pharmaceutique maintiennent notre population scolaire dans une situation compatible avec la conservation de la prospérité actuelle dont nous apprécions la valeur, puisqu'elle nous met la première sur la liste des écoles réorganisées.

Observatoire du Puy de Dôme.

Les efforts entrepris pour accroître l'activité scientifique de l'Observatoire du Puy de Dôme ont reçu à la fin de l'année 1903 une éclatante consécration.

Le 13 novembre 1903, MM. Chambige, Clémentel, Guyot-Dessaigne, Bony-Cisternes, Chamerlat et Sabaterie, députés du Puy-de-Dôme, déposaient, à la loi de finances fixant les dépenses pour l'exercice 1904, un amendement ayant pour objet d'augmenter de 10,000 francs le budget annuel de l'Observatoire du Puy de Dôme. Sur cette somme, 6,000 francs devaient être ajoutés au budget du matériel de l'Observatoire; 4,000 francs devaient servir à gager un emprunt à effectuer par l'Université de Clermont, pour faire face à des dépenses de construction indispensables à la Station de la Montagne : il s'agissait notamment de construire le pavillon magnétique qui, prévu depuis 1874, n'avait jamais été exécuté, et que rendaient particulièrement important les récents travaux de magnétisme terrestre effectués à l'Observatoire.

Défendu à la Commission du budget par M. Clémentel, d'accord avec M. Doumer, l'amendement fut présenté à la Chambre des Députés par M. Chambige et adopté. Au Sénat, la Commission des finances commença par le rejeter. L'intervention auprès de leurs

Digitized by Google

collègues du Sénat, de MM. Gomot, Bataille et Francis Charmes, l'intervention personnelle de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui voulut bien rendre hommage à l'activité scientifique de l'Observatoire, firent revenir la Commission des finances du Sénat sur sa décision première, et le Sénat, à son tour, adopta l'amendement.

« Les plus vifs remerciements, dit M. le Directeur de l'Observatoire, sont dus aux représentants de l'Auvergne au Parlement, qui, par leur intervention efficace en faveur d'un établissement de pure recherche scientifique, ont prouvé que les intérêts de la science et de la haute culture dans notre pays ne leur sont pas plus indifférents que les intérêts matériels des populations qu'ils représentent. »

Ajoutons que, des deux parties de l'amendement, celle qui est relative à l'augmentation du budget du matériel proprement dit n'a soulevé aucune difficulté : l'Observatoire en a bénéficié dès cette année. La partie relative aux bâtiments complémentaires à construire au Puy de Dôme a donné lieu à des pourparlers assez longs entre les Ministères de l'Instruction publique et des Finances : Nous avons l'assurance que toute difficulté est désormais aplanie, et l'espoir, sérieusement fondé, de voir enfin les constructions nécessaires commencées au printemps de 1905.

Le Directeur rappelle, pour mémoire, qu'il restera encore à doter l'Observatoire d'une Station de la Plaine qui lui appartienne ; mais il estime qu'il convient aujourd'hui d'insister sur ce qui vient d'être fait plutôt que sur ce qu'il reste à faire.

TRAVAUX DES PROFESSEURS

Faculté des Sciences.

M. Pellet :

1. Note sur la théorie des fonctions entières, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences.*

2. Plusieurs articles dans l'Intermédiaire des Mathématiciens.

M. Guichard :

M. Guichard, que l'Académie des Sciences a nommé Correspondant de l'Institut, a été délégué au Congrès international de mathématiques à Heidelberg et choisi comme président d'une des séances.

Il a publié en outre :

a) Dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences* des notes :

1° Sur les systèmes de deux surfaces dont les lignes de courbure se projettent sur un plan suivant les mêmes courbes ;

Digitized by Google

2° Sur un groupe de problèmes de géométrie.

b) Au Congrès international d'Heidelberg :

Sur les systèmes triple-orthogonaux.

M. Poirier :

Etude de nouvelles planaires terrestres de la Nouvelle-Calédonie.

M. Glangeaud :

Notice nécrologique de M. Fouqué *(Revue d'Auvergne).*

Série d'articles dans la *Revue générale des Sciences,* la *Nature,* le *Geologische Centralblatt* de Berlin et le *Dictionnaire de géographie* de Joanne.

M. Garde :

L'existence du Bathonien saumâtre dans la vallée de la Creuse *(Société géologique de France).*

Faculté des Lettres.

M. des Essarts :

Une Revue de la Poésie française; le Théâtre en France sous la Restauration ; du Cénacle au Parnasse *(Journal des Débats).*

Frédéric Mistral et le Félibrige *(Revue de la Quinzaine).*

Emile Gebhart *(Revue Bleue).*

M. Maigron :

George Sand et les mœurs. *(Revue de Paris.)* [Décembre 1903 et janvier 1904.]

M. Pineau :

1° Les plus jolies chansons des pays scandinaves. *(Revue des Traditions populaires.)* — Novembre 1903. La Mort du chevalier Stig. — Décembre 1903. Sigvord, le fils du roi. — Mai-juin 1904. La Demoiselle chez les Nains. — Août-septembre 1904. La Demoiselle en biche. — Octobre 1904. La Mort de la reine Dagmar.

La petite Chevrière *(Revue d'Auvergne,* mai-juin 1904).

Thôr de Havsgaard *(Revue d'Auvergne,* juillet-août 1904).

2° Le Folk-Lore de la Touraine *(Revue des Traditions populaires).* — Novembre 1903, Les Moissons. — Décembre 1903, Légendes sur saint Martin. — Février 1904, Les Coutumes de l'année. — Juillet 1904, Les Coutumes de l'année (suite). — Octobre 1904, Les Coutumes de l'année (suite).

3° Le Relèvement en Danemark par l'instruction populaire *(Revue Bleue,* 6 août 1904).

4° Collaboration à la *Revue critique d'Histoire et de Littérature,* 9 novembre 1903, Velay et Auvergne. — 21 décembre 1903, Danemarks Helte-Digtning. — 2 mai 1904, Nordische Mythologie. —

Digitized by Google

4 juillet 1904, Le Romancéro populaire de la France. — 19 septembre 1904, De danske Runemindsmærker, etc., etc.

M. Joyau :

L'Idée du Temps *(Revue des Cours et Conférences).*

L'Homme de Cœur *(Revue d'Auvergne).*

La Place de l'Homme dans la Nature *(Revue de la Société Havraise d'Etudes diverses).*

M. Desdevises du Dezert :

L'Espagne de l'Ancien Régime, t. III. — La Richesse et la Civilisation. — Paris, Société française d'Imprimerie et de Librairie, 1904, in-8°.

La Colonisation espagnole *(Les Annales Coloniales*, 15 janvier 1904).

L'Espagne et la question du Maroc *(Les Annales Coloniales*, 1er juillet 1904).

Notes sur l'Espagne *(Revue Bleue*, 25 juin 1904).

La Comédie de Caliste et Mélibée *(Revue des Cours et Conférences*, 23 juin 1904).

Sous presse : Etude sur la littérature hispanique contemporaine *(Revue Universelle).*

L'Androgyno de D. José Antich *(Revue hispanique).*

Collaboration au Nouveau Larousse illustré, à la Revue d'Auvergne, aux Annales du Midi, à la Revue Internationale de l'Enseignement.

M. Bréhier :

Un Héros de roman dans la littérature byzantine (discours prononcé à la rentrée de l'Université). Clermont, 1903, in-8°.

La Querelle des Images. Paris, Blond, 1904, in-16.

La Civilisation européenne au VIIe siècle *(Revue des Cours et Conférences*, 7 janvier 1904).

La Royauté homérique et les Origines de l'Etat en Grèce *(Revue Historique*, janvier et mai 1904).

Un Discours inédit de Psellos. Paris, 1904, in-8° (extrait de la *Revue des Etudes grecques).*

Un Patriarche sorcier au IXe siècle *(Revue de l'Orient chrétien).* Sous presse.

Un titre inédit de l'Hospice de Fécamp *(Société des Antiquaires de Normandie).* Sous presse.

Collaboration et comptes rendus : Revue historique, Revue d'Auvergne, Revue de l'Orient chrétien, Revue des Etudes historiques, Revue internationale de l'Enseignement supérieur.

Digitized by Google

M. Audollent :

A terminé son recueil des inscriptions magiques grecques et latines.

Defixionum tabellæ quotquot innotuerunt tam in græcis Orientis quam in totius Occidentis partibus.

Un vol. in-8°, Paris, Fontemoing, 1904.

M. Vendryès :

1. Une loi d'accentuation grecque : l'opposition des genres (*Mémoires de la Société de Linguistique*, XIII, p. 131 et suivantes).

2. L'accent de ἔγωγε et la loi des propérispomènes en attique (*Mémoires de la Société de Linguistique*, XIII, p. 218 et suivantes).

3. Le nom de la ville de Melun (*Mémoires de la Société de Linguistique*, XIII, p. 225 et suivantes).

4. Oclopecta (*Mémoires de la Société de Linguistiques*, XIII, p. 231 et suivantes).

5. Traité d'accentuation grecque. XVIII-276 pages. Paris, Klincksieck.

6. Les mots vieil-irlandais du manuscrit de Laon (*Revue Celtique*, tome XXIX, 4e fascicule).

7. Un petit problème d'accentuation homérique. — Mélanges philologiques offerts à M. Ferdinand Brunot.

8. La linguistique indo-européenne (*Journal des Savants*, février 1904, p. 118 et suivantes).

Collaboration à l'*Anzeiger für indogermanische Sprachkunde.*

Ecole de Médecine et de Pharmacie.

M. le docteur Billard :

1° Influence de la tension superficielle des solutions de curare sur leur toxicité ;

2° Procédé de mesure de l'émission du parfum des fleurs ;

3° Influence de la tension superficielle des solutions aqueuses sur leur absorption par les végétaux ;

4° La toxicité des alcools, fonction de leur tension superficielle ;

5° Rapports entre la tension superficielle, la viscosité et la toxicité des alcools et de quelques boissons alcooliques.

(*Comptes rendus de la Société de biologie de Paris*) en collaboration avec le docteur Dieulafé.

M. le docteur Mally :

Sur les impotences fonctionnelles consécutives aux traumatismes articulaires. — En collaboration avec M. le docteur Richon (*Revue de Chirurgie*, février 1904).

Digitized by Google

Les impotences fonctionnelles de l'épaule considérées au point de vue des accidents du travail (*Presse Médicale*, 27 août 1904).

Le traitement du lupus par la photothérapie (*Monde Médical*, 1er janvier 1904).

Le traitement du lupus par les rayons X (*Monde Médical*, 1er février 1904).

Le traitement des cancers ulcérés par les rayons X (*Monde Médical*, 1er août 1904).

M. le docteur Dieulafé, chargé de cours :

Incisure du foie due à la constriction thoracique (*Toulouse médical*, 1904).

Sillon transversal sur un foie ptosé (*Toulouse médical*, 1904).

Influence de la constriction thoracique sur la rate et le rein (*Toulouse médical*, 1904).

Aponévrose profonde du creux poplité (*Bibliographie anatomique*, tome XIII).

Variations de la veine poplitée (*Toulouse médical*, 1904).

La mutation du sacrum (*Association des anatomistes*, sixième réunion, Toulouse, 1904).

Les fosses nasales des vertébrés (Thèse de doctorat ès sciences, Paris, 1904).

Les parfums des fleurs (*Revue d'Auvergne*, 1904).

MM. Dieulafé et Bruyant :

Occlusion de l'orifice buccal chez une carpe (*Association des anatomistes*. Toulouse, 1904).

MM. Dieulafé et Gilles :

Notes sur la rétropulsion du coccyx (*Toulouse médical*, 1er novembre 1903).

Articulations du coccyx chez une femme morte au quatrième mois de la grossesse (*Toulouse médical*, 1904).

MM. Dieulafé et Herpin :

Rétrécissements du gros intestin dus à la constriction thoracique (*Toulouse médical*, 1904).

M. Fau, prosecteur :

Division du muscle grand pectoral en deux faisceaux (*Toulouse médical*, 1904).

M. Herpin, aide d'anatomie :

De la circulation veineuse dans le rein (*Bibliographie anatomique*, tome XIII).

Note sur l'aponévrose du grand dorsal (*Bibliographie anatomique*, tome XIII).

Note sur les veines du rein (Société de biologie, 1904).

Digitized by Google

M. le docteur Dionis du Séjour :

Sur un cas de lobe surnuméraire du poumon. — Lobe de la veine azygos (*Bulletin de la Société anatomique de Paris*, févr. 1904).

Hernie de l'appendice par glissement. — Appendice à méso complètement graisseux (*Bulletin de la Société anatomique de Paris*, février 1904).

Troubles trophiques et circulatoires de la peau résultant d'injections de paraffine (*Gazette des hôpitaux civils et militaires*, avril 1904).

Sur un cas de plaie pénétrante de l'abdomen par balle de revolver. — Perforations intestinales. — Laparotomie, suivie de rupture de la cicatrice avec éviscération ; guérison (Communication à la Société de Chirurgie de Paris).

Collaboration à la *Gazette des hôpitaux*. — Analyses de livres nouveaux.

M. Huguet :

Urologie (sous presse).

M. Col :

M. Col a terminé et fait imprimer sa thèse de doctorat ès sciences « Sur la disposition des faisceaux dans la tige et les feuilles de quelques végétaux dicotylédones ». Il la soutiendra aux premiers jours de l'année que nous commençons.

M. Gros :

Sur quelques constantes dans la composition chimique du lait (sous presse).

Observatoire du Puy de Dôme.

M. Brunhes, directeur :

1. Sur une expérience de Perrot relative à l'influence de la rotation terrestre sur l'écoulement des liquides et sur la comparaison directe de la rotation terrestre et du champ magnétique terrestre (Bulletin de la Société météorologique de France, séance du 6 avril 1904).

2. Sur l'influence de la rotation terrestre sur le sens de rotation des tourbillons aériens et des tourbillons de cours d'eau (*C. R. Acad.*, mai 1904).

3. En collaboration avec M. Jean Brunhes : les analogies des tourbillons atmosphériques et des tourbillons des cours d'eau, et la question de la déviation des rivières vers la droite (*Annales de Géographie*, 15 janvier 1904).

4. Enregistrement de courants telluriques entre Clermont et le

Digitized by Google

Puy de Dôme *(Association française pour l'avancement des Sciences*, Congrès de Grenoble 1904).

5. En collaboration avec M. F. David : Sur la direction de l'aimantation permanente dans certaines roches volcaniques *(C. R. Acad.*, décembre 1903).

M. J.-R. Plumandon :

L'état actuel de la question du tir contre la grêle *(Bulletin de la Commission météorologique du département du Puy-de-Dôme).*

M. P. David :

1. En collaboration avec M. Brunhes : la note aux *Comptes rendus* précédemment indiquée.

2. Sur la constance de l'aimantation permanente dans le domite du Puy de Dôme *(C. R. Acad.*, janvier 1904).

3. Inversions des températures dans la verticale ; comparaison entre une Station de Montagne, une Station de Plateau et une Station de Plaine *(Bulletin de la Commission météorologique du Puy-de-Dôme*, et *Congrès de l'association française pour l'avancement des Sciences,* Grenoble 1904).

Station limnologique de Besse.

M. Bruyant, sous-directeur :

1. Sur la végétation du lac Pavin *(C. R. Académie des Sciences).*

2. Les seiches du lac Pavin *(C. R. Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences).*

3. Les zones végétales du lac Pavin *(C. R. Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences).*

4. Note sur un cas tératologique observé chez la carpe (en collaboration avec le Dr Dieulafé). *Congrès d'Anatomie de Toulouse.*

5. Capture en Auvergne de *Bothriopthérus angustatus (Feuille des Jeunes Naturalistes).*

6. Ruisseaux intermittents de la région du Mont-Dore *(Feuille des Jeunes Naturalistes).*

7. Recherches sur la température des eaux courantes et des lacs *(Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne).*

8. Matériaux pour l'étude des rivières et des lacs d'Auvergne (En collaboration avec A. Eusébio. 160 p., pl. et fig. Clermont, 1904).

9. Articles divers dans journaux spéciaux de pisciculture.

CONCLUSION.

On voit par le tableau rapide et succinct que nous venons d'exposer, que si l'Université d'Auvergne rend des services variés et déjà considérables à notre région, elle se prépare à en rendre encore

Digitized by Google

de plus considérables dans l'avenir. Elle marche avec ardeur vers les destinées glorieuses qui attendent les nouvelles Universités de France. Parmi les principes qui s'appliquent à tous les organes de l'Etat, il en est un qu'il me paraît opportun de rappeler en ce jour. On peut le définir ainsi : « Il ne peut y avoir d'ordre et de force dans » l'Etat que si ses institutions essentielles se conforment à la vie » sociale et politique de la Nation ». Il importe donc que les Universités, et en particulier l'Université d'Auvergne leur sœur, institutions essentielles au premier chef, mais d'un caractère éminemment perfectible, restent de plus en plus en communication avec les ressources, les capacités et les nécessités des régions où elles sont établies. Elles doivent s'efforcer, dans la prodigieuse période de transformations sociales que nous traversons, de donner de plus en plus satisfaction à tous les besoins économiques et sociaux, scientifiques et littéraires qui se manifestent de toute part. Ainsi, elles arriveront peu à peu à jeter des racines profondes dans le sol national, et à réaliser l'idéal entrevu pour elles par leur illustre fondateur, M. Liard. Affirmons-le une fois de plus : les anciennes Facultés, sans lien entre elles, se mouvant dans des limites trop étroites, petites Ecoles normales supérieures de province, dont le rôle étriqué et mesquin consistait surtout à préparer quelques maîtres pour les collèges de l'enseignement secondaire, ou à offrir une distraction intellectuelle à la bourgeoisie oisive des villes, rappellent un passé à jamais évanoui. Les Universités nouvelles, aujourd'hui à leur aurore, mais assez puissamment et assez souplement organisées pour étendre leur activité dans toutes les directions, représentent et préparent l'avenir. Déjà en plein épanouissement, on peut être assuré qu'elles redonneront à notre France, en pleine voie de régénération et de rajeunissement, avec un succès égal à celui des Universités allemandes, mais avec un esprit meilleur, la prospérité dans la paix sociale, la force et la vraie grandeur.

Liste des titulaires des médailles offertes par la Société des Amis de l'Université.

Faculté des Sciences

Médaille de vermeil. — Certificats d'études supérieures :

M. Bounoure, Augustin-Jean-Louis, né le 10 février 1885, à Thiers.

Médailles d'argent. — Certificat P. C. N. :

M. Jaloustre, Léon-Antonin, né le 25 juillet 1882, à Clermont-Ferrand ;

Digitized by Google

M. Gras, Alphonse-Marie-Antoine, né le 30 mai 1886, à Coltines (Cantal).

Faculté des Lettres

Médaille de vermeil. — Licence ès lettres :

M. Rigaudières, Armand-Alfred, né le 27 juin 1883, à Nevers (Nièvre).

Ecole de Médecine et de Pharmacie.

(a) Médecine. — Médaille de vermeil :

M. Perrin, Gabriel, né le 2 octobre 1868, à Charroux (Allier).

M. Aumaître, Auguste-Antoine, né le 30 août 1882, à Saint-Gervais (Puy-de-Dôme).

(b) Pharmacie. — Médaille de vermeil :

M. Géraud, François, né le 30 avril 1865, à Sauret-Besserve (Puy-de-Dôme).

Prix décernés aux Etudiants de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie.

Prix Fleury, dit prix d'observations, réservé aux étudiants en médecine : M. Fau.

Prix Renoux (notes prises aux cours) :

Médecine. — M. Constant.

Pharmacie. — M. Géraud.

Prix Bertrand :

1re année : Médecine. — M. Phélip.

— Pharmacie. — M. Col et Mlle Dubuisson.

2e année : Médecine. — M. Constant (mention honorable).

— Pharmacie. — M. Chollet.

3e année : Médecine. — M. N.

— Pharmacie. — MM. Jacquème et Boudieu.

Le prix Nivet n'a pas été décerné.

Digitized by Google

LES DERNIERS MERCŒURS

BÉRAUD VII DE MERCŒUR

CONNÉTABLE DE CHAMPAGNE

1272-1321

XV.

CONFLIT ENTRE LE PAPE JEAN XXII ET LE ROI AU SUJET DE L'ÉVÊQUE DE MENDE ADVERSAIRE DE BÉRAUD. — LE ROI ORDONNE LA LEVÉE D'UNE ARMÉE SOUS LES ORDRES DU DUC DE BOURGOGNE POUR S'EMPARER DU SEIGNEUR DE MERCŒUR ET DE SES DOMAINES. — LE PAPE REPREND SA DÉFENSE (NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1318).

La cause de ce conflit était l'évêque de Mende, Guillaume Durand, avec qui Mercœur avait eu en Gévaudan, de 1307 à 1312, les graves différends que l'on sait, terminés par Philippe le Bel. Cet habile et savant dominicain, docteur en plusieurs facultés, à la parole persuasive, avait su maintenir sa fortune politique. Philippe V l'avait gardé au Grand Conseil, l'employait aux ambassades et prisait fort ses services. N'était-ce pas à lui, d'ailleurs, que la couronne devait l'annexion de fait du comté de Gévaudan par le traité de pariage de 1307 ? La cour était d'autant plus portée à le soutenir que ce traité d'association avait ameuté contre lui la noblesse gabalitane. Missions politiques à part, Guillaume Durand, plus légiste qu'évêque (1), quittait moins que jamais la cour. Les

(1) Guillaume II Durand, neveu de Guillaume Ier surnommé *Speculator* à cause de son traité *Speculum juris*, et quelquefois désigné par le même surnom que son oncle, était en effet tout spécialement réputé pour ses connaissances juridiques.

Digitized by Google

plaintes portées au Souverain Pontife contre lui et les officiers de son temporel s'étaient multipliées depuis 1316. Elles devinrent si pressantes en 1318 que le pape ne put différer plus longtemps de s'en occuper; il chargea des commissaires de faire une enquête. Fort de la protection du roi, Durand prit une attitude arrogante et il est infiniment probable que c'est à lui que Jean XXII fait allusion dans sa lettre à Sully, du 6 novembre, à propos de l'injure d'Architofel qui lui avait été adressée à lui-même. Le roi se plaint des poursuites intentées contre son conseiller, demande, exige presque leur cessation, les imputant, sur la foi de rapports intéressés, à l'hostilité de Béraud de Mercœur (1). Il se trompait : en fait d'intrigues, on n'aperçoit que celle dont Béraud fut victime en cette circonstance.

Jean XXII qui savait être pape, répondit le 13 décembre 1318, à cette intervention peu discrète, sur un ton digne et ferme : « La Sublimité royale a tort de s'étonner et de s'émouvoir de ce que nous ayions accueilli la plainte des opprimés contre cet évêque; et que votre crédulité n'aille pas jusqu'à se figurer que nous ayions agi sur la demande de notre cher fils le noble Béraud seigneur de Mercœur (2). Bien mieux, apprenez que nous avons laissé s'écouler huit mois sans tenir compte des plaintes graves et fréquentes portées à notre personne par

(1) Pour cette affaire, il députa au pape Simon d'Archiac, doyen de Saintes, peu après archevêque de Vienne et Pierre de Matherin, chevalier. (*Ibid.* n° 775, col. 672-73.)

(2) «... Non itaque debet mirari debet regia sublimitas nec turbari si contra ipsum episcopum conquerentes oppressos audivimus, *nec tua credulitas teneat quod ad instantiam dilecti filii nobilis viri Beraudi domini de Mercorio, quicquam egerimus in hac parte, etc.* » (*Ibid.* n° 775, col. 672.) Lettre datée d'Avignon comme les autres.

Six jours après, complétant ses renseignements dans une autre lettre au roi qui se rabattait sur une enquête secrète, il lui disait avoir commencé par entendre les explications de Durand dans un consistoire secret; mais que la divulgation de ce qui s'y était passé avait été bruyante à ce point qu'il n'était plus possible de continuer l'information secrète. Il y allait de la dignité pontificale, de celle du roi, et de son conseiller lui-

Digitized by Google

un grand nombre de notables gens. Mais enfin les clameurs ont été si fortes et tant de fois renouvelées qu'il nous est devenu impossible de fermer nos oreilles sans blesser notre conscience ». Le reste est sur ce ton. S'adoucissant dans une seconde lettre il donnait au roi toutes les garanties de la plus impartiale équité, annonçant une enquête par cardinaux français d'où seraient exclus tous témoignages suspects et où la liberté de la défense serait assurée largement à son conseiller (1).

Malgré le retentissement de ce procès, Guillaume Durand conserva la confiance de Philippe V. Il resta sur le siège de Mende jusqu'à la fin de sa vie (14 déc. 1330), mais sans monter plus haut ainsi qu'on pouvait le prévoir à ne considérer que sa capacité. Jean XXII ne fléchit pas sur ce point (2).

Philippe n'en resta pas moins convaincu de l'immixtion de Béraud dans la mésaventure de son conseiller. Loin donc de se laisser fléchir par les instances du pape, ni effrayer par les périls d'une expédition militaire que les lettres de Jean XXII lui faisaient entrevoir le 4 novembre, il prit dès le 18 de nouvelles mesures pour en assurer le succès. Réitérant l'ordre précédemment donné au bailli d'Auvergne d'occuper les châteaux et tous les biens du sujet insoumis, il enjoint à la noblesse de prêter main-forte à l'exécution de ces ordres ; à celle déjà requise

même. Il la faisait faire, non par un seul commissaire suivant l'habitude, mais, pour plus de sécurité, par deux de ses cardinaux chargés d'entendre « non les personnes viles, mais des cardinaux, des évêques, abbés et autres témoins de cette sorte de procédure régulière, et de recevoir toutes les libres défenses de l'évêque ». *Hoc enim procul dubio expedit fame sue, congruit et decenter regie serenitatis honori*, etc. (*Ibid.* n° 778, col. 680-681.)

(1) V. *Arch. nat. JJ.* 55, n° 110-113, f. 52, etc. — Coulon, loc. cit. n° 676. Voir au sujet de Guillaume Durand : J. Roucaute. *La formation territoriale du domaine royal en Gévaudan*, 1161-1307, pp. 54, 82, 83, etc. Paris, Picard, 1901.

(2) Sans sortir du pays où s'étendaient les domaines de Béraud, il n'hésita pas à suspendre Grégoire, abbé d'Issoire, vers le même temps. Benoît XII le releva de cette suspension par lettres datées d'Avignon, le 11 mars 1335. (Vidal. *Lettres de Benoît XII*, d'après les archives du Vatican. Fasc. I, p. 199, n° 2303).

Digitized by Google

il joint les nobles du Nivernais. Mieux encore : au duc de Bourgogne il confère pleins pouvoirs de réunir des troupes en tel nombre qu'il le jugera nécessaire et de prendre tous les moyens qui lui paraîtront utiles (1). Qu'aurait-il fait de plus s'il avait eu à combattre le comte de Flandre ou à expéditionner contre la Savoie! Evidemment Louis Ier de Bourbon et le comte de Forez se sont excusés de marcher, puisque leurs domaines, encastrés entre les provinces requises, ne sont pas compris dans les convocations, bien que Béraud y possède des terres importantes. Il en est de même du Velay, du Gévaudan, du comté de Bourgogne.

Ainsi dès le début apparaissaient les complications.

Devant une armée mobilisée pour le prendre et commandée par le premier feudataire du royaume, Béraud ne se soumet ni ne se rend. Seulement il quitte Avignon pour ne pas envenimer les rapports soudainement tendus entre son protecteur et le roi. Il ne faut pas que la cour puisse ajouter à ses griefs contre le pape celui de donner asile à un rebelle. Il s'éloigne discrètement et va demander asile et conseil à son cousin Louis de Bourbon.

Jean XXII ne l'abandonne pas, mais il ne lui dissimule pas la vérité. A une lettre que Béraud vient de lui faire porter par son clerc Jean Pagès, pour lui annoncer que des mesures de la dernière rigueur vont commencer contre lui, il répond le 19 décembre 1318 que les rapports de son ambassadeur Guillaume de Laon ne confirment que trop les siens. Le roi est furieux. Et comme « la colère des rois est toujours dangereuse suivant la parole du Sage », il l'engage à ne plus la braver, à ne pas se faire trop d'illusions sur le « grand nombre » de ceux qui lui prêteraient leur appui pour résister au pouvoir royal. « En

(1) *Arch. nat. JJ.* 55, fol. 81, nos 75 et 76 et fol. 59; vo, nos 124 et 125. — *Rec. des Histor. XXIII,* p. 816 B et note 8. — Il ne s'agit donc pas cette fois encore de la guerre de Flandre dans cette convocation, comme l'a cru M. Lehugeur dans son *Histoire de Philippe le Long*, p. 276, note 5 Coulon. (V. *Lettres de Jean XXII*, p. 643). Les termes de ces mandements ne laissent, en effet, aucun doute.

Digitized by Google

conséquence, humiliez-vous devant lui par des témoignages de soumission et d'attachement, et du mieux que vous pourrez apaisez son esprit afin que, oublieux de vos offenses, il vous rouvre le sein de sa bienveillance d'autrefois. Aussitôt que nous aurons reçu la réponse de notre cher fils Louis comte de Clermont, que vous attendez sous peu et dont vous nous annoncez la communication, nous vous ferons connaître avec une paternelle affection les moyens qui nous paraîtront les meilleurs pour vous réconcilier avec le roi (1). »

A partir du 19 décembre, et durant trois ou quatre mois, la correspondance de Jean XXII, jusque-là si peu interrompue au sujet du sire de Mercœur, est muette. Pendant ce temps Béraud reste suspendu au-dessus de tous les périls, tel Absalon dans la forêt d'Ephraïm ; cependant aucun Joab ne lui perça le flanc de son dard. Si les troupes de l'ost royal s'assemblèrent, elles n'agirent pas sérieusement, le drapeau royal ne flotta que sur les forteresses que Béraud reconnaissait tenir du roi; les autres leur furent refusées.

Le duc de Bourgogne se mit bien en campagne, mais ce fut une campagne d'arguments. Tout en blâmant l'obstination de Béraud, en prince il lui répugnait de prendre les armes contre un brave et loyal chevalier, pas traître du tout, estimé et parent de tout le monde, lui compris. Aussi tout le monde s'y met. Louis de Bourbon l'abandonne d'autant moins qu'il vient d'être nommé capitaine général de toutes les troupes que le roi doit envoyer outre-mer, pour cette expédition de Terre-Sainte dont Béraud est un chaud partisan (2). En Auvergne, le bailli

(1) *Lettres de Jean XXII*, I, n° 777, col. 678. Lettre datée d'Avignon, le 19 décembre 1318.

(2) Le roi avait investi Louis de Bourbon, de ce commandement par lettres données à Longchamps, à moins que les comtes de Valois ou d'Evreux ses oncles, ou encore son frère Charles de la Marche, ne partissent avant lui. Louis avait déjà reçu du pape le commandement des croisés (*Arch. nat. P.* 1378, cote 3017). Il n'y manquait plus que l'armée !

Digitized by Google

royal ne pourrait guère compter sur la noblesse, s'il fallait en venir aux mains. C'est au cours des conflits du roi et de Béraud, que le bailli royal Pierre Armand, damoiseau de Langeac, passa du service de Philippe à celui de Mercœur (1) ; le fait est caractéristique. Au fond les nobles se reconnaissent en lui, ils retrouvent leur sang dans cet homme qui, après s'être compromis pour son jeune neveu sans grand intérêt personnel, préfère le risque de la confiscation et de la mort, à la honte de se voir empoigné au collet par un sergent royal; peut-être même lui savent-ils gré d'avoir, pour défendre son honneur, publiquement humilié et défié, à la face de la cour, le ministre dont ils jalousent la puissance autant qu'ils la redoutent. Il est certain, en tout cas, que nul ne put, ne voulut, ou n'osa l'arrêter bien qu'il ne semble pas avoir pris grand souci de se cacher.

Il reste dans l'opinion un opposant sympathique. Et il faut bien que Philippe l'ait compris pour ordonner contre un seul homme la convocation d'une véritable armée commandée par son propre gendre. Et cependant qui pourrait le blâmer? Il faisait son devoir de roi.

Dès que le pape connut les dispositions du duc de Bourgogne, il députa au roi un nouvel ambassadeur, le cardinal le plus éminent de la cour pontificale, son neveu Gaucelme ou Gaucelin de Jean, en lui recommandant de renouveler ses efforts pour amener la réconciliation de Béraud avec le sire de Sully. Il est très vivement désireux, dit-il, de ce rapprochement, car il redoute « les dépenses que ces nouvelles divisions dans le royaume pourraient entraîner » au détriment de l'expédition de Terre Sainte (2).

Il exprime en même temps sa joie au duc de Bourgogne de le savoir travaillant à un accord et s'offre à le seconder sans lassitude : « Nous avons reçu ces jours-ci des

(1) Pierre Armand était depuis peu bailli des Montagnes d'Auvergne pour le roi (1315) ; il était bailli de Mercœur en 1319.

(2) *Ibid.* n° 905, col. 782. Lettre de 1319, vers le mois de mai.

Digitized by Google

nouvelles qui nous ont réjoui, mon fils; nous avons appris que, tel un ange de paix, vous vous occupiez activement de la réconciliation de Béraud de Mercœur avec notre très cher fils en Jésus-Christ Philippe roi de France et de Navarre et avec Henri de Sully bouteiller de France... O mon fils, si vous considérez attentivement quel peut-être le résultat de ce différend et le fruit de votre intervention qui sera suivie de succès nous n'en doutons pas (1), votre zèle en sera plus ardent. Hâtez-vous, car tous délais seraient déplorables dans l'exécution de votre pacifique et salutaire dessein... Continuez vos efforts avec insistance... et si vous avez besoin de recourir à nous et à la cour romaine dans cette affaire, sachez que nous vous aiderons avec Dieu, dans toute la mesure de nos forces... (2) »

Et comme l'obstacle majeur était maintenant Béraud lui-même, retranché dans l'obstination de sa dignité, il s'adressait encore à lui avec ces paroles douces qui avaient tant d'action sur son cœur : « Mon fils, nous nous rappelons vous avoir conseillé tantôt de vive voix et tantôt par écrit d'obtenir votre grâce du roi en apaisant un ressentiment que le Sage dit être un *danger de mort* ; mais comme nous avons peu réussi à vous le persuader jusqu'à ce jour, nous vous le répétons, déposez toute animosité. Nous y exhortons votre noblesse (3) au nom de Dieu, et nous vous prions d'incliner votre esprit vers les procédés qui font naître la réconciliation et la paix. Pour atteindre ce but désiré, nous vous conjurons de réfléchir que la ruine naît des discordes et les biens de la mansuétude et d'une réciproque amitié (4). Si vous réfléchissez avec soin aux faits que vous nous avez communiqués verbalement ou par écrit, vous y trouverez, mon fils, l'occasion de rendre au

(1) A tant d'autres raisons il faut ajouter qu'Henri de Sully était le vassal du duc de Bourgogne.

(2) *Lettres de Jean XXII*, I, 906, col. 783.

(3) Nobilitatem tuam exhortantes in domino et rogantes.

(4) *Lettres de Jean XXII*, I, n° 905, col. 782.

Digitized by Google

créateur de copieuses actions de grâces et de vous humilier devant lui. Il y a quelques jours à peine, notre très cher fils Philippe l'illustre roi de France et de Navarre, était contre vous comme un lion rugissant des dents, d'où vient qu'il s'est fait soudain le plus doux des agneaux ? Ce n'est certes pas l'effet de vos œuvres de justice, c'est l'œuvre de celui qui tient le cœur des rois dans sa main et les incline où il lui plaît. D'où vient que notre chère fille dans le Christ, Jeanne reine de France et de Navarre, a pris vos intérêts à cœur, et victorieusement défendu votre cause auprès du roi que vous avez offensé ? D'où vient que le noble homme de Dieu que vous n'avez ni requis, ni appelé, ni sollicité, est intervenu comme conciliateur avec tant d'énergie et d'efficacité, si ce n'est de celui qui se délecte dans l'abondance de la paix ? Ecrivez cela, mon fils, sur les tablettes de votre cœur, et que jamais le souvenir n'en sorte. Soyez éternellement reconnaissant à Dieu de la faveur qu'il vous accorde dans sa commisération. Hâtez-vous de conclure la paix que sa bonté vous prépare, de peur qu'elle ne périclite ; revenez à votre seigneur, humiliez-vous sous sa main. Appliquez-vous à désarmer sa colère, car il est écrit — il y revient — que la colère des rois est un messager de mort et l'homme sage doit l'apaiser. Vite, ne perdez pas un moment ; nombreuses sont les embûches de l'ennemi de la paix, et du matin au soir les choses peuvent changer. Hâtez-vous aussi de faire l'accord avec le noble Henri Sully bouteiller de France, si vous voulez avoir la paix de Dieu. Il faut vivre en paix avec son voisin parce que, si fort que soit l'homme isolé, l'union le rend plus puissant encore (1) ».

Quel est l'homme providentiel, l'homme de Dieu qui, sans être prié par Béraud, est intervenu avec tant d'autorité et de succès auprès du roi et dont le pape ne dit pas

(1) *Lettres de Jean XXII*, I, n° 910, col. 786-87.

Digitized by Google

le nom parce qu'il devait être surabondamment connu des destinataires de la lettre ? Le duc de Bourgogne ? Le roi de Norwège Haquin V le Grand, que la France ménageait pour avoir le secours de sa marine contre l'Angleterre et qui, au mois d'août 1318 précisément, intercédait déjà auprès de Philippe le Long pour un chevalier de son pays emprisonné en France (1), en situation par conséquent d'intervenir pour le neveu de Marie de Mercœur (2) ? Beaucoup plus simplement, peut-être, s'agit-il du cardinal Gaucelin.

La mission du cardinal n'aboutit pas sans peine (3). Philippe V finit par consentir à ce que le pape et les protecteurs du rebelle sollicitaient de lui. Béraud ne serait pas arrêté ; mais il voulait qu'il se présentât devant lui tout d'abord et se remit à sa merci royale ; il fermerait les yeux sur ce qui, dans l'affaire, pouvait toucher au cas de lèse-majesté ; l'amende pour chevauchées serait appréciée par le parlement, sauf certains articles réservés au souverain. Philippe le Long, par une dérogation bienveillante aux usages royaux, consentait encore à réunir devant lui les deux adversaires et à présider en personne à leur réconciliation, après les excuses que Mercœur ferait à son ministre. De cette solution, le Souverain Pontife manifeste une joie extrême à son envoyé, témoigne sa vive satisfaction à Sully (4) et il en félicite Béraud par un billet hâtif (5). Il croyait tout fini. Sa déception fut grande

(1) Lebugeur. *Loc. cit.* I, 193 (*Arch. nat.* JJ. 56, n° 439).

(2) Marie de Mercœur comtesse de Joigny, qui, en 1295, fiançait à Paris sa fille Isabelle avec Haquin, alors duc de Norwège, frère du roi Eric et son ambassadeur auprès de Philippe le Bel, à l'occasion du traité d'alliance qui fut conclu entre les deux souverains le 22 octobre 1295 (*Arch. nat.*, J. 457, n° 10. — Baluze. *Mais. d'Auv.*, II, 350).

(3) Vers le mois de mai 1319, avant le 20 (*Lettres de Jean XXII*, n° 870, col. 758).

(4) *Ibid.* Lettre envoyée d'Avignon au cardinal Gaucelme. Le pape termine en lui recommandant de travailler à ce que l'emprisonnement soit court et les articles réservés au roi solutionnés avec clémence.

(5) *Ibid.* N° 871, col. 759. Lettre du pape à Henri de Sully. Même époque.

Digitized by Google

d'apprendre que l'intraitable auvergnat refusait de se soumettre à ces conditions. La cause de sa résistance se devine à la nature des reproches que le pape lui adresse. Béraud avait demandé le sauf-conduit du roi pour l'aller, le séjour et le *retour*, c'est-à-dire la certitude de n'être pas emprisonné, et il fallait commencer par là ! Et il fallait faire des excuses à Architofel ! A voir pape, cardinaux, souverain, princes de la maison royale, tout ce qu'il y avait de plus grand sur la terre, s'occuper de son affaire comme s'il se fût agi d'un traité avec l'empereur, la tête avait-elle quelque peu tourné au brave Béraud ? Il n'ignorait cependant pas qu'il encourait les peines les plus graves, la confiscation générale, à tout le moins pour commencer.

Cette résistance obstinée d'un sujet qu'il ne pouvait broyer sans s'exposer à des complications plus graves que les circonstances ne le comportaient, détachait de lui Philippe V ; les princes étaient lassés, Charles de Valois lui-même donnait tort à son parent ou se désintéressait ; le pape voyait venir avec de nouveaux troubles de nouveaux prétextes de différer l'expédition d'Orient. La ténacité du cardinal Gaucelin et l'intervention personnelle de la reine sauvèrent une situation qui paraissait désespérée. La reine Jeanne parlait pour le sang de Châlon, pour son comté de Bourgogne, peut-être pour l'honneur de la famille royale — nous examinerons plus loin cette hypothèse ; elle fut écoutée. Il fut convenu que Béraud se rendrait libre devant le roi et se mettrait à sa merci ; le roi donna à entendre qu'il ne se départirait pas du rôle de conciliateur qu'il avait accepté déjà.

Ces derniers arrangements étaient arrêtés peu avant le 7 juin, grâce à la reine. Le pape était instruit à cette heure que les propos imputés par Béraud à son adversaire n'avaient même pas été tenus devant lui et que sur des racontars plus ou moins exagérés, il s'était lancé aveu-

Digitized by Google

glément dans une folle aventure. Il était, l'orgueilleux baron, capable de reculer encore devant la nécessité de courber la tête et de faire le premier les excuses qu'il devait. Il lui écrit peu avant le 7 juin : « Grâces soient rendues à Celui qui sait incliner les cœurs des rois vers ses sujets, et réunir les cœurs divisés; nous venons d'apprendre que celui de notre cher fils Philippe s'est ouvert pour vous et que vous et notre cher fils H. seigneur de Sully, unis déjà par les liens du sang (1), mais séparés par l'ennemi de la paix, vous êtes unis maintenant par les liens d'un commun esprit de concorde (2) ».

XVI.

La Réaction féodale en Auvergne de 1305 a 1320 et la Coalition des Ligues.

Les craintes si souvent exprimées par Jean XXII d'une conflagration périlleuse pour Philippe le Long, au cas où il persisterait dans l'emploi de la force contre le sire de Mercœur se comprendraient peu si aux dangers des coalitions des princes de sa famille avec quelques grands feudataires ne se fût joint le réveil de l'esprit féodal dans toutes les couches de la noblesse. Ce mouvement eût triplé les forces de ses compétiteurs ou de ses ennemis en leur fournissant sur les points les plus divers de la France un grand nombre de petites armées de mécontents qui, du même coup, auraient diminué les contingents de l'ost royal, appelés à les réduire.

Quant au Souverain Pontife, Philippe, qui s'était croisé pour aller au secours de l'Arménie, lui objectait invariablement l'impossibilité de partir avant d'avoir rétabli la paix dans son royaume, et les très gros subsides que le

(1) Conjunctos sanguine.
(2) *Ibid.* N° 872, col. 759-760. Même époque.

Digitized by Google

pape lui accordait chaque année en vue de l'expédition de Terre-Sainte étaient toujours engloutis par les frais de ces guerres intérieures. Jean XXII continuait de les octroyer parce que c'était préparer la croisade que d'en supprimer les obstacles. Si les ligues provinciales se coalisaient en 1318, moins que jamais Philippe le Long serait disposé à quitter la France pour aller secourir les chrétiens d'Orient. Les circonstances faisaient de Béraud le nœud possible de ces coalitions (1).

Je me bornerai à dépeindre l'état de l'Auvergne avec quelques détails, parce que là se trouvait le principal patrimoine de Béraud et que l'étude n'a jamais été faite pour cette province. Laissons les régions de Haute-Auvergne que l'on pourrait taxer d'exceptionnelles à cause du caractère des habitants, de la position inexpugnable de ses principales forteresses, et des facilités que la nature y donne à la petite guerre (2). Restons dans les plaines de la Limagne, au milieu d'une population aisée et peu guerrière par tempérament; cantonnons-nous même dans la banlieue des deux villes les plus peuplées, Riom et Clermont, aux portes de la résidence du bailli royal de la province.

Pierre de Maumont, par exemple, seigneur de Tournoël, à trois ou quatre kilomètres de Riom, et de Châteauneuf-sur-Sioule, à peu de distance de cette ville, et dont les possessions s'étendaient sur les deux cantons de Riom (3),

(1) Voir sur ce sujet des ligues : « Ligue des nobles et du commun des diverses provinces de la France contre Philippe IV le Bel, 1314-1315 ». (*Arch. nation. J*, 434.) La situation était sensiblement la même en 1318 1319.

(2) J'en ai cité des exemples dans *Eustache de Beaumarchais et sa famille* à propos de Jean-Hugues de Chambly seigneur de Calvinet. Il y en a quantité d'autres.

(3) En vertu de la cession que Philippe le Bel fit de ces terres en échange de Chalus-Chabrol, Chalus, Bourdeilles et autres fiefs en Limousin et Périgord en 1306 (*Chron. S. Martialis*, éd. Duplès-Agier, pp 141-142), et non en 1317 comme on l'a dit (*Nobil. d'Auv.*, II, 151. — Tardieu. *Hist. de Clermont*, I, 397, etc.), en confondant l'échange avec les lettres et les décisions de justice intervenues au cours des litiges que cette opération engendra pendant une dizaine d'années.

Digitized by Google

entretint pendant longtemps une troupe armée de plusieurs centaines de cavaliers avec laquelle il faisait acte de souverain et de tyran et tenait à lui seul le bailli provincial en échec. En 1312, il dispute, les armes à la main, la haute justice des fiefs de Mons (Saint-Georges-de-Mons) et du Bois *Bosches* (canton de Manzat) au seigneur de Beaufort et de Chapdes, envahit ces terres, les ravage ; recommence l'année suivante, opère une razzia suivie d'incendies, s'empare de la maison-forte de Guillaume du Bois, chevalier, qui disparaît dans les prisons ou la mort avec le village et le castel dont il portait le nom (1). L'envahisseur termine la course en enlevant la jeune Robine, nièce de ce chevalier. Les forces du ban royal se lèvent contre lui, il est fait prisonnier par le bailli d'Auvergne, enfermé dans la grosse tour de Riom et ses biens sont déclarés mis sous la main royale (2). Il s'évade, arrache une transaction à la jeune fille mineure et à sa mère (3), achète la protection d'un valet de chambre du roi, Jean Chauchat fils d'un bourgeois, traitant enrichi et anobli de Clermont, son voisin de terre à Cebazat (4), et il sauve sa tête menacée. Aussitôt Philippe le Bel décédé, il se montre plus hardi que jamais à braver l'autorité royale. A la tête de « plus de 300 hommes de cheval et de pied »,

(1) Les archives nationales contiennent la notice de l'anoblissement d'un Guillaume du Bois, mentionnée ainsi à la suite de celui de Guérin de Senlis sous la date du mois d'août 1320 : « *Similis (nobilitatio) fuit concessa et tradita Guillelmo de Bosco ejusdem date et eodem modo signata.* » La date de ces deux lettres est libellée *Actum apud Leriacum, anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo mense Augusti. Per dominum Regem.* Belleymont ». (*Arch. nat.* JJ. 58 nº 467). Guillaume du Bois fut-il condamné, dégradé ? S'agit-il d'un fils naturel ou d'un homonyme ?

(2) *Olim IV*, fol. 230. — Boutaric. *Invent. des actes du Parlement* II, nº 4074, p. 103. — Boutaric dit par erreur Saint-Grégoire ; c'est Saint-Georges-de-Mons dont le nom est resté à la commune.

(3) *Reg. du Parl. criminel* I, f. 25. V. aussi l'arrêt du 25 mai 1318 (Olim IV, fol. 365).

(4) *Arch. nat.* JJ., nº 120, p. 50. Lettre assez plate de Pierre de Maumont à Philippe le Bel qu'il traite de « fontaine de justice..., bouclier et défenseur de l'Eglise universelle », etc..., pour obtenir la faveur de gratifier son valet.

Digitized by Google

il envahit de nouveau le fief du Bois, y renverse les panonceaux du roi, le pilori du prieur, dresse des fourches à ses armes et fait pendre, séance tenante, un nommé Lemoine en signal vivant de sa maîtrise. Il y avait litige entre lui et Itière de Chambois veuve d'un autre chevalier, Hugues de Chambois, de la maison de Mazayes, au sujet de la haute justice de Nohanent près de Clermont (1). Sans tenir compte ni du parlement saisi de l'affaire, ni de la sauvegarde du roi accordée à la dame de Chambois, ni des emblèmes royaux, il s'empare de Nohanent à main armée, y plante sa potence, y installe ses officiers à la face du bailli royal impuissant (2). Le duel judiciaire avait été strictement réglementé sous Philippe le Bel; Pierre de Maumont n'en jetait pas moins le gant de bataille, au cours de ses innombrables querelles, à Raymond-Briant de La Roche, s'offrant à prouver ses prétentions par combat, lui quatrième contre les quatre La Roche-Briant, Raymond, Raoul, Bertrand et Bernard [1318] (3). Aussi rompu à la chicane qu'au métier de la guerre, il commençait toujours par se faire justice lui-même et paralysait ensuite la justice royale. Son oncle Géraud de Maumont seigneur engagiste de Thiers et lui ont été l'objet de trente à quarante décisions des tribunaux. Le moment de l'exécution venu, Pierre de Maumont défiait le grand bailli du sommet de ses hautes murailles de Tournoël aux portes même de Riom.

L'esprit de clan aggravait ces guerres privées et en étendait le champ. Les familles épousaient la querelle de

(1) *Invent. des actes du Parl.* II, n° 5436.

(2) Il fut condamné à l'amende pour ce fait, par arrêt du parlement du 19 décembre 1321 (*Olim. Reg, Jugès*, fol. 153. — Boutaric. *Loc. cit.* II, n° 6589. V. aussi arrêt du 22 juillet 1323 (*Ibid. Jugès*, fol. 230).

(3) Ses tenants à lui étaient trois de ses vassaux : Géraud Pautin seigneur de Saint-Myon, Guillaume Pautin et Imbert de Mons. L'affaire était pendante au Parlement en 1318, une décision autorisa d'abord le duel ; mais Philippe le Long, hostile à ce mode de preuve, fit envoyer par sa cour un mandement au bailli d'Auvergne d'assigner les parties à comparaître devant lui au Parlement. (*Reg. du Parl. criminel*, III, f. 143. Boutaric. *Loc. cit.* n° 5352, p. 254.)

Digitized by Google

leurs membres même lorsque le conflit où ils étaient engagés était d'ordre ecclésiastique. Vers 1316, Bertrand de Rochefort, chanoine de Clermont, qui cumulait ce bénéfice avec le prieuré de Maringues, refusait de céder la place à Arbert de Chalus, prieur de Marmillat près de Lempdes (entre Clermont et Pont-du-Château) que l'abbé de la Chaise-Dieu venait de lui donner pour successeur dans ce prieuré. L'intervention armée des Chalus seigneurs d'Entraigues dans le Marais et à huit kilomètres de là, et d'autres terres à Cebazat près de Riom et ailleurs, transforma en une guerre civile un différend de nature purement religieux. Bertrand eut beau recourir au roi, et le grand bailli d'Auvergne planter le panonceau fleurdelisé sur le prieuré de Maringues après l'avoir mis sous la sauvegarde du souverain, le parti des Chalus entendit vider lui-même la querelle et sur-le-champ. Il envahit Maringues, s'empara du prieuré, le pilla, commit toutes sortes de violences et d'excès. De leur côté, les hommes d'armes de Bertrand de Rochefort, sous les ordres de son écuyer Barnier, se jetèrent sur Marmillat, livrèrent au pillage le monastère et la demeure d'Arbert de Chalus, où ils enlevèrent par représailles pour 2.000 livres d'objets, valeur du temps. Le parlement de Paris saisi de l'affaire, condamna le 2 mars 1318, Arbert de Chalus à évacuer Maringues, à remettre le prieuré à Bertrand, plaça derechef le monastère sous la sauvegarde expresse du roi pendant le procès, toutes questions de fonds demeurant réservées. Il ordonnait en même temps une enquête pour arriver à la punition des laïcs coupables de l'invasion de la ville (1) ; et le lendemain ordre était donné au bailli d'Auvergne d'informer aussi sur le pillage de Marmillat et d'assurer la punition de ceux qui s'y étaient livrés (2). J'ignore s'il réussit à l'obtenir réellement.

(1) Arch. nat. *Olim*. IV, f. 314 v°. Boutaric. *Invent. des Actes du Parlement*, n° 5697.

(2) *Ibid. Reg. du Parl. Criminel* III, f. 345. Bout. *Loc. cit.* II, n° 5721.

Digitized by Google

Son contemporain Jean II de Cournon, chevalier, seigneur de Cournon et du Cendre, mari d'une Aycelin, moins riche et moins fort que lui mais puissamment apparenté dans le pays, se montrait plus intraitable encore pour le rétablissement des anciens privilèges de la noblesse d'Auvergne. Il a, entre 1314 et 1316, un différend d'intérêts avec un de ses voisins et feudataires Géraud de Penne (1) écuyer ; au lieu de le soumettre à la justice, il tue son adversaire. Deux bouviers de sa victime, accourus à la défense de leur maître, sont tués aussi par lui-même ou ses gens. Dans sa troupe était « Pierre de Damas », de la famille des sires de Cousans en Forez, d'Aubière et de Moissat à peu de distance de Cournon. Jean de Cournon est condamné par la justice royale au bannissement perpétuel hors du royaume et à la consfication de tous ses biens. Condamner et exécuter font deux : on ne peut le prendre. Il se rend à Paris, obtient du roi des lettres de rémission [20 février 1317] (2) ; mais, de retour en Auvergne, il se trouve en présence de la veuve de Gauthier de Penne, Yolande de Salers, rude montagnarde qui poursuit la vengeance de son époux avec une indéfectible énergie, dépose une plainte au parlement, et prouve si bien sa culpabilité par une enquête que le roi, annulant l'amnistie du meurtrier, enjoint le 28 mai au bailli de la province d'exécuter les mandements de Philippe le Bel et de Louis X, de chasser Jean de Cournon du royaume ainsi que trois de ses principaux complices et de confisquer toutes leurs terres (3). Jean de Cournon répond par une contre-enquête que le parlement casse comme entachée de dol et de collusion [18 août 1317] (4). Ordre impérieux est

(1) Penne, château détruit non loin de Saint-Georges-ès-Allier (cant. de Vic-le-Comte).

(2) « Sauf le droit des amis charnels du défunt, auxquels les gens du parlement feront justice. » (*Reg. du parl. Criminel* III, f. 133. Bout. *loc. cit.* II, n° 4647. *Johannes de Cornonio*).

(3) *Ibid.* fol. 126. Bout. II. n° 4865.

(4) *Ibid.* I, fol. 129. Bout. II, n° 4985.

Digitized by Google

renouvelé au bailli d'arrêter les coupables (1). Ce n'est qu'au bout de près d'un an que ce fonctionnaire put s'emparer du seigneur de Cournon. On le conduisit dans les prisons du Châtelet où Pierre de Damas et quatre autres de ses compagnons étaient déjà incarcérés (2). Parent du comte d'Auvergne et allié (3) des puissants Aycelins, il obtient le 13 septembre 1318 sa mise en liberté provisoire sous condition de se présenter en cour pour être jugé aux prochains jours du bailliage d'Auvergne. En ce même temps, un Richard de Cournon appelait en duel Bernard de Comborn, avec lequel il était en guerre, au mépris des ordonnances (4).

(1) *Ibid.* III, f. 142. Bout. II, n° 5167.

(2) Ils y étaient le 5 juin 1317 (*Ibid.* I, fol. 128. v°. Bout. II, n° 4886). — Les autres étaient G. Le Brun, Pierre Aldin, Guyot Roger et un nommé Manconnet.

(3) Par son aïeule Alix de Montgâcon. Le comte d'Auvergne et de Boulogne Robert VII était le fils de Robert VI mort en 1307 et de Béatrix de Montgâcon encore vivante.

(4) *Req. du Parl. criminel* III, f. 57. Bout. II, n°s 5589, 5590. Le fait eut lieu en Saintonge. En décembre 1318. — Je ne suis pas sûr toutefois qu'il fût de la même famille.

MARCELLIN BOUDET.

(A suivre.)

Digitized by Google

ENQUÊTE SUR LE FOLK-LORE DE L'AUVERGNE

Quelques personnes, dont une anonyme, que je me permets de remercier ici, ont déjà répondu à mon appel et m'ont envoyé des documents pour la plupart extrêmement intéressants et qui me font bien augurer du résultat final.

Je me permets d'attirer l'attention d'une façon particulière, à cette époque de l'année, sur :

1° Les coutumes du Carnaval, des Brandons, de Pâques ; surtout ce qui *se fait*, *se dit*, ou *se chante* à des dates déterminées, du 1er janvier au 31 décembre ;

2° Les proverbes et dictons ayant rapport au temps ;

3° Les usages aux différents moments de la vie humaine : la naissance, le mariage, la mort ;

4° Tout ce qui concerne les travaux à la campagne.

Et d'avance merci à tous mes collaborateurs !

Léon Pineau,

Professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres,
Villa Roche-Close, Chamalières (Puy-de-Dôme).

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

HENRY CHOTARD

Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Clermont
Né à Chartres le 6 novembre 1821
Décédé à Paris le 8 décembre 1904

L'Université de Clermont a perdu récemment un des hommes qui lui ont fait le plus grand honneur et qui doivent inspirer le plus de regrets. M. Henry Chotard, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, résidant à Paris dans sa famille, entre une femme d'élite et des enfants affectueux, avait laissé de profonds souvenirs dans notre ville, à la Faculté qu'il avait dirigée, dans cette Société dont il avait devancé l'établissement.

Digitized by Google

Sa carrière de professeur et d'historien fut des plus honorables. Normalien de 1842, digne camarade des Boissier, des Deltour, des Manuel, des Bourget, des Ouvré, des Hémardinguer, que nous avons vus à l'œuvre, et dont l'auteur de *Cicéron et ses amis* est le seul survivant, M. Chotard avait, de 1847 à 1866, parcouru brillamment les étapes de l'enseignement secondaire, à Angoulême, à Nîmes, au Puy, à Troyes son pays natal, à Nantes. En 1866, sur l'invitation de M. Danton, il s'était décidé à entrer dans l'enseignement supérieur à Besançon, où il devait laisser bien des regrets, comme à son départ de Clermont.

Il y apporta les qualités de fermeté douce et d'activité continue qu'avait déployé dans nos lycées ce fils de colonel, ce petit-neveu de Marceau. On le vit avec plaisir arriver à Clermont où il prit en main, avec le professorat d'histoire, le décanat qui depuis lui fut renouvelé plusieurs fois par le libre suffrage de ses collègues. Il y réussit pleinement, comme dans ses cours où il était précédé par le succès de son Manuel d'Histoire universelle et de sa rédaction nouvelle de la Géographie de Balbi. En géographie il avait été et reste un précurseur, mérite que l'on oublie trop souvent.

M. Chotard, outre de nombreux et intéressants mémoires, a beaucoup fait pour ses cours et dans ses conférences. Non content d'encourager et de conduire au but annuel un grand nombre de licenciés, il suscita des agrégés, il provoqua les thèses de doctorat de M. l'abbé Attaix, de M. Gillet, de M. Everat, d'autres encore. Il fit pendant neuf années consécutives partie des jurys d'agrégation d'Histoire.

Quand son enseignement fut dédoublé à notre Faculté, M. Chotard, rencontrant un auxiliaire utile et remarquable dans la personne de M. Amédée Gasquet, assuma spécialement le cours public de Géographie. Il ne négligea point pour cela les conférences privées d'Histoire, mais il se consacra particulièrement à l'Antiquité comme au Moyen

Digitized by Google

âge. Jusqu'en 1872 il fut sur la brèche et se retira dans la verdeur d'une vigoureuse vieillesse, et qui fut encore longuement laborieuse. N'omettons pas les services multiples qu'il avait rendus dans ses présidences permanentes ou réitérées du groupe de l'Alliance Française, du Club Alpin, de la Société d'Émulation d'Auvergne, avant-courrière de notre Association.

Partout on le retrouvait, tel qu'il se montrait naturellement dans les salons et dans les soirées intimes, bienveillant et spirituel, aimable et cordial, doué de toutes les qualités de l'homme du monde et de l'homme privé. Que de fois il a charmé nos réunions par son talent captivant de lecture ! A tous ces titres il comptait de nombreux amis qui ne l'ont pas oublié dans sa retraite. Aussi tous ceux qui l'ont connu garderont-ils la mémoire, non seulement de sa valeur professionnelle et de ses aptitudes si variées, mais de son caractère affable, de son esprit si vif, de sa nature obligeante. Toutes ces précieuses qualités vivront dans notre souvenir.

EMMANUEL DES ESSARTS.

Digitized by Google

AGE DE LA FAUNE A HIPPARION DE PERRIER

L'étude de la Faune à Hipparion de « ROCCA-NEYRA » que nous avons recueillie, a fourni à M. le docteur STEHLIN, du Musée de Bâle, *des résultats intéressants et en partie inattendus.*

La question paléontologique a été magistralement traitée par le savant et sagace docteur. En examinant le côté géologique de l'étude, nous nous permettrons de présenter quelques observations qui serviront peut-être à faciliter la fixation de l'âge du gisement.

Disons avant tout que la thèse, ébauchée par nous dès 1902 (La montagne de Perrier, près Issoire) et qui s'appuie aujourd'hui sur le *travail* de M. le docteur Stehlin, disons que cette thèse présente d'ailleurs une analyse sommaire de ce beau travail.

I.

A Perrier, on désigne sous le nom de *Rocca-Neyra* ou *Nigra* un gros amas de basalte isolé, distinct et éloigné de celui de Pardines, situé à mi-côte de la montagne, au bord du chemin en lacets qui s'élève, à l'O.-N.-O., du village sur le plateau. Ce basalte est très riche en zéolithes et, jusqu'ici, les géologues n'ont pu résoudre la question de son origine. Pour nous, cette masse n'est pas en place.

Le dépôt de sables stratifiés gris-perle à faune d'Hipparion se trouve situé à une quinzaine de mètres au-dessus de la roche qui donne son nom au terroir. A la suite de quelque formidable éboulement, le basalte à zéolithes a dû descendre des anciennes hauteurs de la *chaux de Perrier*, en glissant par-dessus ce petit dépôt. Et nous considérons celui-ci comme un des derniers témoins de l'état des lieux

Digitized by Google

au moment des éruptions volcaniques des Monts Dores et au début du creusement de la vallée de la Couze-Pavin. Il est resté blotti dans une sorte de niche qui l'a préservé de la destruction.

Les couches supérieures des sables stratifiés de Rocca-Neyra sont fortement cinéritiques. La proportion des *cendres* va en décroissant du haut en bas. Les cendres disparaissent dans les couches inférieures, profondes, qui sont plutôt limoneuses. Or, les éruptions volcaniques des Monts Dores ont été précédées de pluies de *cendres*.

D'après le docteur Stehlin, les fossiles du gisement se distinguent facilement de ceux du Pliocène classique (ravins des Etouaires, des Peyrolles, etc.) par leur *surface* qui est *corrodée*, comme on l'observe souvent sur des os provenant de dépôts qui donnent un large passage aux *eaux de ruissellement* ou d'écoulement telles que les eaux d'un grand fleuve. *L'ossuaire a dû se former sur un rivage tranquille.*

L'animal le plus fréquent est un cheval tridactyle, un *Hipparion sp.* Les os qui sont à Bâle se répartissent au moins entre cinq individus et indiquent un sujet de forte taille et à extrémités très grêles. Ce type ne saurait être rapporté à l'*H. gracile* et on ne doit pas non plus l'identifier avec l'*H. Crassum* du Roussillon.

La forme de Rocca-Neyra représente probablement une *forme nouvelle*. Il se pourrait que cette forme nouvelle soit appelée à jouer un *rôle principal* dans la discussion sur la possibilité de rapports directs entre les genres *Hipparion* et *Equus*. Rien n'empêche de présumer des rapports très intimes entre l'animal de Rocca-Neyra et les chevaux pliocènes (Dr Stehlin).

La *Gazella Julieni* (Munier-Chalmas) se distingue nettement des *G. brevicornis* et *G. deperdita* du Miocène supérieur; mais il n'y a pas lieu non plus de l'identifier avec la *G. Borbonica* du Pliocène classique de Perrier (Dr S.).

Digitized by Google

Une espèce d'*Antilope sp.*, presque aussi forte que le Cerf élaphe, se distingue de l'*A. Ardea*. La structure des dents paraît se rapprocher de celle des Strepsicères... Les prémolaires présentent quelques divergences avec celles du *Strepsiceros Kudu*... L'animal est sans doute proche parent de l'*A. torticonis* (Aymard) du Coupet; mais la taille est plus forte (Dr S.).

D'autres os de nos récoltes, déterminés par le Dr Stehlin que nous avons eu le plaisir de conduire sur les divers emplacements de nos fouilles, en lui donnant les explications désirables, ces os concernent des ruminants qui peuvent se rapporter à sept types différents dont quatre ou cinq variétés d'Antilopes.

II.

Tandis que la *faune classique* de Perrier est une *faune de forêt*, le Dr Stehlin déclare que celle de Rocca-Neyra est une FAUNE DE STEPPE OU DE PRAIRIE.

Nous avons ainsi la faune d'un pays plat, arrosé par un grand fleuve au cours paisible. Tel est bien l'aspect que devait présenter la région avant que les éruptions volcaniques ne soient venues la bouleverser, la transformer, servir enfin de prélude à la succession des phénomènes géologiques auxquels l'Auvergne doit sa constitution actuelle.

L'inventaire des richesses fossiles de Rocca-Neyra ne se borne pas à celles mentionnées dans la nomenclature ci-dessus.

Certaines pièces recueillies par nous indiquent un animal de dimensions gigantesques et l'ensemble de la faune laisse soupçonner la présence d'un *Mastodonte sp.*

Une magnifique tête, entière et bien conservée, de *Machærodus sp.* se rapporte au groupe des grands Machærodus à larges et longues canines supérieures. En même temps que la tête de ce *M. sp.*, nous avons remis à la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand certains

Digitized by Google

os et une série de vertèbres qui doivent appartenir au même animal. Les paléontologistes peuvent s'en assurer.

Les mandibules parfaitement conservées d'un *Hyænidé sp.* se rapporteraient à une espèce également inconnue jusqu'ici. La carnassière et les trois prémolaires qui la précédent rappellent tout à fait les dents homologues de l'*Hyæna (Lycyæna) Chœretis* du Miocène supérieur (Pikermi).... Toutefois, ajoute le Dr Stehlin, on observe dans les détails quelques divergences qui s'opposent à une identification spécifique.... La nôtre ne serait pas une vraie Hyène.

Un mandibulaire de petit Canidé, que nous avons gardé, se rapporterait au *Canis cf. megamastoïdes* de Pomel, et un fragment de distal d'humérus annonce un *Félidé sp.* de la taille du Lynx.

Le Dr Stehlin ne croit pas que la Faune de Rocca-Neyra puisse être reculée jusqu'à l'*époque pontique* (pontienne). Il reconnaît toutefois que l'on est tenté de la rapprocher de celle de Montpellier et de Perpignan ; mais il ajoute que « *cette appréciation serait en contradiction directe avec la coupe de Perrier établie par MM. Michel-Lévy et Munier-Chalmas....* »

Cela ne peut surprendre. Bien que classique, la *coupe schématique* de ces savants n'a été esquissée qu'à grands traits et dans les lignes principales. Leur coupe ne pouvait comprendre certains détails, aujourd'hui essentiels, mais alors ignorés et qui devaient passer inaperçus jusqu'à l'exploitation complète du gisement de Rocca-Neyra par nous et surtout les déterminations paléontologiques du Dr Stehlin. Et celui-ci s'en trouve réduit à écrire : — « Faut-il *admettre* le fait inattendu de la *réapparition de l'Hipparion* à une époque ultérieure aux débuts du genre Equus ? » —

Non. Ce serait une hérésie scientifique en opposition avec l'enchaînement des faits et cette grande *Loi* de la Création en permanence.

Digitized by Google

— « *La nature ne revient pas en arrière, ne se répète point.* » Les formes une fois disparues ne se remontrent plus. Leur rôle est accompli ; elles font place à d'autres qui disparaissent ensuite sans retour. (d'Archiac.) —

En réalité, nous sommes en présence d'une *faune inédite* dont *les formes les mieux caractérisées ne sont pas connues ailleurs* », ainsi que le constate le Dr Stehlin.

Nous pensons que la faune de Rocca-Neyra est une faune intermédiaire, de transition. Le moment de son dépôt pourrait se placer entre l'*époque pontienne* et l'*époque plaisancienne*, mais plus près de la première que de la seconde.

C'est d'ailleurs entre le Miocène supérieur et le Pliocène inférieur que les géologues fixent la date de la formation des Monts Dores et de leurs éruptions volcaniques, *précédées de pluies de cendres*, par suite de l'exhaussement du sol de l'Auvergne consécutif au soulèvement des Alpes. Ce sont ces cendres qui ont imprégné les couches supérieures des sables de Rocca-Neyra. — La faune si spéciale de ce curieux gisement nous semble remonter à cette grande époque géologique et par là même se trouverait datée.

Nous passons sous silence ce qui concerne nos fossiles de la Grange-d'Auby (Binaza) pour nous limiter à la question de Rocca-Neyra et arriver tout de suite à cette conclusion d'un Indépendant :

Paléontologiste de premier ordre, entraîné par la force de la vérité des faits nouveaux, M. le docteur Stehlin voit juste de prime abord. Mais, ensuite, préoccupé par le souci d'une coupe stratigraphique dans laquelle il s'efforce en vain de faire entrer la faune de Rocca-Neyra, le maître hésite, se reprend, n'ose enfin se prononcer.

La question géologique de la montagne de Perrier reste donc en suspens.

J.-B. MAURICE BIELAWSKI.

Digitized by Google

PETITES ÉPHÉMÉRIDES LOCALES.

CLERMONT-FERRAND DE 1830 A 1848

1830 : L'avènement au pouvoir de Louis-Philippe et du gouvernement constitutionnel, succédant brusquement et non sans effervescence à un regain d'ancien régime, eut, entre autres résultats celui de « bourgeoisifier » les administrations, fait qu'il est facile de constater, en examinant comparativement un annuaire de l'époque de Charles X et un de celle de son successeur. Ce changement des pouvoirs dans la hiérarchie, devait forcément s'accompagner d'une poussée d'émancipation qui, dans certaines circonstances, pouvait revêtir un caractère d'accentuation et devait parfois conduire les foules à des manifestations regrettables. Comme nous le verrons plus loin, l'élément militaire, lui-même, avec des cadres d'officiers de lui peu connus, et secoué encore par les effluves de l'épopée napoléonienne, se souvenant des quatre sergents de La Rochelle, sourdement travaillé par le carbonarisme, ne pouvait échapper à cette évolution. A cette même époque des « trois glorieuses » paraissait à Clermont, un journal appelé *Le Patriote* rédigé par Trélat, dont les opinions manifestement républicaines, se trouvaient en opposition avec la *Gazette d'Auvergne*, légitimiste, et l'*Ami de la Charte*, d'abord orléaniste, puis républicain modéré depuis 1848, sous le vocable d'*Amï de la Patrie*. Bien que le pays parût tranquille,

Digitized by Google

au fond il était nerveux et fiévreux, le feu ne cessait de couver « sub cinere doloso ». La nouvelle à Clermont de la chute de Charles X et des événements sanglants qui avaient eu lieu à Paris, mit toute la population en effervescence. Pour éviter de graves conflits, les autorités chargèrent le général de division de Sainte-Suzanne, de préparer les troupes afin d'assurer la tranquillité ; les troupes se rangèrent bien en ligne, mais ne voulurent pas bouger ; en apprenant cette nouvelle, le général se suicida. Cette fin tragique du malheureux officier, consterna le cœur généreux de nos compatriotes ; et j'ai entendu maintes fois, dans ma jeunesse, le récit de ce dramatique événement.

Le 2 février 1832, à l'occasion du refus d'enterrement religieux d'un jeune homme tué en duel, la foule mit à sac une église et le presbytère.

Le 12 mai de la même année : désordres à Clermont et charivari donné au général Simmer, député du Puy-de-Dôme, par suite de son vote en faveur du ministère Perrier ; tentatives de barricades rue de l'Ecu ; pas d'effusion de sang.

Le 16 août 1840 : formation de comités en vue de réforme électorale ; dans le même but, le 23 août et le 13 septembre, grands banquets démocratiques, dont le second présidé par Couthon fils, au sommet de Montodoux.

Il me reste un dernier fait à raconter dont je n'ai trouvé aucune trace dans les feuilles de l'époque, mais dont je tiens le récit très authentique de M. L..., officier de la Légion d'honneur, commandant de gendarmerie en retraite, dans notre ville. Il prit part à l'affaire comme lieutenant ; il s'agit d'une sorte de « pronunciamiento » les officiers du régiment en garnison, poussés à bout par l'extrême sévérité de leur colonel..., le déposèrent, tout simplement, et nommèrent à sa place le lieutenant-colonel. Quand le lendemain, le chef se présenta à la caserne,

Digitized by Google

la sentinelle lui cria « au large ! » ; fureur épouvantable digne de la colère d'Achille dudit chef ; conciliabules avec toutes les autorités. Le roi, enfin informé du conflit, rendit un jugement digne du sage Salomon ; il confirma dans son grade le nouveau colonel, et nomma l'autre, général de brigade attaché au ministère de la Guerre. Le commandant L... ajoutait que tant que l'ancien colonel eut quelque prépondérance au ministère, il poursuivit de sa haine le corps d'officiers mutinés.

Un fait identique s'est produit en 1788 dans la marine anglaise : « la County » commandée par William Bligh, revenait des mers du sud et faisait voile vers les Antilles, lorsque l'équipage lassé des duretés du capitaine, se révolta, mit celui-ci en canot avec quelques fidèles, et se dirigea vers l'île de Pitcairn, du Pacifique. Le navire fut détruit, et les révoltés se multiplièrent avec des Tahitiennes. Cependant Bligh, après mille péripéties dont il a laissé la relation, échappait à la mort et portait plainte à l'amirauté ; celle-ci, moins accommodante que le « roi-bourgeois » et avec cette ténacité froide qui est la caractéristique du peuple anglais, poursuivit longtemps « per orbem » les matelots révoltés, et en exécuta trois pour sauvegarder le prestige du pouvoir. Bligh nommé gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud, s'y étant montré incorrigible, ses officiers à leur tour l'arrêtèrent et le renvoyèrent en Angleterre.

1841 : Nous voilà arrivés à une année qui fut remarquable dans notre région, d'ailleurs mes plus lointains souvenirs personnels ne sauraient aller au delà de 1841. Il se passa alors à Clermont-Ferrand de graves événements que je pus voir, du moins en partie, et qui frappèrent mon imagination d'une manière indélébile. Les récits de ma famille, des renseignements épars, recueillis çà et là, enfin des recherches effectuées dans des paperasses et les journaux du temps, donnent à ma narration un sérieux caractère d'authenticité.

Digitized by Google

Une question de recensement vint mettre le feu aux poudres, troubler une partie du pays, surtout dans certaines localités, et plonger dans l'agitation une fois de plus, le règne tourmenté du pacifique Louis-Philippe.

Commençons d'abord par exposer très brièvement l'historique de « l'émeute » de Clermont, d'après les récits des journaux locaux du temps, d'après de nombreuses communications et aussi mes souvenirs, j'avais alors cinq ans!

Le 9 septembre 1841 eut lieu le « recensement ». Il commença simultanément dans divers quartiers ; mais fort mal accueilli par la population. Des groupes nombreux ne tardèrent pas à se former et à suivre les contrôleurs à coups de pierres. A trois heures du soir la foule grossissait et devenait de plus en plus effervescente. La garnison fut alors réquisitionnée ; plusieurs compagnies d'infanterie du 16e léger et deux escadrons de dragons vinrent prendre position ; mais la foule, de plus en plus menaçante, se met à cribler de pierres la force armée ; les dragons veulent refouler les manifestants, mais hésitent encore à se lancer ; l'infanterie élève à la hâte, avec des pavés, des retranchements sur la Poterne et la place d'Espagne, puis la même nuit diverses contre-barricades dans les rues avoisinant l'Hôtel de Ville. Enfin, après avoir subi la mitraille de pierres pendant trois heures sans broncher, après les trois sommations d'avoir à se retirer par M. Vernet, commissaire de police, le tumulte continuant, l'autorité militaire commanda le feu. On tira d'abord en l'air, et les balles vinrent rebondir sur les toits du Poids-de-Ville et de l'îlot Saint-Louis ; mais soit que dans le brouhaha quelques soldats n'aient pas entendu les ordres, soit par suite de l'agacement ou de contusions reçues, plusieurs fusils s'abaissèrent sur la foule ; d'autres décharges suivirent celle-ci. Furent tués : un pépiniériste, un boulanger, un homme qui, monté sur un tonneau, haranguait la foule en l'engageant au calme, un jeune

Digitized by Google

homme et une ouvrière, au moment où ils débouchaient de la rue Sainte-Claire, un monsieur qui regardait par une lucarne ; dans d'autres points, un adolescent qui jetait des pierres, une femme qui portait des cartouches dans un panier ; un homme mort d'hémorrhagie traumatique, rue Tour-la-Monnaie.

Il pouvait être six heures du soir, c'est-à-dire, en septembre, presque nuit. Les autorités s'étaient réfugiées à l'Hôtel de Ville ; les troupes se concentrèrent alors dans les voies adjacentes. Pendant ce temps les émeutiers élevaient des barricades et brisaient les réverbères. Les magasins, boutiques, volets avaient été fermés de bonne heure. Chacun dans l'anxiété, attendait !

Le 10, les villageois enrôlés par des meneurs, arrivent, du moins ceux qui n'avaient pas eu le flair de s'esquiver dès l'aurore, et il y en eut paraît-il plus d'un ; l'un de ces groupes était conduit par une sorte de colosse à grande barbe, au bout de laquelle pendaient attachés des pistolets. Une autre troupe, arrivée à la barrière d'Issoire, se heurte à une compagnie d'infanterie, ce qui modifie ses dispositions belliqueuses et lui fait faire volte-face. Cette petite « Jacquerie » était armée de vieux fusils, de pistolets à pierre, de faulx, de bâtons et de cailloux dans les poches ; elle incendie des barrières, puis vient se mêler avec les urbains. Notons en passant, que la fraude toujours en quête d'occasion, aurait profité du désarroi des octrois pour entrer à la hâte quantité de liquides sans bourse délier ; « il fait toujours beau pour quelqu'un ».

Cependant les autorités avaient pu, tant bien que mal, prendre quelques précautions ; on jetait au ruisseau les paquets de cartouches qu'on sortait de la poudrière, et qu'un peu plus loin des gamins ressortaient pour les emporter. On fit venir des troupes de Moulins, de Riom, et même de l'artillerie de Lyon ; ces renforts arrivèrent quand tout était fini. On essaya d'organiser la garde nationale, peine perdue ; celle-ci sans doute, peut-être

Digitized by Google

bien tombée en désuétude, en tout cas effrayée par des groupes d'hommes à figure farouche et aux propos terribles, ne put être rassemblée; vainement le maire, M. Conchon, essaie de parlementer avec les dissidents, et leur annonce la suspension du recensement, il ne s'échappe qu'à grand'peine des mains de ses peu commodes auditeurs. La journée se passe dans un morne accablement, prélude d'une prochaine effervescence; Clermont ressemblait à une ville assiégée. A six heures du soir, une forte troupe de belligérants se dirige sur l'Hôtel de Ville, dans l'intention de s'en emparer; elle se heurte aux troupes, aussitôt échange de coups de fusil; le combat se généralise et devient des plus vifs; on se bat jusqu'à deux heures du matin; on tirait des fenêtres, des toits, des recoins; il y eut trois militaires tués et treize blessés; du côté des insurgés vingt tués et vingt-cinq blessés.

Sur la place de Jaude l'émeute battait son plein; on envahit la maison du maire, on jette le mobilier par les fenêtres, on en fait un tas sur la place et on y met le feu ainsi qu'à l'immeuble; un témoin oculaire, passant quatre jours après à Jaude, vit les meubles fumer encore. On raconte qu'un montagnard, voyant saccager l'hôtel Conchon, abandonna son char et ses vaches pour voir ce qui se passait, quand il revint l'attelage avait disparu.

Le 11 : journée paisible; « il nous semble que tout ce qui » s'est passé est un affreux cauchemar. » (Journal : *L'Ami de la Charte.*)

Il y eut un certain nombre d'arrestations, deux cents, d'après la *Gazette d'Auvergne,* cent cinq d'après l'*Ami de la Charte,* feuilles locales.

On n'est pas d'accord sur le nombre des décès : les uns n'en admettant que quelques-uns; d'autres, plusieurs centaines? Cette incertitude tient en partie à ce que beaucoup de blessés et de moribonds de la campagne furent reconduits chez eux; ceux de la ville, dont la nature du

Digitized by Google

décès ne fut pas spécifiée, surtout si celui-ci n'eut lieu que quelques jours après ; les inconnus des hôpitaux ; enfin des militaires qu'on prétend avoir été inhumés à la hâte sur la place de la Poterne ? Il a dû aussi se produire des décès médiats, par suite de blessures et maladies subséquentes.

Les habitants d'Aubière et de Beaumont nièrent toute participation à l'incendie des barrières, et l'attribuèrent non aux campagnards, mais à un petit nombre d'inconnus.

Huit jours après ces événements, les rues étaient remises en état, la cathédrale réouverte au culte, et le travail du recensement repris au milieu du calme.

Le 29 octobre, M. Conchon, avocat, maire de Clermont, était nommé conseiller à la Cour d'appel de Riom.

Maintenant, quelles sont les causes de ce mouvement, en quelque sorte explosif, dans une population habituellement paisible, mouvement qui ne se borna pas à Clermont et qui eut un certain retentissement dans plusieurs communes de notre département :

L'Ami de la Charte semble l'attribuer aux menées légitimistes, dans un article assez vif qu'il adresse à la *Gazette d'Auvergne* (8e du 27 septembre 1841).

Francisque Mège, dans ses « Ephémérides d'Auvergne », s'exprime ainsi : «..... Organisée à l'avance sur plusieurs » points de la France et spécialement dans le département » du Puy-de-Dôme, à Clermont et dans quelques autres » localités, cette manifestation insurrectionnelle était » l'œuvre des sociétés secrètes. Les bruits les plus absur- » des avaient été répandus à dessein parmi le peuple de » la ville et des campagnes voisines pour l'exciter contre » les fonctionnaires chargés du recensement ».

Après cet exposé, je reviens à ce qui me regarde, c'est-à-dire à ce que j'ai vu et à ce que j'ai entendu dire.

Le 9 septembre, dans l'après-midi, ce devait être vers quatre heures du soir, j'étais au fond de mon jardin de la rue Sainte-Claire d'où, avant l'édification de l'église Saint-

Digitized by Google

Eutrope, on voyait très bien une partie de la place d'Espagne, la Poterne, le Grand-Escalier. Tout d'un coup, ces différents parapets semblèrent se garnir d'une ligne rouge, puis de fumée, suivies d'une détonation prolongée! Je ne comprenais rien à l'affaire, mais je m'intéressais à la pétarade que je prenais pour quelque réjouissance, lorsque ma grand'tante me prit vivement dans ses bras, et il me sembla qu'elle marmottait « Tu n'entends donc pas les balles » qui grelintent sur les toits ? »

Je fus couché dans une chambrette du grenier, mais je n'eus garde de dormir; en effet, au loin, les crépitations continuaient et ma maison, d'ordinaire silencieuse dans le tranquille faubourg de Saint-Alyre, s'était remplie de bruit; c'étaient des voix viriles et rudes, des ordres brefs, des pas lourds et pressés, des plaintes, de rapides allées et venues. Pour le coup, je n'y pus tenir, et m'habillant à la hâte et à tâtons, car la nuit était venue, je descendis à pas de loup. Personne dans l'escalier ni dans le corridor; par contre, le salon éclairé et entr'ouvert laissait échapper une animation insolite, comme grave et bruyante; je reconnus la voix de mes parents et des voisins, qui parlaient par saccades elles-mêmes interrompues par des plaintes et des cris. La curiosité l'emporta sur l'effroi, je me glissai jusqu'à la porte; je vis mon père de dos penché sur un jeune homme blessé au pied d'un coup d'arme à feu; mon père cherchait à extraire la balle et je l'entendis qui murmurait : « Elle tourne, ce qui rend l'extraction difficile ». Dans la pièce, d'autres blessés moins gravement, que les dames pansaient. Dans un coin, une campagnarde fort en colère, morigénait son patriotique époux qui avait attrapé une balle dans la poitrine pour s'être mêlé de ce qui ne le regardait pas; tout en lui donnant des soins, elle lui extrayait quantité de pierres de ses poches; le mari, lui, mettait tout sur le compte du hasard.

Je commençais à me débrouiller dans tout ce chaos si nouveau pour moi, lorsque la terrible tante m'aperçut!

Digitized by Google

Il fallut regagner en hâte mon pigeonnier où enfin, décidé à ne plus m'occuper des « disputes des hommes », je m'endormis profondément.

Quelques jours après, l'effervescence étant calmée, et l'émeute disparue, j'opérai une sortie avec mon père; il me semble me souvenir d'avoir vu des débris de barricades rue Tour-la-Monnaie et rue Pascal, mais tout cela est confus dans ma mémoire.

Depuis cette époque jusqu'en 1848, mes souvenirs politiques! sont des plus nébuleux, éclipsés qu'ils sont par les préoccupations du *De viris* et de la *Syntaxe*. Mon père et ses amis, en se promenant, me paraissaient brasser beaucoup de questions, et il ne dépendait pas d'eux que la surface du monde social ne fût singulièrement modifiée pour le plus grand bien de notre pauvre humanité; j'écoutais sans bien comprendre, toutefois il me reste comme un souvenir global, une sorte de sentiment lointain, que ces messieurs prévoyaient un changement prochain de forme gouvernementale en France.

1848. — Bien que des esprits supérieurs aient pu prévoir la chute de la monarchie constitutionnelle à une échéance relativement rapprochée, et peut-être même l'avènement de la République, ces prévisions étaient encore à l'état hypothétique : «..... Je ne croyais pas la » République prochainement possible, dit M. Rouher dans » sa profession de foi; elle ne m'apparaissait que comme » une conséquence lointaine, et lente à se développer, du » principe de la souveraineté du peuple.... » La République n'en fut pas moins proclamée à Paris, le 24 février 1848, avec un gouvernement provisoire qui se composait de : Lamartine, Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Crémieux, Louis Blanc. Ce gouvernement devait parer au plus pressé, c'est-à-dire maintenir l'ordre, rassurer les timorés et préparer les élections législatives pour le 23 avril; l'Assemblée constituante devait se composer de 800 membres; cette assemblée tint sa première séance le 4 mai, et

Digitized by Google

nomma une commission exécutive ; un peu plus tard, elle prenait le nom de « Législative » et ne se composait plus que de 750 membres, à 25 francs par jour chacun, appelés représentants du peuple. Le 12 novembre fut publiée la « Constitution républicaine » et les élections pour la Présidence, le 10 décembre. Le Gouvernement provisoire envoie dans chaque département un Commissaire départemental qui, pour Clermont, fut M. Altaroche. Un peu plus tard, on nous envoyait Trélat, médecin en chef de la Salpêtrière, comme Commissaire extraordinaire régional pour le Puy-de-Dôme, l'Allier, la Haute-Loire et la Creuse. Il nous arriva le 27 mars, et fut très bien reçu. On racontait dans le temps qu'une de ses tournées proconsulaires l'ayant amené à Issoire, les vignerons enthousiasmés allèrent à son devant, et le sollicitèrent d'embrasser la statue de saint Verny leur patron, ce qu'il fit d'assez bonne grâce. A Clermont il était craint, car la menace d'aller « le dire au Trélat » donnait à réfléchir : « *Tremblez humains,* » *faites des vœux, voilà le maître de la terre* ». Gazard, un instant commissaire régional, exigeait le « citoyen » et le « tutoiement » qui, du reste, ne tarda pas à se propager. Meynadier, préfet, fut supplanté par Dujardin-Beaumetz, docteur, et Verdier-Latour, maire, par Jouvet, puis Poncillon.

La nouvelle du changement de gouvernement, en l'absence du chemin de fer et du télégraphe électrique, arriva néanmoins à Clermont le 25 février, à minuit. Le service postal était fait par le « briska », grande voiture attelée de cinq chevaux, allant très vite. Dans les premiers jours, le briska, pour Paris, ne partait qu'entouré de gendarmes à cheval, sabre au clair, de crainte de quelque surprise désagréable. Je me souviens très bien de ce détail pittoresque; on allait assister au départ.

La grande nouvelle fut accueillie à Clermont de bien des manières différentes, comme on pouvait s'y attendre. Les nobles et la vieille bourgeoisie ne furent rien moins

Digitized by Google

qu'enthousiastes : « *Ce bloc enfariné ne leur disait rien qui vaille* ». Aux doctrines communistes qui se faisaient jour, se joignaient les théories alarmantes de toute une pléiade de philanthrophes, remplis de bonne volonté, sorte d'apôtres humanitaires, tels que : Enfantin, continuateur des doctrines de Saint-Simon ; Fourrier, le phalanstérien; Considérant, le collectiviste ; Proudhon, l'économiste, ennemi des propriétaires ; Louis Blanc, l'organisateur du travail ; Cabet, l'utopiste icarien ; Pierre Leroux, le socialiste-humaniste ; Flocon, et d'autres encore de moindre envergure. Beaucoup de personnalités encore vivantes en 1848 avaient présente à la mémoire la tourmente révolutionnaire, et voyaient se dresser devant leurs yeux le spectre de la terreur. Certains bruits peu rassurants circulaient; la première révolution, disait-on, n'a combattu que les nobles et le clergé qui faisait cause commune avec l'ancien régime ; elle a été faite pour les bourgeois et à leur profit ; maintenant c'est à eux d'y passer ; la seconde révolution sera plus terrible que la première... et le « philistin » de trembler et de cacher « ses affaires » le plus secrètement possible, car il y aura du pillage....

Il faut reconnaître que l'élément turbulent, ceux qu'on appelait alors les « rouges », prêtait assez à ces craintes chimériques ; « quand le peuple prend la parole, il devient » insolent ; qui parle haut est bien près de la révolte ». Ces aphorismes, qui seront de tout temps, furent formulés, il y a quatre siècles, par un célèbre homme d'Etat, Ximénès.

La campagne n'était plus sûre ; mon père revenant de voir un malade à la montagne reçut des pierres de deux prétendus purs, au nom de « l'une et indivisible » ; tout cela parce qu'il avait un paletot ! Heureusement, comme le trait du vieux Priam, ces projectiles tombèrent à ses pieds. Un bourgeois se promenait *extra muros*, lorsqu'il fut entouré par plusieurs individus qui voulurent lui arracher la barbe, notre « pogonat », n'échappa qu'à grand'

Digitized by Google

peine au zèle des citoyens épilateurs ; et à ce propos, faisons remarquer que tous les républicains avancés laissèrent croître leur barbe ; les bourgeois se soumirent à cette mode, mais avec répugnance, et s'empressèrent de se débarrasser de l'hirsute ornement, dès qu'ils le purent sans danger. Notez qu'aussitôt qu'un campagnard devient jacobin, il laisse croître sa barbe, ce qui lui était interdit sous l'ancien régime, car « du côté de la barbe est la toute-» puissance ». Un officier en civil faisant une promenade dans la campagne demanda son chemin à un moissonneur ; « attends, dit-il, je vais te le montrer », en courant sur lui la faulx levée... Notre promeneur jugeant que cette faulx pourrait bien être pour lui celle de Saturne, opéra sa retraite. Un prêtre passant par une petite rue, vit sortir d'une boutique un « pur » qui lui dit fort galamment : « Abbé, on te coupera la tête ». Ma maison était flanquée de deux démagogues, l'un, au nord, espèce d'hercule, taillé sur le patron des reîtres de la guerre de Trente ans, et renfermant dans son cœur toutes les appétences matérielles, et toutes les rancunes de la médiocrité ; ayant perdu un procès contre mon père, il lui en voulait à mort, et formulait à la cantonade, de terribles menaces ; au midi, autre démoc, petit maigre souffreteux, en voulant surtout aux soutanes dont la vue surexcitait son ire et ses sarcasmes. J'ajoute qu'ayant été compris dans la liste de déportation, ils changèrent de ton, contrairement à la fable de « l'Homme et l'Idole » ; mon père obtint de M. de Crèvecœur, alors préfet, leur radiation ; et on devint amis. Dans la même rue demeurait un riche propriétaire ; il s'était lancé à plein collier dans la démocratie la plus avancée ; compris dans la liste de proscription, il en fut quitte pour quelque temps à la montagne ; cet exode ou cette hégire, comme vous voudrez, le sauva ; les riches se tirent toujours d'affaire ! leur rubéfaction passe pour de simples escapades. Il n'en est pas moins vrai, que toutes ces familiarités macabres, et toutes ces physionomies farouches, jointes aux

Digitized by Google

souvenirs d'antan, ont plus fait pour l'impérialisme, que les Morny, les Maupas, les Persigny et les Rouher; qui veut trop prouver inspire la défiance.

Ce spectre du drapeau rouge avait été prévu, dès l'avènement de la République, par une sorte de pressentiment, né de l'observation de l'Histoire. Rouher, déjà cité, dans sa profession de foi, dit : « ... mais l'organisation sociale » est dangereusement menacée par de redoutables utopies. » Pendant que les hommes d'élite du gouvernement pro- » visoire proclament le respect de la propriété, de l'indé- » pendance religieuse, des insensés osent remettre en » question la propriété, la famille, le culte. Leurs idées » sont à l'état de système, ce système s'appelle *le commu-* » *nisme*. Le danger est là ; toutes les forces vives de la » Nation sont surexcitées; mal dirigée par des partis exal- » tés, cette sève féconde pourrait produire des fruits sau- » vages et empoisonnés : l'égalité dans la misère, la *guerre* » *civile*, la *dictature !....* » Dans le journal local *L'Auvergne démocratique*, 27 mars, nous trouvons un reflet de cette crainte du collectivisme : « ... il nous arrive » d'une source, quelque peu sacrée, de grandes nouvelles » quelque peu ébouriffantes ; nous ne continuerons pas à » nous moquer des trembleurs. La peur est une maladie, » une sorte de folie ; or, le département possédant aujour- » d'hui l'un des médecins les plus célèbres pour le traite- » ment des maladies mentales (Trélat), nous pensons que » sa seule présence suffira pour guérir la folie de la peur » et pour faire disparaître tous les « blue-devils » des âmes » inquiètes, et avec eux, toutes les nouvelles saugrenues » de la pointe-aux-blagueurs. »

Le clergé parut, en France, accepter le nouveau régime sans trop de répugnance, le vent d'anticléricalisme qui souffle aujourd'hui, semblait alors sensiblement moins accentué ; l'iconographie de l'époque nous représente un prêtre montant la garde, son fusil d'une main, son bréviaire de l'autre ; ailleurs, ce sont des sœurs de charité pansant

Digitized by Google

des insurgés, des frères devenus brancardiers ; ces lithographies se retrouvent encore dans des chambres d'ecclésiastiques, dans des parloirs ; la mort héroïque de Mgr Affre, relevé respectueusement à la fois par les insurgés et les mobiles, eut un immense retentissement, et ne contribua pas peu à une trêve d'apaisement dans l'impulsion antireligieuse ; les prêtres allaient bénir les arbres de la liberté ; les enterrements civils étaient extrêmement rares ; plusieurs circulaires pastorales d'évêques et de cardinaux paraissent favorables à la République ; des *Te Deum* sont chantés. L'évêque de Clermont promulgue une lettre pastorale dans le sens d'un grand libéralisme. Enfin, même dans les proclamations les plus accentuées, on trouve cités ces mots : Dieu, Jésus-Christ, providence, évangile. A Clermont, pas plus que le clergé, les couvents ne furent inquiétés, en voici la preuve : « Nous apprenons que le gouver-
» nement local a suspendu le travail dans les communautés
» de Clermont. Nous engageons mesdames les supérieures
» à se présenter à la Préfecture pour s'entendre sur cette
» question avec le Commissaire du Gouvernement. L'*Au-*
» *vergne démocratique* a indiqué une solution qui garantit
» les pauvres ouvrières contre la concurrence réductive,
» sans forcer les couvents à abandonner les pauvres petites
» orphelines. » (Journal *Auvergne démocratique).* « Le
» ministre Carnot enjoint aux Commissaires des départe-
» ments de ne pas permettre que, sous aucun prétexte, les
» églises puissent être détournées de leur destination. La
» souveraineté du peuple, dans l'évangile, est empreinte
» d'une grande élévation. » Cependant, un petit incident prouva combien était chatouilleuse la susceptibilité des néo-républicains ; on enterrait un démocrate, le prêtre ayant persisté à vouloir passer par la rue de la Sellette, fut couché en joue par les gardes-nationaux qui accompagnaient le convoi.

Le peuple, le prolétaire, le paysan, l'esprit égaré par des promesses irréalisables et l'imagination remplie de

Digitized by Google

sophismes, que lui servaient les rhéteurs, accueillit la République avec des transports de joie. Mais revenons sur les événements.

26 février. — On apprend la proclamation faite à Paris, du Gouvernement provisoire avec : Dupont de l'Eure, Lamartine, Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie, ayant pour secrétaires : Marrast, Louis Blanc, Flocon, Aubert.

Proclamation aux Clermontois, les invitant au calme ; signée : Astaix, Delaire, Gazard, Jouvet, Poncillon, Tachet, Vimal. Grande surexcitation dans la ville ; les « citoyens » prennent possession de la Préfecture et de la Mairie, mais pas d'effusion de sang, aucun acte regrettable.

Le Conseil municipal arme la garde nationale ; distribution de fusils assez tumultueuse. (En 1870, cette même distribution à laquelle j'assistais, fut d'une tranquillité absolue.) Elle comprend vingt-quatre compagnies, commandées par le colonel Hervio, et le lieutenant-colonel Hervier, militaires en retraite ; plus tard on l'équipera complètement et on la costumera de drap bleu foncé ; une musique y est organisée. Les noms des officiers sont tous connus encore aujourd'hui par leur descendance.

Idem. — La garde nationale est passée en revue et prête serment.

3 mars. — Le tribunal de première instance de Clermont adresse son adhésion au Ministre de la Justice, en y ajoutant 500 francs pour les blessés de février.

Un élan se manifeste dans tout le département, et se traduit par de nombreuses souscriptions en faveur des victimes de février.

Inscription sur les monuments publics des trois mots : « Liberté, Egalité, Fraternité ».

14 mars. — Grand abattage de fonctionnaires dans la ville et le département, et aussitôt remplacés par de beaucoup plus purs.

Digitized by Google

18 mars. — Création à Clermont d'un comptoir d'escompte.

Réunions préparatoires en vue de la réinstallation d'une « loge maçonnique » à Clermont, et entente préalable avec le « Grand-Orient de France ».

21 mars. — Installation par le Commissaire extraordinaire du nouveau Conseil de Préfecture, composé de : Doniol, Duché, Jouvet, Biauzat, Fournet.

27 mars. — Arrivée dans nos murs du commissaire régional, Ulysse Trélat.

1er avril. — Forte baisse à la Bourse. Préparation aux élections législatives : averse d'articles, proclamations et professions de foi ; nous allons y revenir.

10 avril. — Plantation des arbres de la liberté, bénis par M. le Curé de la Cathédrale, puis banquet dans la grande salle du Poids-de-Ville.

Formation de « clubs », mot nouveau importé d'Angleterre, où l'on se rendait chaque soir, et d'où l'on sortait en chantant la *Marseillaise*, le *Chant du départ*, les *Girondins* ; le club républicain de Clermont portait pour devise : « Courage, Résistance, Prudence, Fermeté ».

Lavedant nous a fait une originale description du club :

« ..... Il est bien vrai qu'il y a dans les clubs quel-
» ques excès de paroles et quelques débats fâcheux ; mais
» faites-nous donc le plaisir de nous dire si au Palais de
» Justice les avocats ne dépensent pas bien plus de paroles
» inutiles, et s'ils n'échangent pas entre eux plus d'in-
» jures..... Sans doute, les avocats y mettent plus de
» formes et plus d'élégance, mais leurs traits cuisants
» poussés par des esprits incisifs ne pénètrent que plus
» profondément..... Le club est chose nouvelle ; il est
» bruyant, un peu tapageur, il ne porte pas de man-
» chettes ; il a de la rudesse sans doute, mais son arme
» est moins dangereuse..... prenons donc le parti de tolé-
» rer quelques excès inséparables des débuts ; il faut faire
» quelque apprentissage de la liberté, mieux vaut encore

Digitized by Google

» un peu d'agitation que la torpeur où nous croupis-
» sons..... »

Les banquets populaires avec veau et salade à 1 franc par tête, eurent un grand succès ; il s'en organisa un au nord de Saint-Alyre, à la terre des Moines, dans une propriété qui appartenait alors au Petit-Séminaire ; les dames mettaient le couvert, pendant que les hommes se déceinturonnaient en allumant les calumets.

Idem. — Soirée ouverte à la Préfecture, offerte par M. Dujardin-Beaumetz ; mon père et quelques « bourgeois » y assistaient ; dès les portes ouvertes, la foule se précipita, envahissant les salons, les hommes avec des airs de prise de possession, « enfin c'est notre tour, nous y voilà » ; les dames en « s'évanlant » (mot du pays) sur les fauteuils et canapés : « J'espère qu'elles étaient bien, ces belles dames, maintenant c'est à nous de nous prélasser » ; les hommes refusant le thé prétendant que, n'étant pas malades, ils n'avaient point besoin de tisane, mais réclamant du rhum ; les dames surprises à l'improviste par le froid des glaces et des sorbets.

L'assemblée quoique bruyante et familière fut très convenable et on n'eut à relever aucun incident fâcheux. Le peuple est meilleur que ne le jugent certains, et quand on lui témoigne du tact, de la sympathie, des égards, il est toujours prêt à vous le rendre au centuple ; j'en ai fait bien des fois l'expérience.

Enfin la République fut acceptée avec empressement par cette jeune bourgeoisie de fraîche date, initiée aux idées neuves et aux élans généreux, composée des arts libéraux, et prête à soutenir de ses talents le nouveau régime en le maintenant dans ce milieu où les philosophes placent la vertu : on vit de grands propriétaires offrir à l'enfant politique au berceau, d'importantes ressources pécuniaires ; des officiers, un jour de solde par mois ; des ouvriers, leurs quelques bijoux. Des hommes, même non républicains, se rangèrent par patriotisme au nouvel or-

Digitized by Google

dre de choses : « Je n'étais, je ne suis pas du parti répu-
» blicain, écrivait Alphonse Karr, mais la République
» n'appartient pas à un parti, elle appartient à la France ;
» je suis à la France républicaine, et j'en suis avec tout ce
» que je puis avoir de force, d'intelligence et de dévoue-
» ment ». D'ailleurs, tout le monde s'en mêlait, jusqu'aux enfants. En contemplant les exercices de la garde nationale, je fus envahi d'instincts belliqueux. Montant au grenier, j'y découvris un vieux mousquet remontant à Louvois, et un fusil de chasse à pierre du Consulat; je nettoyai ces armes vénérables, et donnant la plus lourde à un camarade, nous voilà-t-il pas montant la garde devant la porte! Mon père, jugeant inutile ce déploiement de force armée, nous renvoya à nos toupies.

On s'occupe aussi de la garde mobile que devait achever d'organiser plus tard le maréchal Niel, et qui nous rendit tant de services en 1870-71.

15 avril. — Départ de Clermont d'un groupe de Polonais qui rentrent dans leur patrie opprimée; beaucoup d'habitants les accompagnent à quelques kilomètres.

Entre temps, il fallait s'occuper des élections qui s'approchaient à grands pas; il s'agissait d'élire quinze représentants du peuple. Un comité électoral se forme au scrutin : sont choisis quatre négociants de la ville, David, Cabassut, Labussière, Font-Marcel. Les clubs se convertirent en comités, et l'on vit surgir toute une floraison de candidats dont beaucoup ont des noms historiques; comme il n'est pas question ici de politique locale mais de simples récits, je cite au hasard des recherches : Trélat, médecin en chef de la Salpêtrière; Astaix, Jouvet, maire provisoire; Giraud-Pouzol, Dumiral, Guillemot, Doniol, Guillaume aîné, de Douhet, Lasteyras, Jusserand, Rayne, Ledru père, Bravard-Verrières, Armengaud, Chandezon, Poncillon, deux prêtres, Altaroche, Bravard-Toussaint, Charras, Eyraud, Gazard, Goutay, Lavigne, Maradeix, Tachet, Vimal, Rouher, Fournier, Cromarias, Combarel,

Digitized by Google

Chantagrel, Crouzeix Baptiste, Tricaud, Duchasseint, et d'autres encore ; mais, il n'en faut que quinze !

Il est à remarquer que tous ces noms sont des plus honorables et appartiennent en grande partie aux professions libérales, au commerce, quelques-uns aux états et métiers; le dessus du panier pousse fort loin la modestie; tel usinier s'intitule mécanicien, tel propriétaire foncier, cultivateur, tel noble écrit son nom en un seul mot : il est vrai de dire que dès le 29 février, le Gouvernement provisoire abolit les titres nobiliaires : « ..... Tous les anciens » titres de noblesse sont abolis ; les qualifications qui » s'y rattachent sont interdites ; elles ne peuvent être » prises publiquement ni figurer dans un acte public » quelconque. »

Les journaux locaux soutiennent ces candidatures représentant diverses nuances et déjà à la fin de mars au nombre de sept à huit.

Raspail, « l'ami du peuple », nous trace la voie à suivre : « Citoyens, n'acceptez aucune liste envoyée de Paris » ou d'ailleurs ; ne nommez qu'en connaissance de cause ; » préservez-vous des hommes d'affaires, des avares et » cupides, des hommes de plaisir, des quêteurs de pla- » ces..... ». C'est très sage en effet.

Paraissent les tartines élogieuses, la plupart rédigées en style assez ferme, honnête et largement agrémentées d'aphorismes et d'apophtegmes. En même temps les « professions de foi ! » Elles sont toutes, bien entendu, empreintes de patriotisme et remplies de promesses ; citons quelques-unes des nombreuses sentences de nos sauveurs :

« .... Le vrai citoyen, à mon avis, est donc celui qui ne » sollicite pas une mission parce qu'elle est glorieuse, » mais aussi qui ne la refuse pas parce qu'elle peut avoir » des dangers ; tout citoyen se doit à sa patrie quand elle » l'appelle.

« ..... Si les hommes de génie, si les grands citoyens » cessent de s'inspirer du peuple, s'ils fuient l'idée de

Digitized by Google

» Dieu, où irons-nous?..... Le partage des terres?...., il
» faudrait le recommencer tous les jours. La communauté
» du sol? le simple énoncé de cette rêverie ne servirait
» qu'à faire disparaître tout à fait le numéraire qui se fond
» au feu des commotions sociales..... Le sol une fois
» enrichi, ne craignez rien, le commerce et l'industrie
» prendront un essor, une prospérité inouïs, le malaise
» général ne se révèlera plus par l'intervention de mille
» utopies bizarres ou effrayantes. »

— « La France a faim et soif de justice et de vérité. »

— « La justice seule édifie, les passions renversent et
» détruisent. »

— « La mission du prêtre est de resserrer le lien de la
» fraternité entre tous les hommes, en les élevant vers le
» ciel. »

— « ..... au peuple on dit : « Méfiez-vous des bour-
» geois, ce sont des traîtres qui veulent la réaction. »

— « La révolution du 24 février est à la fois politique
» et sociale..... républicains éprouvés par la lutte,
» républicains du lendemain qui n'ont autorisé personne
» à douter de la sincérité de leur langage, tous ont le
» droit et le devoir de concourir à cet édifice gigantesque
» destiné à devenir, s'il est bien construit, l'arche sainte
» des générations futures. »

— Comité de la liberté pour tous : « ..... Le salut
» de la République est maintenant entre vos mains.....
» pas de contre-révolution....., entrons sincèrement
» dans la voie d'une démocratie sage et éclairée qui res-
» pecte toutes les libertés et tous les droits..... » (procla-
mation d'une liste de ralliés).

— « L'impôt est une dette du superflu, celui qui n'a
» que le nécessaire ne doit rien.... »

— « ..... La Révolution de 1792 a détruit l'ordre
» ancien, la Révolution de 1848 doit fonder l'ordre
» nouveau. »

— « ...Savez-vous le moyen de reconnaître les bons

Digitized by Google

» républicains? Ce n'est pas de savoir s'ils sont de vieille
» ou de nouvelle fabrique, c'est de les voir à l'œuvre au-
» jourd'hui. »

— « ...Le seul titre d'homme a quelque chose d'in-
» violable et d'auguste que ne saurait effacer la différence
» des patries. »

Plusieurs de ces « facta » ont des titres personnels : Union et force, — Amis de l'ordre et de la propriété, — Révolution ou transformation pacifique, — Respect aux droits acquis, indemnité, — La République et la religion, — L'éducation du peuple, etc... — Beaucoup de ces professions de foi sont assez longues, depuis une jusqu'à plusieurs pages ; on y trouve un peu de tout, du mysticisme au positivisme rationnel ; ce qu'on y constate aussi, c'est un lointain reflet de ce style redondant et romanisé de la grande Révolution.

Si tout marchait bien dans notre cité, électoralement parlant, il n'en était pas tout à fait de même dans les campagnes ; dès le 5 avril, paraissaient dans l'*Auvergne démocratique*, des articles afférents à cette question, avec ces intitulés : Camaraderie de clocher ; — Coalition des gros clochers ; — Aristocratie et insuffisance, qui indiquent la tendance à l'orientation politique, à savoir : absorption du pouvoir central, unification et propagande de ses idées, guerres aux petites églises politiques ethniques, comme étant un ressouvenir d'antan ; par contre, accentuation inquiétante dans certaines communes où a été arboré au clocher le drapeau rouge et même le drapeau noir. On commence déjà à ne plus s'entendre, malgré le *vox populi, vox Dei* ; la discorde s'est glissée dans le « camp d'Agramant ».

Les élections eurent lieu le 27 avril ; nous eûmes nos quinze représentants du peuple.

L'Assemblée nationale se réunissait pour la première fois le 4 mai, et commençait ses travaux le 14 mai.

Clermont envoyait à Paris une délégation de 17 mem-

Digitized by Google

bres pour prendre part à une grande fête nationale, d'où mécontentement de la garde nationale qui, en cela, n'avait pas été consultée.

En juin, cette même garde nationale envoie à l'Assemblée une adresse de sympathie, tout en déplorant les terribles journées de mai et de juin.

Le 3 novembre, un comité s'organise pour l'élection prochaine d'un Président de la République ; le vote du suffrage universel eut lieu le 10 décembre.

Le 19 novembre, grande fête à Clermont en l'honneur de la Constitution de la République française. Le programme est le même que celui de notre 14 juillet, sauf en outre un *Te Deum* à la cathédrale, avec présence des autorités civiles et militaires.

Pendant que la Renommée aux cent bouches annonce à l'univers la naissance de la jeune République Française, semant sur son passage des effluves d'émancipation, secouant les résignations, suscitant les énergies ; pendant que sous l'influence de ce souffle galvanique, on se bat en Autriche, en Hongrie, en Pologne, en Italie, en Espagne, à Londres ; pendant que des émeutes éclatent dans plusieurs villes, et près de nous à Cusset, à Aigueperse ; que le fer et le feu procèdent à la destruction ; que de graves conflits éclatent entre les autorités gouvernementales et locales ; que de graves insubordinations menacent de disloquer l'armée... Clermont seul est dans la paix ; ayant accepté le nouvel état de choses, il en jouit tranquillement et prouve ainsi sa sagesse et son profond discernement ; jugez-en : plusieurs poètes composent des chants patriotiques ; le père Engelvin écrit son livre « De l'esprit républicain ».

24 février. — Théâtre : « Napoléon et l'Empire, ou l'Homme du destin » ; (à noter, sur ce même théâtre, très peu de temps avant la déclaration de guerre, en juillet 1870,

Digitized by Google

on jouait : « Les Fils de l'Empire » ; pendant ce même 24 février, à Paris régnait l'inquiétude, les affaires étaient suspendues, et les étrangers s'éloignaient.

27 février. — Théâtre : « La Closerie des Genêts » ; grand bal travesti, à la fin, galop infernal.

2 mars. — Théâtre : « La Muette de Portici » ; chants nationaux : la *Parisienne*, le *Chant du Départ*, la *Victoire est à nous*, nouveau chant national par un compositeur de la ville.

9 mars. — Théâtre : « Le Domino noir » ; chants nationaux. Au café Wolf, grande « Poule » d'honneur, au profit des victimes de février.

11 mars. — Grand bal par souscription à l'Hôtel de Ville ; succès monstre ; beaucoup d'argent pour les victimes. La *Marseillaise*, exécutée par les orphéonistes, est écoutée à *genoux* par deux mille cinq cents assistants.

25 mars. — Chants nationaux par des amateurs.

D'autres fêtes se succèdent.

Aucune arrestation.

La République de 1848 s'est établie tranquillement, sans les « circunfusa » retentissants et terribles de son aînée ; l'effusion du sang, elle-même, eût pu être évitée, avec plus de clairvoyance de la part des nouveaux gouvernants ; surpris par le succès inespéré, il leur a fallu le temps de se ressaisir pour les écueils. La République n'en a pas moins droit à la reconnaissance de la postérité ; on lui doit, en effet, entre autres bienfaits et innovations civilisatrices et philanthropiques : le droit au travail, l'abolition de la peine de mort en matière politique, le suffrage universel, l'abolition de l'esclavage, le droit d'association, le libre exercice de tous les cultes, l'instruction gratuite, un système d'impôt pesant plus sur le superflu que sur le nécessaire, la création de comptoirs d'escompte, les ateliers nationaux, l'adoption du système décimal.

Vainement fut-elle attaquée par l'ironie et le sarcasme,

Digitized by Google

et par le ridicule au moyen de la caricature ; elle n'en a pas moins accompli de belles choses, et son œuvre de réforme a été le prélude de l'époque contemporaine.

Aussi mérite-t-elle ce bel élan de Lamartine, dans son *Conseiller du peuple :*

« Si le mot République, en 1793, a pu être écrit en » lettres de feu et de sang, le mot République, en 1848, » ne peut être écrit qu'en lettres d'or et de paix ».

Dr HOSPITAL.

(Ephémérides à continuer.)

Digitized by Google

LES DERNIERS MERCŒURS

BÉRAUD VII DE MERCŒUR

CONNÉTABLE DE CHAMPAGNE

1272-1321

(Suite.)

De retour dans son pays, Jean de Cournon forme opposition à l'enquête d'Yolande de Salers et fait un si redoutable emploi de sa liberté dans la province qu'il faut placer un sergent du roi auprès de la veuve de Géraud de Penne, menacée de périr, pour défendre de lui sa personne et ses biens. De concert avec ses fils et ses serviteurs, il s'empare de ce sergent qui est mis à mort (1). Nouvelle dénonciation d'Yolande de Salers [6 mai 1319] (2), nouvel ordre d'informer sur ce crime de lèse-majesté et de saisir les coupables. Grâce à un sérieux déploiement de forces, Jean de Cournon est repris, ramené à Paris dans les prisons du roi, obtient encore sa liberté provisoire par l'intervention des féodaux de la cour, mais cette fois « sous caution juratoire d'ester en justice à peine de confiscation générale s'il fausse son serment (3). »

Il ne se désiste pas pour si peu de sa prétention de faire justice lui-même de quiconque est jugé par lui empiéter sur ses droits, dans sa terre; et ce qu'il fait, en pareil

(1) *Reg. du Parl.* III, f. 145. Bout. II, n° 5793. Ce sergent s'appelait Jacques Bresson, et il était du pays.

(2) *Ibid.* III, f. 145.

(3) *Ibid.* fol. III, f. 146. Bout. II, n° 5858.

Digitized by Google

moment où sa tête est en jeu est de la dernière audace. Guillaume de Chalencon, chanoine chantre du chapitre cathédral de Clermont, clerc du roi et membre de ce parlement par lequel il va être jugé dans quelques jours, occupait un territoire « près du Pont neuf de Cornon par lequel on va à la barque de Cornon appelée la nef de l'évêque de Clermont », Jean, assisté de son fils Guillaume damoiseau, seigneur du Cendre, et de quelques membres de sa famille, s'empare de cette terre comme seigneur du lieu ; d'où procès intenté par le magistrat, mise de la terre sous la main du roi par décision de justice, panonceau royal planté sur elle. Les Cournon tiennent la décision pour usurpatrice de leurs droits, renversent l'emblème royal, et Guillaume du Cendre, condamné à la restitution de l'immeuble, ne restitue rien (1).

Le père et le fils employèrent les mêmes procédés avec Raymond de la Cour, prieur d'Orcet et sujet comme tel du prieuré de Mauriac. Prétentions soutenues à la pointe de la lance ; pas de juges royaux, pas de sauvegarde royale ; à bas son écusson ; envahissement des domaines de la demeure de l'adversaire fût-elle d'église avec des troupes de soudards (2). Procès au parlement [13 février 1320] (3). Jean de Cournon est arrêté pour la troisième fois. Enquête sans résultat par les officiers du roi dans la province ; témoins terrorisés ; le bailli lui-même peut-être paralysé par le clan féodal. Insistance du parlement qui envoie de Paris deux commissaires extraordinaires pour informations nouvelles (4). Voilà le spectacle offert. Sur ces entrefaites, Jean de Cournon obtient une troisième fois sa libération provisoire [12 juillet 1323] (5) ; mesure d'une faiblesse insigne

(1) Malgré un mandement du parlement du 5 mars 1320 (*Reg. du parl. Greffe* I, 31). — Bout. *loc. cit.*

(2) et (3) On connaît le nom d'une vingtaine de ces soudoyers des Cournon ; la plupart étaient du pays (*Ibid.* I, 30. — Bout. II, n° 5972).

(4) Robert Récuchon chevalier et Thomas de Reims (*Reg. du parl. Criminel.* III, f. 93. — Bout. II, n° 7294).

(5) *Ibid.* III, f. 148. — Bout. II, n° 7303.

Digitized by Google

surprise vraisemblablement par l'entourage de Charles le Bel. Ce qui devait arriver, arriva. Cinq mois après, cette troisième enquête n'était pas commencée. Sur les instances de l'infatigable Yolande de Salers (1), l'enquêteur Thomas de Reims, relevé de ses fonctions, est remplacé par un autre conseiller au parlement (2). Et ici l'affaire disparait du rôle et Jean de Cournon des documents. Il avait fait rendre plus de vingt arrêts de justice et tenu tête pendant une dizaine d'années. Peut-être finit-il par la perdre.

Certes, tous n'étaient pas des Jean de Cournon; mais la haute noblesse elle-même, quoique plus pondérée, témoignait, par ses actes, de son retour à l'ancien régime.

Toujours vers la même époque les officiers du Dauphin d'Auvergne dans la châtellenie du Crest s'opposaient par la force à l'immixtion du bailli royal dans la justice de leur territoire ; et cela avec l'assentiment ou par l'ordre de leur maître; car un arrêt du parlement du 9 mars 1321 prononça la confiscation de tout ce que le Dauphin possédait dans cette seigneurie, en punition de cet acte de rébellion qualifiée (3). Quelques années avant Guillaume Dauphin seigneur de Montrognon, second fils de Robert III comte de Clermont, avait aussi refusé obéissance au bailli royal, ce pourquoi il fut condamné à 500 livres d'amende (4). Le comte d'Auvergne lui-même ne se faisait pas faute de guerroyer sur ses domaines au nom des vieux privilèges de la noblesse de la province, sans se soucier beaucoup du bailli royal.

Voici maintenant quels étaient les plus importants de ces privilèges :

Le droit à la guerre dans et hors le fief quand il s'agissait de la défense des intérêts du seigneur.

(1) *Ibid.* III, f. 118. — Bout. II, n° 7345.
(2) Par le conseiller Michel Hardel (*Ibid.* III, f. 148. — Bout. II, n° 7356).
(3) *Reg. du parl. Jugés*, I, f. 72. — Bout. II, n° 6306.
(4) Baluze, *Mais. d'Auv.* II, 280. La condamnation est de 1309.

Digitized by Google

Droit de vider tous différends en champ clos ou par l'arbitrage de prud'hommes choisis par les intéressés. La justice de ses pairs pour le noble et non celle des gens de lois du roi ; sauf le cas où le litige serait entre les seigneurs vassaux directs de la couronne et le roi lui-même ; dans ce cas le débat devait être porté devant le souverain ou son conseil.

Droit d'*avouer*, c'est-à-dire de couvrir de leur responsabilité personnelle tous les hommes qu'ils emploient à leurs guerres privées.

Aucun tribunal civil au-dessus de la cour du baron pour affaires de sa circonscription féodale ; pas de droit d'appel à une autre cour ; pas de cas royaux.

Le seigneur de fief haut justicier ne doit au roi que l'hommage, avec le service de l'ost et du plaid. Aucun subside, aucun tribut. En Auvergne le service militaire hors de la province est aux frais du roi ; le noble n'est tenu que de venir armé et monté à la convocation royale.

Réduction du nombre des sergents royaux, ces mangeurs, ces tyrans odieux. Les gens du roi ne doivent pas arrêter l'exécution des décrets ou décisions des justices seigneuriales par l'apposition de ses panonceaux sur les monastères situés dans le territoire de leurs fiefs.

En un mot la conception de la hiérarchie féodale est pour eux d'être de petits princes indépendants sur leurs domaines, à la seule condition de fournir au suzerain l'aide de leurs conseils et de leurs armes. Ils s'assimilent ainsi en petit aux feudataires chefs de province.

Quelle reculade ! a-t-on dit, avec raison.

Depuis la conquête de Philippe-Auguste et même sous les règnes justes et bien ordonnés de saint Louis et de son fils et sous le principat d'Alfonse de Poitiers, ils avaient souvent protesté contre l'extension du pouvoir royal au détriment du leur. Dans la requête présentée à Alfonse de Poitiers (3 février 1254 n. st.) Béraud V ou Béraud VI de Mercœur figurait en tête des barons de la province contre

Digitized by Google

l'immixtion de la justice royale dans leurs différends; mais jamais leurs réclamations ne s'étaient produites avec autant d'ardeur que depuis Philippe le Bel. Il leur en avait offert une superbe occasion en leur demandant des subsides qu'il n'avait pas le droit d'exiger, car la noblesse ne payait qu'avec son sang. Coup sur coup, il sollicita d'eux des sacrifices pour ses guerres de Flandre. Donnant, donnant. Philippe avait bien fait quelques concessions çà et là, défendant le terrain pied à pied; puis il avait commencé de céder, choisissant de deux maux le moindre. Alors s'ouvrit une période au cours de laquelle la noblesse de la province devança, par son retour à ses vieilles coutumes féodales, la reconnaissance qui leur en fut faite, bien à contre-cœur.

Ce ne sont pas invariablement des bandits, de simples compagnies de pillage qu'il faut voir dans tous ces féodaux et leurs gens d'armes, de 1305 à 1320. Beaucoup sont d'honnêtes propriétaires de fiefs faisant la guerre, de très bonne foi, pour la défense ou le recouvrement de ce qu'ils croient être leur bien héréditaire; ils se tiennent pour dépouillés. Ne leur demandez pas de comprendre qu'en diminuant leur prestige, leur pouvoir et leurs revenus, la révolution monarchique leur apporte avec l'ordre, la sécurité, l'unité du commandement, plus qu'elle ne leur fait perdre; ils ne sont pas des hommes d'Etat suivant notre conception moderne. Aucune classe en aucun temps n'a subi, sans la résistance conforme à son époque, la révolution qui l'abaissait et la dépossédait. Ces troubles, d'ailleurs, étaient locaux et superficiels. Il le faut bien : le premier tiers du XIVe siècle fut en Auvergne comme dans presque toute la France l'une des époques les plus prospères de notre histoire pour le commerce, l'industrie et la nativité. La chute n'a commencé qu'avec la peste de 1348-1349 et la guerre de Cent ans. Le conflit entre les vassaux et la monarchie grandissante était vieux déjà en Auvergne; sa recrudescence

Digitized by Google

sous Philippe le Bel et ses fils était aussi inévitable que son issue.

Il n'en est pas moins vrai que si ces nombreux seigneurs qui entretenaient dans le pays des troupes de gens de sac et de corde pour la défense de leurs antiques privilèges de justice indépendante, avaient formé une seule ligue, la situation du royaume eût été sérieusement aggravée; la ligue d'Auvergne aurait créé un lien entre les ligues de Champagne, de Bourgogne, les seigneurs nivernais vassaux de la maison de Flandre, et la France méridionale (1); en fournissant de plus au parti des mécontents les solides refuges de sa région montagneuse.

Et que l'éloignement géographique de la Champagne ne fasse pas illusion! Le 11 février 1315 (n. st.) les nobles et les communes du Forez, lassés des tailles excessives dont le gouvernement royal les surchargeait, n'avaient-ils pas signé, sous serment, un traité d'alliance où ils proclamaient leur confédération « avec les nobles et comuns dou païs de *Champagne* et a leurs *ajoinz* et *aliez* estans dedens lez poins dou royaume de France ». A ce traité figurent les plus puissants seigneurs foréziens, les Dalmas de Couzan, les Lavieu, les seigneurs de Saint-Germain, de la Roue, de Rochefort, de Chalencon, les d'Urfé, les d'Augerolles, voire même les dames de Beaudiner et de Sainte-Marie, et ce qui est plus topique le bailli de Forez. Trente-cinq sceaux furent appendus au traité (2). Le comte de Forez qui était du Grand Conseil n'en fit point partie,

(1) En outre des alliances de Béraud en Velay, Gévaudan, Valentinois, dans la vallée du Rhône, ses alliés les Dauphins de Viennois venaient de prendre pied en Basse-Auvergne et ils étaient devenus ses voisins dans le Brivadois et, de plus, seigneurs de Pont-du-Château (1316). Il les retrouvait en Champagne comme les Savoie. Dans le contrat de mariage de Renaud de Forez neveu de Béraud de Mercœur avec Marguerite de Savoie fille de Philippe prince d'Achaïe, en 1324, Philippe constitue à sa fille, en plus de 14.000 florins « tout le droit qu'il peut avoir *en deçà des monts d'Auvergne*, en Champagne, France et ailleurs ». Le comte Jean Ier père du marié lui donne toutes les terres qu'il a eues de sa femme Alix de Viennois. (*Arch. de la Loire*. Série B, n° 1843).

(2) *Arch. nat.* P 1400, cote 849.

Digitized by Google

mais il était débordé. Le Forez est pourtant plus éloigné de la Champagne que ne l'est l'Auvergne.

Il est fort probable que cette dernière province elle-même eut des confédérations unies aux ligues champenoises et bourguignonnes, bien qu'aucune convention écrite ne nous soit parvenue.

Sur ce fond de mécontentements sourds détonnaient des éclats particuliers qui n'auraient pas été possibles en d'autres moments.

Nous avons vu l'incroyable agression du jeune Guy de Forez contre le premier président du parlement de Paris (1). Le roi accorda une compensation au magistrat outragé. Quant au coupable, en considération de ses vingt ans, et plus encore de son père le comte Jean (2) que les circonstances l'obligeaient à ménager, il lui fit grâce de la peine criminelle au mois de janvier 1326 (n. st.) après une assez longue détention (3).

Que fallait-il dans l'état des esprits pour une reprise des hostilités par les ligues, étendues cette fois jusqu'à Lyon, jusqu'au Dauphiné et pénétrant même en Languedoc, une tête chaude qui leur servît de lien. Ayant de grandes terres, des alliés puissants et des vassaux depuis le Languedoc jusqu'aux frontières de l'Est, et dans le Centre jusqu'aux marches du Nivernais, propriété de la maison de Flandre, âme de ces ligues, rejoignant enfin par cette province le comté d'Auxerre, fief de sa famille, ainsi que ses propres domaines en Champagne, Béraud de Mercœur

(1) Arch. nat. JJ. 59, n° 576, p. 320 *verso* : « *Remissio... occasione emutilationis Egidii Asselini militis, in parlamento presidentis, mense januarii,* 1320. » — Voir plus le § XIII.

(2) Il était chancelier en 1319, et le fut peu de temps, semble-t-il. Deux de ses petits-fils furent cardinaux, et l'un d'eux Bernard reçut les sceaux de France sous le roi Jean II (1356). Guillaume Flotte, cousin de Gilles Ier Aycelin, jouissait déjà d'un grand crédit à la cour, et fut à deux reprises chancelier sous Philippe VI.

(3) Par une nouvelle faveur, Philippe le Long transforma les lettres de rémission en lettres de non culpabilité, le 23 octobre 1321. (*Arch. nat., loc. cit.*). Ce jeune homme fut Guy VII comte de Forez et succéda à sa tante Isabelle de Mercœur.

Digitized by Google

pouvait fort bien être cet homme-là, si on le poussait à bout.

Si grande toutefois que puisse être son influence dans une partie de la France, elle est difficilement comparable à celle de plusieurs des princes dont la monarchie a eu raison depuis quinze ans. D'où vient donc que le pape et le roi se sont émus à ce point de ses agitations en 1318 ? L'esprit inquiet en vient à se demander s'il n'y eut pas une autre cause plus secrète et plus profonde. Or précisément, du mois de mai au mois de septembre 1318, à une époque absolument concomitante, le roi, la reine et Charles de la Marche frère du roi, l'héritier de la couronne, sont dans les angoisses au sujet d'un autre et plus grave « péril ». Blanche comtesse de la Marche sœur de la reine, internée assez libre au Château-Gaillard des Andelys depuis le scandale de 1314, est enceinte. Si de cette grossesse, que le mari juge illégitime, vient un fils, ce sera lui qui continuera la dynastie capétienne sur le trône de France, car ni Philippe ni son frère Charles n'ont de fils. Le comte de la Marche sollicite le divorce de Jean XXII qui s'y refuse au nom des lois de l'église, et suggère l'idée d'une demande en nullité originelle du mariage qui, si elle pouvait être établie, ferait de l'enfant à naître, un bâtard. Mais cette combinaison effrayait le royal ménage. Un procès en nullité allait d'abord réveiller le souvenir du procès de 1314-1315, douloureux pour la reine un instant compromise et compromettrait plus encore l'acquisition de la Franche-Comté. Il faudrait rendre la liberté à la jeune femme que la nullité rétroactive du mariage rendrait une étrangère, la livrer aux influences de l'empereur suzerain de cette province, qui n'avait jamais reconnu la validité de la cession consentie sans son assentiment par son vassal le comte Othon IV en 1291, avant la naissance de sa fille la comtesse de la Marche et de son fils Robert; fournir un excellent prétexte aux insurrections du parti

Digitized by Google

national comtois, aux intrigues d'un nouveau mari, à l'audace d'un partisan. La jeune femme était Châlon, sa situation, celle de l'enfant, deviendraient intéressantes; il était à craindre que son cousin Béraud ne fût ce partisan avec le concours de Robert d'Artois; et que, par un de ces coups de tête dont il était coutumier, ne fût rallumé le foyer mal éteint des coalitions. Il est certain que le roi et la reine reculèrent devant cette rupture du mariage, tant que Philippe le Long vécut et que Charles de la Marche s'y jeta, au contraire, aussitôt monté sur le trône en 1322; certain aussi que, de mai à septembre 1318, la correspondance de Jean XXII révèle les anxiétés de la cour, la désolation du mari et la douleur de la reine au sujet de cette affaire. Toutefois ce n'est là qu'une conjecture plausible; la correspondance du pape avec la famille royale, tout en laissant comprendre qu'il s'agit de la délivrance prochaine de l'internée du Château-Gaillard est, cela se conçoit, d'une extrême circonspection. Chaque lettre est apportée par un émissaire de confiance chargé de conférer verbalement « plus à plein » (1).

Quoi qu'il en soit, le pronunciamiento déclaré de Béraud de Mercœur pouvait faire un bloc de toutes les résistances; les conseillers de la couronne et le Souverain Pontife plus encore l'ont certainement redouté. Il n'aurait pu rester le chef d'un mouvement de cette ampleur, il est même douteux qu'il l'eût voulu, mais il pouvait fort bien être « l'étincelle allumant l'incendie » dont parlait Jean XXII. Et si ce malheur fût arrivé, c'est pour le coup qu'il aurait fallu renoncer, et pour longtemps peut-être, à secourir les églises d'Orient. On com-

(1) Pour la grossesse de Blanche de Châlon-Bourgogne, femme de Charles de France comte de la Marche, au Château-Gaillard, voir le *Continuateur de Nangis* et le *Continuateur de Géraud de Frachet*; textes cités dans : *Thomas de la Marche bâtard de France et ses aventures*, pp. 221-222. Voir pour le surplus *Charles le Bel* et *Thomas de la Marche* (*Revue du Moyen Age* 1901) et *Nouveaux documents sur Thomas de la Marche* (même revue 1903). — Cf. *Lettres de Jean XXII*, nos 914, 915, 916 et 1179, très instructives sur le « danger » de la situation.

Digitized by Google

prend maintenant le prix que Jean XXII attachait à ce que le gouvernement royal usât de douceur envers lui.

En résumé, il y eût réellement une question Mercœur à ce moment-là.

Philippe le Long finit par comprendre la nécessité de donner satisfaction tout à la fois à la noblesse d'Auvergne très surexcitée et à l'un de ses premiers représentants. Le comte Robert VII, prince intelligent et sensé mais sympathique au parti féodal, fut l'un des intermédiaires pour une transaction entre ce parti et le gouvernement avec le concours de Pierre évêque de Cambrai et de Gilles Ier Aycelin (1), commissaires députés en même temps que lui par le roi auprès de la noblesse d'Auvergne. L'aide de guerre que le roi lui demandait équivalait à plus du septième de ses revenus pendant une année non compris les frais d'armement.

Ce fut dans ces circonstances que Béraud fut autorisé à se rendre libre à Paris comme il le désirait, et que le roi consentit à intervenir dans sa querelle avec Sully (2).

(1) « Gilles Asselin seigneur de Montaigut, notre chancelier », dit le roi Philippe le Long dans ses lettres du mois de juin 1319, demandant aux nobles d'Auvergne pour la guerre de Flandre, d'après Bergier et Verdier-Latour. (*Op. cit.*, pièces justif., p. 9); mais Cf. *Ordonnances du Louvre*, I, 692.

(2) *Bibl. nat.* Fonds Baluze. Arm. VI, paquet 8, n° 4, vol. 200, p. 60. — Déjà au commencement d'avril 1319 il avait été convoqué au ban royal pour se trouver le 29 du même mois à Troyes avec les chevaliers de sa bannière. Le comte de Roussy, Gaucher de Châtillon et dix-neuf autres barons de Champagne l'étaient avec lui. (Rec. des Hist., XXIII, p. 823. Aug. Longnon. *Docum. rel. au comté de Champagne et de Brie*, I, 445).

Digitized by Google

XVII.

COMPARUTION DE BÉRAUD DEVANT LE ROI. — L'ASSEMBLÉE DE VINCENNES DU 28 JUIN 1319. — LA CHARTE AUX AUVERGNATS.

Nous sommes dans la grande salle du château de Vincennes, le 28 juin 1319. Le roi préside, entouré de presque tous les princes de la maison royale. Les pairs, les grands officiers de la couronne, son ministre Sully en tête, des prélats, de hauts feudataires du royaume siègent au pied du trône. Il ne s'agit pas d'une séance ni d'une ordinaire audience du parlement. Au fond de la salle « des clercs, des bourgeois et une grande multitude » de peuple, contenue par les gardes. S'agit-il donc de juger le comte de Flandre, de décider de la guerre avec l'Aragon ou de recevoir la soumission du roi d'Angleterre? Est-ce une assemblée d'états, puisque tous les ordres y sont représentés? Rien de tout cela. Il s'agit de réconcilier Béraud de Mercœur et Architofel.

Le sire de Mercœur s'avance libre et déclare tout d'abord se mettre, sa personne et ses biens, en la grâce et merci du roi. Cette satisfaction donnée à la majesté royale, il demande que le conseil royal n'admette pas ses ennemis à témoigner contre lui; ceci est pour Guillaume Durand et quelques autres. Puis s'adressant au roi et s'expliquant sur la fameuse lettre clouée aux portes de son palais, il lui dit l'avoir fait « à grand malaise de cœur » de ce qu'on l'avait accusé d'être entré « *mauvaisement* » dans le comté de Bourgogne, ce qui n'était pas vrai; et sans nommer Sully, mais les yeux dans les siens n'en doutons pas, il ajoute que si quelqu'un le voulait maintenir excepté le roi et les seigneurs de son lignage, il s'en défendrait en manière due et comme en tel cas il appartient, ajoutant que s'il avait appelé et réputé le sire de

Digitized by Google

Sully *Architofel*, c'est qu'il y avait été contraint et poussé par les propos qu'on lui avait rapportés dudit seigneur.

A ce moment Charles de Valois assis à côté du roi son neveu, prend la parole. C'est lui qui est chargé du biais. Il était présent, déclare-t-il « aux paroles qui furent dites, mais en son âme, le sire de Sully *n'en parla oncques* ». L'expression est un peu vague, à dessein peut-être; parlait-il du mot « mauvaisement » ou du sens de traîtrise que Mercœur accusait Sully de lui avoir donné? Vraisemblablement c'est le commentaire et la signification du terme que le procès-verbal entend viser, sans cela tant d'appareil ne se comprendrait pas.

Mercœur s'adressant alors au roi qui fait sienne la déclaration de son oncle en ne le contredisant pas : « Sire, puisque vous le dites, je vous crois, et alors je me repens et tiens le sire de Sully pour prud'homme et pour loyal ».

Cette rétractation faite, Sully qui est devant le roi déclare : « Sire, vous entendez ce que dit le sire de Mercœur. Puisqu'il me tient pour prud'homme et loyal, cela me suffit ; mais si le sire de Mercœur ou tout autre disait le contraire, je m'en défendrais comme il appartient contre tous, excepté vous et les seigneurs de votre lignage ».

Sur ce, le roi donne l'ordre à Pierre de Dicy, l'un des chevaliers de son hôtel, non pas d'arrêter Béraud (1), mais de lui faire commandement de sa part « d'aller tenir prison à Paris en notre Chastelet », le roi n'ayant pas été satisfait de sa conduite (2).

(1) Le roi suivit les conseils du pape. (Coulon. N° 746. Lettres de Jean XXII.)

(2) Accord entre Béraud de Mercœur et Henri de Sully, devant le roi. (28 juin 1319.)

« Philippe... savoir faisons que l'an de grâce mil ccc et xix la veille de S. Pierre et S. Pol, vint li sire de Marqueil au bois de Vincennes en la présence de nous, et grant foison de genz de notre lignage et de plusieurs autres prélaz, contes, barons, clercs, bourgois et grant multitude d'autres personnes, devant lesquiex touz ensamble ledit sire de Marqueil nous dit qu'il se metoit en grâce, miséricorde et bonne merci, premièrement sa personne, ses terres et ses biens, pour faire et ordener en la manière qu'il nous pleroit.

» Et après ce, nous requist que, pour Dieu, il fust oiz de grâce en ses bonnes exe-

Digitized by Google

Si l'éditeur de la correspondance de Jean XXII ne s'est pas trompé dans sa datation des trois lettres du pape au cardinal Gaucelin, au roi et à Béraud (1), qu'il place entre le 20 mars et le 20 mai 1319, l'assemblée du 28 juin 1319 aurait été précédée d'une réconciliation préalable de Béraud avec le roi et son ministre; rompue ensuite et reprise. On peut raisonnablement supposer que la cause fut une dernière résistance de la cour au sujet des sommes à voter par les Etats de la province et surtout de l'étendue

cutions, raysons et deffenses, suppliant que, au conseil, de chose qui le touchait, nul de ses anemis n'i fust appelez ni oiz, et puis nous dist les paroles qui s'ensuient :

— « Sire, j'ai entendu que vous [vous] tenez mal a paiez d'une [lettre ?] que je envoie pieça où estoit contenu aucunes complaintes que je faisoie ; vraiement, sire, je ne fist onques a mal entencion, mais contrant et à grand malaise de cueur, pour ce que on m'avoit donné à entendre et raporté que on vous avoit dit que je devoie avoir entré en votre terre de Bourgogne *mauvaisement*, laquelle chose je ne fis onques et n'est à qui le vouloist maintenir, excepté vous et mes signeurs de votre lignage, que je m'en deffendisse en manière deue comme en tel cas appartient, et de ce que ès dites lettres je apeloie et reputoie le seigneur de Seuily pour *Architofel*, en vérité, sire, je le fis contraint et meu, pour ce que on m'avoit raporté qu'il devoit avoir raporté de moy les paroles dessus dites. »

» Adonc notre chier amé et féal de Valoys qui se seoit près de nous, se leva et dist devant tous que aus paroles qui furent dites il fut présenz « mais en l'âme de li, li sire de Seuily n'en parla onque ».

» Et lors lidiz sire de Marqueil respondit en tel manière et dist : — Sire, puis que vous le dites, je le croi bien, que vous estes bien tiels homs que l'en doit croire, et je vousisse que je ne l'eusse onques fait, et m'en repent et tieng le sire de Seuily pour preudome et pour loyal.

» Et adonc le seigneur de Seuily, notre amé et féal cousin, bouteillier de France, qui estoit en estant devant nous s'adreça a parler a nous et parla par les moz qui s'ensuient : — « Sire, vous oez bien que li sire de Marqueil dit, et puisqu'il me tient pour preudome et pour loial, il me plaist bien, car se autrement nul le disoit, ne le sire de Marqueil ni autres, je m'en deffendroie si comme il appartendroit contre touz excepté vous et mes seigneurs de votre lignage ; et, sire, vous estes bien tel et si bon seigneur que vous savez bien que vous avez à faire sur ce. »

» Lesquiet choses ainsi faites, dites respons et oies, notre amé et féal chevalier Pierres de Dici, de par nous et notre commandement, dist au sire de Marqueil aucunes choses de notre volonté en reprenant de son procès et de sa manière d'aler avant, et li commanda de par nous qu'il alast tenir prison à Paris en notre Chastelet.

» En tesmoing de laquelle chose nous avons fait mettre notre seel en ces présentes lettres, faites et données au [dit] lieu, l'an et le jour dessus dit. » (*Arch. nat. JJ.* 55 *f.* 16 n° 31. — Coulon. *Loc. cit.* n° 746.)

(1) Nos 870, 871, 872.

Digitized by Google

des privilèges à lui confirmer; et l'on peut, ce semble, établir la chronologie des événements du mois de juin de la façon suivante : acceptation par le roi, en principe, des conditions mises par Béraud et le pape pour lui à sa soumission, sur l'intervention chaleureuse de la reine et d'autres personnages dont le pape va nous parler tout à l'heure; sursis à la cérémonie de la réconciliation jusqu'à parfaite entente avec les délégués d'Auvergne et les commissaires aux Etats sur le subside et la reconnaissance des fueros provinciaux; succès des négociations; l'assemblée de Vincennes du 28 juin; rédaction de la charte; demande de subsides accompagnée de l'envoi de la charte (1), et finalement vote des Etats, vers le mois de juillet.

Quant à ne pas solidariser dans une large mesure ces trois faits simultanés, émanés des mêmes parties, cela est impossible. Il y eut marché débattu et transaction conclue. Comment en douter pour la question des coutumes, en voyant l'ordonnance connue dans l'histoire sous le nom de *Charte aux Auvergnats*, promulguée par Philippe le Long, dans le même château de Vincennes, dans le même mois de juin 1319 et probablement le même jour, alors que cette charte octroie les principaux articles du

(1) Deux exemplaires de la Charte aux Auvergnats furent adressés par le roi, l'un au bailliage d'Auvergne, l'autre au bailliage des Montagnes. Les lettres royales faisaient de nouvelles réductions sur les fonds demandés à ces deux parties de la province. Les nobles ne devaient fournir qu'un homme d'armes à 7 sous et demi par jour et par chaque 2,000 livres de rente qu'ils auraient, mais ils devaient l'entretenir pendant une année entière, ce qui équivalait à 13/60 °/₀ de leurs revenus. La taxe et la levée devaient être faites par les délégués de la noblesse ; mais ils devaient rendre leurs comptes aux délégués royaux : Victor (*corr.* Astor) d'Aurillac, Raymond de Montail (*corr.* Montal). Rigaud de Charbonnières (*corr.* Carbonnières, chevaliers, et Armand de Châteauneuf, écuyer; pour les Montagnes d'Auvergne). Le comte Dauphin, les seigneurs de Latour, de Montboissier, Guillaume Comtour, seigneur d'Apchon, et Hugues de Vissac, seigneur d'Arlanc, pour la Basse-Auvergne. — Les deux concessions faites sont : Le vote séparé des deux parties de la province; et le privilège pour les « barons, bannerets et châlelains » d'être crus *sans serment* de la valeur de leurs rentes; mais « les autres nobles plus petits » devaient être crus « sur serment. » — Juin 1319 est la date des demandes du roi. Il fallut le temps de les envoyer en Auvergne, de convoquer les députés, les délais nécessaires pour parvenir à la réunion.

Digitized by Google

cahier de doléances dont Béraud était le patron quelques mois avant, et que dans l'intervalle il a tout risqué, fors l'honneur, pour leur maintien. Le sire de Mercœur a renoncé à la liberté du *retour;* il a consenti, sur ce point, à s'en rapporter à la générosité royale; et, avec une certaine noblesse conforme à son caractère, il s'est livré en otage de ce qu'il considère comme le patrimoine de sa classe.

Le retard de quelques jours qu'il mit à se constituer prisonnier, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre du roi en fin de séance, trahit l'espérance qu'il a dû concevoir d'un plus généreux mouvement du souverain; du moins il s'y rendit sans l'humiliante contrainte des archers.

Par la Charte aux Auvergnats, les hauts justiciers de la province recouvraient le droit de faire exécuter tous mandements de justice, même les lettres scellées du sceau royal. — Dans le domaine de la couronne, les prévôts royaux ne pourraient plus taxer les amendes, s'ils tenaient leur prévôté en ferme; dans les hautes justices des seigneurs, leurs baillis seuls garderaient cette compétence. — Serment préalable de dire vérité sans fraude ni malice était imposé à tout dénonciateur d'un fait emportant prise de corps. — Nul se trouvant sous la garde du roi ne serait reçu désormais en sa plainte portée à un officier royal avant que la personne dénoncée, de quelque condition qu'elle fût, n'eût été appelée à s'expliquer et qu'il aurait été constaté que véritablement l'affaire touchait à la garde royale. — Aucun habitant ne pourrait, en toutes causes civiles ou criminelles, être jugé hors du ressort de son domicile. Cette disposition obligeait les baillis ou juges royaux à se transporter sur place; exception fut faite pour l'arrestation et la détention des criminels. Les panonceaux, brandons ou étendards royaux, signes de la sauvegarde souveraine, ne pourraient plus être apposés sur les établissements religieux situés dans les hautes justices des seigneurs. — Les baillis seront tenus de se faire assister pour juger par les chevaliers et

Digitized by Google

prud'hommes du pays. — En matière de chevauchées, le seigneur ou chevalier chef de la chevauchée pourra avouer ses compagnons et de la sorte les couvrir de sa responsabilité personnelle ; ceux-ci ne pourront être soumis qu'à l'amende, et à une seule amende (1).

Les gens du roi introduisirent une clause qui détruisait ce dernier et grave privilège, en stipulant une exception pour les cas où l'entreprise aurait un caractère criminel ; les mandataires auvergnats comprenant bien qu'il serait rendu illusoire par la faculté laissée aux officiers royaux de déclarer chaque chevauchée criminelle, obtinrent de la limiter aux cas où la chevauchée serait déclarée criminelle « par la coutume d'Auvergne ».

Le nombre des sergents royaux était ramené à 160 pour la province et spécifié pour chacune de ses 18 prévôtés ; 15 sergents seulement étaient attachés à la cour du bailli général. De cet état il résulte qu'il ne serait resté qu'une trentaine de sergents royaux dans les cinq prévôtés où Mercœur avait des terres.

Telle fut la convention arrachée à Philippe le Long pour prix de la soumission de Béraud, et comme condition de l'octroi du subside qu'il demandait aux nobles d'Auvergne à l'occasion de la guerre de Flandre, depuis le commencement de l'année. La situation du sire de Mercœur était telle dans la province que la cour s'était vue obligée, à peine d'insuccès, de nommer son commissaire aux Etats le propre chef du parti féodal. La signature de la charte avait pour conséquence logique la grâce de Béraud poursuivi précisément pour chevauchées ; la grâce fut partielle cependant et donnée d'assez mauvaise humeur, comme la Charte aux Auvergnats elle-même (2), puisque Béraud

(1) Isambert. *Recueil général des anciennes lois françaises*, III, pp. 210 et suiv. — De Laurière. *Ordonnances des rois de la 3e race*, I, 693, sous l'année 1319.

(2) Le clergé protesta contre un ou deux articles de la charte, les bonnes villes également sur plusieurs points. « Cet incident, on n'en saurait douter, dit un historien, n'était qu'une manœuvre du roi lui-même, qui aurait bien voulu pouvoir retirer d'une

Digitized by Google

restait aux arrêts, disciplinairement en quelque sorte. Le roi ne parlait plus de l'affaire du placard, mais on éprouvait à la cour quelque ressentiment d'avoir eu la main forcée.

Le pape attendit d'être certain que son protégé se fût constitué prisonnier; mais, cet acte de soumission accompli, il s'adressa sans aucun retard à Philippe le Long, le 24 juillet 1319, pour hâter la cessation d'un emprisonnement qui, à ses yeux comme aux yeux des princes, ne devait être qu'une formalité destinée à donner satisfaction à la dignité royale. Et en quels termes chaleureux le fait-il (1) !

« Notre cœur a sauté de joie en apprenant que notre cher fils, le noble Béraud seigneur de Mercœur, chevalier, revenu à de meilleures dispositions, s'était rendu à vous, soumis entièrement à votre bon plaisir ; et que Votre Altesse avait reçu indulgemment sa soumission. Heureux de l'obéissance de l'un, nous louons sans réserve la clémence de l'autre, et nous rendons mille grâces à celui qui nous a enseigné à la fois l'obéissance en l'observant jusqu'à subir une mort ignominieuse, et la miséricorde dont nous avons tous besoin, pêcheurs que nous sommes, la miséricorde qu'il a promise aux miséricordieux ! Tout le prix que l'empressement donne au bienfait, le retard le lui enlève, aussi exhortons-nous Votre Sérénité à faire cesser au plus vite les arrêts que Béraud subit nous dit-on (2); et pour le

main ce qu'il était forcé de donner de l'autre ». (Ad. Michel et Allier. *Anc. Auv.* II, 306.) Charles le Bel confirma cette charte en 1323 par les mêmes nécessités financières. Les mêmes oppositions se reproduisirent, le débat était encore pendant en 1331. En fait, les officiers royaux ne se firent guère scrupule de la violer maintes fois.

(1) *Lettres de Jean XXII.* I, col. 51, 758, 759, 760. Entre le 28 juin et le 20 juillet.

(2) *Arresto in quo teneri dictus nobilis dicitur.* Il y a une nuance avec la prison proprement dite, correspondant à une différence de traitement des détenus et le lieu où les arrêts sont subis. Déjà en 1309 Philippe le Bel avait ordonné à Béraud de « tenir les arrêts » dans son hôtel. (*Lettres de Jean XXII.* I, n° 908, col. 783).

Digitized by Google

surplus (1), d'en décider sans délai, en tempérant la justice par la clémence, soutien des trônes, inspiratrice de la fidélité des sujets. En agissant ainsi vous imiterez le roi des rois qui n'aime pas les efforts tardifs, vous encouragerez d'autres que Béraud à se réfugier avec confiance dans le sein de votre miséricorde; et nous, à qui une telle conduite de votre part ferait un très grand plaisir, vous nous obligeriez plus étroitement à vous être agréable dans l'avenir. Donné à Avignon le XIII des Kal. d'août, la troisième année de notre pontificat. »

A Béraud le même jour il tient un tout autre langage, maintenant qu'il n'y a plus à craindre qu'il se cabre :

« Plaise à notre Dieu, mon fils, que vous compreniez à quels graves périls vous vous êtes exposé ces derniers temps par l'effréné emportement de votre caractère. Si vous y réfléchissez consciencieusement, si vous pénétrez dans le consistoire de votre raison, vous y trouverez certes de quoi modérer, dans l'avenir, la fougue de vos impressions, afin de ne pas retomber dans de pareils malheurs. Dieu veuille que l'on ne puisse pas dire de vous le mot du Sage : « Le succès perd les fous ». Ceux qui, sauvés une fois de tels périls, s'imaginent qu'ils pourraient l'être une seconde, tombent pour ne plus se relever. La paix avec Dieu ne va pas sans la paix avec le prochain. Cherchez, je vous en prie, à renouer des liens d'alliance avec le noble seigneur de Sully dont vous avez été le détracteur, injustement au témoignage des grands ; et ne retirez de cette affaire d'autre gloire que celle qui revient au puni et au condamné d'avoir mérité sa peine et sa confusion. Donné à Avignon le IX des Kal. d'août, la troisième année de notre pontificat (2). »

Pour être amicale, la semonce n'en était pas moins claire et méritée.

(1) Le surplus, c'est le procès au parlement, les amendes.
(2) *Ibid.* n° 911, *col.* 788.

Digitized by Google

Au cours de ces poursuites, ceux des lecteurs habitués aux procès de ce temps, seront surpris de ne pas trouver la préoccupation des peines d'amende chez le coupable. Seul le pape prévoit les dépenses, la ruine de son protégé; Béraud ne pense qu'à son honneur. L'affaire de l'injure au roi et au ministre est terminée. Mais alors s'ouvre son procès au parlement pour les conséquences pécuniaires de ses chevauchées et le fait d'avoir refusé de rendre ses châteaux. Et le roi le garde maintenant pour qu'il n'aille pas fomenter des troubles dans les provinces par des récriminations irréfléchies. La tête est sauve; il y va désormais de la ruine.

XVIII.

L'Affaire des Portes (1319-1320).

Dès le 5 août 1319 au plus tard, les arrêts avaient été remplacés pour Béraud par une simple résidence obligée, car ce jour-là on le trouve à Pontoise conférant avec son trésorier du Bourbonnais, venu d'Ussel pour lui présenter ses comptes (1). La cour se contente de l'avoir sous sa main.

Mais après l'affaire du placard, l'affaire des portes!

Le roi était décidé à ne lui rendre la liberté complète que lorsque toutes ses forteresses lui seraient remises. Ordre est donné d'en enlever les portes, formalité symbolique destinée à rendre manifeste aux populations qu'il n'y a dans le pays d'autre roi que le roi. Cette façon de déshonorer ses demeures, extrêmement sensible à l'amour-propre de Mercœur, le désespère plus que la privation de sa liberté (2).

(1) Arch. nat. P. 1400, cote 979.

(2) L'enlèvement des portes était un moyen couramment employé au XIVe siècle contre les citoyens en retard de payer l'impôt. Il était considéré comme très humiliant.

Digitized by Google

Le pape le soutient toujours et remue ciel et terre pour lui. La cérémonie du 28 juin a bien empêché le duel avec Sully, mais le ministre lui a gardé terrible rancune. Jean XXII combat son influence en ne cessant de harceler le roi : son cher fils Philippe a pu constater combien il est plus sage aux souverains d'apaiser les esprits que de les exaspérer. Béraud s'est soumis, la majesté royale est satisfaite; qu'elle s'adoucisse maintenant et sache pardonner. La bonté n'est-elle pas la plus belle des parures et la plus utile des politiques avec ceux qui sont capables de reconnaissance! Eh bien, Béraud de Mercœur est de ceux-là. Qu'il le rende donc sans plus de retard à la pleine liberté; qu'il fasse plus encore et s'entremette pour le réconcilier tout à fait avec Sully. Voilà ce qu'il lui réécrit (1). Il s'adresse de nouveau à la reine qui s'est montrée si bonne déjà pour leur commun protégé; à la comtesse d'Artois, Mahaut, proche parente également de Mercœur et qui se trouve à la cour; à son gendre le comte de la Marche; à Louis de Bourbon, qui vient de recevoir le commandement de cette armée de Terre Sainte où Béraud s'est engagé avec tant de zèle (2); à deux reprises enfin à Charles de Valois (3), dont il a doté la belle-fille, pour qu'ils agissent tous de concert sur l'esprit du roi.

Il ne se contente pas de lettres ; il renvoie à la cour son neveu et légat, le cardinal Gaucelin (Gaucelme), qui a si bien réussi dans l'affaire du défi, avec mission spéciale d'emporter la grâce définitive.

Le pauvre Béraud, pendant ce temps, constatait com-

(1) Lettres de Jean XXII, n° 1075.

(2) *Ibid.* n° 1077. — Mention de ces quatre lettres. Le commandement de la croisade avait été confié à Louis de Bourbon au mois de septembre 1318. (*Arch. nat.*, JJ. 56, n° 413. — *Bibl. nat. Mss. lat.* n° 128, 14... etc.) En 1319 et en 1320, plus encore, il fut grandement question de partir, mais on ne partit pas plus qu'avant, bien que le pape eut encore donné au roi des sommes considérables pour l'expédition.

(3) *Ibid.* n°s 1079 et 1080.

Digitized by Google

bien il est imprudent de traiter cavalièrement les puissances de ce monde, lorsqu'on n'a pas derrière soi la flotte d'Angleterre, ou le Rhin et l'empereur comme son aïeul Jean de Châlon l'Antique. Le pape le console par des billets dans le goût de celui-ci, à propos de la reddition de ses forteresses : — « C'est avec bonheur, mon fils, que j'ai appris votre soumission de bonne grâce aux volontés du roi. Elles vous ont paru peut-être bien dures et bien rigoureuses, persistez toutefois dans ces sentiments; l'humilité provoque le pardon, la patience use la colère des princes. J'écris pour vous à mes chers fils le cardinal Gaucelin et Charles de Valois (1). » Sur d'aussi réitérées instances il fut, en effet, rendu à la liberté au plus tard dans le courant de mai 1320, et le premier usage qu'il en fit fut d'aller se jeter aux pieds du souverain pontife, à Avignon. Il était bouleversé.

La patience, l'humilité certainement, le drapeau royal arboré sur ses tours, l'exil même, soit ! Ce sont des peines nobles. Mais les portes, cette question des portes ! Les portes du logis de ses ancêtres, de ses résidences, abattues dans une dizaine de provinces par des charpentiers du pays, devant ses vassaux, à la joie narquoise de ses ennemis, son écu jeté à terre, peut-être dans la boue ! A cela il n'était pas du tout résigné ; et le souverain pontife savait bien qu'il ne le pardonnerait jamais au roi Philippe (2). Et alors, nouvelles et pressantes lettres à la reine Jeanne (3), aux comtes de la Marche et de Valois (4), au cardinal ambassadeur (5), au redoutable Sully lui-même (6), toutes datées d'Avignon, le 7 juin 1320, afin d'ajouter la grâce des portes aux autres grâces : — « Béraud est prêt

(1) *Ibid.* n° 1078.
(2) *Ibid.* n° 1081.
(3) *Ibid.* n° 1082.
(4) *Ibid.* n°s 1083 et 1084.
(5) *Ibid.* n° 1086.
(6) *Ibid.* n° 1085.

Digitized by Google

à rendre ses places, insiste-t-il auprès du roi. S'il a résisté à votre premier ordre de reddition, c'est parce que votre mandement ne l'admettait pas à prouver, par dire de prud'hommes, qu'elles n'étaient pas rendables. Votre second mandement étant, sur ce point, plus explicite, il s'est déclaré devant nous et nos cardinaux, en présence du bailli de Gévaudan (1), prêt à s'exécuter, protestant contre la résistance que ses gens pourraient opposer à vos officiers après ce second mandement, et les désavouant sans ambages. Faites-lui grâce de l'enlèvement des portes de ses châteaux comme du reste, et pardonnez-lui royalement; vous le trouverez alors plus astreint à votre service; d'autres alors reviendront à vous. Notre affection pour votre royale personne s'en accroîtra grandement. Tout ce que vous ferez à ce sujet pour Béraud, nous le réputerons *fait à nous-mêmes* (2). »

Ainsi s'exprime la trente-huitième et dernière des lettres échangées en deux ans, au sujet du sire de Mercœur, entre le pape, la cour et Béraud lui-même.

Un tel langage ne pouvait plus rester inécouté après les services signalés que le pape venait de rendre à Philippe le Long pour la pacification des Flandres et l'octroi de généreux subsides. Et pour que Jean XXII en vînt à le tenir, il fallait qu'il eût vu Mercœur absolument désespéré par une mesure pour lui plus douloureuse que la mort. Il faut surtout que Béraud lui ait inspiré une réelle affection, car dans cette correspondance du pontife, il y a vraiment de la tendresse et peut-être de la pitié. Ces sentiments ne détruisaient pas le mobile politique; au contraire, ils s'accordaient parfaitement dans la circonstance. Ils sont la meilleure note pour la mémoire de Béraud.

(1) Jacques de Plaisian, le frère du célèbre Guillaume.

(2) *Lettres de Jean XXII*, n° 1081. — Nous sommes certainement loin de connaître toutes celles échangées à son sujet, soit entre la cour et ses officiers, soit entre les princes et Béraud. Il faudrait doubler ou tripler peut-être le nombre des messages.

Digitized by Google

A ce moment le pape n'ignorait pas qu'il se formait d'autres ligues, que Robert de Flandre comte de Nevers ne pensait qu'à prendre sa revanche; le ralliement des Châlons était bien nouveau; l'Auvergne elle-même, le Gévaudan et le Languedoc étaient troublés par des seigneurs puissants tenant la campagne; Charles de Valois, un mécontent couvert de dettes (1), pouvait se tourner une fois de plus contre Philippe; Henri de Sully ne manquait pas de jaloux; des ferments de révolte bouillonnaient chez nombre de grands feudataires; Béraud, aimé malgré ses travers, avait tant de parents parmi eux qu'il y trouverait des alliés si on l'affolait. En Auvergne, où son influence était plus grande, les esprits recommençaient à s'agiter. Le clergé et les bonnes villes, se trouvant lésés par plusieurs des privilèges que l'ordonnance de 1319 accordait à la noblesse, avaient porté leurs protestations au roi, et l'on peut croire qu'ils n'en avaient pas été dissuadés par les officiers royaux du pays. Aussi la première mesure prise par le procureur général du parlement, évidemment sous l'inspiration du roi, fut-elle d'ordonner au bailli d'Auvergne de surseoir à la mise en pratique de la Charte aux Auvergnats, jusqu'à ce que le parlement en eût décidé, toutes parties entendues. Les barons furent mécontents de se voir leurrés et beaucoup parmi eux ne tinrent aucun compte du sursis (2). La paix intérieure était à la merci de la coalition de ces éléments de trouble si variés et si nombreux.

Et alors, non seulement le secours de Terre Sainte, plus

(1) *Ibid.*, nos 1092 à 1095.

(2) Charles le Bel confirma l'ordonnance en 1323 par les mêmes motifs que son prédécesseur « et avec aussi peu de sincérité ». *(L'Ancienne Auvergne*, II, 306.) En 1328, les gens d'église et des communes renouvelèrent leur opposition à ces privilèges des barons (Baluze. *Mais. d'Auv.*, II, 154. — Teillard. *Hist. Mss d'Auv.*). — Ils présentèrent un gros cahier de doléances, auxquelles il fut donné une satisfaction partielle. L'affaire était pendante en 1331. Le comte d'Auvergne et de Boulogne, le Guillaume XI de Baluze, était au nombre des résistants.

Digitized by Google

que jamais nécessaire (1), était encore reculé, mais celui que le souverain pontife avait promis à Robert roi de Sicile et aux Guelfes d'Italie (2) devenait impossible. Dans une de ses dernières missives au nonce Gaucelin, appuyée d'une autre au roi, au sujet de la croisade, il le presse de hâter la conclusion de la paix avec le comte de Flandre et de la rétablir entre les sires de Sully et de Mercœur (3), afin que les préparatifs de l'expédition ne soient plus entravés.

Philippe se rendit enfin aux instances irrésistibles du pape, et il le fit encore en roi. Il ne fut plus question de l'affront des portes; la grâce accordée fut plénière (4). Non seulement on lui remit les châteaux livrés et l'on rapporta les ordonnances de saisie pour ceux que ses capitaines tenaient toujours, mais il fut réintégré dans sa charge de connétable de Champagne (5). D'un vassal ulcéré, le souverain se fit un sujet reconnaissant. Béraud avait du cœur, il le montra sur l'heure.

XIX.

Madame de Mercœur

Il le montra en s'engageant pour le service de la couronne dans une nouvelle et dernière aventure; et il n'est pas trop tôt de nous demander, avant de l'y suivre, ce que devenait sa femme Isabelle pendant que, mari éphémère

(1) *Lettres de Jean XXII.* Nos 926, 927, 986, 1032, 1091, 1114.

(2) Le pape avait confié en 1316 le vicariat impérial d'Italie au roi de Sicile, et le sous-vicariat à Philippe de Valois, fils de Charles, avec mission de combattre les Gibelins, dont Matteo Visconti seigneur de Milan, allié de Louis de Bavière, était le chef dans la Péninsule.

(3) Ainsi qu'entre Raoul de Presles et les d'Arrablay.

(4) Réserve faite des procès en indemnités pendants, par suite de ses chevauchées. Ils n'étaient pas encore terminés le 1er juillet 1320 (*Lettres de Jean XXII*, no 1116). Lettre du pape au cardinal Gaucelme.

(5) « A Monseigneur Béraut de Marcueill, connestable de Champaigne, IIIIXX l. »

Digitized by Google

non moins que connétable intermittent, il courait la France en des chasses interminables, tantôt comme veneur et tantôt comme gibier. Eh bien, Isabelle de Forez en prenait vertueusement son parti. Elle vivait dans les terres conjugales, plus ordinairement au château d'Ussel, à deux pas de Chantelle, sous l'imposante protection de Louis de France sire de Bourbon, qui venait souvent à Chantelle. De nouveaux liens avaient uni davantage encore les deux familles : le jeune Guy de Forez, neveu d'Isabelle, avait épousé, le 17 février 1318, la fille aînée du prince, Jeanne de Bourbon (1). Décemment, Louis n'avait pu et pourrait moins que jamais prendre les armes contre un brave seigneur devenu l'oncle de sa fille, et contre une tante à succession (2). Et alors, que voulez-vous que fît le roi contre un homme coupable seulement de procédés un peu vifs, qui avait au nord le Bourbonnais et la Champagne pour le recevoir, à l'est le Forez où le ménage était chez lui, la Bourgogne et le Dauphiné amis, et au midi le pape prêt à le serrer sur son cœur paternel !

Les Archives nationales contiennent en un rouleau original, les comptes de l'hôtel de la dame de Mercœur, pendant cette partie de l'existence mouvementée de son mari, du 1er novembre 1316 au 18 janvier 1318 (3).

Dans un autre compte de son hôtel, pour la période du 18 janvier 1318 au 5 août 1319, on voit Béraud toujours bon et généreux, ayant avec lui la fille de son oncle Jean de Châlon, Mlle d'Auxerre, élevant l'orpheline comme sa fille, dans sa maison, avec une largeur que n'ont pas toujours connue les adolescentes de son temps. On l'en-

(1) Guy VII de Forez, fils aîné du comte Jean et d'Alix de Viennois, né le 19 avril 1299, mort le 23 juin 1358, succéda à son père le 3 juillet 1333. Ses deux fils, Louis et Jean II, n'ayant pas laissé de postérité, leur mère, Jeanne de Bourbon, recueillit leur succession et transmit le comté de Forez à sa petite-fille Anne Dauphine d'Auvergne (1381-1382) qui, par son mariage avec le duc Louis II de Bourbon, le reporta à cette branche de la maison de France.

(2) La dame de Mercœur laissa, en effet, sa succession à Guy de Forez.

(3) *Arch. nat.* P. 1400[5], cote 979.

Digitized by Google

tretient de tout, serviteurs et chevaux ; on lui achète deux paires de robes à l'année, de 13 livres pour celles d'été, de 27 livres pour celles d'hiver; on lui donne en outre 200 livres espèces pour sa bourse privée. Il y a aussi dans la maison, et auprès de Mme Isabelle, une certaine Madeleine qui ne reçoit pas moins de 500 livres par an. La dépense des chevaux est considérable. On a nourri, en dix-huit mois, 1,241 chevaux à l'hôtel, pendant plus ou moins de temps : chevaux de maîtres, d'officiers ou de visiteurs.

On y voit aussi que Béraud va et vient constamment. Pendant ces dix-huit mois, il a fait cinq séjours différents à Ussel : cette terre était partie en Bourbonnais et partie en Auvergne (1). Le 5 août 1319, il est à la cour à Pontoise, où l'intendant de Madame vient lui rendre ses comptes (2). L'hôtel de Madame coûte 1,500 livres par an, non compris les dépenses de réparations, d'entretien, d'officiers, d'écurie, et tous frais généraux, le produit des réserves et redevances en nature qui doivent doubler au moins cette somme. Les deux états de maisons sont distincts : et « Monsieur doit à Madame » tant ; « Madame a reçu de Monsieur » tant ; il y a évidemment des conventions financières entre eux comme s'ils étaient séparés. Ils ne le sont que de fait, et c'est la force des choses, Madame ne peut chevaucher aux côtés de son ambulant mari, du nord au midi du royaume. Le train de Monsieur est bien autrement considérable ; il n'est rien cependant auprès de ses dépenses de guerre, de justice, et de ses libéralités. Une main ouverte et l'autre sur l'épée, tout comme les Châlons dont l'ardeur bout dans ses pensées.

C'est à Valence que le compte suivant (15 avril 1320

(1) Chaverondier. Invent. 1. — Ainsi qu'il résulte d'un accord conclu à son sujet, le 6 avril 1326, entre Charles de Valois comte de Valois, d'Alençon et de Joigny, sa femme et Isabeau de Forez — (Chaverondier. *Invent. des titres du comté de Forez*, n° 965, p. 278 ; et 974, p. 279).

(2) *Arch. nat.* P. 1403², cote 979.

Digitized by Google

n. st.) est apporté à Monsieur. Il se balance par 1,689 livres tournois que Monsieur doit à Madame et qu'il fait payer par Raymond de Saint-Jal, son « trésorier de Mercœur », car son véritable domicile à lui, sa demeure ordinaire dans la province, si on peut qualifier ainsi les apparitions de cet homme infixable (1), est, dans les dernières années de sa vie, au château de Mercœur d'Ardes, qui, sous lui, commence de prendre une grande importance. Jusque-là ses préférences semblent avoir été pour celui de Saint-Cirgues, au diocèse de Saint-Flour. Aussitôt après lui, la « grosse tour d'Ardes » devient définitivement la capitale civile de la Terre. Mais le « château de Mercœur » de la paroisse d'Ardes existait déjà sous son grand-père (2).

Sa présence à Valence se rapporte à son départ pour l'Italie, vers laquelle il se dirige. Peu sûr d'en revenir, il règle son compte avec sa femme, le pied sur l'étrier.

(1) « Berauz sire de Marqueil, connestables de Champaigne, à Raymond de Saint-Jal, clierc, notre thrésorier de Marqueil, salut et bonne amour. — Nous vous mandons et commandons que vous paiez et dellivrez au plustôt que vous porrez à Isabelle notre fame seze cens vingt et neuf livres onze sous deux deniers et maaille de tornois que li devons pour fin de compte de tous arreyraiges. — Donné à Valence, et de notre scel scellé le mardi XV jours en avril, lan de grace mil trois cenz et vint. » *(Arch. nat.* P. 1400[3], cote 979. *Orig. parch. jadis scellé*).

(2) Dans un traité passé le 15 mai 1288, à Brioude, entre Béraud VI et le prieuré de La Voûte, il est déclaré que la haute justice sur les possessions du monastère appartient, sauf diverses exceptions, au seigneur de Mercœur : « In omnibus enim et singulis que habent dicti religiosi *ultra flumen dictum Alanho versus Mercorium, preter Jurssac et Moyssac*, et in hiis que habent citra Alanho apud Chaulhac Mimatensis diocesis et apud Cerazac Claromontensis diocesis, et in hiis omnibus que habent in castris et castellaniis de Murs et de Salgnes.... Actum Brivate...anno Domini M° ducentesimo octogesimo octavo ». (*Arch. nat.* P. 1376, cote 2631. — Spicileg. Brivat. 179). Par rapport à Brioude et La Voûte, le Mercœur d'Ardes, ainsi, du reste que les paroisses de Joursac et Moissac, sont situés au delà de l'Allagnon ; il en est de même de la seigneurie des Mercœurs à Allanche. Mais le Mercœur du canton de La Voûte est nécessairement exclu.

MARCELLIN BOUDET.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Procès-verbal de la séance du 31 décembre 1904.

Les membres de la Société, réunis mercredi soir 21 décembre en assemblée générale, sous la présidence de M. le docteur Gautrez, ont procédé au renouvellement du Bureau et du Comité de publication.

M. Bonnefoy, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été élu président.

On a ensuite élu les autres membres du bureau, qui se trouve ainsi constitué :

Président : M. Bonnefoy, conseiller général.

Vice-présidents : MM. Côte-Blatin, conseiller général ; Docteur Hospital ; Lecoq, conseiller général ; du Ranquet.

Secrétaire général : M. Accarias, professeur à l'Ecole professionnelle.

Secrétaires de séances : MM. Eusébio, professeur au Lycée Blaise-Pascal, et Lauby, licencié ès sciences.

Trésorier : M. Mathieu, ancien notaire.

Trésorier adjoint : M. Fontbertasse, propriétaire.

Il a été en outre décidé que les anciens présidents de la Société, MM. les docteurs Chibret et Gautrez, feraient partie du bureau.

Ont été désignés comme membres du Comité de publication :

MM. Audollent, Bréhier, Brunhes, Bruyant, Ulysse Chabrol, abbé Chamboissier, Chavastelon, Colombier, Constantin, Desdevises du Dezert, Des Essarts, Paul Gautier, Gerber, Glangeaud, Hommell, Joyau, Julien, Laude, Menat, Pajot, Pinaud, docteur de Ribier, Rouchon et A. Vernière.

Digitized by Google

MÉLANGES

Coupe d'un sondage de vingt mètres dans la silice de Diatomées fossiles du dépôt miocène de Sainte-Reine, près Murat (Cantal).

Les gisements importants de Diatomées fossiles de l'arrondissement de Murat sont encore peu connus du monde savant.

Nos sondages dans les gisements de Moissac, Neussargues, Pont-du-Vernet, Celles et tout particulièrement ceux que nous venons d'effectuer dans la grande cuvette de Sainte-Reine (d'une surface de plus de 30 hectares) jetteront un jour nouveau sur ces intéressants dépôts qui méritent d'être connus à plus d'un titre.

L'un de nous a déjà, l'an dernier, appelé l'attention sur les ressources que l'industrie peut retirer de ces accumulations de silice d'algues microscopiques (1).

Notre sondage a été effectué dans le gisement de Faufouilhoux, qui fait partie du vaste dépôt de Sainte-Reine, situé à 1100 mètres d'altitude.

Nous avons employé pour cela la *sonde à vrille*, recommandée par M. Boule, professeur au Muséum, les précédents sondages ayant été effectués à l'aide de tubes en fer.

Il est intéressant de noter que les sondages effectués à Moissac, Neussargues, le Pont-du-Vernet, ont tous mis à jour la présence de projections volcaniques comme substratum de ces dépôts ; seul, le dépôt de Celles fait exception ; il repose sur une argile noire elle-même en contact avec une puissante poussée basaltique.

Nous savions, après la visite du gisement par M. Boule, que l'âge de ce dépôt pouvait être reporté au Miocène supérieur ; aujourd'hui cette donnée est confirmée par l'étude des végétaux qu'elle renferme.

(1) J. Pagès-Allary. — *Découverte et exploitation de gisements de silice (Diatomées fossiles) dans l'arrondissement de Murat (Cantal).* Compte rendu Ass. franç. av. Sc., Congrès Angers 1903, p. 217.

Digitized by Google

Voici le relevé du sondage fait au premier plan de l'exploitation :

0 m. 50	Trou de sonde.	Terre végétale morainique.
5 mètres.		Silice ordinaire à diatomées présentant de petites cassures remplies de sable fin.
1 mètre.		Silice blanche diatomifère.
2 mètres.		Silice verte diatomifère avec spicules d'éponges d'eau douce.
3 mètres { 1 mètre.		Boue sableuse.
1 mètre.		Eau.
1 mètre.		Vase sableuse, silice impure et argileuse
2 mètres.		Argile blanche diatomifère.
6 mètres.		Silice diatomifère verte et blanche à bancs réguliers non cassés.
0 m. 50		Projections trachytiques.
Trachyte.		Trachyte.

Il restait à résoudre une question de la plus haute importance, relativement à l'origine de ces formations :

Ce dépôt est-il en place ou provient-il d'une formation antérieure située en un point différent ?

Le sondage à la vrille ne pouvant pas fournir des données précises à ce sujet, nous avons établi un puits de 8 mètres de côté qui nous a permis de constater :

1° C'est seulement à la surface du dépôt que les premières couches de silice offrent de petites cassures ;

2° Dans les couches plus profondes, dont l'épaisseur est considérable, les bancs de silice sont en parfaite *stratification concordante, sans cassures* et n'accusant aucune cause de dislocation ;

3° Ces couches renferment quelques empreintes très délicates de feuilles, parfois quelques fragments de bois à l'état de lignite ;

4° La masse du dépôt peut être évaluée à environ 3,000,000 de mètres cubes.

Digitized by Google

Nous croyons pouvoir en conclure que nous sommes ici en présence d'un dépôt *en place* représentant le fond du lac qui, à l'époque du Miocène supérieur, recouvrait de ses eaux tranquilles la région de Sainte-Reine.

Enfin la quantité et la qualité de la silice de ces formations nous permettent de dire, sans être taxés de chauvinisme, *que la France ne sera plus tributaire du Kieselguhr allemand;* que l'industrie trouvera dans les gisements d'Auvergne les matériaux nécessaires à tous les travaux spéciaux qui emploient la silice fournie par les valves de Diatomées ou qui sont susceptibles de l'utiliser.

Enfin, nos recherches spéciales, déjà entreprises, nous permettent de prévoir le moment où des applications nouvelles de ces infiniment petits viendront apporter leur concours au progrès général et à la prospérité du pays.

J. Pagès-Allary, E. Rhodes, Ant. Lauby.

Fouilles aux Vérines, près Allanche (Cantal).

Les travaux effectués pour la construction de la voie ferrée qui doit relier Neussargues à Bort ont mis au jour divers débris de poteries négligés et abandonnés par les ouvriers.

Aimablement prévenus par M. Bruel, d'Allanche, nous avons entrepris une fouille près de la cascade des Vérines ; les terres soigneusement tamisées nous ont fourni les objets ci-après :

1° De nombreux clous en fer fortement oxydés et dont la tige présente un vide carré à l'intérieur ;

2° La moitié inférieure d'un moulin ;

3° Un support de lampe avec ornementations ;

4° Trois lampes ;

5° Des débris de verre et de charbon en abondance ;

6° Vingt-deux poteries samiennes (coupes et petits vases) marquées | OFFRI | et | VCCVIAF |

7° Des amphores portant la marque : | FLA |

8° Trois vases entiers.

Ces fouilles, grâce à nos découvertes antérieures, confirment qu'aux IIe et IIIe siècles, les Romains avaient une voie reliant : Neussargues-Pachou, Laval-Joursac, Moissac, le lac de Sainte-Anastasie et Allanche-les-Vérines ; car, outre les nombreux objets gallo-romains fournis par ces stations, on remarque en plusieurs points, notamment près d'Allanche et au-dessus de Peyrusse, les vestiges certains d'une voie romaine.

J. Pagès-Allary et Ant. Lauby.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

—

G. Regis Crègut (M. l'abbé). — *Riom, causerie sur ses rues, ses monuments, son histoire.* — Clermont-Ferrand, 1905, 43 p. in-8°.

Dans un style très personnel et très savoureux, l'érudit aumônier du Collège Michel-l'Hospital présente un tableau très intéressant de l'histoire de Riom, et des vues originales sur le développement de l'art dans la vieille cité judiciaire depuis le XIIe jusqu'au XIXe siècle. Nous concevons très bien que M. Crègut se montre très sévère pour l'art riomois du XIXe siècle, qui n'a vraiment produit que des horreurs, mais il ne serait pas tout à fait juste de condamner en bloc toute l'architecture de notre siècle. Il ne manque pas d'avoir çà et là réalisé de fort belles conceptions. Est-ce que l'art des Expositions ne vient point de nous donner tout dernièrement le Grand et le Petit Palais qui méritent l'un et l'autre quelque indulgence ? Ce qui est vrai, c'est que notre architecture française contemporaine est trop exclusivement classique et ne se recommande pas assez de notre vieil art national, mais je parie que cette routine, déjà menacée, finira par disparaître comme tant d'autres, et que l'étude sérieuse de l'art français nous ramènera un art élégant qui sera à la fois nôtre et nouveau.

Nous ne pouvons non plus souscrire entièrement au jugement de M. Crègut sur Michel de l'Hospital : « N'est-ce pas lui qui » s'écriait : « Tout plutôt que mourir magistrat ! » et qui disait » à son ami Châtillon : « Le plus sûr est de ménager tout le » monde ; il faut cultiver les uns pour leur noblesse, les autres pour » leur mérite, les autres pour leur affection à notre égard et se ser- » vir de tous malgré leurs dissentiments ». Avec une semblable » théorie on parvient à une chancellerie, mais reste-t-on l'homme » impavide de la légende ? »

C'est là, à notre sens, un jugement bien sévère, et M. Crègut, notre ami, nous permettra de plaider les circonstances atténuantes en faveur du Chancelier. Michel de l'Hospital n'a pas été exempt d'ambition, et cette ambition ne s'est parfois satisfaite qu'aux dépens de sa vertu ; mais tous les politiques en sont là. Quiconque se mêle aux hommes se résigne à perdre quelque chose de son intégrité, à voir se flétrir la fleur de sa délicatesse, à se laisser gagner par les passions ambiantes, à devenir, comme les autres, moins juste et plus violent. Désirer le pouvoir, c'est déjà déchoir moralement. Et d'autre part, une âme ardente se trouve souvent à l'étroit en la tour

Digitized by Google

d'ivoire ; c'est souvent un bon désir, un vrai courage qui poussent l'homme né pour l'action à descendre dans l'arène, à prendre part à la bataille où s'échangent les injures, les calomnies, les ordures et les horions. Le plus souvent, l'homme entré honnête dans la mêlée y perd bien vite toute pudeur et tout honneur, et il faut une bien haute vertu et un bien solide caractère pour y demeurer ferme et fidèle à l'idéal. C'est en quoi l'Hospital mérite d'être si grandement loué. Chancelier de France pendant huit ans, avec un roi comme Charles IX, une régente comme Catherine de Médicis, des collègues comme les Guise et Montmorency, il ne cessa pas un instant d'avoir en vue le bien public, et fut un des rares hommes de son temps qui voyaient la patrie derrière les partis. Les violents ne le lui pardonnèrent point, et sa mort hâtée par la douleur qu'il eut de la Saint-Barthélemy, montre qu'il était plutôt né pour la vertu que pour la politique.

G. Desdevises du Dezert.

Maxime Mangerel. — *Le canton de Pionsat pendant la période révolutionnaire (1789-1800).* Clermont-Ferrand, 1904. — 262 p. in-4°.

M. Mangerel a cherché les matériaux de son ouvrage aux Archives du Puy-de-Dôme, des communes du canton de Pionsat, des fabriques des paroisses et de quelques familles du pays.

L'esprit dans lequel il a conçu son livre est celui d'un libéral et d'un homme de bien ; son style, généralement simple et clair, est bien celui qui convient aux études historiques.

L'ouvrage est divisé en treize chapitres qui nous donnent : 1° l'état du canton en 1789 ; 2° l'histoire de l'administration pendant la période révolutionnaire ; 3° l'histoire des impôts ; 4° du commerce, de l'agriculture et de l'industrie ; 5° de l'instruction publique ; 6° des fêtes ; 7° de la détresse publique ; 8° du recrutement et des réquisitions ; 9° des gardes nationales ; 10° du clergé ; 11° de l'abolition du culte ; 12° des troubles locaux. Le livre se termine par un treizième chapitre sur quelques personnages marquants ayant occupé des fonctions publiques pendant la période révolutionnaire.

Ce cadre est simple et logique et permet au lecteur de se reconnaître très aisément dans l'ouvrage de M. Mangerel.

Nous ne ferons à l'auteur qu'un petit reproche, c'est de ne pas nous avoir donné une bibliographie détaillée de ses sources. C'est un oubli que commettent presque invariablement tous les érudits régionaux, et cependant un livre n'est complet et scientifiquement conçu qu'à la condition de posséder une bibliographie bien

Digitized by Google

établie et bien étudiée. Les notes permettent, chez M. Mangerel, de combler en partie cette lacune, mais elles ne sont pas toujours assez explicites. La mention : *Archives particulières* (p. 229) est évidemment trop indécise.

Le canton de Pionsat n'avait, en 1789, ni grandes routes, ni agriculture avancée ; une seule industrie était en honneur, celle des toiles ; le commerce était gêné par la diversité des poids et mesures, et la vie du paysan dure et précaire.

La Révolution paraît avoir eu pour premier effet de donner aux villages de la région, jusqu'alors rivaux et presque ennemis, le sentiment de la solidarité ; c'est là une constatation intéressante, comme aussi la sagesse de la société populaire, qui se préoccupe surtout de questions d'approvisionnement et ne paraît pas s'être beaucoup souciée de politique.

Dans le chapitre des finances, nous relevons des détails curieux sur les taxes exigées en 1799 des propriétaires les plus aisés — et sur la vente des biens nationaux.

Au chapitre du commerce et de l'industrie sont notés les premiers symptômes de l'éveil de la vie industrielle. En pleine crise révolutionnaire, un ancien curé commence l'exploitation d'une mine de plomb argentifère; on s'occupe de réparer les routes, on organise à Pionsat un atelier de salpêtre.

En l'an III, quatre écoles sont instituées dans le canton, mais l'une d'elles ne s'ouvrit jamais et il fallut en supprimer encore une autre. En l'an VI, il n'en subsistait que deux.

Les années 1789, 90, 91, 93 furent de tristes années marquées par des froids exceptionnels, des gelées tardives et des inondations; des disettes, des épidémies suivirent les mauvaises récoltes. Le septier de froment valut jusqu'à 80 ll. En l'an V (1797) l'abondance reparut enfin.

L'enthousiasme révolutionnaire n'empêchait pas qu'il n'y eût beaucoup de réfractaires, refusant de marcher, « la population fai- » sait cause commune avec eux et cherchait à les protéger » (p. 150). Une fois au corps, les réfractaires faisaient leur devoir comme les autres. De curieux extraits de lettres montrent ces paysans « se » battant comme des enragés, désirant mettre fin à la guerre » (p. 159).

Le chapitre relatif au clergé est un des plus suggestifs du livre et nous présente des figures intéressantes. Là, comme partout, ce fut la persécution religieuse qui engendra le plus de troubles et de séditions ; le fanatisme clérical s'accrut en même temps que grandissait le fanatisme jacobin et tous deux semblèrent travailler de

Digitized by Google

concert à la perte du pays. — « Les enseignements de l'histoire, dit philosophiquement M. Mangerel, ne servirent jamais de leçons » (p. 19).

Son livre servira certainement à ceux qui voudront, à l'avenir, étudier la Révolution en Auvergne, et constitue une sérieuse contribution à l'histoire locale de la période révolutionnaire.

G. Desdevises du Dezert.

E. Janin. — *Histoire de Montluçon*. Paris-Montluçon, 1904, 606 p. in-4°.

Ce livre n'est pas l'œuvre d'un érudit de profession, mais d'un homme d'affaires entendu, qui a consacré ses loisirs à rechercher les curiosités de l'histoire de sa ville natale. On ne lui demandera donc pas toutes les qualités de méthode et d'exacte documentation qu'on exigerait d'un homme de métier. Il est certain, par exemple, que la Bibliographie laisse beaucoup à désirer comme précision. Des mentions comme : *Archives nationales — Archives départementales* — sont d'un vague déconcertant. On peut se demander si le *Rapport de l'Intendant général du Bourbonnais de 1697* est imprimé ou manuscrit. On ne voit pas où on pourrait le chercher. On ne sait pas ce que sont les *Archives historiques du Bourbonnais*, ni où les trouver ; il eût fallu dire que c'est un recueil publié à Moulins, de 1890 à 1894, sous la direction de M. Vayssière, archiviste du département de l'Allier, et que ce recueil compte 3 volumes in-8°. Puisque l'on cite le rapport de l'intendant de 1697, il eût été bon de consulter également le *Procès-verbal de la Généralité de Moulins*, dressé en 1686, par l'intendant Florent d'Argouges, et publié à Moulins, en 1892, par M. Vayssière.

La notice sur l'ancienne Gaule de Danville (1760), est un ouvrage aujourd'hui sans valeur, après les beaux travaux de MM. Longnon, Desjardins, Jullian et Bloch.

L'histoire de la Maison de Bourbon, de Desormaux, n'a pas paru de 1772 à 1885, mais de 1772 à 1785.

La *Description générale du Bourbonnais*, de Nicolas de Nicolay, a été rééditée en 1889 par M. Vayssière, en deux volumes in-8°, et c'est cette édition qu'il eût fallu citer.

Il eut été bon également d'indiquer le caractère distinctif des Revues citées dans le paragraphe III et qui semblent se confondre les unes avec les autres.

La division générale de l'ouvrage est claire et satisfaisante. L'au-

Digitized by Google

teur suit sa ville depuis les origines jusqu'en 1904, au long de trente-deux chapitres répondant à autant de périodes.

Quatre études annexes nous renseignent en outre sur *Montluçon industriel*, les *notabilités montluçonnaises des siècles derniers*, les *environs de Montluçon*, et Néris.

Ce ne sont évidemment pas les premiers chapitres qui sont les meilleurs. L'inexpérience de M. Janin lui a fait admettre plus d'un détail étrange, comme « *ces traces évidentes d'un cantonnement celtique qui occupait la Gaule* », de la page 3. Nous ne savons ce qu'il faut entendre par le « polyandre » de 8m35 sur 5m50 de la nécropole d'Argenty (p. 4) ; c'est sans doute un « columbarium ». Toute l'histoire de la Gergovie des Boïens (qui s'appelait Gorgobina et non Gergovia) serait à reprendre entièrement et n'a rien à voir à coup sûr, avec l'histoire de Montluçon. Victor Duruy et M. Bloch placent Gorgobina à Saint-Parize-le-Châtel, dans la Nièvre.

Avec le chapitre VI, nous arrivons aux périodes plus riches en documents et le livre devient plus intéressant, encore qu'une critique tant soit peu sévère eût à signaler plus d'un défaut de méthode. Nous voyons, par exemple, à la page 59, un paragraphe intitulé en gros caractères : *Installation de l'horloge sur la plus haute tour du château*. Le paragraphe a quinze lignes. La translation de l'horloge en prend *deux*, les autres relatent une translation du collège dans un nouveau local ; parlent de Pierre II, duc de Bourgogne ; de Louis XI, d'Anne de Beaujeu, des coutumes du Bourbonnais et de Suzanne de Bourbon.

La Révocation de l'Edit de Nantes ne paraît pas avoir touché Montluçon. Aucun détail n'est donné sur la persécution religieuse ; mais nous apprenons par contre qu'en 1720, naquirent cinq enfants mâles jumeaux et que la grêle tomba en 1745.

Le chapitre XIV : *Etat moral de Montluçon à l'époque de la Révolution* est au contraire intéressant et bien vu.

L'histoire de la période révolutionnaire comprend près de cent pages et nous renseigne sur l'attitude des autorités locales et de la population pendant la tourmente. Les Montluçonnais ont été, comme le dit l'auteur, « des révolutionnaires pour rire » : les couvents seuls ont pâti, et la ville s'est payé à leurs dépens un collège et un hospice à bon marché.

L'histoire de Montluçon au dix-neuvième siècle tient tout entière dans son développement économique. M. Janin délaye en 200 pages l'histoire administrative de la ville, qui n'offre réellement presque aucun intérêt, et résume en 40 pages le sujet le plus intéressant : la transformation du vieux bourg féodal en cité industrielle. C'est

Digitized by Google

le contraire qu'il eût fallu faire. Il semble que les grandes questions économiques qui passionnent l'heure présente n'existent pas pour l'auteur; nous n'apprenons rien sur le rendement de l'industrie montluçonnaise, sur les conditions du travail, sur les efforts faits pour améliorer la situation matérielle et morale du travailleur.

Voilà une ville très vivante, laborieuse et riche, d'esprit très moderne, de passions vives, de mœurs originales ; rien de tout cela ne se dessine sur le fond gris des analyses et des copies de pièces, des fragments de statistiques, des listes de noms de rues, etc., et cependant tout cela c'est la vie même, c'est la seule chose intéressante, et M. Janin, comme beaucoup d'autres historiens de la province, a passé à côté sans la voir.

Cependant, pour être moins attachant qu'il aurait pu l'être, son livre ne sera pas inutile ; il ne renferme pas l'histoire de Montluçon, mais il en donne les « faits divers » et en marque les jalons, et comme tous les hommes qui font preuve d'activité et d'initiative méritent d'être loués, nous louerons M. Janin d'avoir apporté sa part de travail et de bonne volonté à l'histoire de sa ville natale.

G. Desdevises du Dezert.

A. Coville. — *Sidoine Apollinaire à Lyon.* (Extrait de la *Revue d'Histoire de Lyon*, t. III.) — Lyon 1904, in-8°, p. 44.

Dans cette étude critique sur la biographie de Sidoine, M. Coville est arrivé à résoudre les difficultés que les biographes antérieurs avaient négligées pour la plupart. Il est inutile de rappeler combien le style ampoulé et toujours vague, qui était de bon ton chez les écrivains du ve siècle, rend ardue la tâche de ceux qui veulent tirer des faits positifs de quelques allusions fugitives ou d'amplifications oratoires. Dans ses lettres ou ses poésies, Sidoine n'a jamais trouvé l'occasion de dire quel fut son pays natal, où il fit ses études, à quel moment et dans quelles conditions il devint évêque de Clermont. C'est à ces questions que, grâce à l'étude attentive des œuvres de Sidoine, M. Coville a donné une réponse précise.

Il établit d'abord, et d'une manière définitive, que Sidoine est né à Lyon, vers 432. Sans parler des propriétés paternelles qu'il possède dans le Lyonnais, des proches parents qu'il visite dans son voyage entre Lyon et le Petit-Saint-Bernard, l'épisode célèbre, où il se montre, malmenant des fossoyeurs qui ont violé le tombeau de ses ancêtres, suffit à nous en convaincre (Ep. III, 12) ; cette scène a lieu au cours d'un voyage qu'il fait de Lyon chez les

Digitized by Google

Arvernes, et l'évêque de la province auquel il écrit ne peut être que l'évêque de Lyon. L'expression « patria » par laquelle il désigne Lyon dans son adresse à l'empereur Majorien ne peut être une vaine formule oratoire. Il dit lui-même d'ailleurs, en plusieurs circonstances, qu'il considère l'Auvergne comme une seconde patrie (Ep. IV, 21), et on est en droit de conclure que s'il fut avant tout Lyonnais, il devint Arverne par libre choix et par adoption.

Ce n'est pas à Lyon au contraire, mais à Arles qu'il suivit les leçons des maîtres célèbres grâce auxquels il put achever son éducation. Son père fut préfet du prétoire à Arles (448-449) et il parle des discours solennels qu'il y entendit prononcer. Un des maîtres qu'il cite, Eusèbe, paraît avoir été à Arles un des auditeurs de saint Hilaire (*Vie de Saint Hilaire. Patr. lat.* 2, 1232) ; il est donc vraisemblable que ce fut dans cette ville que Sidoine devint son élève.

Ses études achevées, Sidoine partagea sa vie, ainsi que le montre M. Coville, entre Lyon et l'Auvergne. A l'Auvergne il tient par sa mère, belle-sœur de l'empereur Avitus et par sa femme, Papianilla, la propre fille d'Avitus. Tout en continuant à habiter le Lyonnais, il fit de la villa d'Avitacum sa résidence d'été et sur les bords de cet admirable lac d'Aydat dont, contrairement à son habitude, il nous a laissé une description assez précise, il en vient à préférer l'Auvergne à son pays natal, « prædium... uxorium... patrio dulcius » (Ep. II, 2). Il n'en demeurait pas moins excellent Lyonnais et défendait vaillamment les fameux brouillards de Lyon, aussi épais probablement au Ve siècle que de nos jours, contre les quolibets de ses amis d'Italie. Les épisodes délicieux que M. Coville a extraits de ses œuvres nous montrent quels étaient les sentiments et la vie habituelle d'un notable Lyonnais, membre de la hiérarchie d'empire, à l'époque des invasions. (voy. surtout pp. 12-14 et p. 19).

Mais Sidoine, par son entrée dans l'Eglise, devait devenir définitivement Arverne et les circonstances dans lesquelles eut lieu cet événement ne sont pas la moindre difficulté que présente sa biographie. Lui-même n'y fait pour ainsi dire aucune allusion. M. Coville explique sa détermination par le découragement où les malheurs de la Gaule livrée aux barbares avaient jeté l'aristocratie gallo-romaine. Il semble, contrairement à l'opinion de quelques érudits, que Sidoine passa directement de l'état de laïque à la dignité épiscopale. Quant à la date de son élection, une lettre qu'il écrit à saint Loup, évêque de Troyes, peu de temps après cet événement, permet d'affirmer qu'il eut lieu en 471. Evêque de Clermont et dévoué à son troupeau qu'il eut l'occasion de défendre de concert avec son beau-frère

Digitized by Google

Ecdicius contre les Wisigoths, Sidoine n'en garda pas moins des rapports avec Lyon et y fit un dernier voyage.

L'époque même de sa mort nous est inconnue. M. Coville établit d'après ses lettres qu'il vivait encore en 482, mais on n'y trouve plus aucune allusion aux événements postérieurs à cette date. Sidoine serait donc mort assez jeune, à l'âge de 50 ans environ. Tels sont les résultats importants auxquels une interprétation critique des œuvres de Sidoine a amené M. Coville ; on voit, par cet aperçu, quel intérêt ces résultats présentent non seulement pour l'histoire de Lyon, mais surtout pour l'histoire de l'Auvergne et de la Gaule à l'époque des invasions barbares.

LOUIS BRÉHIER.

F. QUEYRAT, professeur de philosophie au Collège de Mauriac. *Les jeux des enfants*. Un vol. in-12 de la Bibliothèque de philosophie contemporaine. Alcan.

M. Queyrat, qui nous donnait, il y a deux ans, un volume si intéressant sur la logique chez l'enfant, étudie maintenant l'imagination créatrice. Il connaît tous les livres qui ont été écrits sur ce même sujet par Gross, par Pérez, par Sully ; il a tiré grand parti des remarques faites par Spencer, par Taine, par Egger, par Ribot, par Guyau ; il leur emprunte un bon nombre de citations heureusement choisies ; mais il contrôle toujours les assertions des autres auteurs, il les discute, il les complète par ses propres observations, de sorte que son œuvre conserve une physionomie bien personnelle, surtout dans le chapitre 11 (la psychologie des jeux des enfants) et dans la conclusion (les diverses sortes de jouets).

Tout le monde reconnaît la place immense que le jeu tient dans la vie des enfants et les services qu'il leur rend : c'est en jouant que l'enfant exerce ses forces, qu'il développe toutes ses facultés et qu'en s'habituant à imiter les grandes personnes il apprend, sans s'en apercevoir, une foule de choses qu'il aura plus tard besoin de savoir. Mais d'où vient le plaisir qu'il trouve à jouer ? C'est ce que M. Queyrat nous paraît avoir bien mis en lumière.

Tout d'abord l'enfant qui joue a le sentiment qu'il déploie son activité ; cette surabondance, ce luxe de dépense de force est une source copieuse de joie ; mais surtout il sent l'efficacité de son action, il se voit cause de quelque chose, il a conscience de sa puissance. En même temps, son imagination se manifeste avec une admirable fécondité ; on peut dire que l'imagination est la faculté maîtresse de l'enfant. « L'expérience, à peu près nulle, ne la com-

Digitized by Google

prime pas: ni la réflexion, ni la connaissance des lois de la nature, ni l'esprit critique ne sont là pour en restreindre l'essor ». Il y a dans le jeu une sorte d'auto-suggestion, d'illusion dont l'enfant n'est pas entièrement dupe, puisqu'il n'oublie pas qu'il en est l'auteur. C'est tout particulièrement dans le chapitre sur le jeu de la poupée que M. Queyrat trouve à faire de ses idées une application fine et judicieuse. « La poupée, dit V. Hugo, est un des plus impérieux besoins et en même temps un des plus charmants instincts de l'enfance féminine. »

Ce qui plaît surtout à l'enfant dans son jeu, c'est la part active qu'il y prend ; c'est donc se tromper étrangement que de chercher à l'amuser; on n'y réussit pas longtemps, Il faut le laisser s'amuser et rejeter les jouets trop finis, trop précis, qui ne lui donnent pas suffisamment à faire, qui l'empêchent d'inventer ou le gênent pour imiter, qui restreignent, en un mot, la possibilité de ses jeux. A plus forte raison ne peut-il aimer ces jouets trop jolis, trop chers, qu'on lui prête à certains moments, en lui recommandant bien de ne les pas abîmer, puis qu'on serre dans une armoire. Il faut user très sobrement des jouets instructifs, qui ne le délassent pas, et surtout des jouets moralisateurs. « Ces derniers, outre le défaut d'être ridicules, risquent fort de produire un effet contraire à celui que l'on attend. L'enfant qui cherche à s'amuser, agacé de rencontrer une leçon, de retrouver la morale partout, serait capable de mal faire, rien que pour changer d'air ». C'est ainsi que d'un bout à l'autre de ce petit livre, dont la lecture est si agréable, nous rencontrons des réflexions neuves et piquantes.

Nous sera-t-il cependant permis de signaler une lacune que M. Queyrat se propose peut-être de combler dans un prochain ouvrage ? Il ne parle pas des jeux collectifs, c'est-à-dire de ces jeux si nombreux et si divers que l'enfant ne peut jouer seul, qui nécessitent le concours d'un groupe plus ou moins grand de camarades. Quelle est l'origine de ces jeux et du plaisir qu'ils procurent ; quels sentiments manifestent-ils, quelle influence peuvent-ils exercer sur l'éducation individuelle et sociale ? Ce sont là des questions extrêmement intéressantes et sur lesquelles nous aimerions avoir l'avis d'un homme qui connaît les enfants et les aime d'une affection aussi éclairée que profonde.

E. Joyau.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mout-Louis.

Digitized by Google

FRANÇOIS DE MURAT

Dans le Riom de maintenant, le nom et la personne de M. de Murat sont depuis longtemps sortis du souvenir. C'était un fort bel homme, élégant d'allure et de mise, recherché à l'époque du premier Empire pour sa culture littéraire et sa conversation pleine d'attrait. De la Haute-Auvergne, où sa famille avait eu du rang, il était venu habiter cette ville. De grands oncles à lui y avaient fait souche, jadis, dans les familles d'anoblis qui occupaient des charges de judicature administrative ou de finance (1). Il s'y maria en 1793 plus roturièrement qu'eux, il y vécut jusqu'à sa mort. Il y avait marié son unique enfant, Rosalie-Constance de Murat; il y vit naître et grandir, enfant unique aussi, son petit-fils, plus qu'octogénaire aujourd'hui (2).

M. de Murat a beaucoup écrit et pourtant peu publié. Ses papiers, sans nombre, sur des sujets très variés, reflètent toute une période du passé de notre province. Période assez différente de celle d'à présent. Pour en prendre l'idée, il faut être introduit pour ainsi dire en elle par des documents comme ceux qui restent de lui.

François de Murat fut le plus jeune de cinq fils nés à Jean-François, avocat en Parlement, qui occupait en

(1) Antoine, Jean et Guillaume de Murat, petits-fils de Maître Bertrand de Murat, notaire de la ville de Menet en 1518, étaient entrés par leurs descendants chez les Desplats de Montaclier, les Sirmond, les Chazeron, les Chabrol, les Falvart de Monluc. De ces descendants, deux furent secrétaires de Sully.

(2) Rosalie de Murat fut mariée en 1817 à Claude Doniol, avoué à la Cour. D'eux est né en 1818 Henri Doniol, à qui nous devons ces souvenirs de son grand-père.

Digitized by Google

Haute-Auvergne le Notariat royal de Fontenilles-Sainte-Eulalie, dans le ressort de Pleaux. Il était né là le 2 avril 1766. Il avait eu pour parrain « messire François de Ligonie, chevalier de Pruns ». Ce parrain noble était alors capitaine-major au régiment Bourbon-Cavalerie (1). Quand le filleul approcha de 18 ans, ce parrain aida sans doute à l'acheminer, car le jeune homme fut admis à l'Ecole militaire de Lunéville, appelée tantôt des « Petits Gendarmes », tantôt des « Gendarmes d'Artois », qui acheminait aux grades les fils de la petite noblesse. Un an après, toutefois, l'école fut supprimée par nécessité budgétaire.

Sauf pendant cette année, passée ainsi inutilement au loin en vue d'une position d'avenir dans l'armée royale, la jeunesse de François de Murat s'écoula entre la bibliothèque abondante du château de Drugeac, voisin de Fontenilles, et la société moitié cultivée, moitié bachique dont s'entourait le marquis de Saluces, en ce manoir qu'un incendie détruisit quelques années après jusqu'aux fondements. Là, il avait peut-être trop entendu ; il avait du moins beaucoup lu et fait beaucoup d'extraits de ses lectures. Il s'était créé ainsi des goûts d'homme de lettres dans lesquels il est demeuré.

Aidé dans ces goûts par de grandes facultés de mémoire et par une incroyable patience à noter et à transcrire la multitude de faits, d'indications, même de pages qui le frappaient, M. de Murat n'a pu, depuis, sortir de la vie privée. Il n'y connut pourtant qu'un mince état de fortune. Après quinze années d'une existence étroite comme elles étaient alors en nombre, l'occasion se présenta de la rendre meilleure par des fonctions en rapport avec son acquis. Il

(1) L'acte de baptême de François de Murat, rédigé par le curé de Sainte-Eulalie ou par son clerc, a orthographié Delgonie le nom du parrain. C'est une traduction illettrée ou patoise. En 1790, l'intéressé crut devoir amoindrir sa qualité de noble. Il signa une brochure sur les impôts dans le Cantal, « François Leigonie, ci-devant de Pruns » ; puis il devint Ligonier, le général Ligonier, battu en Vendée par Bonchamp, et immédiatement remplacé dans son commandement par Menou.

Digitized by Google

s'agissait du secrétariat de l'Académie de Clermont, qui allait devenir vacant. Ses démarches pour l'obtenir furent accueillies au point de paraître encouragées par le chef lui-même de qui elles relevaient. N'ayant pas abouti, sa déception se traduisit non seulement en malices épistolaires ou de conversation qui ont longtemps duré, de sa part, contre le chef en question et ses entours, même en pamphlets réitérés qui n'ont pas vu le jour. L'homme aurait convenu à la place autant qu'elle à sa situation. Il avait déjà beaucoup composé, beaucoup préparé d'écrire, fréquenté le monde instruit de sa petite ville; c'était plus qu'il n'en fallait pour l'emploi.

⁂

On appelait alors de très bonne foi poésie ce qui n'était que versification. Une sorte de prose métriquement coupée, qui pouvait bien comporter de l'esprit, mais où manquait le lyrisme et où régnait plutôt la platitude. On rimait ainsi des pièces de dimension, et la mode était de traduire, dans les correspondances qu'on échangeait, des parties en vers, comme, dans les vaudevilles, on coupait le dialogue par des airs de chanson ou des romances. Riom comptait en cela des émules entre qui c'était à qui mieux mieux. Le centre policé qu'était cette ville prêtait à ces satisfactions d'amateurs. Les restes de l'aristocratie qu'y avaient autrefois créée les établissements judiciaires ou administratifs de la monarchie, faisaient régner les goûts intellectuels qui dérivent d'une éducation relevée. Dans une bourgeoisie formée surtout de la magistrature et du barreau, les qualités de l'esprit, le talent, la propension aux lettres, à la musique de chambre abondaient. Sur le siège, des juristes de premier ordre : les Grenier, les Redon, les Touttée, les Bonarme, appelés lors de la formation de la Cour; à la barre, les Delapchier, les Pagès, les de Vissac, les Allemand, les Tailhand, les Godemel, les J.-Ch. Bayle. A côté, des médecins qu'en leur temps les maîtres de la

Digitized by Google

science regardaient pour distingués : les Barthélemy, les Deval, les Désanges. L'usage des mémoires écrits, habituel alors au Palais, entretenait de certains soins de style qui érigeaient la littérature en passe-temps, de sorte que dans ce milieu versifiaient à l'envi les « courtisans des neuf sœurs » que furent les Villemontez, les Leyrit, les Laporte, les Verny, les Mandet-des-Murteix. M. de Murat se voyait recherché là pour sa culture d'esprit et sa mémoire toujours prête. Dans cette poésie entre adeptes, il compta pour beaucoup. Elle avait un fidèle en Me Delapchier, le plus justement réputé, le plus occupé des avocats d'alors et dont les grandes qualités justifiaient qu'il tînt la tête. Les papiers de M. de Murat font voir que ce premier du barreau, lui et Villemontez, échangèrent nombre de vers avec entrain.

Ce goût du langage métrique sévit surtout durant la seconde moitié de l'époque impériale, mais François de Murat l'a prolongé longtemps à son usage. En 1804, l'un des disciples, Barrau, professeur au Collège, qui a honoré l'Université et dont le nom a été bien porté encore après lui, fut appelé ailleurs qu'à Riom. Il laissait beaucoup de regrets que M. de Murat mit en vers dans une *Epître* étendue. Mais il reste de lui bien d'autres pièces, nées à propos des moindres occasions : galanteries, cérémonies, bouquets de fête. Ses papiers offrent en outre une suite d'odes, de stances, de traductions rimées : ode en 23 strophes sur *Le charme et le pouvoir de la poésie*; ode de 12 strophes *Au général Moreau*; autre de 17 strophes *Sur les malheurs de la guerre;* une de 5 strophes *A la paix;* 12 strophes de *Stances sur la paix de 1801;* ode de 11 strophes *Sur la descente en Angleterre;* la *Traduction vers pour vers du 4e livre des Odes d'Horace;* une *Epître* en 182 vers *Aux chimistes, aux algébristes et aux lithologues*. Déjà en 1803 il avait, de plus, essayé de l'opéra comique : d'abord un intermède pastoral intitulé *Philone et Daphnis*, en vers dont quelques-uns à chanter,

Digitized by Google

avec divertissement et ballet; la musique restait à faire. Après cela, une comédie en deux actes, *Les Folies littéraires*, cette fois prose mêlée de chant dont il avait composé la musique; une autre comédie en un acte, *Covielle ou le tuteur maladroit*; enfin le livret d'un opéra en 3 actes, *Les Solitaires du Westmoreland*.

M. de Murat était et l'on était chez lui en parenté affectueuse et en correspondance fréquente avec une de ses belles-sœurs, qu'en famille on appelait « l'Anglaise » et qui l'était en effet, transplantée par son mari en plein Cantal, à Riom-les-Montagnes. Une belle personne encore au milieu de l'âge, et femme instruite à qui la langue et la littérature de la France étaient familières, outre celles de son pays. Les voisins d'alentour pour qui les choses intellectuelles avaient du prix aimaient à aller converser chez elle. Elle et lui se donnaient des indications de lecture et s'envoyaient des appréciations sur ce qu'ils lisaient. Il lui envoyait ce qu'il composait et elle lui en marquait son sentiment. Avec plus d'esprit de conduite que lui, elle ne s'expliquait pas qu'il ne recherchât point une rémunération à ce qu'il écrivait. En 1802, il lui a adressé, avec son *Ode au général Moreau*, un quatrain composé pour elle; elle lui répond le 5 mai : « Elle est très belle et par la poésie et par la diction », tout en y relevant l'exagération des louanges; « Vous » ne pourriez pas plus dire de Bonaparte lui-même ». Elle ajoute, s'étonnant qu'il ne fasse rien pour en tirer le prix : « Avez-vous envoyé votre Ode au général? Et si » vous ne la lui envoyez pas, permettez à mon amitié de » vous demander à quoi bon prodiguer votre esprit, votre » science et tant de beaux vers, s'ils ne parviennent » jamais à l'héros que vous chantez? Je voudrais que » vous tiriez parti de votre savoir et de votre mérite per- » sonnel, pour vous faire à Paris des connaissances et » des amis utiles. Vous ne devriez pas rester *incognito* » dans une ville de province... Vous êtes auteur, poëte,

Digitized by Google

» il ne tient qu'à vous de réaliser dans votre personne le » principe d'Horace en mêlant l'utile à l'agréable. A » Paris le champ est plus vaste pour cueillir des lauriers » du Parnasse. » Un peu primitif qu'était alors le goût, l'admiratrice belle-sœur prenait très peu loin d'elle une autorité pour appuyer ses éloges. Leur cousin Raymond de Tautal, en son temps homme du monde, est venu la voir ; c'est de lui qu'elle s'autorise : « M. Raymond » de Tautal, qui a infiniment d'esprit, à qui j'ai montré » et votre lettre et l'Ode, m'a dit qu'il y a quelques » strophes qu'on pourrait mettre en parallèle avec la » poésie de Boileau ou de J.-B. Rousseau. » Cette lettre, d'une plume vigoureuse, d'un français presque sans faute dont bien peu d'Anglaises auraient alors été capables, se terminait de nouveau, après des indications et des appréciations d'ouvrages lus ou à lire, par le conseil de chercher un peu de gain, outre les éloges : « Je vous » souhaite bonheur et prospérité. Mais tournez donc vos » talents à profit et ne travaillez pas toujours à ne ga- » gner que des lauriers. »

Le conseil demeura sans suite. François de Murat ne savait et ne sut jamais se pousser, tout en ressentant une très vive amertume de ne point sortir de l'état obscur. En 1811, après la déconvenue du secrétariat de l'Académie, il se console par un poème de 804 vers, sous ce titre : *Ma Bibliothèque ou les plaisirs de la solitude.* Son *Ode à ma belle-sœur* n'aurait pas déparé nombre d'albums d'un temps plus voisin de nous :

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Sachez bien jouir de la vie.
Jadis vous fûtes adorable
Mais il faut que l'été succède au doux printemps,
Et vous êtes, à cinquante ans,
Avec tout votre esprit encore plus aimable
Que vous n'étiez en d'autres temps.

Digitized by Google

. . . . . .

Vous avez fait mille conquêtes
Dans l'âge heureux de la gaîté,
Songez plus à ce que vous êtes
Qu'à ce que vous avez été.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Mais que dis-je? en tout temps l'amour est précieux,
Même à tout âge il nous couronne ;
Le printemps nous promet des jours délicieux
Et c'est l'été qui nous les donne.

Vous êtes dans ce temps heureux.
Oui, les plaisirs sont de tout âge,
Les plus vifs sont à dix-huit ans,
Mais ils sont mieux sentis, plus doux, plus séduisants
Quand on cesse d'être volage ;
On ne l'est plus à cinquante ans.

. . . . . .
. . . . . .

*
* *

Les productions rimées n'avaient pas empêché le beau-frère de travailler beaucoup en prose et de rester fidèle aux leçons de Lunéville. On montait bien plus à cheval dans ce temps-là qu'à présent. C'était son plaisir, et aussi de s'intéresser à l'élevage. Les années 1807 à 1809, il avait composé un livre sous le titre de : *Essai sur les moyens de rétablir la belle race de chevaux en Auvergne.* Ce livre n'est jamais allé à l'imprimerie, quoiqu'il l'eût à plusieurs égards mérité. La ruine de ses chances au secrétariat de l'Académie rendait morose François de Murat, amené qu'il était à faire aux jeunes filles bourgeoises de sa ville des cours élémentaires pour compenser la faiblesse de son revenu. L'affectueuse parente de Riom-les-Montagnes avait entretenu de ses espérances le plus haut placé de leurs compatriotes, le comte de Miramont, chambellan de l'Empereur. Dans une lettre qui, à sa date, est une sorte de biographie de lui-même, le beau-

Digitized by Google

frère répond d'abord par un doute chagrin sur la sincérité du personnage :

..... En mon absence, il étoit facile à Mr de Miramont, chambellan par hasard de l'Empereur (comme Le Franc de Pompignan étoit autrefois par hasard évêque du Puy), de pallier les torts qu'il peut avoir à mon égard ; mais je ne comprends pas bien comment il a pu se justifier de n'avoir pas répondu aux deux lettres que vous et mon frère lui aviez écrites. En travaillant à mon *Tableau Biographique* de l'Auvergne, je vois dans les *Mémoires de Sully* que ce grand et digne ami d'Henri IV étoit en correspondance avec Antoine de Murat, l'un de mes ancêtres, et que plus récemment, quand mon respectable père écrivit à M. le maréchal de Castries pour lui demander de l'emploi pour moi, il en reçut la plus gracieuse et la plus aimable des réponses. Par mes recherches, je me suis parfaitement convaincu que ma famille étoit quelque chose en Auvergne lorsque tout ce qui y fait quelque bruit de nos jours n'avoit pas encore germé. Mais peut-être qu'un chambellan n'est pas fait comme Rosni ou le maréchal de Castries. Si j'avois été présent à cette entrevue, je crois que je lui aurois dit de grosses injures, si les injures étoient bonnes à quelque chose, mais elles ne mènent à rien. Cela étant, je suis bien aise de n'avoir pas assisté à votre entretien.

En dernière analyse, M. le comte de Miramont vous a dit de le mettre à l'épreuve : essayez et je m'assure que vous verrez par vous-même qu'il ne peut guère plus auprès de l'Empereur qu'un huissier de la Cour impériale auprès de notre Premier Président.

Venant ensuite à lui-même, à ce qu'il a déjà fait ou préparé d'écrire, au regret de travailler en vain faute de ressources pécuniaires pour se faire imprimer, il continue :

Ma chère et bien aimée sœur, en vous parlant d'un tableau biographique de l'Auvergne, vous ne sauriez pas trop ce que cela veut dire. Je m'en vais donc tâcher de vous en donner une idée. C'est le dictionnaire historique des grands hommes que l'Auvergne a produits, avec une notice sur leur vie, une notice exacte des ouvrages qu'ils ont publiés ou des traits dignes d'être conservés. Cet ouvrage, très volumineux, était presque achevé quand j'ai été prévenu qu'il fallait avoir une approbation du directeur général de la librairie ; en conséquence, je lui ait fait ma déclaration et monsieur le Directeur m'a répondu de lui envoyer mon manuscrit. De manière qu'il faut que ce fatras aille à Paris. Il n'y a pas de protection qui puisse me

Digitized by Google

sauver de là, par la raison qu'on ne peut imprimer la moindre chose sans l'approbation et le privilège de l'Empereur. Mais ce n'est là qu'un très petit embargo ; il en existe un autre plus difficile à lever, et je ne m'en sens pas la force. Je veux parler du libraire, qui me demande 1,500 livres pour tirer cinq cents exemplaires de cet ouvrage, indépendamment d'un centime par feuille qu'il faut encore payer au gouvernement, ce qui se porteroit à 1,800 livres. Autrefois, les libraires payoient les auteurs, aujourd'hui ce n'est plus celà, il faut que les auteurs payent les libraires. Il en est de même de mon *Traité sur les haras*, ouvrage volumineux que les frais énormes d'impression me forcent à garder dans mon portefeuille. Ainsi tout cela ne verra pas le jour et j'aurai travaillé pour le roi de Prusse.

J'ai aussi terminé mon roman des *Trois amis*, ouvrage encore bien plus considérable et qui pourrait au moins faire quatre volumes in-8°; je compte le recopier cet hiver. J'ai de même achevé mon *Sauvage de Zèrit*. Celui-ci ne fera tout au plus qu'un volume, comme *Le Berger de l'Arverne*. A quoi tout cela me mènera-t-il, puisque je ne puis les faire publier sans argent ? je l'ignore. Mais j'ai fait comme les malheureux qui se consolent en chantant, je me console en barbouillant du papier. Que voulez-vous ? je ne puis pas mieux employer le peu de tems que me laissent les occupations qui me rapportent un peu d'argent, car je vous assure que je ne néglige pas pour cela mes élèves.

La poésie et l'Anglais sont absolument abandonnés. L'infortune sèche l'imagination, et les revers que j'ai éprouvés depuis deux ans ne m'ont permis que de me livrer à des choses qui ne demandent pas une contention d'esprit aussi suivie que la poésie et que l'étude des langues, laquelle demande à son tour des efforts de mémoire dont je ne suis plus capable.

Vous me demandez mes projets : hélas ! Je n'en ai d'autre que celui d'attendre que l'âne d'Antrières ait finit de brouter le chardon académique pour aller prendre sa place si je le puis. On avait annoncé sa retraite pour le mois d'octobre; pas du tout, il paroît qu'il n'a pas envie d'abandonner le paturage.....

.....

.... Ce qui fait que moi, profane, ne pourrai pas arriver à l'Académie, et si je ne suis pas nommé là, il ne faut pas attendre d'autre emploi. Ma destinée sera donc de végéter à Riom, comme j'ai fait jusqu'à ce jour. Voilà pour mes projets.

Je connaissois les vers de Voltaire à l'auteur de Richard, mais je n'avois jamais lu ceux de Voisenon. Ils sont charmants, pleins de grâce et de finesse. Voltaire lui-même n'auroit peut-être pas mieux fait sur un pareil sujet. Je vous remercie de me les avoir

Digitized by Google

envoyés, je les conserverai avec soin comme tout ce qui me vient de vous.

Ma petite trinité qui vous est extrêmement dévouée et qui vous a toujours dans la tête et dans le cœur, a appris avec regret que votre rhumatisme étoit venu vous faire une nouvelle visite de laquelle vous vous seriez bien passée. Que n'avez-vous pu en faire présent à M. de Miramont! Qu'est-ce qu'un rhumatisme pour un chambellan? Pas grand chose, j'imagine, au lieu que pour vous c'est beaucoup.

J'aurai le plaisir de vous voir l'été prochain, supposé que les quatre éléments me fassent la grâce de conserver mon corps jusque-là.....

.....

Dans cette lettre, « l'âne d'Antrières », c'était le gendre du Recteur de l'Académie. Celui-ci avait substitué cette candidature de famille pour le secrétariat à celle de François de Murat, et elle venait d'être accueillie. Beau-père et gendre étaient de Haute-Auvergne, le Recteur, lui, d'auprès de Mauriac; l'évincé les a d'autant mieux payés de rancune. Le rectorat conduisit plus tard le premier des deux à la présidence du tribunal de Mauriac, et c'est à Mauriac que jusqu'aux derniers temps de sa vie M. de Murat passait les étés. Non seulement cette rancune défrayait sa verve au cercle de la petite ville, où ses contemporains se plaisaient à l'entourer pour l'entendre; elle lui dicta, en plus, nombre de morceaux, de lettres à des compatriotes, de pamphlets prêts à être imprimés mais restés manuscrits, dans lesquels l'acidité de l'encre le dispute au burlesque des dénominations et des idées. Encore bien après il écrivait à l'encontre, pour un de ses intimes du lieu, 689 vers français sous ce titre : *L'Ane Martin traduit en justice pour cause d'impuissance, poème en deux chants et en vers libres, par M. Poulot de Bêtise, membre de la Société royale des antiquailles d'Auvergne.* Poème dont le genre un peu indécent était expliqué dans une lettre d'envoi au destinataire. Et ce ne fut pas la fin de la vindicte.

Digitized by Google

Il avait mis en mouvement pour aboutir nombre de personnes et obtenu l'aide de plus d'une. M. de Montlosier, notamment, s'était employé pour lui auprès du Préfet du Puy-de-Dôme, le distingué naturaliste Ramon ; la recommandation de celui-ci auprès du Grand-Maître de l'Université, Fontanes, paraissait un appoint précieux ; aussi M. de Murat a-t-il eu pour Montlosier une constante gratitude. Dans la lettre à sa belle-sœur, à propos d'une inexacte appellation appliquée par elle à ce dernier, il écrivait : « Vous vous êtes trompée sur le nom de » M. de Montlosier, il ne s'appelle pas Beauchamp ; son » nom est Renaud de Montlosier, ex-député de la No- » blesse à l'Assemblée constituante et ex-marquis, qua- » lité que je lui donne dans mes lettres parce que je l'ai » toujours entendu appeler ainsi par M. Ramon, par » M. le Premier Président et autres personnes qui le » connaissent bien. Au reste il a des qualités qui à mes » yeux le mettent au-dessus des comtes et des marquis et » des titres de la vanité. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il » est aujourd'hui le seul homme dont les talents puissent » honorer le pays qui l'a vu naître. » A cet Auvergnat fort en vue, particulièrement sensible à l'originalité et au rebondissant en étant riche lui-même, la nature d'esprit de M. de Murat plaisait. Sa mémoire, pleine de la littérature du XVIIIe siècle grande et petite, rendait attrayante la conversation avec lui. Ils ont eu des correspondances suivies, celle de M. de Murat, moitié prose moitié vers selon le goût d'alors, fournissant l'à propos de continuer en débattant sur les rimes, sur la tournure ou les idées des vers.

Le *Traité sur les Haras* indiqué à la belle-sœur, c'était l'*Essai* pour l'amélioration chevaline en Auvergne. Travail excellent pour alors comme fond, bon aussi de forme moyennant d'en éliminer des hors-d'œuvre. Il l'avait composé étant encore imprégné des souvenirs de Lunéville, fortifié en outre depuis par la lecture d'auteurs hors

Digitized by Google

ligne comme étaient Bourgelat, Huzard, et ayant d'ailleurs mis à profit par l'application les leçons de l'école. L'ouvrage aurait formé un volume, donc exigé des frais d'impressions interdits à l'auteur. Les deux derniers des sept chapitres consistent en la relation d'une visite qu'à l'appui il avait faite aux établissements hippiques de Pompadour et d'Aurillac; on a là un des rares tableaux, peut-être le seul, de leur état à cette époque (1).

Sauf *Le Berger de l'Arverne*, les autres romans dont M. de Murat parlait n'ont jamais vu le jour. Celui-ci, imprimé chez Landriot, à Riom, parut en 1804, et à Paris, chez Belin. On voit en tête une gravure et, à la fin, la musique des vers chantés qu'il contenait. C'est un in-12 portant en sous-titre : *Nouvelle historique, avec des romances mises en musique par l'auteur;* après cela l'indication : *Par Fr. Demurat, officier de cavalerie de l'ancien régime*, et, pour devise, deux vers de Lucrèce. Une préface explicative précède et le texte est accompagné de nombreuses notes. A sa date édition de luxe et récit dans le goût du temps; mais ce récit autorise à dire qu'à s'adonner à ce genre d'ouvrages l'auteur n'aurait pas eu raison. L'imagination dramatique et l'art sont des nécessités premières, dans la narration écrite; ceux chez qui le récit parlé laisserait croire que ces dons existent ne les possèdent pas toujours. Un autre empêchement serait venu de la manière d'écrire en prose que s'était faite M. de Murat. Quand il ne s'agissait pas de choses précises, elle engageait peu à lire si on ne l'avait d'abord retouchée. On s'en étonne à côté de tant de productions en vers, où il y a du moins la tenue que la métrique impose. Le contraire est étrange de la part de quelqu'un comme lui, qui savait par cœur toutes les petites œuvres de Voltaire.

(1) La *Société historique de la Corrèze* a récemment publié ces deux chapitres dans son *Bulletin* trimestriel.

Digitized by Google

*
* *

Quand les recherches d'histoire sont venues en goût, M. de Murat leur a consacré des années. Nombre d'extraits concernant l'histoire ancienne de l'Auvergne, diverses dissertations s'y rapportant, se sont trouvés dans ses papiers. Tout cela d'ailleurs sous l'érudition fort limitée d'alors. Notre compatriote Dulaure était parmi les rares ayant un peu de compétence ; une réponse et plusieurs feuillets de lui font voir que M. de Murat l'avait consulté. Un moment eurent faveur les études sur l'époque celtique ; de là, tout un approvisionnement de lectures, de notes, de recherches comparatives, afin de rapprocher de la langue des Celtes le patois de la Haute-Auvergne, surtout l'idiome de Mauriac. Il fit un *Dictionnaire* de cet idiome, suivi d'un parallèle des mots avec ceux du Celtique. Ce sont deux manuscrits de la très habile plume qui était la sienne. La bibliothèque de Clermont les possède, et les Archives d'Aurillac en ont une copie. Les travailleurs que les choses de cet ordre intéressent y trouveront profit, une fois le patois déchiffré sous l'orthographe tout de prononciation qui y est pratiquée. La prononciation patoise varie souvent selon les personnes, souvent entre localités voisines; écrite, elle défigure le langage, elle efface dans les mots leur tradition. En ses dernières années, M. de Murat composa, sous cette orthographe désorientante, une pièce drôlatique en 500 et tant de vers, à propos de circonstances locales qui venaient d'occuper les esprits à Mauriac ; c'est une tablature que de la lire. Il serait probablement entré dans les voies seules vraies de la tradition gallo-romane, si les travaux de Raynouard, à qui l'on doit la clef linguistique des patois d'au-dessous de la Loire, avaient paru plus tôt.

Mais l'œuvre de fond fut pour François de Murat le *Tableau biographique de l'Auvergne* qu'annonçait déjà,

Digitized by Google

vers 1812, la lettre transcrite il y a un moment. Il y a travaillé presque toute sa vie. Il comptait en tirer du profit et quelque renom. Ce sont deux volumes in-folio encore manuscrits. A la différence du papier et de la main, qui est toute de lui, on voit qu'en effet l'œuvre avait été commencée de bonne heure, qu'elle s'est continuée et augmentée sans cesse. Quand il en eut l'idée, elle n'était encore venue à personne; il recueillit dès lors les noms d'Auvergnats d'un peu de notoriété rencontrés dans ses lectures. Il établit sur chacun d'eux, sur leurs ouvrages, sur leurs particularités, une notice où plus d'un emprunt trouvèrent place. Le fait de cette réunion lui paraissait l'essentiel, la rédaction plutôt secondaire. En avançant, les noms ont abondé, le registre commencé s'est successivement rempli d'individualités nouvelles, d'indications ou d'appréciations à leur sujet; il faudrait beaucoup y retrancher, plus d'une seraient à modifier ou à refaire, si on voulait les mettre au jour.

En 1835, Aigueperse publia la *Biographie des grands hommes d'Auvergne;* M. de Murat ajoutait encore de temps à autre des fragments et des notes à ses rédactions premières; il se croyait le possesseur unique de la matière, en quelque sorte son maître; cette publication lui porta un coup sensible, bourrelé qu'il était, depuis l'époque du *Berger de l'Arverne*, par le regret de ne pouvoir se faire imprimer. L'apparition de l'ouvrage le fit déborder; il écrivit immédiatement et publia, à propos du premier volume édité, une critique où d'un bout à l'autre il bafouait l'auteur avec une verve sans pareille, qui empruntait aux lieux de leur commune province et à leur langue, à l'anglais, à l'espagnol, au latin, toutes les bizarreries de dénomination, toutes les manières de contredire ou de jeter le ridicule. De bonne heure il avait appris de Voltaire à masquer sa personne sous des appellations ou des désignations bouffonnes. En 1822, quelqu'un comptant à

Digitized by Google

Aurillac pour lettré, l'adjoint Raulhac, avait fait, en séance publique de la *Société littéraire du Cantal*, un discours historique qui fut répandu en brochure (1). François de Murat s'était empressé de répondre par une critique fantaisiste aux emphases et aux ignorances qui s'y étalaient. Critique ne devant sans doute courir que manuscrite et qui est demeurée telle en effet; mais il l'avait mise imaginairement sous un nom faisant onomatopée avec l'industrie du lieu : *Le Chaudronnier Tarolloro Martinon, petit-fils de Tarolloro Tarabo, fils de Tarolloro Tarabon et frère de Tarolloro Tarabasto.* Pour signer son pamphlet contre l'ouvrage d'Aigueperse, il emprunta son déguisement à Cervantès ou à quelque autre espagnol. Le fascicule s'appela : *Examen historique et critique du premier volume de la « Biographie des grands hommes d'Auvergne » de M. Aigueperse, par le licencié Pero Perez de Tirtea Fuera* (2). On a rarement donné à rire d'un auteur avec plus de malicieuse et burlesque gaité.

A cette époque, la santé de M. de Murat déclinait. Depuis quelques années, déjà, il n'employait plus le temps qu'à des compositions sur des faits de politique, ou sur des racontars locaux occupant ses contemporains de Mauriac. Il transcrivait pour eux, d'une belle plume, ces petites œuvres parfois peu charitables. Son pamphlet contre Aigueperse ayant été l'objet d'une critique dans un journal d'Aurillac, il retrouva sa verve de bouffonnerie pour y répondre et la réfuter; les feuillets en sont demeurés manuscrits. Antérieurement, il avait conçu d'écrire des légendes dont la Haute-Auvergne aurait été le lieu et dont les faits de son histoire, anciens ou prétendus, formeraient le fond. Le Forlklore commençait à régner, l'idée de s'y engager l'avait séduit. Il y a dans ses pa-

(1) *Discours*, etc., *par Charles-François Raulhac, sur les développements de l'agriculture, des arts, du commerce dans le département du Cantal.* (In-8°, Aurillac, à l'imprimerie de Picut, 64 pages.)

(2) Riom, imprimerie de Thibaud fils, 1835, 108 pages, in-8.

Digitized by Google

piers plusieurs essais de ce genre, quelques-uns mis au net, d'autres encore en brouillon. Il avait commencé à transcrire le plus développé, intitulé : *Lou bair de l'Oustagal.* « Sujet historique du cinquième siècle, mandait-» il à sa fille en 1836, auquel il ne manquera que la plume » de Walter Scott ou celle de Fenimore Cooper ». En sous-titre : *ou les Huns en Auvergne.* « Bair », c'était en langue gauloise, pensait-il, l'équivalent de « Baron », « l'Oustagal » un nom par lui composé de « Oustau », maison, et « gal », Gaulois ; *La Maison du Gaulois.* Il n'a pu achever. M. de Murat passa à son cher Mauriac l'été de 1837. Ce fut pour lui le dernier. Il mourut à Riom, au mois de mai 1838, entouré de ses livres, de ses extraits, des manuscrits de sa main.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR

UN CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN

DÉCOUVERT A SAINT-DENIS (PUY-DE-DOME)

PAR L'ABBÉ PINGUET

Au mois de janvier 1904, je fus prévenu par un habitant de Saint-Denis de la découverte qu'il avait faite en arrachant une vigne au lieu dit *La Violle*, d'ossements humains et de vases d'argile.

Il m'apporta les poteries au nombre de six et un crâne complètement brisé, que j'ai pu néanmoins reconstituer en grande partie.

Quelque temps après, un autre habitant de la même commune découvre au même lieu un autre crâne humain, mieux conservé que le premier, et un ornement en bronze.

Je me rendis à La Violle et je vis que je me trouvais en présence d'une grande agglomération de sépultures anciennes et non de quelques tombes disséminées par un effet du hasard.

La petite colline de La Violle est élevée d'une quarantaine de mètres au-dessus de la plaine environnante et se trouve au Sud-Est et à 1,500 mètres de Saint-Denis. Elle est constituée d'argiles calcaires.

Les sépultures sont placées à son versant Est et Sud-Est. Il est facile de les reconnaître dans un grand champ de luzerne qui, avec les vignes, recouvre son sommet.

Aux endroits où sont les tombes, l'herbe est plus dense et d'un vert plus sombre.

Digitized by Google

Les phosphates que contiennent les ossements donnent une vigueur plus puissante à la végétation, de sorte qu'on est certain de rencontrer des squelettes humains là où les herbages sont plus verts et mieux fournis.

Il me sera possible, je l'espère du moins, de faire des fouilles méthodiques, mais dès maintenant, j'attire l'attention de la Société des Amis de l'Université sur les découvertes déjà effectuées et que je vais décrire en peu de mots.

Nous allons d'abord faire l'analyse anthropologique des deux crânes. Nous nommerons le premier en date de la découverte : crâne de Saint-Denis n° 1 et l'autre, plus complet, crâne de Saint-Denis n° 2.

Crane Masculin de Saint-Denis (n° 1).

Nous n'avons que la boîte crânienne brisée en quatre morceaux. Les os sont très friables et contiennent encore un peu de phosphate de chaux. Le frontal est entier. Les deux pariétaux, ainsi que l'occipital, ont pu être reconstitués de manière à permettre les mensurations.

Les sutures sont complètement libres, ce qui indique l'âge peu avancé du sujet, âge qu'on ne peut indiquer d'une manière exacte, puisque les os wormiens manquent.

Nous pensons, avec raison, que ce crâne est masculin, comme nous le verrons lorsque nous ferons des comparaisons avec le n° 2 qui présente tous les caractères féminins.

Le frontal de la racine du nez au bregma est de 0,129^{mm}.

L'arcade sourcilière est très peu saillante.

Ce qu'il y a de remarquable dans ce frontal, c'est sa forme antérieure presque droite et la courbe brusque qu'il prend ensuite jusqu'au bregma. Ce caractère commun avec le crâne n° 2, nous permettra de les assimiler à une race connue.

La distance interorbitaire comprise entre les deux dacryons est grande, 0,026, de sorte que les orbites sont relativement petites.

Digitized by Google

Crânes de St Denis Planche I

Crâne n° 1
Norma horizontalis. 1/4 gd.
Fig: 1

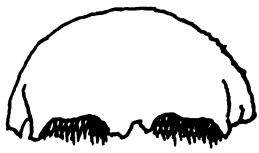

Crâne n° 1
vu de face, 1/4 gd
Fig: 2

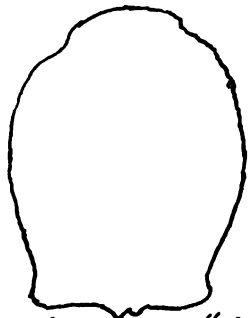

Crâne n° 1. 1/4 g.
n. vert. Fig: 3

Crâne n° 2
Norma horizontalis
1/4 gd
Fig: 4

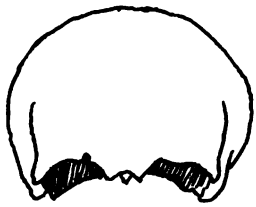

Crâne n° 2
vu de face
1/4 gd
Fig: 5

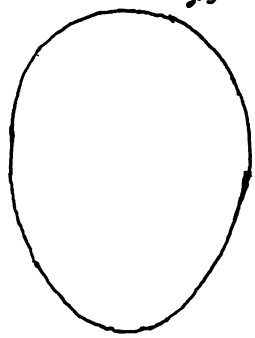

Norma vert.
1/4 gd
Crâne n° 2
Fig: 6

Superposition d'un crâne Romain ancien
(trait plein) avec le Crâne de St Denis n° 1 (tr. point)
1/2 grandeur – Fig: 7

ornement en bronze
trouvé avec le
Crâne n° 2

Vu de face gd nat.
Fig: 8

vu de profil
gd nat.
Fig: 9

Digitized by Google

Digitized by Google

Mensurations qui ont été prises :

Diamètre antéro-postérieur maximum.....	0,170
Diamètre transverse maximum.....	0,1375
Diamètre frontal maximum.....	0,1245
Diamètre frontal minimum.....	0,0975
Distance interorbitaire.....	0,026
Circonférence horizontale.....	0,499
Indice céphalique.....	0,80

Ce crâne est donc franchement sous-brachycéphale.

Nous donnons dans la planche I, fig. 3, fig. 1 et fig. 2 ses normes verticale et horizontale, ainsi que sa vue de face.

Le tout est réduit au 1/4 de la grandeur naturelle.

Crane Féminin de Saint-Denis (n° 2).

La partie supérieure de ce crâne est presque complète, moins les deux portions écailleuses des temporaux.

Il est brisé comme le précédent au niveau des sutures fronto-malaires. Les ptérions sont bien formés en forme d'H.

J'ai pu recueillir le maxillaire supérieur et la moitié droite du maxillaire inférieur.

Les caractères prédominants du crâne n° 1 se retrouvent sur celui-ci. Même frontal bombé, s'élevant presque droit de la glabelle pour se recourber brusquement jusqu'au bregma.

L'étroitesse du frontal le distingue seulement du n° 1 = 0,116 (mesure prise au niveau de la suture coronale), tandis que le crâne n° 1 atteint au diamètre frontal maximum 0,124 ; 8 m/m de plus.

La distance interorbitaire n'est que de 0,022, tandis que dans le premier elle atteint 0,026.

Les arcs sourciliers sont à peine sensibles. Ce qu'il y a de plus remarquable est l'affaissement brusque des deux pariétaux à partir d'une ligne droite passant par les deux bosses pariétales pour se continuer jusqu'au point lambda-

Digitized by Google

tique. On dirait que le crâne, avant sa formation complète, a reçu un coup à plat portant sur la partie supérieure de l'occipital et sur la suture des pariétaux. Cette conformation ne proviendrait-elle pas de bandelettes ayant comprimé les os dans le jeune âge du sujet ?

Les mensurations du crâne n° 2 de Saint-Denis sont les suivantes :

Crâne n° 2.

Diamètre antéro-postérieur	0,173
— transverse maximum	0,139
— antéro-postérieur iniaque	.,...
— bitemporal	0,124
— bimastoïdien	0,093
— frontal maximum	0,116
— frontal minimum	0,096
— occipital maximum	0,097
Circonférence horizontale	0,487

Face du n° 2.

Distance biorbitaire externe	0,097
— — interne	0,0875
— interorbitaire	0,022
Indice céphalique	0,806
Indice facial du frontal au biorbitaire externe	0,80

Voici maintenant les normes du crâne n° 2. Elles sont prises comme celles du crâne n° 1, verticale et horizontale.

Planche I, fig. 6 et fig. 4. Sa vue de face est donnée par la fig. 5.

L'étude du maxillaire supérieur et de la moitié de l'inférieur nous montre un certain prognathisme, léger il est vrai, mais qui, avec l'étroitesse du frontal, nous donne tous les caractères féminins.

Le sujet devait être jeune, car les os wormiens ne sont qu'incomplètement soudés. Les 4 dents, dites de sagesse, ne sont point sorties de leurs alvéoles et l'émail des dents

Digitized by Google

molaires, prémolaires et incisives n'a subi aucune usure apparente.

Voyons maintenant à quelle race les deux crânes se rattachent.

Ils ne révèlent point d'une manière complète les éléments celtiques, mais bien plutôt les caractères romains.

« Le crâne romain est caractérisé par son profil mon-
» tant verticalement d'abord, pour devenir horizontal et
» redescendre dans une direction à peu près parallèle à
» la première. »

(Crania Ethnica, Quatrefages et Hamy).

La moyenne de l'indice céphalique des crânes romains anciens est de 0,80, absolument semblable, par conséquent, à l'indice des crânes de Saint-Denis.

Je donne ici, selon la méthode de MM. Quatrefages et Hamy, la superposition des deux crânes avec un crâne romain représenté par un trait fort en norme horizontale. (Fig. 7).

La superposition du n° 2 n'est pas aussi parfaite que celle du n° 1 comme ressemblance des contours.

A B LIGNE GLABELLO-LAMBDATIQUE.

Trait fort : Crâne romain (Cran. Ethn.).
Trait faible : Crâne de Saint-Denis n° 1.
Trait pointillé : Crâne de Saint-Denis n° 2.

Cela provient de ce qu'il est féminin tout en conservant les caractères essentiels de la race.

Le caractère romain n'est point absolument pur, car des croisements ont dû se produire avec la race celtique. Néanmoins nous retrouvons en eux le type romain : le frontal à profil vertical, puis la ligne horizontale vers le bregma, la descente brusque de l'occipital et enfin l'indice céphalique, 0,80 qui leur est commun.

CONCLUSIONS TIRÉES DES MENSURATIONS

Nous sommes donc en présence de crânes relativement peu anciens présentant les caractères ethnographiques de

Digitized by Google

la race romaine mitigés par une race autochthone à l'Auvergne.

L'examen des poteries ne fait que corroborer l'étude anthropologique.

Ces poteries ont été trouvées aux côtés du squelette n° 1, au nombre de six.

A part les n^os V et VI (voir la planche II), elles sont fabriquées avec la même argile de teinte ocre-rougeâtre. Il est probable que le n° IV a subi une cuisson plus forte, ce qu'indique sa teinte violacée. Les vases n°s II et III ont été noircis par la fumée du foyer et on voit encore à leurs bases la trace des cendres.

Le n° II est éclaté par l'ardeur du feu, comme on peut le voir dans la reproduction fidèle que nous donnons.

Le n° I est une petite amphore. Les n°s II, III, IV, représentent des formes qu'on retrouve encore dans les maisons de nos paysans.

Les n^os V et VI sont en terre rouge, qui montre bien leur origine romaine.

Le grand centre de fabrication de poteries, à l'époque gallo-romaine, était la ville de Lezoux pour la Basse-Auvergne. Saint-Denis s'en trouve éloigné d'une quinzaine de kilomètres seulement.

Nous en avons vu de semblables dans la collection de feu le docteur Plique.

Les figures 8 et 9 nous représentent un ornement en bronze trouvé à côté de la sépulture n° 2. Ce bronze n'était point *dans la tombe*, mais dans son voisinage. Les terrains de la Violle ont été, durant des siècles, remaniés par la pioche et la bêche des cultivateurs.

A quelle date devons-nous rapporter ces sépultures? Pour nous, il nous semble certain qu'elles sont antérieures à l'introduction du christianisme en Auvergne et voici la preuve de notre assertion.

Comme tout le monde sait, le christianisme prohibe et a toujours prohibé les offrandes faites aux mânes des

Digitized by Google

Planche II

V I VI II III IV

1/5 gd nat. _ Poteries trouvées dans un cimetière Gallo-Romain à St Denis (P.-de.-D)

Digitized by Google

Digitized by Google

morts et déposées sur leurs tombeaux ; or, nous avons trouvé dans les poteries des ossements de poulets et de moutons et des coquilles de noix ; ce qui indique bien des offrandes mortuaires.

Ces sépultures seraient donc antérieures au IIIe siècle, néanmoins il est fort possible que même après l'introduction du christianisme dans leur pays, les anciens habitants aient conservé longtemps encore des coutumes païennes. L'Evangile, prêché par saint Austremoine et ses successeurs, ne dut se répandre que lentement et peu à peu dans les lieux les plus éloignés d'Augustonemetum.

Je ne peux passer sous silence un fait assez curieux. Au-dessous de la colline de La Violle se trouve un hameau nommé encore de nos jours « Pagnan ».

Ce mot ne serait-il pas dérivé du terme latin « Pagani », les payens, comme on nommait au IVe siècle les habitants des bourgades où subsistaient encore les traces du paganisme?

CONCLUONS EN DEUX MOTS :

Le cimetière de La Violle près de Saint-Denis est probablement de l'époque gallo-romaine, du Ier ou IIe siècle de notre ère, comme en font foi les poteries et l'étude des crânes qui, dans leurs grandes lignes, reproduisent le type romain.

Je termine dans l'espérance de pouvoir, l'hiver prochain, entreprendre de nouvelles fouilles et mettre à jour de plus nombreux documents.

Addenda. — Quelques mois après avoir écrit ce mémoire, je remarquai dans Saint-Denis, deux énormes pierres servant de base à des croix de fer.

Ces pierres sont en grès très dur, se rapprochant des arkoses de Vic-le-Comte et taillées aux angles de ma-

Digitized by Google

nière à former plusieurs plans très irréguliers et n'ayant pas la même superficie.

Intrigué, je demandai des renseignements et j'appris que ces deux pierres n'en formaient primitivement qu'une seule placée au territoire de La Violle. Elles avaient été cassées et taillées pour les besoins de la cause, c'est-à-dire pour servir de support aux croix.

Les anciens du village se souviennent très bien de cette pierre qui devait avoir plus de 3m50 de hauteur, car il y a à peine 50 ans qu'elle a été brisée. Il est hors de doute que nous nous trouvons en présence d'un menhir. Il était situé un peu en contre-bas du cimetière gallo-romain. Que conclure de ce fait, sinon que depuis les siècles les plus reculés, dès l'époque de l'érection des mégalithes, il y avait à La Violle une agglomération humaine ? C'est un fait ethnologique curieux de constater comme les anciens habitats humains se sont maintenus jusqu'à nos jours.

M. Biélawski, à qui j'avais mentionné ma découverte, me fit l'honneur de venir à Saint-Denis au mois de novembre 1904. Nous avons reconnu ensemble l'ancien menhir, actuellement brisé, l'emplacement du cimetière et même l'endroit où le crâne n° 1 a été trouvé. Nous avons recueilli des fragments de squelette humain et des coquilles de noix. Ces coquilles avaient été jetées hors des poteries par le propriétaire du champ, lors de la découverte de la tombe.

A quelques pas de Saint-Denis se trouve un tumulus admirablement bien conservé, qui pourra être fouillé avec fruit. Je mentionne ce fait dès aujourd'hui.

PINGUET,
Curé de Saint-Denis.

Digitized by Google

LES DERNIERS MERCŒURS

BÉRAUD VII DE MERCŒUR

CONNÉTABLE DE CHAMPAGNE

1272-1321

XX.

La folle expédition d'Italie. — Mort de Béraud. Excentricités testamentaires (1320-1321).

Enflammés par les prédications de la croisade qui, depuis deux ou trois ans retentissaient dans leurs villages, de pauvres paysans auxquels les contemporains donnèrent le nom de Pastoureaux, vaguaient dans le royaume en bandes considérables, cherchant le chemin de Jérusalem, exutoire à leur enthousiasme; elles y faisaient de grands ravages. D'autre part, le pape avait promis du secours au roi de Sicile et, sur sa demande, le roi qui ne voulait pas intervenir en personne, autorisa Philippe de Valois à conduire des troupes en Italie. Les rois de France avaient déjà certaines prétentions sur une partie septentrionale de la péninsule. Marcher sur le Milanais, c'était les servir et en même temps opérer une diversion utile au roi Robert. De plus, en enrôlant les Pastoureaux, on en débarrasserait la France. L'expédition de Terre Sainte se trouvant différée, Béraud de Mercœur s'engagea dans l'armée de moins de 3,000 combattants, levée par Philippe de Valois et lui amena ses hommes. Il trouvait là l'occasion de payer par l'épée sa dette au pape, au

Digitized by Google

roi, aux Valois, et d'être utile au royaume. L'entreprise était plus qu'aventureuse, raison de plus. Disons mieux, envahir la guerrière et populeuse Lombardie défendue par des places supérieurement fortes et par les riches Visconti, avec si peu de monde, était un acte de folie pure. Béraud n'avait jamais reculé devant un acte périlleux. Bien qu'il approche de la cinquantaine, il est à peu près aussi étranger à la prudence militaire qu'à l'astuce politique. Ses modèles sont les héroïques fous des romans guerriers que chantent les poètes ambulants sous la voûte de ses châteaux.

Un chroniqueur du XIVe siècle le signale comme l'un des chefs de l'armée avec son jeune cousin Charles II de Valois, le comte de Roucy et Olivier de Clisson. Il emmenait avec lui un de ses parents que cette chronique appelle Géraud de Mercœur et dit être son frère (1).

Ils partirent entraînant, en outre de leurs 2,800 hommes environ de véritables soldats, une « ribaudaille » plus encombrante qu'utile dans ce pays jusqu'alors si fatal aux Valois. Il le fut une fois encore. La petite armée franchit les Alpes par le Grand Saint-Bernard (*montem Jovis*), déboucha en Lombardie avant la fin de juin 1320 (2), et mit le siège devant Verceil, ville gibeline. L'arrivée d'une armée de secours très supérieure en nombre, conduite par

(1) Anno Mo CCCo XXo. Philippus de Valesio audivit quod patruus suus ex parte matris, Robertus rex Siciliæ, obsessus in civitate Janniensi a Guibelinis et quibusdam aliis, miserat ad regem, ratione cognationis, ad habendum subsidium. Idcico supplicavit regi quatinus daret ei licentiam eundi : quod ei a rege concessum est ; et abierunt secum comes Russiaci, Symon de Bova, *Gerardus et Beraldus de Marcueil fratres*, Oliverius de Cliçonio, et plures alii ; duxeruntque secum omnes illos pastores, dicentes eis quod duxerint eos supra Sarracenos ultra mare. (Moranvillé. *Chronologia regum Francorum*, I, p. 251. *Coll. de la Soc. de l'Hist. de France* 1893.) Le passage qui précède celui-ci est consacré aux Pastoureaux. Une partie seulement de l'armée des Pastoureaux passa en Italie, l'autre s'avança vers les rives de la Méditerranée où elle fut détruite.

Géraud de Mercœur ne serait-il pas un Béraud de la branche cadette des Mercœurs, les seigneurs de Gerzat ?

(2) Muratori. *Scriptores, etc...* XIV, 995.

Digitized by Google

Galéas Visconti, fils de Matteo, contraignit les Français à une bataille sous les murs de la place, où ils furent vaincus, et les Pastoureaux anéantis; puis à un traité humiliant suivi de l'évacuation au bout de quelques mois. Le retour en France fut des plus pénibles pour les débris de la petite armée à travers les défilés et les intempéries des montagnes. Philippe de Valois y perdit ses bagages (1). Le frère ou prétendu frère de Béraud a dû périr dans l'expédition, car on ne trouve plus de traces de lui.

Béraud put échapper au désastre et rentrer en France au mois d'avril 1321 au plus tard, pour y mourir. Se sentant perdu, il éprouva le besoin de compléter et de modifier son testament de 1314. Il le fit par un codicille daté du 16 avril 1321 [n. st.] (2). Il y déclare être en santé corporelle et jouir complètement de sa mémoire. Il règle le compte de chacun suivant leur conduite à son égard pendant les innombrables épreuves qu'il a traversées depuis 1314. Satisfait de sa femme, sans enthousiasme cependant, il améliore l'assiette de son douaire de 1,000 livres de rentes, en l'appuyant entièrement, pour qu'elle en ait plus de commodité, sur ses terres de Champagne et de Brie, au lieu de rentes sur deux terres séparées dont il avait été composé antérieurement ; il lui laisse, en outre, un legs de 500 livres de rente en usufruit, mais rien en pleine propriété, bien qu'il n'ait pas d'enfants. Il avait mis au nombre de ses exécuteurs testamentaires, Guillaume Durand évêque de Mende et Guillaume Comtour sire d'Apchon (3), son voisin de terres et son vassal dans les Montagnes d'Auvergne; ils se sont montrés contre lui, il les révoque en termes exprès et les remplace par son cousin Hugues de Vissac sei-

(1) *Chronographia regum Francorum*. I, 256.

(2) Baluze. *Hist. gén. de la Mais. d'Auv.* II, 339. Le texte publié par Baluze ne contient pas les formules finales où l'on aurait pu voir le nom du lieu et des témoins.

(3) Premier baron des Montagnes.

Digitized by Google

gneur d'Arlanc (1), Pons d'Aurillac lecteur des Dominicains de Clermont et Pierre, de la Chaise-Dieu, prieur des Dominicains de la même ville. Dans son testament il s'était offert un luxe princier d'exécuteurs, seize, pas un de moins, pris en Haute et Basse Auvergne, en Bourbonnais, en Bourgogne, en Forez, à Lyon, dont deux évêques et trois abbés (2) ; il en réduit le nombre. Les parents de son nom lui ont donné sans doute quelque témoignage d'attachement dans son malheur ; il ajoute à la seigneurie d'Ussel en Bourbonnais léguée déjà dans son testament au chef de la branche de Gerzat (3) avec substitution de ses fils, la nue propriété de sa terre du Planchat (4) à concurrence de 500 livres de revenu. Mais, qui a été le meilleur pour lui, c'est Pons de Polignac doyen de Brioude, fils de sa tante Béatrix de Mercœur et du vicomte Armand VI ; il l'a de tout temps assisté de ses services et de sa bourse quand Béraud était privé de ressources par la saisie de ses biens. Il lui lègue l'usufruit viager de sa vaste baronnie du Luguet avec ses châteaux du Luguet et d'Aubijoux qui, attribuée en toute propriété aux Polignacs par les partages ultérieurs de la succession de Béraud, forma leur plus grande terre d'Auvergne.

(1) Alixent de Mercœur sœur de son grand-père Béraud VI avait eu de son mari Aimar de Poitiers comte de Valentinois, Guillaume II de Poitiers, et notamment une fille Alix, femme d'Etienne de Vissac seigneur d'Arlanc.

(2) Baluze. *Mais. d'Auv.* II, 338-339.

Arbert Aycelin évêque de Clermont, Guillaume Durand évêque de Mende, les abbés de Féniers *sire* de Vauluisant, Hugues abbé de Saint-Gilbert, André de Marzé abbé de l'Ile-Barbe ; le cordelier Hugue de Falgueyroux : son cousin Pons de Polignac doyen de Brioude, le Comtour d'Apchon, Guillaume Pons de Vissac seigneur de Vals ; Raoul Chaillot bailli royal d'Auvergne ; Guillaume de Taillac et Guichard de Marzé, chevaliers ; Bertrand de Saint-Nectaire, Imbert de Vaux professeur de droit, Me Bertrand de Cluzel chanoine de Brioude ; et Pierre Armand, de Langeac « alors son bailli d'Auvergne » (Baluze. *Loc. cit.* II, 338).

(3) Guillaume Ier de Mercœur seigneur de Gerzat, fils d'une Ventadour et, à défaut de lui, son premier-né, ne devaient en prendre possession qu'après le décès de la veuve de Béraud. Baluze. *Loc. cit.* II, 338.

(4) Cette terre s'étendait sur les cantons d'Ardes, Massiac, Allanche, Marcenat et comprenait notamment 1000 à 1500 hectares de riches pâturages à vacheries.

Digitized by Google

Les testaments un peu développés sont les actes où l'homme se montre le mieux tel qu'il est. On se rappelle que Béraud vient de s'exposer en 1318 et 1319 à la colère royale, à la ruine, à la prison, pour s'être obstinément opposé à la mainmise de Philippe le Long sur certains de ses châteaux par la raison, disait-il, qu'ils ne relevaient pas du roi de France. Cette idée le hante jusque sur son lit de mort ; toutefois il éprouve des scrupules, et il leur consacre un long paragraphe :

« Dans mon testament nuncupatif, moi, Béraud seigneur de Mercœur, j'avais affirmé ne tenir de personne mon château de Mercœur. J'ai affirmé cela (1) parce que je le croyais fermement et en toute conscience. Mais, depuis, j'ai appris de plusieurs hommes dignes de foi que le château de Mercœur relevait du pape au nom de la sainte Eglise romaine. Considérant qu'il est sage de changer d'avis quand il y en a un meilleur, qu'il vaut mieux se corriger soi-même que d'être rectifié par les autres, et que les honnêtes gens doivent toujours suivre la bonne foi, je crois aujourd'hui que mon château de Mercœur relève, entre mes mains, comme il relevait entre celles de mes prédécesseurs, de notre seigneur le Pape de Rome. Cela je le crois, et je l'affirme (2) ».

« Sa crédulité fut sans doute plus pieuse qu'éclairée », opine le coutumier Chabrol (3). Assurément Chabrol nous eut plus utilement éclairés nous-mêmes sur ce fait d'un caractère exceptionnel mais non sans précédent, en nous citant des hommages ou des actes antérieurs, au lieu de nous offrir une hypothèse. Nous connaissons, en effet, l'hommage rendu, au mois de mai 1247, par Béraud VI, grand-père du connétable de Champagne, à Alfonse de

(1) Il ne dit rien de pareil dans son testament de 1314, c'est donc qu'il en avait fait un autre. *Castrum* dans la langue du temps se prend aussi bien pour le château que pour la châtellenie qui en dépend.

(2) Baluze. *Loc. cit.* II, 339-340.

(3) *Coutumes d'Auvergne*, IV, 57.

Digitized by Google

Poitiers seigneur de la Terre royale d'Auvergne, c'est-à-dire de la partie confisquée sur le comte Guy II par Philippe-Auguste. Il le prête pour les châteaux de Lastic (1), de Ruines (2) et son immense mandement qui s'étendait jusqu'à Saint-Urcize (3), de Montmoirac, d'Unsac, pour ses fiefs, Talizat près Saint-Flour, Augnat, la Marge, Lets (canton d'Ardes), pour ses châteaux de Ségonzat et Montcelet, et pour Saint-Gervazy en Lembronais, tous lieux membres de la baronnie de Mercœur, mais point pour le château chef-fief et son mandement particulier ; encore ajoute-il formellement que pour tous les fiefs ci-dessus énumérés « *il ne relevait de personne* » avant cet hommage (4).

Les archives de la grosse tour d'Ardes auraient pu nous instruire davantage, elles ont été détruites dans un incendie en 1567. Quant à la seigneurie du pape nul n'en a encore fourni de preuves ; nous savons seulement que le don d'une terre aux Apôtres en la personne du souverain pontife pour la soustraire précisément à la suzeraineté du roi était usitée en Auvergne comme ailleurs, par l'exemple que le comte Guy II en donna pour son château d'Usson lorsqu'il eut à prévoir qu'une guerre malheureuse avec Philippe-Auguste pourrait l'en déposséder (5). Et cet exemple est loin d'être isolé. Erreur ou

(1) Chef-lieu de commune du canton nord de Saint-Flour. Lieu d'origine de la célèbre famille de ce nom.

(2) Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Flour, contigu au canton nord de Saint-Flour et aux arrondissements de Marvejols et de Brioude.

(3) Chef-lieu de commune, canton de Chaudesaigues, limitrophe de la Lozère et de l'Aveyron.

(4) Il ne reconnaît de suzerains dans cet acte que pour les fiefs de Lugarde (canton de Marcenat, Cantal), et du Boucharat (canton nord de Saint-Flour) tenus de lui par Maurin de Bréon et Etienne Bompar. (*Spicilegium Brivatense*, p. 91. — *Arch. nat. J.* 320, n° 87.)

(5) En 1198, Guy II donnait au pape Innocent III le château qu'il venait de construire à Usson pour obtenir son appui contre son frère l'évêque de Clermont, et il ajoute qu'il agit à l'exemple de ses ancêtres qui avaient déjà donné Usson au pape Alexandre III (Baluze. *Loc. cit.* II, 77).

Digitized by Google

non, la bonne foi de Béraud était assurément parfaite, au moment de paraître devant Dieu.

Après cela il s'endormit dans le Seigneur, connétable de Champagne, comme du temps de sa bien-aimée reine Jeanne (1), et convaincu qu'à défaut de Dieu, le pape lui restant, il avait un maître supérieur au roi de France, lequel n'avait rien à voir dans sa maison.

Il mourut en 1321, dans la seconde quinzaine d'avril et très probablement le dimanche 19, trois jours après son codicille (2).

Les caveaux du prieuré de Lavoûte-Chilhac avaient été pendant des siècles le Saint-Denis des Mercœurs. Il dérogea à cet immémorial usage de ses ancêtres dans son testament de 1314, par une clause d'une excentricité rare. Il n'avait pas connu son père ; mais il avait un tendre respect pour sa mère Blanche de Châlon, et pour son aïeul Béraud il professait un véritable culte de souvenir. Il aurait voulu que sa dépouille ne fût point séparée de la leur. C'était difficile ; Blanche était inhumée à Lyon dans ce couvent de la Déserte, fondé par elle et que notre Béraud avait gratifié d'un don de 4,000 livres en mémoire d'elle. L'aïeul, lui, était enterré en Auvergne, à Lavoûte, avec tous les Mercœurs. Comment faire?

(1) Ego Beraudus dominus de Mercorio et conestabulus Campanie, per gratiam Dei in sana et bona memoria constitutus, etc... (*Ib.* II, p. 338).

(2) Ni Baluze ni aucun auteur n'ont précisé la date de sa mort. Elle est nécessairement enfermée entre le 16 avril 1321, date de son codicille, et le 26 septembre de la même année, date de la publication de ses dernières dispositions renouvelée le 7 décembre suivant. (*Arch. nat.* P. 1400², cote 973 et 985.) Ce qui est confirmé par une procuration du comte de Forez, donnée à Paris le 25 octobre 1321, pour traiter avec sa sœur Isabelle, femme de « *défunt* Béraud, sire de Mercœur. » (*Ibid P.* 1400², cote 919. *Invent. Huillard-Bréholles*, I p. 279). D'autre part, une transaction du 20 mai 1323, entre Isabelle et le comte Jean de Joigny, nous apprend que le décès eut lieu le dimanche où l'on chante *Judica me* de l'année ancienne 1320, ce qui correspondrait au dimanche 5 avril 1321. (*Invent. Huillard-Bréholles* I, p. 289). Il y a dans cette dernière indication fournie deux ans après, une simple erreur de dimanche ; et comme Pâques, fin de l'année ancienne, tomba le 19 avril en 1321, et que Béraud vivait encore le 16, sa mort doit être fixée au dimanche 19 avril 1321, nouv. style.

Digitized by Google

Ordonner que son corps et son cœur partagés entre eux deux de leur vivant, le seraient aussi après son décès et qu'on dépècerait son cadavre, cela lui semble une abominable profanation de la mort. D'autre part il avait beaucoup voyagé, il était allé dans tous les coins de la France, en Italie, en Allemagne, peut-être en Norwège, il comptait beaucoup voyager encore, se rendre en Terre Sainte. Après avoir consciencieusement réfléchi, comme Jean XXII lui conseillait de le faire, il dicta les dispositions suivantes au rédacteur de son testament de 1314 qui resta sa volonté du dernier moment puisqu'il ne la modifia point dans son codicille de 1321 :

Qu'on ne démembre pas son corps, qu'on ne l'ouvre pas; qu'on l'enterre tel qu'il sera sans autopsie. « S'il meurt outre-mer en Terre Sainte, la terre de la promission, on l'inhumera là où il mourra. S'il périt en deçà de la mer, sur le continent, on mesurera la distance exacte séparant le lieu de son décès d'avec le couvent de la Déserte de Lyon et le prieuré de Lavoûte, en Auvergne, et on le portera dans celui de ces deux monastères qui sera le plus rapproché, d'après une mensuration absolument précise, faite de stade à stade, de mille à mille, de lieue à lieue, de *pas à pas* (1). » Si le lieu de son décès est plus rapproché de la Déserte et de Lyon en tenant

(1) De sepultura mea disponio et ordino ut sequitur. Videlicet si contingat me decedere quandocumque in partibus ultramarinis, in terra sancta ultramarina promissionis sepeliri volo, nec de partibus illis volo aliqualiter removeri, nec ad partes alias citramarini deferri; nec corpus meum de quoquam post mortem meam, vel quomodolibet demembrari volo, set in partibus prædictis ultramarinis, in casu prædicto. — Præcipio quod, si me decedere contingat propinquius ad et erga civitatem Lugdunensem et locum de Deserta quam sit prioratus de Volta in Arvernia *recto et justo facto computo de stadio ad stadium, de passu ad passum, de miliari ad miliare, et de leuca ad leucam*, a loco in quo me decedere contigerit citra mare, ad loca predicta et *eorum quemlibet*, in eo casu volo et præcipio sepeliri in monasterio de la Deserta apud Lugdunum una cum carissima Domina matre mea Domina Blanchia de Cabilone, quondam domina de Bellavilla, ad pedes ipsius, ex transverso. — Si autem me contingat viam universæ carnis ingredi seu decedere quandocumque citra mare, in loco aliquo, qui locus re vera propinquior reperiatur dicto prioratu de Volta in Arvernia quam sit monaste-

Digitized by Google

compte de l'un et de l'autre endroit, on l'enterrera à la Déserte, aux pieds de Blanche de Châlon dame de Belleville, sa mère, et en travers. En travers comme le lévrier héraldique, emblème de l'amour respectueux et de la fidélité. Si ce lieu est au contraire plus proche du prieuré de Lavoûte « d'après une mesure faite au plus juste, de lieue à lieue, de *pas à pas* », et ici il précise de nouveau, on l'y ensevelira auprès de ses ancêtres, « aux pieds de son bien-aimé grand-père Béraud seigneur de Mercœur, et en travers », toujours en travers.

Eh bien, s'il était mort en Allemagne, en Flandre, au combat de Verceil, dans la traversée des Alpes ou seulement en France que ce grand agité parcourut dans tous les sens, il y aurait eu de beaux jours pour les procureurs au parlement, et les restes du brave Béraud eussent été réduits en poussière avant la fin du procès. Le sombre visage de Philippe le Bel, témoin de l'acte, dut s'éclairer d'un sourire à la lecture de cette clause. Il n'en fit pas moins gravement publier par ordonnance donnée à Poissy, le 30 août 1314 (1), un testament qui apportait quelque chose comme 400,000 livres de rente de notre temps en terres féodales à son neveu Charles de Valois.

Ces excentricités nous feraient sourire aussi si elles ne nous rappelaient celles de certains lords d'Angleterre, chez qui l'habitude de la haute vie indépendante et l'exagération de la personnalité développent à l'excès l'originalité du caractère sans qu'ils éprouvent le besoin d'en adoucir l'étrangeté. Béraud n'est pas atteint de dépression mentale; les rois ni ses parents n'ont tenté de le faire interdire;

rium de Deserta civitatis Lugdunensis, *recta facta computatione de leuca ad leucam, de stadio ad stadium, de miliari ad miliare, et de passu ad passum*, eo casu, ex nunc prout ex tunc, et ex tunc prout et nunc, sepulturam meam eligo in dicto prioratu de Volta, una cum carossimo avo meo Domino Beraudo quondam domini de Mercoris, ex transverso. (Baluze. *Op. cit.*, II, 337. Extrait du très long testament de Béraud de Mercœur du jour de la Pentecôte, 1314).

(1) *Ibid.*, II 339.

Digitized by Google

mais il est d'une race de francs barons façonnée par quatre siècles de toute-puissance dans les hautes terres hérissées de pics, sillonnées de gorges profondes, noires de forêts et vertes de pâtures sans fin, où aucune conquête pas même celle de Philippe-Auguste ne les a supplantés, où aucune commune n'a pu s'établir dans leurs villes pour leur faire contrepoids. Au cœur de ces alleux, « nul ne peut leur résister », constate le 1er mai 1286, un visiteur de l'ordre de Cluny, Guillaume de Sémur, qui est d'une famille où l'on sait bien ce que c'est que la domination féodale (1). Déjà, plus d'un siècle avant, la même idée de leur puissance absolue se formulait dans le pays avec l'énergie du proverbe : « Là où un Mercœur met le pied, tout est à lui (2) ». Seule l'Église a pu leur servir de frein; ce frein qu'ils ont parfois couvert d'écume dans leurs mauvais jours, ils le rétablissaient après l'avoir brisé; et, malgré ces secousses, leur prestige dans l'Église est sans égal. Depuis que saint Odilon, fils du premier Béraud l'a illustrée sous Hugues Capet et ses deux successeurs, les puînés de Mercœur ont occupé presque sans interruption, soit les sièges épiscopaux de Clermont, du Puy, de Mende, soit les premières dignités des grands chapitres, des grandes abbayes; et l'abbé de Féniers rend hommage à genoux au chef de la maison. Les races princières que leur rang mettait en contact obligé et fréquent avec la cour du souverain, n'ont peut-être pas connu au même degré le sentiment de l'indépendance que donnait à ces sortes de chefs de clans montagnards, la vie au milieu de leurs immenses territoires et de leurs fidèles dont beaucoup étaient de fort grands seigneurs.

Sous le connétable de Champagne, la Terre de Mercœur

(1) Alex. Bruel, *Visites des monastères de l'ordre de Cluny de la province d'Auvergne*, p. 7. (Biblioth. de l'Ecole des Chartes, T. XXVIII).

(2) « Consuetudo Mercoriensium est ut, ubicumque pedem figere potuerint. totum sibi vindicent. » (*Rerum Gallicorum et Francie. Script.* XVI, 43. Lettre du Chapitre et des bourgeois de Brioude au roi Louis VII en 1163).

Digitized by Google

que nous avons décrite ne forme qu'une seule unité administrative divisée en neuf mandements (1), gouvernée par un bailli général qu'il appelle son « bailli d'Auvergne (2) » à l'exemple du roi, de l'évêque et du comte ; et la place est bonne, car Pierre (III) Armand, damoiseau de Langeac et bailli royal des Montagnes, en 1315 (3), quitte le service du roi pour le sien, après avoir conquis le ceinturon chevaleresque. Il est qualifié le 21 avril 1320, « bailli de la Terre du magnifique seigneur de Mercœur (4) ». La Terre est également pourvue d'une chancellerie unique. Le 3 février 1320, Hugues de Picherande est le chancelier du nom moins « magnifique seigneur de Mercœur (5) ». Il a, en outre, un bailli de Champagne, un bailli de Bourgogne, comme son père avait un « lieutenant du Beau-

(1) 1° Ardes, Mercœur et le Fromental ; 2° Blesle ; 3° Allanche et Maillargues ; 4° Chilhac et Saint-Cirgues ; 5° Ruines et Corbières, mandement très étendu qui s'étend de la Margeride et du Velay à la frontière du Rouergue, Chaudesaigues inclusivement en traversant le Cantal de part en part ; 6° Tanavelle et Tagenat ; Saugues et Grèzes ; 8° Le Malzieu et Verdezun ; 9° Lastic et Sistrières (Chabrol. *Cout. d'Auv. verbo, Ardes*).

(2) *Petrus Armandi, de Langhac, nunc ballivum meum Arvernie.* (Baluze. *Maison d'Auv.*, II, 338, 16 avril 1321). — Deux membres de la famille Bouchut, gouvernèrent assez longtemps la Terre de Mercœur comme lieutenants ou baillis au XIIIe et au commencement du XIVe siècle (*Cartul. de Saint-Flour — Mais. d'Auv — Nobil. d'Auv.*, etc.). — Elle parvint alors à la noblesse. Hugues Bouchut devint chevalier et il épousa Agnès de Tinières, d'une race de haute chevalerie, veuve de lui avec des fils le 11 janvier 1324 (n. st.), date à laquelle ils vendent à Bertrand de la Tour seigneur d'Olliergues, le Mas de Palières (Arch. nat. R², carton 15). Cette famille Bouchut, Boschut ou de Bouchut existait encore en 1450, 1526, 1666, 1685, avec des terres dans le duché de Mercœur et l'élection de Saint-Flour. — Une branche des Armands s'établit en Provence et en Dauphiné où elle donna naissance aux seigneurs de Châteauvieux, de la Forest, de Blacons. La charge de bailli de Mercœur était une de celles qui donnaient du relief et poussaient leur homme dans la province.

(3) *Arch. municipales de Saint-Flour*, Layette, cotée I, chap. Ier, n° 1.

(4) *Dominus Armandi, miles, ballivusque magnifici viri domini de Mercorio.* (*Arch. du Puy-de-Dôme.* Aff. ecclésiast., cité par M. de Rochemonteix. *(Hist. de l'abbaye de Féniers)*. A la mort de Béraud, ce chevalier devint le bailli d'Auvergne, de Guigues VIII, dauphin de Viennois. (*Arch. de l'Isère, Chambre des comptes des Dauphins* ; carton *Auvergne*, B. 766).

(5) *Hugo de Pecharanghas, cancellarius magnifici civi domini de Mercorio.* (*Arch. du Puy-de-Dôme.* Aff. ecclésiast. Titre du 3 février 1320. (1321, n. st.).

Digitized by Google

jolais », un certain du Fayet, et son aïeul un « lieutenant du Gévaudan ». Le « Trésorier de Mercœur », Raymond de Saint-Jal qui occupait ces fonctions le 15 avril 1320, centralise le service financier des receveurs provinciaux (1), Béraud a un « conseil » comme les princes (2), une cour de chevaliers, de nombreux capitaines et châtelains. Ajoutez à cela aumôniers, clercs, écuyers, damoiseaux faisant l'office de pages, échansons, bouteiller, fauconniers, chevaucheurs. En résumé sa maison est montée comme celle des grands feudataires ; et de fait sa Terre est autrement vaste que le comté d'Auvergne.

Ce sire de Coucy de la province, amené à la cour, élevé avec les princes, beau, royalement apparenté dans les premières cours de l'Europe, choyé par la fortune, resta ce que l'atavisme l'avait fait, un chevalier d'autrefois tout d'une pièce, paladin par son idéal de grandeur, Châlon par la nervosité, auvergnat par l'obstination.

L'histoire est avec Philippe le Long et Sully contre lui, et nous sommes avec l'histoire parce que la monarchie représentait à ce moment l'ordre, l'autorité, l'unité, la grandeur nationale, la formation géographique de la France chef-d'œuvre des Capétiens. Mais « la révolution c'est l'expropriation », suivant la loyale définition de Guesde à la tribune de la Chambre ; et l'indemnité de l'indulgence est due tout au moins aux expropriés. Je n'ai pas entendu écrire la vie d'un grand homme. J'ai essayé de peindre d'après nature un Français déterminé dans une époque déterminée. Il s'est trouvé être un personnage original représentant avec une certaine allure une vieille école à l'agonie. Mon attention a été violentée parce qu'il était fatalement condamné à l'écrasement sous les ruines de l'édifice qu'il défendait, parce que sa vie se rattache

(1) *Arch. nat.* P. 1400, cote 979.
(2) *Arch. de l'Isère.* B. cote 3164. Orig.

Digitized by Google

intimement à l'histoire nationale, et qu'il était resté inconnu.

Il faut renoncer avec lui à la légende des brutes et cupides brigands dont on s'est plu à peupler presque invariablement les châteaux ; il est humain pour ses sujets, généreux avec les faibles, d'âme droite, sincère et sans peur. Il sait se faire craindre et se faire aimer ; il est dévoué comme un bon chien à ceux qu'il aime ; et, faute de pouvoir réaliser son rêve de conduire sa bannière à la délivrance du tombeau du Christ, il termine sa vie par une expédition volontaire non moins périlleuse et désintéressée, comme sa mère termine la sienne sous le voile, au monastère de clarisses fondé par elle, dans l'abnégation et la pauvreté volontaires. Il garde enfin, jusque dans ses fusées de déraison, un hautain mépris de la bassesse, de l'argent et de la vie qui font de lui, somme toute, une noble créature, fidèle à la devise chère aux romans de Gestes où il avait pris ses modèles : *Deus, dreitura e honur*, Dieu, mon droit et l'honneur.

Il manque à celui-ci, je l'avoue, les grâces féminines et la musique des troubadours ; peut-être l'y trouvera-t-on quand on l'y cherchera.

XXI.

La Veuve. — Le Partage de la Succession (1322-1323).

Au dire de La Mure, il avait eu un fils, Béraud, mort avant lui (1). Si cet historien ne s'est pas trompé, il l'aurait perdu avant son testament de 1314, puisqu'il n'en est pas question dans cet acte. Mais c'est là, je crois, une erreur de La Mure, que ses rééditeurs de 1860 ont sagement rectifiée.

Le corps du connétable était à peine refroidi que les

(1) *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, II, 303 et 302, note 1.

Digitized by Google

exploits de sergents fondaient sur son opulent héritage. Louis de Bourbon faisait mettre à sa main le château d'Ussel (1). Isabelle ne trouva plus digne d'y rester dans de pareilles conditions; elle se retira en Forez, sous la protection de son frère le comte Jean. Elle fut obligée d'assigner le comte de Joigny « sire de Mercœur », légataire universel de son mari, en restitution de son douaire (2) et obtint gain de cause par arrêt du parlement du 8 janvier 1324 (3).

Les difficultés d'exécution n'en durèrent pas moins jusqu'à la mort de son adversaire, malgré plusieurs transactions dont une du mois de mars 1324 (4). Charles II de Valois comte d'Alençon, du Perche et de Joigny, se trouvant à la Trappe, confirma les accords intervenus du vivant de son beau-père, entre lui et la douairière de Mercœur [6 avril 1327] (5); celle-ci put enfin prendre possession du château d'Ussel (6). Mais elle avait eu le temps de se rattacher à son pays natal et, le 30 août 1331, elle donnait Ussel à son neveu Guy de Forez en échange des châteaux foréziens de Virignieux et de Sury-le-Bois, augmentés du péage et de la leyde des fours de la ville de Feurs (7). Elle composa également au sujet de divers châteaux du Forez.

(1) Son châtelain de Chantelle commettait à cet effet, le 23 août 1422, Collet de Viry pour garder cette terre. (*Arch. nat.* P. 1400[3], cote 984).

(2) Au parlement, le 30 septembre (*Ibid.* P. 1400[3], cote 984). Le comte de Joigny était, sans doute, endetté, car il résista à ce paiement urgent de sa nature, ainsi qu'à la restitution de la dot de 9,000 livres due à la veuve, et cela jusqu'à sa mort. Isabelle obtint sans peine (31 janvier 1322) du roi Charles le Bel, parvenu au trône depuis quelques jours, l'ordre à ses officiers de lui faire payer le revenu de son douaire sur les revenus de la succession (*Ibid.* cote 984).

(3) Chaverondier. *Invent. des titres du comté de Forez*, n° 969, p. 278.

(4) *Arch. nat.* P, 1400[3], cotes 977 et 972. — Il y en avait eu une autre le 22 avril 1322 (*Ibid.*).

(5) *Arch. nat.* P. 1400[3], cote 981.

(6) *Invent. des titres du comté de Forez*, n°s 965, 974, 980, 981.

(7) *Arch. nat.*, P. 1394[1], cote 30. Jeanne, fille de Guy, qui fut le comte Guy VII, reçut de lui Ussel par son contrat de mariage avec Béraud Dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, dressé le 22 juin 1357 (*Ibid.* P. 1370[1], cote 1923).

Digitized by Google

Isabeau de Mercœur vivait encore au mois d'octobre 1332, dans son château de Cleppé, sa résidence de choix depuis qu'elle avait quitté Ussel (1). Par son testament du 7 mars précédent elle avait institué son neveu Guy VII, qui succéda au comté de Forez l'année suivante, en le chargeant de nombreux legs de bienfaisance (2), et elle élut sépulture dans l'église des Cordeliers de Montbrison, au tombeau de sa mère Jeanne de Montfort. Par le fait de ces dispositions dernières ses terres de Cleppé, de Sury-le-Bois, ses droits sur la ville de Feurs, la seigneurie de Virignieux (canton de Saint-Galmier), exactement limitrophe du Lyonnais, firent retour au comté (3). Elle porta jusqu'à sa mort, qui tarda peu, le nom de Dame de Mercœur, et c'est peut-être à cause d'elle que l'écu des Mercœurs est peint dans la salle de la Diana à Montbrison (4).

Charles de Valois prit possession de la baronnie de Mercœur (5) au nom de sa femme, aussitôt la mort de son beau-père.

La grande succession de Béraud donna lieu à d'autres litiges. Le comte de Joigny, le légataire universel, écarta d'abord la compétition de Jean Dauphin d'Auvergne et des

(1) *Titres du comté de Forez*, nos 1124, 1133, 30. — La Mure. *Op. cit.* II, 305. Le secrétaire de Guy et de Renaud de Forez, fils du comte Jean Ier, relate que le dimanche avant la Saint-Luc de l'année 1332, ses maîtres, leur gouverneur Henri de Rochefort, chanoine de Lyon, et lui-même, partis le matin de Montbrison pour se rendre à Paris, allèrent coucher le soir à Cleppé chez madame de Mercœur. « *Furont lo seir a Clepeu avoy madame de Marcueil.* » (Broutin. *Histoire de Feurs*, p. 103.)

(2) Chaverondier. *Op. cit.*, no 30, p. 12. — Elle fonda des messes hebdomadaires dans l'église du château de Cleppé, pour le repos de son âme.

(3) *Op. cit.*, p. 33.

(4) Fascé de gueules de quatre pièces et de vair de trois pièces. Mercœur ancien était de vair plein. Il se peut cependant que l'écu de la Diana soit celui de Faucon III de Montgacon.

(5) Le 29 octobre 1334, Jaubert de Bréon seigneur de Mardogne, chevalier, lui faisait foi et hommage de ce qu'il tenait de cette baronnie dans la paroisse de Peyrusse, mouvante de la châtellenie de Maillargues. (*Arch. nat.* P. 1376', cote 2681. *Orig. jadis scellé.*)

Digitized by Google

membres de la maison de Poitiers (1), cousins du défunt, en leur cédant pour 1,200 livres de rentes de terres franches de dettes situées « en Arverne » et au plus près de celles que le Dauphin et Guillaume de Poitiers possédaient dans la province, et au plus loin possible du château de Mercœur, demeurant formellement exceptés des lieux d'assiette les châtellenies de Mercœur, Ardes, Blesle, le Luguet, Fromental, Chilhac et leurs mandements. Il fut convenu que, moyennant cette assiette de 1,200 livres de rente, le Dauphin et la maison de Poitiers-Valentinois « renonçaient à tous droits dans la succession de « Béraut de Marqueil » et dans tous biens « demorés de seigneurs de Marqueil, *tant en royaume de France comme dehors* ».

Guillaume Flotte seigneur de Ravel, le futur chancelier de France, fut désigné comme tiers arbitre pour départager les deux chevaliers choisis de part et d'autre, avec mission d'asseoir ces rentes (2). Cela fut réglé au parlement de Paris par un arrêt d'appointement du 27 mars 1322 (3). Charles le Bel s'était personnellement interposé pour que ces débats reçussent une solution amiable et prompte (4).

Des termes de l'arrangement de 1322 il ressort que la succession comprenait encore des biens situés hors du royaume. Béraud n'avait donc pas aliéné toutes ses terres d'Empire, malgré ses coûteuses mésaventures et son train.

(1) Représentée en 1321-1322 par Guillaume de Poitiers, ses sœurs Béatrix, Florie, Alixens et Alaïs de Poitiers, femme d'Étienne de Vissac.

(2) Ces chevaliers étaient Jean Mulet pour le comte de Joigny et le seigneur de Ligny pour les autres héritiers. Pour le cas où l'opération ne serait pas terminée dans l'année, on s'en rapporterait au roi ou au parlement.

(3) *Arch. nat. Rég. JJ.*, n° 4. p. 52. — Bal. *Mais. d'Auv.*, II, 313.

(4) Le 4 février précédent, un arrêt du parlement « continuait en l'état, *par ordre du roi*, jusqu'à la quinzaine des Brandons, le procès entre le comte de Joigny, le dauphin d'Auvergne, Guillaume de Poitiers et Étienne de Vissac, chevaliers, à raison des biens et de l'héritage de B. de Mercœur ». (Règ. du parlem. Greffe 1, pol. 81.— Boutaric. *Invent. des Actes du Parl.* II, n° 6645.)

Digitized by Google

Que sont devenus ses domaines de Haute-Bourgogne et de la vallée du Rhône? Ne le recherchons pas. Négligeons aussi ses possessions de Champagne, la terre de Vitry, la seigneurie de Lantages (arr. de Bar-sur-Seine), où il eut le roi pour coseigneur, ses droits d'usage dans les forêts du comté de Champagne (1). Laissons même de côté sa baronnie bourbonnaise, ses biens du canton de La Chaise-Dieu avec leurs seigneuries annexes de Murs, de Saint-Eble, de Castel-Noël (Châteauneuf); oublions de plus son important fief de Valon en Rouergue, pour ne nous occuper que de ce que fut après lui la Terre de Mercœur. Telle qu'elle, elle intéressait encore quatre départements : le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire, le Cantal et la Lozère, sur de vastes étendues dans chacun d'eux.

Jeanne de Joigny, femme de Charles II de Valois, que nous avons vu dotée si largement par Béraud, mourut dame de Mercœur le 2 septembre 1336.

Finalement, une sentence arbitrale du 12 juin 1339 adjugea la Terre de Mercœur au fils aîné de Jean Ier Dauphin d'Auvergne, du chef d'Alix de Mercœur, femme de Robert III, Dauphin comte de Clermont, sauf toutefois ce que Béraud VII en avait légué aux Polignacs. La part d'un seul des héritiers de ce legs, Guy de Chaumont, fils de Yolande de Polignac, fut vendue par ce seigneur à Jean Ier d'Auvergne-Boulogne, en 1343, au prix de 40,000 livres, plus une rente viagère de 500 livres au vendeur (2). Par la valeur de ce fragment, on peut juger de celle de l'ensemble.

Les Dauphins relevèrent pieusement et héréditairement

(1) « Lantaiges movant dou roy, de la dame de Marcueil et d'autres seigneurs, environ VIXX feux ». (Longnon. *Docum. relat. au comté de Champagne et de Brie.* II, 195 L, et 196 K. État des biens du comte de Champagne vers 1290). « La dame de Marcueil, pour Lantaiges, a droit d'usage dans les bois du comte de Champagne » (*Ibid.* II, n° 2831). Lantaiges est une commune du canton de Chaource, proche du comté de Joigny.

(2) Baluze. *Mais. d'Auv.*, I, 139. Ce prix fut celui du comté de Montpensier à la génération suivante.

Digitized by Google

le prénom de Béraud jusqu'à leur extinction, et la sirerie de Mercœur fut le plus beau fleuron de leurs domaines avec le Dauphiné proprement dit, car le comté de Clermont était fort peu de chose. Elle arriva par mariage aux ducs de Bourbon ; à la couronne, en 1527, par confiscation sur le connétable ; à Renée de Bourbon, femme d'Antoine duc de Lorraine, de Calabre et de Bar, par transaction deux ans après. Erigée en principauté pour leur second fils Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, au mois de juin 1563, puis en duché-pairie au mois de décembre 1569, la seigneurie de Mercœur fut une des premières terres baroniales si ce n'est la première, duchés provinciaux à part bien entendu, à recevoir l'honneur de la pairie que les rois prodiguèrent ensuite. Les procès du comte de Vaudemont avec ses sujets de la principauté ressortaient aux baillis de Velay, de Gévaudan, de Marvejols, au présidial de Nîmes et au parlement de Toulouse. Cependant, en 1555, les terres gévaudanaises de Mercœur furent détachées du parlement de Toulouse et annexées au ressort judiciaire du présidial de Riom, en appel au parlement de Paris.

De la maison de Lorraine, le duché-pairie passa par mariage aux ducs de Vendôme, puis aux Condés. La princesse Palatine, qui en hérita, le vendit, bien diminué déjà, moyennant le vil prix de 810,000 livres du temps (1719), au romanesque marquis de Lassay, enrichi par le système de Law. Retrait tout aussitôt par le prince de Conti, puis vendu à Louis XV (1776), il servit à l'apanage du comte d'Artois, fut repris par le roi deux ans après et resta depuis uni au domaine royal. Il était si vaste que, sur son territoire, l'édit du 30 mars 1781 n'érigea pas moins de cinq chefs-lieux de prévôtés royales.

Digitized by Google

II.

LES MERCŒURS SEIGNEURS DE GERZAT

LEURS AUTEURS ET LEUR FIN

Des alliances contractées par les Mercœurs, dans la seconde moitié du XIIe siècle et au commencement du suivant avec la maison d'Auvergne et les seigneurs de Chamalières, leur constituèrent un patrimoine dans la banlieue de Clermont. Il forma l'apanage d'une branche puinée, celle des seigneurs de Gerzat, Servant et Demoble, en qui s'éteignit la race.

Cela nous oblige à revenir en arrière et à dire un mot des Mercœurs du XIIe siècle pour lesquels on a si peu de documents en Auvergne et des généalogies si dépourvues de preuves et de consistance. Je ne prétends pas être à l'abri des méprises à mon tour et ne pourrai même pas être complet, tellement nos archives sont pauvres en actes de cette époque ; du moins apporterai-je un certain nombre d'éléments positifs que les généalogistes n'ont pas connus ou n'ont pas utilisés. Sans empiéter plus que de raison sur l'historique des premiers Mercœurs, qui mérite une étude à part, disons qu'on a coté à tort comme chefs de la famille tous les Bérauds qu'on a rencontrés depuis Béraud Ier, fils d'Itier, tige de la race vivant entre 911 et 936, fussent-ils des cadets et des gens d'église (1). A cette supputation fantaisiste, il faut substituer ceux-là seuls qui, restant dans le monde, furent ou paraissent avoir été, en leur qualité d'aînés, seigneurs de Mercœur.

(1) Audigier, La Mure. *Nobiliaire d'Auvergne*, etc., etc.

Digitized by Google

I.

LES MERCŒURS EN ITALIE. — ODILON SEIGNEUR DE MERCŒUR. — L'ÉVÊQUE ETIENNE VI. — BÉRAUD II. — BÉRAUD III. — OULX ET LA RIVIÈRE-L'ÉVÊQUE (1077-1173).

Le premier « seigneur » de Mercœur que l'on trouve après Béraud Ier, mort vers 960-980, est Etienne Ier, le seul à qui saint Odilon donne en 1025 dans l'énumération de ses frères et de ses neveux, la qualité de *honorabilis senior* (1).

Il ne doit pas être confondu avec son oncle paternel, Etienne fils d'Itier et d'Arsinde. Celui-ci établit sa domination sur les deux versants de la chaîne du Mézenc où sa branche posséda, paraît-il, d'immenses domaines, en Velay d'un côté, en Vivarais de l'autre. Il serait la souche des seigneurs de Mézenc, voire même des seigneurs de Fay et de Chapteuil du XIIe siècle, et l'ancêtre du troubadour Pons de Chapteuil. Le dernier érudit qui se soit occupé du sujet dit que deux grandes maisons, celle dont Etienne fut le chef et celle des Polignacs « se partageaient au XIIe siècle la majeure partie du Velay ». Dans le Haut-Vivarais ses domaines n'étaient pas moindres. Ses possessions s'étendaient « par une large bande de la Loire au Rhône » (2).

Quoi qu'il en soit, Etienne, frère puîné de Béraud Ier de Mercœur, et les premiers degrés de sa famille jusqu'au XIIe siècle, sont notamment prouvés par le cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre (3) dont il fut le bienfaiteur et

(1) *Acta Sanct. Ord. S. Benedicti. Sæc. VI, pars I, pp.* 634-636. Charte de fondation du prieuré de La Voûte (canton de Lavoûte-Chilhac, arr. de Brioude, dans l'ancienne Auvergne, près du premier Mercœur). Saint Odilon nomme avant lui Béraud, prévôt du chapitre cathédral du Puy, parce qu'il est d'église, et Bertrand, probablement parce que, sans être dignitaire, il était dans les ordres.

(2) Gaston Fontanille, avocat près la Cour de Grenoble, directeur du *Pays Cévénol* : *Du Mézenc aux sources de la Loire*, 32, Grenoble. Grattier, 1904.

(3) Chartes 276, 382. 84, 106.

Digitized by Google

où son neveu Béraud, prévôt du Puy, fils de Béraud Ier fut inhumé. La part principale de Béraud Ier frère d'Etienne fut en Velay et en Auvergne, surtout dans le territoire qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Brioude, pays de leur première origine d'après le cartulaire de Saint-Julien.

Le petit-neveu d'Etienne, l'*honorabilis senior* de 1025, prénommé Odilon, comme son grand-oncle l'abbé de Cluny, est qualifié « seigneur de Mercœur » sur sa pierre tumulaire découverte à Oulx en Piémont et conservée actuellement au musée de Turin. Elle figurait à l'exposition générale de 1898 dans cette ville. Voici au surplus l'inscription complète en ajoutant la ponctuation : « *Odillo, miles, vir prœpotens Arisernus* [*Arvernus*], *magnus in armis, Mercorii dominus, tumba servatur in ista. Post obitum cujus, multa moti pietate, nati fecere hanc capellam : sexcentos solidos donantes R. titulario qui, pro patre rogans, illam semper veneretur. VII Kal. Augusti obiit Odilo canone* » (1).

Le cartulaire de Saint-Laurent d'Oulx ajoute : « Odilon de Mercœur, puissant personnage, né d'une illustre famille d'Auvergne, méprisant les honneurs et les richesses dont il était comblé, se retira à Oulx, y prit l'habit canonical et y mourut » (2).

(1) Lecture du chanoine Peralda, d'après sa notice mss. de 1582, conservée aux archives de l'Etat, à Turin. Une autre notice plus complète de M. Pietro Vayra a été publiée en 1882, dans le Bulletin de la Société d'archéologie et des Beaux-Arts de la province de Turin, sous le titre : *Il sarcofago d'Odilone di Mercœur nel Museo civico di Torino*. Notre très savant compatriote, M. Alexandre Bruel, aujourd'hui chef de la section historique aux archives nationales, a donné un intéressant compte rendu de la notice de M. Vayra, dans le tome XXXII des *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, et cette communication a été reproduite, la même année 1882, dans le *Bulletin de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Clermont*, pp. 194-202.

(2) « Odilonem de Mercorio, potentem vivum, atque illustri apud Arvernos genere natum... in Ulcium, spretis honoribus opibusque quibus affluebat, se recepit, ibique canonicorum vitam aliquandiu professus, mortalitatem sine relicto desiderio explevit. » (*Ulciensis ecclesiæ Chartarium. Præfatio*, pp. XXIV-XXV.)

Digitized by Google

Comment se fait-il qu'un seigneur d'Auvergne, père de famille, illustre par la naissance, la puissance, la richesse et les armes, soit allé finir ses jours en Lombardie et qu'il ait choisi l'abbaye de Saint-Laurent d'Oulx, à quinze lieues de Turin pour y prendre l'habit monacal de Saint-Augustin? En voici peut-être la première cause.

Entre 1027 et 1033, l'empereur Conrad II le Salique, donna l'abbaye de Brême (diocèse de Turin, près du confluent du Tessin et du Pô), annexe de l'abbaye savoisienne de Novalaise, à saint Odilon de Mercœur, abbé de Cluny, afin qu'il l'empêchât de tomber au pouvoir de ses adversaires. Odilon mit à la tête de ce grand monastère son filleul et neveu Odilon, l'un des fils de son frère Guillaume (1) dont l'empereur confirma la nomination. C'était un tout jeune homme « sortant à peine des écoles », dont le premier soin fut d'appeler autour de lui des chevaliers sur lesquels il pût compter au milieu des guerres qui déchiraient la Haute-Italie; et, faisant la part du feu, de leur distribuer une partie des domaines de l'abbaye pour sauvegarder le surplus (2). Ce qu'il avait donné en bénéfice à vie resta possédé en fief héréditaire naturellement, comme il arriva partout à cette époque d'évolution féodale. Il se constitua ainsi une force armée. Etranger, entouré d'hos-

(1) Il le nomme le cinquième des six fils de son frère Guillaume Ier, dans la charte de Lavoûte de 1025 : « Unacum.. Willelmo etiam filio quondam fratris mei Willelmi honestissimi viri et filiis ejus Geraldo etiam et Rotberto, Beraldo, *Odilone* et Hicterio ». (*Loc. cit.*).

La *Chronique de Novalaise* dit que cet Odilon était « le neveu d'un autre Odilon, abbé de Cluny » et Peignot. (*Hist. de l'abbaye de Cluny*, I; 342), constate aussi qu'il était le fils de Guillaume de Mercœur, frère de l'abbé de Cluny.

(2) « *Odilo quidam juvenis Cluniacensis, nepos alterius Odilonis abbatis.* Abbatiam nostram (Bremetensem) ab Imperatore Cuonrado Romæ illi confertur ad regendum, qui juvenis, tunc rudis a claustralibus exiens disciplinis, conspicit se tanti honoris sublimatum, cepit turbam militarem sibi adhœrere, nonnullis prædiis terrarum, unde sumptus veniebant monachis, illis vassis in beneficium tradidit, etc.. » (*Fragmenta chronici Novalicensis monasterii a tempore potissimum Hugonis et Lotharii regum Italiæ in quibus Luitprandus definit, usque ad Imper. Conradum cognomento Salicum.* — Du Chesne, *Rerum Gallic. et Francisc. Scriptores* III, 635-653.)

Digitized by Google

tilités à commencer par celle de ses moines, quel soutien plus sûr eût-il pu trouver dans son inexpérience et son isolement, que celui des chevaliers de sa famille? Il est donc infiniment probable qu'il en appela un ou plusieurs de France pour s'installer et se maintenir. Ils ne lui suffirent pas et il dut recourir aux armes de Manfred marquis de Suze et de l'évêque de Côme, Albéric, à qui il soumit son abbaye. Son gouvernement très troublé dura jusque sous l'épiscopat de saint Léger, archevêque de Vienne (1036-1066), il fut alors remplacé. Vers ce temps (1057), Adélaïde de Suze fondait dans la même province, et dans la « plébanie » ou archiprêtré d'Oulx, un monastère dédié à saint Laurent, qui reçut en 1065 la juridiction de la plébanie de Suze, ainsi que de fréquentes libéralités des Dauphins de Viennois (1).

Il n'y aurait donc pas à s'étonner autrement de trouver à la génération suivante, dans la plébanie d'Oulx, Odilon de Mercœur fils de Guillaume, neveu de l'abbé de Brême, et probablement marié dans le pays (2).

Un Etienne II de Mercœur, *vir potens* également, paraît alors en Auvergne, agissant en seigneur irrésistible dans la terre patrimoniale. Il prend le parti de l'abbaye de La Chaise-Dieu dans sa querelle avec l'abbaye de Blesle. Il enlève par la force à Blesle, le corps de saint Léon et l'église de Saint-Etienne avec l'adhésion de Durand évêque de Clermont. Tant qu'il vécut on ne put rien contre lui, et La Chaise-Dieu resta en possession. Etienne est manifestement une puissance de la région. Il est mentionné comme défunt en 1095 dans la requête présentée, à ce sujet au pape Urbain II, par l'abbesse de Blesle Er-

(1) En 1064, 1073, 1100, 1105, etc... Valbonnays. *Hist. du Dauphiné. Preuves*, p. 8.

(2) Les relations des Mercœurs avec les marquis de Suze seraient, à ce sujet, intéressantes à étudier. A noter aussi les donations faites à l'abbaye de Saint-Chaffre en Velay, du bourg de Cervèra dans le diocèse de Turin, par les seigneurs de Montfalcone de l'évêché de Genève, en 1018, et bien d'autres faits attestant des rapports entre ce pays et celui des Mercœurs.

Digitized by Google

mengarde, lors de la prédication de la première croisade à Clermont (1).

Peu avant 1097 mourait aussi un Béraud de Mercœur qui ne s'était pas montré plus discret envers le prieuré de Chamalières-sur-Loire, sur qui il avait usurpé le village de Pradomars (commune de Vorey, arrondissement du Puy) ; mais au lit de mort il le lui rendit pour le repos de son âme (2). Ces deux personnages peuvent avoir été les frères du seigneur Odilon mort en Italie depuis peu de temps.

Il faut bien ajouter parmi les puînés un autre Mercœur de la même époque, oublié par tous, Pierre de Mercœur, prêtre, neveu probable de Pierre de Mercœur évêque du Puy qui, se rendant en Terre sainte, mourut en route à Gênes le 13 juillet 1073. Ce second Pierre se croisa et partit vers 1101 pour Jérusalem par la voie de mer, avec un nombreux groupe de ses compatriotes du Velay et du Brivadois, Abbon de Saint-Bonnet (3), Gilbert de Mézères (4), Etienne de Lignon (5), Durand Bœuf (6), un chanoine du nom de Boniface qui peut être Boniface de Bulhon (7),

(1) « Manu se violentia cujusdam *potentis Stephani Mercoriensis*, nobis contradicentibus, abstulerunt, et, auxilio Domini Durandi episcopi Claromontensis episcopi, ipsum (corpus S. Leonis) tenuerunt quamdiu vixit supradictus Stephanus. » (Baluze. *Miscellanea*, VI, p 404. Réédition de l'abbé Chaix : *Monum. pontif. Arv.* 436). Cet Etienne est très probablement le père d'Etienne de Mercœur, abbé de La Chaise-Dieu en 1144.

(2) Jacotin. *Cartul. de Chamalières* ch. 14. La Charte dit *Geraldus de Merchorio* qu'il faut, je crois, corriger en *Beraldus* dont l'existence est prouvée par d'autres documents.

(3) Saint-Bonnet de Médeyrolles, cant. de Viverols, arr. d'Ambert. propriété du prieuré de Chamalières ; Saint-Bonnet-le-Froid, arr. d'Yssingeaux ; Saint-Bonnet-le-Chastel, cant. de Saint-Germain-l'Herm, arr. d'Ambert ou Saint-Bonnet-le-Château, cant. de Montbrison, Loire.

(4) Mézères, comm. du cant. de Vorey, arr. du Puy.

(5) Lignon, comm. d'Yssingeaux, ou Saint-Maurice-de-Lignon, Haute-Loire.

(6) Il y eut un croisé de ce nom à l'avant-dernière croisade.

(7) Les Bulhon étaient alors seigneurs de La Mothe près Brioude sous l'épiscopat de Durand, d'après un acte d'environ 1080 : *Petrus, vir nobilissimus castri Bulidonensis imedctatem predicte ecclesie (Sancti Saturnini illius vici qui*

Digitized by Google

Bertrand de Bas (1) et « plusieurs autres » sur le même navire. Pendant la traversée, ce dernier tomba gravement malade, et, se sentant perdu, il fit assembler autour de lui ses compagnons de route : il leur confessa à haute voix avec une profonde douleur qu'il avait indûment retenu les dîmes de Beauzac (2), et les chargea de les rendre en son nom au prieuré de Chamalières dont elles dépendaient. Pierre de Mercœur, l'un de ses fidéicommissaires (3), figure aussi dans une donation de l'un des mas du village de Paulin ou Mont-Paulin près du Broc et d'Issoire émanée d'Etienne de Paulin, de sa femme Aldiarde et de leurs fils en faveur du monastère de Sauxillanges (4).

Le cartulaire de Cluny nous a également conservé le nom de Géraud de Mercœur qui comparait dans un acte, en Velay vers 1110 (5). Il y en eut bien d'autres.

Pendant trois générations les descendants d'Odilon seigneur de Mercœur, retiré en Lombardie, vinrent s'agenouiller à Oulx sur sa tombe, ou gratifièrent, avec l'ampleur que cette race mettait en toutes choses, les gardiens de sa dépouille.

dicitur Villa) *ipsumque allodium quod habebat in castro quod Mota vocatur... donat...*). — (*Cartul. de Pébrac*, ch. VII). *Bonafos de Bulho* figure dans un des obituaires de Brioude.

(1) Bas-en-Basset, ch.-l. de cant., arr. d'Yssingeaux.

(2) Comm. du cant. de Monistrol, même arr.

(3) « ... Notum sit... quod Bertrandus de Bas ecclesie Amiciensis diocesis canonicus, dum iret Jerusalimitam, gravatus infirmitate nimia super mares, secum voluit, convocatis comitatibus, condere testamentum, et reliquit Deo et beato Egidio et ecclesie de Bauzac superius memorate omnes decimas quas in ipsa villa vel ejus parrochia videbatur habere ; et valide se culpabilem redidit et clamavit quod jus ecclesie tamdiu tenuisset. Testes hujus testamenti fuerunt socii sui Girbertus de Mezeras, Bonefacius canonicus, *Petrus de Mercorio* sacerdos, Abo de Sancto Bonito. Stephanus de Liurio (*corr.* Luinio) et Durantus Bovis, et alii quamplures. (Jacotin. *Cartul. de Chamalières*, ch. 103.) Chassaing l'a datée de 1103 par synchronisme.

(4) *Petrus de Mercoir* souscrit avec Ebrard d'Usson et autres contemporains de la première croisade (*Cartul. de Sauxillanges*, ch. 771). *Cf.* pour la date chartes 877, 871, 277, 602.

(5) A. Bruel, ch. 3895, t. V : *Jeraldus de Mercor.*

Digitized by Google

Ses fils commencèrent par donner 600 sous de Suze pour la construction d'une chapelle dans le cimetière d'Oulx sous le vocable de Sainte-Marie-Madeleine où les restes de leur père devaient être conservés (1). Nous connaissons par le cartulaire du lieu trois au moins de ses fils, Béraud, Albert et Etienne prévôt du Puy lors d'une seconde donation. Ils se rendirent en effet, à deux reprises, en Piémont. Lors du second voyage ils achetèrent à des châtelains voisins du monastère au prix de 300 sous de Suze, deux « opulentissimes domaines » qu'ils donnèrent à l'abbaye à charge de faire célébrer par un chanoine spécialement attaché au service de leur chapelle de Sainte-Madeleine, une messe quotidienne et perpétuelle pour le repos de l'âme de leur père Odilon, de leur mère et de tous leurs parents (2). Cette seconde donation fut faite entre 1131 et 1152 (3). Béraud, fils d'Odilon, est le Béraud II de la véritable chronologie des seigneurs de

(1) Voir l'inscription funéraire ci-dessus et le *Cartulaire d'Oulx* qui la reproduit (pp. XXIV). Le monument funéraire et l'inscription qu'il portait ne furent exécutés que lorsque la chapelle étant achevée on y plaça les restes d'Odilon, c'est-à-dire un certain temps après sa mort.

(2) « Futurorum memoriæ tradere disposuimus quod *Stephanus præpositus Podiensis et frater ejus Beraldus Mercoriensis*, venientes in ecclesia Sancti Laurentii de Plebe martyrum, in loco qui Ulcie dicitur, emerunt apud Ulcem, terram quæ fuit Duranti Claudii et Riculfi, tercentis solidis securiensum, et apud vilare Folcardi vineam Ferrarii, in qua tantumdem (ratione) precii dederunt pro anima *patris sui Odilonis Mercoriensis, qui in capella Sanctæ Mariæ Magdalenæ, quæ sita est in cimiterio præfatæ, quiescit*. Hanc præscriptam terram dederunt ea conventione, ut in loco patris sui unus Canonicus sacerdos in capella prædicta quotidie desserviret pro honore Dei omnipotentis, omnium Sanctorum, et remissione peccatorum patris sui, et matris suæ et suorum, ut hoc alliisque beneficiis mereantur percipere veniam peccatorum. » (*Ulciensis eccl. Chartarium* ch. CXXXVII).

« Ejusque (*Odilonis de Mercorio*) namque *filii Albertus et Stephanus Podiensis præpositus*, Ulcium adventantes, duo opulentissima prædia, quæ ab oppidanis et in agro Villarrii Fulcardi emerant, Canonicis Ulciensibus, ea lege largiti sunt, ut, singulis diebus ad aram Divæ Magdalenæ defuncto parenti justa persolverentur. » (*Op. cit.* p. XXIV.)

(3) En 1131 Etienne n'était pas encore prévôt du Puy, mais il l'était déjà de Brioude (Dantil et de Chavanat (Chavagnac)) *Chronologie du ci-devant chapitre de Saint-Julien-de-Brioude* p. 57. Paris, 1805). Il était remplacé dans la prévôté de Brioude par son neveu Odilon en 1136. (*Ibid.*)

Digitized by Google

Mercœur dans l'état actuel des documents connus, puisqu'il n'y en a aucun autre prouvé comme chef de famille, depuis Béraud Ier fils d'Itier; et son frère Etienne monta sur le siège de Clermont « peu après » (1). Il était évêque en 1152. Une charte du cartulaire d'Oulx datée de 1173 (2) le dit décédé; en quoi elle concorde parfaitement avec l'époque de la mort de ce prélat qui advint le 26 janvier 1169. Il est donc l'Etienne VI de notre chronologie épiscopale (3).

Béraud III et Odilon, fils de Béraud II, que l'évêque Etienne appelle ses neveux dans une troisième donation à Oulx, consentirent à cette nouvelle libéralité (4). Ce fut la plus importante et, pour nous, la plus curieuse, car tout a disparu des choses données. Pendant les premières années de son épiscopat, Etienne gratifia l'abbaye italienne de son église dédiée, comme celle d'Oulx, à sainte Marie-Madeleine, et située au village de La Rivière, dans la commune d'Ardes; c'est sans doute en souvenir de cet oratoire qu'ils avaient choisi le vocable de leur chapelle d'Oulx, pour que l'âme de leur père entendît là-bas tous les jours un nom du pays natal mêlé aux prières de ses fils.

Il la dota largement et y fonda un prieuré. Entre autres dispositions il lui assura 200 setiers de seigle de

(1) « Sed ille Stephanus », dit le cartulaire d'Oulx en parlant d'Etienne de Mercœur, prévôt du Puy et de la seconde donation, « angustos limites liberationis erga Ulciensem ecclesiam animi pietatem exhibere minime substinuit. Nam *Arvernorum paulo post Episcopus* renunciatus (*corr.* enunciatus?) ut splendidissimum pii animi testimonium præberet, etc... » (*Ulc. ecc. Chart.*, pp. XXIV-XXV.)

(2) *Même cartul.*, ch. LXVII.

(3) Gonod. *Chronologie des évêques de Clermont.* Coté par d'autres Etienne VII. — Savaron, Dufraisse, Dulaure, reproduits par M. Tardieu (*Histoire de Clermont*, I) admettent un évêque Etienne qui aurait siégé en 1111 pendant un an seulement, d'après une charte de Saint-Genès de Thiers qui s'appliquerait plutôt, il me semble, à un évêque ou chorévêque du Puy ou d'ailleurs; question insuffisamment élucidée.

(4) « Stephanus... Arvernorum... Episcopus... Ripariensem in Arvernia sitam Sanctæ Mariæ Magdalenæ ecclesiam et quæ illi erant possessiones et jura consentientibus Beraldo et Odilone nepotibus, Ulciensi collegio impartivit, etc. . (*Cartul. d'Oulx* pp. XXIV-XXV.)

Digitized by Google

rente sur ses terres pour être distribués chaque année aux pauvres. Cela représentait la nourriture complète en pain de 60 personnes par an ; il veut cependant que les chanoines d'Oulx qui y feraient un séjour prélèvent là-dessus le nécessaire pour leur nourriture ; si les autres revenus n'y suffisaient pas (1). Stipulations rares et bonnes à noter, il prévoit la négligence dans la culture des vignes, dans l'entretien des cheptels d'animaux et outils aratoires faute d'argent en caisse le moment venu, et il crée un fonds spécial de 200 sous de rente pour la façon et la fumure des vignes, de 100 sous pour l'achat ou le « renouvellement des bœufs » (2). Les églises de Grezin (près du Broc et d'Issoire) et d'Anzat-le-Luguet lui doivent 100 livres de cire par an, il en donne 60 pour l'éclairage perpétuel de l'autel de Saint-Jean dans l'église de La Rivière (3) et 40 pour illuminer les tables du prieuré le jour de la Toussaint (4). Cette église était de son alleu personnel (5). Il y avait ou il avait fait creuser lui-même une crypte sous l'église de La Rivière ; et c'est là que se trouvait « l'autel

(1) Post hæc Dominus prælictus Stephanus hinc prefatæ Ripariensi dedit ecclesiæ ducentos sextarios siliginis censuales, ut cilicet de his in domo Ripariensi per totum spatium unius cujusque anni elemosina perpetuæ fiat ; ita tamen ut Ulcienses cononici qui ibi manserint, ad omnes sumptus suos et necessarios usus, qui sibi decerint, de his in unoquoque anno capiant, et sufficiens habeant omni tempore complementum. (*Même cartul.*, ch. LXVII.)

(2) Dedit jamdictus Stephanus hinc ecclesiæ Ripariensi ducentos solidos censuales in perpetuum ad putandum (corr. fumandum) et colendum vineas et centum solidos censuales ad emendendum singulis annis et renovandum boves (*Même cartul.*, ch. LXVII. Texte emprunté à un exemplaire d'un *codex* mss. des arch. d'Oulx. fol. 62.)

(3) « Dedit insuper adilluminandum perpetuo superius altare Sancti Johannis triginta libras ceræ, quas sibi debebat censuales ecclesia de Grezesc in Omnium Sanctorum festo. (*Même cartul.*, ch. LXVII.)

(4) Dedit insuper ad illuminandum perpetuo superius altare Sancti Johannis triginta libras ceræ, quas sibi debebat censuales ecclesia de Anzac in festivitate Omnium Sanctorum ; et ad... mensas domus Ripariensis illuminandas quadraginta libras ceræ quas sibi debebat censuales ecclesia de Monte Gresesc in Omnium Sanctorum festo». (*Ibid.*) *Mensas* s'applique aux autels comme aux consoles et tables qui supportaient les statues de saints dans l'église ou le monastère, *domus*.

(5) Prædicta vero ecclesia Sancti Johannis Evangeliste et Sanctæ Mariæ Magdalenæ de Riparia in proprio allodio prefati Stephani, qui hoc donum concessit (*Ibid.*).

Digitized by Google

FRAGMENT DE GÉNÉALOGIE

RÉSULTANT DES DOCUMENTS CONTEMPORAINS

Sont imprimés en petites majuscules dans ce fragment de généalogie les noms des personnes figurant dans les Cartulaires de Brioude, de Saint-Chaffre, d'Oulx, de Lérins, la Chronique de Novalaise et la Charte de La Voûte.

ITIER (911-936)
à Arsinde.

BÉRAUD Ier seigneur de Mercœur à Gerberge.	ETIENNE à Ermengarde 955-986.	Etc...	Etc...
ETIENNE seigneur de Mercœur 1025.	Guillaume × avant 1025.	SAINT ODILON 968-1048.	Béraud, prévôt du Puy.	Etc...
GUILLAUME II 1025.	ODILON abbé de Brême 1024-1050 env.	Béraud.	Etc...
ODILON Ier seigneur de Mercœur 1077-1095.	Etienne 1097.	Etc...
BÉRAUD II 1097-1040 env.	ALBERT.	ETIENNE prévôt de Brioude et ensuite du Puy, évêque de Clermont 1131-1169.	Etc...
BÉRAUD III seigneur de Mercœur 1163-1171.	ODILON Doyen de Brioude 1171.	ETIENNE 1170-1190.

Digitized by Google

Digitized by Google

souterrain de Marie-Madeleine ». De concert avec ses deux neveux il en assure l'éclairage perpétuel en ajoutant une rente de 8 livres d'huile qui lui sont dues sur les vacheries de « Bandadou » et de Flay [commune de Mazoires, canton d'Ardes] (1). Enfin, par un acte général, les frères de Mercœur donnèrent au chapitre de Saint-Laurent-d'Oulx toute la terre de La Rivière avec « ses maisons, leur outillage et dépendances; ses vignes, champs, prairies, jardins, bois, arbres fruitiers ou non fruitiers, dîmes, acquisitions, gages, cens, revenus de toutes sortes, rivages, *moulins à parer les étoffes de laine et de lin* ». Ils s'y dessaisissaient même de la pêche et de la chasse (2).

Oulx n'est pas le seul monastère très lointain auquel Etienne de Mercœur ait distribué ses largesses. Il donna tous ses droits dans l'église de Lugeac (commune de La Vaudieu, canton de Brioude) à l'abbaye de Saint-Honorat de Lérins située dans une île de la Méditerranée à l'extrémité du royaume de Provence (3). Un autre de ses neveux, Guillaume, chanoine de Brioude, s'unit à lui dans cette circonstance; tous les deux donnèrent à Saint-Honorat « leurs corps et leurs âmes », suivant leurs propres expressions, c'est-à-dire qu'ils voulurent mourir

(1) Et Dominus Beraldus de Mercorio frater jam dicti Stephani dedit octo solidos debitales ad oleum altaris subterranei beatæ Mariæ Magdalenæ qui debentur de vaccis in villa Bandadou et de Fleis.

(2) Notum volumus quod *Dominus Stephanus de Mercorio quondam Arvernorum Episcopus, cum assensu et voluntate nepotum suorum Beraldi de Mercorio scilicet et Odilonis Brivatensis decani*, donavit... ecclesiæ Sancti Laurentii de Ultio... et Sanctæ Mariæ Magdalenæ de Riperia cum loco et domibus et toto apparatu et omnibus appenditiis suis... vineis, campis, pratis, hortis nemoribus, arboribus, fructiferis et infructiferis, decimis, emptionibus, acquisitionibus, pignorationibus, aquæ ripis, molendinis pannorum, lanearum et lineorum paratoriis... » (*Cartul. d'Oulx*, ch. LXVII, pp. 67-69.)

(3) La part que les comtes d'Auvergne possédaient dans ce fief d'église avait été déjà donnée, depuis un siècle (1045-1052), par le comte Robert II à Lérins (*Cartul. de Lérins*, ch. CCLIX); aussi avait-elle reçu depuis lors le vocable de Saint Honorat, ajouté à celui de Saint Just, et le considérait-elle comme patron dès le temps de l'évêque Etienne VI.

Digitized by Google

sous l'habit monacal de la célèbre abbaye provençale (1). L'évêque Etienne mort, son frère aîné Béraud II de Mercœur et son autre frère Odilon, devenu dans l'intervalle doyen de Brioude, achevèrent son œuvre à La Rivière.

L'établissement ainsi doté, orné, muni de tout, le moment était venu d'en opérer la délivrance à l'abbaye piémontaise. Cela fut fait en 1171, et très solennellement, entre les mains d'une députation composée de Nicolas, prévôt d'Oulx, et de quatre de ses chanoines (2) arrivés tout exprès d'Italie avec une escorte de serviteurs. Parmi les nombreux témoins de la cérémonie : Pierre Ebrard abbé de Saint-Germain-Lembron, l'un des plus fidèles clients des Mercœurs, Géraud de Billom, Jean d'Alayrac, Géraud d'Auzoles, prêtres; Eustache *de Bona rocha* (du Broc?), Etienne de Sauriers, Hugues de Montcelet, Durand de Lamothe, Guillaume de Saint-Giron.

Oulx était en terre d'Empire et le roi Louis VII, qui faisait tous ses efforts pour étendre son influence sur le domaine impérial du diocèse de Lyon vers les Alpes, voyait avec moins d'indifférence que ses prédécesseurs au siècle précédent les sujets de l'empereur s'étendre sur le territoire français. Il fallut obtenir sa ratification. Elle fut différée par la guerre civile qui désolait l'Auvergne à ce moment. Le roi venait d'envahir pour la seconde fois cette province pour y faire cesser les brigandages de Guillaume VIII et de ses partisans. Il avait poussé jusqu'à Brioude, peut-être jusqu'en Velay; il connaissait personnellement Odilon de Mercœur le doyen, nous le

(1) [*Cartul. de Lérins*, ch. CCLXX.] Etienne cumulait alors la prévôté de Brioude avec l'épiscopat, soit qu'il ait été à la fois prévôt de Brioude et du Puy, soit qu'il ait échangé le premier de ces bénéfices pour le second. D'après la même charte, son neveu Guillaume et lui reçurent un canonicat dans l'abbaye de Lérins.

(2) « ... Et quatuor canones de Ulcio, scilicet Guido de Lamura, Ismido de Chasta, Umbertus Regularis, Lantelmus et eorum famuli. Factum est hoc apud Ripariam, in manu Nicolai Ulciensis præpositi anno ab Incarnatione Domini MCLXXI, indictione epuarta, regnant Ludovico rege Francorum, Poncio existente Claromontense Episcopo. (*Loc. cit.*)

Digitized by Google

verrons tout à l'heure. Dans ces conflits, l'évêque et les Mercœurs étaient restés fidèles au parti royal.

Mais en 1173, Nicolas prieur d'Oulx, l'abbé Pierre Ebrard, deux clercs de Brioude Guillaume Audebrand et Bertrand, enfin Etienne de Beaumont le premier prieur de La Rivière tout récemment institué par Nicolas, allèrent en députation trouver le roi à Noyon. Ils y furent favorablement accueillis (1). A son assentiment pour la donation de La Rivière par « ses fidèles Etienne de Mercœur » et Odilon, doyen de Brioude », Louis VII joignit l'autorisation pour le chapitre italien « d'acquérir tout ce qu'il pourrait dans le royaume ». C'était un ami de gagné sur la frontière des Alpes ; le roi de France ne se montra pas moins généreux, vers le même temps et pour les mêmes motifs, pour « son ami » Guigues, comte de Lyon et de Forez. Le diplôme pour La Rivière fut signé dans l'hôtel de Baudoin, évêque de Noyon.

De son côté, Pons, évêque de Clermont, confirma la fondation du nouveau prieuré (2). Il augmenta même le do-

(1) « Ludovicus rex... Nicolao Ulciensi præposito et toti congregationi canonicorum Ulciensium... Salutem... Quoniam multa bona de vestra Ulciensi ecclesia et de vobis audivimus in Sanctitate, religione, hospitalitate, misericordia et charitate, vos in Regnum nostrum advenisse gaudemus... quæcumque jam congregationi vestræ dederunt et dabunt adhuc *Stephanus de Mercorio* et *Odilo Brivate Decanus, fideles nostri* in domo Ripariæ et in aliis locis, in terra sua, videlicet in vineis, campis, pascuis, nemoribus, terris cultis et incultis, venationibus, aquæ ripis... quæ in toto regno nostro poteris unqnam adspici, nos vobis et præfatæ Ulciensi ecclesiæ vestræ Sancti Laurentii de Plebe martyrum... concedimus. : Valete et orate... Hujus rei testes sunt Petrus de Curteniaco frater regis, Guido de Jabruisa, Guido de Garlanda, Bochardus Loveltres, Galterius camerarius, Hugo Bevanz, Gaucherius, Philippus, Petrus scriptor regis ; Petrus Ebrardus abbas Sancti Jermani, Willelmus Aldebrandus et Bertrandus Brivatenses clerici, et Stephanus de Belmont prior ecclesiæ Ripariensis, in manu cujus hoc factum fuit in civitate quæ appellatur Novionis, in domo Balduini ejusdem civitatis Noviomentis episcopi, Dominicæ incarnationis anno MCLXXIII, indictione VI et feria IV. Datum Novioni per manum Galterii camerarii Kal. novemb. ». (*Cartul. d'Oulx*, ch. XLIX, pp. 50-51)

(2) *Stephani de Mercorio* donationem Pontius, ex abbate Clarevalensi ad Claromontem sedem elatus, confirmavit (1170-1190) non modo, verum Ecclesiam de Foresta dictam, semirutamque, tunc temporis canonicorum sedem, Ulciensi congregationi donavit. (*Même cartul.*, p. XXV.)

Digitized by Google

maine d'Oulx en Auvergne en lui donnant l'église de la Forest, aujourd'hui Cisternes-la-Forest, canton de Pontgibaud. Il y avait là un chapitre de moines propriétaires de très vastes territoires ; mais ce n'était pas comme à La Rivière ; le chapitre était dans l'anarchie, l'église en ruines, les cultures presque abandonnées, les habitants réduits à la misère, et « un homme ennemi » de l'évêque s'efforçait de s'y rendre indépendant du chapitre cathédral propriétaire du lieu (1).

Il est probable que, dès cette époque, les Mercœurs, rapprochés de Clermont par les événements, cherchaient à se constituer un établissement féodal digne d'eux à Ardes, au centre de leurs possessions dans ces parages, et que la fondation d'un monastère en rapport avec leur situation entrait dans ce plan ; toutefois, on n'a pas la preuve qu'ils eussent abandonné leurs châteaux du Brivadois comme siège principal de leur existence. Ils sont alors, ce semble, comme beaucoup d'autres familles puissantes de ce temps, dans la période ambulante ; l'unité de leurs possessions n'est pas faite ; ils ont des chefs-lieux de seigneuries, il n'y a pas encore une capitale de la Terre.

(1) *Cartul. d'Oulx*, charte LXX, p. 70. C'est dans cette charte qu'on voit la donation de Pons.

MARCELLIN BOUDET.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Compte de gestion du Trésorier en 1904.

(Séance du 14 mars 1905.)

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le compte du septième exercice financier de la Société au 31 décembre 1904.

RECETTES.

En 1904, les recettes comprennent :

365 cotisations de membres titulaires à 10 francs	3.650f »	3.837f »
4 cotisations de membres correspondants à 6 francs (décision du 21 avril 1903)	24 »	
21 cotisations de membres adjoints, à 5 fr.	105 »	
6 abonnements à la *Revue*, dont 5 à 10 fr. et 1 à 8 fr.	58 »	
Subvention du département du Puy-de-Dôme en 1904	250f »	538 50
Subvention de la ville de Clermont-Ferrand pour la même année	100 »	
Intérêts des fonds de la Société déposés en compte courant, au 31 décembre 1904	188 50	
Total des recettes		4.375 50

DÉPENSES.

Les dépenses, en 1904, consistent en :

REVUE.

Impression de la *Revue* en 1904 [30 feuilles] (facture Mont-Louis)	1.800f »	1.977f »
Couvertures, titre, faux-titre, encartages et corrections de textes (Id.)	177 »	
A reporter		1.977f »

Digitized by Google

Report.....			1.977 »

Reproductions de dessins à la charge de la Société :

Facture Mont-Louis.....	82f »	100f 35	187f 63
Facture de Seauve, de Paris...	18 35		
Frais d'envoi de la *Revue*.....		87 28	

SUBVENTIONS.

Versement à l'Agent comptable de l'Université de Clermont : de la subvention pour le cours d'électricité industrielle (1904-1905)....	400 »	
Et de la subvention à l'Université de Clermont en 1904 (Décision du 18 novembre 1903)	250 »	
Versement de M. le Dr Girod de la subvention qui lui a été allouée pour son cours libre d'anthropologie en 1904 (Id).....	150 »	
Frais d'impression de vingt tirages à part alloués aux auteurs de mémoires parus dans la *Revue* (facture Mont-Louis).....	164 50	
Frais de réception de la délégation de l'Association franco-scandinave en Auvergne (décision du 6 juillet 1904).....	80 »	1.135 »
Frais d'imprimés pour l'enquête que M. Pineau se propose de faire sur le Folk-Lore de l'Auvergne (décision du 8 novembre 1904). — Facture Mont-Louis.....	16 »	
Paiement à l'Administration des Monnaies des frais de gravure des noms des lauréats sur les médailles décernées par la Société aux Etudiants de l'Université de Clermont, en 1904..	64 50	
Paiement de la cotisation de la Société au Syndicat d'initiative d'Auvergne.....	10 »	
A reporter.....	1.135 »	3.299f 63

Digitized by Google

FRAIS GÉNÉRAUX.

Report.....		3.299 63
Frais de brochage de volumes de la *Revue* (facture Mainvialle).....	7 25	
Frais de correspondance, envois divers, frais de bureau et d'assurance contre l'incendie.....	42 45	
Paiement de l'indemnité revenant au personnel de la salle des conférences.....	100 »	642 25
Paiement de l'indemnité allouée au préposé à la Bibliothèque (décision du 18 novembre 1903).....	150 »	
Paiement de l'indemnité due au personnel de la salle des séances (id.).....	37 50	
Frais de recouvrements des cotisations en 1904.....	125 05	
Paiement du traitement d'un commis....	180 »	
Total des dépenses.....		3.941 88

RÈGLEMENT DU COMPTE.

Les recettes, en 1904, se sont élevées à.....	4.375f 50
Et les dépenses, à.....	3.941 88
Soit un excédent en recettes de.....	433f 62

AVOIR DE LA SOCIÉTÉ.

Cet avoir est constitué par :

La réserve existant au 31 décembre 1903.....	3.612f 77
Et le reliquat actif au 31 décembre 1904.....	433 62
Total.....	4.046f 39

Et il est représenté par :

Fonds en compte courant.....	4.000f »
Fonds en caisse au 31 décembre 1904.....	46 39
Total égal.....	4.046 39

Digitized by Google

Il résulte du compte qui précède, que non seulement il n'a pas été nécessaire de faire aucun prélèvement sur la réserve, mais qu'il a été possible d'augmenter celle-ci de 433 fr. 62 ; il est heureux de constater ce résultat, mais ce qui doit nous attrister, c'est le nombre considérable de décès survenus parmi nos adhérents depuis un an. Nous avons en effet à regretter la mort de MM. Amenc, Bresson, Chotard, Dulier, Julien, Langlais, Lécuellé, Maillet, Francisque Mège, Parmentier, de Préneuf et Rollier, qui, pour la plupart, étaient membres titulaires depuis la fondation, en 1884, de la Société d'Emulation de l'Auvergne. Nous leur adressons un dernier souvenir.

Comme les années précédentes, il a été décerné, en 1904, au nom de la Société, sept médailles dont cinq en vermeil et deux en argent, à des étudiants de l'Université de Clermont. Il reste en réserve quatre médailles en vermeil et deux en argent.

Réélu aux fonctions de trésorier lors des dernières élections du bureau, je remercie vivement la Société de cette nouvelle marque de confiance.

Le Trésorier,
J.-B. MATHIEU.

Rapport de la Commission nommée dans la séance du 14 mars 1905 pour examiner le compte de gestion remis par le Trésorier.

(Séance du 4 avril 1905.)

Messieurs,

Le 14 mars 1905, vous avez nommé une Commission composée de MM. Battu (Dr), Bielawski et Cousty, afin d'examiner le compte présenté par notre respectable trésorier, M. Mathieu, pour l'exercice 1904.

Le rapporteur se fait un nouveau plaisir de rendre hommage au travailleur modeste et dévoué qui remplit avec tant de scrupule une mission délicate, bien plus assujettissante qu'on ne saurait l'imaginer. Et, au nom de tous, nous croyons devoir applaudir une fois encore à la flatteuse distinction dont M. Mathieu, officier de l'Instruction publique, vient d'être l'objet à si juste titre. C'est avec de l'*Honneur* que l'on récompense de tels services volontaires, en quelque sorte publics.

Un esprit de prévoyante économie ne saurait trop inspirer ensuite une Société qui s'efforce de remplir des devoirs multiples avec des ressources restreintes. Et M. Mathieu nous donne un exemple à

Digitized by Google

suivre par l'énergie qu'il apporte dans la défense de notre fonds de réserve qu'il a contribué pour une bonne part à former depuis plus de 21 ans De ce dernier chef aussi, nous ne saurions lui exprimer assez notre profonde gratitude.

Après examen du compte, la Commission, Messieurs, vous en propose l'approbation pleine et entière, avec les vifs remerciements de la Société, pour le soin minutieux apporté par notre Trésorier dans la tenue irréprochable de ses livres.

J.-B.-M. Bielawski.

Projet de budget pour l'année 1905, présenté par le Conseil d'administration et adopté.

(Séance du 14 mars 1905.)

RECETTES.

335 cotisations de membres titulaires, à 10 fr.	3.350f »	3.519f »
4 cotisations de membres correspondants, à 6 fr	24 »	
17 cotisations de membres adjoints, à 5 fr...	85 »	
6 abonnements à la *Revue*, à 10 fr	60 »	
Subvention du département du Puy-de-Dôme en 1905	250f »	350 »
Subvention de la ville de Clermont-Ferrand pour la même année	100 »	
Intérêts des fonds de la Société déposés en compte courant, environ		150 »
Produit de la vente de fascicules de la *Revue*		*mémoire*
Total des recettes, sauf *mémoire*...		4.019 »
à prélever sur la réserve existant au 31 décembre 1904..		481 »
Total des recettes		4.500f »

DÉPENSES.

REVUE.

Publication de la *Revue* et du Bulletin de l'Université (27 feuilles)	1.620f »	2.020f »
Titres et couvertures	160 »	
Reproductions de dessins à la charge de la Société, dont 3 portraits	150 »	
Envoi de la *Revue*	90 »	
A Reporter		2.020f »

Digitized by Google

Report.....		2.020 »

MÉMOIRE ANNUEL.

Publication aux frais de la Société d'un mémoire annuel pouvant comprendre de 3 à 6 feuilles au maximum (tirage, 600 exemplaires) y compris la couverture.....		380 »

SUBVENTIONS.

Subvention à l'Université de Clermont-Ferrand en 1905 (2e année).....	250 »	
Subvention pour les cours de vacances en 1905 (1re année).....	200 »	
Subvention pour faire exécuter quelques sondages au pied de la ruine dite « Mur des Sarrasins », en vue de déterminer, si possible, la destination première de ce monument (décision du 6 juillet 1904).....	100 »	
Subvention allouée à M. Lauby, licencié ès sciences, pour recherches géologiques.....	100 »	711 50
Souscription de la Société au buste de M. le professeur Julien.....	25 »	
Souscription à un nombre d'exemplaires à fixer lors de la publication du cours fait par M. du Ranquet, à la Faculté des Lettres, sur l'art roman auvergnat.....	*mémoire.*	
Cotisation au Syndicat d'initiative de l'Auvergne.....	10 »	
Cotisation à la Société des Monuments de la vallée de la Loire.....	6 50	
Souscription à l'inventaire des Archives du département du Cantal.....	20 »	

TIRAGES A PART

Volume composé des articles scientifiques parus dans la *Revue* et pouvant comprendre 5 feuilles (100 exemplaires).....	50 »	
Bulletin de l'Université de Clermont comprenant 2 feuilles (100 exemplaires).....	25 »	345 »
Compte rendu de la séance solennelle de rentrée de l'Université de Clermont, composé de 4 feuilles (300 exemplaires).....	70 »	
Frais de tirages à part alloués aux auteurs d'articles parus dans la *Revue*.....	200 »	
A reporter.....		3.456 50

Digitized by Google

Report.....			3.456 50

FRAIS GÉNÉRAUX.

Imprimés, brochage de volumes de la *Revue*, bandes et carnets de quittances.....	100	»	910 »
Frais de publication du compte rendu de la séance de rentrée de la Société (100 exemplaires à 2 feuilles).....	50	»	
Frais d'installation de la nouvelle salle des séances (éclairage et chauffage)....	150	»	
Semestre du loyer de cette salle.....	150	»	
Indemnité au personnel de la salle.....	20	»	
Indemnité au personnel de la salle des conférences.....	100	»	
Frais de correspondance et de bureau et assurance contre l'incendie.....	30	»	
Frais de recouvrements des cotisations en 1905.....	130	»	
Traitement d'un commis.....	180	»	
Total des dépenses, sauf *mémoire*.....			4.366 50
Dépenses imprévues.....			133 50
Total égal.....			4.500 »

Procès-verbal de la séance du 6 décembre 1904.

La réunion mensuelle de la Société a eu lieu le mardi 6 décembre, à 8 h. 20 du soir, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres de l'Université, sous la présidence de M. le docteur Gautrez.

Etaient présents : MM. Accarias, Audollent, Baisle, Dr Battu, Bonnefoy, Brunhes, Chomette, Colombier, Côte-Blatin, Desdevises du Dezert, Eusébio, Garde, Gautier, Dr Gautrez, Dr Guillemin, Laborde, Lauby, Laude, Mathieu, Martin Fernand, Pajot, Pourcher, du Ranquet, Rogier, Roubille, Sarrut, Seignobosc, Viallefont.

M. le Président ouvre la séance en indiquant que la Société s'est réunie provisoirement dans l'amphithéâtre de la Faculté des Lettres, mais qu'il serait peut-être bon qu'à l'avenir la Société possède un local qui lui soit propre ; M. Desdevises fait observer que les Amis

Digitized by Google

de l'Université sont bien chez eux dans la salle actuelle. M. le docteur Gautrez met aux voix cette question, après avoir fait connaître les légers inconvénients de ce choix : L'amphithéâtre de la Faculté des Lettres est choisi comme lieu des réunions de la Société.

Conformément à la décision prise le 15 octobre 1901, relativement à l'attribution des quatre médailles données par la Société aux élèves les plus méritants de l'Université, M. le docteur Gautrez fait remarquer que, cette année, il y a lieu d'accorder une cinquième médaille pour prix *ex-æquo* à M. Perrin, étudiant.

Il y a un an, il avait été décidé que la *Revue d'Auvergne* insérerait les actes officiels de l'Université ; conformément à la demande de M. le Recteur, la Société décide que le compte rendu de la rentrée solennelle des Facultés sera inséré dans le *Bulletin*.

Quant à notre bibliothèque, il est convenu qu'elle sera remise aux bibliothèques réunies de l'Université et de la Ville. M. Laude, bibliothécaire, veut bien se charger de préparer le contrat de dépôt de telle sorte que les membres de la Société aient libre accès dans les salles de lecture ; et que, si les bibliothèques réunies de la Ville et de l'Université faisaient retour à l'État, nos ouvrages et périodiques nous soient rendus (les collections de la *Revue d'Auvergne* demeurant la propriété exclusive de la Société).

La Société adresse ses remerciements à M. Mangerel pour le don qu'il vient de lui faire de son intéressante étude sur : Le canton de Pionsat de 1789 à 1800.

La date des élections pour le renouvellement du Bureau est fixée au vendredi 16 décembre prochain ; il ne sera pas envoyé de convocations personnelles, un avis réitéré cinq fois dans les journaux locaux en tiendra lieu.

M. le Président donne la parole à M. Gautier pour l'exposé de sa note insérée à l'ordre du jour de la séance : « Etude géologique de la ligne de Saint-Eloy à Pauniat ».

M. Gautier fait ressortir que cette ligne, par sa position, permet d'étudier la bordure ouest et un plissement transversal du bassin de Saint-Eloy-Pontaumur ; les roches granitiques et gneissiques qui l'enclavent, les influences de contact et les cassures de tout âge, avec remplissages divers. Ces cassures ont joué un rôle important dans la topographie et la solidité des massifs granito-gneissiques.

M. le docteur Gautrez remercie M. Gautier des faits intéressants qu'il vient de signaler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

A. L.

Digitized by Google

Séance du 15 janvier 1905.

La réunion mensuelle des membres de la Société a eu lieu le 15 janvier 1905, dans l'une des salles de la Mairie.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 du soir, sous la présidence de M. Bonnefoy.

Etaient présents : MM. Accarias, Audollent, Docteur Battu, Bielawski, Bonnefoy, Brehier, Brunhes, Cibaud, Desdevises du Dezert, Docteur Gautrez, Docteur Guillemin, Laroche, Lauby, Lecoq, Petiot, du Ranquet, Docteur de Ribier, Roubille.

M. le Président, après avoir indiqué la collaboration si active de M. Julien au développement de notre Société, adresse ses sentiments de vive condoléance à la famille du regretté professeur et à l'Université de Clermont, dont il était l'un des maîtres les plus écoutés.

M. Bonnefoy annonce la réception de la thèse soutenue par M. Col, membre de la Société.

Sur une demande de M. Delmas, secrétaire de la Société la *Haute-Auvergne*, la Société décide de souscrire à l'achat d'un exemplaire des archives de la ville d'Aurillac.

Plusieurs propositions sont émises au sujet du choix d'un local ; après diverses observations, une Commission est nommée, en font partie MM. Accarias, Mathieu, du Ranquet.

M. Bonnefoy propose diverses modifications au sujet de la publication de la *Revue d'Auvergne ;* après échange d'observations, la Société décide de soumettre ces desiderata au comité de publication qui décidera des améliorations à adopter.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Biélawski pour la communication à l'ordre du jour :

Cimetière gallo-romain. — Communication par M. Bielawski d'un intéressant mémoire de M. l'abbé Pinguet, relatif à la découverte par ce dernier d'un cimetière gallo-romain dans la commune de Saint-Denis-Combarnazat.

Ce cimetière a été trouvé au milieu de vignes sur un petit mamelon désigné sous le nom de terroir de *Violle*, terme qui signifie petite route, sentier. Le chemin conduit au Sud-Est à la grande butte tumulaire de Montgâcon. Un menhir devait se dresser quelque part sur la Violle. Une planche de curieuses poteries dessinées par l'auteur accompagne le mémoire, ainsi que le dessin d'un bronze précieux du type mérovingien.

M. Lauby fait connaître les résultats fournis par un sondage de 20 mètres dans les dépôts cinéritiques de la cuvette de Sainte-Reine.

Cette étude met en relief un fait stratigraphique important, c'est

Digitized by Google

que ce gisement est en place; en second lieu, qu'on peut fixer à l'époque Miocène supérieure l'existence de ce grand lac. Enfin que l'industrie française ne sera désormais plus tributaire des dépôts de kieselguhrs allemands, nos gisements d'Auvergne pouvant rivaliser avec avantage par leur qualité et leur quantité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

A. L.

Séance du 14 mars 1905.

La réunion mensuelle de la Société a eu lieu le 14 mars, à la Mairie, sous la présidence de M. Bonnefoy.

Etaient présents: MM. Accarias, Dr Battu, Bielawski, Bonnefoy, Brunhes, Christophle, Cibaud, Cousty, Garde, Lauby, Lecoq, Mathieu, Petiot.

M. le Président, se faisant l'interprète des membres de la Société, adresse ses plus chaleureuses félicitations à M. Mathieu, trésorier de la Société, qui vient d'être nommé officier de l'Instruction publique.

Dix-sept membres nouveaux ont été ensuite admis à faire partie de la Société ; ce sont :

M. Coville, recteur de l'Université, présenté par MM. Bonnefoy et Lecoq.

M. Becquignon, inspecteur d'Académie, présenté par MM. Bonnefoy et Lecoq.

M. Cousty, percepteur à Gerzat, présenté par MM. Bielawski et Bonnefoy.

MM. Bosvieux Martial, agréé ; Basse Maurice, avocat ; Charin, directeur de la succursale de la Banque de France; Dr Roux, à Saint-Nectaire ; Salveton, maire de Nonette,

Présentés par MM. Brunhes et Rouchon.

M. Fournier, commis des Domaines à Tananarive, présenté par MM. Brunhes et du Ranquet.

MM. Fric, ingénieur ; Tallon, avocat ; Lébraly, avocat ; Loiret, ingénieur au corps des Mines ; Mme Francisque Mège,

Présentés par MM. du Ranquet et Brunhes.

M. Perceau, avoué, présenté par MM. Dr de Ribier et Nuger.

M. le Dr Piollet, professeur à l'Ecole de médecine, présenté par MM. Desdevises du Dezert et Rouchon.

M. Cirice Teillard, ingénieur, présenté par MM. des Essarts et Brunhes.

M. Christophle, président de la Société d'horticulture, présenté par MM. Bonnefoy et Brunhes.

Digitized by Google

M. Girard, professeur d'histoire au Lycée, présenté par MM. Petiot et Lauby.

Après avoir donné connaissance de la circulaire indiquant que le Congrès des Sociétés savantes aura lieu, cette année, à Alger, M. le Président donne la parole à M. Mathieu, trésorier, pour la lecture du compte rendu de la gestion financière de l'année 1904.

Des comptes arrêtés au 31 décembre 1904, il résulte que les recettes se sont élevées à la somme de..... 4.375 50
Les dépenses à..... 3.941 88

Soit un excédent de recettes de..... 433 62
A cette date (31 décembre), l'avoir de la Société se compose de :
1° La réserve existant au 31 décembre 1903, soit..... 3.612 77
2° Le reliquat actif au 31 décembre 1904..... 433 62

Total..... 4.046 39

Une commission chargée de l'apurement des comptes est nommée : MM. Bielawski, Dr Battu, Cousty.

M. Mathieu soumet ensuite à la Société le projet de budget pour 1905, qui est adopté.

Après diverses observations, il est décidé que le cours d'électricité industrielle ne sera pas subventionné, cette année, par la Société, mais il est convenu que les Amis dé l'Université feront l'appoint nécessaire au cas où les ressources de la Faculté ne lui permettraient pas la subvention complète nécessaire à cet enseignement.

Sur la proposition de M. le Président, la Société s'inscrit pour la somme de 25 francs sur la liste de souscription destinée à l'érection d'un buste à M. le professeur Julien.

M. Bonnefoy présente une pièce de vers de M. Léonce Marmay, ayant pour titre Vercingétorix. Cette étude sera soumise au comité de publication.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Bielawski, pour sa communication : *Age de la Faune à Hipparion de Perrier.* Le basalte formant la roche de Rocca-Nigra est dû à un éboulement des hauteurs de la Chaux de Perrier ; il a glissé sur le dépôt renfermant la faune à Hipparion, qui se trouve actuellement à une quinzaine de mètres au-dessus de lui.

D'après le Dr Stehlin, les fossiles de ce gisement se distinguent de ceux du Pliocène classique par leur surface corrodée. L'animal le plus fréquent est un cheval tridactyle, un Hipparion sp., probablement une forme nouvelle. On y trouve aussi : Gazella Juliéni (Munier-Chalmas), quatre ou cinq variétés d'antilopes, etc.

Digitized by Google

Si la faune classique de Perrier est une faune de forêt, celle de Rocca-Nigra est une faune de steppe ou de prairie.

Outre ces documents, M. Bielawski a recueilli dans ce gisement des pièces semblant appartenir à un Mastodonte sp., une tête de Machærodus sp., des mandibules de Hyænide sp., un mandibulaire de Canis cf., mégamastoïdes de Pomel, un Félidé sp.

L'on serait tenté de rapprocher cette faune de celle de Montpellier et Perpignan; dans ce cas, il y aurait contradiction avec la coupe de Perrier établie par MM. Michel Lévy et Munier-Chalmas. M. le Dr Stehlin constate que « les formes les mieux caractérisées de cette faune ne sont pas connues ailleurs ». Cette faune de transition se place entre les époques *pontienne* et *plaisancienne*.

M. Bielawski termine sa note par la conclusion suivante : Paléontologiste de premier ordre, entraîné par la force de la vérité et des faits nouveaux, M. le Dr Stehlin voit juste de prime abord. Mais ensuite, préoccupé par le souci d'une coupe stratigraphique dans laquelle il s'efforce en vain de faire entrer la faune de Rocca-Nigra, le maître hésite, se reprend, n'ose enfin se prononcer.

La parole est ensuite donnée à M. Lauby pour sa communication : Fouilles du tumulus du Soul, près Lafageole (Cantal). Les recherches faites en ce point ont mis au jour, outre de nombreux fragments de poterie, des os, du charbon, des fessous et des pièces en fer.

De l'ensemble de ces documents, l'on peut conclure que l'on se trouve en présence d'une sépulture appartenant au haut moyen âge.

La séance est levée à 10 heures.

A. L.

MÉLANGES

Les gisements de plantes fossiles de la vallée de la Véronne (Cantal)

Dans le tome IX du *Bulletin des Services de la carte géologique de la France*, M. Boule indique que, dans la vallée de la Véronne entre Colandre et Riom-ès-Montagnes, les cinérites à plantes fossiles sont très développées et signale un beau gisement au-dessous du hameau de La Garde (1).

(1) Voir aussi : Boule et Farges. *Le Cantal guide*, p. 212. 1902.

Digitized by Google

Au cours d'une excursion récente (mai 1905), j'ai parcouru la vallée de la Véronne pour étudier le gisement de La Garde et rechercher l'étendue actuelle du niveau diatomifère de la Bade, découvert en 1900 par M. Chareton-Chaumeil, étudié par frère Héribaud (1).

Deux ruisseaux, ceux dits de Michel (Michaou) et celui de Font-Bonne, situés en face Flageol et La Bade, coupent les cinérites et offrent de beaux gisements de plantes fossiles.

Sous les deux cascades du ruisseau de Michel, j'ai pu extraire de belles séries d'empreintes ainsi que dans la partie inférieure du ruisseau de Font-Bonne. Quant au ruisseau de Pierre-Folle qui se trouve au sud du village de La Garde, si les cinérites affleurent sous la cascade, les restes végétaux y paraissent peu abondants, bien que sous le village lui-même les empreintes soient nombreuses.

Je ferai connaître à la Société, dans une séance ultérieure, les indications que fournissent ces premiers matériaux. — ANT. LAUBY.

BIBLIOGRAPHIE.

—

FÉLIX WITTING. — *Kirchenbauten der Auvergne, mit neun Abbildungen.* Strassburg 1904, 59 p. grand 8°. Prix : M. 3 50.

La librairie Heitz de Strasbourg publie depuis plusieurs années une collection artistique, *zur Kunstgeschichte des Auslandes*, dont le 28e fascicule, qui vient de paraître, est consacré à l'Auvergne. L'auteur, M. F. Witting, à qui la même collection doit déjà deux fascicules, sur les débuts de l'architecture chrétienne (n° 9), et sur les églises à coupoles de l'ouest de la France (n° 19), ne s'est pas proposé ici la tâche banale de résumer ce que les historiens de l'art français en général, Quicherat, Viollet-le-Duc, Enlart, etc., et ceux de l'art auvergnat en particulier, Mallay, Michel et Mandet, de Baudot, Ch. du Ranquet, etc., ont écrit sur l'architecture si originale de la province d'Auvergne. En historien dressé à la méthode scientifique et soucieux d'idées générales, il s'est attaché uniquement à résoudre la question si délicate des origines et de la formation de cette architecture. Son ouvrage, d'ailleurs remarquablement documenté, acquiert par là une valeur toute personnelle et mérite d'être lu avec attention par ceux-là mêmes auxquels les monuments de l'art auvergnat sont le plus familiers.

(1) HÉRIBAUD. *Les Diatomées fossiles d'Auvergne*, 1902.

Digitized by Google

M. Witting est pénétré de cette idée que l'art roman d'Auvergne ne doit rien aux influences orientales (syriennes ou byzantines), qu'il est simplement le développement régulier de l'art gallo-roman des ve-vi^e^ siècles et se rattache aux plus anciennes de nos traditions nationales. Aussi se préoccupe-t-il d'abord de reconstituer l'architecture gallo-romaine d'après les descriptions qu'ont laissées plusieurs écrivains des églises de cette époque. La plus célèbre de ces églises, la plus importante au moins pour un historien de l'art auvergnat, est assurément celle que l'évêque Namatius fit bâtir à Clermont-Ferrand vers 470 et dont on trouve chez Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* II 16, une longue description. M. Witting lui consacre avec raison une étude minutieuse ; il relève soigneusement tous les traits indiqués par Grégoire, il précise de son mieux le sens des expressions techniques (1), il calcule patiemment les dimensions probables de l'édifice, la disposition du plan, le rapport des parties ; finalement il construit un tracé (p. 21), donnant la coupe de l'église et permettant d'apprécier d'un coup d'œil le résultat de ses hypothèses. Le témoignage de Grégoire de Tours n'est pas isolé ; il est complété et confirmé par celui d'autres écrivains, notamment de Venantius Fortunatus, *Carm.* III 5, décrivant Saint-Félix de Nantes (bâti vers 570) et de l'auteur de la vie de Saint-Philibert décrivant l'église de Jumièges. Bien mieux : la disposition que l'on est en droit d'attribuer à ces divers monuments se trouve reproduite d'une façon frappante sur un chapiteau de l'ancienne église Saint-Sauveur de Nevers, aujourd'hui conservé au musée de la porte du Croux (n° 98). M. Enlart, dans son excellent manuel, a, par mégarde sans doute, négligé de l'utiliser ; M. Witting lui reconnaît toute l'importance qu'il mérite ; il prouve par de bonnes raisons qu'on ne doit pas y voir avec Viollet-le-Duc un souvenir d'église byzantine, mais bien plutôt la représentation d'une église gallo-romaine de l'époque, peut-être de l'église St-Sauveur elle-même. La plupart des caractères qui y sont figurés se retrouvent aux époques suivantes : plan cruciforme, absidioles en cul de four, coupole sur la croisée, appareil réticulé et en épi. Il est même permis d'ajouter un détail à ceux que donne M. Witting : le clocher qui se dresse à droite de l'entrée et qui passe du plan carré au plan circulaire par quatre étages successifs, fournit en somme le modèle de ces charmants lanternons, de proportions à la vérité ré-

(1) Je signale au passage p. 15, une interprétation curieuse de l'énigmatique *ascella*, sur lequel les archéologues n'ont jamais pu se mettre d'accord ; M. Witting traduit le mot par « clocher » et y voit un emprunt germanique (v. h. a. *scëlla*, auj. *Schelle*), comme dans l'italien *squilla*.

Digitized by Google

duites, qui flanquent la façade des églises poitevines du XIIe siècle ; tels ceux des admirables portails de Saint-Jouin de Marnes et de Notre-Dame-la-Grande, qui s'élèvent sur des faisceaux de colonnettes ; telles même, tout à fait réduites cette fois et devenues de simples ornements, les gracieuses tourelles d'angle de Saint-Pierre d'Airvault, de Saint-Hilaire de Melle ou de l'église d'Aulnay en Saintonge.

Une fois établi le type architectural des églises gallo-romaines, il s'agit de montrer que les constructeurs d'églises auvergnates n'ont fait qu'en poursuivre et qu'en développer la tradition. Sans s'attarder à décrire tous les monuments de l'art roman auvergnat ni s'embarrasser des différences qu'ils présentent, M. Witting, choisissant avec raison, comme type de cet art, Notre-Dame-du-Port de Clermont (1), cherche, par une étude minutieuse, à déterminer la part de l'imitation traditionnelle et celle de l'initiative novatrice. L'influence du passé se fait partout sentir, mais toujours corrigée par les tendances originales d'un esprit vraiment créateur. L'idée d'un déambulatoire par exemple, sur lequel s'ouvrent des chapelles rayonnantes, n'est pas nouvelle ; on la trouve appliquée antérieurement ou simultanément en bien d'autres endroits, comme à la couture du Mans (995), à Saint-Martin de Tours (997), à l'abbaye de Beaulieu, près de Loches. Mais à Notre-Dame-du-Port, le déambulatoire est dans l'axe des collatéraux ; et cette disposition, toute nouvelle, en même temps qu'elle rattache d'une façon si simple et si heureuse le chœur à la nef, donne à l'ensemble un caractère des plus originaux. Il est impossible de suivre ici M. Witting dans tous les détails de sa discussion, qui embrasse toutes les parties de l'édifice, le plan, l'élévation, l'appareil ainsi que la décoration. Aussi bien, la conclusion est-elle partout la même : conservation d'éléments anciens, addition d'éléments nouveaux par transformation des anciens procédés, mais nulle part aucune trace d'influence orientale. Il n'est pas jusqu'aux motifs de décoration, pourtant si suspects d'origine étrangère, que M. Witting ne déclare issus des procédés de l'art gallo-roman. Chacun se rappelle les hippogryphes qui décorent un des chapiteaux de l'église ; on serait tenté de les croire byzantins, mais M. Witting combat cette opinion ; il prétend les retrouver sur une parure gallo-romaine enfermée dans un sarcophage de Bourges.

(1) M. Witting suppose sans cesse que l'église de Namatius occupait l'emplacement actuel de Notre-Dame-du-Port et non pas celui de la Cathédrale ; a-t-il des raisons pour rejeter sur ce point l'opinion courante, ou serait-ce tout simplement qu'il l'ignore ?

Digitized by Google

Le type architectural dont Notre-Dame-du-Port de Clermont est le représentant le plus net et sans doute le plus ancien, est un des plus originaux dont l'histoire de l'art français ait à se glorifier. Il devait cette originalité à des éléments si complexes, encore qu'harmonieusement fondus dans l'ensemble, qu'on a pu le modifier en divers autres exemplaires, jusqu'à supprimer comme à Saint-Saturnin les absidioles du chevet, sans pour cela l'altérer essentiellement : une pensée identique, malgré la différence des temps et l'éloignement des lieux, a tracé le plan des églises de Saint-Nectaire, d'Orcival, d'Issoire, de Riom, de Brioude, etc., qui reproduisent avec plus ou moins d'exactitude le type de Notre-Dame-du-Port. A-t-on le droit, dès lors, de parler d'une « évolution » de l'art roman auvergnat? M. Witting pose la question et semble embarrassé de la résoudre. Sans doute, les conditions diverses imposées par les circonstances de temps et de lieu ont créé des différences entre ces divers édifices, et l'impression qu'on en ressent n'est pas partout la même. Auprès de Notre-Dame-du-Port, sanctuaire intime et discret, Saint-Paul d'Issoire paraît plein d'audace noble et élégante ; à Saint-Julien de Brioude, l'allure est lourde et vulgaire ; le goût s'y heurte parfois à des disparates choquantes. C'est que Saint-Paul est du XIIe siècle et que Saint-Julien, commencé vers 1150, n'était pas terminé en 1259. Mais en somme toutes ces églises présentent l'application des mêmes procédés, et les défauts que l'on déplore dans la dernière sont bien plutôt les maladresses d'un art épuisé qui languit que les tâtonnements d'un art rajeuni qui hésite. Après la merveilleuse floraison des XIe-XIIe siècles, l'art roman d'Auvergne n'a pas su se renouveler. C'est la rançon des faveurs dont il avait joui d'abord. A l'abri des montagnes, il avait pu s'épanouir librement, mais il vécut trop longtemps sur lui-même et finalement il se trouva trop isolé pour recevoir du dehors le souffle qui régénère.

J. VENDRYES.

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

LES CRISES BELLIQUEUSES

DU PEUPLE ANGLAIS

LE CONFLIT DE L'IDÉALISME LITTÉRAIRE ET DU LIBÉRALISME POLITIQUE

Ni les tendances conservatrices du tempérament national, ni l'action produite sur l'Aristocratie industrielle et les classes moyennes par vingt années de prospérité économique, ni les répercussions politiques des revendications ouvrières habilement exploitées par les Tories, ne sauraient suffire pour expliquer la crise du Libéralisme Anglais, l'autorité décroissante de sa doctrine sociale et de sa politique coloniale. A côté de ses causes psychologiques, économiques et parlementaires, il faut faire place aux origines intellectuelles.

L'évolution politique de l'Angleterre contemporaine, la réaction conservatrice de 1874-1902, s'expliquent par un conflit entre les deux courants distincts, dans lesquels se concentre la vie intellectuelle de la Grande-Bretagne, depuis la fin du XVIIIme jusqu'à l'aube du XXme siècle (1). L'un prend son origine dans le réveil, après un siècle de classicisme, des sensibilités et des imaginations, sous l'ac-

(1) Ces pages sont extraites d'un volume qui paraîtra prochainement dans la collection d'*Etudes de Philosophie contemporaine*, publiée par la Maison Alcan, sous le titre de : « *Essai d'une Psychologie de l'Angleterre contemporaine. — Les crises belliqueuses.* »

Digitized by Google

tion littéraire de la celtique Ecosse et l'influence religieuse de la prédication méthodiste; se traduit dans l'éclosion d'une école poétique qu'inaugurent Burns et Wordsworth; renouvelle le roman par la peinture des misères sociales, et trouve enfin dans l'œuvre touffue de Carlyle et de Ruskin, dans le groupe de disciples qu'ils ont inspirés, la plus parfaite expression de ses caractères et de ses tendances. L'autre prend naissance dans la philosophie utilitaire du XVIIIme siècle; choisit ses premiers apôtres parmi les Whigs, dont la revue d'Edimbourg est l'organe et Sidney Smith l'interprète attitré; évolue sous l'action des encyclopédistes français et de l'étrange personnalité de Bentham; donne naissance d'une part au classicisme économique, de l'autre, au radicalisme philosophique, auquel J. Stuart Mill, imbu du socialisme français, imprime une direction nouvelle; s'incarne enfin dans l'œuvre de M. Herbert Spencer, qui fond, dans le bloc d'une seule doctrine, inspirée de Darwin et de Comte, l'ancien utilitarisme et le nouveau positivisme anglais.

Ce mouvement philosophique et ce mouvement littéraire ont exercé une action également bienfaisante sur la vie intellectuelle et morale de l'Angleterre contemporaine. Ils n'en restent pas moins aussi profondément différents dans leurs origines que dans leurs caractères.

Mais avant d'analyser cette opposition et d'en déterminer les conséquences, nous voudrions l'établir en fait. Quelques citations précises ne sauraient laisser de doute sur l'hostilité des écrivains idéalistes contre les théoriciens successifs du libéralisme politique.

*
* *

Malgré la solidarité chaque jour plus étroite des intelligences, la pénétration chaque jour plus complexe des idées et des systèmes, pendant tout le XIXme siècle, les deux filons se développent, se rencontrent et se heurtent.

*
* *

Digitized by Google

L'histoire des discussions entre les premiers romantiques et les derniers whigs est restée célèbre. C'est la Revue d'Edimbourg, l'organe du whiggisme, qui prononça, par la plume de Jeffrey, une retentissante condamnation contre les débuts poétiques de Wordsworth : « This will never do ». Et en 1814, les vers de l'*Excursion*, où frissonnent les tendresses d'une âme profondément aimante et doucement naïve, se heurtent au même dédain (1). Macaulay, à son tour, porta sur Southey un jugement d'une sécheresse aussi injuste. « Dans les ouvrages où M. Southey a tout à fait abandonné la narration et essayé de traiter les questions de morale et de politique, sa chute a été complète et ignominieuse. Dans ces occasions, ses écrits ont été protégés, contre l'extrême mépris et l'extrême dérision, par la pureté du style. Nous trouvons, nous l'avouons, un si grand charme dans son anglais que, même lorsqu'il écrit des absurdités, nous le lisons généralement avec plaisir, excepté lorsqu'il essaie d'être plaisant (2). Un plus intolérable bouffon n'a jamais existé....» Pour bien affirmer l'antinomie de leurs tempéraments, les poètes qui se groupent autour de Coleridge, les Southey et les Wordsworth, après s'être enthousiasmés du Jacobinisme humanitaire, se rallient aux plus farouches tories : ils avaient été démocrates avancés, ils furent conservateurs intransigeants, ils ne devinrent jamais libéraux (3).

Les deux mouvements continuent à ébranler les pensées anglaises de leurs ondes vibrantes, et leur hostilité persiste. Quand, de 1835 à 1846, le petit groupe des économistes prend la tête du parti réformateur, proclame les principes de la liberté économique et demande l'abolition des droits sur les blés, il est tout surpris de se heurter,

(1) A. Chevrillon, *Sidney Smith*, p. 22.

(2) *Critical and Historical Essays*, t. I, p. 165.

(3) De Quincey est également Tory. Il blâme la réforme de 1832 et le mouvement démocratique. Vr *A. Tory's account of Toryism, Whiggism and Radicalism*, p. 205, vol. XV de ses œuvres complètes. Ed. 1881, Edimbourg.

Digitized by Google

sinon à l'opposition, du moins à la réserve des deux grands idéalistes, qui troublaient les consciences et captivaient les âmes au récit des misères sociales. J'ai nommé Dickens et Carlyle. S'ils acceptaient « à contre-cœur » (1) la nécessité d'abolir les taxes sur les céréales, ils s'opposaient à ce que la décision fût absolue, et en tous cas, ils combattaient le dogme de la liberté économique, Carlyle, de 1840 à 1843, dans *Chartism* et *Past and Present* (2), Dickens, plus tard, dans des lettres adressées à Cobden lui-même, où il se refuse à abandonner, d'une manière complète et définitive, tout protectionnisme (3). Lorque, enfin (1850-1873), arrive au Pouvoir le groupe des radicaux philosophes, on pouvait espérer que les atténuations qu'ils apportaient aux théories de l'école de Manchester, la place qu'ils faisaient dans leur programme aux revendications ouvrières, l'influence que Wordsworth avait exercée sur l'âme délicate et inquiète de leur chef J. Stuart Mill (4), sauraient leur conquérir la sympathie des écrivains idéalistes : il n'en fut rien. Les luttes qu'au temps de sa jeunesse, dans les sociétés de discussion, Stuart Mill avait eu à soutenir contre les coleridgiens Fred. Denison Maurice et Sterling, métaphysiciens par goût naturel et autoritaires par tempérament, il dut les reprendre, aux heures de sa maturité contre J. Ruskin. Ses trois ouvrages d'économie politique, *Unto this last* (1860), *Munera Pulveris* (1863), *Time and Tide* (1867) (5), sont remplis d'attaques violentes contre le fondateur du radicalisme philosophique ; atta-

(1) J.-A. Froude, *Disraëli*, p. 81.

(2) *Latter Day Pamphlets* Ed. du centenaire Chapman and Hall, pp. 18 et 27.

(3) John Morley, *Life of Cobden*, t. II, p. 222. C. Dickens organisa une propagande méthodique en faveur d'une législation interventionniste. V. Cazamian, *ouv. cité*.

(4) Stuart Mill, *Mémoires*, pp. 145-148.

(5) *Unto this last*, p. XI, XI, v. 87, 106, 108, 109, 111, 114, 151, 156. *Munera Pulveris* I, p. 77, *Time and Tide*, pp. 64, 140, 157, 185. Ils importe de rappeler les polémiques de Ruskin et Gladstone, J. Morley : *Life of Gladstone*, t. II, p. 582, 1902.

Digitized by Google

ques d'autant plus injustes, que J. Ruskin n'a voulu ni tenir compte des modifications que Stuart Mill avait peu à peu apportées à ses théories, ni discuter les solutions précises et pratiques qu'il proposait pour résoudre les questions sociales. Lorsqu'en 1874, lord Beaconsfield reprit, avec une majorité aussi écrasante qu'inattendue, les rênes du pouvoir, Carlyle, oubliant les anathèmes dont il l'avait chargé, à l'occasion de la réforme électorale de 1867 (1), fit amende honorable. Il engagea vivement son fils adoptif J.-A. Froude à accepter, des mains du nouveau parti conservateur (2), un siège au Parlement et une mission diplomatique dans l'Afrique du Sud. Et quand J.-A. Froude exprimait, dans une courte et retentissante étude, son antipathie pour le libéralisme politique (3), il laissait percer dans la flamme de ses passions un reflet des colères du maître disparu.

Le libéralisme vaincu entrait en décadence et les retours intermittents de ses *leaders* au pouvoir ressemblaient étrangement aux derniers efforts d'un adversaire terrassé, pour échapper aux étreintes d'un rival, ému de sa victoire inespérée. En 1895, le parti conservateur pouvait se croire transporté cent ans en arrière, tant sa majorité était écrasante et son autorité incontestée. Les écrivains idéalistes seraient-ils restés des alliés fidèles après la victoire? Auraient-ils acclamé l'alliance de la féodalité terrienne et de l'aristocratie industrielle, symbolisée par le ministère Salisbury-Chamberlain? Auraient-ils été entraînés par la tourmente belliqueuse, qui réveillait les plus profonds instincts de leur race? Nous ne le croyons pas. C'est là une des raisons qui rendent si dramatique le conflit entre le libéralisme politique et l'idéalisme littéraire : ils étaient deux formes d'un même effort, pour créer une société humaine plus élevée et plus juste; ils étaient l'un et

(1) J. A. Froude, *ouv. c.*, p. 91.
(2) J.-A. Froude *ouv. c.*, p. 3.
(3) *Short studies*, t. V.

Digitized by Google

l'autre si nécessaires, qu'avec leur décadence coïncida la renaissance des passions que leurs apôtres avaient condamnées et flétries ; — et cependant, ces deux forces, d'une égale beauté dans leur épanouissement, d'une égale fécondité dans leur expansion, devaient se heurter et se détruire l'une l'autre, inévitablement.

*
* *

L'utilitarisme pratique et l'idéalisme littéraire sont des créations propres aux pensées concrètes. Ce qu'on découvre ici, comme partout, sous des conflits apparents, c'est l'unité harmonieuse de la race.

Il y a deux manières d'échapper à l'abstraction des idées, induites des faits de manière à en perdre à la fois le relief et l'imprécision, la vie et la complexité ; et ce sont précisément deux formes opposées de l'imagination. L'une, consiste à nier l'existence de tout domaine suprasensible, à se concentrer dans l'observation et le classement des phénomènes, à les analyser dans une langue qui reproduira les lignes et les couleurs des choses, avec toute la fidélité d'un miroir. L'autre, au contraire, soutiendrait volontiers que le domaine idéal est plus réel que la réalité, et qu'elle a, dans ses visions, l'intuition d'une vérité plus absolue. Pour légitimer cette ambition, elle s'appliquera à noter ses conceptions *a priori* et ses rêves métaphysiques, en une langue aussi pleine des teintes et des formes de la nature, que celle dont les utilitaristes se servent pour traduire leurs fidèles observations. C'est ainsi qu'un Ruskin, après avoir proclamé que la vertu propre de l'imagination est d'atteindre « par intuition, une vérité plus essentielle que celle que nous voyons à la surface des choses », et réclamé le droit à l'a priori (1), a bien soin, non seulement de grandir les objets par des

(1) Pour le développement de ces idées, voir notre *Ruskin*, 2e édition, pp. 164 et suivantes, 290 et suivantes.

Digitized by Google

procédés typographiques, d'employer des majuscules qui individualisent et personnifient, mais encore d'exprimer toujours ses idées morales, historiques et économiques à l'aide d'images pieusement recueillies dans ses longues méditations avec la nature (1). La langue d'un Ruskin est aussi colorée et concrète que celle d'un Sidney Smith. Cet anglais du XVIIIe siècle, qui, en combattant l'idéalisme, cède à son tempérament autant qu'il obéit à ses convictions, ce pasteur, qui justifie ses affirmations morales à l'aide d'arguments utilitaires, proclame, dédaigneux de toute subtilité métaphysique, la synonymie d'argent et de vertu, a grand soin, lui aussi, d'exprimer ses idées générales, par exemple l'infériorité sociale du catholicisme, à l'aide d'anecdotes précises et d'images vivantes (2).

Cette application différente aux visions idéalistes et aux annotations utilitaires d'une même méthode intellectuelle peut s'expliquer psychologiquement.

Pour comprendre les caractères de ces divers tempéraments, il faut évoquer le souvenir de deux silhouettes anglaises bien connues de tout observateur quelque peu perspicace. L'une, est cette physionomie sanguine, aux traits accusés et à la mâchoire forte, à la démarche lente et aux formes épaisses, dont les yeux n'ont d'autre flamme que celle d'une énergie concentrée et dont les gestes, toujours rares, sont toujours violents. L'autre, est cette apparition entrevue parfois dans un banquet d'étudiants ou dans une réunion de jeunes filles, dans les stalles d'une église, dans les couloirs de Westminster, et

(1) De même que Carlyle, après avoir déclaré que l'imagination « est notre œil, l'organe par lequel nous percevons le divin » (*On heroes*), après avoir affirmé que les choses sensibles ne sont que des apparences qui cachent la vérité inconnue (*Sartor Resartus*), ne veut que des images pour traduire ses pensées, et des faits précis et prouvés pour remplir les pages de son histoire (*Past and Present*).

(2) Chevrillon. *Sidney Smith*, pp. 170, 254, 262. De même que Macaulay ne cherche dans ses conceptions philosophiques que des applications utilitaires et matérielles, dans ses travaux historiques que des faits particuliers et des souvenirs personnels.

Digitized by Google

qui ne s'efface jamais de la mémoire, tant elle porte en elle de sereine élévation et de vigoureuse beauté. Sur les traits réguliers flotte la paix d'une délicatesse affinée qui n'a rien d'affecté ou de morbide. Dans la profondeur bleue du regard brillent les changeantes lueurs d'une sensibilité religieuse et paisible. Qu'il s'agisse d'un orateur de l'Oxford-Union, passionnément attaché à son idéal politique, d'une romancière, soucieuse de son apostolat social, d'un parlementaire, créateur d'associations ouvrières, cette silhouette est toujours aussi attachante, puisqu'à la saine beauté du profil grec, elle ajoute encore, dans l'expression du regard, l'infinie profondeur de l'âme chrétienne.

Sans doute, entre ces deux types extrêmes, il existe toute une hiérarchie d'intermédiaires ; et l'évolution des théories libérales coïncide avec un affinement progressif des sensibilités, sous l'action du romantisme ambiant. Le tempérament dont Sidney Smith montre le mélange déconcertant de vigueur saine et de rudesse choquante, d'honnêteté bourrue et d'utilitarisme grossier, s'affine dans un Cobden et un Macaulay, pour aboutir au caractère de J. Stuart Mill, où le positivisme de la pensée n'exclut ni les élans trop souvent contenus, ni la délicatesse, rarement exprimée, d'une sensibilité affinée. D'autre part, il convient de rappeler que l'influence française fut assez profonde pour effacer chez un Bentham, un Mill, les traces de l'utilitarisme primitif sous le rigide vêtement d'une méthode déductive et d'un dogmatisme logique. Malgré ces réserves nécessaires, on peut affirmer, quand on compare les libéraux utilitaires, les radicaux philosophes et les écrivains idéalistes, que l'opposition de leur tempérament intellectuel s'explique par la différence de leur tempérament.

Les uns, parce qu'ils sont des esprits pratiques, servis par des tempéraments froids, restent plus facilement fermés aux préoccupations métaphysiques, tracent à chaque forme de l'activité intellectuelle ses limites, et ne

Digitized by Google

les laissent pas empiéter les unes sur les autres. Mais d'autre part, procédant avec méthode, ils ont construit et nous laissent des histoires, des traités, des discours bourrés de faits, bâtis à sable et à chaux. Les autres, parce que leur imagination créatrice était l'interprète de sensibilités affinées, sans être morbides, et inquiètes, sans êtres tourmentées, se complurent dans les méditations religieuses et firent pénétrer la morale, dans l'histoire, l'art et l'économie politique. Souvent emportés par leurs passions, ils étaient faits pour pousser des attaques sincères et éloquentes, et non pour édifier des monuments durables, disposés d'une manière commode et formés de matériaux solides.

Les politiques, qu'ils fussent ou non attachés à une confession déterminée, restaient des rationalistes : leurs convictions religieuses, s'ils en avaient, répondaient à un besoin de leurs pensées philosophiques ou sociales, couronnaient un système où complétaient une constitution, mais n'étaient pas l'expression d'un élan de leur cœur angoissé du mystérieux au delà. Si quelques-uns n'adoptaient pas les opinions anti-chrétiennes professées par la majorité des radicaux (1), tous cependant limitaient étroitement le domaine religieux, définissaient strictement les questions morales, concentraient leur attention et leur sympathie sur les efforts scientifiques et économiques, considérés en eux-mêmes, indépendamment de leurs conséquences, comme un progrès. Carlyle et Ruskin sont d'accord pour condamner, avec la même vigueur, l'utilitarisme pratique et le rationalisme positif. C'est à l'usage du premier, que Carlyle a écrit son célèbre catéchisme des « Cochons ». La religion du confortable est flétrie dans *Past and Present*. Il l'accuse de transformer l'Angleterre « en un enclos à bétail et une maison de correction fort considérable, avec des tables de cuisine et de

(1) E. Halévy, ouv. cit. T. II, pp. 264, 274. Guyau, ouv. cit., p. 135.

Digitized by Google

restaurant non moins considérables, où celui-là est sage, qui peut trouver une place. Toute la vérité de cet univers est devenue obscure. Il n'y a que le profit et la perte, le pudding et son éloge qui soient et restent visibles à l'homme pratique. Les lois de Dieu sont transformées en principes du plus grand bonheur possible et en expédients parlementaires » (1). L'utilitarisme épuré en un rationalisme positif s'attire au même degré les foudres de Carlyle. La vénération profonde d'un moine du XIIe siècle, chez lequel la religion est un sentiment passionné, vaut mieux, tant au point de vue social qu'au moral, que je ne sais quelle conviction intellectuelle et froide (2). Et J.-A. Froude, se souvenant de ces anathèmes, déplore l'évolution qui a entraîné la conscience religieuse du catholicisme au protestantisme, et de là à « une simple opinion » (3). Ruskin ne manque pas, lui aussi, de flétrir lord Macaulay et ses disciples, tous ceux qui ont appris aux Anglais que « puisqu'ils avaient des tapis au lieu de feuilles sous leurs pieds, des lits de plume au lieu de foin pour leur sommeil, des égouts au lieu de puits sacrés pour leur soif, ils étaient la crème de la création et chacun d'eux un Salomon (4).

Et Ruskin a grand soin de s'associer aux efforts de son maître, pour flétrir l'esprit scientifique moderne, qui fait abstraction du sentiment et rejette l'appui de l'imagination (5).

Si les deux grands idéalistes étaient d'accord pour condamner les tendances de la philosophie du XVIIIe siècle, épurées et complétées par celles du XIXe siècle, c'est que pour l'un et l'autre, le point de vue du métaphysicien qui, par delà l'opposition et la diversité, cherche

(1) *Latter Day Pamphlets*, p. 28. Voir aussi *Heroes*, pet. éd. in-18, *Chapman and Hall*, pp. 69-70.

(2) *Past and Present*, p. 303.

(3) *Oceana*, Ed. 1886, pp. 68, 167, Disraëli, pp. 77-78.

(4) *Pleasures of England*, p. 49.

(5) *Love's Meinie*, p. 5; *On the old Road*, I, p. 22; Eagle's Nest, pp. 94-105

Digitized by Google

l'harmonie et l'unité, était un besoin de leur esprit, de même que le christianisme réduit, pour prendre le mot de Carlyle, à « l'adoration de la douleur », au sens de la résignation individuelle et de la fraternité humaine, un besoin de leur âme. Ils étaient si naturellement religieux de pensée et de cœur, que cette empreinte a marqué leurs conceptions générales, comme leurs jugements particuliers.

Ils sont des puritains, c'est-à-dire des hommes d'action. Leur idéalisme n'est pas l'échappatoire commode de rêveurs chimériques, apeurés devant une réalité, dont ils ne sauraient supporter les luttes ou vaincre les laideurs. Loin d'affaiblir leurs énergies, il les rend plus sensibles aux tristesses morales et aux injustices sociales, plus forts, pour consoler les unes, et redresser les autres. Ce ne sont pas des Allemands, mais des Anglais. Aussi bien les parties les plus durables et les mieux comprises de leurs œuvres sont-elles les pages où ils ont déchiré des voiles, révélé des iniquités, détruit des préjugés. Comme les prophètes de l'antique Judée, dont ils rappelaient inconsciemment les augustes silhouettes, dont ils ressuscitaient volontairement la langue martelée, les formules concentrées, les images scintillantes, ils se sont moins attachés à tracer dans leurs détails les lignes de l'avenir, qu'à réaliser des réformes morales immédiates.

Les pages les moins fragiles et les plus vraies de Ruskin sont celles qui tombent de sa plume, quand, mettant à profit les leçons d'un Carlyle, il flétrit l'inutile égoïsme d'un art purement plastique, sans expression ni vérité, et le compare au jaillissement spontané d'œuvres sincères et émues, dans une société où les âmes sont pures et les citoyens unis; — lorsque, attristé des conséquences du libéralisme économique, il compare aux villes modernes, où les êtres sont entassés, sans se connaître ni s'aimer, dans des maisons qu'ils ne possèdent pas, auprès d'usines où ils ne sont que des salariés, sous un ciel dont les fumées

Digitized by Google

malsaines détruisent les parfums et voilent les couleurs, aux chaumières perdues dans les plantes grimpantes, d'où montent, dans l'air serein, par les fenêtres entr'ouvertes, avec l'harmonie des chansons et la gamme des rires, le bruit de l'antique tissage, auquel travaillent la mère et les enfants, tandis que la bêche du père retourne joyeusement les mottes brunes du jardin. Mais, dès que Ruskin veut compléter ses attaques et ses réformes morales par l'exposé d'une esthétique nouvelle ou la construction d'une économie politique transformée, il lui est impossible de faire œuvre durable. Il est incapable de profiter des expériences acquises, d'élever méthodiquement sur des fondements solides des théories nettes et harmonieuses. Sous le poids des obscurités et des contradictions, tout l'édifice, malgré la noblesse de l'inspiration et la beauté des matériaux, s'écroule avec fracas.

Comment expliquer cette destinée, de tous points semblable à celle de Carlyle (1), dont Ruskin n'a fait que perpétuer l'esprit, continuer l'œuvre et appliquer les procédés sur un terrain nouveau ? Ici encore, il faut se rappeler les traits particuliers qui classent les idéalistes en un même groupe, nettement distinct, des écrivains politiques; victimes du caractère imaginatif de leurs pensées et instinctif de leurs conceptions, ils laissent leur plume traduire les visions qui se présentent d'elles-mêmes à leur esprit, sans que la volonté intervienne pour les soumettre à un choix et les plier à une méthode. Les sensibilités emportent les pensées. Voilà ce qui explique l'infériorité des parties constructives de leurs œuvres, quand on les com-

(1) Il faut parcourir plusieurs chapitres de *Past and Present* pour découvrir les remèdes que propose Carlyle à la question sociale. Ces réformes sont à la fois éparses, peu cohérentes et bien vagues : intervention législative ; inspection des ateliers ; création de parcs publics ; réorganisation de l'enseignement ; fondation d'un bureau d'émigration ; multiplication des rapports entre patrons et ouvriers. En critique littéraire et en histoire, pas plus qu'en économie politique, il ne nous a laissé autre chose que des analyses souvent profondes et des visions parfois lumineuses ; je veux dire : jamais un jugement définitif, une étude complète.

Digitized by Google

pare à celles des utilitaires et des positivistes. Ceux-ci ont pu observer les faits, les classer dans des cadres précis, sans que leurs sensibilités rudimentaires et d'ailleurs maîtrisées vinssent troubler l'ordre de leurs efforts et le plan de leurs travaux. Leur solidité massive vaut bien les scintillements lumineux des imaginations créatrices. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire un chapitre de Macaulay ou de J. Stuart Mill.

Si nous avons insisté aussi longuement sur l'opposition fondamentale de ces esprits, c'est que cette analyse formait une préface psychologique nécessaire. Seule, elle précisait et expliquait la diversité de leurs théories économiques et politiques. Du moment que la nature particulière de leurs imaginations idéalistes et de leurs sensibilités mystiques disposait les romantiques à ne voir les choses, les idées qu'au point de vue religieux, à ressentir les injustices et les souffrances plus qu'à signaler les remèdes et à bâtir les systèmes, ils devaient évidemment, s'occuper, avant tout, des conséquences morales et sociales de la révolution industrielle. Tandis que les utilitaires et les radicaux philosophes mettaient les problèmes politiques au premier plan, et appliquaient aux questions économiques la méthode et les principes du libéralisme politique, les idéalistes, devançant l'école collectiviste, renversaient l'ordre des facteurs. Partant de l'observation des faits économiques, ils ont étendu aux problèmes politiques les solutions autoritaires et aristocratiques, que dictaient à leurs consciences inquiètes les spectacles entrevus dans les cités modernes.

*
* *

Sans doute, ils ont pu s'attacher particulièrement à un point précis : Dickens, à opposer la vertu désintéressée et l'héroïsme souriant des faubourgs, à l'égoïsme et à la dureté des demeures élégantes (1); Carlyle, à symboliser, dans

(1) *Hard times. David* Copper field.

Digitized by Google

des personnages fictifs, l'irréductible antinomie des riches et des pauvres (1); Ruskin, à la laide monotonie et à l'atmosphère irrespirable des villes, qui ne veulent être que des usines, au lieu d'harmonieuses cités (2).

Mais dans leurs hymnes semés de mots étranges et de lumières prophétiques n'en résonne pas moins toujours, et malgré tout, la même note grave. La révolution industrielle a créé une société immorale, parce qu'en brisant les lois qui pesaient sur certains biens, en rompant les chaînes qui groupaient les hommes autour de quelques demeures et de quelques associations, elle a lancé les choses et les hommes dans un tourbillon, dont la concurrence est la loi, et la richesse, le but. La révolution industrielle a affranchi les choses, puisqu'elle a libéré les industries de toute réglementation restrictive; débarrassé le commerce des clauses favorables ou défavorables; ouvert toutes les cités, toutes les provinces et tous les pays à tous les produits. La révolution industrielle a affranchi les hommes, parce qu'elle a détruit les villages, centres de vie collective et hiérarchisée; brisé les corporations, groupement d'énergies individuelles, disciplinées et contrôlées, en une association d'intérêts généraux; réuni les hommes dans des cités où rien ne les attache, ni liens moraux, ni liens matériels, et où, molécules semblables aux autres molécules, ils sont attirés et groupés par des aimants mystérieux, en vertu de lois infaillibles. Les objets luttent entre eux; les hommes luttent entre eux. Les uns et les autres se heurtent et s'entrechoquent, pour trouver à vendre ce qu'ils contiennent de force, au plus d'acheteurs possible, au coût le plus élevé.

(1) Dans *Sartor Resartus*, Carlyle compare longuement « le porte-guenilles » et « le dandy ». Charles Kingsley, dans *Alton Locke*, pour qui Carlyle trouva un éditeur, reprend la même opposition et a grand soin de citer souvent son maître, de conserver ses conceptions autoritaires et aristocratiques. L'historien J.-A. Froude, un autre disciple, continue le même développement. (Disraëli, pp. 78, 89; *Oceana*, pp. 212, 332.)

(2) *Crown of Wild Olive*, p. 97. William Morris, Cobden-Sanderson, W. Crane, s'inspirent du même point de vue et conservent la même attitude.

Digitized by Google

Le conflit des offres et des demandes règle tous les cours : celui de la nourriture, du vêtement, des muscles, de l'intelligence et de la beauté. Pour les besoins de la cause et pour appliquer les lois infaillibles de ce nouvel évangile, tout est matérialisé. Richesses humaines, artistiques, industrielles, végétales dansent la même sarabande. Dans chaque genre, les unes sont vaincues aujourd'hui, les autres seront broyées demain. Le monde n'est plus qu'une masse chaotique d'individualités amorphes et incolores, entraînées, groupées et détruites par des courants sur lesquels elles n'ont ni contrôle, ni autorité. Tels ces graviers sur les plages sonores, que les vagues aspirent et rejettent tour à tour dans leur éternel reflux. Cet idéal nouveau froissait les idéalistes, puisque, matérialisant tous les phénomènes et toutes les lois, il se refusait à reconnaître des inégalités entre les genres de richesse. Ils ont protesté contre l'affranchissement des choses, et prôné le retour à la protection commerciale et à la réglementation industrielle. Ils ont protesté contre l'affranchissement des individus et prôné le retour aux hiérarchies et aux corporations. Ils se sont refusés enfin, à considérer comme infaillible le jeu de la concurrence, et ont affirmé que son champ devait être restreint et son fonctionnement contrôlé (1). Passant ensuite de la société économique à la société politique, les idéalistes ont commis la même erreur de méthode que leurs adversaires. Au lieu de limiter aux phénomènes économiques des théories où ils se montraient, tout au moins dans les lignes générales, si étrangement en avance sur leur temps, ils se sont refusés à comprendre qu'aux formes diverses de l'activité humaine correspondent des lois différentes.

(1) Nous ne pouvons ici que résumer un développement, auquel nous avons donné ailleurs toute l'ampleur nécessaire (*Ruskin*. ch. VII). Les idées économiques de Carlyle n'ont été jusqu'ici, et pour cause, résumées nulle part : c'est peut-être J.-A. Froude qui nous en donne le meilleur exposé sans néanmoins le placer sous le nom de Carlyle (Disraëli, pp. 76, 85, 151).

Digitized by Google

Ils ont abordé l'étude de la société politique, issue de la Révolution française, dans le même état d'esprit avec lequel ils avaient analysé la société économique, issue de la Révolution industrielle. Ils ont porté sur les deux, le même jugement, condamné dans les deux, les mêmes caractères. Pourquoi Carlyle proclame-t-il que la Révolution française n'est que « l'ouverte et violente rébellion de l'anarchie, mise en liberté, contre une autorité corrompue et usée », la Jacquerie de paysans abrutis, « lâchés par des raisonnements d'athées ». La destruction accomplie, restèrent les cinq sens inassouvis et le sixième sens insatiable (la vanité). Toute la nature démoniaque de l'homme apparut (1)? Pourquoi J.-A. Froude reprend-il les mêmes formules pour affirmer que « les révolutions de l'Europe contemporaine ne sont que désagrégation et non germination, le produit de la faiblesse de l'homme et non de sa grandeur (2) »? Sinon parce que le maître et le disciple se trouvent en présence d'un double effort, pour affranchir l'individu au sein de la société politique. En posant le principe de l'égalité, les libéraux détruisaient les groupements, effaçaient leurs caractères, ouvraient à tous les hommes toutes les branches de l'activité, mettaient à la portée de leurs intelligences et de leurs énergies, les diverses formes de l'autorité, expression des volontés communes. En posant le principe de la liberté, ils laissaient dans un Etat neutre, c'est-à-dire laïque, tout entier à ses fonctions économiques et politiques, le droit à chaque pensée de chercher à sa guise, par les sentiers les plus capricieux, la voie de la vérité. Les citoyens, ainsi débarrassés des liens séculaires qui les réunissaient en groupes homogènes, du contrôle exercé sur leurs pensées par un état religieux, luttent entre eux pour s'assurer, par le triomphe de leurs idées, l'exercice du pouvoir. Et si le régime représentatif est la

(1) *French Revolution*, El. Rose, t. I, p. 25.

(2) *Disraëli*, p. 41 ; *Oceana*, pp. 25, 53, 134 ; *Liberty and Property*, passim (*Liberty and property Defence League*, 1868).

Digitized by Google

forme la plus élevée et la plus bienfaisante du gouvernement des nations, cela tient précisément à ce qu'il favorise, d'une manière plus complète, le conflit des passions et le choc des systèmes. Les moralistes mystiques, aveuglés par un parallélisme tout artificiel, sans s'attacher aux différences des deux individualismes, à la diversité des deux phénomènes auxquels ils s'appliquent, ont assimilé la révolution politique, à la révolution économique. Dans l'égalité et la liberté, ils ont retrouvé les caractères des sociétés industrielles et libre-échangistes ; dans le régime représentatif, une application politique de la concurrence économique. On peut dès lors deviner l'hostilité de leur attitude et la violence de leurs objurgations.

Les idéalistes ne croient ni à l'égalité, ni à la liberté ; ils sont aristocrates et autoritaires par conviction autant que par tempérament. « L'Europe, écrit Carlyle, demande une aristocratie réelle, un clergé réel; ou bien, elle ne peut continuer à exister (1) ». Sa conception des héros, « ces messagers envoyés du fond du mystérieux infini avec des nouvelles pour nous », qui sont « les formateurs, les modèles et, dans un sens large, les créateurs de tout ce que la masse des hommes prise dans son ensemble est parvenue à faire ou à attendre (2) », n'est que la traduction en termes mystiques, sur le terrain de la philosophie morale, de ses théories aristocratiques. J.-A. Froude ne cache pas que, s'il accepte l'extension du droit de suffrage en 1867 — mesure qui avait provoqué, nous l'avons déjà dit, l'indignation de son maître — c'est parce qu'il préfère, du moment que l'autorité a été enlevée des mains de l'aristocratie terrienne, qu'elle soit confiée au peuple, moins intéressé et plus idéaliste que la bourgeoisie (3). Ruskin, lui, est moins vague et justifie ses tendances anti-égalitaires par des arguments précis. Chaque homme vient au monde

(1) *Past and Present*, éd. citée, p. 207.
(2) *On Heroes*, id. in-18. Chapman and Hall, p. 42.
(3) *Disraëli*, p. 55.

Digitized by Google

avec un caractère immuable et sa vie tracée (1). Sans doute, nous devons travailler à nous améliorer, « mais les résultats naturels de ce labeur seront toujours les choses que Dieu a voulu que cet homme fît. Ni agonies, ni surmenages ne permettront de faire mieux (2) ». Il existe, dès lors, une hiérarchie naturelle; la comprendre et l'accepter, s'attacher à analyser ses faiblesses et à découvrir son supérieur, le respecter et l'aimer, voilà la loi que dicte la nature. En l'appliquant, on est sage et on est heureux (3). La grandeur d'une âme consiste à « dépendre des âmes supérieures qu'elle peut découvrir, et à voir dépendre d'elle les inférieures qu'elle peut atteindre ». A cette classification dans l'ordre moral correspond, dans l'ordre social, une autre hiérarchie. L'Etat le plus sain est celui qui sait mieux distinguer les pensées que leur tendance à régler et à construire a faites pour le commandement; celles, que leur tendance à désorganiser et à détruire a faites pour l'obéissance (4). Et passant de l'idéal au réel, de l'art social à la morale sociale, Ruskin décrète que les traditions historiques et les nécessités économiques ont déterminé un ordre et une classification : chaque citoyen devra la respecter et s'efforcer, non pas de s'élever d'un degré dans l'échelle établie, mais d'atteindre une réelle perfection dans la situation où le hasard le fit naître et où la morale le force à rester. L'ouvrier ne cherchera jamais à devenir patron, ni le paysan à quitter sa chaumière (5). Dans le tableau qu'il nous trace de la société idéale, au lieu de nous donner une démocratie républicaine il esquisse le plan d'une aristocratie florentine. En haut de la hiérarchie, siège le maître; aidé des maré-

(1) *Lectures on Art*, p. 4. *Love's Meinie*, p. 46.
(2) *Old Road*, I, p. 245.
(3) *Eagle's Nest*, p. 90.
(4) *Munera Pulveris*, pp. 135-136.
(5) *Time and Tide*, p. 10. *Fors Clavigera*, I, p. 97, 203.
Il prend la défense de la Chambre des Lords (*crown*, p. 178-179).

Digitized by Google

chaux, grands citoyens illustres par les talents révélés ou les services rendus, il prend les mille décisions que nécessite l'organisation de l'industrie ou de l'agriculture. Au-dessous viennent les seigneurs de la terre, qui résident chacun dans leurs districts ; au-dessous encore, les agents fonciers, les fermiers, les commerçants et les ouvriers agricoles. Dans cette Icarie ruskinienne, que nous avons décrite ailleurs, les castes sont aussi rigoureusement closes que celles de l'Inde.

Logiques avec eux-mêmes, les idéalistes ont compris que du moment où ils n'étaient pas démocrates ils ne sauraient être libéraux. Si, vraiment, il est naturel et juste que des hommes, de par leur situation sociale, commandent à d'autres, il faut nécessairement restreindre la liberté de ceux dont l'obéissance est le lot. Ils seront conduits, même malgré eux, par l'action de lois rigoureuses et l'intervention de paternels fonctionnaires, vers la perfection morale. Carlyle n'a pas reculé devant cette inévitable déduction : « Un roi ou un chef — dans tous les groupes d'hommes, il doit y en avoir un ; quel que soit leur travail, il y a un homme ici-bas qui, par son caractère, son don et sa position, est plus préparé que tous les autres à le faire.... Celui qui doit être mon maître, celui dont la volonté doit être plus haute que ma volonté, a été choisi pour moi, dans le ciel. Ce n'est que comme synonyme d'obéissance à l'élu de la Divinité que le mot de liberté a quelque sens (1) ». La même formule se retrouve chez J.-A. Froude. Il nous parle avec dédain de ce qu'on appelle liberté, et évoque le temps où « la liberté au sens moderne du mot, celle où les droits de l'homme prennent la place des devoirs de l'homme, n'était ni recherchée, ni désirée (2) ». Ruskin, non seulement proclame que cette idée « est le plus traître de tous les fantômes..... Rien de semblable n'existe dans

(1) *Latter Day Pamphlets*, Parliament.
(2) *Disraëli*, pp. 55-76.

Digitized by Google

l'univers. Les étoiles n'ont pas de liberté ; la terre ne l'a pas ; la mer ne l'a pas, et nous autres hommes, nous en avons la caricature et l'image comme notre plus lourd châtiment (1) », — mais encore, il a voulu réaliser d'une manière pratique ses convictions antilibérales. Il propose la création de deux sortes de lois. Les unes préciseront « ce qui peut et ne peut pas être fait », et prohiberont la vente des produits de mauvaise qualité ! Les autres, fixeront « ce qui peut et ne peut pas être possédé ». Tantôt elles imposeront aux fortunes un maximum, tantôt elles interdiront d'affermer les terres pour éviter toute spéculation sur des biens d'une utilité aussi vitale et d'une origine aussi divine (2).

Les idéalistes tournaient en ridicule et condamnaient, au nom de la morale, les efforts tentés pour émanciper dans l'ordre politique les hommes proclamés égaux et libres. Du moment où ils se refusaient, consciemment ou non, à comprendre la parcelle de beauté ou de vérité que devaient, pour le moins, contenir des idées qui avaient eu leurs apôtres et leurs martyrs, ils pouvaient plus facilement encore ne voir dans l'action parlementaire, décuplée par l'extension du suffrage et la diffusion de la presse, qu'une nouvelle lubie de leurs contemporains. Ruskin écrasait les luttes parlementaires sous le poids de son mépris. Carlyle souhaitait de les voir supprimées par un nouveau protecteur : « L'anarchie réelle et ouverte ne saurait être maintenant bien éloignée, puisqu'une anarchie virtuelle, déguisée, prolongée, chaque jour plus grande, est arrivée au degré où elle est. La seule manière de chasser à coups de bâton ce fatal dénouement et de voguer vers les continents de l'avenir ne consiste pas à s'engager dans la voie de réformer non le Parlement, mais ce qu'il appelle « the Downing-Street » (pouvoir exécutif). Une chose infiniment urgente

(1) *Lamps of architecture*, p. 362. *Two paths*, p. 247.
(2) *Time and Tide*, pp. 85-112.

Digitized by Google

à commencer et à mener à bien avec énergie. Trouver un Parlement qui serait de plus en plus l'image du peuple, ne pourrait, à moins que le peuple fût par hasard aussi sage que misérable, lui donner aucune satisfaction. Ce n'est pas ça du tout qu'il faut, mais trouver en quelque sorte un roi fait à l'image de Dieu, qui pourrait un peu réaliser pour le peuple, sinon ses désirs exprimés, du moins ses besoins muets, et ce qu'il aurait à la fin découvert, comme une instinctive volonté : toutes choses bien différentes d'ordinaire, dans le moulin à paroles dont nous sommes gratifiés (1) ». J.-A. Froude prononce la même condamnation ; mais, heureusement pour ses lecteurs, il s'exprime en un style moins apocalyptique, et s'appuie sur des arguments plus précis. Il dépeint ces batailles entre escadrons méthodiquement rangés, précédées d'une campagne de presse, dans laquelle on prouve au pays que son sort va se décider, et terminées par une discussion au fumoir sur le prochain Derby ou le dernier scandale. Après avoir rappelé que bien des interpellations, dont tous les gens impartiaux et éclairés comprennent l'inutile danger, sont faites uniquement pour arracher aux adversaires une occasion de devenir populaires, il conclut que trop souvent il n'y a pas de sincérité dans la discussion parlementaire : « Les falsifications commerciales passent dans Westminster et deviennent des falsifications oratoires. C'est le prix que nous payons en échange de la liberté politique et un prix qui tend à grandir annuellement. » Ces spectacles, ridicules ou attristants, sont dus à la conception du gouvernement alternatif des partis, « la moins heureuse de toutes les méthodes adoptées jusqu'ici pour diriger d'une manière raisonnable les affaires humaines. Elle revêt la forme d'une guerre civile déguisée, et d'une guerre civile qui ne peut jamais se terminer puisque les forces des adversaires se retrempent périodiquement dans la fontaine enchantée

(1) *Latter day Pamphlets*, Parliament.

Digitized by Google

des élections générales. Chaque section dans l'Etat affecte de regarder ses rivaux comme des ennemis publics, tout en admettant que leur existence est nécessaire à la Constitution; elle transforme leurs actes, contrecarre leurs projets, même si elle reconnaît qu'ils sont bons et, par tous les moyens honnêtes et malhonnêtes, s'efforce de supplanter ses adversaires dans la faveur publique (1) ».

Nous sommes loin de l'esquisse que J. Stuart Mill traçait avec une conviction émue dans son *régime représentatif*. Qu'on en tourne quelques pages, celles notamment où il montre que ces luttes politiques sont la plus forte des écoles que l'homme ait trouvées pour former les intelligences et élargir les âmes de tous les citoyens, et l'on comprendra mieux l'abîme qui sépare les idées et les pensées des idéalistes et des libéraux. Tant qu'ils ont eu des iniquités à redresser, tant qu'ils ont été soutenus par le souvenir de l'oligarchie du XVIIIe siècle, — les libéraux n'ont pas craint les attaques des littérateurs. Mais lorsque, peu à peu, la législation a été amendée, le suffrage élargi et les libertés concédées; quand la vague de la réforme, jadis cohérente et forte, se fut lentement répandue en mille petits flots sur le rivage conquis, — les théoriciens libéraux ne tardèrent pas à sentir combien grande avait été l'action de ces moralistes, dont ils méprisaient l'idéalisme métaphysique et dont ils raillaient le style biblique. Tout comme les premiers fondateurs du méthodisme, dont ils continuaient l'esprit et perpétuaient les caractères, ils avaient su éveiller de durables échos dans les consciences anglaises. Leur style, tout plein de reliefs et tout scintillant d'éclairs, trouvait plus de lecteurs et éveillait plus d'enthousiasmes que les constructions puissantes et les raisonnements serrés d'un Macaulay ou d'un J. Stuart Mill. Leur sensibilité, avec ses élans d'indignation morale,

(1) *Disraëli*, pp. 153-154; J.-A. Froude rêve de constitutions antiparlementaires (*Oceana*, pp. 136, 195, 228).

Digitized by Google

ses éclats d'humour, où les tristesses coudoient les jovialités, et les images lumineuses les crudités bouffonnes, leur âme avait retrouvé les caractères les plus profonds de la race, atténués par un siècle de classicisme. Leur pensée enfin, parce qu'elle était plus concrète et faisait de la vision, un procédé intellectuel, de l'image, une méthode d'expression, était plus profondément anglaise que celle des écrivains politiques, admirateurs fervents de nos philosophes du XVIIIe siècle, lecteurs assidus des économistes et des positivistes français. C'est parce qu'ils incarnaient tous les traits distinctifs de leur race que les idéalistes ont pu, malgré le caractère spécial de leurs travaux et la forme toute littéraire de leurs activités, exercer sur la Grande-Bretagne une influence sociale aussi profonde que celle des parlementaires, vieillis dans les luttes de Westminster et habitués à manier les auditoires de réunions publiques.

III.

Les Carlyle et les Ruskin ont agi, sur la vie politique de l'Angleterre, d'une manière plus directe qu'en combattant et en affaiblissant l'autorité des doctrines libérales. De 1840 à 1860, tous les jeunes gens qui sont nés à la vie ont subi l'empreinte de leurs pensées. Il s'est ainsi formé, au milieu du parti conservateur, un groupe d'hommes nouveaux qui transportèrent au sein du Parlement la langue, l'esprit et les opinions des écrivains idéalistes. Leurs théories n'étaient pas sans force, leur critique du libéralisme n'était pas sans fondement, puisqu'elles ont assuré aux politiques, qui s'en firent les champions, la victoire sur Gladstone et le triomphe de ces dernières années.

*
* *

Disraëli, Lord Beaconsfield, avec la puissance d'assimilation et la divination psychologique qu'il tenait de sa race, découvrit, avant même qu'elle se fût entièrement

Digitized by Google

dessinée, l'évolution de l'opinion anglaise, se pénétra des idées de Carlyle et fonda le parti conservateur démocrate.

C'est avec un étonnement profond que le lecteur découvre, dans les romans et les discours de cet Israélite espagnol, aux gestes romantiques et aux costumes prétentieux, des phrases et des pensées qui semblent tomber de la plume de ce Carlyle dont il oublia les injures, dévora les livres et parvint à forcer les bonnes grâces (1).

Si Disraëli retrouvait, avec autant d'exactitude, le style des idéalistes, c'est qu'il développait leurs idées générales les plus chères. Les avait-il simplement puisées dans leurs livres, en devinant l'action qu'elles exerceraient sur les destinées politiques de l'Angleterre, ou les avait-il repensées, après une étude approfondie des mœurs et des tendances de son époque ? C'est là un problème psychologique que nous signalons aux esprits curieux. Nous croyons cependant que Disraëli est un disciple trop fidèle pour être original.

(1) J.-A. Froude, *Life of Disraëli*, pp. 84-253.

Ici; ce n'est qu'une formule : « How an oligarchy had been substituted for a kingdom and a narrowminded and bigoted fanaticism flourished in the name of religious liberty — were problems long to me insoluble, but wohich early interested me » ; — là, ce sont les expressions que l'on retrouve dans les pages de Carlyle ou de Ruskin : « A spirit of rapacions covetousness desecrating all the humanities of life, has been the besetting sin of England ; since the passing of the Reform-lact, the altar of Mammon has blazed with worship. To acquire, to accumulate, to plunder each other by virtue of philosophic phrases, to propose a Utopia to consist only of Wealth and Toil, — this has been the business of unfranchised England for the last twelve years, until we are startled from a voracions strife by the wuril of intolerable serfage. » Extraits de la *Préface de Lothair* ; de *Sibyl*. En voici la traduction : « Comment une oligarchie avait pu être substituée à un royaume, et un étroit et bigot fanatisme s'épanouir au nom de la liberté religieuse, — tels étaient des problèmes longtemps insolubles pour moi, mais qui, de bonne heure, m'intéressèrent. » — « Une poussée de rapace avarice, souillant tout ce qu'il y a d'humain dans la vie, a été le péché mignon de l'Angleterre, depuis un siècle et demi ; depuis le vote de la Réforme électorale, le feu de l'autel de Mammon a été pieusement entretenu. Acquérir, accumuler, se piller les uns les autres, au nom de phrases philosophiques, proposer un idéal, fait seulement de richesses et de labeur, — telle a été la tâche de l'Angleterre émancipée, pour ces douze dernières années, jusqu'à ce que nous soyons détournés de notre lutte vorace par la souffrance d'un intolérable ravage. »

Digitized by Google

Si son imagination l'emporte toujours vers le passé, c'est qu'il convient à un idéaliste de vanter sa supériorité morale. Dans un de ses plus beaux discours, en 1849, il évoque le souvenir de l'époque où la gloire de l'Angleterre résidait dans la conscience affinée; sa force, dans l'audacieuse vigueur de ses agriculteurs, de ses industriels, de ses marins. Chacun d'eux était convaincu qu'il était supérieur à ses rivaux européens; et ainsi, la société anglaise reposait sur le principe aristocratique dans son complet et magnifique épanouissement. « Les démocrates modernes ont démoli tout cela. Au lieu de « viser au mieux », ils « visent au meilleur marché ». Et, partant, ils ont appauvri le peuple en même temps qu'ils l'abaissaient. Car la richesse de l'Angleterre n'est pas seulement une richesse matérielle. Elle ne consiste pas seulement dans le nombre d'hectares que nous avons labourés et cultivés, ni dans les havres remplis de navires, ni dans nos usines sans rivales, ni dans l'intrépide habileté de nos mineurs. Ce n'est pas cela seulement qui forme la principale richesse de notre pays : nous avons un trésor plus précieux, et c'est le caractère du peuple. Voilà ce que vous avez affaibli. En détruisant ce que vous appeliez une législation de classe, vous avez détruit la noble et inlassable ambition qui a été la source de notre grandeur, de notre prospérité et de toutes nos forces. »

C'est parce qu'il croit à un affaissement de la moralité, sous l'action de la philosophie et de la science, que Disraëli se refuse à voir dans le monde, le produit des forces impersonnelles de la nature; dans la place et le rôle des choses animées et inanimées, le simple jeu de leurs énergies individuelles; et dans les religions révélées, les créations successives de génies mortels. A l'évolutionnisme de Darwin, dont il raille dans *Tancrède* les hypothèses, avec autant d'injuste brutalité que Ruskin dans *Præterita* (1), il oppose les conceptions traditionnelles. Il croit aux reli-

(1) P. 366.

Digitized by Google

gions parce qu'elles ne reposent ni sur des arguments ni sur des témoignages ; parce qu'elles grandissent peu à peu et ne peuvent être artificiellement créées. Un système, qui est l'œuvre des siècles accumulés, sera toujours une règle de vie plus commode et plus forte, qu'une théorie particulière, conçue par un seul cerveau humain. « Au lieu de penser, disait-il dans son fameux discours d'Oxford, en 1864, que l'âge de la foi a disparu, quand j'observe ce qui se passe autour de nous, ce qui a lieu dans ce pays et non seulement ici, mais dans d'autres nations et dans d'autres hémisphères, au lieu de penser que l'âge de la foi s'est évanoui, je soutiens que le caractère du temps présent est un insatiable besoin de croire (a craving credulity). L'homme est né pour croire, et si aucune Eglise ne se présente avec ses titres de vérité, soutenue par les traditions d'âges sacrés et par les convictions d'innombrables générations pour le guider, il trouvera des autels et des idées dans son cœur et dans son imagination. »

Volontairement ou naturellement religieux, Disraëli se fait l'éloquent interprète de l'hostilité des idéalistes contre les utilitaristes libéraux. Leur parti, et c'est là un argument sur lequel il insiste maintes fois, au lieu de s'inspirer des mœurs, des coutumes et des traditions de la race, est fondé sur un système philosophique (1). Comme si une nation était conduite vers l'avenir par des abstractions intellectuelles ! et quelles abstractions ! Ecoutez Disraëli reprendre l'idée, dont Carlyle a fait une théorie historique : « Le principe de l'utilité a été développé avec vigueur. Je ne parle pas légèrement des disciples de cette école ; je m'incline devant la pensée, quelles que soient ses formes : nous devons être reconnaissants à toute école de philosophes, même si nous ne sommes pas d'accord avec eux ; doublement reconnaissants dans un pays où, pendant une si longue période, nos hommes d'État figurèrent dans

(1) Discours prononcé à Edimbourg, 29 octobre 1867.

Digitized by Google

la lamentable arrière-garde de l'intelligence publique. Il a été tenté un essai pour reconstruire la société sur des motifs et des calculs matériels. Il a échoué. Il devait, au bout du compte, échouer, quelles que fussent les circonstances. Son échec, dans une nation vieille et une population dense, était inévitable. Combien est limitée la raison humaine, les plus profonds génies en ont conscience. Nous ne devons pas à la raison un seul des grands exploits, qui sont les points de repère de l'action et du progrès humains. Ce n'est pas la raison qui a assiégé Troie... Ce n'est pas la raison qui a créé la Révolution française. L'homme n'est vraiment grand que quand il agit sous l'impulsion de ses sentiments ; irrésistible, que lorsqu'il fait appel à l'imagination. Chaque Mormon compte plus de fidèles que Bentham (1) ». Qu'est-ce à dire, sinon qu'il faut condamner l'effort qui a été fait pour réédifier la société politique et économique (2) sur une base matérielle et scientifique ; pour réduire l'humanité à une série d'individus égaux et libres, obéissant aux poussées calculables de leurs intérêts égoïstes ? Il faut redonner à la sensibilité morale et à l'imagination créatrice une place qu'elles n'auraient jamais dû perdre ; rétablir les chaînes législatives et les traditions sociales, nécessaires pour donner à chaque homme une éducation civique.

Disraëli est l'infatigable adversaire de l'individualisme économique et politique. Reprenant les idées de ses maîtres, il les a résumées dans le programme d'un parti nouveau, en a réalisé quelques-unes et a laissé à ses successeurs le soin de compléter son œuvre.

* * *

Les spectacles qu'il avait entrevus, aux environs de 1830, dans les villes manufacturières et qu'il a retracés dans

(1) *Coningsby*.

(2) Le portrait de l'economiste classique, M. Flummery Flum, tracé dans *Popanilla*, est resté célèbre.

Digitized by Google

des pages qui méritent d'être comparées aux plus beaux romans de Dickens, l'avaient préparé à prendre au Parlement, en même temps que Carlyle, la défense des chartistes (1839) et, plus tard, à combattre les deux principes du libre échange et de la non-intervention de l'État.

Sans doute, il ne put que s'opposer à l'abrogation complète des droits sur les blés, et il laissait à ses lointains héritiers le soin de revenir au protectionnisme en 1896 et en 1902 (1). Mais l'éloquente péroraison de son discours est trop prophétique pour ne pas être rappelée. « Tous publiquement, vous avez annoncé que votre but était de monopoliser le commerce de l'univers, de faire de ce pays l'atelier du monde. Votre système et le nôtre sont exactement contraires. Nous, nous demandons l'union. Nous croyons que la prospérité nationale peut être seulement produite par la prospérité de toutes les classes. Vous préférez rester dans un isolement splendide et une solitude magnifique. Mais, croyez-moi, je ne parle pas comme votre ennemi, quand je dis que ce sera une exception aux principes, qui semblent jusqu'à présent avoir dirigé les sociétés, si vous pouvez conserver le succès auquel vous visez, sans posséder cette permanence et cette stabilité que la propriété foncière (territorial principle) peut seule donner. Quoique vous puissiez, après l'avoir détruite, connaître pour un moment la prospérité ; bien que vos ports puissent être remplis de navires, vos usines fumer dans chaque plaine et vos forges luire dans chaque cité, je ne vois pas de raison pour que vous formiez une exception, à ce que les pages de l'histoire ont tristement rappelé, pour que vous ne passiez pas comme la pourpre de Tyr, et ne tombiez pas en ruines comme les palais de Venise. »

(1) *Le Diseases of animals act* 1896, a partout limité l'importation des viandes de boucherie et favorisé les producteurs nationaux. En 1901-1902, une nouvelle étape vers le protectionnisme a été franchie. Un droit sur l'exportation du charbon, qui est une subvention indirecte à l'industrie britannique ; un droit d'un shilling sur les blés importés ; des primes à l'industrie sucrière des Antilles ont été votés.

Digitized by Google

Disraëli ne put que prédire le retour au protectionnisme; il inaugura, au contraire, ou tout au moins, il accentua la politique interventionniste. Dans la seule année 1874, il fait voter huit lois ouvrières.

A l'individualisme économique, Disraëli, d'accord avec Carlyle et Ruskin, oppose un idéal nouveau. Reprenant les traditions du passé, il prétend contrôler et restreindre la concurrence des biens et des services. D'une part, l'agriculture nécessaire en temps de guerre pour alimenter la nation, et en temps de paix pour former, loin des villes, des corps sains et des cerveaux sains, sera protégée à l'aide de droits de faveur. D'autre part, les êtres humains seront sauvegardés avec le même soin jaloux que les champs de blé; les faibles et les inexpérimentés, protégés contre les excès de travail; ces grands ateliers, qu'on appelle les cités modernes, aérés et propres tout comme la moindre des usines; l'ouvrier, maître de sa maison, sera rendu indépendant comme le laboureur trop tôt disparu.

*
* *

A l'individualisme politique, aux luttes de citoyens égaux et libres, concentrées dans un Parlement élu et tout-puissant, Disraëli oppose une conception monarchique, aristocratique et religieuse de la société. Une fois de plus, il interprète la pensée de Carlyle.

Dans ses romans, dans *Coningsby* et même dans ses discours, il se plaint que le Parlement ait absorbé tous les pouvoirs, alors surtout que son action est viciée par l'alternance des partis. Il existe dans la Constitution un organisme assez fort, bien qu'en léthargie, pour apaiser « les plaintes sociales ». Il faut lui rendre les prérogatives que le Parlement a progressivement usurpées, et dont il s'est servi pour tout désorganiser matériellement et moralement. « La Chambre des Communes est la maison d'une minorité; le souverain est le souverain de tous. Le vrai chef du peuple est l'homme qui est assis sur le trône. » Qu'on ne

Digitized by Google

vienne pas dire que le pays, en diminuant au profit du pouvoir exécutif le rôle du Parlement, affaiblirait d'autant ses garanties. La Chambre des Communes est une incarnation imparfaite et intermittente de l'opinion publique : elle porte la trace des temps lointains, où elle fut créée. La presse est un contrôle quotidien, singulièrement plus puissant et plus énergique; une représentation permanente, autrement plus complète et plus fidèle de l'opinion publique (1). Son action grandissante change tous les facteurs du problème politique.

Il est désormais possible d'envisager le développement du principe monarchique, aux dépens du principe législatif. On y gagnera de remplacer par la paix et la continuité, ce régime de conflits et d'alternances, considérés par les libéraux comme aussi nécessaires pour le développement de l'humanité, que les luttes et les à-coups de la concurrence économique. De même que les ingénieurs parviennent à remplacer dans leurs moteurs les mouvements saccadés, par une énergie continue, qui tend et ménage mieux les muscles d'acier, de même, les hommes d'Etat sauront remédier aux trépidations, aux intermittences de la machine économique et politique, donner à l'expansion des activités sociales plus d'harmonie et de régularité. Pour atteindre ce but lointain, il faut multiplier les éléments de stabilité : l'un réside dans le principe monarchique, l'autre dans le principe aristocratique.

Une noblesse terrienne, fière de ses privilèges et consciente de ses devoirs, perpétue traditions et coutumes, fournit un personnel d'élite pour les hautes fonctions de l'Etat, encadre ouvriers et paysans, dans des groupements fortement ancrés sur le sol et savamment hiérarchisés. Sans préciser ce qu'il entendait par « privilèges nécessaires », Disraëli, dans tous ses romans, s'est fait le champion des idées aristocratiques. Sans doute, il a flétri les lords qui,

(1) *Coningsby*. Passim.

Digitized by Google

subitement enrichis par d'heureuses spéculations, joignent à l'âpreté du parvenu, la morgue d'une noblesse de mauvais aloi. Tel de ses personnages, comme Lord Marney dans *Sibyl*, est analysé avec la colère contenue d'un Juvénal. C'est lui qui répond au pasteur qui se plaint de ce que les ouvriers agricoles ne puissent nourrir leurs familles avec un salaire de 8 shillings par semaine : « Sur ce point, j'ai, en général, remarqué que plus les salaires étaient élevés, plus les ouvriers étaient mauvais. Ils ne font que dépenser leur argent chez les marchands de bière. Ils sont la malédiction du pays. » Mais les vices de la société anglaise n'ont pas empêché Disraëli d'affirmer dans ses livres, ses discours et ses conversations, « qu'il existait une aristocratie naturelle. On la trouve au milieu de ceux que la nation reconnait comme éminents par la vertu, les talents, la fortune, et si vous le voulez, la naissance et les propriétés foncières. Ils guident l'opinion, et par conséquent ils gouvernent. Je ne suis pas un niveleur. Je considère une égalité artificielle comme aussi nuisible qu'une aristocratie factieuse : toutes les deux dépriment les énergies et brisent l'esprit d'entreprise de la nation (1) ».

Pour réaliser cette conception aristocratique, Disraëli ne put, sur le terrain des réformes pratiques, que prouver la sincérité de ses opinions en acceptant le titre de lord Beaconsfield. Pour diminuer l'autorité parlementaire au profit du pouvoir exécutif, il dut se contenter d'ajouter à la couronne royale d'Angleterre, le fleuron impérial des Indes. Mais ce serait se tromper étrangement que de croire que ses romans et ses conversations n'aient pas exercé, dans ce double sens, une réelle influence sur l'évolution de l'Angleterre contemporaine. Aujourd'hui encore, le recrutement de l'aristocratie par des anoblissements singulièrement plus nombreux ; le monopole de la terre favorisé par les substitutions ; le fonctionnement de la Chambre

(1) *Coningsby*.

Digitized by Google

des Lords héréditaire, n'ont pas subi d'altérations appréciables. Si les efforts de Gladstone, d'ailleurs absorbé par le malencontreux *Home-Rule*, ont échoué ; si les projets de réformes radicales dans la législation foncière et la Chambre haute ne trouvent ni parlementaires influents pour les proposer, ni auditoire enthousiaste pour les défendre, ni opinion publique pour les réclamer, c'est que l'action personnelle des théoriciens de l'aristocratie, des Carlyle, des Ruskin et des Disraëli est venue se joindre à des causes économiques et politiques, — la prédominance des questions ouvrières et la stagnation du mouvement démocratique, — pour maintenir intacte la rigoureuse hiérarchie de la société anglaise. Une évolution de tous points semblable s'est produite pour le principe monarchique. Aux environs de 1865 à 1870, c'était une vérité courante et banale que de constater la décadence de l'autorité royale. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et tout le monde est unanime à reconnaître que l'action de la Chambre des Communes s'est affaiblie. Les comptes rendus de ses discussions ont moins de lecteurs ; les anecdotes de ses couloirs provoquent moins de commentaires. Les droits de l'initiative parlementaire sont à la fois plus rarement invoqués et victorieux. Le peu d'empressement de l'opinion publique à s'associer au contrôle des députés, sur la direction et l'organisation de la guerre sud-africaine ; la sympathie avec laquelle elle suit les patients efforts du nouveau Roi pour imiter son impérial neveu et restaurer le principe monarchique, révèlent d'une manière certaine une seconde et décisive évolution. Ici encore, des causes politiques et sociales, la réaction conservatrice et cette déviation de l'orgueil national qu'est l'impérialisme, sont venues se joindre aux efforts de Carlyle et de Disraëli. Sans projets de loi ni revisions constitutionnelles, ils ont, sinon modifié, du moins retardé, les destinées démocratiques de l'Angleterre.

*
* *

Digitized by Google

Disraëli avait fidèlement retrouvé les idées générales et la langue colorée des écrivains idéalistes, consciencieusement repris leurs théories économiques et politiques. Mais avec lui ne disparaît pas leur influence sur le parti conservateur, renouvelé dans ses chefs et transformé dans son esprit.

Leur action s'est imprimée sur l'héritier direct de Disraëli qui, en 1884, prend la direction du parti conservateur en même temps que la présidence de la Primrose League : lord Randolph Churchill (1). Ne retrouve-t-on pas chez cet orateur étrange, pour qui la « parole n'est pas un art difficile, un travail plein d'angoisses », mais qui « harangue d'instinct, de génie, sans règle, au mépris des règles », la saisissante personnalité des idéalistes? N'y a-t-il pas dans cette langue martelée et vivante comme un bas-relief, où les bouffonneries de l'humour se mêlent aux apostrophes irritées, une réminiscence singulièrement précise de Carlyle? Peut-on, sans évoquer son nom, lire un développement dont la formule célèbre « le radicalisme est une blague » fournit le refrain ; une comparaison entre les whigs et les « étoiles filantes », les radicaux et les « nuages sans eau ». Ici nous apprenons que John Bright « entortille dans des voiles hypocrites ses formes squalides et corrompues »; là, que Gladstone est « le Moloch du Midlothian ». Que penser enfin de cette saisissante apostrophe : « Votre industrie métallurgique est morte comme le mouton que vous mangez. Le charbon qui en dépend languit. Votre industrie de la soie, morte, assassinée par l'étranger. Votre industrie de la laine est à l'article de la mort : elle râle, elle agonise. Votre industrie cotonnière est sérieusement malade. La construction navale, qui a tenu bon plus longtemps que les autres, est paralysée. Regardez partout, et partout vous trouverez des symptô-

(1) Voir le délicieux portrait tracé de lui par M. Augustin Filon. *Profils anglais*, 1893.

Digitized by Google

mes morbides, des traces de mort. Le fer étranger, la laine étrangère, la soie et le coton étrangers entrent chez vous par torrents, vous inondent, vous coulent, vous noient. » C'est sa même influence, mais plus lointaine et moins précise, qu'on découvre dans le programme politique et économique de Randolph Churchill. Il prétend considérer le droit qu'ont les électeurs de se faire représenter comme une simple concession, diminuer les séances du Parlement par une revision de son règlement, affaiblir son autorité par le développement de l'administration locale ; et il veut en même temps revenir sur le libre-échange; rendre l'ouvrier propriétaire de sa maison et le tenancier propriétaire du champ amélioré par son travail.

Ce programme de luttes contre le libéralisme politique, par la restauration du principe monarchique et le maintien du principe aristocratique, contre le libéralisme économique, par l'intervention de l'Etat au profit des agriculteurs et des ouvriers, — ce programme, esquissé par les Carlyle et les Ruskin, adopté par un Disraëli, est resté celui du petit groupe qui, avec lord Randolph Churchill (1) sir John Gorst, sir Henry Drummond Wolf (2), a renouvelé l'esprit et transformé les caractères du parti conservateur. Lorsque lord Salisbury, en 1883, dans ses célèbres articles de la *Quaterly Review* et de la *National Review*, démontrait la nécessité d'appliquer les forces de la tradition à résoudre les questions sociales ; quand M. Arthur Balfour consacrait les loisirs que lui laissait la vie publique, à combattre la doctrine positiviste et justifier la foi religieuse, ils restaient fidèles au même programme philosophique, politique et social.

*
* *

Nous comprenons maintenant pourquoi le conflit — tout intellectuel — entre les âmes, les pensées et les théories

(1) *Elizah's Mantle — Fortnightly Review*, 1881.
(2) *Fortnightly Review*, 1882.

Digitized by Google

des écrivains idéalistes et des doctrinaires politiques a eu d'aussi lointaines et importantes conséquences. Si la lutte était restée sur le terrain de la science et de l'art économiques, le parti libéral n'en aurait pas moins été atteint, mais la rivalité aurait été plus longue et les résultats moins décisifs. Mais du jour où ces moralistes devenus des hommes d'action, pour céder à leur tempérament autant qu'à leurs idées, ont trouvé, dans le palais de Westminster, un groupe de disciples, la victoire ne pouvait être que rapide et complète. Le parti nouveau avait l'auréole de leurs génies et l'appui de leurs popularités. Il exposait, dans l'arène ouverte à tous les courants de l'opinion, des idées qui, précisées par trente années de bataille, avaient marqué de leur empreinte les pensées et les âmes. Il justifiait théoriquement une poussée conservatrice, dont les origines psychologiques, économiques et politiques étaient aussi profondes et aussi certaines que les origines intellectuelles. Et c'est ainsi que toutes ces causes, d'ordre si divers, s'unirent pour provoquer l'alliance, — du moins inattendue — des revendications ouvrières et des intérêts aristocratiques ; assurer la victoire de l'Idéalisme littéraire sur le Libéralisme économique, des poètes, sur les philosophes.

JACQUES BARDOUX.

Digitized by Google

LES DERNIERS MERCŒURS

II

LES MERCŒURS SEIGNEURS DE GERZAT

LEURS AUTEURS ET LEUR FIN

(Suite.)

Quoi qu'il en soit, les espérances qu'il était permis de concevoir d'un avenir prospère pour le nouvel établissement, furent déçues. La surveillance étant devenue trop difficile par l'éloignement et les guerres, l'abbaye décida de l'échanger. Par acte passé dans le palais archiépiscopal de Vienne à la fin de mars 1243 (1244), elle céda La Rivière et La Forêt, et en outre l'église de Chaumont en Limousin, aux Hospitaliers de Saint-Gilles en Provence, représentés par l'un d'eux, Bertrand des Barres, en échange de l'église et de l'hôpital de Calvomonte dans le diocèse de Turin, dont l'investiture fut donnée sur le champ à Amblard, prévôt d'Oulx, par Faucon de Bonas, précepteur de Montbrison (1). La Forêt fut uni plus tard à la commanderie de Tortebesse, La Rivière, après soixante-neuf ans d'existence monacale, devint dépendance de la commanderie de Montchamp [Cantal] (2).

(1) *Ibid.*, ch. CCLXIII.

(2) Telle était, du moins, la situation en 1745 (Niepce, conseiller à la Cour de Lyon. *Le Grand-Prieuré d'Auvergne*, p. 322).

Digitized by Google

De son fondateur, l'évêque Etienne VI de Mercœur, le nom de La Rivière-l'Evêque lui avait été donné dès le moyen-âge. L'unique maison qui marque aujourd'hui l'emplacement de ce qui fut un village avec ses moulins à foulon, ses vergers, ses vignes et son église, le porte encore aujourd'hui. Quelques vestiges d'architecture religieuse dans les constructions, me dit-on, estompent vaguement ce souvenir, telle la signature peu lisible d'une vieille lettre déchirée.

Qu'on veuille bien me pardonner de m'être attardé à cette ruine ; nous lui devons des renseignements économiques, et les données fournies par les documents étrangers qui la concernent nous ont permis de restituer, avec ses habitudes ambulatoires, trois générations de Mercœurs pour lesquelles nos dépôts publics ne nous ont presque rien fourni jusqu'à ce jour (1). Elles relient les premiers Mercœurs aux derniers et nous conduisent à Béraud III, mari de la belle Nassal que nous allons maintenant retrouver en Auvergne et dans les récits provençaux.

(1) Après avoir longtemps et vainement cherché à me procurer le Cartulaire d'Oulx en France et en Italie, les événements me l'ont fait rencontrer dans la belle bibliothèque de Grenoble.

Digitized by Google

II.

Béraud III de Mercœur et la belle Nassal d'Auvergne.

La première alliance connue des Mercœurs avec la maison d'Auvergne fut le mariage de Béraud III avec une fille de l'un de ses comtes. Mais quel comte et quelle fille? Assalide, sœur du premier Dauphin, fille comme lui du comte Guillaume VII le Jeune, mort entre 1167 et 1169, et de Jeanne de Calabre, enseigne Baluze (1); Judith, fille de Guillaume VIII le Vieux et d'Anne de Nevers, supposent l'historiographe Blondel et le généalogiste du Bouchet, bibliothécaire de Louis XIV (2). « N'Azalaïs de Claustre » serait le nom de cette princesse, s'il en faut croire le biographe de Guillaume de Saint-Didier, troubadour du Velay (3) qui n'en parle qu'accessoirement à son sujet et paraît confondre la femme de Béraud de Mercœur avec celle d'Odilon, vivant une génération plus tard; l'état civil de cette dernière nous est donné clairement, en effet, par le biographe de Pons de Chapteuil, mieux qualifié pour la savoir, car elle est le fonds principal et direct de sa notice; il l'appelle « Azalaïs de Mercœur » (4). Enfin, et c'est là l'élément le plus sûr comme point de départ, la Vie du troubadour Peyrol qui connut intimement la femme de Béraud III la nomme « Sail de Claustra » (5). Quant aux généalogies toutes faites des Mercœurs, impos-

(1) Baluze. *Hist. généal. de la Maison d'Auv.* I, 65.

(2) *Ibid.* 68.

(3) « La Marqueza de Polonhac quera sor d'el Dalphin d'Alverne et de N'Azalaïs de Claustra et moilher del vescomte de Polonhac. » (Raynouard. Vie de Guilhems de Saint-Leydier : *Choix de poésies originales des poètes provençaux* V, 32.)

(4) (*Op. cit.* V, 352). Cf. Bibl. nat. mss. fr. 854 b. 72-73.

(5) « Lo Dalbi si avia una seror que avia nom Sail de Claustra, bela e molt prezada, avinens et ensegnada, e si era molher d'En Beraut de Mercuer, un gran bar d'Alvern. » (*Op. cit.* V, 281).

Digitized by Google

sible de faire fonds sur elles de 1050 à 1220 (1); aucune n'est accompagnée de justifications ou de références. Elles se trompent en des points nombreux, se copient ou se contredisent. De sorte que, pour le désespoir des malheureux qui entreprennent un travail d'ensemble en comptant sur un cadre solide de chronologie généalogique, le désaccord des savants sérieux s'unit aux dissonnances du Gai Savoir.

M. Antoine Thomas observe avec son ordinaire sagacité que Sail-de-Claustra est un sobriquet dans le goût de l'époque, tout comme celui du troubadour de Bergerac Sail-de-Scola qui, après la mort de Marie de Ventadour, se retira, pour la pleurer, dans le pays qui devait enfanter Cyrano, « renonçant pour toujours au chant, à la poésie, à la gloire » (2). Le chanteur était un Echappé de l'Ecole, la dame de Mercœur serait une Echappée de couvent. Seulement, comme il est difficile de se sauver du couvent avant d'y être entrée, et qu'on y entre rarement en sortant de nourrice, il est à croire d'abord qu'elle eut un prénom véritable avant de recevoir un sobriquet, qu'ensuite elle le conserva dans son milieu composé de gens peu endurants et de taille à ne pas subir un surnom équivoque pour une femme qui leur tenait de si près. Les jongleurs ont jonglé avec le vrai prénom, voilà tout. Ce nom véritable, Baluze l'a découvert dans un document limousin, c'était « Nassal de Claustre » (3), composé lui-même d'un prénom N'Assal, qu'il assimile à Assalide, par contraction, sans qu'on puisse sérieusement le contredire, et, d'un nom d'apparence terrienne ayant un pendant topique dans celui de sa cousine et contemporaine, Béatrix de Claustral, de la maison de Sabran, fille de Guillaume comte de Forcalquier, mariée en 1202 à André

(1) Aussi bien celles d'Audigier, de La Mure (I, 299-300), de Chabrol, etc., que celles des Nobiliaires.

(2) Raynouard. *Choix de poésies orig. des troubadours* II, p. 81.

(3) Bal. *Op. cit.* I, 65.

Digitized by Google

Dauphin de Viennois. Que le diminutif Nassal ait été adopté par les contemporains pour distinguer deux femmes du même prénom mariées dans la même famille, cela nous serait indifférent, tellement les cas d'homonymie sont fréquents lorsque la mode s'en mêle (1), mais, bien que le génitif latin d'Azalais puisse se prêter à la forme Assalide, celle-ci engendre si naturellement le contracté Nassal appuyé d'ailleurs sur un titre que nous donnerons la préférence à ce dernier nom. Il ne suffit pas que deux noms aient la même racine pour être identiques, lorsque la forme adoptée les caractérise avec netteté, ils constituent bien des noms différents. Par un de ces à-peu-près dont ils étaient coutumiers, N'Assalide ou Nassal de Claustre a été transformé sans grand effort en Sail-de-Claustra dans la haute bohême des chanteurs ambulants ou de leurs biographes méridionaux; et cela d'autant plus facilement que l'appellation correspondait à une locution usitée parmi eux. Au surplus, certains accidents de la vie de cette dame pourraient peut-être leur servir d'excuse et justifier ainsi la traduction de l'éminent directeur de la *Romania*. Que la famille comtale l'ait destinée au couvent sans succès ou que son mari l'y ait enfermée, il paraît bien qu'elle manqua de vocation pour le cloître.

Parmi les données qui nous sont venues des biographies de troubadours, les plus dignes de confiance sont celles

(1) Exemple hypothétique : *Uxor domini de Mercorio, nomine Azalaïdis*. L'analogie avec le nom certain de sa parente et contemporaine Béatrix de Claustral, fille du comte de Forcalquier ou de Haute-Provence, de la maison de Sabran, n'est pas sans force, bien que le nom de Claustra fût donné au moyen-âge à un grand nombre de lieux, surtout à des quartiers de bourgs et de villes. On le trouve aux terriers du xve siècle dans la seigneurie de Gerzat ou les environs. Quant à l'adoption de noms de lieux sans importance comparativement aux domaines de ceux qui le reçurent du public ou le prirent, par suite de circonstances particulières, lieu de naissance, d'éducation, de retraite, etc... l'usage en est fort connu même chez les plus hauts personnages, tels que Guillaume de Gellone, Raymond de Saint-Gilles, Philippe de Rouvres, etc.

Digitized by Google

qui s'attachent à Peyrol, prouvé par d'autres documents, même en dehors du moine de Montaudon qui l'a connu; il est exactement contemporain de Béraud III de Mercœur et du premier Dauphin, vassal, voisin, famillier assidu de ce prince dont Béraud a certainement fréquenté la cour. Nous devons donc tenir la femme de Béraud comme étant bien la sœur du premier Dauphin d'Auvergne (1). Nous connaissons ainsi le père de Nassal : c'était le comte d'Auvergne Guillaume VII, père incontesté de Dauphin, et sur ce point, Baluze a complètement raison.

Pour sa mère, Jeanne de Calabre, c'est autre chose. Le grand savant a bien mal à propos introduit dans son histoire de la maison d'Auvergne cette calabraise fantaisiste sur la foi d'une charte que lui-même, après examen de l'original en 1705, reconnaît manifestement fabriquée vers 1600 (2). Il avoue ne pouvoir se rendre compte pourquoi ce nom de Calabre au lieu de celui d'Albon, qui était celui des Dauphins du Graisivaudan. Ce n'est cependant pas qu'il eût fallu franchir les Alpes pour aller chercher la Calabre au pays des brigands légendaires; il y en avait une en Dauphiné au temps de Guillaume VII (3). Un quartier de la banlieue de Bourgoin (Isère) porte encore le nom de Calabre (4). Mais la femme de Guil-

(1) Il resterait l'hypothèse de la traduction de *seror* et *sor* par belle-sœur pouvant se fonder sur ce que la qualification fraternelle était fréquemment employée au moyen-âge pour désigner la fraternité d'alliance aussi bien que celle de la naissance. Dans ce cas, on pourrait supposer dans l'Assalide de *Claustra* une sœur ou une parente proche de Béatrix, dauphine de Viennois, sa contemporaine. Je me contenterai de formuler cette réserve conjecturale, n'ayant aucun document d'ordre positif de nature à l'appuyer.

(2) *Op. cit.* I, 64.

(3) Avec une église dédiée à saint Pierre que l'archevêque de Vienne Rostaing donna le 16 juin 903 au chapitre de Saint-Maurice de Vienne. (Abbé U. Chevalier. *Cartul. de Saint-Maurice*, *Append. II du Cartul. de Saint-André-le-Bas*, ch. 111, p. 17, intitulée : *De Villar quod vocatur Calebria.*)

(4) Le fabricateur assez ignorant fut sans doute impressionné par le mariage de Marie de Bourbon fille du duc Charles Ier, seigneur de Mercœur, avec Jean Ier d'Anjou duc de Calabre, en 1437; et de là vint sa Jeanne de Calabre qu'il donna pour femme au comte Guillaume VII faute d'en trouver une autre.

Digitized by Google

laume VII était Marquise d'Albon, issue du mariage de Guigues IV, l'inaugurateur en Viennois du nom de Dauphin, avec Marguerite de Bourgogne, fille et sœur des comtes palatins (1). La Calabre n'a donc pas plus à faire ici que les chameaux dans l'origine de Chamalières, quoi qu'en ait pu dire Savaron (2). Pour ce qui est de Judith, dame de Mercœur prétendue fille de Guillaume VIII, nous avons bien vu le château d'Olopherne aux mains de Béraud VII de Mercœur, mais je n'ai pu trouver la Judith de Blondel et de du Bouchet dans la maison de son ancêtre Béraud III que nous savons être, lui aussi, exactement le contemporain de Dauphin d'Auvergne et de sa sœur.

Quand je dis la belle Nassal, c'est par pure confiance dans les Provençaux. A les écouter, ces dames ont cela de particulier d'être chacune plus belle et plus avenante que toutes les autres. Soyons du Midi, croyons-les, cela n'offre aucun inconvénient historique.

Le premier renseignement que nous ayions sur le ménage date de 1163 et nous le montre séparé. La jeune femme est chez son père Guillaume VII ou chez son grand-oncle Guillaume VIII (3), et elle y est contre le gré de son mari à qui le comte refuse de la rendre (4). Fugitive volontaire? Captive, alors que son mari ne l'est pas? Mystère.

(1) Cf. la *Vie de Marguerite de Bourgogne*, par Guillaume, chanoine de Grenoble, dont Baluze n'a publié que quelques extraits (*Op. cit.* II, 61, 247, etc...) avec la charte 1223 du *Cartul. de Chalais*. Chalais, aujourd'hui simple maison forestière près de Voreppe (Isère), seigneurie que Dauphin d'Auvergne possédait encore, du chef de sa mère lorsque, en 1223, il la céda avec celle de Vorassieux à son cousin André Dauphin de Viennois, mari de Béatrix de Claustral, par acte passé au château de Montrognon près de Clermont. (Baluze, *Op. cit.* II, 248.)

(2) *Castrum... Camalieram, a camelis, vocatum.* (*Orig. de Clermont*, p. 35, citant une des Vies de saint Genès que Bolland n'a pas cru digne d'être publiée). Comme il y avait au château de Chamalières une tour dite des Sarrasins, les dromadaires s'imposaient.

(3) *Rerum Gallicanarum et Francicarum Scriptores*. T, XVI, pp. 43, 44. — Le rétenteur de la jeune femme paraît être Guillaume VIII de préférence, parce que les Mercœurs étaient alors en guerre avec lui.

(4) Baluze (*Op. cit.* I, 67) a exposé des faits portant à croire qu'il s'agit de Guil-

Digitized by Google

Cette séparation se produisit au cours d'une guerre civile qui mit en hostilité violente les Mercœurs avec Guillaume VIII le Vieux et son fils Robert (1162-1163). Elle naquit de l'anarchie du chapitre de Brioude. Ses deux premiers dignitaires, le prévôt et l'abbé, administrateurs déplorables, avaient laissé s'introduire l'hérédité des prébendes qui tendait à transformer peu à peu leurs dotations en véritables fiefs au profit des familles du pays (1). Le désordre des finances était à un tel point que le chapitre avait, en violation des règlements canoniques, engagé à Béraud III de Mercœur la célèbre croix d'or sertie de pierreries, don de Charlemagne, pour se procurer des ressources; une taille extraordinaire avait été levée sur le peuple pour la dégager, on ne savait où avait passé l'argent. Au milieu de cette anarchie se dressa, comme toujours, un homme synthétisant l'autorité par la force; ce fut le doyen du chapitre. Il fit de son hôtel une véritable forteresse surgissant au milieu de la ville comme une suzeraine future des petits fiefs prébendaires qui s'y formaient, au mépris des privilèges du chapitre et des habitants : abus, conséquence logique d'un abus. Ce doyen était Odilon de Mercœur, frère puîné de Béraud III, l'un des bienfaiteurs de Saint-Laurent d'Oulx. Homme d'action mieux fait pour porter l'armure que l'étole — il ne paraît pas, du reste, avoir été dans les Ordres — il détermina Bertrand Ebrard, l'un des seigneurs de Paulhac, client de Mercœur comme Pierre Ebrard abbé de Saint-

laume VIII le Vieux, alors en rivalité politique avec son neveu Guillaume VII, père d'Assalide. L'auteur de l'*Hist. généal. de la Mais. d'Auv.* n'est peut-être pas autant dans la vérité en représentant Guillaume VIII comme un usurpateur ordinaire du comté d'Auvergne; il serait très soutenable de prétendre que chacun régnait sur sa part héréditaire, et que Guillaume VIII prit seulement, suivant un usage assez fréquent, le titre paternel de comte concurremment avec son neveu. Nous en avons un exemple dans son propre fils Robert qualifié comte comme lui, de son vivant. L'équivoque de « comte d'Auvergne » explique la jalousie et la brouille intermittente des deux branches. Dauphin s'est très souvent qualifié lui-même de comte d'Auvergne.

(1) Ainsi qu'avaient tenté de le faire, au commencement du siècle, deux membres de la famille du comte de Gévaudan.

Digitized by Google

Germain-Lembron, à construire un autre château sur la principale route d'accès, aux portes de la ville; lui-même était propriétaire de places très fortes dans la région où sa famille prédominait par la puissance. De sorte que les Mercœurs s'acheminaient vers la suzeraineté de l'ancien comté de Brioude par des procédés analogues à ceux qu'ils venaient d'employer avec succès dans la ville abbatiale de Blesle.

La crainte d'un résultat semblable au cœur du Brivadois, le soupçon tout au moins, se laisse aisément deviner dans une lettre écrite à cette occasion par le chapitre et des bourgeois au roi Louis VII (1163); c'est là que, pour la première fois, se voit formulé ce qui devint un proverbe : « Là où un Mercœur met le pied, tout est à lui » (1). Le prévôt et l'abbé soulevèrent le peuple qui se rua sur la nouvelle bastille, réussit à la prendre et la détruisit de fond en comble.

La guerre éclata avec toutes ses horreurs à la suite de ce 14 Juillet. Au début, les Mercœurs croyaient pouvoir compter sur l'appui du comte de Rodez et des comtes d'Auvergne (2), mais Guillaume VIII, qui jouait deux jeux, donna son concours au chapitre; ce ne fut pour lui qu'une occasion de piller, avec l'aide du vicomte de Polignac, les biens d'église, ceux du chapitre cathédral, de Mozat et leurs dépendances, pendant que les gens de guerre du parti adverse en faisaient autant sur ceux de Brioude. Odilon de Mercœur a donné une maison à Cadurc, clerc du roi (3); Guillaume s'en empare et la fait raser. Sa femme, Anne de Nevers, occupe dans Clermont (rue du Port), le propre Palais du roi que Louis VII a laissé à la disposition de l'évêque Etienne; elle y met une

(1) « *Consuetudo enim Mercoriensium est ut, ubique pedem figere potuerint, totum sibi vindicent* ». Lettre de 1363 (*Rerum Gallicanarum et Francicarum Scriptores*, Edition d'André Du Chesne. T. IV, p. 689).

(2) *Op. cit.* XVI, p. 44.

(3) Sans doute un membre de la famille « de Cahors » bien connue.

Digitized by Google

garnison (1). De là elle menace le chapitre et l'évêque à qui le comte aurait bien voulu enlever la seigneurie de la ville.

Guillaume VIII fut excommunié par l'évêque Etienne de Mercœur. Inutile d'entrer dans les détails des négociations de l'Eglise où les évêques de Mende, de Soissons et du Puy et successivement trois cardinaux, furent employés pour remettre la paix entre les belligérants, ni dans le dépouillement de la dizaine de lettres que les victimes de cette guerre adressèrent au roi pour lui dénoncer les excès; elles ont été plusieurs fois publiées (2). Nous devons vraisemblablement à ces pillages et à ces incendies des monastères d'Auvergne pendant les guerres civiles du pays depuis cette époque jusqu'à la conquête de Philippe-Auguste, l'extrême pauvreté des documents sur la province pendant le XIIe siècle. Des trésors de documents et des merveilles d'orfèvrerie furent anéantis à jamais. L'or se remplace, les objets d'art se refont, mais les chartes ne peuvent renaître de leurs cendres. Odilon et l'abbé de Saint-Germain se rendirent à Paris pour se défendre devant le roi des accusations portées contre eux. Ils recueillirent sur leur chemin des attestations tout en faveur du prévôt : à Clermont, du chapitre cathédral ; en Bourbonnais, d'Archambaud sire de Bourbon ; à Bourges, de l'archevêque métropolitain du diocèse de Clermont. Elles vantent les généreuses qualités d'Odilon, accusent la cupidité sacrilège de Guillaume le Vieux ; se taisent sur l'ambition des Mercœurs. Archambaud de Bourbon, dévoué au roi, termine en soldat son billet laconique à Louis VII : « Le doyen et l'abbé de Saint-Germain sont d'honnêtes hommes, accueillez-les comme tels ; quant au comte, sachez qu'il vous a toujours été hostile, à vous et aux vôtres » (3). En effet, Guillaume VIII se rendit alors

(1) *Op. cit.* XVI, 45-46.

(2) Par André Du Chesne, d'abord. L'abbé Chaix les a données à nouveau d'après leur réédition (*Monum. Pontif. Arv.*, pp. 488 à 500).

(3) *Scriptores* XVI, p. 45.

Digitized by Google

en Normandie pour s'entendre avec Richard, roi d'Angleterre (1). Louis VII était fixé. Aussi manifesta-t-il un très vif mécontentement en apprenant que le pape Alexandre III, cédant aux supplications du comte et ajoutant foi à ses serments, l'avait relevé de l'excommunication.

L'absolution du pontife fut donnée sous trois conditions absolues : la première de toutes, qu'il rendrait dans la quinzaine « *la femme du fils* de Béraud de Mercœur » (2); le mari et la femme sont si jeunes qu'on ne les connaît encore que par leur père et beau-père. Il lui accordait un mois pour restituer à Brioude les hommes et les biens qu'il avait enlevés au chapitre. Il devait se désister immédiatement des péages illégaux qu'il avait établis. Le tout en attendant que le pape eût reçu de plus amples renseignements.

Louis VII n'hésita plus. Il arrivait en Auvergne au printemps de 1163 avec une armée, et avant le 12 juin, il passait à Montbrison, emmenant à Paris avec lui le comte Guillaume d'Auvergne, le jeune Dauphin et le vicomte de Polignac qu'il avait faits prisonniers (3).

Nassal était libre, Dauphin ne tarda guère à le redevenir, et c'est à la cour de son frère que nous allons la retrouver.

Dauphin n'était encore qu'un adolescent, à peine un peu plus âgé que sa sœur, puisqu'il vivait encore soixante-dix ans plus tard (4). On sait que les filles se mariaient

(1) *Op. cit.* XVI, p. 111.

(2) « *Uxorem filii B. de Mercœur* » (Lettre du cardinal Hyacinthe au roi Louis VII. *(Scriptores* I. XVI, pp. 47-48).

(3) *Cartul. de Savigny. Historique*, pp. XCII-XCVII. — La Mure. *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez I. Preuves*, 26. — Luchaire. *Actes de Louis VII*, pp. 66 et 235. — Il est possible toutefois que la capture de Dauphin et du comte Guillaume ait eu lieu lors de la dernière expédition de Louis XII en Auvergne, c'est-à-dire entre le 9 avril 1167 et le 30 mars 1168 (Luchaire. *Op. cit.*, p. 270, n° 537). — V. aussi Bal. *Op. cit* II, 66-67 en 1171.

(4) Baluze. *Op. cit.* II, 256. Acte de 1284, le dernier connu de sa vie.

Digitized by Google

très souvent, au moyen-âge, aussitôt accompli l'âge canonique de douze ans, surtout dans les temps agités, pour leur donner le plus tôt possible un protecteur auquel la fillette était livrée dès la cérémonie faite. Nassal ou Assalide, comme on voudra, en eût-elle quinze quand son mari la réclamait en vain au comte Guillaume, elle aurait été dans toute son efflorescence en 1183, date à laquelle vit Pierre de Peyrol, du château de Peyrol, près Rochefort (1). Après lui, deux autres Peyrol, Etienne et Guillaume, apposent leur seing sur les actes de Dauphin en 1196 et 1199 (2). On ne les trouve qu'avec ce prince. Ce Pierre de Peyrol fut-il le galant ou bien est-ce quelqu'un des siens? Le troubadour se prénommait-il réellement Hugues comme on l'a dit (3), et le prénom de Pierre que lui ont donné des biographes tardifs, tel Jean de Notredame (4), ne vint-il que d'une méprise occasionnée par la ressemblance de ce prénom avec le nom patronymique? Cela ne nous importe guère, Nassal étant d'un âge encore *hommageable*, surtout de la part d'un sujet, au moment de la troisième croisade (1190), où Notredame rapporte qu'il se rendit. Il est ainsi avéré, en dehors des biographies, qu'au temps et au lieu indiqués par elles, la famille du troubadour Peyrol, de petite noblesse, vivait près du premier Dauphin comte de Montferrand (5),

(1) *Nobil. d'Auv.* V, 104.

(2) Baluze. *Op. cit. II.* 256, 258, 262. En 1169 et 1199.

(3) M. Tardieu s'est contenté, à ce sujet, de reproduire le *Nobiliaire* qui n'est lui-même qu'une publication de seconde main.

(4) Gui l'appelle « Peyre del Vernègue ». Assurément cet érudit du XVIe siècle est de ceux qu'il est bon de contrôler, mais il est aussi bon à consulter, ayant pu avoir dans son pays de Provence des informations qui nous font défaut. Il n'est pas sûr du tout qu'il ne nous donne pas dans ce passage le nom ou l'un des noms du troubadour. Verneugheol est, en effet, situé dans le canton d'Herment, contigu à celui de Rochefort, et ce put être là que le troubadour, Peyrol par nom patronymique, reçut la maigre part de l'héritage paternel. Il y eut aussi, il y a toujours, en Combraille, un lieu de Vernègues, canton de Chambon, arrondissement de Boussac (Creuse).

(5) Dauphin prenait dans les actes publiés le titre de comte d'Auvergne, quelquefois celui de Clermont. Toutefois, sa femme, en 1199, son fils Guillaume, en 1201, prennent ceux de comtesse et de comte de Montferrand (Bal., *Op. cit.* II. 256, 258,

Digitized by Google

parmi ces familiers, ordinaires souscripteurs des conventions du maître.

D'ailleurs Peyrol s'est rattaché lui-même à Dauphin et à d'autres membres de sa famille coexistants avec lui, et par là il nous fournit une date, au moins approximative, ce qui manque le plus dans ce monde poétique, où les chanteurs ne désignent d'ordinaire les dames que par leurs prénoms.

C'est ainsi qu'il exprime à « Marquise » le regret que lui cause son départ pour Vienne où il lui envoie sa chanson (1); et qu'il en adresse une autre à « Béatrix » pour louer son mariage, ajoutant que désormais sa muse « ira plus souvent à Vienne ; mais que pour lui, il reste en Auvergne auprès du Dauphin, où il se plaît » (2). C'est donc la capitale du Dauphiné qui est le centre d'attraction commun à ces deux belles dames, que des liens attachent cependant l'une et l'autre à l'Auvergne. Or, précisément Dauphin d'Auvergne a pour mère Marquise d'Albon sœur de Guigues V Dauphin, comte de Vienne et d'Albon, veuve du comte d'Auvergne Guillaume VII depuis 1167-1169, et deux Béatrix comtesses de Vienne dans sa proche parenté. L'une, Béatrix d'Albon ou de Viennois, fille et héritière de Guigues V qui, en 1183, épousa Hugues III duc de Bourgogne, lui apporta le Dauphiné Viennois et survécut à ce prince mort neuf ans après; l'autre, Béatrix de Forcalquier, dite de Claustral, qui, en 1202, épousait André-Dauphin comte de Vienne et d'Albon, fils de la précédente Béatrix et du duc de Bourgogne. La première était la cousine germaine de Dauphin d'Auvergne, la seconde sa nièce bretonne; celle-ci peut-être, celle-là certainement se marièrent du vivant de Peyrol, et les relations de Dauphin

259, etc.), et, dans l'usage courant, on l'appelait, lui aussi, de ce nom, parce que là il avait sa principale résidence et tenait sa cour.

(1) « En Vianes dont pretz ne pot chazer, etc... »

(2) « En Vianes anera plus sovent | Mas per mi dons remanh sai Alvernhatz pruep Dalfin, etc... ».

Digitized by Google

comte de Montferrand (1) avec sa famille maternelle ne sont pas douteuses. Il conserva même pendant presque toute sa vie en Dauphiné les domaines importants qui lui venaient de sa mère, et il ne les céda à André-Dauphin qu'en 1223 avec « tous ses droits dans le comté de Vienne », par acte passé au château de Montrognon (2).

Faire de Marquise d'Albon, sa mère, une marquise de Montferrat et, par voie de conséquence, de la Béatrix de la chanson de Peyrol, une Béatrix de Montferrat (3), serait donc s'exposer à commettre une double confusion, d'abord entre un titre et un prénom très usité au moyen âge (4), puis entre un marquisat (comté de marches) de la Haute-Italie et la petite ville de Montferrand démembrement du comté de Clermont.

Ces confusions sont nées à l'origine de la malheureuse substitution par Baluze d'une fantastique Jeanne de Calabre introduite dans un titre faux, à Marquise d'Albon, véritable mère de Dauphin d'Auvergne (5) et de sa sœur la femme de Béraud III de Mercœur. Avec Marguerite d'Albon tout s'explique très simplement.

(1) Ainsi appelé du nom de sa principale résidence ; car dans les actes il prend ordinairement le titre de comte d'Auvergne et quelquefois de Clermont. Sa cour de Montferrand, très fréquentée, était célèbre dans le monde des troubadours et de la haute société de son temps. — Sa femme en 1199, son fils Guillaume en 1201 sont dits comtesse et comte de Montferrand. (Baluze, *Op. cit.*, II, 256, 258, 259, etc...)

(2) Bal., *Op. cit.*, II, 248.

(3) André-Dauphin épousa bien une Béatrix de Montferrat fille de Guillaume comte ou marquis de Montferrat, mais il contracta cette union en 1219 après avoir répudié Béatrix de Claustral (Prudhomme. *Hist. de Grenoble*, p. 103. Grattier, Grenoble, 1888. — Rochas, *Biographie du Dauphiné* I, 285). Il la répudia pour cause de parenté. Il y a donc au moins moitié de chances pour qu'elle fût aussi la parente de Dauphin d'Auvergne.

(4) Presque tous les titres féodaux sont représentés dans l'onomastique féminine du moyen âge : *Baronna*, *Comtoressa* ou *Comtors*, *Comtessa*, *Delfina*, *Marquesa*, *Regina*. On trouve même des *Signoressa* et des *Castellana*. L'absence de majuscule devant les noms des manuscrits de l'époque facilite singulièrement les méprises. *Marquesa*, *Marchisia* étaient parmi les plus répandus de ces prénoms.

(5) M. Prudhomme a réédité les textes d'où ressort l'identité de Marquise d'Albon femme de Guillaume VII d'Auvergne dans une notice publiée par la *Biblioth. de l'Ecole des Chartes* et citée plus loin.

Digitized by Google

Ce serait donc entre 1169 et 1202, mais plus probablement entre 1169 et 1183 que se placerait le roman de Peyrol et de Na Assalide d'Auvergne, disons Nassal avec les Provençaux.

Il est connu ce roman.

Elle était « jolie, gracieuse, très recherchée et lettrée *ensenhada* ». Cette dernière qualité n'est pas prodiguée par les troubadours à leurs belles écouteuses d'Auvergne. Elle tenait ainsi de sa mère Marquise d'Albon, que son biographe contemporain nous dit être « supérieurement douée pour le beau langage » (1). « Peyrol était un pauvre chevalier du château de Peyrol, situé sur la terre du Dauphin d'Auvergne, au pied de Rochefort, courtois et avenant de sa personne ». Le Dauphin le prit sous son toit, lui donna un cheval, des vêtements, des armes et tout ce qu'il lui fallait » (2). Poète, il chanta fleurettes à madame de Mercœur et il les chantait si agréablement que Dauphin, loin de le trouver mauvais, intercédait auprès de sa sœur pour qu'elle leur prêtât une oreille sympathique, ce qui laisse supposer que la jeune femme, au début, les trouvait importunes. La complaisance du Dauphin n'eut d'égale que celle du troubadour Pierre Pellissier pour lui-même, lorsqu'il courtisait « Na Comtor », fille du vicomte de Turenne (3). En dilettante, il chaperonnait la galanterie de son familier pour l'amour des chansons qu'il faisait éclore. Quoi de plus? La dame de Mercœur goûta trop la musique, et le musicien, dit-on; si bien

(1) « Verborum elegantia vehementer idonea » (*Vie de Marg. de Bourgogne* par le chanoine de Grenoble Guillaume). Cf. la charte de 1223 du cartulaire de Chalais, où André Dauphin de Viennois confirme une donation faite *ab'amita mea domina Marchesia et a Delphino de Arvernia consobrino meo, ejusdemque Delphini filio nomine Wilelmo* ». — V. aussi Prudhomme : *De l'origine et du sens des mots Dauphin et Dauphiné et de leurs rapports avec l'emblème du Dauphin en Dauphiné, en Auvergne et en Forez*, p. 21, Paris, Picard, 1893. Le prénom de Marquise se reproduisit, suivant l'usage, sur la tête d'une de ses filles, qui épousa le vicomte de Polignac. (Raynouard. *Op. cit.* V. 32.)

(2) Raynouard. *Choix de pièces orig. des Troubadours*, V, 281.

(3) *Op. cit.* V. 321.

Digitized by Google

LIENS DES MERCŒURS

AVEC LES COMTES ET DAUPHINS D'AUVERGNE ET LES DAUPHINS DE VIENNOIS

(On ne retient ici des Mercœurs que ce qui est utile au rattachement.)

GUIGUES IV Dauphin
Comte d'Albon × 1142. A Marguerite de Bourgogne
fille du comte palatin de Bourg. × 1163.

- GUIGUES V Dauphin comte d'Albon et de Vienne (1142-1162).
  - BÉATRIX 1183. En 2e noces à Hugues III duc de Bourgogne mort en 1192 (1).
  - ANDRÉ-DAUPHIN comte de Vienne et d'Albon × 1237. M. en 1202 à Béatrix de Forcalquier dite *de Claustral* Répudiée (1219).
    - GUIGUES VI (1237-1270) Dauphin de Viennois comte d'Albon. A Béatrix de Savoie.
    - Etc...
- BÉATRIX à Aymar comte de Valentinois.
- Marquise d'Albon
  - DAUPHIN comte de Clermont et de Montferrand (1169-1234).
    - GUILLAUME comte de Clermont (1234-1240). A Huguette de Chamalières dame en partie de Chamalières et de Gerzat.
      - CATHERINE dame de Montferrand. A Guichard IV de Beaujeu.
      - ALIXENT? dame en partie de Chamal. et de Gerzat. A Guillaume de Mercœur.
      - ROBERT Ier Dauphin comte de Clermont (1240-1262) A Aalis ou Alasie de Ventadour
        - BÉRAUD DE MERCŒUR × av. son père. A Blanche de Châlon.
          - BÉRAUD VII connét. de Champagne × 1321 A Isabeau de Forez.
        - Etc.
  - ASSALIDE ou NASSAL dite SAIL DE CLAUSTRA à BÉRAUD III DE MERCŒUR (1173-1219 env.)
    - Béraud IV à Alixent de Chamalières dame en partie de Chamalières, Gerzat, etc.
      - BÉRAUD V DE MERCŒUR reçoit la vicomté de Gévaudan (1223). Sénéchal du Bourbonnais, connétable d'Auvergne (1229-1233).
        - BÉRAUD VI de Mercœur. A Béatrix de Bourbon (1237-1292)
        - ETIENNE dit de Gerzat prieur de Thuret (1216-1242)
        - GUILLAUME Ier seigneur de Gerzat? A Alixent de Clermont? veuve vivante en 1238-1242.
      - ETIENNE (1219-1262) prieur de Thuret.
      - Etc...
  - Marquise au vicomte de Polignac.
- Guillaume VII comte d'Auvergne (1145-1168).

(1) Ce mariage explique peut-être pourquoi divers auteurs ont donné à Béraud III de Mercœur, qu'ils chiffrent Béraud VII, une fille du duc Hugues III, et de sa première femme Alix de Lorraine. On a pu trouver Béraud à la cour de ce prince, son cousin germain par alliance, ou les rencontrer ensemble dans des actes de famille, mais on n'a fourni aucune preuve de ce mariage.

Digitized by Google

Digitized by Google

que le Dauphin finit par le congédier. De chevalier se faisant jongleur pour vivre, le disgrâcié Peyrol alla promener sa vielle et ses romances de châteaux en châteaux, aux pieds d'autres beautés (1).

Nassal entre alors dans l'ombre de l'histoire et peut-être du cloître, ou bien alla-t-elle se réfugier auprès de sa cousine Béatrix de Claustre ou Claustral, celle qui fut répudiée, et est-ce de là que lui vint le nom de Claustre? Il ne paraît pas douteux, en tous cas, qu'elle se retira sur la fin de sa vie chez les vicomtes de Ventadour, qu'elle y mourut et fut inhumée à Tulle, dans la chapelle du chapitre, auprès des tombeaux de cette famille. On ne voit, en effet, dans aucun document, qu'il y ait eu deux Nassal de Claustre (2) et le double nom est trop caractérisé pour autoriser l'hypothèse. Baluze a vu l'Obituaire de Tulle où Nassal de Claustre était commémorée (1), avec mention de sa sépulture au chapitre, ce qui achève de résoudre la question.

On veut que Peyrol soit allé à la croisade de 1190. C'est probable; toutefois il se contente de dire qu'il a vu le Jourdain et « le monument», c'est-à-dire le tombeau du Sauveur. Relevé par ce nouveau baptême, il se peut qu'il ait reparu à la cour de Dauphin. Son retour en Auvergne n'aurait rien que de naturel puisqu'il en est, que là se trouvait sa maigre part de la succession paternelle, et qu'il n'était plus jeune. Rien d'étonnant non plus qu'il soit rentré en grâce auprès de son protecteur. La dame de Mercœur? plus là, sans doute; les torts sont anciens, ils furent partagés; il est d'une famille cliente et Dauphin adore l'art où il excelle.

(1) *Op. cit.* V. 281.

(2) La « N'Azalais de Claustra » que le biographe de Guillaume de Saint-Didier d la sœur de Dauphin n'est autre que Nassal de Claustre. Le nom d'Azalais, femm d'Odilon de Mercœur, a occasionné chez ce biographe, qui n'en parle qu'incidemment une confusion facile à comprendre avec Nassal de Claustre, femme aussi d'un Mercœur.

Digitized by Google

III.

Odilon II de Mercœur et la belle Azalaïs d'Anduze.

La question d'identité que soulève le roman de Nassal est si nécessairement liée à celle d'Azalaïs de Mercœur qu'il est impossible de les séparer. Cette romance à deux couplets nous retiendra un instant encore dans le concert des chanteurs provençaux.

Peu de seigneurs du XIIe siècle, en effet, étrangers par eux-mêmes à la poésie, ont été plus étroitement mêlés que les Mercœurs, par leurs parents les plus proches, au monde des troubadours. Béraud III vient de nous apparaître enchassé entre Peyrol qui chantait éperdûment Madame de Mercœur sa femme, Guy d'Ussel chantant sa belle-sœur ou sa belle-fille la comtesse de Montferrand, le brillant et volage Guillaume de Saint-Didier enguirlandant de ses rimes adulatrices, son autre belle-sœur Marquise de Polignac, fine et légère qui, ne pouvant lui rendre ses couplets, lui rendait ses infidélités (1); enfin, le comte Dauphin, son beau-frère lui-même qui, pour emprunter le langage sans prétention de Larousse (*verbo* Troubadour), était doué « d'un beau talent d'amateur », courtisait Na Comtors de Turenne entre deux sirventes décochés au roi Richard ou à l'évêque de Clermont.

Quelques années à peine ont passé et voilà maintenant Pons de Chapteuil aux pieds d'Azalaïs, fille de Bernard d'Anduze et femme d'Odilon de Mercœur, probablement fils de Béraud III. Chapteuil est un voisin des Mercœurs aux confins de la Provence et en Velay comme il l'est en Basse-Auvergne à Vertaizon. Il brûle d'une passion aux péripéties de laquelle s'intéresse toute la haute société du pays, ainsi que le biographe prend soin de nous l'ap-

(1) Raynouard. *Op. cit.* V, 321.

Digitized by Google

prendre (1). Chapteuil qui « trouvait bien, chantait bien et jouait non moins bien de la vielle (2) », agréablement tourné avec cela, réalisait le type du cavalier servant des nobles dames, associant, dit-on, « le respect de leur honneur au culte de leur beauté (3) » ; aussi ce roman-là est-il resté l'un des plus célèbres dans l'histoire des troubadours, et les vers qui l'ont conté des mieux accueillis de tout temps par leur sincérité plus que par leur génie. Pour éprouver sa belle, il le prétendit du moins, il fleureta un instant avec Aldiarde, femme de Roncelin, vicomte de Marseille, et il y alla de quelques couplets. Azalaïs, piquée au vif, ne voulut plus connaître l'ingrat. Le désolé Chapteuil recourut alors aux bons offices de trois amies d'Azalaïs ni plus ni moins, celles qu'il jugeait les plus capables de la ramener dans le droit chemin, celui des cours d'amour s'entend. Lui-même, il conduit cette députation au château de Mercœur pour clamer merci à la belle offensée (4). Ces dames pa-

(1) « Pons de Capduelh fo un gentil bars del evescat del Puec Santa Maria.... Et amet per amor ma dona Azalais de Mercuer molher d'En Ozils de Mercuer, e filha d'En Bernard d'Anduza, d'un honrat baro de la Marqua de Proensa ». *(Loc. cit.* V, 352-354). — « E molt lur amor grazida per totas las bonas gens ». *(Ibid.)*

(2) « E trobava, e viulata, e cantava be ». *(Ibid.)*.

(3) M. Maudet, plus tard conseiller à Riom, a fait dans l'*Ancienne Auvergne et le Velay*, (III, 231 *et suiv.*), une étude très colorée de ce troubadour et de son compatriote Pierre Cardinal. Ils ont été souvent étudiés l'un et l'autre. Le docteur Max Von Napolski a donné en 1880 une utile édition des pièces qui lui sont attribuées : *Des trobadors Pons de Capduoill*. Halle, Max Niemeyer). M. Teilhard de Chardin s'en est occupé également dans une bonne notice sur les Chartes de Vertaizon.

(4) « Don, anet a ma dona Maria de Ventadorn et a ma dona la comtessa de Montferran et a la vescontessa d'Albusso, et si las amenet a Mercuer a ma dona N'Azalais clamar merce, qu'ela li rendet grassia per lo precs de las donas... E tant que ela visquet non amet autra ; e quan ela fon morta, el se croset et lai moric ». *(Ibid.)*.

Chapteuil les rappelle dans la chanson Jam non er-om tan pros :

« N'Audiartz, chascun dia
Prec dieu a rescos
Gart la comtes'e vos
E Midons Na Maria
De lausangiers fellos ». (Napolski, XXII, Envoi, p. 83).

Digitized by Google

raissent avoir réussi sans trop de peine dans leur négociation. Pons de Chapteuil resta le plus fidèle des soupirants jusqu'à la mort d'Azalaïs et il n'en aima plus d'autre. Inconsolable, il se croisa et mourut en Terre sainte. Voilà l'histoire bien connue de ce roman classique d'après le biographe provençal.

Des trois négociatrices, l'une était la comtesse de Montferrand, femme de Dauphin ou de son fils Guillaume, célébrée par le troubadour Guy d'Ussel (1), l'autre Marie de Ventadour « la meilleure dona et la plus avenante de ce temps », bien entendu, Gancelme Feydit, l'un de ses adorateurs, l'affirme. Mais si vous demandez à Chapteuil son sentiment, il vous répondra par les 254 vers de son adieu à sa « belle douce amie » où s'échappent, sans recherche et sans efforts, en expressions presque modernes, tant de flots de soupirs, de larmes, de souvenirs et de regrets qu'il semble ne pouvoir s'arrêter. La sans-pareille, c'est Azalaïs. Il ne la nomme qu'une fois « midonz N'Azalaïs » dans les trente-six pièces qui lui sont attribuées (2) ; mais il ne se lasse pas plus de vanter « son visage blanc comme la neige sur la glace », « sa bouche vermeille dont le sourire énamoure les gens, ses yeux riants qui lui mettent « une fête de joie dans le cœur », que de louer sa franchise, sa grâce et sa beauté.

Et les maris dans tout cela ? On les cherche au milieu de ces ramiers et de tous ces rossignols. Les maris ? Eh

(1) Raynouard. *Op. cit.* V, 195

(2) Napolski, n° XXIV, strophe 6, p. 87. A moins que l'on ne considère comme la dernière syllabe de son nom familièrement donnée le mot *Lais* qui se trouve deux fois aux pièces IV (p. 55, n° IV. Envoi et n° IX, str. 4, p. 62) ; au lieu de traduire par hélas ! Chapteuil use fréquemment de cette exclamation. Elle figure au moins douze fois dans les textes édités par Napolski et toujours sous les formes : « *Las* (Pièces III, IX, XIX, XXI, XXII, XXVII et p. 102, *Hailas* (n° IV de l'appendice, p. 101), *Ailas* (Pièces XIII, XIV, XVII) ; et il dit « *Las* pour *Hélas* à la strophe 5 de la chanson IX, où à la strophe 4 on lit « Esins cujatz per gualear. Lais, que nous [vous] veja, dompra pros gualiar ».

Digitized by Google

bien, il arrivait parfois que la chanson tournait mal ; et à voir la fin de Nassal de Claustre, on a grand peur qu'elle n'ait eu le sort de sa cousine Béatrix.

En 1195, Pons de Chapteuil, seigneur de Vertaizon, souscrivit en ce lieu un traité avec l'évêque de Clermont, négocié par Dauphin entre lui, sa femme Jarentonne et le prélat (1), et on le suit dans les documents des archives du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire jusqu'en 1226 (2). Il laissait entre autres enfants une fille à laquelle il avait donné le nom d'Azalaïs. Celui de sa femme Jarentonne est accolé par lui-même au sien dans la chanson guerrière et chrétienne que les préparatifs de la croisade lui inspirèrent (3). C'est aussi sa femme Jarentonne qui s'unit à lui pour répondre par lettres à Philippe-Auguste en 1204, après une triple assignation du souverain à comparaître devant lui ou devant Hugues de la Chapelle, son bailli de Berry, au sujet de la même seigneurie de Vertaizon, qu'ils entendaient n'être justiciables que du roi d'Aragon (4). Ce qui cadre parfaitement avec l'envoi fait par Chapteuil au prince espagnol, d'une chanson au sujet d'une expédition contre les Sarrasins : « Roi d'Aragon, je dois vous servir de bon cœur humblement, aussi dirai-je « amen » à toutes choses venant de vous » (5), et d'un autre chant

(1) Curieuse charte où figurent nommément 146 témoins ou fidéjusseurs dont M. Emmanuel Teilhard de Chardin a publié le texte inédit, d'après l'original des archives du Puy-de-Dôme, fonds de l'Evêché, en y ajoutant très utilement un lot de documents inédits sur le même sujet et entre les mêmes parties. *(Chartes concernant Vertaizon*, Clermont, Bellet, 1893.

(2) A. Chassaing. *Chartes de Chapteuil et de Léotoing.*

(3) « Ar nos sia capdels e garentia » (1er vers de la chanson 1, p. 49, de l'édition de Napolski). C'est cette orthographe qui a déterminé La Chesnaye des Bois à donner le nom de Garentiane à la femme de Pons de Chapteuil. (*Dict. de la Noblesse*, v° *Capteuil)*.

(4) *Arch. du Puy-de-Dôme*. Evêché, sac XIII, cote 24. Publié par M. E. Teilhard de Chardin. *Op. cit.*, 33-34.

(5) « Reis d'Aragon, francs, humils de bon aire vos serves deu de bon cor humilmen. El si' ab vos e tuich digam amen ». — « So c'om plus vol e plus es volontos ». (Napolski, XIII, *strophe* 6, p. 68). Il annonce au prince qu'il partira pour faire la guerre aux Sarrasins « qui que ce soit qui reste ».

Digitized by Google

qu'il adresse au même roi d'Aragon (1). Il en faudrait conclure que le troubadour, auteur de ces pièces, fut bien notre Pons de Chapteuil, seigneur de Vertaizon. Et comme il était vivant après la croisade de 1190 et même plus de quarante ans après, on en a induit soit qu'il y avait contradiction avec son biographe, soit qu'il y avait eu deux Pons de Chapteuil, entre lesquels il faudrait faire le départ des poésies. Sans insister autrement sur ce point accessoire à notre récit (2), je me bornerai à observer que le biographe ne dit nullement que Pons prit part à la croisade de Philippe-Auguste en 1190, mais simplement qu'il prit la croix, ce qui n'est pas la même chose, attendu qu'on prenait la croix en tout temps, même en dehors des grandes expéditions, sans compter que Chapteuil a pu aller se battre contre les Sarrasins d'Espagne, autre façon de se croiser. Quant à l'hypothèse de deux Pons de Chapteuil ayant eu le même goût poétique, on n'aperçoit pas en quoi ce serait impossible, ni même très invraisemblable; les biographes ont pu facilement les attribuer à un auteur unique, s'ils portaient le même prénom. Ce cas est précisément celui du seigneur de Vertaizon qui aurait eu deux homonymes dans son père et un cousin-germain d'après le plus récent biographe de la famille des de Fay, seigneurs du Mézenc, de Fay et de Chapteuil (3).

(1) *Op cit. Append.*, p. 101. *Pièce* IV, *str.* 5.

« Al valen rei qu'es de pretz coronatz
Solr' autres reis e qui miels se chapte
On fit jois et es renovellatz
Jou et jovenz *t'en vai*, *chansons*, *dese*
En Arragon, on prendron tuit repaire
Bon fait valen que frans reis déjà faire
E saludam de Perpegnan, enan
Cels et cellas que d'amor an talan. »

(2) M. Emmanuel Teilhard de Chardin a résumé avec son scrupule ordinaire les opinions diverses de Diez, Napolski, Chabaneau, Chassaing, ce dernier inclinant seulement à croire à un seul Chapteuil poète. (*Chartes de Vertaizon*, Clermont, Bellet, 1893).

(3) M. Gaston Fontanille, avocat, directeur du « *Pays Cévénol* » (*Du Mézenc aux Sources de la Loire*; § III, *La seigneurie de Mézenc*, pp. 25-33. Grenoble,

Digitized by Google

Ce qui est pour nous plus nécessaire, c'est de nous assurer si le biographe qui fait d'Azalaïs la femme d'Odilon de Mercœur, mérite créance.

Nous avons des informations moins directes en Auvergne pour contrôler l'identité d'Odilon de Mercœur, parce que son mariage l'a rejeté plus avant dans le Midi. Malgré cela, les présomptions surabondent pour nous autoriser à croire que le biographe de Pons de Chapteuil est exact sur tous les points essentiels en ce qui concerne les deux époux. Il faudrait qu'il se fût trompé sur tous pour qu'on puisse les confondre avec Béraud III de Mercœur, sa femme Nassal de Claustre et le chanteur de cette « vertueuse dame »; sur le prénom du mari Odilon, sur le prénom exact et le nom de sa femme, sur la personnalité de son servant, sur l'époque où ils vivaient; ce qui est à première vue bien invraisemblable.

Grattier, 1904), établit comme il suit la généalogie du troubadour sans indiquer ses sources, il est vrai. On n'en retient ici que les personnages essentiels.

ETIENNE I
Tige des s^rs de Mézenc, Fay, Chapteuil (955-982).

ETIENNE II (1062).		JARENTE.	Etc.

PONS I seigneur de Fay, *consularis de Fayno*. (× 1097). Etc.
à Agnès de Polignac.

PIERRE à Marie de Chapteuil (fille de Pons vivant en 1069).		PONS II	Etc.
PIERRE à Marie du Solier	PONS III de Chapteuil.	SILVIUS prieur de Chamalières-sur-Loire.	Etc.
PONS (DE FAY) DE CHAPTEUIL. Troubadour. × en Palestine.	PONS IV à Jarentonne de Vertaizon.		
	PIERRE	Urbain-Jourdain.	Guillaume-Jourdain.

Voir aussi : Chassaing, *Chartes de Chapteuil*; Lachesnaye Desbois, *Dict. de la Noblesse*; *Cartulaire de Saint-Chaffre*, ch. CCCCL, etc.

Digitized by Google

Le prénom d'Odilon, diminutif d'Odile, est parfois remplacé dans les textes français par Odile (1); le provençal « *Ozils* » du biographe équivaut au latin *Odilonis*, en français Odilon. Il fut héréditaire chez les Mercœurs de la première race pendant plus de trois siècles, depuis le xe jusqu'à la mort en 1301 du dernier Odilon, seigneur de Murs en Brivadoiset de Saugues en Gévaudan (2). Le cartulaire d'Oulx, et la chronique de Novalaise à eux seuls nous en fournissent quatre entre 1027 et 1171; dont l'un est non seulement chevalier et décoré de tous les qualificatifs d'une puissance et d'un prestige exceptionnels, mais *dominus Mercorii*, c'est-à-dire le chef de la famille; d'un autre, son petit-fils, que les chartes d'Oulx ne disent pas être dans l'église, nous ignorons la descendance, le cartulaire s'arrêtant vers cette époque. C'est seulement à partir des enfants d'Odilon, inhumé dans la chapelle des Mercœurs au cimetière d'Oulx, sous l'épiscopat de Durand, à Clermont, que les aînés reçoivent ou prennent invariablement le prénom de Béraud, qu'avait porté le père de saint Odilon; mais toutes les générations suivantes, à dater de la même époque, ont leur Odilon; et vraiment Béraud III, son oncle Odilon et son frère Odilon eussent manqué à tous leurs devoirs s'ils n'avaient continué la tradition en ne donnant pas à l'un des fils de Béraud III un nom qui perpétuait le souvenir de la plus haute illustration de la famille.

Que cet Odilon, fils de Béraud III, ait pris femme aux confins de la Provence, et soit dit en passant, c'est bien sur celui-là que les Provençaux devaient être renseignés, rien ne s'accorde mieux avec ce que l'on sait des posses-

(1) Et même en latin, même pour Odilon, futur abbé de Cluny. (*Cartul de Brioude*, ch. 1 : « *Odilus* »). Le chanoine Audigier lui-même ne s'en prive pas, à propos de saint Odilon qu'il appelle « saint Odile », après d'autres (*Projet de l'hist. d'Auv.*, I, pp. 33, 34, 35, 37, 105, 261, etc., etc. Edit. de l'Acad. de Clermont).

(2) Le 9 juin 1290, il ratifiait la donation entre-vifs que son frère Béraud VI venait de faire par contrat de mariage à son petit-fils. (*Arch. nat.*, 1,400[3], *cote* 971, *Orig.*).

Digitized by Google

sions des Mercœurs dans ces parages. Depuis le xe siècle, ils avaient pied en Gévaudan et en Vivarais (1), et Odilon, mari d'Azalaïs, vivait peut-être encore lorsque Béraud IV régnait sur le vicomté de Gévaudan dit de Grèzes. La reine Blanche ne lui aurait pas concédé en fief de garde et en bénéfice à vie en 1227, s'il n'avait pas eu déjà racine dans le pays. Depuis Béraud V jusqu'à la mort du dernier de la branche aînée (1321), les Mercœurs possédèrent en Gévaudan les châtellenies ou baronnies du Malzieu, de Grèzes, de Saugues, et leurs dépendances s'étendirent jusqu'à Pompidou (arr. de Florac) où ils touchaient à la baronnie d'Anduze (2).

Le biographe qualifie Odilon de Mercœur « un gran *comte* d'Alverne ». Erreur assurément, si l'on prend le terme dans son acception littérale, mais erreur des plus probantes. Les maîtres des grandes baronnies du Gévaudan, au nombre de neuf à la fin du XIIIe siècle, étaient en effet, qualifiés Comtours, *Comtors* (diminutif de comtes), titre de dignité qui, dans la hiérarchie féodale, plaçait le titulaire entre le comte et le baron ordinaire ; l'ensemble de ces Comtours est ce qu'on appelait dans le pays, par une altération populaire du mot, « le Tour du Gévaudan » (3) ;

(1) Dotation par Itier, chef de la race, au profit de l'un de ses petits-fils, en 936. (*Cartul. de Brioude*, ch. 285). — (*Cartul. de Saint-Chaffre-du-Monastier*, ch. 276. Donation en 955, par Etienne, fils du précédent, de Lachapelle-Graillouse, arr. de Largentière, cf, ch. 17 et 37). — *Chronicon monasterii Sancti Petri Aniciensis.* Abbé Ul. Chevalier, etc.

(2) *Arch. nat.* J. 293.

(3) En 1308, le juge-mage de la Cour commune du Gévaudan, informait sur les griefs des « nobles, barons et *comtors* du Gévaudan » contre le traité de pariage entre le roi et l'évêque Durand II. (Roucaute et Saché. *Lettres de Philippe-le-Bel, relatives au pays de Gévaudan. Append.*, p. 205). La liste des 49 protestataires, dressée en l'absence de Béraud VII de Mercœur, porte son nom le premier. (*Ib.*, p. 203) Y figurent cependant les seigneurs de Montjésieu, de Cénaret, d'Apchier, de Montferrand, etc., qui avaient droit au titre de comtours. Les scribes de chancelleries, là comme ailleurs, écrivaient souvent *comptor*, orthographe qui a occasionné une bien singulière et grosse erreur. Une lettre de Philippe-le-Bel du 4 février 1307, en original de copie du temps est adressée « *Omnibus baronibus, comptoribus, castellanis nobilibus... comitatus Gabalitani* ». (Arch. de la Lozère, G. 751).

Digitized by Google

comme on disait ailleurs les grands chevaux. Or, en outre de leurs immenses domaines d'Auvergne, les Mercœurs étaient, au temps du troubadour Chapteuil, la première puissance féodale du Gévaudan ; ils y comptaient plusieurs familles comtoirales parmi leurs vassaux. On comprend qu'en Provence, le biographe de Chapteuil l'ait confondu avec le titre comtal. La méprise elle-même atteste, dans sa pensée, l'attribution à Odilon de Mercœur, d'une supériorité de rang féodal qui était réelle. Ces choses-là ne s'inventent pas.

Odilon était, suivant de sérieuses présomptions, ai-je dit, le fils de Béraud III. Marie de Ventadour, contemporaine et amie de sa femme Azalaïs, pourrait être à la grande rigueur Marie de Limoges, épouse en premières noces d'Ebles V vicomte de Ventadour (1); mais elle est beaucoup plus vraisemblablement Marie de Turenne, femme du vicomte Ebles VI, qui quitta le monde pour le cloître en 1221. Odilon II de Mercœur aurait donc vécu sous les règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII à tout le moins.

En résumé, nous sommes, à la fin du XIIe siècle et dans les premières années du XIIIe, en présence de deux générations de Mercœurs, se mouvant dans une période de quarante à cinquante ans, et formant deux groupes parfaitement distincts : premièrement Béraud III, mari de Nassal de Claustre, fille du comte d'Auvergne Guillaume VII, escorté du troubadour Peyrol ; en second lieu Odilon II et sa femme Azalaïs d'Anduze, fille de Bernard, accompagnés du troubadour Chapteuil.

(1) Fille d'Adémar V de Limoges et de Sara d'Angleterre.

Digitized by Google

LA FAMILLE D'AZALAÏS D'ANDUZE

FEMME D'ODILON DE MERCŒUR (1)

Bernard VI d'Anduze
Seigneur d'Anduze, Sauve, Portes, etc. (1181-1194).

- **Bernard VII d'Anduze**
  Seigneur d'Anduze et Florac en Gévaudan ; Largentière en partie (Vivarais) ; La Roque-Valsergue en Rouergue, etc. (1198 1223).
  - **Bernard VIII**
    Cos. d'Anduze, etc. A Vierne dame de Luc (en Provence), Pradelles en Gévaudan, etc. En 1220 reçoit les biens confisqués sur son neveu.
    - **Bermond**
      Sr de Sommières 1248.
    - Etc.
  - **Azalaïs** ou **Adalaïs** à **Odilon de Mercœur**
  - **Bermond** évêque de Viviers 1222.
  - **Bernard** évêque de Viviers 1236.
  - **Pierre-Bermond VI**
    Sr de Sauve, Sommières, Cos. d'Alaïs, de Largentière. A Constance fille de Raymond VI comte de Toulouse et de Béatrix de Béziers, femme en premières noces de Sanche VI le Vaillant, roi de Navarre. + à Rome, 1215.
    - **Pierre-Bermond VII**
      Sr de Sauve, Anduze, Alais, Largentière en partie, vicomte de Millau en Gévaudan. A Jausserande fille du comte de Valentinois. Amaury de Montfort confisque ses biens (1220). Vit encore en 1243.
      - **Guillaume.**
      - **Roger.**
      - **Béraud.**
      - **Philippie** à Amaury de Montfort comte de Narbonne.
    - **Raymond** Tige des seigneurs de Florac.
    - Etc.
  - **Douce** à Raymond VI comte de Toulouse.
- **Pierre-Bermond V** à Ermessinde fille de Bérenger-Raymond de Barcelone, comte de Provence.
  - **Marie** à Arnaud-Othon vic. de Lomagne.

(1) D'après l'*Hist. du Lang.* Privat, VI, p. 396 ; *La formation territoriale du domaine royal du Gévaudan* (Roucaute), p. 30 et suiv. Etc...

Le mariage d'Odilon de Mercœur avec Azalaïs d'Anduze le fit le beau-frère du comte de Toulouse, le cousin germain du comte de Provence, l'allié de presque tous les princes du Midi. Au commencement du XIIIe siècle, la maison d'Anduze est maîtresse de toute la région cévénole qui formera plus tard le diocèse d'Alais ou peu s'en faut. La donation des vicomtés de Millau et de Gévaudan par le comte de Toulouse Raymond VI à Pierre Bermond VII d'Anduze eut achevé de faire de lui le roi des Cévennes, si ces princes eussent pu résister au roi de France.

Comme celle des Mercœurs la famille d'Anduze était hospitalière aux troubadours. Hugues Brunenc, de Rodez, chantait dans cette petite cour d'Anduze sa malheureuse passion pour Gallienne, la vertueuse bourgeoise d'Aurillac, et Claire d'Anduze ne dédaigna point de s'exercer au gai savoir.

Digitized by Google

Digitized by Google

IV.

Béraud IV et les Chamalières. — Guillaume Ier de Mercœur, seigneur de Gerzat.

Dans le Clermont du XIIe siècle l'une des familles les plus anciennes et les plus généreuses était celle des seigneurs de Chamalières et de Gerzat.

On suit leur trace depuis une centaine d'années déjà dans les documents (1). Un démembrement de l'ancien comté de Clermont formait leur patrimoine. Leurs domaines, en outre d'une très notable partie de la petite ville de Chamalières sorte de faubourg de la capitale et d'un quartier de Clermont, s'étendaient, par une série d'ilôts, des pieds du puy de Dôme, de la montagne de Gergovia et des rives de l'Allier qu'ils touchaient à Pérignat, jusqu'à Thuret dans le voisinage d'Aigueperse. Ils paraissent posséder ces terres sous la suzeraineté des comtes de la province ou des églises.

(1) Voici quelques notes sur les premiers Chamalières, sauf rectifications et compléments : Arnaud (965-1000 env.), mari d'Aldiarde d'Aurouse et de Dominique, peut avoir été le chef de race. (*Cartul. de Sauxillanges, Chartes* 229, 40 ; *de Saint-Chaffre*, ch. I, 139, 230 ; *de Conques*, 269, 394 ; *de Sauxillanges*, 231, 243, 35); mais il n'y en a pas de preuves positives. — Arnaud Ier (994-1048) prit le premier le nom de Chamalières « *Arnaldus al. Harnaldus de Camaliera* » (*Cartul, de Sauxill.*, ch. 395, 398 ; Arch. du Puy-de-Dôme, Chap. cath. Arm. VII, sac A cote 2, *Invent. Cohendy*). Il eut pour fils Pierre, Guillaume (1065) et Arnaud « *Arnaldus de Camaliera* » (1031-1065) [Arch. du Puy-de-Dôme, chap. cath. Arm. VII sac A cote 1 ; et Arm. XVII sac A cote 32). — Pierre Ier mourut en 1095 ou très peu avant *in Camaleria castello suo* en revêtant l'habit de moine de La Chaise-Dieu *ad succurrum* et où il élut sépulture. Il donna ce qu'il possédait à Médagues, commune de Culhat, près Bulhon, pour y fonder un monastère. Ses fils Arnaud et Pierre confirmèrent ce don. (*Estiennot. Fragm. hist. Aquitaniæ*, III, 170. Bibl. nat. mss. latin Anc. fonds Saint-Germain ; Mém. de l'Acad. de Clermont, 1877, p. 415.) Il eut aussi un fils Etienne (*Ibid*). — Arnaud II « *Arnaldus de Camaleria* » vit encore en 1124-1150. (Arch. du Puy-de-Dôme. Chap. cath. Arm. XVIII sac B cote 5.) De lui : Arnaud et Pierre doyen du chapitre cathédral en 1132). Baluze, *Mais. d'Auv.*, II 571). — Arnaud III (*loc. cit.*). Elie de Chamalières, chevalier en 1167 (*Ibid.*, II, 63). Voir plus loin pour la suite.

Digitized by Google

Eux et les seigneurs de Montgâcon, successeurs des Jaligny dans le Marais, étaient les maîtres de la plaine (1). Les Chamalières avaient même depuis longtemps pied sur la rive droite de l'Allier, puisque Pierre Ier qui mourut vers 1095 dans son château de Chamalières donna, de concert avec plusieurs membres de la famille de Bulhon, les frères Astorg et Pierre de Montgâcon, Eldine de Jaligny dame d'Ennezat, et d'autres encore, ce qu'il possédait à Médagues (commune de Culhat), près Bulhon, pour y fonder un monastère (2).

A la fin du XIIe siècle, la famille des Chamalières seigneurs de Gerzat, qui s'éteint, n'est plus représentée que par Guillaume et Pierre que les documents appellent indifféremment de l'un de ces deux noms de fiefs, et par Arnaud, moine bénédictin de La Chaise-Dieu, puis abbé d'Issoire, puis abbé de Saint-Alyre de Clermont en 1184 (3), par conséquent qui ne compte pas pour les partages.

Guillaume, l'aîné, seigneur de Chamalières et de Gerzat, que l'on rencontre dans les actes en 1151, 1159, 1167, venait de rendre au pays un éclatant service en préservant l'Auvergne de l'invasion des bandes de routiers connus sous les noms de Cotereaux et de Brabançons, à la solde de l'Angleterre. Ils furent refoulés après avoir perdu 3,000 hommes au récit du moine Adam, chapelain de l'évêque de Clermont, et ils allèrent se fairent écraser en Berry (4). Le seigneur de Gerzat vivait encore en

(1) Les seigneurs de Chamalières et de Montgâcon durent avoir quelque origine commune, car leurs domaines étaient fort mêlés dans tous leurs membres, faubourgs de Clermont, pieds du puy de Dôme, milieu du Marais, environs de Thuret, fief de Bulhon, Médagues ; de plus, ils avaient au XIIIe siècles des armes identiques : de gueules au chef de vair. (Estiennot. *loc. cit.*)

(2) Estiennot. *Fragm. hist. Eccl. Aquitan*, III, 170. *Loc. cit.*

(3) *Galliu*, II. *Eccl. Claromont.*, II, 325 : « Arnaldus ex monacho Casœ Dei fit abbas Issiodor, deinde Pontio successit in abbatia S. Illidii an. 1184 ; cui P. de Camaleria, ibi sepeliri volens, plurima concessit an. 1192 id. April. apud Turiacum ».

(4) Baluze (*Mais. d'Auv.*, I, 70 et 70 et II, 71) citant la *Chonique de Laon*, celle de Robert, moine d'Auxerre, et d'Adam, chapelain de l'évêque de Clermont, contemporain

Digitized by Google

1190 (1). Il laissa un fils Pierre, enfoui dans le cloître, une fille Huguette sa principale héritière et, peut-être, une fille cadette du nom d'Alixent.

Huguette épousa Guillaume Ier Dauphin, comte de Clermont, qui vivait avec elle en 1196 (2). Elle lui porta la part de Guillaume de Chamalières dans la seigneurie de ce nom avec ses dépendances dans les faubourgs de Clermont et une partie de celle de Gerzat, pour ne parler que des terres intéressant notre sujet. Le fils de Guillaume, Robert Ier Dauphin, « comte de Clermont et seigneur de Chamalières », tige de tous les Dauphins d'Auvergne, fut le mari d'Alasie *al.* Alaïs de Ventadour, et le frère de Catherine Dauphine comtesse de Montferrand, née vers 1212, mariée en 1226 à Guichard IV de Beaujeu, fils du seigneur de Montpensier (3).

Pierre de Chamalières fit son testament à Thuret, au mois d'avril 1192, élut sépulture à Saint-Alyre (4) et mourut peu après laissant deux héritières entre qui ses biens se partagèrent ; l'une Alixent, femme de Béraud de Mercœur, l'autre *Deya* ou plutôt *Delfina*, Dauphine, femme d'Adémar ou Aymar Ier, de Murat, dit de Cros (5), qu'elle fit coseigneur de Gerzat et de la partie de Chamalières située entre ce bourg fortifié et la ville de Clermont. Cet Adémar était le fils d'un autre Adémar de Cros, l'un des trois frères de Géraud de Cros, archevêque de Bourges

des faits ; Chronique de Geoffroy de Vigeois ; La Thomassière (*Hist. de Berry*, p. 309). Comme aux autres on trouve à Guillaume de Chamalières, seigneur de Gerzat, la variante: « G. de Gerzat ».

(1) Arch. du Puy-de-Dôme, chap. cath. Arm. X sac A, cote 39 : *G. de Gersiaco miles.*

(2) Baluze. *Op. cit.* I, 165, 166, 168 et II, 261, 263, 776, 265. La comtesse Huguette vivait encore en 1224 ; elle était morte en 1248 (*Ib.* I, 166).

(3) *Ibid.*, I. 166 et suiv.

(4) *Gallia Christ.*, II. *Eccl. Clarom.*, II, 325.

(5) C'est du moins ce qui semble résulter de ce que : 1° la succession de Pierre de Chamalières se partagea en deux moitiés égales à Gerzat ; 2° de ce qu'une part en revint à la femme de Béraud de Mercœur, l'autre à Adémar ou Aymar qui fut aussi seigneur en partie de Chamalières. (*Nobil. d'Auv.*, II, 307 ; *Audigier*, etc.)

Digitized by Google

(1208-1218) ; c'est ce dernier qui nous l'apprend dans une charte du mois de juin 1213 où nous voyons que deux des quatre frères seulement restèrent dans le monde : Pierre et Adémar ; le premier portait le nom de Murat, l'autre celui de la terre de Cros (1). Le démembrement du fief de Chamalières provenant à Adémar seigneur de Cros de sa mère Dauphine prit le nom de Cros, de celui de ses nouveaux propriétaires, suivant un usage fort répandu ; l'histoire des Mercœurs, sans aller plus loin, en offre, nous l'avons vu, plusieurs exemples ; le nom resta au quartier du Bois de Cros qui le porte encore. On ne peut guère douter que ce territoire provînt du patrimoine des Chamalières, en présence de la donation faite vers 1140 par Pierre de Chamalières, prévôt du chapitre cathédral, d'une partie de ce patrimoine pour y fonder l'abbaye de Saint-André, de l'ordre des Prémontrés, avec la haute justice sur les biens compris dans sa donation, que le premier Dauphin d'Auvergne maintint, ratifia et augmenta (2). L'abbaye de Saint-André était en effet située au quartier du Bois de Cros et elle devint le lieu de sépulture préféré des Dauphins. Ces explications étaient nécessaires pour la conciliation d'un lot de pièces relatives à Chamalières et à Gerzat réparties en des fonds différents.

(1) Baluze *Op. cit.*, II, 254. Cros est une commune du canton de Latour contigu à celui de Rochefort, où est situé Murat-le-Quaire.

(2) Baluze. *Loc. cit.*, I, 62-63 et II, 62. — Tardieu, *Hist. de Clermont*, I. 357, visant l'obituaire de l'abbaye de Saint-André où figure la commémoration de Pierre de Chamalières, le prévôt le qualifie « *hujus ecclesiæ fundatoris* ». Ainsi disparaît l'apparente contradiction signalée par Chabrol (*Cout. d'Auv.*, IV, 224-225) et le *Nobil. d'Auv.* (II, 307) entre ce fait que la terre de Cros (chef-lieu de paroisse du canton de Latour, arrondissement d'Issoire), dépendait de la baronnie de Latour et cet autre qu'un fief de Cros ressortait à la seigneurie de Clermont. Il y eut deux terres de Cros : la seigneurie primitive dans le canton de Latour, près de la frontière du Limousin et du département du Cantal, et le fief des seigneurs de Cros démembré de Chamalières, baptisé du nom de ses maîtres, lequel relevait de Clermont.

MARCELLIN BOUDET.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 23 mai 1905.

La réunion mensuelle de la Société a eu lieu dans le nouveau local de la Société, sous la présidence de M. Bonnefoy.

Etaient présents :

MM. Accarias, Dr Battu, Bonnefoy, Brunhes, du Ranquet, Dr Gautrez, Joyau, Lauby, Mathieu, Roubille, Rouchon et de Verneujoul.

M. le Président prie M. le Secrétaire de transmettre ses remerciements à M. le Dr Moureyre pour l'invitation faite à la Société par l'Amicale Cantalienne.

M. Thomas, professeur de chimie à la Faculté des Sciences, présenté par MM. Brunhes et Chavastelon, est admis comme membre de la Société.

Il est ensuite convenu qu'un congrès sera tenu à Clermont les 2 et 3 juillet prochain, sous les auspices de la Société des Amis de l'Université. Les présidents des sociétés savantes du ressort de l'Académie de Clermont seront invités à y assister. Une Commission est nommée à cet effet. En font partie :

MM. Dr Gautrez, Brunhes, Rouchon, Dr Battu, Hommel, Accarias, Mathieu, Bonnefoy.

La Société ayant pris, dans l'une de ses dernières séances, l'initiative de l'érection d'un buste à la mémoire de M. Julien, il est décidé qu'une note à ce sujet sera adressée aux diverses sociétés de France et de l'étranger, dont M. Julien était membre.

Le buste sera exécuté par M. Camus et placé à l'Université.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

MÉLANGES

BIBLIOGRAPHIE.

Charles Felgères. — *Histoire de la baronnie de Chaudesaigues, depuis ses origines jusqu'en 1789.* — Paris, Champion, 1904, in-8° de xi-518 pages.

Chaudesaigues, capitale du Caldaguès, doit son nom à 32 sources thermales, dont l'une atteint jusqu'à 81 degrés centigrades; son histoire est très confuse jusqu'à la fin du xie siècle. M. Ch. Felgères

Digitized by Google

a voulu la suivre jusqu'au seuil de la Révolution et l'a étudiée d'après les documents originaux conservés aux archives du Cantal, du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de la Loire et de l'Aveyron : il a mis en œuvre des titres inexploités, tels que l'obituaire et le fonds du Chapitre de Chaudesaigues, les terriers de la seigneurie, particulièrement ceux de 1332 et de 1476 ; il a consulté, à Paris, les registres de la Chambre des Comptes, les collections de la Bibliothèque Nationale et des Archives.

M. Felgères a débrouillé avec patience et sagacité le chaos de la Haute-Auvergne féodale, étudié la rivalité des maisons d'Armagnac et de Bourbon dans le Caldaguès et l'intéressant épisode du règne éphémère de l'aventurier castillan Juan de Salazar.

Il a montré que Chaudesaigues a eu dans l'histoire deux périodes de franche prospérité. La première, qui s'étend du XIIIe siècle au milieu du XIVe et qui s'arrête avec la peste noire et les guerres anglaises; la seconde, qui va du XVe siècle jusqu'aux guerres de religion.

La période moderne n'a pas été favorable à Chaudesaigues, situé trop loin des grandes voies de communication ; il a perdu son importance féodale sans devenir ni une ville industrielle, ni un marché important. Ses eaux thermales lui promettent cependant de beaux jours à venir.

M. Felgères s'est arrêté à la veille de la Révolution, mais publie les cahiers des paroisses de Chaudesaigues, d'Anterrieux et d'Espinasse.

Une préface de M. Marcellin Boudet permet de se faire une juste idée de l'importance du volume et de sa solidité.

G. Desdevises du Dezert.

R. Michalias. — *Ers dè lous suts.* — Ambert, 1904.

Ce recueil de vers constitue une très heureuse initiative que nous saluons avec une véritable joie.

Notre terre auvergnate est une des plus belles de France. Il fut un temps — malheureusement très lointain — où la Cour de Montferrand donnait au Languedoc et à la Provence des leçons de « Gay-Saber » d'ingéniosité et de courtoisie. L'histoire d'Auvergne abonde en époques dramatiques et présente bon nombre de figures des plus intéressantes. L'art a eu, comme les lettres, ses belles époques en Auvergne.

Aujourd'hui on ne peut parler de toutes ces belles choses qu'au passé, et il semble que les deux derniers siècles aient eu en Auvergne une vertu dormitive qui ait alourdi les corps et assoupi les intelligences.

Digitized by Google

Certes, l'Auvergne actuelle n'est plus l'Auvergne des Grands Jours, mais si elle a moins de châteaux et plus d'usines, moins de couvents et plus d'écoles, si elle a des chemins de fer et de bonnes routes, de riches stations thermales, et si sa capitale commence à prendre tournure de grande ville ; on ne voit point chez elle ce profond amour du sol et de la coutume qui fait les grandes provinces. L'Auvergne s'ignore, elle semble se dédaigner, elle regarde beaucoup trop vers Paris ; sa vie intellectuelle ne lui vient pas d'elle-même, et pour cette raison, n'est qu'une vie factice et d'emprunt.

Ce n'est point ainsi que ses vrais amis voudraient la voir vivre. Ils voudraient y restaurer le culte du pays auvergnat, de la langue auvergnate, des lettres auvergnates, de l'art auvergnat ; ils voudraient que, sans cesser, bien entendu, d'avoir l'esprit ouvert à toutes les belles et grandes questions qui passionnent la France, sans cesser d'être un vrai et bon Français, l'Auvergnat fût un Français spécial, un Français d'Auvergne, un Français ayant son originalité, sa physionomie propre, sa personnalité.

Et voilà pourquoi les vrais amis de ce pays doivent applaudir des deux mains au petit livre dont nous parlons ici.

M. Michalias est un bourgeois d'Ambert, qui a trouvé bon d'être Ambertois et n'a jamais voulu quitter sa ville. Il la connaît et il l'aime ; il aime les montagnes qui la dominent du côté du Forez, les montagnettes qui la relient au Livradois. Il parle la langue chantante et pittoresque du pays, sœur de la grande langue limousine des troubadours, cousine du provençal et du catalan. Il aime les bonnes gens de la montagne et il a compris quel trésor de vraie poésie se cache sous leurs façons rustiques, sous leurs simplesses apparentes.

Ers dé lous suts est un recueil de petits poèmes en langue auvergnate, en dialecte d'Ambert, avec traduction française en regard. Ces petits poèmes respirent l'amour de la terre natale, ils fleurent le thym et la résine. Ce sont des paysages, dont les aspects changent avec chaque saison ; c'est la chanson des amoureux sous les grands bois ; ce sont les cancans du hameau, les bonnes histoires dont le Gaulois se gaudit, depuis qu'il pousse son rire clair au milieu des nations ; ce sont les souvenirs d'enfance, les longues randonnées par la montagne, les vieilles coutumes du pays ; c'est tout ce qui fait de la terre natale votre terre à vous et non une autre, votre sol nourricier, votre domaine et votre bien.

Je voudrais que tous les lettrés de ce pays lussent le petit livre de M. Michalias, ils y verraient comment on peut écrire de charmantes choses sans sortir de chez soi, et comment il n'est pas nécessaire, pour intéresser le lecteur, de décrire « le Moulin Rouge »

Digitized by Google

ou de parler l'argot de Charonne et de Ménilmontant ; ou de copier les prétendus modèles parisiens, copiés le plus souvent sur autrui.

Soyons de chez nous, soyons nous-mêmes. Il n'est pas d'art vrai sans sincérité. — G. Desdevises du Dezert.

L. Levillain. — *La translation des reliques de saint Austremoine à Mozac et le diplôme de Pépin II d'Aquitaine*, 863. *(Le Moyen âge*, 1904.*)*

La translation des reliques de saint Austremoine à Mozac est aujourd'hui datée de 767 par M. Krusch, et de 761 par le R. P. Poncelet et Mgr Duchesne.

M. Levillain, ancien élève de l'École des Chartes et professeur d'histoire au Lycée de Poitiers, fixe la date de la translation à l'hiver de 862-863, avant le 1er février 863.

Le diplôme de translation a été rédigé à Clermont, en présence du roi *Pépin II d'Aquitaine*, de l'évêque Adebert, de l'abbé Lanfroi et du notaire de la Chancellerie royale, Joseph. — Le diplôme actuel est un acte récrit composé vers 1095.

Outre ce résultat essentiel, le travail de M. Levillain comporte quelques autres conclusions importantes.

La *Vita prima Sancti Austremonii episcopi* est à peu près contemporaine de la translation.

Le notaire Joseph est mentionné dans l'*Historia translationis sanctorum Regnoberti, episcopi Baiocensis et Zenonis diaconi*, et ce document hagiographique doit avoir été composé entre 867 et 869.

La liste des abbés de *Mozac* doit être corrigée et ne conserver qu'un seul abbé du nom de Lanfroi (IXe siècle).

Les listes épiscopales de Clermont doivent être également remaniées. L'évêque Haddebert, du VIIIe siècle, ne nous est connu que par deux inscriptions de 786. — Celui du Xe siècle n'existe pas — et l'évêque Adebert, du IXe, bien qu'intrus, doit être inséré dans le catalogue épiscopal. — G. Desdevises du Dezert.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

ROMME LE MONTAGNARD

DOCUMENTS INÉDITS

Un de ces vieux et modestes érudits de province, grands fureteurs d'archives publiques et privées, creusant jusqu'au tuf les questions historiques petites ou grandes, me disait, il y a déjà bien des années : « L'autographe, la lettre intime » écrite au moment où l'événement raconté vient de se » produire, est peut-être la source historique la plus pré- » cieuse et la plus sûre ! Il faut évidemment la contrôler, » surtout lorsqu'elle émane d'un des acteurs intéressés, » mais neuf fois sur dix, elle donne la physionomie vraie, » le détail précis, caractéristique, qu'on ne saurait trouver » ailleurs. Recherchez donc, sans vous lasser jamais, les » paquets de vieilles lettres, dépouillez-les avec ardeur, » ne vous laissant rebuter ni par les difficultés d'écriture, » ni par de longues, inutiles et souvent fastidieuses lectu- » tures ; et le moment arrivera où vous serez récompensé » de votre persévérance et de vos peines. »

Le conseil était bon ; et je ne saurais regretter de l'avoir suivi, en accueillant depuis près de quarante ans toutes les occasions de revivre le passé, puisque je lui dois des heures charmantes et aussi la satisfaction d'avoir pu parfois rectifier quelques erreurs.

M. Charles Goyon, avocat à la cour d'appel de Riom, ancien bâtonnier, m'ayant très gracieusement proposé la communication des innombrables lettres, adressées de 1793 à 1825, à M. Jean-Baptiste Tailhand, avocat, ancien

Digitized by Google

magistrat et neveu du conventionnel, Gilbert Romme, j'ai accueilli cette offre avec empressement ; et les lecteurs de la *Revue d'Auvergne* penseront, je l'espère, que je n'ai pas été mal inspiré.

Je n'ai retenu de cette volumineuse correspondance, précieuse surtout pour l'histoire locale, car Jean-Baptiste Tailhand a joué à Riom un rôle important, que les lettres concernant Gilbert Romme. Si elles ne sont pas nombreuses, leur intérêt supplée le nombre ; et l'une d'elles surtout, nous donne non seulement un récit nouveau, inédit et beaucoup plus détaillé que tous ceux connus jusqu'à ce jour du tragique suicide des derniers Montagnards, mais indique l'origine, le point de départ de la légende, qui pendant bien des années a fait survivre Romme et Goujon à leur suicide officiellement constaté.

Cette lettre, que j'ai hâte de citer in extenso, avant de la commenter brièvement, émane de M. Nouvion, architecte à Paris, rue St-Dominique, l'ami le plus intime de Romme : Elle est adressée à Tailhand alors âgé de 24 ans.

« Paris, 24 floréal an IV.

» Et moi aussi, Citoyen, j'aurais été vous voir, si les cir-
» constances n'eussent pas été aussi difficiles, car j'en
» mourrais d'envie, croyant bien sincèrement que notre
» ami était de vos côtés ; mais il me semble maintenant
» d'après votre lettre, qu'il faut que j'abandonne tout es-
» poir de me retrouver avec lui et de l'embrasser !

» Voici sur quel fondement j'appuyais mes idées :

» Le 29 prairial, lorsque Romme sortit du tribunal de
» sang et qu'il entra avec ses collègues dans la salle où il
» mourut, ce fût Goujon qui se poignarda le premier sur les
» marches de l'escalier, malgré sa précaution de prendre
» du poison, avant de comparaître devant ses assassins.
» Romme le suivit bientôt ; mais Romme voyant que son
» ami n'était point mort du coup, aida à le soutenir, pour
» qu'il ne tombât point de sa hauteur. Il le conduisit dans

Digitized by Google

» un coin de la salle, le fit asseoir à terre, l'embrassa et
» se poignarda lui-même de deux coups réitérés, en disant:
» *Je meurs pour la République.* Les autres en firent au-
» tant.

» Beaucoup de patriotes inconnus avaient constamment
» suivi les audiences : Les gendarmes qui les gardaient et
» entre autres ceux qui furent témoins de leur mort, étaient
» des Jacobins, qui ne prévinrent qu'après la chose arri-
» vée. On remarqua un grand mouvement ; les corps de
» Romme et de Goujon furent mis l'un sur l'autre et
» couverts d'un tapis, les autres furent conduits à l'écha-
» faud.

» Pendant cet intervalle de temps, un patriote chirur-
» gien se présenta pour tâcher de voir les deux cadavres;
» on lui refusa l'approche ; mais il remarqua très-bien
» les mains de Romme et de Goujon, qui étaient très
» belles, très colorées et nullement ressemblantes à celles
» de deux hommes morts. Il faut remarquer que celles de
» Duquesnoy étaient pourpres et violettes.

» Peu d'instants après, la section s'en empara et procéda
» de suite à leur enterrement dans le cimetière de Mont-
» ceau, hors les murs. Quelques patriotes suivirent de loin :
» arrivés au cimetière, ils ne purent y pénétrer, les portes
» étant closes. Cependant, l'un d'eux eut la constance de
» ne pas abandonner les environs ; des citoyennes en fi-
» rent autant et ils remarquèrent, après vingt-quatre heu-
» res passées, que les deux cercueils étaient demeurés
» sur le bord de la fosse. Il fut aussi impossible de péné-
» trer dans le cimetière, enfin les caisses disparurent.

» Le surlendemain vers les trois ou quatre heures du
» soir, se présenta chez la citoyenne Goujon, mère du dé-
» funt, un jeune homme assez bien vêtu, en grande culotte
» et petite veste de nankin, en chapeau rond et les
» cheveux coupés en jacobin, ayant l'air très embarrassé.
» Il pénétra jusque dans une chambre du fond de l'ap-
» partement du premier, en présence de plusieurs domes-

Digitized by Google

» tiques et des frères et sœurs de Goujon, demanda à parler
» à sa mère en particulier : elle se présenta encore noyée
» dans le chagrin, la crainte la saisit, elle croit qu'on vient
» la mettre en état d'arrestation. Le jeune homme paraît
» aussi ému qu'elle et ne veut lui parler qu'en particulier.

» Comme il la pressait extrêmement, elle l'invita à des-
» cendre dans une salle à manger. Il la suit, entrée dans
» cette pièce, elle ferme la porte et demande de quoi il
» s'agit. Ceux qui étaient dans la maison, craignant quel-
» que chose d'un entretien aussi mystérieux, avaient suivi
» des yeux et jusque dans l'escalier ; les enfants même
» étaient presque contre la porte de la salle :

« — Avez-vous, dit le jeune homme, tout ce qu'il faut
» pour vêtir un homme ?

» — Oui ! sans doute.

» — En ce cas vous ferez un paquet de bas, culotte, ha-
» bit, chaussures, etc., etc., et vous vous tiendrez prête à me
» suivre ce soir à neuf heures précises. Je viendrai vous
» chercher, mais vous me suivrez seule ! »

» Après quelques difficultés, elle consent et la parole
» est donnée. Cependant elle demande quelques renseigne-
» ments; le jeune homme paraît très embarrassé, s'obstine
» à ne rien dire que ces mots ;

« — Vous me suivrez seule, à neuf heures, entendez-
» vous : »

» Il ouvre la porte avec précipitation et disparaît comme
» un éclair. Tous les gens de la maison l'ont vu, sans sa-
» voir la cause de cette fuite précipitée.

» La mère Goujon sort de cette salle plongée dans de
» cruelles réflexions, et n'ose confier son secret à personne.
» Cependant elle s'enferme avec son gendre et sa fille,
» afin de réfléchir sur les causes d'un pareil événement.
» Il est arrêté que le paquet sera fait, et aussitôt il est
» prêt. On attend neuf heures avec impatience ! Dix heu-
» res, onze heures, minuit sonnent, personne ne paraît !
» Depuis ce temps, on n'a entendu parler de rien.

Digitized by Google

» Les médecins et chirurgiens prétendent pour Goujon, » que le sang qu'il a perdu a été capable d'arrêter l'effet » du poison.

» Quelques jours après, la citoyenne Goujon, sa fille, » son gendre se présentent chez le fossoyeur du ci- » metière de Montceau; et il leur fut impossible d'obtenir » ni pour or, ni pour argent, de faire déterrer les cercueils » dont il s'agit, afin de s'assurer de l'existence des cada- » vres. Cette résistance, surtout avec un fossoyeur pa- » triote, a donné des soupçons. Mais on n'est pas allé » plus loin.

» A quelque temps de là, un jeune homme rencontre » le beau-frère de Goujon, le reconnaît, s'approche, lui » serre la main, et lui dit à demi-voix : Eh bien, Goujon » est-il mort ? ensuite disparaît. Celui-ci encore absorbé » de réflexions, n'eut pas le temps de répondre.

» Depuis ce temps, nous sommes aux enquêtes secrètes, » beaucoup de patriotes pensent comme nous. Au moment » où j'écris, Paris est en rumeur par une soi-disant conspi- » ration qui vient d'être déjouée, on ignore encore les » motifs et les agents. Eh bien, plusieurs patriotes disent » entre eux, qu'ils sont guidés par de bonnes têtes et qu'il » y a des individus qu'on serait étonné de revoir, etc., » etc.

» Jugez, si tout cela n'est pas fait pour nous faire faire » des réflexions.

» Enfin, il y a mille autres petites circonstances plus ai- » sées à rapprocher par l'imagination qu'à expliquer, qui » contribuent à nous maintenir dans nos soupçons. Beau- » coup de ses collègues de la ci-devant Convention, sont » presque dans les mêmes sentiments que nous. Enfin, » enfin, mon cher Citoyen, voilà ce à quoi nous sommes » occupés secrètement depuis près d'une année.

» Tissot, qui sans doute vous a écrit, et duquel je vous » ai envoyé l'adresse, continue à écrire la vie de ces mar- » tyrs de la liberté. Nous lui avons fourni, ainsi que plu-

Digitized by Google

» sieurs autres patriotes, toutes les notes que nous avons
» pu lui procurer.

» Babeuf et Drouet sont arrêtés. — Ce dernier vient
» d'être tué dans sa prison par ordre du Directoire. Ceci
» est arrivé cette nuit (1). Ce que l'Autriche n'a pas osé
» faire exécuter, ses concitoyens l'ont fait, nous ne som-
» mes pas au bout de nos maux.

» Salut.

» P. S. — Je vous embrasse tous. Je confie ces réflexions
» à votre prudence et pour que vous en fassiez l'usage
» que vous croirez le meilleur. Vous êtes maintenant
» initié dans toutes nos sollicitudes ; je vous invite à ne
» pas trop y croire pour votre repos.

» Adieu. »

Avant d'adresser à Tailhand tous ces renseignements, l'architecte Nouvion avait écrit à la veuve de Gilbert Romme, une lettre qu'il n'est pas inutile de reproduire, car elle explique et complète celle que nous venons de citer :

« Paris, 3 floréal an IV.

» A Marie Chaulin, veuve de G. Romme.

» J'ignore ce qui t'est arrivé ? De grâce, ôte-moi d'in-
» quiétude. Je t'ai adressé déjà deux lettres sous le cou-
» vert de Tailhand et point de nouvelles ! Est-ce que
» Tailhand n'est plus à Riom ? En ce cas indique-moi le
» moyen de te faire recevoir ce que je veux t'envoyer.

» Ta fille se porte-t-elle bien (2) ? Ta bonne mère et
» les autres parents de mon bon ami en font-ils autant ?
» Je ne sais rien de tout cela. Ma femme, mes enfants t'em-
» brassent. Cossin te salue.

(1) Le bruit de la mort de Drouet peut avoir couru à la suite de son arrestation comme complice de Babeuf, et il fut peut-être accrédité par le silence du Gouvernement au sujet de son évasion.

Drouet n'est mort qu'en 1824.

(2) Madame Gilbert Romme, enceinte au moment de la mort de son mari, mit au monde une fille le 3 brumaire an IV. Cette fille est morte à Combronde (Puy-de-Dôme) à l'âge de 18 ans.

Digitized by Google

» Tu trouveras ci-joint une partie de la collection de » *L'orateur plébéien*, aussitôt que j'aurai le reste, je te » l'enverrai. *La suite aux œufs rouges* est le dernier nu- » méro. Lis-le, il est bien écrit. Lui seul, avec un numéro » de *Babeuf* et de *l'Eclaireur* ont empêché l'insurrection » qui était prête d'éclater et que nos ennemis fomentaient » parmi le peuple. Le piège a été découvert.

» Nous sommes maintenant entourés de camps et toutes » les nuits une colonne mobile se promène dans Paris et » bivouaque jusqu'au jour, ensuite elle rentre au camp. A » peine si nous pouvons sortir de la commune. Des vedet- » tes sont à différentes barrières.

» Tailhand n'a pas encore correspondu avec Tissot. » Engage-le à le faire. Je lui ai envoyé son adresse. J'ai » fourni des copies des diverses proclamations que je pos- » sède, des fragments, des souvenirs, mais tout cela ne » pourra qu'aider le rédacteur, mais non lui donner les » grands ressorts dont il a besoin.

» Je suis toujours agité ; et il n'y a pas une seule nuit » que je ne me trouve avec celui que les royalistes m'ont » enlevé, ainsi qu'à toi. Je le vois, je lui parle... encore » cette nuit! Mille circonstances me feraient soupçonner... » Ah ! un pareil bonheur n'est pas fait pour nous !

» Si j'étais près de toi, j'aurais bien des choses à te » dire ! Si mon temps, mes moyens me permettaient de » m'absenter, je ferais le voyage de Gimeaux (1), cela » seul pourrait me donner de la tranquillité. Adieu, je » t'embrasse et crois-moi pour la vie ton meilleur ami. »

Je ne voudrais pas exagérer l'importance, — l'intérêt historique de ces deux lettres ; mais je crois cependant pouvoir affirmer qu'elles rectifient, complètent et éclairent les divers récits de la mort de Romme et de ses amis, en signalant pour la première fois les circonstances particu-

(1) Gimeaux, petite commune des environs de Riom, où résidait la veuve de Gilbert Romme, avec sa belle-mère.

Digitized by Google

lières ayant donné naissance au bruit longtemps accrédité que Romme et Goujon avaient survécu à leurs blessures.

Nous verrons tout à l'heure en commentant quelques nouvelles lettres ce qu'il faut penser de cette légende; mais occupons-nous, tout d'abord, du sextuple suicide du 29 prairial an III.

Comment six condamnés entourés de nombreux gendarmes commis à leur garde, ont-ils pu en sortant de l'audience, successivement se frapper avec le même couteau, qu'ils se passaient de l'un à l'autre, sans que les gendarmes soient intervenus pour les désarmer et empêcher leur suicide?

La réponse à cette question, s'imposant à la lecture des récits de tous les historiens, nous est donnée par la lettre de l'architecte Nouvion : Les gendarmes d'escorte étaient des Jacobins, des Montagnards, qui ont fermé les yeux et laissé faire ! Voilà l'explication de leur inconcevable inertie, de l'oubli du devoir professionnel; et je n'en vois point de plus vraisemblable et de plus plausible.

Les divers historiens n'ont pu se mettre d'accord sur l'ordre dans lequel les condamnés s'étaient frappés. Thiers (tome VII, page 238), raconte que Romme se frappa le premier et craignant de se manquer, se porta plusieurs coups de couteau au cœur, au cou, au visage : Il passa ensuite son arme à Goujon, qui la transmit à Duquesnoy, Duroy, Bourbote et Soubrany.

D'après M. Marc de Vissac (*Un Conventionnel du Puy-de-Dôme — Romme le Montagnard* — Clermont-Ferrand, 1883, 1 vol. in-8° de 277 pages), au moment où les condamnés entraient dans la chambre de dépôt, Romme saisit le couteau, qu'il tenait caché sous ses vêtements et se l'enfonça dans le cœur, avec une sorte de frénésie. Il s'en laboura la poitrine, le cou et le visage et tomba meurtri et défiguré. Soubrany arracha la lame de la dernière blessure de son ami qui trébuchait, et se la planta tout entière dans le sein gauche, puis il la tendit à Goujon;

Digitized by Google

Duroy en même temps prenait un autre couteau des mains de Duquesnoy ensanglanté et le passait à Bourbotte en semblant lui dire : *Pœte non dolet.* Tiens, Pœtus, cela ne fait pas de mal.

D'autres historiens se rapprochent plus de la vérité, en soutenant que Goujon s'est frappé le premier ; mais les détails du drame leur échappent et dans leurs récits les contradictions fourmillent. Pour s'en convaincre, il suffira d'ouvrir le *Dictionnaire de la Révolution*, de Robinet :

A l'article Goujon, il nous montre le Conventionnel saisissant au sortir de l'audience le couteau caché sous son habit bleu, et passant l'arme à Duquesnoy, après s'être frappé le premier, oubliant ainsi que quelques pages plus haut, dans l'article consacré à Duroy, il avait indiqué que Romme avait donné l'exemple à ses compagnons, en se frappant le premier, avant de passer l'arme à Goujon.

Où est donc la vérité ? Je n'hésite pas à penser qu'il faut la chercher dans la lettre adressée par Nouvion à Tailhand, car on ne trouve nulle part, autant de précisions et de détails.

Cette lettre, dont la sincérité absolue ne saurait être suspectée, car elle reflète la pensée tout entière de son auteur, a été écrite peu de temps après l'événement, à la suite de longues investigations, de minutieuses enquêtes auprès des témoins les plus autorisés, les patriotes qui ayant assisté aux débats, et suivi de près toutes les péripéties du drame, ne pouvaient qu'être exactement renseignés.

Quel est donc le document contemporain pouvant offrir de semblables garanties ?

Si Nouvion est très affirmatif dans son récit du drame du 29 prairial, il l'est beaucoup moins lorsqu'il énumère les diverses circonstances qui, pendant des années, ont pu faire espérer aux amis de Romme et de Goujon, qu'ils avaient survécu à leurs blessures. Il est simplement l'écho des bruits qui circulent ; en lisant entre les lignes, il est

Digitized by Google

facile de comprendre qu'il est loin d'être convaincu. Il l'est si peu, que dans sa lettre du 3 floréal an IV adressée à la veuve de Romme, il se borne à une allusion des plus voilées, ne voulant pas faire naître dans l'esprit de cette malheureuse femme de vaines espérances.

Quelques jours plus tard, le 24 floréal, il sera plus explicite avec Tailhand, parce que, désespérant alors qu'il espère toujours, il fait appel à son concours, veut l'associer à ses recherches dans son désir ardent de ne rien négliger pour faire la lumière complète sur les circonstances encore obscures qui ont suivi la mort de son ami.

Cette seconde partie de la lettre de Nouvion n'est cependant pas sans intérêt, car elle dévoile l'origine de la légende de *Romme sauvé,* accréditée par certains journaux trois ans après sa mort, et plusieurs mois après le second mariage de sa veuve qui, le 19 ventôse an V, épousa à Combronde un jeune homme de vingt ans, Charles Dulin, fils d'un notaire de ce petit chef-lieu de canton, situé à dix kilomètres de Riom (1).

Le Rapporteur Républicain, journal politique et littéraire, publiait à la date du 17 vendémiaire an VI, l'article suivant qui était bien de nature à troubler la veuve Gilbert Romme, devenue Madame Charles Dulin.

« On ressuscite Romme, ex-membre de la Convention » nationale, qui fut condamné lors des événements de » prairial par une commission militaire, et que le public » a cru mort à la suite des blessures qu'il se fit en présence » de ses juges. On assure que Romme fut mis à l'écart, » livré à ses amis qui appelèrent des médecins habiles et » rendu à la vie par un prodige de l'art et de l'amitié.

» On le dit passé en Russie, où il avait résidé avant la » Révolution. Là, il fut accueilli par un jeune Russe dont

(1) Extrait des registres de l'état civil de Combronde: — 19 ventôse an V, mariage de Charles Dulin, âgé de vingt ans, fils d'André Dulin, notaire à Combronde, avec Marie Chaulin, veuve de Gilbert Romme, âgée de 27 ans, fille de Jean et de Marie Louvé, née à Carouge (Orne).

Digitized by Google

» il a été l'instituteur (1), et qui est en dignité à la cour
» de Paul Ier.

» Romme ayant appris le changement qu'a opéré dans
» sa patrie la journée du 18 fructidor, a cru qu'il pour-
» rait y reparaître sans danger *et il sera à Paris sous peu*
» *de jours.* »

Cette information reproduite par plusieurs journaux, causa à Combronde une émotion bien justifiée, qui se traduit par cette lettre très digne adressée à Tailhand par le notaire Dulin, père et beau-père des jeunes époux.

« Combronde, 21 vendémiaire an VI.

» Citoyen,

» Le n° 263 du journal *La Clef du Cabinet des Sou-*
» *verains*, que je reçois depuis longtemps, accrédite le
» bruit répandu que le citoyen Romme, votre oncle, existe
» encore! Si vous en avez quelques preuves, il importe-
» rait à l'honneur de deux familles qui ne doivent pas se
» haïr, de me les communiquer.

» Je connais assez vos mœurs pour y faire fonds ; et je
» ne pense pas qu'une démarche pareille puisse être indis-
» crète, surtout lorsque notre repos commun peut en dé-
» pendre. Vous croirez sans peine que l'intérêt n'étant pas
» mon mobile, un motif plus puissant me dirige et que
» celui-là seul dicte cette lettre.

» Veuillez, je vous prie, me donner franchement l'es-
» quisse de ce que vous avez pu recueillir de renseigne-
» ments. Vous croirez à ma sensibilité, elle est bien na-
» turelle ; mais croyez aussi que mes vues, quoique con-
» trariées, ne s'écarteront jamais de l'équité.

» L'incertitude est plus accablante qu'un dénouement
» quel qu'il soit ! En me réjouissant du retour de votre
» oncle, j'aurai à consoler mon fils ; mais j'aurai un parti
» à prendre, celui d'une saine philosophie ; et je n'ignore
» pas que l'homme, malgré les plus sages combinaisons,

(1) Le prince Strogonoff.

Digitized by Google

» n'étant pas à l'abri des revers, doit se tranquilliser, lors-
» qu'il n'a rien fait de ce qui déshonore.

» Veuillez me marquer ce que vous pensez de ces bruits,
» afin que je prépare insensiblement les esprits de ceux
» qui doivent en être directement frappés. Je connais vos
» sentiments, ils m'inspirent une confiance méritée,
» cette confiance dicte ma démarche près de vous.

» Salut et amitié.

» DULIN. »

M. Tailhand a-t-il répondu à cette lettre? A-t-il pu, mieux renseigné que les rédacteurs du *Rapporteur Républicain* et de la *Clef du Cabinet des Souverains*, calmer de justes alarmes? C'est possible, mais je n'oserai l'affirmer, car à cette date du 21 vendémiaire an VI, il n'avait pas encore pardonné à sa nièce son second mariage. L'anxiété dut être vive à Combronde pendant plusieurs mois. La crainte du retour du premier époux n'ayant pu qu'être augmentée par une lettre du 16 pluviôse an VI, adressée par la comtesse d'Horville à Madame Romme mère.

La malheureuse mère du conventionnel, qui vivait seule à Gimeaux depuis le second mariage de sa belle-fille, avait multiplié les démarches à la suite des articles de journaux venant raviver ses espérances de la première heure. Elle écrivit à la comtesse d'Horville, une vieille et fidèle amie de son fils, qui lui répondait le 16 pluviôse :

« D'après toutes les informations que votre lettre m'a
» fait prendre (car jusque-là, j'avoue que je croyais le
» bruit des gazettes encore un jeu d'intrigues), il paraît
» qu'on vous a dit vrai, que votre fils a été sauvé et qu'il
» est en Russie. »

La légende se perpétuait ainsi pendant plusieurs années; et certains amis de Romme ne voulaient pas désespérer de le revoir.

M. Tailhand initié par son oncle aux hautes études scientifiques, mis en rapport par lui avec quelques savants, avait après sa disparition continué ses relations

Digitized by Google

épistolaires avec eux : s'occupant surtout de géologie, il entretenait une correspondance assez active avec Gillet-Laumond, associé de l'Institut, membre du conseil des mines de la République, lui envoyait des échantillons de minéraux d'Auvergne et discutait avec lui certaines questions controversées.

Répondant à une communication de Tailhand, Gillet-Laumond lui écrivait, le 23 brumaire an VII :

« Vous pouvez avoir de bonnes raisons pour ne pas » partager les vues du citoyen Dolomieu, malgré ses » grandes connaissances en géologie. Il se peut qu'il eût » été utile qu'il vit un peu plus longtemps les objets qui » vous entourent et qu'il a décrit. Vous attaquez avec » modestie son système ; et je voudrais vous voir cher- » cher à expliquer des objets que vous avez vu longtemps » et sûrement bien vu : vous y appliqueriez les idées » de notre ami commun Gilbert Romme, idées heureuses » et simples que j'ai toujours regardé comme capables » d'expliquer une infinité d'objets qui font l'écueil des » naturalistes les plus célèbres. »

Suit une discussion scientifique que je supprime ; et la lettre se termine par ces deux lignes suggestives :

« J'ose encore espérer que notre ami Romme viendra » un jour jeter quelque lumière sur cette partie qu'il con- » naît si bien.

» Salut et Fraternité.

» GILLET-LAUMOND. »

Le 17 germinal an IX, nouvelle lettre de Gillet-Laumond, dont je détache le passage suivant :

« Citoyen,

» J'ai vu avec grand plaisir le citoyen Salles. Il m'a » donné de vos nouvelles ; et j'ai beaucoup causé avec » lui de notre ami Gilbert Romme. Je l'ai fait trouver » avec Goufin qui était parti avec Clouet pour la Guyane » et y séjourna onze mois, etc., etc.

» A l'égard de Gilbert Romme, il n'a pu rien nous dire

Digitized by Google

» de positif; et malgré l'assertion de Nouvion, je déses-
» père d'avoir la satisfaction de le revoir. »

Si Tailhand partageait les doutes et les espérances des amis de Romme, on s'explique facilement sa rupture momentanée avec la veuve de son oncle à la nouvelle de son mariage avec Charles Dulin; et la seule chose qui puisse surprendre, c'est qu'il ait consenti dès la fin de l'an V, quelques mois après ce mariage, à renouer des relations avec elle.

C'est une assez curieuse figure que celle de Marie-Magdeleine Chaulin, veuve Romme, si rapidement consolée de la mort tragique de son second époux; car elle était déjà veuve lorsqu'elle épousa Romme, le 18 ventôse an III.

M. de Vissac raconte (page 189 de sa biographie de Romme), malheureusement sans indiquer la source où il a puisé ses renseignements, comment le conventionnel se décida à l'âge de 45 ans, à animer sa solitude et à se créer un foyer :

« Il voulut, dit-il, démocratiser l'union conjugale et
» sans-culottiser l'amour.

» Il demanda à sa section de lui désigner la veuve d'un
» défenseur de la patrie, mort sans enfants, afin d'en faire
» sa compagne ; et la section lui indiqua Marie-Magde-
» leine Chaulin, née le 17 mars 1770, à Carrouges, départ-
» tement de l'Orne, de Marie Louvé et de Jean Chaulin.
» Son premier mari était resté sur l'un des champs de
» bataille de la République.

» Romme habita avec elle du 27 vendémiaire an 18
» ventôse an III, sans être marié. L'union libre dans l'état
» libre. Il l'avait prise à la mode républicaine, un jour de
» beau temps, à la face du soleil. Le 18 ventôse an III
» (8 mars 1795), il l'épousa à Paris, pour donner un nom
» à l'enfant qu'elle portait dans son sein. »

Marie Chaulin était de condition très obscure; mais ses lettres témoignent qu'elle avait reçu une instruction assez

Digitized by Google

soignée et n'était dépourvue ni d'intelligence ni de vivacité d'esprit. La liasse de ses lettres à Tailhand, à Mme Tailhand et à sa fille, est volumineuse; et bien que presque toutes soient consacrées à des questions d'intérêt ou au récit de menus faits locaux, on peut encore y glaner quelques détails à retenir.

Réfugiée à Gimeaux auprès de sa belle-mère, aussitôt après la mort de son mari, la veuve Romme à peu près sans ressources, ayant laissé son modeste mobilier à Paris, fait appel au concours de Tailhand pour le règlement de ses affaires; sa première lettre n'est pas datée, mais celles qui ont suivi indiquent qu'elle n'est point postérieure à la fin du mois de thermidor an III.

« La veuve Romme au citoyen Tailhand, son neveu.

» Citoyen, je vous envoye deux lettres que vous aurez » la complaisance d'adresser à leur destinée, une à Blou- » vac et l'autre à Nouvion. Vous les ferez partir toutes les » deux. Lisez-les et voyez si je n'ai pas agi trop libérale- » ment; s'il y a quelques fautes, corrigez-les sans crainte » et faites comme pour vous. Etc., etc. »

Cette première lettre et toutes celles écrites jusqu'à la fin de l'an III, se terminent par cette formule :

« Adieu, je suis avec amitié et pour la vie, votre triste » et affligée tante.

» Veuve Romme. »

Elle cherche cependant un dérivatif à sa douleur, puisque le 18 fructidor an III, écrivant à Mme Tailhand, elle la prie de dire à son mari de lui envoyer des livres pour se désennuyer.

Cette demande se renouvellera fréquemment et une lettre sans date nous indique sa préférence pour la littérature sentimentale :

« Je vous prie, mon cher Tailhand, de m'adresser des » livres par le commissionnaire. Si vous avez les *Délasse-* » *ments de l'homme sensible* ou *l'Épreuve du sentiment*, » je vous prie de me les envoyer. Dans tous les cas en-

Digitized by Google

» voyez-moi ce que vous aurez, surtout les œuvres de
» Florian. »

Dans une seule des lettres passées sous mes yeux, j'ai découvert une allusion à la survie de Romme et à sa fuite.

Ecrivant à Tailhand, le 29 nivôse an IV, elle termine en disant :

« Donnez-moi des nouvelles de Paris, si vous en avez;
» mais je ne vous recommande rien de ce qui concerne
» l'affaire de mon mari, car je sais que vous vous y inté-
» ressez autant que moi. »

C'est tout. Tailhand s'y intéressait peut-être plus qu'elle, car pour se renseigner, il n'hésite pas à se rendre à Paris au commencement du mois de thermidor an IV, et pendant son séjour fera de nombreuses démarches pour vérifier l'exactitude des indications fournies par Nouvion, ou acquérir la certitude du décès de Romme.

Sa tante lui écrit plusieurs lettres avant son départ ou pendant son séjour et ne dit jamais mot du but principal du voyage, qui pour le public était uniquement motivé par la liquidation de la succession de Romme. Elle s'occupe de la vente ou du transport du mobilier, mais jamais des espérances que la lettre de Nouvion avait dû cependant faire naître.

A la veille de son départ, elle lui écrit de Gimeaux pour le charger de nombreuses commissions, achats de souliers, de mouchoirs, etc., etc.; et songeant à la vente du mobilier, ajoute par post-scriptum :

« Si vous avez besoin d'un huissier, allez chez le
» citoyen Delorme : Il demeure chez l'apothicaire du
» coin de la rue du Luxembourg, en face où nous demeu-
» rions. C'est à lui que j'ai eu affaire, quand je vendis
» les effets après la mort de Romme.

» Si vous voyez Gillet-Laumond, faites-lui mes compli-
» ments.

» Je vous écris au clair de lune. »

Digitized by Google

Elle écrit de nouveau après le départ de Tailhand, le 9 thermidor an IV.

« J'arrive à Riom pour être à la comédie, on ne la joue » pas ; mais je suis bien dédommagée par votre lettre, je » suis bien charmée que vous soyez arrivé en bonne santé, » cela m'inquiétait beaucoup.

» Faites le plus promptement que vous pourrez vos » affaires pour venir prendre votre place, car depuis que » vous êtes parti, il semble que votre maison est vide. »

Voici enfin une dernière lettre, qui témoigne de son entière confiance en Tailhand.

« Riom, 11 thermidor an IV.

» La veuve Romme à Tailhand, amitié.

» Nous avons reçu vos lettres avec plaisir, je suis en- » core à Riom ; mais je pars demain. Vous me demandez » mes ordres pour vendre les effets. Je ne puis vous dire » que ce que je vous ai déjà dit. Je vous ai autorisé par » procuration et de vive voix et je vous le répète encore : » Vendez tout ce que vous ne pourrez pas faire porter. Je » vous ai dit vingt fois, que tout ce que vous feriez, je le » trouverais bien fait, vous pouvez agir d'après ces » ordres, je n'en ai pas d'autres à vous donner.

» Je vous prie de ne pas vous laisser manquer de rien. » S'il vous manque de l'argent, écrivez-le et j'en trou- » verai pour vous envoyer. Ménagez votre santé, votre » femme en a besoin pour ses besoins naturels.

» Rien de nouveau à vous mander. Nous nous portons » bien tous et vous embrassons.

» Je suis avec amitié et reconnaissance,

» Votre tante.

» Veuve Romme. »

Avant son voyage à Paris, Tailhand avait réuni les éléments d'une défense posthume de Romme, qu'il se proposait de faire imprimer à Riom.

La lettre que la veuve Romme écrivit à son neveu à l'occasion de ce projet, le 8 ventôse an IV, est à citer

Digitized by Google

tout entière, car par le simple récit d'une anecdote elle éclaire la physionomie du farouche conventionnel, de ce sectaire convaincu, véritable stoïcien, prêt à tous les sacrifices pour assurer le triomphe de ses idées.

Voici cette lettre :

« Gimeaux, le 8 ventôse, l'an IV de la République.

» La veuve Romme à son neveu, salut.

» Je crains que vous disiez, mon cher Tailhand, que je » vous importune et vous presse souvent. J'avais oublié » de vous dire que, ne connaissant pas entièrement la vie » politique de Romme, nous ne pouvions pas faire impri- » mer sa défense à Riom. Il faut, je crois, et si vous l'ap- » prouvez, l'envoyer à Nouvion. Il connaît mieux que nous » la conduite qu'il a tenue dans sa dernière mission; et il » a, dans ses mains, ou dans ma chambre, des proclama- » tions de plusieurs départements, qui ont été faites par » l'ami que nous regrettons.

» Relativement aux subsistances qui manquaient en » ce temps-là, écrivez et dites-moi si vous trouvez à pro- » pos de faire ce que je vous ai dit et si l'ouvrage est » bientôt prêt à partir.

» Je ne sais si je vous ai donné cette note :

» A l'époque de son arrestation, il y avait près d'un » mois qu'il n'avait mangé de pain, faute d'en avoir et ne » voulant pas en acheter à 16 livres la livre, en disant » qu'il ne voulait pas autoriser les marchands, ni aider à » la démonétisation des assignats.

« Moi-même étant enceinte et ne pouvant subsister » sans pain, j'en achetai un, que je fus obligée de ren- » voyer.

» Adieu, j'embrasse tout le monde de la maison, et suis » toujours.

» Votre affligée tante.

» Veuve Romme. »

En songeant que quelques mois après cette lettre, la veuve éplorée convolait, pour la troisième fois, avec un

Digitized by Google

enfant de vingt ans, on est tenté de se demander si elle ne gardait pas rancune au second mari, des privations auxquelles il l'avait associée ! Romme, en effet, à partir de cette date paraît bien oublié ; et dès la fin de l'an IV, parlant d'une fête organisée à Gimeaux, sa veuve écrit à Mme Tailhand, *qu'elle se promet de bien se divertir demain !*

Pas une seule lettre annonçant et expliquant son mariage ; mais, à la fin de l'an V, une lettre d'excuse, parce que le concours de Tailhand lui est nécessaire pour organiser la tutelle de sa fille :

« Marie Chaulin à Tailhand, amitié.

» J'ai vu le citoyen Barbairon, juge de paix, à son re-
» tour de Clermont. J'ai appris par lui votre bonne santé
» et vos bonnes intentions à mon égard. Il m'a assuré que
» vous m'aimiez ENCORE, mon cher Tailhand, je n'avais
» d'autre crainte que celle d'avoir perdu votre estime et
» votre amitié. Il est vrai que j'ai fait une imprudence en
» me mariant sans vous prévenir du jour ; mais vous avez
» le cœur bon et généreux ; et j'ai tout lieu d'espérer que
» vous m'excuserez, sachant les raisons qui m'en ont em-
» pêchée. »

Tailhand pardonne ; et comme le jeune ménage ne roule pas sur l'or, Mme Dulin n'hésite pas à solliciter un petit prêt de 30 à 40 livres. Les demandes de cette nature se reproduiront souvent de l'an VI à l'an XII, époque où se termine une correspondance désormais sans intérêt.

Je me reprocherais cependant de ne pas citer encore une lettre assez bizarre datée du 19 nivôse an VI.

« Mon cher Tailhand,

» Dimanche prochain, l'on célèbre à Combronde la
» fête de la Paix, ma fille a été choisie pour la représenter
» avec un rosier à la main. Pour cela, je voudrais avoir le
» costume de son père qui est à Gimeaux. Je vous prie
» donc d'avoir la complaisance d'aller vous-même à Gi-

Digitized by Google

» meaux, ou de donner vos ordres pour que l'on me le
» donne. Dites-moi le jour et j'enverrai ma servante le
» chercher. »

Il n'est pas vraisemblable que Mme Dulin voulut faire revêtir à sa fille, alors à peine âgée de trois ans, le costume de représentant du peuple en mission, de l'ancien conventionnel ; et il faut croire qu'elle voulait simplement le déposer sur l'autel de la Paix.

Je ne me dissimule point qu'on aurait pu tirer un bien meilleur parti des documents si gracieusement mis à ma disposition ; mais l'important n'était-il pas d'assurer leur conservation en les notant au passage. Simple curieux, j'apporte mon grain de sable au pied de l'édifice, sans avoir la prétention d'écrire un chapitre d'histoire.

ARMAND DELPY.

Digitized by Google

GISEMENT ET FAUNE

DE

ROCCA-NEYRA A PERRIER

(PUY-DE-DOME)

I.

Le chemin en lacets, qui, à l'O.-N.-O., conduit du village de Perrier sur le plateau, a été établi en 1872-73. C'est sa construction qui amena la découverte du gisement de *Rocca-Nigra* (ou *neyra*, en patois) que nous avons baptisé ainsi, en 1902, du nom de la roche au-dessus de laquelle il est exactement situé.

Ce *gisement* était inconnu jusque-là. Dans le compte rendu n° 4 du bulletin de la Société géologique de France, séance du 20 février 1905, M. Boule prétend à tort, croyons-nous, que Croizet et Jobert aîné l'ont figuré sur une des coupes de leur travail publié en 1828. La coupe C de la pl. n° 5 de leur atlas a été *prise près de la Maison blanche*, pour ainsi dire en face de la *Loubière* de Pardines. La traînée basaltique (E.-O.), dans laquelle est comprise la roche proprement dite de Rocca-Neyra qui se dresse à l'extrémité orientale, comporte une centaine de mètres de développement. Le gisement fossilifère situé au dessus de Rocca-Neyra même n'a pas plus de 7 à 8 mètres.— La coupe A de la pl. 6 a été *prise vis-à-vis le village de Perrier*. Cette dernière concerne si peu Rocca-Neyra que le remarquable accident géologique du balsate

Digitized by Google

n'y est point marqué. En réalité, le gisement des sables à faune d'Hipparion est situé entre les deux coupes susdites. Nous nous sommes efforcé de faire la reconnaissance de ces deux coupes sur le terrain; mais, dans les couches fossilifères notées par Croizet et Jobert, nous n'avons trouvé aucune similitude avec le gisement si spécial de Rocca-Neyra. Pour arriver à ce dernier, il a fallu d'ailleurs pratiquer une fouille d'environ 3 mètres de profondeur.

Croizet et Jobert sont en réalité la cause première de la confusion paléontologique qui a régné si longtemps au sujet de la montagne de Perrier et qui n'est pas encore bien éclaircie. Pour eux, il n'y avait qu'*une* faune. Sans tenir compte des provenances et gisements divers, ils ont mêlé indistinctement les fossiles et, dans leur atlas, se sont bornés à classer le tout par genres présumés. Le texte à l'appui n'est d'ailleurs rien moins qu'explicite. — La coupe C de leur pl. 5 passe en amont du Rocher-Noir proprement dit (Rocca-Neyra), à une distance telle que la hauteur de la muraille basaltique se trouve réduite à 15 mètres.

Contemporain et même collaborateur de Croizet, A. Bravard, dans sa Monographie (1828), parle du Rocher-Noir, auquel il attribue une élévation de 25 mètres (page 49). Il place directement sur lui une couche à découvert de *sables jaunâtres, à ossements fossiles, renfermant des fragments de ponce* (2 mètres d'épaisseur). Au-dessus, il signale encore une petite couche terreuse grisâtre (0^m40).

Dans son *Catalogue méthodique des Vertébrés Fossiles de la vallée de l'Allier* (1851), Pomel dresse l'inventaire général des espèces connues de son temps et leur répartition dans les divers terrains. Chaque fois que cela lui est possible, il indique avec soin les gisements notoires. Pour la montagne de Perrier, il cite : ravin des Etouaires, ravin des Peyrolles, Tormeil, Bourbon, Ardé, ravin de Boissac, Creux de Traverse... Il n'est question nulle

Digitized by Google

part du gisement du Rocher-Noir, aujourd'hui Rocca-Neyra, qui n'a été vraiment révélé qu'en 1872.

Depuis 1879, nous avons passé bien des journées à étudier la montagne de Perrier et les environs, à explorer les plis et replis, les ravins et les moindres coupures du terrain, sinon en géologue consommé, du moins en touriste persévérant et passionné. C'est d'ailleurs avec un véritable acharnement que nous avons poursuivi nos fouilles en 1900, 1901, 1902. Et nous sommes fier d'avoir eu la chance extraordinaire de recueillir des matériaux susceptibles de fixer l'attention des savants officiels.

En 1884, nous eûmes déjà l'avantage de montrer le gisement de Rocca-Neyra à défunt Munier-Chalmas, lorsqu'il vint passer quelques jours à Perrier (V. *Récits d'un Touriste auvergnat*).

La courte communication que nous publions aujourd'hui est la suite naturelle de l'analyse sommaire que nous avons donnée sous ce titre : *Age de la faune à Hipparion de Perrier*. Elle était contenue en substance dans les lettres que nous avons eu l'honneur d'adresser à M. le Docteur Stehlin.

La célèbre montagne de Perrier n'a peut-être pas encore révélé tous ses secrets. Elle a été pourtant étudiée, à divers titres, par bien des savants : Bravard, Croizet et Jobert aîné, Bouillet, Devèze de Chabriol et Bouillet, Pomel, l'abbé Boulay, Julien, Depéret, Michel-Lévy et Munier-Chalmas... en dernier lieu enfin, par le Dr Stehlin. Nous estimons toutefois que l'énigme commence à se dévoiler aux yeux de ceux qui ont l'indépendance de s'affranchir de certains préjugés classiques.

Les sables fossilifères stratifiés, gris-perle, de Rocca-Neyra reposent sur un petit lit de galets de roches primitives et *surtout calcaires* qui se confond ensuite avec un poudingue siliceux d'une excessive dureté. La présence de *galets calcaires* est *spéciale* au gisement de Rocca-Neyra inconnu jusqu'à nous. Dans sa Monographie de

Digitized by Google

Perrier (an. 1828, p. 41), qui est une étude stratigraphique si minutieuse de toute cette montagne, A. Bravard déclare en effet qu'*on ne voit jamais de roches calcaires* dans les dépôts de galets ou cordons de graviers. Nous avons cassé nombre de ces cailloux calcaires, qu'un de nos terrassiers, P. Bouchet dit *la Châbre,* prenait pour des os, et, dans l'un d'eux, nous avons trouvé une Lymnœa Pachygaster. Ici, tout est spécial et digne de remarque, tout jusqu'à la cassure des fossiles qui présente une belle teinte nacrée-bleuâtre. Des sondages, pratiqués un peu au-dessus et en amont, n'ont donné que des sables et graviers basaltiques avec quelques os absolument différents et d'époque bien plus récente.

Le conglomérat siliceux est lui-même en contact avec l'Oligocène qui s'y rencontre parfois à l'état alluvien. Il est semblable à celui qu'on trouve au col d'*Entre-les-rives :* pointe S.-O. de la Chaux de Sauvagnat ; pointe N.-E. de la Chaux de Chadeleuf, sur le chemin qui conduit de Boissac à Sauvagnat, et que MM. Michel-Lévy et Munier-Chalmas rapportent au Miocène.

Chose remarquable, ainsi que nous l'avons constaté par un nivellement très soigné (1903), l'altitude des deux points est sensiblement la même. Le conglomérat de Rocca-Neyra est néanmoins un peu plus bas (565 m. au lieu de 571) ; mais cela s'explique par ce fait que, se trouvant dans le courant principal du fleuve tertiaire, il a dû être plus profondément entamé par l'érosion. Dans leur étude sur les environs d'Issoire (1889), MM. Michel-Lévy et Munier-Chalmas reconnaissent que « l'époque du Miocène supérieur est indiquée par un régime spécial, caractérisé par la présence de grands cours d'eau rapides qui ont raviné les couches plus anciennes et déposé les graviers à Hipparion et Dinotherium ». Et nous avons trouvé la faune de cette époque dans les sables de Rocca-Neyra, ce qui est dans la logique des faits et en conformité de la *Loi des Facies* ou *Equivalents latéraux* établie par Gressly

Digitized by Google

de Soleure : RENOUVELLEMENT CONTINU DES ÊTRES VIVANTS.

Tandis que la *faune classique* de Perrier est une *faune de forêt*, le Dr Stehlin déclare en outre que la FAUNE DE ROCCA-NEYRA est une FAUNE DE STEPPE OU DE PRAIRIE.

Situé juste au-dessus de la roche dont nous lui avons donné le nom, le gisement de Rocca-Neyra, très limité d'ailleurs, est resté blotti dans une sorte de petit golfe du grand fleuve de l'époque. Ses sables ne ressemblent en rien aux sables ponceux jaunâtres du ravin des Etouaires. Ils ont été recouverts et garantis par le basalte à zéolithes d'abord, puis par les alluvions ponceuses à faune Pliocène dont parle Pomel dans son catalogue des vertébrés fossiles (1854).

Et voici la liste provisoire de la faune du nouveau gisement, d'après M. le Dr Stehlin.

Hipparion, sp.
Antilope, sp. (var. Strepsicère ?).
Antilopes, sp., 5 variétés.
Ruminants, sp., 2 var., à déterminer.
Mastodonte, sp.
Machœrodus, sp. Bielawski (1902).
Hyœnidé, sp.
Canis cf. megamastoïdes?
Felidé, sp., taille du Lynx.
Gazella (?) Julieni. Munier-Chalmas.

III.

A 500 mètres environ de la *Loubière* (Pardines), le plateau s'affaisse subitement de un mètre sans perdre d'abord sa pente uniforme (0,008) dirigée de l'O. à l'E., ce qui le fait paraître horizontal. La cote d'alt. passe alors de 608 mètres environ à 607. En ce point précis, « au basalte succède brusquement le Pliocène glaciaire et le nouveau

Digitized by Google

conglomérat s'appuie contre le basalte, déjà entamé par une *érosion plus ancienne*, pour combler la vallée creusée par cette érosion..... Le phénomène du conglomérat glaciaire à Perrier a, du reste, alterné avec des périodes franchement fluviatiles accusées par deux cordons de galets caractéristiques » (Michel-Lévy et Munier-Chalmas).

Cette disposition a été déterminée par l'éboulement considérable, bien manifeste d'ailleurs, qui s'est produit sur le flanc gauche de la vallée de la Couze-Pavin et qui a fait descendre le basalte à zéolithes des anciennes hauteurs de la *chaux de Perrier*, si bien qu'il a glissé en masse par dessus le gisement fossilifère de Rocca-Neyra pour venir prendre la place qu'il occupe actuellement. Et plus que jamais nous croyons que ce gisement doit être rapporté à l'Epoque plaisancienne au moins. L'*invraisemblable* est parfois le *vrai*, plus souvent qu'on ne croit. Au gré de leurs convenances personnelles, certains géologues datent tantôt les terrains par les fossiles, tantôt les fossiles par les terrains qui les recèlent : il n'y aurait donc pas de critérium. Tout fossile néanmoins porte en soi-même et par soi-même sa propre *spécification*. D'autre part, les géologues en général ne se préoccupent que de la *stratigraphie pure* et tiennent peu compte de l'*architecture du sol* : un grand tort qui est souvent cause des divergences de vues et même de graves erreurs.

Sans parler des marques indélébiles que présente le terrain lui-même, une coupe géminée schématique de la vallée de la Couze-Pavin et du plateau de Pardines-Perrier, dressée justement par Munier-Chalmas, fait très bien comprendre d'ailleurs le mécanisme du phénomène que nous expliquons.

Malgré tout, sur la foi de vagues renseignements, à propos du gisement de Rocca-Neyra et de Munier-Chalmas, M. le Dr Stehlin a écrit dans son travail intitulé : FAUNE A HIPPARION DE PERRIER : — « Les fossiles qu'il (M.-Ch.) a recueillis (à Rocca-Neyra) ont servi de *base* à

Digitized by Google

la liste des espèces composant la *Faune supérieure de Perrier* publiée par M. Michel-Lévy. » (Page 432, B. de de la Société géologique de France, 1904).

En 1884, Munier-Chalmas a sans doute gratté superficiellement les sables de Rocca-Neyra; mais nous sommes certain que ses trouvailles, en ce point, n'ont pu servir à établir la liste des espèces composant la faune supérieure de Perrier.

Voyons d'ailleurs les références.

M. le docteur Stehlin imprime :

Equus Stenonis. — « M. Munier-Chalmas m'a dit que cette indication se basait sur une branche de mandibule qu'il *avait vue chez un ouvrier à Perrier*.... Malheureusement, l'*échantillon* examiné par Munier-Chalmas paraît être *perdu* (!). » B. S. G., page 435.

C'est mince, si mince et fugitif que cela ressemble à une mystification,

Elephas meridionalis. — « MM. Michel-Lévy et Munier-Chalmas ont signalé l'Elephas meridionalis dans la couche de Rocca-Neyra (?) et Munier-Chalmas *croyait se rappeler* que cette indication était *basée sur une dent*; mais il *n'a pas pu retrouver* ce document dans les collections de la Sorbonne....» pages 440, 441.

C'est de plus en plus fort, et on se demande avec stupeur ce qu'il en est de la liste publiée par M. Michel-Lévy et basée sur des fossiles-fantômes soi-disant trouvés à Rocca-Neyra par Munier-Chalmas. M. Michel-Lévy, croyons-nous, n'a ni figuré ni décrit les espèces nouvelles de la fameuse faune.

Gazella (?) Julieni, Munier-Chalmas. — Il resterait la Gazella Julieni qui proviendrait peut-être de notre gisement, mais comme « la série du Musée de Bâle comprend des matériaux plus complets du même animal... » (page

Digitized by Google

436), M. le Dr Stehlin est en bonne posture pour arbitrer l'affaire, et il devient inutile d'insister quand nous nous trouvons en présence de documents réels et sérieux.

Notre travail est terminé. Nous souhaitons qu'il puisse contribuer à faire la lumière complète sur Perrier.

J.-B. MAURICE BIELAWSKI.

Clermont-Ferrand, le 4 Avril 1905.

Digitized by Google

NOTE

SUR

UN FRONTAL HUMAIN

TROUVÉ

DANS UN ANCIEN CIMETIÈRE A COURNON (PUY-DE-DOME)

Par l'Abbé PINGUET, Curé de Saint-Denis Combarnazat

L'année dernière, 1904, j'ai présenté à la Société des Amis de l'Université une notice ayant pour sujet une découverte importante faite à Cournon, d'un crâne presque entier du type de Cro-Magnon.

Avant lui, nous ne connaissions de ce groupe ethnique que trois têtes (1); les fragments de deux autres trouvés à Grenelle; deux voûtes crâniennes de Laugerie; trois têtes incomplètes de Solutré; les pièces d'Engis et d'Engihoul et le frontal de Denise. Il arrive donc comme pièce complète, moins les maxillaires, au sixième rang.

Cette découverte a démontré que la deuxième race avait habité le Plateau Central et il n'y a rien d'étonnant à cela, car si nous la trouvons dans le Périgord comme dans son centre principal, nous savons qu'elle s'étendit dans le Nord jusqu'en Hollande, dans l'Est jusqu'à la Meuse, et au Sud jusqu'en Italie. Bien mieux, elle franchit les Pyrénées, traversa l'Espagne et arriva aux Iles Canaries (Crania Ethnica : Quatrefages et Hamy).

(1) Deux crânes masculins et un féminin trouvés à Cro-Magnon, localité qui a donné son nom à la deuxième race.

Digitized by Google

La falaise de Cournon, avons-nous dit, par la situation qu'elle occupe, devait être un lieu de prédilection pour l'habitat des races primitives.

Taillée à pic du côté Sud, par les érosions de l'Allier, s'avançant en promontoire entre le fleuve et le lac de Sarliéves (desséché au XVIIIe siècle par M. de Strada), cette colline était un lieu tout indiqué pour établir des abris sous roche; aussi n'y aurait-il rien de surprenant qu'avant la venue de la race de Cro-Magnon, sur le Plateau Central, d'autres races plus anciennes y aient élu domicile. Ce fait est probable et il est possible de retrouver leurs traces; c'est ce qui fera l'objet de la présente étude.

M. Roujou, qui s'est occupé de rechercher parmi nos populations modernes, les traces des races primitives, a trouvé en effet des exemples frappants. Je ne mentionnerai de ce savant que la reproduction de profil d'une femme de Choisy-le-Roi, du type dolichoplatycéphale néanderthaloïde, nous montrant un sujet vivant de l'antique, race de Canstadt.

Les Tasmaniens, détruits par la froide cruauté anglaise, en ont été, d'après tous les anthropologistes, les derniers représentants.

Ainsi, comme le démontre M. Roujou, on voit par atavisme, apparaître d'une manière sporadique les caractères propres aux anciens groupes ethniques.

Rien n'empêche que l'abri-falaise de Cournon ait servi jadis à la race de Canstadt comme elle a servi à celle de Cro-Magnon, et qu'on retrouve parmi les habitants modernes des traces anatomiques ou plutôt ostéologiques de leurs primitifs ancêtres.

Je ne veux rien certifier d'une manière absolue, mais simplement montrer par l'étude d'un frontal trouvé à Cournon, actuellement en ma possession, que ce que j'annonce plus haut, non seulement n'est pas impossible, mais parfaitement admissible.

En 1890, pour construire une école, la municipalité de

Digitized by Google

Cournon fit démolir une curieuse et vieille église du XIIe siècle, ornée de fresques que M. le docteur Dourif a reproduites d'après mes dessins, dans un mémoire présenté à l'Académie de Clermont.

Selon une antique coutume, elle était entourée par le cimetière. En faisant les fondations de l'établissement scolaire, on mit à jour quantité d'ossements qui furent jetés aux quatre vents : dans les vignes, les terres labourables et même au milieu des chemins. Je pus recueillir quelques crânes, des maxillaires inférieurs, quelques os frontaux, mais tout le reste fut broyé par la pioche des ouvriers ou par les voitures.

Parmi ces débris humains, un entre autres attira mon attention. C'est un frontal entier, dont la courbure, la glabelle et les arcs sourciliers énormes rappellent les caractères propres à la race de Canstadt.

Ce frontal n'est pas d'une haute antiquité, et après en avoir fait la description, nous procéderons comme je l'ai déjà fait, par la méthode de superposition des contours, afin d'établir d'une manière visible les points de ressemblance avec les crânes auxquels je le compare.

DESCRIPTION.

L'épine nasale est brisée ; longueur du frontal, de l'échancrure nasale à la suture bregmatique : 0^m 119.

Largeur prise aux apophyses orbitaires externes à la suture fronto-malaire : 0^m 102.

Largeur comprise entre les sutures des aptères : 0,113.

Il est regrettable de ne point posséder un sphénoïde, car on aurait pu juger d'une manière absolue de la forme du ptérion. Il nous semble néanmoins, par la surface temporale très petite, que le ptérion n'est pas en forme d'H, mais plutôt en forme de K, ce qui, d'après Broca, s'observe le plus souvent dans les races inférieures.

La bosse frontale moyenne est très forte, de même que

Digitized by Google

les deux bosses frontales. Les arcs sourciliers se ressentent de cette ossature ; ils sont très proéminents et s'élèvent en effet de plus d'un demi-centimètre sur l'ophryon. Il n'y a qu'un seul trou sus-orbitaire, celui de gauche, ce qui arrive d'ailleurs souvent.

L'échancrure trochléenne de droite est parfaitement indiquée ; celle de gauche présente une conformation singulière : elle est atrophiée, resserrée sur elle-même dans le sens vertical, de sorte que l'arcade orbitaire est percée d'un véritable trou.

Dans sa face cérébrale ou postérieure, ce frontal ne possède pas de gouttière sagittale et la crête frontale est très haute et très aiguë.

Diamètre de l'échancrure nasale prise au niveau des dacryons : 0,029.

Plus grande ouverture des orbites prise au niveau du dacryon à l'apophyse orbitaire externe : 0,04.

Grandeur de l'orbite prise du dacryon à l'apophyse orbitaire interne : 0,035.

Faisons maintenant les comparaisons. D'après l'ensemble des caractères du frontal de Cournon, nous sommes forcés de les chercher dans une race plus ancienne que celle de Cro-Magnon, celle de Canstadt. Toutes les deux sont dolichocéphales, il est vrai, mais la race de Canstadt est caractérisée par la proéminence extraordinaire des arcs sourciliers, par l'épaisseur des os, 0,009 et même 0,011, et son indice céphalique 0,72, tandis que celle de Cro-Magnon a comme indice 0,73 à 0,75, sans arcades sourcilières prononcées.

Je laisse de côté le Néanderthal, car d'après plusieurs savants anthropologistes, ce crâne ne serait qu'une anomalie dans la race, ses caractères propres développés au suprême degré chez un individu en particulier, quoiqu'on retrouve les caractères du Néander dans les crânes d'Eguisheim, de Canstadt, de Brux, de Forbes-Quarry (Gibraltar) et de Denise, ce qui a permis d'établir une

Digitized by Google

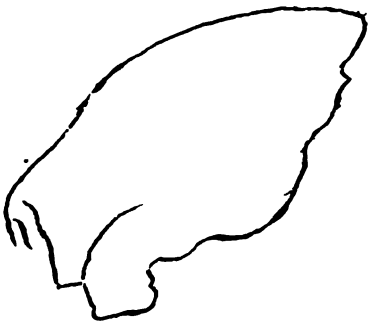

Fig: I Frontal de Cournon 1/2 gd

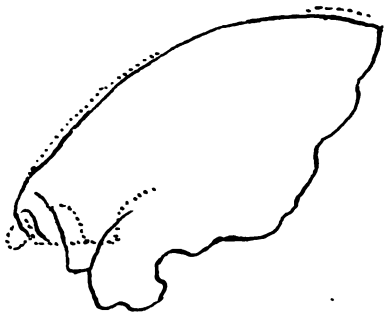

Fig: III Frontal de Cournon trait plein - Frontal de Denise trait pointillé. 1/2 gd

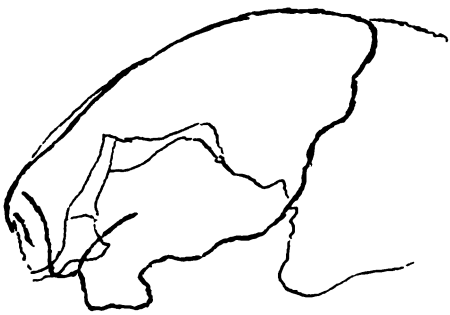

Fig: II Frontal de Cournon - trait fort
Frontal de Canstadt - trait faible -

Fig: IV.
Femme de Choisy-le-Roi
Type dolichoplatycéphale
néanderthaloïde, d'après Mr Rouyo

Digitized by Google

Digitized by Google

catégorie à part connue sous le nom de Dolichoplatycéphale.

« Cet individu (le crâne du Néander), loin de fonder un » type ethnique à part, l'Homo Neanderthalensis de » M. King, exagérerait seulement les caractères anatomi- » ques communs à tout un groupe humain. »

Quatrefages et Hamy : Crania Ethnica.

Dans la figure 1 (voir la planche), je donne le profil du frontal Cournonien demi-grandeur.

Dans la figure 2, qui est la superposition du crâne de Canstadt et du frontal de Cournon, nous voyons la presque similitude des contours, mais la courbe dans celui de Cournon, au-dessus de l'ophryon, est moins saillante, ce qui le rapprocherait du Néander.

La figure 3 nous représente deux frontaux, celui de Denise et celui de Cournon. Dans cette superposition comme dans celle de la fig. 2, nous pouvons juger de la parfaite similitude des arcs sourciliers.

Le frontal Cournonien n'a pas l'épaisseur de l'os très forte, 0,006$^{m}/^{m}$ seulement. Le mélange successif de plusieurs races a dû détruire ce caractère tout en conservant les traits ostéologiques principaux.

La figure 4, que j'emprunte à M. Roujou, représente un type moderne de la race du Néanderthal. C'est la tête d'une femme de Choisy-le-Roi (Seine).

« Taille moyenne, cheveux très noirs, sourcils épais et » noirs, yeux très bruns, aréole du sein très large et d'un » brun noir, peau très foncée, prognatisme, lèvres » épaisses. »

Ext. des *Crania Ethnica*.

Je donne ce dessin parce qu'il confirme la petite étude que je fais sur le frontal de Cournon.

Ce type néanderthaloïde, vivant à notre époque, nous démontre que les caractères d'une race ayant vécu dans une contrée, à une époque plus ou moins reculée, peuvent se retrouver et se retrouvent quelquefois chez leurs des-

Digitized by Google

cendants, malgré le croisement d'autres races et la superposition de groupes ethniques différents du premier.

CONCLUSION.

Il est fort probable que le site de Cournon, avant de servir d'abri à la race de Cro-Magnon, comme nous l'avons vu dans une étude précédente, a été habité par un groupe ethnique plus ancien qu'on peut rapprocher de la race de Canstadt. Il est parfaitement logique d'admettre que les deux races aient vécu concomitamment, celle de Canstadt étant néanmoins la première venue et la plus ancienne. Dans le frontal découvert dans l'ancien cimetière de Cournon, nous trouvons les caractères essentiels propres à la race de Canstadt, et par suite, nous pouvons faire la supposition légitime et fondée, qu'antérieurement à la race de Cro-Magnon (1), cette race s'était déjà établie dans le Plateau Central de la France, puisqu'elle nous a laissé, par la loi de l'atavisme, des traces incontestables de son séjour.

(1) Voir notre Etude sur la découverte, à Cournon, d'un crâne de la race de Cro-Magnon.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

A la Séance solennelle de Rentrée des Amis de l'Université de Clermont
au mois de Janvier 1905

Par M. Georges BONNEFOY, Président

Mesdames,
Messieurs et chers Collègues,

La Société des Amis de l'Université inaugure aujourd'hui sa troisième période triennale; son président, tout récemment élu, a pensé qu'il était de son devoir de suivre la tradition qui lui est laissée par ses distingués prédécesseurs en prenant contact avec le public et en lui indiquant non seulement ce qui a été fait pendant la période qui vient de s'écouler, mais encore ce qui reste à faire et ce que l'on peut attendre de notre association, surtout..... si elle a de grandes ressources.

La reprise des conférences hebdomadaires faites par les maîtres éminents de l'Université de Clermont lui a paru une circonstance des plus favorables, c'est la raison pour laquelle je prends ici la parole

Mes premiers mots seront pour vous dire, mes chers Collègues, combien je ressens l'honneur qui m'est échu de présider la Société des Amis de l'Université et vous remercier sincèrement d'avoir bien voulu m'accorder vos suffrages au cours de votre dernière séance.

Ce vote m'a vivement touché et son souvenir me restera

Digitized by Google

particulièrement cher. Laissez-moi vous en exprimer toute ma gratitude.

La tâche qui m'est transmise par mon distingué prédécesseur et ami, M. le docteur Gautrez, me sera singulièrement rendue plus facile, grâce à votre bonne volonté; grâce aussi au concours dévoué de tous mes collègues du Bureau.

Avant de prendre la direction de vos travaux, je tiens à vous déclarer avec quel plein contentement je me suis associé, dès sa fondation, à la Société des Amis de l'Université.

Assidu à vos séances, je n'en suis jamais sorti que ma pensée n'eût été augmentée.

En écoutant vos lectures, fragments de vos propres ouvrages, en assistant à vos discussions sur des sujets à la fois si graves et si variés et dans lesquels chacun de vous apportait sa compétence particulière, j'ai connu ce que sont les jouissances de l'esprit et, je puis le dire avec sincérité, les jours de vos séances ont été pour moi des journées agréables.

J'ai rencontré encore un autre agrément, d'une nature plus intime, due à cette aimable confraternité, à cette égalité presque affectueuse que, malgré la différence des talents et des situations, vous savez maintenir entre vous.

N'est-ce pas en signe de cette confraternité que, malgré mes faibles talents, vous avez voulu me confier le soin de présider vos réunions ?

Au plaisir des choses de la pensée, vous avez ajouté le charme des relations.

Telles sont, Messieurs et chers Collègues, les satisfactions que j'ai trouvées au milieu de vous.

Mon vœu est, qu'en dépit des agitations du dehors, notre Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand conserve ces heureuses traditions qui font le charme et l'attrait de toutes nos réunions, et qui, jusqu'à la fin, resteront pour moi des plus précieuses.

Digitized by Google

*
* *

Dans son discours à la séance solennelle de rentrée des Amis de l'Université, du 10 janvier 1901, mon honorable et distingué prédécesseur, M. le docteur Gautrez, vous parlant de notre ancienne Société d'Emulation de l'Auvergne, fondue aujourd'hui dans les Amis de l'Université, disait dans un langage élevé quelle était la raison d'être de notre Société, quelles étaient ses intentions.

Il s'exprimait d'ailleurs en des termes que je suis heureux de vous rappeler :

« Tout en gardant, disait-il, son premier objectif qui » était d'établir un lien entre les personnes qui, dans ce » pays, s'intéressent aux choses de l'esprit, la Société des » Amis de l'Université précisait ainsi dans l'article premier » de ses statuts, son nouveau but : Développer les enseignements de l'Université de Clermont; accroître ses » ressources et le nombre de ses étudiants; encourager » spécialement les études relatives à l'Auvergne; organiser des conférences scientifiques, littéraires et artistiques; subventionner les laboratoires, la bibliothèque et » les publications de l'Université, créer de nouveaux » cours; fonder des bourses d'études et de voyages, prendre, en un mot, toutes les mesures susceptibles d'augmenter l'importance de Clermont comme centre universitaire. »

Il vous montrait aussi l'œuvre accomplie par les Amis de l'Université de Clermont-Ferrand.

Je n'y reviendrai donc pas, mais cependant je dois déclarer bien haut que l'association n'a abandonné aucun de ses projets et en a déjà réalisé quelques-uns.

Etudiant les aptitudes, les richesses, les besoins de notre puissante terre d'Auvergne, la Société poursuit l'exécution de son programme avec méthode et persévérance dans la mesure des ressources qui lui ont été départies, avec l'aide

Digitized by Google

du Conseil général du Puy-de-Dôme et de la ville de Clermont-Ferrand.

Elle a accordé des subventions : au *Cours d'Art roman* dans lequel M. du Ranquet a délimité l'aire d'expansion de l'Ecole d'architecture religieuse qui a mérité le nom d'*Ecole Auvergnate*, et étudié l'architecture militaire en Auvergne ; — au Cours d'Electricité industrielle fait pendant une année par M. Brunhes, et continué par M. Lamothe, professeur à l'Université, cours qui a pour objet de répandre les plus récentes découvertes de cette science qui fait chaque jour de merveilleux progrès et de provoquer de nouvelles recherches et de nouvelles applications. Peu de pays sont plus riches que le nôtre en chutes d'eau capables de fournir en abondance la force motrice.— Notre Société a encore accordé, chaque année, des médailles aux étudiants de nos diverses Facultés qui s'étaient le plus distingués pendant l'année scolaire.

Elle a participé aux frais d'acquisition des copies des peintures murales découvertes en 1899 à la cathédrale de Clermont ; aux frais d'achat de photographies pour les conférences.

Elle a voté une somme de 1,000 francs et obtenu du Conseil général de notre département deux subventions s'élevant à 3,000 francs pour faciliter à M. le professeur Audollent son travail sur le temple du puy de Dôme.

Je suis heureux d'être le premier à saluer dans cette enceinte le nouveau docteur ès lettres qui a si brillamment soutenu ses thèses de doctorat.

J'ose espérer que nous aurons ainsi le plaisir d'attacher à notre Faculté des Lettres un maître éminent qui dirige avec un si bon goût et des connaissances si remarquables le musée municipal.

Elle a contribué dans de larges proportions à la célébration du 26e anniversaire de la fondation, au sommet du puy de Dôme, du premier observatoire de montagne qui ait existé en France, et fait placer, pour en commémorer

Digitized by Google

le souvenir, deux plaques qui immortaliseront, l'une la célèbre expérience de Pascal, l'autre l'éminent doyen honoraire de la Faculté des Sciences, M. Alluard, fondateur de l'observatoire météorologique.

Elle s'est intéressée à la fondation d'un laboratoire limnologique pour l'étude des lacs d'Auvergne et à la création, à Besse, d'une station de pisciculture pour aider au repeuplement de nos rivières.

Elle a aussi reçu, le 28 juin 1904, la délégation de l'Association franco-scandinave qui, venant de Paris et allant à Grenoble, n'avait pas voulu traverser l'Auvergne sans s'y arrêter quelques jours.

Elle n'a rien négligé pour laisser à ses hôtes, professeurs et étudiants suédois, l'impression de la plus grande cordialité.

Elle serait disposée à appuyer les tentatives déjà si appréciées de M. le professeur Chavastelon pour l'étude scientifique du lait et du vin, et elle verrait avec plaisir l'éminent professeur abandonner un instant son laboratoire pour se transporter dans les laiteries où l'on utilise les produits de nos campagnes.

Elle s'intéresse tout particulièrement au Cours de Philologie romane, consacrée à l'étude des patois du Massif Central et participe aux frais occasionnés par le lecteur allemand attaché à notre Université.

Elle procède en ce moment, par l'intermédiaire de M. Léon Pineau, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres, à une étude sur le « Folk-Lore » de l'Auvergne.

Cette enquête permettra l'étude de tous ces souvenirs des âges disparus, croyances, pratiques et coutumes, contes, récits, légendes et chansons qui constituent l'ensemble de nos traditions populaires.

Nous sommes décidés à appuyer l'organisation des cours de vacances pour les étrangers, comme cela existe à Grenoble et dans le Dauphiné. Cette organisation, due à l'ini-

Digitized by Google

tiative de notre éminent Recteur de l'Université, M. Coville et des distingués professeurs de la Faculté des Lettres, MM. Desdevises du Dezert et Pineau, est aujourd'hui assurée du plus grand succès.

Nous serions heureux de voir se créer autour de notre Université des bourses de voyage qui permettraient à nos jeunes étudiants d'aller se perfectionner à l'Etranger, et à leur retour d'établir, dans des rapports que nous publierions dans la *Revue d'Auvergne*, les résultats de leurs voyages et de leurs études, résultats que pourraient ensuite utiliser les industriels et commerçants de notre région.

Enfin, nous nous intéresserons, dans la mesure de nos moyens, à la constitution d'un Enseignement agronomique qui comblerait peut-être les vides nombreux que va produire la nouvelle loi militaire dans les rangs de notre clientèle universitaire.

A défaut de ressources leur permettant d'octroyer d'autres subventions, les Amis de l'Université se sont employés, de tout leur crédit et de tout leur pouvoir, à la création d'enseignements nouveaux, tels que la chimie, la zoologie, la botanique agricoles et la minéralogie, regrettant en pareille circonstance de ne pouvoir émettre que des vœux.

Des conférences hebdomadaires, organisées sous les auspices de la Société, des réunions mensuelles où des travaux du plus haut intérêt ont été lus et discutés, de la publication de la *Revue d'Auvergne*, où des mémoires d'une valeur incontestable ont trouvé place, je ne dirai qu'un mot ; sans être directement utiles à l'Université, elles n'en ont pas moins contribué à faire connaître mieux encore la haute valeur scientifique de ses professeurs, à faire apprécier le charme de leurs relations et à nous convaincre davantage des raisons nombreuses que nous avions de les conserver parmi nous.

*
* *

Digitized by Google

Un vieil auteur (1) a dit : « Les forces de l'Amitié sont » puissantes à merveille, par elle les absents sont présents, » les pauvres sont riches, et ce qui est plus difficile à croire, » les morts sont vivants. »

Puisque l'amitié a tant de pouvoirs et peut enfanter tant de prodiges, j'aime à espérer que, grâce à vos bonnes dispositions, l'association des Amis de l'Université a devant elle un noble et brillant avenir.

M. le Recteur Coville, dans son discours de rentrée solennelle de l'Université, le 5 décembre 1904, faisant l'éloge de notre Société, disait « qu'elle était la fille aînée de l'Université de Clermont ».

Prouvons-lui qu'il ne s'est pas trompé.

*
* *

Une véritable Université régionale n'est pas seulement constituée par la fusion intime des Facultés, par les rapports de plus en plus étroits de ses maîtres et de ses étudiants, par un développement plus ardent et plus libre des recherches scientifiques; ses titres ne sont pas seulement dans l'éclat de l'enseignement et des travaux de ses professeurs, dans le nombre et le succès de ses élèves ; il faut avant tout, pour remplir sa mission, qu'elle soit un centre de vie intellectuelle de plus en plus active et réfléchie, pour le pays au sein duquel elle est appelée à se développer.

Il faut qu'elle rattache à elle, par une sympathie constante et efficace, tout ce qu'il y a autour d'elle de bonnes volontés et de généreux efforts vers le vrai.... Elle ne peut guider et n'inspirer véritablement la région dont elle aspire à devenir l'âme qu'en se façonnant à son image, en développant ses qualités natives, en fécondant ses ressources, en recevant d'elle autant qu'elle lui donne, en dégageant de cet échange, de ses relations incessantes, ce qui

(1) Cassiodore.

Digitized by Google

est et ce qui doit être son caractère propre et sa personnalité, c'est-à-dire sa véritable raison d'être.

Cela, Messieurs, vous l'avez à Clermont, vous l'avez par la tradition de votre glorieux passé ; vous l'avez par l'union qui s'est faite autour de votre Université renaissante ; par les services qu'elle a rendus, par ceux qu'on attend de son activité, par l'espoir et la confiance qu'elle fait naître autour d'elle.

Une sorte de lutte de vitesse s'est engagée entre les villes qui aspirent à conserver leur université ou à devenir des centres intellectuels.

A nous, Auvergnats et Clermontois, de maintenir notre Université.

Elle est et restera le lien entre la ville de Clermont et l'Auvergne toute entière.

Les Amis de l'Université de Clermont, par le nombre de leurs adhérents, sont les témoins visibles pour tous de cet esprit universitaire dont la ville de Clermont et la province d'Auvergne ont si fidèlement, depuis des siècles, gardé le dépôt.

Ils montrent qu'ils sont unis autour de leur Université, opposant à tout péril, à toute attaque, le mur d'airain d'un dévouement résolu à tous les efforts et à tous les sacrifices.

*
* *

Au nom de la Société des Amis de l'Université, je remercie M. le docteur Gautrez qui n'a cessé de lui consacrer son activité bienfaisante. Plein d'ardeur et d'initiative, il a largement contribué, pendant ces trois années, à donner à notre association l'énergie et la vitalité, facteurs indispensables pour mener à bien l'œuvre importante qu'il avait entreprise.

Je lui demande de rester intimement mêlé à nos travaux. Ayant préparé de longue main diverses améliorations, il nous guidera dans leur exécution.

Digitized by Google

Animé personnellement des mêmes sentiments d'ardente sympathie et de la plus vive affection pour notre Université, je m'estimerai heureux si je puis suivre ses traces et rendre à la Société d'aussi réels services.

Je croirais manquer à tous mes devoirs en ne remerciant pas publiquement les autres membres du Bureau. M. le docteur Hospital, vice-président, qui souvent charme nos réunions de sa verve spirituelle et de son aimable érudition.

MM. Côte-Blatin et du Ranquet, qui occupent avec lui les sièges de vice-présidents ; ils seront secondés par mon excellent collègue au Conseil général, M. Lecoq, que vous connaissez tous assez pour que je n'aie point à en faire l'éloge. Il personnifiera au milieu de nous le savant naturaliste, Henri Lecoq, son oncle qui, par une activité incessante de plus d'un demi-siècle, par la variété et le mérite de ses publications, n'a cessé d'attirer l'attention du monde savant sur l'Auvergne.

M. Accarias, secrétaire général, si aimable, si obligeant, si dévoué aux intérêts de la Société.

M. Mathieu, l'indispensable trésorier, auquel la Société est heureuse, en toutes circonstances, de témoigner et sa sympathie et sa reconnaissance.

M. Fontbertasse, son aimable trésorier-adjoint.

Merci à MM. Eusébio et Lauby, nos si sympathiques et intelligents secrétaires des séances.

Je remercierai aussi M. Rouchon, le savant archiviste de notre département, qui a dirigé avec tant de tact et de compétence le Comité de publication. Sa science et son érudition n'ont d'égale que sa modestie; il ne nous en voudra pas d'avoir mis celle-ci à l'épreuve en nous félicitant publiquement de savoir notre *Revue* sous sa haute et habile direction.

Merci à ses collaborateurs, les secrétaires et membres du Comité de Publication.

Merci enfin à tous ceux qui, de près ou de loin, ont

Digitized by Google

collaboré et prêté leur concours à l'administration de la Société et en particulier à M. le préfet et à M. le Maire de Clermont, de l'attention qu'ils ont accordée à nos fréquentes sollicitations.

*
* *

Avant de terminer, je tiens à m'associer, au nom des Amis de l'Université, aux sentiments de regrets et de haute estime pour l'éminent recteur, M. Zeller, qui vient de nous quitter et qui avait mis au service de l'Université de Clermont les plus grandes qualités administratives. Ce n'est pas seulement à son savoir, à son talent d'historien, que tous ceux qui l'ont connu peuvent rendre un constant témoignage,

C'est également à ces qualités non moins rares peut-être que le vrai talent et le grand savoir, la droiture absolue des sentiments, la franchise du caractère, l'inaltérable bonté.

Après ces paroles de regret, nous devons nous réjouir de la promotion de M. Coville au rectorat de Clermont, et lui souhaiter respectueusement la bienvenue parmi nous.

Nous lui donnons, avec l'éminent et très regretté maître de géologie à l'Université, M. Julien, dans le rapport qu'il a lu le 5 décembre 1904, à la séance de rentrée de l'Université, « l'assurance qu'avec nos sentiments de haute » déférence pour sa personne, il trouvera toujours en » nous un dévouement sans bornes à notre chère Univer- » sité d'Auvergne ».

Professeur de grand mérite à la Faculté de Lyon, apprécié pour ses travaux historiques par tout le monde savant, M. Coville arrive précédé de la réputation d'un administrateur éclairé et sagace, d'un esprit fait de bienveillance et de justice.

Nous sommes heureux de l'avoir au milieu de nous. Son

Digitized by Google

âge et sa vitalité lui permettront, je l'espère, de venir quelquefois se mêler un peu à la vie intime de notre Société et nous faire profiter de son savoir étendu de parfait historien, de son expérience si fructueuse de professeur consommé.

*
* *

L'Université de Clermont a eu, il y a quelques jours à peine, à déplorer la mort de M. le professeur Julien, enlevé presque subitement par une affection grippale qui ne pardonne pas.

La Société des Amis de l'Université n'est pas insensible à cette perte cruelle; aussi, je tiens en son nom à être le premier, dans cette enceinte, à envoyer un souvenir et un salut funèbre à l'un des plus anciens et des plus brillants professeurs de cette Université.

Tous nous nous souviendrons de son remarquable enseignement, de sa parole imperturbable et vraiment harmonieuse, de la fierté de ses sentiments, de la hauteur de sa pensée, de son attitude républicaine et ferme au temps où il y avait du courage et du péril à professer les opinions républicaines les plus modérées.

M. le professeur Julien était un de ces hommes rares qui sont indispensables partout où ils apportent leur intelligence et leur dévouement.

Il avait rempli bien des fonctions, accepté bien des tâches, et toujours il s'est montré égal ou supérieur aux missions si nombreuses qu'il avait assumées d'un cœur vaillant.

Clermontois d'origine, M. Julien aimait son pays et en était aimé. Il siégeait depuis de longues années à l'assemblée municipale où ses collègues sans distinction d'opinions l'estimaient et appréciaient ses rares qualités.

Professeur de géologie et de minéralogie à l'Université, tous, nous comptions le voir longtemps encore à la tête de

Digitized by Google

cet enseignement fondamental dans une Université provinciale.

La Destinée ne l'a point voulu !

C'est un savant professeur qui disparaît, mais ses œuvres resteront et perpétueront son souvenir.

Ses travaux appréciés par le monde savant ont, ne craignons pas de le dire, fait avancer la science, et ses recherches sur « le Carbonifère marin de la France Centrale » ont fait de ce travail une œuvre capitale.

Officier de l'Instruction publique depuis longtemps déjà, la ville de Clermont tout entière applaudit, en 1900, à sa nomination comme chevalier de la Légion d'honneur.

Ce n'était là qu'une juste récompense des travaux du savant professeur.

Son nom restera parmi ceux des hommes qui ont illustré notre Auvergne et la science.

Les Amis de l'Université regarderont comme un devoir d'envoyer à l'adresse de la veuve et des enfants de notre éminent compatriote, un des survivants des fondateurs de la Société d'Émulation de l'Auvergne, le tribut d'un regret profond et d'une amicale douleur.

Je crois être votre interprète à tous, mes chers collègues, en les leur exprimant du fond de nôtre cœur.

*
* *

Par nos conférences, par notre *Revue*, nous continuerons à intéresser le public aux travaux des maîtres de l'Université et aux nôtres, à créer entre tous des liens plus étroits encore de sympathie et d'affection.

Dans nos réunions mensuelles, nous nous attacherons à rechercher les moyens les plus aptes à aider au développement de l'Université.

Ici nos efforts devront porter surtout sur deux points :

1° Augmenter l'effectif de nos adhérents, et par suite,

Digitized by Google

nos ressources et nos subventions aux divers enseignements de l'Université;

2° Appeler à l'Université de nouveaux étudiants et auditeurs.

Tel est le programme que nous avons tracé; nous le réaliserons avec le concours de vous tous, Messieurs, qui, dès le premier jour de la fondation de cette Société, avez bien voulu vous grouper sous sa bannière, dont la devise est, comme vous le savez :

« Pour l'Auvergne, par son Université ».

Digitized by Google

LES

COLLECTIONS VÉGÉTALES

DU MUSÉE H. LECOQ

Au mois de janvier 1904, le « bureau central » de l'*Association internationale des Botanistes* nous invitait à établir l'inventaire de toutes les collections végétales du Massif Central de la France.

C'était là un travail considérable, vu l'étendue de cette région qui embrasse tout ou partie de vingt-sept départements.

Néanmoins, grâce à la précieuse collaboration de notre dévoué confrère M. Lassimonne, naturaliste à Moulins, nous avons pu mener à bien cette œuvre (1).

Parmi les collections importantes du Massif, les matériaux rassemblés par le savant Henri Lecoq étaient particulièrement intéressants à faire connaître.

Grâce à l'aimable obligeance de M. Henri Lecoq, notre dévoué vice-président, et à la bienveillante autorisation de notre ami M. Paul Gautier, conservateur du Musée, nous avons pu examiner et étudier avec soin les richesses accumulées par notre grand naturaliste.

Cette étude, commencée dès le mois de novembre dernier, n'a été terminée que fin avril 1905 ; elle a nécessité

(1) S.-E. Lassimonne et Ant. Lauby. — *Catalogue des collections botaniques du Massif Central de la France.* (Imp. Auclair. Moulins, 1905.)

Digitized by Google

une moyenne de travail de deux jours par semaine, soit au total deux mois de recherches.

Ce temps considérable, entièrement consacré aux séries végétales du Musée Lecoq, a été exigé par ce fait que je me suis trouvé dès le début en présence de 340 cartons à dépouiller et qu'il n'existait jusqu'alors aucun catalogue de cette importante collection botanique.

Aussi, dois-je avouer que j'ai eu un moment d'hésitation avant d'aborder pareille tâche, mais en songeant que ces matériaux connus, pourraient servir de base à de sérieux travaux futurs, j'ai entrepris d'en dresser le catalogue.

*
* *

L'herbier du Musée Lecoq contient 12,300 espèces qui se répartissent de la façon suivante :

Phanérogames et cryptogames vasculaires, 6,957 espèces.
Mousses, 680 espèces.
Lichens, 1,982 espèces.
Champignons supérieurs, 1,760 espèces.
Champignons inférieurs, 344 espèces.
Algues, 570 espèces.

Le nombre global des espèces n'est pas excessivement considérable, si on le compare à celui de nos grands herbiers ; mais l'on peut se rendre compte de la valeur de tels documents en songeant que ces 12,300 espèces sont représentées par plus de *100,000 échantillons*.

De ce fait, chaque espèce est représentée par un nombre considérable de spécimens (10, 20, 30, parfois 50, 60, voire même 80), qui proviennent des points les plus divers de l'Europe et permettent non seulement de connaître toutes les modifications imprimées au type par les influences diverses du milieu dans lequel il a vécu, mais encore de pouvoir limiter son aire de dispersion.

Aussi, tous nos confrères qui voudront étudier avec fruit la flore si riche du Massif Central, ne devront pas

Digitized by Google

négliger ces matériaux précieux qui leur permettront de suivre pas à pas l'évolution de nos espèces végétales.

Sans entrer ici dans un exposé détaillé des diverses séries de l'herbier, j'indiquerai comment il s'est constitué et les renseignements spéciaux qu'il peut fournir.

La série des phanérogames et cryptogames vasculaires comprend presque exclusivement des espèces d'Europe; elle est constituée :

1° Par les récoltes et les échanges de Henri Lecoq;
2° Par l'herbier Prost;
3° Par une partie de l'herbier Pailloux;
4° Par l'herbier Fleurot.

Lecoq a herborisé dans la France entière, et plus particulièrement dans le Nord, aux environs d'Avesnes, son lieu de naissance; dans la région de Paris, et surtout dans le Massif Central.

Ses voyages se sont étendus au nord de l'Italie, à la Suisse, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique. Son dernier séjour à l'étranger est celui qu'il fit à Saint-Pétersbourg, à l'occasion d'une grande exposition horticole. Les patientes recherches de Lecoq constituent un fonds de haute valeur, admirablement complété par d'heureuses acquisitions.

Prost, directeur des Postes à Mende, a parcouru activement la Lozère, en relation avec tous les grands botanistes de son époque, ses remarquables découvertes ont été signalées dans le supplément de la *Flore Française* et dans le *Botanicon Gallicum;* son herbier, renfermant 10,000 espèces, a été acquis en 1848 par Lecoq.

Pailloux, docteur en médecine à Ahun, a surtout exploré la Creuse, particulièrement les environs de Chamberaud et d'Ahun; il a publié une liste de 900 espèces

Digitized by Google

de cette région (1); une portion de son herbier se trouve au Musée de la ville de Guéret, mais la majeure partie des collections a été acquise par Lecoq vers 1850.

FLEUROT, pharmacien et directeur du Jardin botanique de Dijon, connaissait bien la flore de la Côte-d'Or; Boreau a reçu de ce savant la plupart des espèces de cette région, et Lecoq a fait l'acquisition de son riche herbier.

Des envois nombreux de ROYER sont représentés par les espèces de la chaîne du Forez, de la Loire et surtout de la plaine de Montbrison.

Les tyes des Cévennes, de la région du Gard, ont été abondamment fournis par le docteur MIERGUE D'ANDUZE, tandis que la flore du Lot est représentée par des séries importantes récoltées par le docteur PUEL.

Boreau, directeur du Jardin botanique d'Angers, était en relations suivies avec Lecoq, les échanges entre les deux savants ont été nombreux, si l'on en juge par les espèces de l'herbier provenant du bassin de la Loire.

Les noms d'autres botanistes sont fréquents; je citerai en particulier JORDAN, de Lyon; le comte DE LAMBERTYE DE CHALTRAIT; DES ETANGS, de Troyes.

Le célèbre DE CANDOLLE a revu une partie des plantes d'Auvergne; GAY a déterminé les Anthémis; GODRON, de Nancy, et GRENIER, de Besançon, ont procuré à Lecoq les plantes de la Meurthe, de la Lorraine et du Doubs; c'est à MOUGEOT que l'on doit celle des Vosges; à REPOLLIN et CLÉMENT, celle des Alpes; à BONJEAN et HUGUENIN, celles de la Savoie; à GOUGET et DUBOC, celles des rives de l'Océan; à DUVAL, celles des côtes de la Méditerranée; à SALLE, celles des Pyrénées. Les environs de Grenoble

(1) *Mémoires de la Soc. des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, T. I. 3e bulletin.

BOREAU. — *Flore du Centre de la France et du bassin de la Loire*, 3e édit., in-18 — 1857.

LAMOTTE. — *Prodrome de la flore du Plateau Central de la France*. Mém. Acad. Sc., Belles-Lettres, Arts, Clermont-Ferrand, 1877-1881.

Digitized by Google

sont représentés par des dons importants faits par LAMOTTE. Enfin, les plantes de l'île de Corse ont été recueillies et données par TOMAGNOLI, pharmacien italien.

La série des cryptogames cellulaires est extrêmement riche, remarquable par la beauté des échantillons dans les familles des Mousses, des Lichens et des Algues et par le grand nombre de Sphœra et d'Hypoxylées.

Le groupe des Mousses a été revu par FRÈRE HÉRIBAUD, qui a enrichi cette partie de l'herbier de nombreuses espèces rares d'Auvergne.

Le groupe des Lichens est particulièrement remarquable et sa valeur est accrue par ce fait que presque toutes les espèces ont été revues par NYLANDER; de plus, on y remarque un lot de 250 types caractéristiques donné par ce savant, avec annotations de sa main.

Quant aux champignons, ils sont excessivement nombreux. Sur ma demande, M. PEDON a bien voulu revoir la série des champignons supérieurs. En outre, bien que les 497 planches de la série iconographique, donnée par Lamotte au Musée Lecoq, ne portent que l'indication de l'habitat et de la date de récolte, M. Pedon a pu déterminer la presque totalité de ces vélins; leur étude fera l'objet d'un mémoire spécial.

Au cours de mes recherches au Musée, j'ai trouvé deux autres cahiers de champignons peints provenant de la région des Ardennes. Les notes manuscrites qui les accompagnent sont probablement de Lecoq; Cosson indique qu'à l'âge de 18 ans, notre grand naturaliste a quitté Paris pour aider son père appelé à l'administration d'un vaste domaine, près de Saint-Hubert, dans les Ardennes belges. C'est sans doute cette circonstance qui a permis au jeune observateur d'étudier la végétation mycologique des grandes forêts de cette région.

Digitized by Google

Les champignons inférieurs ont été déterminés par M. BREVIÈRE; ce sont les Uredinées qui occupent la place d'honneur par leur nombre et leur intérêt; les Ustilaginées et les Hyphomycètes sont passablement représentés; les autres ordres ont une importance beaucoup moindre.

Les Algues, enfin, n'ont pas été revues par M. FLAHAULT, comme on le supposait; presque toutes les espèces de la collection proviennent des côtes de l'Océan; l'Auvergne y est représentée par de très rares spécimens.

*
* *

Pour accroître ses collections et se procurer les types des régions les plus diverses, Lecoq s'était mis en rapport avec de nombreux bureaux ou sociétés d'échanges. C'est ainsi que quantité d'échantillons ont été fournis par :

Herbier des flores locales de France.
Comptoir d'échanges de Strasbourg.
Flora Galliæ et Germaniæ exsiccata.
Botánischer Tauschverein in Wien.
Plantæ Monspeliaco-Algerienses.
Aus Hutzelmann's herbarium in Prag, etc.

D'autre part, les collections sont enrichies de nombreux dons du Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

Cette importante collection renferme des notes critiques particulièrement intéressantes de MOUGEOT, DESMAZIÈRES, DELISE, DUFOUR, SCHIMPER, DE CANDOLLE, etc,

Les chemises employées pour envelopper les plantes sont de deux couleurs différentes : les unes, bleues, renferment les espèces du Massif central, l'étiquette qui accompagne chacune d'elles porte la mention « *Species arvernensis* »; les autres sont blanches et destinées aux espèces des diverses régions d'Europe.

Les genres sont indiqués par des fiches épinglées au dos des chemises, et chaque famille est distinguée par une couverture de couleur spéciale qui en indique le nom.

Digitized by Google

Malheureusement, cet herbier est réparti dans cinq salles différentes, sans tablettes spéciales pour le consulter, aussi les recherches y sont-elles longues et difficiles.

*
* *

Parallèlement à la flore vivante, les plantes fossiles ont été l'objet des recherches de Lecoq, les matériaux recueillis ont été augmentés par les soins de M. Paul Gautier.

Ces collections, situées dans deux salles, se répartissent de la façon suivante :

1° **Flore houillère** : empreintes de *Calamites*, *Annularia*, *Pecopteris*, etc., tiges diverses. Ces échantillons, dont beaucoup sont indéterminés, proviennent des sondages de Mouillelongue, des mines de Montchanin, Ahun, Sainte-Florine, Saint-Etienne, comté de la Layen, Commentry, Blanzy.

2° **Flores tertiaires et quaternaires.**

a) Gisement de Gergovie. Documents importants dont quelques types ont été déterminés par de Saporta : *Cinnamomum*, *Myrica*, *Quercus*, *Acacia*, *Diospyros*.

b) Gisement de Menat. Parmi les échantillons assez nombreux de cette série, quelques espèces se rapportant aux genres *Sequoia*, *Platanus*, *Glyptostrobus*, *Cinnamomum*, ont été déterminées par de Saporta.

c) Gisement de La Bourboule. Quelques rares spécimens ont été étudiés par de Saporta; ils se rapportent aux genres *Fagus* et *Carpinus*.

d) Les empreintes des gisements ci-après n'ont été l'objet d'aucune détermination, ce sont : *Saint-Saturnin*, *Murol*, *Dent-du-Marais*, *Saut-de-la-Pucelle* (Varennes).

e) Des échantillons peu nombreux proviennent des calcaires de *Gannat* et de *Neuvy* (Allier), des calcaires de *Chadrat* et d'*Authezat*, des schistes de *Vindiollet*, du *puy de Chanturgues*, du *puy de Mur*, des gisements de *Ravel*, de *Saint-Vincent* (Cantal).

Digitized by Google

f) Les travertins de *Saint-Nectaire*, du plateau de *Saint-Martial* et de *Châteaufort* ont fourni quelques beaux échantillons.

M. Gautier a bien voulu me confier le soin d'étudier cette série, je tâcherai de terminer ce travail dans le courant de cette année et d'en présenter un rapport à la Société des Amis de l'Université, au cours des premières réunions de 1906.

Nous avons encore à noter une série d'exsiccata qui accompagnent l'herbier, exsiccata précieux dont certains sont aujourd'hui introuvables et qui ont été placés dans la bibliothèque du Musée. Ce sont :

Algues de l'ouest de la France, par James Lloyd, 1847-1860.

Lichenes montdorienses, par W. Nylander, 1856.

Stirpes cryptogamæ Vogeso-Rhenanæ. J. B. Mougeot et C. Nestler, 1810-1854.

Flore pyrénéenne, par Duchartre, 1836-37.

Plantes cryptogames de France, par Desmazières, 1825-1851.

Plantes cryptogames du nord de la France, par J. Desmazières, 1825-1836.

Lichenes helvetici exsiccati, par E. Schærer, 1828-1849.

*
* *

Ces collections représentent une somme considérable de travail et de recherches dont les fruits ne doivent pas être perdus pour la science.

Leur étude réserve d'heureuses surprises aux botanistes qui viendront exhumer les précieux documents enfouis dans les cartons poudreux trop longtemps abandonnés.

Mais, un herbier, quels que soient le nombre et la valeur des documents qu'il renferme, reste sans utilité

Digitized by Google

s'il n'est connu et entretenu. C'est, comme le dit M. Gagnepain, un trésor enfoui que guettent deux ennemis implacables — le géant et le nain — le temps et l'insecte également destructeurs.

L'herbier Lecoq a subi leurs atteintes; parmi les Phanérogames, nombre d'espèces sont détruites et l'on peut dire que le genre *Salix* est presque complètement perdu. Parmi les cryptogames, les champignons ont particulièrement souffert, la série des *Pezizes* est réduite en poudre et bon nombre d'autres espèces sont indéterminables, à cause de leur état avancé de décomposition.

Si l'on ne prend pas la précaution d'empoisonner au plus tôt cet herbier, si des soins éclairés n'interviennent pas pour combler les vides et accroître les collections, le temps et l'insecte feront leur œuvre; et, dans un délai relativement court, ces matériaux, dont la réunion a coûté tant de labeurs, seront anéantis.

Le catalogue que j'en ai dressé forme un manuscrit de plus de 500 pages grand format; sa publication en fera connaître toute la valeur.

Je serais heureux de voir notre Société des Amis de l'Université s'intéresser à l'élaboration et à la publication des catalogues des diverses collections d'histoire naturelle que possède le Musée Lecoq. Mais le rôle de notre Société ne doit pas se borner là, et je fais appel à son initiative pour que des mesures soient prises afin d'assurer la conservation et l'accroissement des richesses dont l'étude mettra en relief les merveilleuses ressources scientifiques de notre pays.

ANT. LAUBY.

Digitized by Google

LES DERNIERS MERCŒURS

II

LES MERCŒURS SEIGNEURS DE GERZAT

LEURS AUTEURS ET LEUR FIN

(Suite.)

Somme toute, à l'exception d'une partie de Gerzat, du quartier situé entre Clermont et Chamalières qui prit le nom de Cros et probablement de quelques autres possessions secondaires, l'hoirie des Chamalières se partagea entre les deux héritières du nom de Chamalières, la comtesse Huguette dame de Chamalières, femme de Guillaume Ier Dauphin, et Alixent dame de Gerzat, femme de Béraud IV de Mercœur. De celle-ci descendirent les Mercœurs de la branche aînée jusqu'au connétable de Champagne.

Alixent mourut en 1216 au plus tard : cette année-là Béraud V de Mercœur et son frère Etienne, qui fut moine bénédictin et prieur de Gerzat, transigent sur la succession de « leur mère Alixent » (1). Neuf ans plus tard leur

(1) Bal. *Op. cit.* II, 169. Etienne resta en Basse-Auvergne, se fit moine de Saint-Alyre et fut prieur de Thuret en 1252. La *Gallia Christ* (II, 326) le désigne sous le nom de Gerzat. Est-ce lui que l'Obituaire du chapitre cathédral mentionne comme évêque de Sainte-Marguerite ?

Digitized by Google

père déclarait dans deux actes rédigés à deux mois de distance que ses terres de Chamalières et de la Limagne « lui provenaient de sa femme » (1); et que, d'autre part, ces terres se composaient de « ce qu'avait possédé Pierre de Chamalières » : 1° dans la châtellenie de Chamalières *in castro Camaleria* (2); 2° la moitié des seigneuries de Gerzat, Malintrat et Lignat dans le Marais de Limagne; 3° la moitié de la châtellenie de Thuret *castri Turriaci* (3). Ces biens qui relevaient du comte d'Auvergne étaient entrés dans le domaine royal par suite de la confiscation des états du rebelle Guy II après sa défaite définitive (1212-1213). Ils furent de ceux dont Philippe-Auguste donna la suzeraineté à Robert évêque de Clermont pour l'indemniser des dommages de la guerre [novembre 1220] (4); aussi Béraud lui en fit-il hommage au mois de février 1225 (5). Mais les guerres civiles entre l'évêque et le comte avaient obéré le seigneur de Mercœur et, au mois d'avril suivant, il engageait le domaine utile de ces mêmes seigneuries à l'évêque en garantie d'un prêt de 1500 livres de Clermont (6). Si rares sont les espèces après ces longues guerres qu'il lui fallut ajouter sa terre et son châ-

(1) Acte d'avril 1225 : « *In terram meam quam habeo ex parte uxoris mee apud Camaleriam et in Lemanniam* », dit Béraud IV de Mercœur (Arch. du Puy-de-Dôme. Evêché. Sac VI, cote 139).

(2) *In castro Camalerie.* On sait que dans la diplomatique du temps le nom du chef-fief s'étend aussi de la terre qui en dépend, à moins que du texte lui-même ne résulte l'intention manifeste de spécialiser les constructions.

(3) Acte de février 1225. (*Bibl. nat. Arm. de Baluze.* Vol. 72, p. 166). Ces biens s'augmentèrent des parts de Pierre de Chamalières, chanoine d'Artonne, qui mourut abbé de Saint-André de Clermont (1261-1276. *Arm. de Bal.*, T. 72, f. 81-82); et de Gautier, chanoine de Gerzat (*Ibid.* 1 et f. 89).

(4) Bal. *Op. cit.* II, 75. Ici encore l'acte porte sur « les fiefs de Gerzat, Malintrat, Lignat et la partie de Chamalières que tenait Pierre de Chamalières ». Le roi y ajoute le fief de la Forêt.

(5) Arch. nat. Armoires de Baluze, T. 72, p. 166. L'hommage fut fait par Béraud et par (son beau-frère) Pierre de Chamalières, le jeune, qui n'était pas encore moine et il est répété que les terres hommagées proviennent de Pierre de Chamalières.

(6) « *...Et feodum illius partis de Camaleria cum pertinenciis suis quam Petrus de Camaleria tenebat* ». (*Bal. Op. cit.* II, 75).

Digitized by Google

teau du Luguet dans le canton d'Ardes avec son château d'Aubijoux (*Al Bughes*) dans le canton de Marcenat [arrondissement de Murat] (1).

A partir de cette époque, Béraud IV remonte dans les montagnes où Blanche de Castille lui donne, dès le début de sa régence, le vicomté de Gévaudan, dit de Grèzes du nom de sa capitale militaire située près de Marvéjols pour en jouir toute sa vie et le défendre des entreprises du roi d'Aragon et du comte de Toulouse [janvier 1227 n. st.] (2). On le revoit en Basse-Auvergne cumulant les fonctions de maréchal du Bourbonnais avec celles de connétable d'Auvergne pour le roi dès le mois de juillet 1229 (3). Avec Archambaud VII sire de Bourbon, il est le plus considérable représentant et le plus ferme défenseur de la monarchie dans cette région de la France.

Après lui, les arrangements de famille font passer les biens de Limagne entre les mains de Guillaume que les généalogistes disent être son fils.

Il est certain que Guillaume de Mercœur possédait, entre 1221 et 1223, la partie de la seigneurie de Bulhon (canton de Lezoux) qui relevait du comte Guy II et qui, après la confiscation, fit partie du domaine de la couronne (4). Ce fut ce qu'on appela par la suite Bulhon-

(1) Arch. dép. Puy-de-Dôme. Evêché. Sac B, cote 139. Orig. — Bibl. nat. Arm. III de Baluze. Paq. 1, n° 2 ; T. 72, f. 72. — Mss. Crouset. bibl. de Clermont, n° 745, f. 22, v°. Notes prises en 1875. — La même année le Dauphin Guillaume et son fils Robert, non moins endettés, engagèrent au même prélat ce qu'ils avaient à Chamalières pour la même somme. (*Loc. cit.*, T. 72. *Codex homagiorum*, etc...

(2) Arch. nat. J. 295. *Hist. du Languedoc.* Privat. VII, col. 860. Lettres sous le sceau de Louis IX données à Paris.

(3) Baluze. *Op. cit.* II, 89. Et non en 1249, comme dit la généalogie médiocre du *Nobil. d'Auv.* IV, 116.

(4) « *Hugo Ravellus juratus dixit quod Buillon cum pertinentiis suis valet* XC *libras et tenet illum Guillemus de Marcuel, miles* » (Baluze. *Op. cit.* II, 82.) Extrait d'une enquête sur la consistance et la valeur des biens que le comte Guy II avait prudemment donnés à sa femme en assiette de douaire au mois de juin 1209 avant de partir pour la guerre contre les Albigeois et parmi lesquels il avait compris son domaine de Bulhon (Baluze, *loc, cit.*). Mais, après le décès du comte, sa veuve ayant réclamé les biens donnés, Archambaud de Bourbon, usufruitier de l'Auvergne

Digitized by Google

pour-le-roi. Cette terre provenait-elle des Chamalières que nous avons déjà vus possessionnés près de là à Médagues ou fut-elle, comme on l'a dit, un don de Philippe Auguste, il est difficile de préciser. Pierre de Mercœur, l'un des successeurs de Guillaume, la vendit à Pierre de Chantelle qui la revendit en 1295 à Pierre de Bulhon (1) seigneur de la Forêt (commune d'Orléat) et de Cereix en Brivadois, descendant de ses anciens maîtres. La partie du fief de Thuret venue des Chamalières à Béraud IV de Mercœur passa également aux Bulhons de la branche dite Pèle-bois, *Pelabosc* (2). La partie de Chamalières

conquise, s'y opposa et demanda à la cour du roi l'annulation de la disposition de 1209 ; et c'est au cours de ce procès entre Archambaud et la veuve, Pétronille de Chambon, que cette enquête fut faite (Cf. Bal. *Op. cit.* II, 83). On y voit que Pétronille est veuve. (Texte d'un *Registre de Philippe-Auguste de* 1223, relatif au procès.) Or, le décès de Guy II est fixé à 1221 par un contemporain (*Cronicon B. Iterii armarii monast. S. Marcialis Lemovicensis*, p. 10. Ed. Duplès-Agier). La déposition d'Hugue Revel doit donc être placée entre 1221 et 1223.

(1) Donation par « noble Pierre de Chantelle à noble Pierre de Bulhon du chasteau de Bulhon et de la maison de Montanat (Montagne) que led. Pierre de Chantelle avait auparavant acquis de noble Pierre de Mercuer. Daté de l'an 1295 ». (Arch. nat. *Invent. du Trésor d'Olliergues* : R² 126, f. 60, n° 2.) Pierre de Chantelle avait encore un fief, en 1336, au puy de Paslières, à peu de distance de la châtellenie de Bulhon (Arch. nat. Titres de la maison de Bouillon. KK 1113. Cartul. du comté de Forez f. 248). Une dîme de la paroisse de Dorat, près Bulhon, portait le nom de « dixmes de Chantelle » en 1352 (Arch. nat. R², 141) ; et une rue de Thiers s'appelait encore rue de Chantelle en 1578 et le 31 déc. 1602 (*Ibid.*). Quant à Pierre de Bulhon, il se dit mari d'Alix de Montaigu et seigneur de Cereix en Brivadois dans l'hommage qu'il fait à l'évêque de Clermont en 1299 (Arch. nat. Arm. Bal., T. 72, f. 225). C'est ainsi que ce descendant des vieux Bulhons recouvra une partie des biens qu'ils avaient perdus.

(2) « Que omnia legaverunt monasterio Sancti Hellidii et *ecclesiæ Turriaci* domina Pelaboscha soror Petrus (corr. Petri) de Builho et mater J. Pelaboscha » dit Faucon II de Montgâcon, en 1245 (Bibl. de Clerm. *Tablettes chronol.* de Dulaure). Rotgerius Peladoc miles, al. Pelabosc, croisé en 1250 (*Spicileg. Brivat.*, p. 73), donne à Saint-Allyre toutes ses dîmes de la paroisse de Thuret (Arch. P. d. D. Fonds S. Allyre. Layette 1e M, liasse 1e cote 1412). Voir pour le même et pour Johannes Pelaboc miles : Arch. nat. J. 314, n° 58. *Homagia ballive Enaziaci* et *Homagia Riomi. Etc. Pour* P. Pelabocs, *miles et Raymondus* Pellaboc *miles* en 1248-1263 et *Rotgerius* Pellaboc voir aussi : Donation de Durand de Jeu à Saint-Alyre (Arch. du P. d. D. Saint-Alyre Lay. 2e H. liasse 1e cote 1409) ; Vente par Gilbert de Jeu au même monastère en 1258 (Ib. Lay. 5e H, liasse 1e cote 1497) ; Lettres de Guillemette dame de Thuret, du 25 février 1259, n. st. (*Ibid.* n° 1496).

Digitized by Google

qui leur était venue de la même source était minime au regard de ce qu'y possédaient les Dauphins depuis que leur part personnelle s'était augmentée du patrimoine d'Huguette; et, depuis lors, c'était eux les véritables maîtres de ce démembrement du comté de Clermont sous la suzeraineté de l'évêque, à ce point que Robert Ier Dauphin se qualifie quelque part comte de Chamalières ayant d'avoir recueilli la succession paternelle, de même que son père et son aïeul s'intitulèrent comtes de Montferrand, sans renoncer pour cela à leur qualité de comtes de Clermont (1).

Aussi est-il très probable que Guillaume de Mercœur fut, quoi qu'en ait dit Baluze (2), le mari d'une seconde Alixent qui, dans une charte de 1238, se dit dame de Chamalières avant de s'intituler dame de Gerzat et dont le sceau révèle qu'elle est la femme d'un Mercœur (3). Si la succession d'Alixent de Chamalières femme de Béraud V n'était pas ouverte en 1216, comme elle le fut de l'aveu même de Baluze citant l'acte et son gîte, ce serait d'elle qu'il s'agirait en 1238; mais du moment que la première est déjà décédée en 1216, la seconde ne peut être à la fois dame de Chamalières et de Gerzat que si elle est Alixent de Clermont, fille du comte Dauphin mari d'Alix de Ventadour (4); et Guillaume est son mari, car on ne connaît pas alors d'autre Mercœur que lui établi dans le Marais (5).

Il devait être mort en 1238. Quatre ans après, Alixent figure seule de nouveau dans les documents; et c'est en-

(1) Le premier Dauphin prend également la qualification de comte d'Auvergne dans des actes très authentiques.

(2) *Op. cit.* I, 169.

(3) Alixens domina Camaleriensis... et Gerziaci anno MCCXXX octavo, mense maii (Bal. *Op. cit.* II, 265). Le sceau portait en exergue : « S. ALIXENS DNE DE MERCORIO ». (*Op. cit.* I, 169.) Les frères se qualifiaient volontiers seigneurs de la terre patronymique, les uns et les autres, quand les partages n'étaient pas encore faits.

(4) Telle fut l'opinion de Justel.

(5) Ce fut son fils Béraud V qui épousa Béatrix de Bourbon.

Digitized by Google

core uniquement sous le nom de « la dame de Mercœur » que sont portés les Marais de Sal, dans la seigneurie de Gerzat, en 1242 (1).

V.

Béraud seigneur de Gerzat et Alasie de Mercœur vicomtesse de Murat (1263).

Béraud de Mercœur fils de Guillaume Ier et d'Alixent (2), était en possession de la seigneurie de Gerzat au mois de mars 1263 (n. st.). A cette date, il transigeait au sujet du droit de noces sur les habitants de Gerzat avec Jean de la Tuilière prieur du lieu et l'abbaye de Saint-Alyre que représentaient Hugues son abbé et Etienne du Claux son syndic. Le prieur revendiquait pour le sacristain le droit de prendre part à tous les repas de noces des habitants se mariant dans le bourg (3).

Il est permis de croire que Béraud de Mercœur ne tenait pas outre mesure à s'asseoir à la table de tous les paysans de sa terre ; mais ce privilège était le symbole du droit primitif suivant lequel le tenancier, particulièrement le mainmortable, ne pouvait se marier sans avoir obtenu l'assentiment de son seigneur haut justicier ; et, les seigneurs tenaient à cette coutume comme à une manifestation permanente de leur suzeraineté haute-justicière, à l'égal du droit de banc dans l'église qui fit naître tant de procès et fit couler tant de sang aux XVIe et XVIIe siècles. L'adoucissement des mœurs avait donné une forme toute

(1) « Lo mares de la dona de Mercoir... Terra iosta mares a la dona de Mercoir al mares de Sal. » (Arch. dép. du Puy-de-Dôme. Fonds Port. *Terrier Dogue*, fol. 150 vo.)

(2) C'est à lui sans doute que s'applique cette mention d'un Nécrologe du chapitre cathédral de Clermont : « *XV Kal. maii. Ipso die obiit Domina de Gerzat, mater domini Beraldi de Mercorio* ». (Bibl. nat. Arm. Baluze. Vol. 284. Paq. 9, n° 39.)

(3) E. Jaloustre. *Hist. d'un village de la Limagne. Gerzat.* (Mém. de l'Acad. de Clermont, 1885, pp. 185-186.) T. 72, f. 230.

Digitized by Google

familiale au droit de noces, en le réduisant à un simple droit de participation au festin nuptial; puis l'avait transformé, dans l'intérêt de tous, en une taxe pécuniaire ordinairement très modique (1). Le prieur de Gerzat prétendait aussi à la perception des offrandes faites par les fidèles à l'église le lendemain de la Toussaint, à la distribution de ces aumônes, ainsi qu'à la disposition des biens de la luminerie, à l'encontre des consuls appuyés par le seigneur sur ce dernier point. Aussi « Béraud de Mercœur seigneur de Gerzat » se fit-il représenter devant Eldin Bouchal chanoine d'Ennezat, arbitre choisi par les parties pour régler le différend (2). Le bailli de Gerzat d'alors, Michel de Lardeyrol, d'une famille de vassaux des Mercœurs en Velay (3) souscrivit la sentence arbitrale de 1263 (4).

Suivant les concordances les plus plausibles Béraud eut pour enfants, et il eut en tous cas pour héritiers : Guillaume, Pierre et une fille Alasie, mariée au vicomte de Murat. Une courte notice est due à cette dernière.

Alasie de Mercœur vicomtesse de Murat a échappé, en effet, aux recherches de MM. de Sartiges, Paul de Chazelles (5) et de divers autres spécialistes. Veuve d'un seigneur de Boissonnelle, c'est-à-dire d'un Montboissier — le synchronisme indiquerait Eustache II pupille d'Alfonse de Poitiers — dont elle eut une fille Aliénor, Alasie de Mercœur convola aux environs de 1280 avec Guil-

(1) A Biozat (canton de Gannat) par exemple, il était de 7 sous 6 deniers (Chabrol. *Cout. d'Auv.* III, 484). Cependant il y avait des pays où il se payait encore en nature au XIVe siècle. Dans la seigneurie de Paulhac (canton de Brioude), les habitants étaient tenus d'envoyer au château une partie du repas de noces. Et, comme les officiers des trois seigneurs du lieu l'exigeaient complète et trop copieuse pour chacun d'eux, l'art. XVIII de la charte inédite du 5 juin 1340 limita cette redevance à une mesure de vin et une seule pièce de chair que les seigneurs devaient partager entre eux, s'ils étaient plusieurs (Charte inédite des coutumes de Paulhac, que je me propose de publier).

(2) *Hist. de Gerzat*, précitée, p. 186.

(3) Saint-Etienne-de-Lardeyrol, cant. de Saint-Julien-de-Chapteuil, arr. du Puy.

(4) Avec Pierre de Pompignat, Guillaume d'Orcet et Pierre Ragon (*Op. cit.*).

(5) *Dict. statist. et hist. du Cantal.* Article *Murat*, IV, 395 et suiv. — *Nobil. d'Auv.*, IV, 359. Peut-être l'article est-il de Bouillet.

Digitized by Google

laume III vicomte de Murat (1). Elle le rendit père de Begon dit Bégonnet dans sa jeunesse (2), Pierre, Guillaume, et de deux filles, Dauphine et Gaillarde. A celles-ci elle donna, pour leur dot monacale dans l'abbaye bénédictine de Beaumont, près Clermont, 100 sous de cens annuels à prendre sur le four neuf de Gerzat, et une rente de 20 setiers d'avoine sur le mas de Siaurac (commune de Perrier, canton d'Issoire), dont elle se réservait l'usufruit, pour la pleine propriété revenir après sa mort à l'abbaye de Beaumont, si ses filles y prenaient le voile. Alasie précéda son mari dans la tombe ; des difficultés sur l'exécution de sa libéralité s'élevèrent entre Ayceline abbesse de Beaumont et le vicomte de Murat administrateur de leurs enfants, tous mineurs. L'aîné, Begon, pourvu d'une procuration de son père [1305] (3) s'employa à les régler par un acte notarié de 1306, sous le sceau royal tenu par Guillaume de Laire, en vertu d'une procuration de son père (1305) délivrée sous le sceau de Guillaume de la Halle, qui en eut la garde en Auvergne après Guillaume de Laire (4). Le vicomte s'exécuta. C'est grâce à des

(1) Guillaume III de Murat et Guillaume II de Gerzat donnèrent en la même année 1292 une charte de franchises, l'un à ses sujets d'Albepierre, l'autre à ses sujets de Gerzat.

(2) C'est, sans doute ce prénom, héréditaire chez les Calmont d'Olt, rapproché de celui d'Aliénor *id est* Eléonore qui a induit en double erreur P. de Chazelles dans sa Notice sur Murat insérée au tome IV du *Dictionn. historique du Cantal.*

(3) Universis... Guillelmus de Area, tenens sigillum domini regis Francie in Arvernia... Constitutus personaliter *Bego de Murato, domicellus, filius nobilis viri domini Guillelmi vicecomitis de Murato, militis,* habens ab eodem patre suo... auctoritatem et speciale mandatum... confessus fuit quod olim dictus vicecomes pater ipsius domicelli... et recognovit quod domina *Alazia de Mercorio mater quondam ipsius domicelli*, tempore quo vivebat... donavit... abbatisse et conventui monasterii Bellimontis... imperpetuum centum solidos redditiuales... in... redditibus... furni novi *Gerziaci*... ac donavit *Delphine et Gailharde filiabus dicti vicecomitis sororibusque dicti domicelli*, olim receptis pro monialibus dicti monasterii Bellimontis... viginti sextaria avene censualia... in manso de Syorac... Datum die sabbati post octabas festi Pasche anno Domini M° CCC° sexto. (Arch. dép. Puy-de-Dôme. Fonds Beaumont. Liasse XIV C cote 14. *Orig.*)

(4) «... Nobilis vir dominus *Guillelmus vicecomes de Murato*, pro se et nomine administratorio *Begoneti, Petri et Guillelmi fratribus, filiorum suorum*, et *Delphine*

Digitized by Google

pièces des archives du Puy-de-Dôme que nous connaissons l'existence et le sort d'Alasie de Mercœur. Elle était bien de la branche de Gerzat : lors du reglement d'un autre litige né entre Jean de Boulogne, alors seigneur de Gerzat, et les Frères prêcheurs de Clermont, à propos de l'assiette d'une rente qu'elle leur avait aussi léguée sur cette seigneurie, la transaction la nomme *Alasia domina quondam dicti loci Gerziaci* (1).

VI.

Guillaume II de Mercœur seigneur de Gerzat (1272-1307).

Guillaume II de Mercœur, successeur de Béraud dans Gerzat, eut plusieurs femmes. La première, probablement Marguerite de Montaigut ; la seconde, certainement une Ventadour (2), Dauphine, fille du vicomte Ebles VII (3). Cette alliance, en le faisant le cousin-germain de sa voisine Béatrix de Montgâcon, comtesse d'Auvergne et de Boulogne par son mariage avec le comte

et Gailharde filiarum suarum, et quondam Alihenor filie quondam Alazie de Mercorio, quondam domine de Bossanela deffuncte... confesserunt... quod dicta domina *Alazia de Mercorio*, dum vivebat... donavit abbatisse et conventui Bellimontis... centum solidos redditiuales... in... proventibus... *furni novi de Gerziaco...* ac... *Delphine et Galharde fitiabus dicti vicecomitis et quondam dicte Alazie,* olim receptis pro monialibus dicti monasterii Bellimontis : Testibus his presentibus domino Armando de Faydit milite, Stephano de Vernols, etc... Datum die mercurii post festum Penthecostes anno Domini M° CCC° quinto. *(Arch. P.-de-D. Loc. cit.)*

(1) Arch. P.-de-D. Jacobins carton 9. Transaction de 1366.

(2) « *Ultima uxore sua, ex genere del Ventador* » dit Béraud VII dans son testament de 1314.

(3) Bal. *Mais. d'Auv.* I, 287. Ebles VII était le fils du vicomte Ebles VI et de Dauphine de La Tour. Sa sœur Isabelle avait épousé en 1263 Faucon III de Montgâcon fils de Robert et de Béatrix de Beaujeu, le roitelet du Marais de Limagne. De ce mariage n'étaient nées que deux filles : Béatrix, mariée en 1279 à Robert V d'Auvergne à Boulogne et Mahaut épouse en secondes noces de Guillaume de Bourbon qui, décédée sans enfants, avait laissé sa sœur unique héritière de la maison. (Bal. *Op. cit.* I, 107 ; II, 125-126.)

Digitized by Google

Robert VI, le plaça, lui et les siens, sous l'influence de la maison de Boulogne qui devait les absorber.

L'existence de ces derniers cadets de Mercœur est aussi terne que celle de leurs ancêtres avait été brillante, aussi inerte que la vie du connétable de Champagne fut agitée. Le sang des chefs est tari en eux. On ne peut leur reprocher l'intrigue ; au rebours des familles qui sortent en foule de l'obscurité durant le règne de Philippe le Bel et de ses fils et dont tous les membres grandissent autour du premier qui surgit, ni Guillaume II, ni ses frères, ni ses fils ne bénéficient, ne cherchent ou ne réussissent à bénéficier du crédit de leurs parentés ou de leurs superbes alliances, ni de la faveur du chef de la maison au moment où elle est le plus éclatante à la cour. Un Pierre de Mercœur somnolant près de lui, dans une stalle du chapitre cathédral de Troyes en 1308, un Béraud ou Géraud de Mercœur l'accompagnant dans son expédition d'Italie en 1320, sans qu'on sache au juste d'où il sort; et c'est à peu près tout. On dirait des ruraux casaniers, vivant au jour le jour, les pieds sur leurs chenêts, quand ils ne cheminent pas très pacifiquement vers Clermont ou le Bourbonnais, inattentifs aux créanciers qui convoitent leurs dépouilles.

La mère de Guillaume II s'était remariée avec un seigneur de la maison d'Isserpent en Bourbonnais (1), et elle en avait eu un fils, simple chanoine de Thiers. D'Astorg de Mercœur, son frère germain, chanoine du Puy, rien de saillant non plus.

L'un et l'autre l'assistaient à Gerzat lorsque, au mois d'août 1292, Guillaume concéda aux habitants du bourg la mise en écrit de leurs franchises dans une charte de

(1) Isserpent cant. de la Palisse, Allier; branche probable des Châtel-de-Montagne, race chevaleresque du XIe siècle, possessionnée en Basse-Limagne depuis au moins la campagne suivie de confiscation partielle, des troupes de Philippe-Auguste en 1204-1205. Pierre d'Isserpent, abbé de Mozat en 1252-1267 avait augmenté par des inféodations les domaines de sa famille dans cette région.

Digitized by Google

consulat (1). Par l'article XLIII il déclarait supprimé le droit de noces objet de litige trente années avant. Il reconnaissait à ses sujets le droit de réparer et d'augmenter les fortifications du « casar » et de clore la ville d'une enceinte ; il confessait tenir la seigneurie de Gerzat en fief de l'évêque dont le seing fut apposé sur le document.

Il commença au profit de la maison de Boulogne les aliénations du patrimoine de sa famille qui ne devaient plus s'arrêter, et ne vivait plus en 1307 (2). Damoiseau, il n'avait pas su se démoiseler par quelques bons coups de lance au cours de ces interminables guerres de Flandre où allèrent tous les nobles hommes de son temps et beaucoup de bourgeois. Il laissait Etienne, Guillaume, Béraud, Jean (3) ; et au moins une fille, Alasie. La généalogie de Montmorin y ajoute Béatrix, femme d'Hugues IV de Montmorin (4).

Les trois fils issus du mariage Ventadour furent les seuls dont le connétable de Champagne voulut se souvenir dans son testament et son codicille. Béraud disparu, il n'en restait plus que deux, Guillaume et Etienne. Quant à Jean de Mercœur, probablement issu du premier mariage, comme ses fils furent les derniers survivants, gardons-le pour la fin.

(1) « ...*Nos Guillermus de Mercorio, domicellus, dominus (castri* ou *Castari?) Gerziaci seu villæ Gerziaci in Arvernia*... (suit le texte de la charte en 53 articles). Et rogamus etiam *dilectos fratres nostros Astorgium de Mercorio canonicum Aniciensem et Guillelmum de Issarpano, canonicum Thiernii*, et dilectos fideles nostros domnum Albertum de Chalutz, et dominum Guillelmum Boysso et dominum Ademarium de Novavilla milites, quod ipsi una nobiscum jurent... (suivent : la confirmation d'Adémar al. Aymar de Cros évêque, l'approbation, la garantie des autres, l'apposition des sceaux). Actum et datum die veneris in octobris (*corr.* octavis) festi Assumptionis beate Marie XI° Kalendas septembris, mense augusti, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo secundo ». (Orig. aux arch. m^les de Gerzat. Publié par M. E. Jaloustre *Op. cit.*, pp. 134-144.)

(2) Arch. nat. Arm. VIII de Baluze. Vol. 199, p. 8 ; Arch. Puy-de-Dôme ; Evêché. Liasse 245 ; Testament de Béraud VII, connétable de Champagne (Baluze. *Op. cit.* II, 337).

(3) Pour Etienne, Guillaume et Béraud : *Bal. Op. cit.* I, 65.

(4) Comtesse de Carneville ; d'après les titres de famille. Hugues ne vivait plus en 1277. Voir aussi Chabrol. *Cout. d'Auv.* IV, 282.

Digitized by Google

VII.

Guillaume III et son frère Etienne (1310-1366).

Guillaume III, l'aîné des fils de Guillaume II et de Dauphine de Ventadour, fut une sorte de *capite minutus*. Il resta longtemps dans l'indivision avec son frère Etienne qui se qualifiait en 1310 « seigneur de Gerzat pour partie » (1) et paraît avoir été la tête de la famille. Guillaume fait acte de seigneur du lieu la même année qu'Etienne (2). Les dernières dispositions du connétable de Champagne apportèrent une déception aux uniques héritiers de son nom. De la colossale fortune du cousin, elles ne leur assuraient que la terre du Planchat dans la montagne d'Issoire (commune de Saint-Sauves) près de la Bourboule, à concurrence d'un revenu de 500 livres, 35 à 40,000 francs de rente en valeur relative de notre temps. C'était quelque chose; encore fallait-il attendre le décès d'Isabelle de Forez à qui l'usufruit était réservé (3).

Sur ces entrefaites, Guillaume se maria. Il épousa Isabelle de Montaigut, dame de Douharesses, de cette famille chevaleresque des Blancs, connue depuis le XIe siècle (4),

(1) « *Nos, Stephanus de Mercorio, dominus pro parte Gerziaci* » (Arch. nat. J. 1085, no 9). Rachat en 1310 au prix de 30 livres, d'une rente de 40 sous tournois sur Gerzat, qu'Alixent de Mercœur, naguère dame de Gerzat, avait léguée à Hugues de Chastel (de Montagne). (Arch. nat. R² 126, fol. 65).

(2) Baluze. *Op. cit.* II, 339.

(3) Lettres d'Humbert, provincial des Cordeliers de Bourgogne, du mercredi après *Oculi mei* de 1310 (Bibl. nat. Arm. VIII de Baluze, T. 199, p. 8. Mss. Crouset à la Bibl. de Clerm. Relevé en 1875). Je n'ai plus pu retrouver ce cahier mss. à la Bibl. de Clermont en 1894. — Testament et codicille de Béraud VII (Baluze *Op. cit.* II, 338 et 339.

(4) Sobriquet devenu patronymique dans une branche des Boullier, al. Boutlier, Bothlier, Boutliet, Bouteiller, Bollet, dont le premier connu est Arbert, vivant à la fin du XIe siècle. Voir pour les Blancs : (*Cartul. de Sauxillanges*, ch. 624, 631, 966, 616, 615, 618, 272, 860, 849, 697 *bis*, 637, 939, 856, 713, 957); *Spicileg. Brivat.*, p. 17 ; *Dict. hist. du Cantal* III, 60 ; *Arch. nat.*, J, 1060 ; *Tablettes chronolog. de l'Auvergne* (mss. de Dulaure à la Bibl. de Clermont, sous la date de 1245, etc.

Digitized by Google

seigneurs de Moncellet et de Montaigut près Champeix, qui prit d'eux son sobriquet de Montaigut-le-Blanc et dont les ruines n'ont pas fini de s'effriter à la cime d'un pic du Lembronnais. Ces Montaigut avaient été au siècle précédent l'une des plus hautes illustrations de l'Orient latin qui les avait vus en moins de quarante ans donner à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem son grand-maître Pierre de Montaigut (1207-1230), à Nicosie la métropole de Chypre son archevêque Astorg de Montaigut (1217) frère de Foulques ou Faucon évêque de Lydda en Palestine, sans compter Pierre de Montaigut, seigneur de Malintrat et de Douharesses, mort en 1250, en Egypte, des blessures qu'il avait reçues « au siège du château de la Massourah », après avoir eu le temps de faire son testament (1). Odon, grand-prieur d'Auvergne de l'Ordre des Hospitaliers en 1323-1324 (2), né de l'union de Guérin de Montaigut seigneur du lieu et de Champeix avec Randonne de Polignac, continuait ces nobles traditions du vivant de Guillaume de Mercœur et de sa femme Isabelle.

La mariée était d'ailleurs une voisine de terres de Guillaume aussi bien à Douharesses (commune d'Orcival) près de la terre de Nébouzat que dans le Marais, où les Montaigut étaient seigneurs de Malintrat et autres fiefs des

(1) Des généalogistes font de ce Pierre de Montaigut un frère des deux précédents et lui donnent encore pour frères Géraud et Bernard, évêque du Puy en 1219 (Tardieu. *Dict. histor. du Puy-de-Dôme* v° *Montaigut-le-Blanc*, pp. 220-221. Etc...). Mais, en réalité, le croisé Pierre, blessé à mort à la Massourah en 1250, était le neveu du grand-maître Guérin (Chassaing. *Cartul. des Hospitaliers du Velay*, p. XLI). L'obituaire de Brioude commémore ainsi son décès : « XV *Kal. april. Obiit Petrus de Monte acuto qui, crucesignatus, decessit in exercitu S. Ludovici regis Francorum in partibus ultramarinis Egypti, ultra la Damiatta, in obsidione de la Massarra* (corr. Massoura), *qui legavit nobis* XL *libras Podiensium* ».

(2) Niepce. *Le Grand-Prieuré d'Auvergne*, p. 272 (en 1323). — Bibl. de Clermont. Mss. Crouset. Copie d'un titre original du Fonds Decamps, n° 125 de la Bibl. nat. Vente en 1324 par Guigues VIII, dauphin de Viennois, de ce qu'il possède dans La Sauvetat, à Odon de Montaigut, précepteur des Hospitaliers. Marcellin Boudet. *Le domaine des Dauphins Viennois en Auvergne.*

Digitized by Google

environs (1). La branche qui avait conservé le sobriquet patronymique de Blanc possédait aussi une partie des seigneuries de Vialle et de Luzillat sous le château de Montgâcon (2) ; et c'est chez ces derniers que Guillaume II paraît avoir pris sa première femme. Les croisades avaient éreinté cette famille. Lorsqu'Isabelle de Montaigut régla ses reprises dotales sur Gerzat après la mort de Guillaume de Mercœur, elle dut se contenter de 80 livres de rente viagère (3), et les autres filles de cette maison n'étaient alors guère mieux pourvues.

En 1327, Guillaume hommageait à Marie de Flandre, dame de Montgâcon, comtesse douairière d'Auvergne et de Boulogne et veuve de Robert VII, pour ce qu'il possédait dans « la ville de Luzillat et la ville de Chas, près Luzillat » (4). De ces « villes » l'une est un village près de Montgâcon et l'autre était un hameau dont il subsiste un pauvre moulin, à sec la moitié de l'année.

(1) Au mois de novembre 1220, Philippe-Auguste donnait à l'évêque de Clermont la suzeraineté de ce que Pierre de Montaigut, Béraud de Mercœur et Guy de Vernet possédaient à Malintrat, Gerzat, Lignat et Thuret (Baluze. *Op. cit.* II, 75). En 1299, Alix de Montaigut fait un échange de ses biens sis à Aulnat avec le chapitre cathédral (*Arch. du Puy-de-Dôme. Chap. cath. Arm.* XII, sac D, cote 9). Blanche de Montaigut, hommage, en 1358, à l'évêque, pour le château de Malintrat *Malo Introitu* (*Gallia Christ. II, Eccl. Clarom. Instrum.* col. 96). En 1388, hommage par une autre Blanche de Montaigut à Godefroy Ier de Boulogne seigneur de Montgâcon et de Rochesavine, où elle se dit dame de Lezat (cant. de Randan) et de Lagarde (com. de Luzillat, cant. de Maringues). (*Arch. nat.*, R² 126, fol. 84).

(2) En 1245, Faucon II de Montgâcon hommage à Alfonse de Poitiers : « pro feode que Petrus de Bulhon, *Stephanus Blans* et Radulfus de Ponte Gibaldi *milites*, tenent de me... scilicet... forteritiam de Lusillac cum pertinenciis suis etc... ». (*Tablet tes chronol. de l'Auv. mss. précité.*)

(3) Arch. nat. *Titres de la maison de Bouillon*, R² 126, fol. 63. *Invent. du Trésor d'Olliergues.*

(4) *Ibid.* R² 126, f. 125. Même Invent. dressé judiciairement en 1667.

(A suivre.)

MARCELLIN BOUDET.

Digitized by Google

MÉLANGES

BIBLIOGRAPHIE.

Duc de la Salle de Rochemaure. — *Impressions d'Espagne et de Portugal.* — (Février-mars 1905). — Aurillac. Imprimerie Moderne, 1905. In-12, 360 pages.

M. le Duc de la Salle de Rochemaure est un grand seigneur lettré, qui ne fait point fi de son siècle et qui trouve souverainement intéressant le monde vivant et remuant qui bruit autour de nous. Il en aime tous les aspects qu'un galant homme peut aimer ; il tourne charitablement le dos aux autres ; il goûte en dilettante les plaisirs mondains de la haute société ; il s'amuse à retrouver chez les hommes nouveaux les mêmes passions, les mêmes défauts et parfois les mêmes qualités que chez les hommes d'antan — plus ça change, n'est-ce pas, plus c'est la même chose ? — et il sympathise chemin faisant avec tous ceux chez lesquels il voit de l'esprit ou simplement du bon vouloir.

Les *Impressions d'Espagne et de Portugal* sont les pages d'un carnet de voyage, et d'un voyage très mondain à Madrid et à Lisbonne ; mais le touriste s'est arrêté en chemin et nous raconte avec un plaisir sincère, et qui nous gagne, ses visites aux archevêques d'Albi et de Toulouse et à l'évêque de Tarbes. Entre deux réceptions s'esquisse une cathédrale dans un rapide croquis, lestement troussé en trois coups de crayon.

A Saint-Sébastien, M. de la Salle va porter à une jeune religieuse française des nouvelles de sa mère, et bientôt, toute la communauté l'entoure pour entendre des nouvelles de la France, et savoir s'il n'existe aucun espoir d'y rentrer en triomphe, après la victoire du bon parti ; le duc, très sceptique à cet endroit, les engage à prendre patience et à planter leur tente en Espagne, tandis qu'on le leur permet encore.

A Madrid, le duc est tout à la vie de cour. Visite à la reine-mère, au roi, à quelques grands, à M. Moret, ministre d'hier et ministre de demain.

Digitized by Google

Dans le train de Lisbonne, le duc rencontre un Auvergnat, employé du sleeping-car où il a pris place, et c'est pour lui l'occasion de nous donner, en texte auvergnat et traduction française, la complainte des pèlerins de Saint-Jacques d'Aurillac, que les pèlerins d'autrefois chantaient le long des chemins qui mènent d'Auvergne en Galice.

Lisbonne est moins connu que Madrid, sa description est plus ample et plus poussée, mais, fidèle à sa manière, l'auteur nous parle surtout des personnages qui l'ont reçu et fêté : le roi, la reine, la reine-mère, le duc d'Oporto, le comte de Bertiandos, la comtesse de Tarouca, le comte da Figueira. Nous visitons avec lui les palais das Necesidades et d'Ajuda, Belem, le musée de San Roque; nous entrons à l'ambassade de France, dirigée par M. Rouvier, « qui a su » se créer à Lisbonne une situation enviable dont bénéficie la » France »; nous faisons une charmante excursion à Cascaes, à Cintra et au château du roi Ferdinand de Saxe-Cobourg, à la Pena.

M. de la Salle est rentré en Espagne par Séville et Grenade, et s'est arrêté dans les districts miniers de la Sierra-Nevada, de la Sierra de Gador et d'Andarax. L'Espagne possède là d'immenses richesses qu'une législation surannée l'a pendant longtemps empêchée d'exploiter. Obtenait une concession quiconque la demandait, et le périmètre concédé, ridiculement petit (4 hectares), restait à jamais la propriété du concessionnaire, sans même qu'il fût obligé de commencer l'exploitation. Tout travail en grand devenait ainsi impossible; le sol andalou était criblé de petites concessions comme le sol chinois de tombeaux d'ancêtres. On a fini par sentir les inconvénients de cette méthode, et aujourd'hui de puissantes exploitations modernes sont installées sur les filons. Ce dernier chapitre est pour nous le plus nouveau et le plus intéressant d'un livre dont les pages se lisent toutes avec grand agrément.

G. Desdevises du Dezert.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis

Digitized by Google

M. FRANCISQUE MÈGE

Il est rare en tous temps de rencontrer un homme qui se soit voué à une science et lui ait donné toute sa vie. C'est chose plus rare encore de nos jours, où l'activité se voit sollicitée de tant de côtés à la fois qu'elle se fait souvent brouillonne et se gaspille en mille besognes, dont l'inutilité n'est parfois que le moindre défaut.

M. Francisque Mège a été l'un de ces esprits sages et nobles, qui connaissent toute la valeur de l'effort soutenu et tiennent pour bien employée une vie consacrée tout entière à la science la plus désintéressée.

Il ne semblait point tout d'abord destiné à devenir historien. Après avoir fait de fortes études au Séminaire de Clermont, il suivit au Collège royal de cette ville les cours

Digitized by Google

de rhétorique et de philosophie. Il entra en 1854 dans l'administration de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre; il fit comme surnuméraire nombre d'intérims dans les divers bureaux du Puy-de-Dôme, et fut ensuite nommé receveur dans la petite ville de Saillans (Drôme). C'était déjà le chercheur laborieux qu'il devait être toute sa vie ; non content de remplir ses fonctions, il écrivait un mémoire sur une question controversée de droit financier : *Les amendes et leur mode de perception* (1). Il eût certainement suivi la carrière administrative s'il n'eût été ramené en Auvergne par son mariage. Des devoirs de famille l'ayant retenu dans ce pays, une mise en disponibilité temporaire lui fut accordée par ses chefs, mais au bout de dix années, il fallait rentrer dans l'administration ou démissionner. Ce fut à ce dernier parti qu'il dut s'arrêter, non sans regret.

Trop laborieux et trop intelligent pour vivre de la vie oisive, qui est l'idéal des médiocres, il songea aussitôt à occuper ses loisirs. Comme tous les hommes attachés à leur sol natal, M. Mège aimait la langue savoureuse de sa province et s'en occupa à une époque où les études de folk-lore étaient bien loin d'être en vogue comme nous les voyons. Dès 1861, il publiait un article intitulé : *Souvenirs de la langue d'Auvergne. Essai sur les idiotismes du département du Puy-de-Dôme* (2). Vingt ans plus tard, il rappelait que l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont avait eu la pensée d'entreprendre un *Glossaire patois de l'Auvergne* (3), avait envoyé plus de deux mille circulaires aux curés et aux

(1) Ce mémoire n'a pas été publié. Il serait la seule excursion faite par M. Mège dans le domaine du droit pratique, si l'on n'en rapprochait une *Demande en érection en commune de la section de Clerlande (commune de Varenne-sur-Morge)*, présentée le 30 juin 1869 à l'autorité administrative en faveur d'un village où M. Mège passait chaque année les mois d'été.

(2) *Mémoires de l'Académie de Clermont*, t. IV, 1862, et Paris, Aubry, 1861, in-12.

(3) *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*. Nov.-Déc. 1881.

Digitized by Google

instituteurs du département, et n'avait été arrêtée que par l'indifférence du public. Il étudiait enfin *les troubadours, poètes et écrivains de la langue d'Auvergne* (1), dressait des listes de noms et donnait sur leurs ouvrages des renseignements, peut-être un peu trop sommaires, mais que personne avant lui n'avait groupés en si grand nombre, ni en si bon ordre.

L'étude de la langue le mena à celle de l'histoire, qui le retint et où il devint un maître.

Nul ne peut s'improviser historien ; M. Mège n'échappa point à la loi commune. Il lui fallut apprendre à chercher les documents, à les classer, à discuter les témoignages, à choisir entre eux, à composer et à écrire. Il n'eut guère d'autres guides que lui-même, mais doué d'un jugement solide, d'une conscience délicate et d'un goût sûr, il se créa peu à peu une méthode de travail, qu'il alla perfectionnant sans cesse, et qui lui permit d'aborder les sujets les plus épineux avec une hardiesse grandissante à chaque épreuve. Son premier ouvrage est intitulé : *Ephémérides du département du Puy-de-Dôme, ci-devant Basse-Auvergne, suivies de notes et notices diverses* (2). C'est une série de notes historiques, presque toujours curieuses, présentées dans le cadre un peu bizarre d'un calendrier. Ce qui explique cette méthode singulière, c'est que la plupart de ces notices parurent tout d'abord dans le *Moniteur du Puy-de-Dôme*. Ce n'est qu'après coup, et sans doute encouragé par les suffrages de ses amis, que M. Mège se décida à faire paraître en volume ses articles du *Moniteur*. On y sent encore à plus d'un détail et à l'insuffisante précision des références que ce n'est là qu'un ouvrage de début, mais c'est un début plein de promesses, et les curieuses notices de la fin sur *Les échaudés et les fougeassous* de Carême, et sur *Une incursion de musca-*

(1) *Revue d'Auvergne*, t. IV et V. 1887-88.
(2) Paris. Aubry. 1861. In-12, 219 p.

Digitized by Google

dins à Viverols, près d'Ambert (4 sept. 1796), témoignent déjà d'un esprit sage et pénétrant.

Nous rattacherons aux *Ephémérides d'Auvergne* un certain nombre de fragments relatifs à l'histoire de Clermont et de l'Auvergne qui ne peuvent se relier à un plan d'études d'ensemble. En 1865, M. Mège nous donne : *Quelques réflexions sur les noms des rues et places publiques de Clermont-Ferrand* (1). Il y ajoute en 1868 une étude sur *Les murs et fortifications de Clermont au commencement du* XVIIIe *siècle* (2).

En mai 1881, il publie une note sur *la Bibliothèque de Massillon* (3). En novembre de la même année, il confirme définitivement l'authenticité d'*Un livre de Savaron* (4), la « Remonstrance faicte au Roy et à Nos Seigneurs de son Conseil par la ville de Clermont », dont le manuscrit avait été découvert en juillet 1849 par M. Cohendy, archiviste du département, et attribué par lui à Savaron, sans preuve décisive. En janvier 1882, autre note sur *L'Abbaye des Prémontrés de Saint-André* (5), près Clermont. En 1885, il donne à la *Revue d'Auvergne* une intéressante étude de polémique anti-janséniste, qu'il intitule : *Un litige canonique au* XVIIIe *siècle. L'avocat Quériau et le miracle de la Sainte-Epine* (6). On a encore de lui dans le même recueil : *Un legs de la comtesse Desaix* (7), et *les Auvergnats en Russie* (8).

(1) Clermont, 1865, in-8°, 10 p.

(2) *Mémoires de l'Académie de Clermont*, t. X, 1868.

(3) *Bulletin hist. et scient. de l'Auvergne*. Mai 1881.

(4) *Ibid.* Nov.-Déc. 1881.

(5) *Ibid.* Janvier 1882.

(6) *Revue d'Auvergne*, t. II, 1885. — Il s'agissait d'empêcher la célébration d'une messe commémorative du miracle, fondée à la cathédrale de Clermont, par Mme Périer.

(7) *Revue d'Auvergne*, t. IV, 1887, p. 465. — La comtesse Desaix, née Marie-Alexandrine de Girardin d'Ermenonville, épouse de Nicolas-Louis-Arthur, comte Desaix, a légué au musée de Clermont un buste d'enfant en marbre blanc et un collier et une paire de pendants d'oreilles en pièces d'or de 20 francs à l'exergue « L'Italie délivrée à Marengo. »

(8) *Ibid.* t. VI, 1889. — Ce sont : Jeudy Dugour ; Gilbert Romme ; Demichel ; Joseph Cuinet, d'Orbeil ; Auguste Ricard, dit Auguste de Montferrand ; Pierre Chabrit.

Digitized by Google

M. Mège a écrit un certain nombre de notices biographiques et fixé les traits de quelques figures intéressantes : *Paul Ardier* (1543 - 1638), secrétaire d'État sous Louis XIII (1). — *Un naturaliste Issoirien, Auguste Bravard* (1803-1861) [2]. — *Augustin Chassaing, ancien élève de l'Ecole des Chartes* (3), et savant éditeur des Chroniques du Puy. Il a consacré des notices biographiques au *docteur A. Vernière* (1796-1887); — à *Anatole Dauvergne* (1713-96); — à *l'abbé Bagnol* (1820-87); — à *Dominique Branche* (1815-87); — au *docteur P. Bertrand* (1806-87) [4]. Sous ce titre : *Le lieutenant-colonel Perrier, récit contemporain* (5), M. Mège nous raconte la vie d'un brave soldat, originaire d'Auvergne, qui prend une part honorable à la campagne de 1870-71 et reste fidèle à son devoir dans les funestes journées des 18-23 mars 1871, en arrachant son régiment à l'insurrection de la Commune.

Comme tous les érudits, M. Mège eut souvent à examiner les ouvrages des autres et à en rendre compte dans les Revues où il écrivait. Le public ne sait pas assez combien est ingrat et difficile ce travail d'exposition et de critique, et tout ce qu'il suppose de science, de méthode et de précision. M. Mège y a excellé. Ses comptes rendus analysent fidèlement les volumes soumis à son appréciation, en donnent bien la valeur scientifique et restent toujours marqués au coin de la plus parfaite courtoisie. Tout travail mérite respect puisque tout travail suppose un effort. On peut dire à un auteur qu'il s'est trompé, sans l'injurier et sans se moquer de lui. M. Mège a été aussi juste que sincère, en gardant toujours dans la forme tous les ménagements que le galant homme sait imposer à sa pensée.

(1) *Ibid*, t. II, 1885.

(2) *Ibid*. t. III. 1886. — Il périt dans un tremblement de terre à Mendoza (Argentine).

(3) *Bulletin hist. et scientif. de l'Auvergne*. Mars 1893.

(4) *Revue d'Auvergne*, t. IV, 1887.

(5) *Ibid*., i. I, 1884, et Saint-Quentin, Moureau, 1886, in-8°.

Digitized by Google

Nous avons de lui en ce genre : *Rapport sur l'ouvrage de M. Houzé, intitulé : Etude sur la signification des noms de lieu en France* (1). — *Rapport du Comité des lieux-dits* (2), institué par l'Académie de Clermont, et discussion des réponses faites au questionnaire, qu'elle avait adressé aux instituteurs. *La race française et Vercingétorix. Appréciation d'un passage tiré des : Notes prises dans une excursion en Allemagne, par M. E. Lavisse* (3). — *Compte rendu de l'étude : Liste des noms d'hommes gravés sur les monnaies de l'époque mérovingienne, par M. Anatole de Barthélemy. Noms intéressant l'Auvergne* (4). — *Compte rendu de l'ouvrage : Des origines du premier duché d'Aquitaine, par C. Perroud* (5). — *Compte rendu de l'ouvrage : Supplément à l'histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur, par Ulysse Robert* (6). — *Appréciation de la thèse de M. Pierre de Vaissière sur Charles de Marilhac, ambassadeur de France auprès de Henri VIII, de Charles-Quint et des provinces d'Allemagne, de 1539 à 1553* (7). — *Compte rendu de l'ouvrage intitulé : le Livre du Centenaire du Journal des Débats* (8). — *Critique de l'ou-*

(1) *Mémoires de l'Académie de Clermont*, t. VII, 1865. — Discussion très fine de quelques étymologies, et notamment de l'étymologie du mot *Mège*, médecin.

(2) *Bulletin hist. et scientif. de l'Auvergne.* Août-Sept.-Oct 1881.

(3) *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* Août-Sept.-Oct. 1886. — M. Lavisse avait dit : que la France n'est pas une race, et n'est pas restée gauloise, tandis que la Germanie est restée germaine. Arminius serait donc un héros national pour les Allemands, et Vercingétorix n'en serait pas un pour les Français. M. Mège proteste avec beaucoup de fermeté contre cette théorie et fait valoir surtout la valeur symbolique de la figure de Vercingétorix. Il eût pu ajouter que si la Gaule et la France ont subi de grandes invasions, les Slaves et les Hongrois ont passablement altéré la pureté du sang germanique. La race française doit avoir une réelle individualité puisqu'on la voit persister avec une rare ténacité partout où elle s'est établie, tandis que la race allemande se fond en très peu de temps avec les peuples chez lesquels elle a voulu s'établir.

(4) *Ibid.* Janvier 1882.

(5) *Ibid.* Août-Sept.-Oct. 1881.

(6) *Ibid.* Juillet 1881. — Mai-Juin 1886.

(7) *Revue d'Auvergne*, t. IX, 1892.

(8) *Revue d'Auvergne*, t. VIII, 1891.

Digitized by Google

vrage intitulé : Une mystique révolutionnaire, Suzette Labrousse, par l'abbé Christian Moreau (1). — *Compte rendu de l'ouvrage : Les déportations du Consulat et de l'Empire, d'après les documents inédits, par Jean Destrem* (2). — *Compte rendu du Livre : Mémoires secrets de Fournier l'Américain* (1745-1825) [3]. — *Compte rendu de l'ouvrage : Le Comité des travaux historiques et scientifiques, par M. Xavier Charmes* (4).

Tous ces travaux ne sont dans l'œuvre de M. Mège que des ouvrages épisodiques; ils témoignent qu'il avait compris toute l'importance de la bibliographie et de la méthode et l'impossibilité d'écrire sans préparation l'histoire générale d'une grande province comme l'Auvergne.

On retrouve la trace de ses préoccupations à ce sujet dans une *Note sur le questionnaire adressé par Mgr l'Archevêque d'Auch pour l'application à l'histoire des conférences ecclésiastiques de son diocèse* (5), dans *Un projet d'histoire d'Auvergne en collaboration* (6) et aussi dans son ouvrage sur *l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, ses origines et ses travaux* (7). Il ne se contente pas de retracer dans cette excellente monographie l'histoire de la Compagnie dont il fut l'un des membres les plus savants et les plus laborieux, il énumère les services rendus par elle à la cause de l'histoire locale et définit dans sa conclusion le rôle naturel d'une société savante de province : « Plus de ces » amplifications philosophiques ou poétiques, plus de ces

(1) *Bulletin hist. et scient. de l'Auvergne.* Juillet 1886. — Ce compte rendu est d'une sévérité extraordinaire chez M. Mège, et donne bien mauvaise opinion du livre consacré à l'histoire d'une illuminée, amie de D. Gerle et de Robespierre, en relations avec bon nombre d'évêques constitutionnels.

(2) *Revue d'Auvergne*, t. III. 1886.

(3) *Ibid.* t. VII. 1890.

(4) *Bulletin hist. et scient. de l'Auvergne.* Avril-Mai 1887.

(5) *Bulletin hist. et scientif. de l'Auvergne.* Août-Sept-Oct. 1881.

(6) *Ibid.* Avril-Mai 1887. — Le projet en question date du 15 pluviôse an XIII (4 Fév. 1805.)

(7) Clermont-Ferrand. Thibaud. 1884, 308 p. in 8°.

Digitized by Google

» dissertations déclamatoires, de ces pastiches incolores, » de ces traductions latines ou grecques dont on abusait » quelquefois jadis. Une académie de province doit se » cantonner entièrement dans son *home*, dans son chez » soi, et borner ses recherches scientifiques, historiques » et littéraires aux choses locales. C'est là maintenant » qu'est la seule raison d'être de ces sociétés savantes (1) ». C'est parler en homme de grand sens, et ceux qui connaissent la vie de province estimeront aussi que c'était parler en homme indépendant et courageux.

C'est comme historien de la Révolution en Auvergne, que M. Mège s'imposera désormais à l'attention de tous ceux qui voudront toucher à cette période de l'histoire locale.

M. Mège a été attiré vers l'histoire de la Révolution par un sens profond de la justice et par un ardent amour de la liberté. Esprit très remarquablement pondéré, mais généreux et ouvert à toutes les idées nobles, il a vu combien furent justifiées les doléances de nos pères contre les abus de l'ancien régime, il a mesuré toute la distance qui existait dans la France du XVIIIe siècle entre l'état d'avancement de la société et de la civilisation et les lois à demi-barbares de la monarchie, il a compris qu'un changement était vraiment nécessaire et inévitable, que ce changement devait être profond, et que les malheurs qui l'accompagnèrent provinrent principalement de ce qu'il fut soudain. Comme tous les hommes d'ordre et de bon sens, M. Mège regrettait que la France ait été obligée pour évoluer de faire une Révolution. Il était trop juste d'autre part pour lui imputer à crime toutes ses erreurs. Il avait vu dans le cours de sa vie, assez de changements politiques pour savoir toute la part qui y revient à la fatalité et comment dans de pareilles tempêtes les hommes,

(1) *L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.* p. 189. — La Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand pense de même et vient très sagement de fermer sa Revue à toute œuvre de pure imagination.

Digitized by Google

jetés par le flot bien loin hors d'eux-mêmes, sont à peine responsables de leurs excès. De plus, M. Mège était patriote et savait gré à la Révolution d'avoir repoussé l'invasion étrangère. L'horrible drame de 1870 avait laissé dans son cœur une impression ineffaçable. Attristé par les luttes absurdes de nos partis, par leur méconnaissance systématique des intérêts vitaux de la nation, il sentait la patrie menacée et répétait souvent : « Que Dieu me » fasse la grâce de ne pas mourir allemand ! » Souhait pieux et touchant, qui montre jusqu'à quel point l'amour de la France remplissait son âme et quelle nette conscience il avait de nos folies et des périls qu'elles nous font courir.

Il avait ainsi tout ce qu'il faut pour aborder en homme sage, libre de préjugés, patriote et clairvoyant, l'histoire d'une époque que l'esprit de parti rend inextricable et qui ne présente à l'homme de droit jugement aucune difficulté particulière.

Les études de M. Mège sur la Révolution peuvent se ranger sous trois rubriques différentes : Biographies — Etudes de détail et publications de documents relatifs aux événements de la Révolution — Etude sur l'histoire du clergé d'Auvergne pendant la période révolutionnaire.

Les travaux biographiques, très nombreux et très soignés, sont consacrés exclusivement à des hommes de la province. M. Mège a commencé par des *Notes biographiques sur les députés de la Basse-Auvergne (Département du Puy-de-Dôme) à l'Assemblée constituante : Dom Gerle, prieur de la Chartreuse de Sainte-Marie* (1), *le marquis de Laqueille* (2), *le comte de Montboissier*, *M. de Chabrol, le comte de Mascon* (3), *l'abbé Mathias*, *l'abbé Bourdon*, *le chanoine Bonnefoy*, *l'abbé Bri-*

(1) *Mémoires de l'Académie de Clermont*, t. VII. 1865.

(2) *Ibid.*, t. X. 1868. — et Paris, Aubry. 1868, in 8°.

(3) Paris, Aubry. 1868, in 8°, 68 p. — La biographie du marquis de Laqueille, extraite des *Mém. de l'Acad.*, remplit les 44 premières pages.

Digitized by Google

gnon (1), *MM. Gilbert Riberolles, Dufraisse du Cheix et Andrieu* (2).

Dans son *Gaultier de Biauzat, sa vie et sa correspondance* (3), il nous retrace une des physionomies les plus sympathiques de l'Auvergne révolutionnaire, ses *Notes biographiques sur Rabusson-Lamothe, député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée Législative* (4), nous mettent en présence d'un modéré, dont les événements bouleversent toutes les idées. Nous avons encore de lui : *Un fédéré du 10 Août, Barbat du Clozel d'Arnery* (5). — *Le conventionnel Bancal des Issarts. Etude biographique et lettres inédites* (6). — *Un épisode peu connu de la vie de Bancal des Issarts* (7).

L'histoire proprement dite de la période révolutionnaire a inspiré à M. Mège de nombreux et importants travaux.

Une *Note sur l'Assiette et la perception de la taille* (8), a été la première pensée d'un travail plus étendu, intitulé : *Charges et contributions des habitants de l'Auvergne à la fin de l'ancien Régime. La dîme. Les droits seigneuriaux* (9).

Ces études sur les plus lourds des impôts de l'ancien régime devaient être complétées par un tableau de l'état social de la province. M. Mège publia en 1904 : *La dernière année de la province d'Auvergne. Les populations de l'Auvergne au début de l'année 1789 ; 1re partie : Le*

(1) Paris, Aubry, 1869, in 8° et *Mém. de l'Acad.* t. X, 1868.

(2) *Mémoires de l'Académie de Clermont*, t. XII, 1870.

(3) *Mémoires de l'Académie de Clermont.* 2e série, 1er et 2e fascicules.—Clermont. Bellet, 1890, in-8°.

(4) *Mémoires de l'Académie de Clermont*, t. XI. 1869.

(5) *Revue d'Auvergne.* t. III et IV, 1886-87, — et Paris, Champion, 1887, in-8°.

(6) *Mémoires de l'Académie de Clermont*, t. XXVIII, 1886. — et Paris, Champion, 1887, in-8°.

(7) *Revue d'Auvergne*, t. IX. 1892, — et Clermont, Mont-Louis, 1892, in 8°.

(8) *Bulletin historique et scientif. de l'Auvergne.* Janvier 1882.

(9) *Revue d'Auvergne.* t. XIV et XV. 1897-98, — et Clermont, Mont-Louis, 1898, in 8°.

Digitized by Google

Clergé; — 2e partie : la Noblesse (1). La troisième partie, consacrée au Tiers-Etat, devait paraître en 1905. La mort a empêché l'auteur d'y mettre la dernière main, mais le travail tel qu'il l'a laissé, et presque achevé, vient d'être publié en volume, avec les deux précédentes parties (2).

M. Mège faisait avec raison remonter les débuts de la période révolutionnaire à l'établissement de *l'Assemblée provinciale d'Auvergne (1787-90)* [3] et lui a consacré un de ses premiers ouvrages. Il a repris le même sujet sous une forme différente, en 1896, dans ses *Premières années de la Révolution en Auvergne* (1787-89) [4]. Il a ajouté à ces travaux d'ensemble une étude de détail : *Un arrondissement de la Basse-Auvergne en 1788 et 1789. L'arrondissement de Courpière* (5).

Il entre dans l'histoire même de la Révolution avec : *La dernière année de la province d'Auvergne. Les élections de 1789* (6).

On sait quel intérêt s'attache aux cahiers rédigés en 1789, à l'occasion de la réunion des Etats généraux. La France, consultée sur ses besoins et ses désirs, répondit avec une sincérité et un bon sens extraordinaires, et si les hommes politiques avaient montré autant de sagesse, le pays aurait reçu satisfaction, sans qu'il fût nécessaire de le bouleverser de fond en comble. M. Mège a apporté une sérieuse contribution à l'histoire générale de la Révolution en commentant méthodiquement *Les Cahiers des paroisses d'Auvergne en 1789* (7), d'après une cinquantaine de cahiers inédits conservés aux Archives de la Cour d'appel

(1) *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* Juin-Juillet 1904.

(2) Clermont, Bellet, 1905, in-8°, 169 p.

(3) *Mém. de l'Acad. de Clermont*, t. VII, 1865.—Paris, Aubry, 1867, in 8°.

(4) *Revue d'Auvergne*, t. XIII, 1896, — et Clermont, Mont-Louis, 1897, in 8°.

(5) *Ibid.*, t. VIII 1891.

(6) *Mémoires de l'Académie de Clermont*, 2° série, fasc. 18, — et Clermont, Bellet, 1904, in-8°.

(7) *Mémoires de l'Académie de Clermont*, 2e série, fasc. 13, — et Clermont, Bellet, 1899, in-8°, 408 p.

Digitized by Google

de Riom, et les *Cahiers des Bailliages et Sénéchaussées d'Auvergne* (1). Un dernier travail intitulé : *Ce que devinrent les cahiers des bailliages en 1789*, doit paraître incessamment dans la Revue d'Auvergne.

Le mouvement, encore mal expliqué, connu sous le nom de *la grande peur*, lui a fourni le sujet d'une substantielle étude (2), dans laquelle il relate scrupuleusement les faits, sans vouloir s'aventurer à en donner une explication générale. Il paraît y voir une sorte d'accès de folie, dû à l'anxiété extrême dans laquelle on vivait alors, bien plutôt qu'une entreprise politique réfléchie et voulue par un parti.

Gaultier de Biauzat ayant figuré au premier rang parmi *Les fondateurs du journal des Débats en 1789* (3), M. Mège a été amené par ses travaux sur le constituant à s'occuper de la presse révolutionnaire, et cette nouvelle veine nous a valu : *Les journaux et les écrits périodiques de la Basse-Auvergne. Notes pour servir à une bibliographie de l'Auvergne* (4), et *Les Chansons politiques et satiriques en Auvergne pendant la période révolutionnaire* (5).

L'histoire de l'Assemblée législative est résumée dans les très curieuses *Lettres sur l'Assemblée législative (1791-92) adressées à la Municipalité de Clermont par Antoine Rabusson-Lamothe, député du Puy-de-Dôme* (6). On y voit le candide représentant passer en dix mois du plus parfait optimisme à la colère la plus violente contre la Cour et les aristocrates.

(1) *Revue d'Auvergne*, t. XX, et Clermont, Mont-Louis, 1903, in-8°.

(2) *Bulletin hist. et scient. de l'Auvergne*. Juillet-Août, 1900, — et Clermont, Bouy, 1901, in-8°.

(3) *Mémoires de l'Académie de Clermont*, t. VII, 1865, — et Paris-Faure, 1865, in 8°, 32 p.

(4) Paris, 1868, in-12.

(5) *Revue d'Auvergne*, t. V. 1888, — et Clermont, Mont-Louis, 1888, in-8°.

(6) *Mémoires de l'Académie de Clermont*, t. XI. 1869, — et Paris, Aubry, 1870, in-8°, 190 p.

Digitized by Google

La vie départementale est retracée dans une série d'articles intitulés : *Chroniques et récits de la Révolution dans la ci-devant Basse-Auvergne,* qui nous initient successivement à *la formation et à l'organisation du département du Puy-de-Dôme* (1) ; à l'organisation des *fabriques d'armes* (2) ; et des *bataillons de volontaires* (3).

Couthon fut incontestablement l'homme le plus marquant de la représentation d'Auvergne ; M. Mège a compris toute l'importance du rôle joué par le vainqueur de Lyon et l'a étudié dans la vie privée et publique du Conventionnel. Il a publié la *Correspondance inédite de Georges Couthon, suivie de l'Aristocrate converti,* comédie en deux actes écrite aussi par Couthon (4). Dans un grand travail : *Le Puy-de-Dôme en 1793 et le proconsulat de Couthon* (5), il a établi définitivement la physionomie de la Terreur en Basse-Auvergne. Les *nouveaux éclaircissements sur le conventionnel Couthon : Arrêtés de Couthon ; Maignet et Châteauneuf-Randon* (août-nov. 1793) [6] ; *L'inventaire du mobilier trouvé au domicile du conventionnel Couthon, à Clermont, les 13 et 14 brumaire an III. (3 et 4 nov. 1794)* [7] ; *Les livres de Couthon* (8) complètent les renseignements recueillis sur le proconsul et le replacent dans son milieu d'origine. Cet homme terrible avait laissé un grand souvenir à ses amis et bien longtemps après sa mort, sa veuve défendait encore sa mémoire : « Vous ne l'avez pas connu, disait-elle, c'était un homme charmant. »

(1) *Mémoires de l'Académie de Clermont,* t. XV. 1873, — et Paris, 1874, in-8°, 342 p.

(2) *Ibid.,* t. IX. 1867, — et Clermont, 1868, in-8°, 39 p.

(3) *Ibid.,* t. XXI. 1879, — et Paris, Claudin, 1880, in-8°, 205 p.

(4) *Mémoires de l'Académie de Clermont,* t. XIII, 1871, — Paris, Aubry, 1872, in-8°, 390 p.

(5) *Ibid.,* t. XVIII, 1876, — Paris, Aubry, 1877, in-8°, 708 p.

(6) *Bulletin hist. et scient. de l'Auvergne,* 2e série. Janvier 1890.

(7) *Ibid.* Juillet 1886.

(8) *Ibid.* Janvier 1892.

Digitized by Google

A l'histoire de la Terreur se rattachent encore une note sur *Un registre de l'Etat Civil de l'année 1793* (1), et un article sur *La mort de Lavoisier et des fermiers-généraux* (2), où l'on apprend que bien loin de redevoir 150 millions à l'Etat, les fermiers-généraux étaient, au contraire, ses créanciers de 8 millions de livres. M. Mège ajoute : « Leurs héritiers n'ont jamais fait entendre la moindre réclamation. » C'est par des traits de ce genre qu'il trahit son horreur des violences, son mépris pour les barbaries de la foule, et laisse voir jusqu'au fond sa conscience droite et simple.

M. Mège n'a fait qu'effleurer l'histoire postthermidorienne. On lui doit une note sur *Un arrêté du représentant Musset relatif à la bibliothèque de Clermont* (3); un article intéressant : *Originaux et excentriques d'Auvergne : un faux Louis XVII* (4), et un amusant épilogue de l'histoire de la Révolution : *Le département du Puy-de-Dôme au couronnement de l'Empereur Napoléon Ier* (5).

L'histoire du clergé lui a inspiré quelques-uns de ses meilleurs travaux, et il est peut-être à regretter qu'il n'ait pas donné plus de développement à ce côté si palpitant de l'histoire révolutionnaire. Une excellente étude intitulée : *Pascal Grimaud, histoire d'un prêtre révolutionnaire* (6), nous fait connaître les griefs et les passions du bas clergé, et les raisons qui le poussèrent dans la Révolution. *Un bénédictin de Saint-Alyre pendant la période révolutionnaire (avec un appendice sur les religieux de la congrégation de Saint-Maur en Auvergne en 1790)* [7], nous renseigne sur l'état et l'esprit des monastères. *Une perquisition au*

(1) *Revue d'Auvergne*, t. VII, 1890.
(2) *Ibid.*, t. IV, 1887.
(3) *Bulletin hist. et scientif. de l'Auvergne*. Fév. 1887.
(4) Il s'appelait Auguste-Victor Persat. — *Revue d'Auvergne*, t. II, 1885.
(5) *Ibid.*, t. VIII, 1891.
(6) *Ibid.* t. I, 1884, — Paris, Champion, 1885, in-8°.
(7) *Revue d'Auvergne*, t. XX, 1903.

Digitized by Google

couvent de Sauxillanges en 1791 (1), nous fait assister aux premières scènes de la Révolution. Une trop courte notice sur *Les évêques constitutionnels d'Auvergne (1791-1801)* [2], et une très curieuse brochure sur *L'Exécution du Concordat et la petite Eglise dans le département du Puy-de-Dôme* (3) terminent la série des travaux consacrés par M. Mège à l'histoire du clergé.

La conclusion qu'il a mise à son chapitre d'ensemble sur l'Eglise d'Auvergne en 1789 (4) peut donner une très juste idée de la largeur et de l'indépendance de son esprit : « En » résumé, dit-il, au début de l'année 1789, pendant que le » haut clergé se cramponne plus que jamais à ses préro- » gatives, à ses commendes, à ses privilèges, le bas clergé » régulier et le bas clergé séculier d'Auvergne, également » mécontents du sort que leur ont fait le despotisme, l'avi- » dité et la vanité intransigeante de leurs supérieurs ecclé- » siastiques, appellent de tous leurs vœux la réforme des » abus et surtout l'assujettissement de tous les citoyens » sans distinction aux mêmes lois, aux mêmes obligations, » et ils applaudissent d'avance à tous les efforts qui seront » faits en vue de hâter cette réforme. Ce n'est pas dans les » livres des philosophes ou des encyclopédistes, qu'ils ont » puisé ce désir de réformes et cette passion de l'égalité, » c'est dans la méditation des livres saints, c'est dans l'ob- » servation des faits, c'est, enfin, dans le ressouvenir et » dans la récapitulation des souffrances physiques et mo- » rales qu'ils n'ont cessé d'endurer, ou dont ils ont été les » témoins depuis qu'ils sont entrés en religion. »

Presque toute l'œuvre de M. Mège a paru dans les Revues clermontoises ; il n'aurait eu qu'à le vouloir et les Revues parisiennes se seraient honorées d'accueillir ses écrits ; il

(1) *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* Janvier 1887

(2) *Revue d'Auvergne*, t. II, 1885, — et Clermont, Mont-Louis, 1885, 13 p.

(3) *Bulletin hist. et scient. de l'Auvergne.* Mai-Juin 1895, — et Clermont, Bellet, 1895, in-8°, 79 p.

(4) Les populations de l'Auvergne au début de l'année 1789, p. 25.

Digitized by Google

ne l'a pas voulu, parce que chez lui une modestie extrême s'alliait à une intelligence très cultivée et très étendue. Il n'ambitionnait ni les honneurs, ni les distinctions ; il en connaissait toute la vanité et n'attachait de prix qu'à son indépendance. Clermontois épris de sa ville et de sa province, il se sentait chez lui dans nos Revues comme dans son cabinet de la rue Blatin, ou dans sa bibliothèque de Clerlande. Ses articles, toujours très appréciés et accueillis avec une respectueuse reconnaissance, paraissaient entre ceux de ses amis et de ses confrères. Travaillant pour l'Auvergne, il ne voulait pas qu'on fût obligé de chercher ses travaux hors de sa chère province. Il a donné ainsi à ses concitoyens une belle et rare leçon de simplicité. Mais aussi lira-t-on encore ses œuvres alors que seront oubliés depuis longtemps les faits et gestes de bien des hommes plus remuants, plus bruyants et moins consciencieux que lui (1).

Il a été un sage et a voulu rester un sage chrétien. Tolérant pour les opinions des autres et constant dans les siennes, il ne s'était point laissé troubler par les sophismes et les violences de ceux qui prétendent tout renouveler et qui connaissent souvent si peu ce qu'ils veulent détruire ; il avait gardé de la vieille foi religieuse ce qu'elle a de meilleur et de plus fort : le culte du devoir et la ferme espérance en l'éternelle justice.

(1) Nous ne terminerons pas ce travail sans adresser nos bien sincères remerciements à M. Antoine Vernière, qui a bien voulu nous communiquer ses notes bibliographiques sur l'œuvre de M. Mège.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

Digitized by Google

VERCINGÉTORIX

POÈME

Au Général Parmentier.

I.

Des siècles écoulés en vain s'épaissit l'ombre,
En vain, sur le passé, jetant son voile sombre,
S'étend le noir oubli;
Un nom demeure inscrit au temple de mémoire,
Et resplendit sans fin, au seuil de notre histoire,
Par les ans non pâli.

Tant que de Gergovie on verra la montagne,
De son large plateau dominer la Limagne,
Sur les bords de l'Auzon, tant qu'au soleil d'avril,
L'arbuste étalera sa naissante parure,
On redira la gloire, incorruptible et pure,
De Vercingétorix, noble fils de Celtil.

Quand succomba le père, immolé par l'envie,
Les jours du jeune Arverne, à l'aube de sa vie,
Semblaient sans lendemain;
Mais, de ses grands destins, manifeste présage,
Nul n'osa, pour saisir l'opulent héritage,
Porter sur lui la main.

Digitized by Google

Par sa mère, entouré de soins et de tendresse,
Il grandit en vigueur, en courage, en sagesse ;
Déjà, sur bien des cœurs s'exerçait son pouvoir,
Et, lorsqu'il visitait à cheval son domaine,
Quand, fier, il parcourait ou les monts ou la plaine,
Les plus découragés reprenaient quelque espoir.

C'est que, dans son regard se révélait son âme :
On y voyait jaillir, en une sombre flamme,
Ses intimes douleurs ;
Et si de quelque grand les trahisons notoires
Des Romains assuraient de nouvelles victoires,
Il cachait mal ses pleurs.

Aussi, quand se leva la Gaule frémissante,
A grands cris réclamant un chef dans la tourmente,
Aucun des conjurés n'hésita dans son choix.
La haine en vain sur lui dardait son œil farouche ;
Les meilleurs n'avaient pas d'autre nom dans la bouche ;
Le peuple l'acclama de sa puissante voix.

Des Gaulois révoltés vite il devint l'idole :
L'éloquence donnait du poids à sa parole,
A ses moindres avis ;
Dans le public danger, nul n'avait plus de zèle ;
Nul ne se dévoua d'un amour plus fidèle
Au salut du pays.

Lorsqu'il passait, suivi d'une escorte d'élite,
Sur un fringant coursier, que du geste il excite,
Revêtu d'un grand casque, au flamboyant cimier,
On eût cru voir encor, en pompe grandiose,
Ou Luern ou Bituit, dans une apothéose,
Traversant leur royaume en appareil guerrier.

Appliqué nuit et jour à son immense tâche,
Le jeune général travaillait sans relâche
A former des soldats ;

Digitized by Google

D'une troupe inhabile et mal disciplinée.
Il fit une phalange à la lutte obstinée,
Prête aux plus durs combats.

En son camp, sans fléchir, régna la règle austère;
Nul n'osait transgresser la consigne sévère,
Les plus fiers se courbaient sous son commandement.
C'est qu'à tous il savait inspirer confiance;
D'un autre âge il avait l'intrépide vaillance,
L'amour de la patrie et le vrai dévouement.

II.

Le Proconsul, dans son audace,
En vain veut la chance brusquer;
Son adversaire à sa menace
Se garderait de répliquer;
Temporiseur plein de sagesse,
Il se dérobe avec adresse,
Des siens ménageant la faiblesse,
Jaloux d'épuiser l'ennemi;
Prévenant le romain orage,
Sans merci les champs il saccage,
Et porte en tout lieu le ravage,
Ne détruisant rien à demi.

Si chacun eût suivi cette tactique habile,
Sur les pas des Romains changeant campagne et ville
En un désert affreux,
La Gaule eût retardé pour longtemps sa défaite,
Elle n'eût pas vécu tributaire et sujette,
Sous un joug rigoureux.

Pourquoi refuse-t-on d'entendre
La voix du prudent général?
Plus d'un ne craint pas d'entreprendre
Un duel par trop inégal.

Digitized by Google

Genabum, qu'arrose la Loire,
Conquis avec son territoire,
Marque une sanglante victoire
De l'étranger, ivre d'orgueil.
Puis, c'est Avaricum qui tombe;
Malgré ses tours, elle succombe;
De ses enfants une hécatombe
Plonge la Gaule dans le deuil.

L'Arverne, cependant, esquive la bataille;
Pour sa défense, il cherche une haute muraille,
Un invincible fort;
Et c'est dans Gergovie, en sa robuste enceinte,
Que, bravant des Romains la formidable étreinte,
Il vient tenter le sort.

Du fier César soudain l'étoile
Au front du ciel semble pâlir;
Et dans l'azur, montant sans voile,
L'astre rival luit sans faiblir.
Le Romain, usant de feintise,
Attaque les murs par surprise,
Et croit déjà la cité prise
Par un assaut audacieux.
Du général la vigilance
Du péril a compris l'urgence;
Chacun accourt sans défaillance
A son appel impérieux.

En vain des assaillants les plus fermes cohortes,
Gravissant les talus, veulent briser les portes,
Tromper les défenseurs;
De soldats vigoureux une troupe zélée
Rejette, en peu d'instants, au fond de la vallée
Ces trop prompts agresseurs.

Ils font lâcher prise, ô prodige,
Aux plus braves centurions :

Digitized by Google

César, que ce désastre afflige,
Rappelle à lui ses légions.
Du haut de sa montagne altière,
Le vainqueur voit, dans la poussière,
Disparaître l'armée entière
De l'envahisseur consterné.
Celui que la Gaule redoute,
Après une amère déroute,
Du Nord reprend vite la route,
Par la victoire abandonné.

De Vercingétorix brille l'ardent mérite :
Son éclatant succès dans tous les cœurs suscite
Un généreux émoi.
La Fortune, en ce jour, s'efforçait de sourire
A celui dont bientôt l'héroïque martyre
Ferait trembler d'effroi.

III.

Hélas ! deux mois après, à la chance éphémère,
A déjà succédé la fortune contraire :
Ses meilleurs cavaliers l'Arverne a vu périr ;
Aux vaincus de Dijon Alise offre un asile,
Et le fils de Celtil, enfermé dans la ville,
Pour la Gaule est prêt à mourir.

Le duel va finir : c'est la suprême lutte,
C'est l'héroïque effort, que va suivre la chute ;
Avant que le blocus l'enserre étroitement,
Le noble chef à tous a demandé main-forte ;
A la levée en masse, en son zèle, il exhorte,
Pour fuir un fatal dénouement.

L'heure a sonné déjà d'un redoutable siège :
Les trop naïfs Gaulois vont être pris au piège :

Digitized by Google

Contre eux on n'oubliera nulle ruse de l'art.
De Gergovie hâtant la cruelle revanche,
Par d'immenses travaux le Romain se retranche,
Et ne laisse rien au hasard.

Une horrible famine âprement se déchaine,
Ajoutant ses fureurs à la rage romaine ;
Le vaillant défenseur aux abois est réduit ;
Mais, malgré tant de maux, intact est son courage,
Et, plus l'adversité le poursuit et l'outrage,
Plus hautement sa vertu luit.

Des Gaulois du dehors la tardive assistance
Entretient dans les cœurs un reste d'espérance :
Contre un cercle de fer vient se briser leur flot.
Les vaincus sont en proie aux dernières détresses ;
De Vercingétorix vaines sont les prouesses ;
Le désespoir, tel est son lot.

IV.

Le malheureux Arverne, en ce péril suprême,
Aurait pu, cependant, par quelque stratagème,
Au courroux du vainqueur au loin se dérober ;
Mais l'amour du pays reste en lui trop vivace ;
Du supplice il saura délaigner la menace,
Et, pour sauver les siens, noblement succomber.

Il appelle au conseil ses chers compagnons d'armes,
Et veut, pour mettre fin à leurs rudes alarmes,
Se livrer lui-même aux Romains ;
Puisque le Proconsul par la victoire est maître,
Devant son tribunal, seul, il va comparaître,
Sans honte aux fers tendant les mains.

Alors, de son haut rang revêtant les insignes,
De son heureux rival il aborde les lignes,
Monté sur son plus fier coursier ;

Digitized by Google

Lentement, il descend des flancs de la montagne ;
En ce sombre trajet, nul chef ne l'accompagne ;
Son air n'en est pas moins altier.

Désirant que sa gloire éclate et resplendisse,
César avait saisi l'occasion propice ;
Sur une estrade assis, il trônait comme un roi ;
Près de lui, ses soldats se groupaient à la ronde :
Après tant de labeurs, leur joie était profonde
De voir les ennemis se courber sous leur loi.

Soudain, l'Arverne arrive, et, sans une parole,
Autour du chef romain un instant caracole ;
Puis, de cheval il saute à bas ;
De ses ornements d'or dépouillant sa poitrine,
Devant le Proconsul à genoux il s'incline,
Et, suppliant, étend les bras.

Pour le salut des siens, volontaire victime,
Il se livre au vainqueur, en un élan sublime,
Espérant ainsi l'adoucir ;
Plus grand dans le malheur qu'au jour de la victoire,
Il donnait par cet acte un lustre à sa mémoire,
Que rien ne saurait obscurcir.

L'armée, en contemplant son geste symbolique,
A tant d'humilité se montre sympathique :
Ce cœur si généreux l'émeut et la séduit,
Mais le chef orgueilleux, qu'enivre la fortune,
Au héros abattu garde une âpre rancune,
Et de mots incisifs le blesse et le poursuit.

Dans les sombres cachots le vaincu l'on enferme ;
La mort à ses tourments seule doit mettre un terme,
Après de longs jours de douleur ;
Quand César rentre à Rome, en pompe triomphale,
En avant du cortège, aux regards on signale
Du noble Arverne la pâleur.

Digitized by Google

Tandis qu'au Capitole, en appareil de fête,
A rendre grâce aux dieux le dictateur s'apprête,
Dans l'ombre a paru le bourreau ;
Le captif disparaît dans la prison muette :
On l'étrangle à l'instant : la vengeance est complète :
Il gît au fond du noir tombeau.

Les Gaulois sont soumis à la loi la plus dure ;
Mais un dieu vengera leur trop cruelle injure,
Et dotera leur nom d'un éclat souverain.
Le grand vaincu d'Alise, en sa mâle stature,
Alors reparaîtra, grandiose figure,
Ressuscité par l'art, dans le marbre ou l'airain.

Parmi tant de héros, dont la mémoire est sainte,
Nul n'a laissé jamais une plus vive empreinte,
Ni du pays mieux mérité ;
De nos hommes de guerre il est l'aïeul auguste,
Celui dont le malheur, par un retour trop juste,
Assure l'immortalité.

Pressentant dans son cœur la moderne patrie,
Bien que sa Gaule encor fût dans la barbarie,
Pour elle il affronta la mort.
Aussi, lorsque l'oubli tant d'autres noms déflore,
La France, avec amour, ce grand ancêtre honore,
Tombé dans son sublime effort.

LÉONCE MARMAY.

Digitized by Google

LES DERNIERS MERCŒURS

II

LES MERCŒURS SEIGNEURS DE GERZAT

LEURS AUTEURS ET LEUR FIN

(Suite et fin.)

Audigier a dit que Guillaume, n'ayant point de postérité, donna Gerzat à Béatrix de Montgâcon, sa tante bretonne (1). Il n'appuie d'aucune preuve cette allégation inconciliable avec les dates. Béatrix, femme du comte Robert VI, est morte avant 1329. Or, le 11 avril 1329, Guillaume III de Mercœur « seigneur de Gerzat » confirmait aux habitants la charte de franchises que son père, Guillaume II, leur avait concédée en 1292 et l'augmentait de nouveaux privilèges (2) ; ce qu'il ne pouvait

(1) *Hist. mss. d'Auv. art. Gerzat.* Reproduit par M. Elie Jaloustre, *Op. cit.* p. 281. Audigier a pu être trompé également par les possessions utiles de Béatrix, de son mari, de son fils et de ses petits-enfants, dans Gerzat, avant d'en posséder la seigneurie.

(2) L'original de cette confirmation est aux archives municipales de Gerzat. Il est, de plus, assez longuement analysé dans l'*Inventaire du Trésor d'Olliergues* (*Arch. nat.* R² 126, fol. 63). Il y est rappelé que Guillaume de Mercœur, seigneur de Gerzat, ajouta les privilèges suivants à ceux reconnus par son père : 1° Aucune taille imposable aux habitants sans leur assentiment ; 2° Promesse de ne faire arrêter aucun délinquant hors le cas de « crimes de mort », c'est-à-dire punissables de mort ; 3° Reconnaissance aux consuls du droit de garde cumulativement avec le bailli seigneurial des biens des intestats pendant un an avant de les remettre au seigneur, s'il ne s'est pas présenté d'héritiers durant ce délai ; 4° Droit des consuls de faire construire ou réparer les murs de la ville, le seigneur conservant le même droit.

Digitized by Google

faire qu'en qualité de seigneur investi du *dominium* et de la haute justice. Audigier n'avait-il pas confondu Béatrix avec sa belle-fille Marie de Flandre, dame de Montgâcon comme elle et femme du comte Robert VII, comme Béatrix l'était du comte Robert VI ?

Guillaume mourut entre 1329 et 1334 à la survivance de sa femme Isabelle (1).

L'union ayant été stérile, il laissait son frère Etienne pour héritier. Par un testament mal bâti, paraît-il, il faisait des legs à sa femme, aux Frères Prêcheurs ou Dominicains de Clermont, et peut-être à son cousin Jean Ier de Boulogne qui fut son exécuteur testamentaire. Etienne devenait, en outre, seul bénéficiaire du legs de Béraud VII.

Justement, vers la même époque, la mort de l'usufruitière, Isabelle de Forez, l'investissait de la pleine propriété du legs (2). Mais, au lieu de trouver le champ libre, Etienne se vit jeté dans la mêlée des compétiteurs à la succession du connétable, Charles de Valois, le Dauphin d'Auvergne, les Polignac, les Vissac et autres ayants droit en train de batailler au parlement, tandis qu'à Gerzat il avait à tenir tête à Marie de Flandre, intelligente femme d'affaires, toute dévouée aux intérêts de ses fils, à qui la seigneurie de Gerzat était nécessaire pour relier leurs terres du Marais à leur fief dit de la Maison de Boulogne, dans Clermont et sa banlieue. Ils avaient déjà un pied dans la place et il n'était pas douteux que leur tutrice poursuivrait son but obstinément; d'où mille ennuis. Avec quels appuis, avec quelles ressources pourrait-il lutter à la fois à Paris et à Clermont ? Il prit son parti ; et la même année, 1334, il cédait à Jean de Boulogne et à Marie de

(1) En cette année 1334, à Beaumont, près Clermont « *Ysabellis de Monte acuto, relicta quondam domini de Gerziaco*, hommage à l'évêque pour maisons situées à Gerzat, en présence de deux chevaliers, Guillaume de Murols et Guillaume de Fontenilles (Arch. du Puy-de-Dôme. Evêché. *Reg. des Hommages*, cote I, n° 2).

(2) Elle testa au mois d'octobre 1332 et sa mort suivit de près son testament (Chaverondier. *Invent. des titres du comté de Forez*, nos 1124, 1133 et 30).

Digitized by Google

Flandre, agissant au nom de ses deux autres fils mineurs, Guy et Godefroy, le « casar de Gerzat » en échange du « casar de Nébouzat » avec les hautes justices, fiefs et droits quelconques dépendant des casars échangés (1).

Dans la langue du temps et de la région, le casar, caslar ou « forteresse » (2) ne s'entend pas seulement du château, vu que presque tous les villages plats du Marais de Limagne, même dépourvus de château, ont leur « forteresse » au XIVe sicle. Les actes et les terriers donnent ce nom au quartier central du village ou du bourg, entouré d'une enceinte de fossés et de « palis » (3), destinée à servir de refuge aux habitants et à leur avoir mobilier en cas de péril. L'église, la cure, les greniers du seigneur et sa demeure, s'il en possède une dans le lieu, se trouvent d'ordinaire dans cette enceinte. Les maisons y sont empilées. Les familles notables ont une « chambre dans la forteresse », réduits étroits bâtis ou souterrains, indépendamment de leur habitation dans le village ou le bourg, et le cens en est plus élevé qu'ailleurs. L'emplacement du *casar* de Gerzat se reconnaît encore aujourd'hui, dans le milieu du bourg, aux ruelles qui en circonscrivent le pourtour, à des vestiges de constructions, au nom même de « *Casernes* » que le peuple lui a conservé en le déformant comme il a

(1) Lettres d'Etienne de Mercœur du jeudi après *Invocavit me* de 1334. Témoins : Hugues, prieur de Royat; Guillaume (de Neuville) de la Chabre, prieur de Luzillat; Guillaume Beschard (*Arch. nat.* J. 1085, n° 8. Orig. jadis scellé).

(2) *Casarum seu fortalicium.* Un simple retranchement sans constructions ou habitations fortifiées, suffit à constituer le *fortalicium*, la forteresse rurale. Le *castrum* suppose les deux. Mais comme tous les *castra* étaient entourés d'une ou plusieurs enceintes, il arrive souvent que les actes leur donnent indifféremment l'un ou l'autre de ces noms. Au contraire, le simple *fortalicium* (retranchement) n'est jamais qualifié de *castrum*. Entre autres documents, Baluze (*Op. cit.* II, 253) a publié un traité de 1217 relatif au caslar du village de Dauzat où la distinction est bien faite. L'une des parties « *debet ædificare munitionem in predicto caslario, in loco qui videbitur magis idoneum* ». Un édifice fortifié dans l'intérieur du caslar.

(3) Notamment les Terriers de la baronnie de Montgâcon, de 1392 à 1405, comprenant une grande partie du Marais; ceux du Chastel-d'Ennezat, Saint-Beauzire, Pagnan, etc.., au XVe siècle.

Digitized by Google

coutume de le faire (1) Le château chef-fief s'y trouvant au XIVe siècle, céder le casar et sa justice, c'était, de la part d'Etienne, aliéner ce qui lui restait de la seigneurie. Les Boulogne avaient déjà des biens dans le village et la terre de Gerzat, comme dépendances de leurs châtellenies voisines, mais voilà leur premier titre de seigneurie haute justicière sur la châtellenie de Gerzat.

Le choix de Nébouzat pour l'échange s'explique fort bien. Ce démembrement de l'ancien comté de Clermont était pour les Mercœurs une propriété de famille ; il leur était advenu de leurs alliances avec les Chamalières et les premiers Dauphins comtes de Clermont ; propriété très morcelée depuis. En 1301, Béraud VII de Mercœur avait cédé sa part, nous l'avons vu, au comte Robert VI de Boulogne, grand-père de ceux qui la rétrocédaient à Etienne en 1334 (2). La montagne qui domine Nébouzat portait et porte toujours leur nom : là aussi le pied des Mercœurs avait laissé son empreinte ; à tant faire que de perdre Gerzat, mieux valait aller là qu'ailleurs. Cependant le troc n'était guère avantageux. Etienne se trouva lésé considérablement par l'échange, les frères de Boulogne et leur mère s'exécutèrent et lui ajoutèrent 120 livres de rente à prendre sur Nébouzat par une transaction du mois de février 1338 (1339 n. st.) dont l'original existe aux archives nationales (3). Alors, mais alors seulement, il se dessaisit de la seigneurie de Gerzat dont il avait jusque-là

(1) Tel l'ancien quartier de *Pessus porcz* (terriers), dépaissance des porcs, en dehors des remparts à l'ouest de la ville de Clermont, dont il a fait la rue du Passeport.

(2) Voir § Ier, pp. 14-15 de la présente étude. En 1282, Odilon de Mercœur, prévôt de Brioude, oncle de Béraud VII, en détachait des redevances à prélever sur Laschamps et Saint-Genès-Champanelle qui en dépendaient pour en gratifier l'abbaye de Beaumont (*Arch. P.-de-D. — Fonds Beaumont*).

(3) Rouleau de 1m50 de long. — Acte daté du dimanche avant la saint Valentin (14 février) de 1338, et dressé par les notaires Pierre Rigaud, Germain et Aldin Sauvagnat, sous le sceau de Hugues Grégoire, clerc et garde du scel de la sénéchaussée d'Auvergne (*Arch. nat.* J. 1085, n° 8). — Les Boulogne exceptèrent de l'assiette les territoires de la châtellenie de Nébouzat qu'ils possédaient en leur qualité de seigneurs de Pontgibaud.

Digitized by Google

gardé le titre (1) et il enjoignit à ses sujets et vassaux de Gerzat de reconnaître désormais les enfants de Boulogne pour leurs seigneurs. A partir de ce jour il ne se qualifie plus qu'Etienne, damoiseau seigneur de Nébouzat, ainsi qu'on le voit dans une reconnaissance de 1341 qu'il signe au château de Joze, chez les frères de Boulogne, seigneurs de Montgâcon (2).

Pendant qu'il réglait ainsi, non sans regrets, sa situation vis-à-vis de la maison de Boulogne, par amour de la paix, Jeanne de Joigny, comtesse de Valois, l'héritière principale de Béraud VII, mourait (1336); et une décision de 1339, en adjugeant la baronnie de Mercœur au Dauphin d'Auvergne, mettait Etienne en présence d'adversaires non moins puissants, les Dauphins et les Polignac. Depuis deux ans au moins, il s'était nanti de la terre du Luguet en garantie de son legs et de ses droits héréditaires éventuels (3). Cette fois encore il en termine par un compromis avec Béraud Ier Dauphin, fils du comte de Clermont. L'arbitrage fut confié à des personnages éminents, tels que le comportait l'intérêt en jeu : Guy de Boulogne, plus tard cardinal; Philippe de Melun, évêque de Châlons-sur-Marne, et Guillaume Flotte, seigneur de Ravel et d'Ennezat, chancelier de France. Par leur sentence du 12 juin 1339, la grande Terre de Mercœur fut attribuée au Dauphin dont le père avait acheté les droits des Joigny;

(1) C'est ainsi qu'il s'exprime en 1337 dans son hommage à Raymond des Prés, évêque de Clermont, pour les châtellenies de Gerzat et du Luguet : « *Ego Stephanus de Mercorio, dominus villarum et castrorum Gerziaci et de Lugueto, domicellus, etc...* » (Arch. du Puy-de-Dôme. Evêché. Liasse 245). Titre cité par M. Jaloustre *(Op. cit.*, p. 280) sous la date de 1307 : erreur purement matérielle. L'administration de Raymond, le seul évêque de ce prénom qu'ait eu le diocèse, ne commença qu'en 1337 et ne dura que trois ans.

(2) « *Stephanus de Mercorio, dominus de Nebozac... Actum et datum in castro de Jauza anno* MCCCXLI » (Baluze *Op. cit.* II, 161). Joze était une dépendance de Montgâcon et les trois frères étaient encore dans l'indivision.

(3) Des arrangements ou des décisions qui nous sont inconnus pour le moment avaient substitué le Luguet au Planchat que convoitaient les Latour. Etienne prenait encore le titre de seigneur du Luguet en 1337, dans son hommage à l'évêque.

Digitized by Google

400 livres de rente furent assurées à Etienne de Mercœur, sous la condition de céder le Luguet au vicomte de Polignac (1), et la part d'Etienne de Vissac, autre ayant droit, fut fixée (2). Quatre ans après seulement, Etienne de Mercœur se résignait à confirmer cette solution au profit de Jean Dauphin, fils de Robert III et d'Alixent de Mercœur (3), et alors il put obtenir l'assiette de sa rente de 400 livres sur des territoires déterminés (4).

En définitive, d'arrangements en concessions, il avait été délogé du fertile bien patrimonial de Limagne, refoulé au delà de la montagne du Puy-de-Dôme, évincé dans les montagnes d'Ardes des grandes terres féodales, sources de la puissance. Du moins, son esprit de conciliation avait-il contribué à assurer la principauté des ancêtres aux descendants d'une Mercœur. Las de ces luttes, célibataire, et probablement ses ressources épuisées, il se retire du monde et des procès, grêle des familles qui tombent. Déjà en 1339, il ne prenait plus le titre de damoiseau et on lui donnait du *nobilis et discretus vir* réservé aux gens d'église bien nés. Il laisse l'impression d'une nature douce moins faite pour la bataille que pour la vie de chanoine ; il comprit sa vocation et mourut pourvu d'une prébende au chapitre cathédral de Clermont. Après avoir vécu, comme son frère Guillaume, à l'ombre de la virile maison de Boulogne, il choisit comme lui Jean Ier, alors devenu comte d'Auvergne, pour exécuteur testamentaire et peut-être pour héritier partiel. Le 6 juin 1366, ce prince, en donnant une maison de Clermont pour assiette à une rente de 12 setiers de blé léguée par Etienne au chapitre cathédral, déclare à ses membres la donner pour lui

(1) Baluze *Op. cit.* I, 289,

(2) On lui attribua la châtellenie de Murs, près de La Chaise-Dieu, avec 200 livres de rente sur le péage de Sistrières dans la Margeride.

(3) *Invent. des titres des Dauphins*, etc... (Bibl. de Clerm. mss. Crouset ; copies des Arch. nat. et du fonds Baluze. Note relevée en 1875).

(4) Arch. nat. R² 127, cote 50.

Digitized by Google

et au nom de « feu Etienne de Mercœur leur co-chanoine » (1).

Le testament de son frère Guillaume avait été d'une exécution moins facile. Interprétations contraires; difficultés au sujet d'un legs fait à sa femme Isabelle (2); différend sur les reprises; litige entre Jean de Boulogne et les Dominicains de Clermont qui alléguèrent « *l'insanité* » *d'esprit* » du testateur. Jean de Boulogne était un homme sage; il coupa court à ce fâcheux débat en donnant à ses adversaires, le 4 juillet 1349, des satisfactions qu'ils acceptèrent (3).

Godefroy Ier de Boulogne, alors seigneur de Montgâcon et de Gerzat, ratifia ce traité le 3 février 1366, c'est-à-dire à la même époque où son frère Jean réglait avec le chapitre pour le testament d'Etienne (4).

Deux damoiseaux, deux braves gens, tout porte à le croire; l'un s'éteignant après dépossession de sa terre, dans une prébende canonicale; l'autre finissant dans l'imbécillité au dire de contemporains dignes de foi; tels sont les souvenirs que nous laissent les documents sur les derniers Mercœurs, seigneurs de Gerzat.

Il ne nous reste plus qu'à voir ce que devinrent leur frère Jean de Mercœur, seigneur de Demolle et de Servant et ses enfants.

(1) « Pro se et causa domini Stephani de Mercorio quondam concanico ». La maison qu'il assigne était « dans la paroisse du Port, joignant le mur d'enceinte de bise, et la Porte de la ville » (Arch. nat. J. 1085, n° 16).

(2) Marie de Flandre, au nom de ses enfants, transigea avec elle en 1340, moyennant 60 livres de rente viagère sur Gerzat et une maison dans le bourg (Arch. nat. R² 126, fol. 63).

(3) Arch. du Puy-de-Dôme, Fonds Jacobins, carton 9. — Jean relate dans cet acte un legs de 40 sous de rente fait naguère.

(4) Par lettres délivrées au château de Novacelle, où il rappelle, qu'au dire des Frères Prêcheurs, Guillaume de Mercœur n'était pas « sain d'esprit » (*Arch. Puy-de-Dôme. Jacobins, carton* 9. Orig. muni du sceau de Godefroy). Godefroy II de la Tour en 1398, Claire de Gonzague, comtesse de Montpensier et de Clermont en 1401, Godefroy III de la Tour en 1464, ratifièrent aussi cette convention, en leur qualité de seigneurs de Gerzat. (*Ibid.*)

Digitized by Google

VIII.

FIN DE RACE.

Jean de Mercœur et ses fils, seigneurs de Servant et de Demolle (1310-1334).

Jean de Mercœur, fils de Guillaume II, fut également un assez pauvre sire.

En 1312, il hommageait au roi pour sa part de Gerzat, en se qualifiant seigneur du lieu (1), prétention qui pourrait justifier son extraction du premier mariage de son père (2), mais que les partages de famille ne lui permirent pas de maintenir. Il ne conserva dans la châtellenie de Gerzat qu'une part très secondaire dont le chef-fief haut justicier paraît avoir été à Donnevignes. Ce fut sans doute de l'hoirie maternelle que lui vint la seigneurie de Servant (canton de Menat, arrondissement de Riom), dans la Combraille bourbonnaise, ainsi que le fief de Demolle (3). Servant était fort peu de choses et ne rapportait certainement pas 100 livres de revenu (4). Demolle, village de la paroisse de Luzillat, canton de Maringues (320 habitants en 1885), en pays remarquablement fertile

(1) Bettancourt. *Noms féodaux*, II, 635.

(2) Il est, en effet, nommé le premier dans une lettre d'Humbert, provincial des Cordeliers, délivré en 1310 le mercredi après *Oculi mei* (Bibl. nat. Fonds Baluze. Arm. VIII, page 8, vol. 199. Mss. Crouset).

(3) « Noble damoiseau Jehan de Mercœur, seigneur de Cernant *(corr*, Cervant) et de Demolle » dans l'hommage de 1312 (Bettancourt, *loc. cit.*).

(4) Le 31 janvier 1494, malgré l'augmentation considérable de la valeur des biens dans l'intervalle, cette petite seigneurie fut vendue à réméré avec celle de Besson, par son propriétaire Godefroy III de La Tour, seigneur de Montgâcon, à Charles de Laqueuille, au prix total de 2,000 livres, en garantie d'un prêt de pareille somme ; et une sentence du bailli de Montferrand en ordonnait la délivrance réelle au prêteur, le 23 août 1503, en garantie des 100 livres d'intérêts annuels qui lui étaient dus. (Arch. nat. Carton R² 108, n° 389.) [Alex. Bruel. *Invent. du fonds d'Ollier gues*. Titres de la maison de Bouillon.]

Digitized by Google

avec une chapelle vicariale sous le vocable de Saint-Jean dépendant autrefois du prieuré de Ris (1) eût valu un peu plus s'il n'eût été déjà très divisé entre les châtellenies du voisinage. Ce petit fief était limitrophe de celui de Lagarde, propriété des Montaigut à la fin du XIVe siècle. Etienne mentionne son frère Jean comme défunt en 1334 (2).

Besogneux, ou mol administrateur, il vit ses vassaux déguerpir sa terre pour se soustraire à l'âpreté de ses officiers de justice. Plusieurs se réfugièrent à Riom où l'un d'eux se fit recevoir bourgeois (3). Les consuls interdirent aux sergents de Mercœur de pratiquer aucune saisie sur les nouveaux venus en vertu de leurs privilèges municipaux. Procès. Un mandement de Charles V y mit fin en ordonnant à son bailli d'Auvergne de s'opposer à ce que les consuls reçussent les sujets des hauts-justiciers sans leur assentiment (4). Il devait s'agir de mainmortables ; il n'en est pas moins vrai que ces exodes ne se produisaient guère que dans les seigneuries où les abus n'étaient pas réfrénés (5).

Jean laissa plusieurs fils : Guillaume IV, Jean, et peut-être Pierre de Mercœur qui fut convoqué en 1350 au ban de la noblesse d'Auvergne avec Jean de Boulogne, seigneur de Montgâcon et de Gerzat, le duc de Bourbon et Béraud Dauphin, sire de Mercœur (6). J'en perds la trace après cette date.

(1) *Calendrier d'Auvergne* de 1765.

(2) Arch. nat. J. 1085, n° 9. Voir aussi J. 1035.

(3) Des sujets du chancelier de France Guillaume Flotte, seigneur de Ravel et d'Ennezat-ville, en firent autant à la même époque ; mais leur maître était presque toujours absent pour le service de l'Etat.

(4) A la condition qu'ils fussent « habitants hors de Riom et dans les terres des seigneurs, y couchant et levant, y possédant leur domicile ». Dans le doute, les parties devaient être ajournées au Parlement.

(5) Arch. municip. de Riom. BB. 129. Liasse. Pièce originale. Au dos est une annotation du XIVe siècle : « Aysso sunt las rasos que proposez lo senhor de... et de Demola per una ynibic (i) o que avian fayt Pacaus los... en la terra daldit senhor per lo fayt de la borzesia ».

(6) De la Roque. *Le ban et arrière-ban*, p. 103. *Nobil. d'Auv.*, VII, 275.

Digitized by Google

L'aîné Guillaume, que nous coterons Guillaume IV parce qu'il hérita de son père une partie de la seigneurie de Gerzat, se manifeste en 1351 dans une transaction avec le chapitre cathédral au sujet de sa haute justice de Donnevignes et de ses pâturages (1). L'année suivante il fait hommage à la couronne pour ce qu'il a dans la châtellenie de Gerzat, pour le fief de Servant et pour la terre de Fontnoble entre Gannat et la forêt de Randan (2). Faible d'esprit comme son oncle Guillaume III, il précipite la décadence de la famille.

Après avoir cédé aux habitants de Gerzat ce qui lui reste dans le « casar » et dissipé le surplus on ne sait comment, il se retire à Servant où sa mère est morte. De même que ses oncles ne sont plus que des familiers, des protégés de la maison de Boulogne, il va vivre là, en paysan, sous la protection de Jean de Bourbon, bâtard légitimé du duc Louis Ier (3) et suzerain du lieu. Fait prisonnier sur le champ de bataille de Poitiers avec Jacques de Bourbon (4), le bâtard n'avait recouvré la liberté que pour combattre les Anglais. Sa famille lui revalut le lustre et les services qu'elle en recevait. Son frère, le duc Pierre Ier, lui donna la châtellenie de Rochefort (5) avec le château d'Ebreuil et toutes leurs dépendances (6), dont Servant faisait partie en domaine éminent. Le duc Louis II complétait les libéralités de son père, le 22 juin 1360, par le don de « la terre et justice de Bellenave (7) ». Il reçut

(1) Arch. du Puy-de-Dôme. Chap. cath. Arm. XI, sac M, cote 2.

(2) Dans la commune de Biozat, canton de Gannat.

(3) La Mure. *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, II, 31, note 1. Edit. Chantelauze.

(4) Rymer. *Fœdera et conventiones*, III, 143.

(5 et 6) La Mure. *Loc cit.* Il s'agit de Rochefort, commune de Saint-Bonnet sous-Rochefort, canton d'Ebreuil, et non des autres lieux homonymes qu'on lui a attribués. Le duc Louis II de Bourbon lui confirma la donation de son père le 4 juillet 1369. (*Arch. nat.* P. 1378², n° 3087). Jeanne de Bourbon lui donna aussi en 1363 la châtellenie importante de Bessay-le-Grand (*Ibid.* P. 1378², n° 3090).

(7) Arch. nat. Titres de la maison de Bouillon. Carton R² 108, n° 120 *bis*. Invent. d'Alex. Bruel, p. 27.

Digitized by Google

encore la seigneurie de Jenzat, et devint ainsi le défenseur de la marche arverno-bourbonnaise.

Guillaume ne pouvait choisir de soutien plus capable et plus vaillant que ce seigneur aussi remarquable au conseil qu'à la guerre, lieutenant de Louis II de Bourbon, et l'un des gouverneurs de l'Auvergne et du Bourbonnais après le traité de Brétigny. De même pouvait-il espérer d'être à l'abri des maux de la guerre dans ce coin perdu du canton de Menat sur les confins du canton d'Ebreuil.

Il n'en fut rien ; les compagnies anglo-gasconnes du Limousin l'envahirent. En 1360-1361 Menat était occupé par une bande anglaise de « 60 glaives » (lances) sous les ordres de Jean de la Roche et du redoutable commandeur de Bellechassaigne (1). Les Anglais eurent le temps de dévaster et de ruiner le pays avant d'en être chassés par Louis et Jean de Bourbon.

Que Guillaume de Mercœur eût à payer une dette de reconnaissance ou d'argent, ou que tout simplement il se sentît incapable de défendre son bien et que, perdu de dettes, il fût menacé d'expropriation, il recourut à une mesure désespérée, si rare chez un seigneur du temps que ce n'est pas de trop de toutes ces raisons unies à la nullité, pour en fournir une explication suffisante. Le duc Louis venait de marier son oncle naturel à Agnès Chailleu ou Chailheu, fille de de Pépin Chailleu *(al.* Chailhou) l'un de ses conseillers (2). Guillaume de Mercœur « seigneur de Servant » fit donation universelle et immédiatement réalisable de tous ses biens à Jean de Bourbon, sei-

(1) M. Boudet. *Thomas de la Marche, bâtard de France*, p. 140. La lance garnie comportait une moyenne d'au moins quatre cavaliers en armes, et souvent davantage suivant la fortune et la condition du chef de lance.

(2) Ce mariage se fit le 26 septembre 1361 (*Arch. nat.* P. 1378 *bis*, n° 3086). Pépin Chailleu, chevalier, seigneur de Crozet ou de Creuzier, était l'un des quatre membres du conseil du duc Louis II de Bourbon, et comme tel, le collègue de Jean, bâtard légitimé de Bourbon, seigneur de Rochefort.

Digitized by Google

gneur de Rochefort « et à sa femme » [25 janvier 1363 n. st.] (1).

Se voyant sans enfants de ses deux mariages, le bâtard de Bourbon institua, au lit de mort, Agnès Chailleu son héritière universelle [janvier 1375 n. st.] (2). De sorte que ce fut à Agnès Chailleu que le dernier chef de la maison de Mercœur dut rendre à genoux, suivant la coutume, l'hommage du dernier lambeau de son patrimoine.

Guillaume suivit de près son protecteur dans l'autre monde. Le 15 novembre de la même année 1375, il faisait son testament, y confirmait sa donation générale à Agnès, et il mourait comme un bon pauvre (3).

(1) Arch. nat. Bouillon. carton R², nº 120. Cette donation avait été confirmée par le duc Louis, le 4 juillet 1369.

(2) *Arch. nat.* P. 1378², nºs 3085 et 1378 *bis*, nº 3086. La donation avait été réciproque. On a fait mourir Jean de Bourbon en 1376, le testament de Guillaume de Mercœur commande d'avancer son décès d'un an.

(3) *Testament de Guillaume de Mercœur, damoiseau, Seigneur de Servant (canton de Menat)*, 15 *novembre* 1375 :

Universis presentes litteras inspecturis et audituris, Richardus, ecclesie Bisuntinensis decanus, utriusque juris professor, cancellarius domini ducis suique ducatus Bourbonnensis, salutem in Domino. Noveritis quod coram dilecto nostro Girberto Grau-lier de Ganniaco, clerico, fideli notario cancellarie dicti ducatus jurato, cui nos quo ad hec que sequuntur commisimus totaliter vices nostras, personaliter constitutus, *Guillelmus de Merqueux*, domicellus, sanus mente per Dei gratiam, licet sit aliquantulum debilis corpore et infirmitate detentus, ac tendens et considerans quod nichil est certius morte nilque incertius hora mortis et quod nichil est quod magis expediat hominibus quam quod suppreme vite liber et utilis sit stilus quicquid de se contingat humanitus, nolens ob hoc decedere intestatus, id circo testamentum suum nuncupativum, ordinationem seu dispositionem suam suppreman fecit, condidit et ordinavit prout equitur in hunc modum :

In nomine Sancte et individue Trinitatis, Patris et Fillii et Spiritus Sancti, Amen. Ego, *Guillelmus de Merqueux*, *domicellus*, sanus mente per Dei gratiam et in mea bona et sana memoria constitutus et existens ac tendens et considerans quod nichil est certius morte nilque incertius hora mortis et quod nichil est quod magis expediat hominibus quam quod suppreme vite liber et utilis sit stilus quicquid de me contingat humanitus, nolens ob hoc decedere intestatus, idcirco coram vobis Girberto Graulier, clerico, cancellario [*corr.* cancellarii ou cancellarie] ducatus Bourbonnensis jurato, et a discreto viro domino Richardo, ecclesie Bisuntinensis decano, utriusque juris professore, cancellario domini ducis suique ducatus Bourbonnensis quo ad omnia infra scripta audienda et recipienda vice et auctoritate sua misso specialiter et destinato, testamen-

Digitized by Google

Il élit sépulture « au tombeau de sa mère dans l'église de Servant » ; lègue 3 sous et 1 denier à chacun des sept prêtres qu'il désire avoir à son enterrement, un setier de seigle de rente aux chantres de l'église, un autre à sa luminerie, un autre à la construction de cette même église

tum meum nuncupativum seu dispositionem meam suppremam condo, facio ordinoque dispono prout inferius continetur, venerabili signo sancte crucis preposito.

Et imprimis animam meam, dum egressa fuerit a corpore meo, do, reddo et recomando altissimo. Jhesu Christo, creatori meo, et beate gloriose virgini Marie, ejus matri, et omnibus sanctis ut, ipsi, per gloriosam passionem domini nostri Jhesu Christi, ad ipsum intercedant pro salute et remedio anime mee et parentum meorum totiusque generis mei, et elligo sepulturam meam in ecclesia de Servant in stimulo (*sic* corr. tumulo) in quo jacet mater mea.

Preterea confiteor et pro vero recognosco quod ego olim spontanea mea voluntate donationem feci deffuncto nobili et potenti domino Johanni, domino de Ruppeforti, militi, et suis heredibus, successoribus et ab eo causam jus et actionem habentibus et habituris in perpetuum, de omnibus universis et singulis bonis meis tam mobilibus quam immobilibus et aliis quibuscumque ; quam vero donationem ratam et gratam habeo et confirmo, et ob hoc nequeam facere legata aliqua que valeant, supplico et requiro nobili et potenti domine domine (*sic*) Agneti Chalheu, domine de Ruppeforti, relicte dicti militis, de qua multum confideo, cui vero domine dicta bona mea pertinere debent virtute cujusdem donationis mutue per dictum deffunctum militem sibi facte, et quam dominam de Ruppeforti volo et concedo ipsam omnino gaudere, debere de dictis bonis meis in perpetuum quathenus eidem domine placeat testamentum meum nuncupativum, ordinationem seu dispositionem meam suppremam adimplere si placet, aut permictere acompleri per executorem meum infrascriptum quod testamentum seu ordinationem facio, retenta ejus voluntate et bona ordinatione prout sequitur in hunc modum :

Primo, volo, si placet dicte domine mee, ut habeam in die sepulture mee septem presbiteros et quod quilibet habeat tres solidos et unum denarium. Item do et cantoribus de Servant unum sextarium silliginis redditus; item luminarie de Servant aliud sextarium silliginis redditus ; item servitoribus ecclesie de Servant aliud sextarium silliginis redditus ; item edifficio ecclesie predicte aliud sextarium silliginis redditus. Hujus autem testamenti mei executorem meum facio, si placet dicte domine mee de Ruppeforti, carissimum amicum meum Philippum Legaut et rogo pro Deo et pietatis intuitu dictam dominam meam quathenus permictat dictum Philippum Legaut, testamentum meum predictum acomplere.

Hoc est enim testamentum meum nuncupativum quod valere volo jure testamenti nuncupativi ; et si non valet jure testamenti nuncupativi, volo quod valeat jure codicillorum aut illo jure, modo et forma quibus melius de jure et consuetudine valere potuerit et debebit ; et nolo, ymmo expresse prohibeo in hoc meo testamento habere locum jura canonica sive civilia, usus seu consuetudines per quos, quas seu que, hoc testamentum meum nuncupativum et continentia in eo possent cassari, rumpi, dirimi, infringi. Sed solum animi mei motum quem, in premissis et subsequentibus actendens,

Digitized by Google

que l'on relevait alors de ses ruines « le tout s'il plaît à sa Dame ». Il institue pour exécuteur testamentaire « son très cher ami Philippe Legaut » toujours « s'il plaît à sa Dame, la dame de Rochefort ». Il ajoute ailleurs : « Et comme j'ai fait naguère donation de tous mes biens mobiliers et immobiliers à feu noble et puissant seigneur Jean, seigneur de Rochefort, chevalier, et à ses héritiers, successeurs et ayants droit, donation que je confirme, et qu'à cause de cela je ne puis faire aucun legs quelconque valable, je supplie et requiers ma noble et puissante dame

volo teneri et servari, ohmissa omni publicatione hujusmodi testamenti mei nuncupativi, cum illud per vos notarium predictum in hiis scriptis redigi vellem ad eterne rei memoriam in futuris de predictis et subseqnentibus probabendis, non ad aliquam aliam publicationem solempniter inducendis, per quod omne aliud testamentum, si quod dam unquam aliud condidi et feci, illud revoco penitus et anullo et hoc et continentia in eo valere volo cum licentia dicte lomine mee, actendens et compleri; et volo quod hujusmodi testamentum meum sit apertum et quod habeatur pro publico instrumento et quod non indigeat aliqua publicatione.

Hujus autem testamenti mei testes esse volo carissimos amicos meos Petrum deBour (*sic*), dominum Petrum Garesti rectorem de Servant, Johannem Ferrandon, Bonitum de Chalhat, Guillelmnm Bodon, Stephanum Maquarat et Petrum Thomaiat qui coram me presentes estis, quod de hoc testamento et de continentibus in eo sitis testes et perhibeatis testimonium veritatis loco et tempore competentibus; et rogo vos dictum dominum cancellarium quathenus huic testamento meo nuncupativo sigillum dicte cancellarie apponatis seu apponi faciatis in fidem et testimonium premissorum.

Unde nos dictus cancellarius, ad relationem dicti notarii et cui superpremisso fidem plenariam adhibemus, huic presenti testamento sive hiis presentibus litteris sigillum dicte cancellarie duximus apponeudum ; Salvo jure dicti domini ducis et jure quolibet alieno. Actum apud villam de Servant et datum die Jovis post festum beati Martini yemalis, anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo quinto.

Girbertus Graulier, notarius.

Le Testament de Guillaume de Merqueur par lequel il confirme la donation par lui faite de tous ses biens au seigneur de Rochefort (1375) est sur parchemin. La pièce tout entière est écrite au recto ; au bas se trouve la signature du notaire (seing manuel) de G. Graulier. Elle était primitivement scellée sous double queue de parchemin. Mais le sceau a disparu.

Au verso les mentions suivantes :

P. 1378.
III*** IIII*** V.
Rochefort
Testamentum domini de Servant.
Reverendo domino suo domino Cancellario
Bourbonnensis... (not... ?)

Digitized by Google

Agnès Chalheu, dame de Rochefort, veuve dudit chevalier, en qui j'ai toute confiance.... de permettre, si elle le veut bien, que mes dernières volontés s'accomplissent ». Il revient là-dessus au commencement, au milieu et à la fin de son testament. Et tant de prières pour 21 sous 7 deniers à donner pour son office funéraire et une rente de 4 setiers de seigle à l'église! Voilà toutes ses libéralités de mourant. Il ne se rappelle pas s'il a fait ou non d'autres testaments.

Il a fait appeler sept familiers de son choix pour être témoins de celui-ci : Pierre, du bourg de Servant; Pierre Garest, curé de la paroisse; Jean Ferrandon; Bonnet, de Chaliat, hameau de Servant; Guillaume Boudon; Etienne Maquarat, et Pierre Thomayat.

Tel fut le testament dicté par Guillaume de Mercœur au milieu des brumes de novembre de l'année 1375, non pas au château, mais dans une maison du village de Servant, en présence de son curé et de sept petits bourgeois ou paysans de l'endroit « ses très chers amis ». Il n'a ni femme ni enfants; mais pas un denier. Il ne laisse pas le souvenir d'un objet quelconque à un parent; pas même celui de son épée!

En avait-il une seulement? Bien qu'âgé de quarante à cinquante ans et placé en plein pays d'invasion anglaise, à côté de Menat et de Saint-Gervais, pris par les compagnies anglo-gasconnes, en un temps où tout noble combat, où tout combattant de souche illustre reçoit le ceinturon chevaleresque aux premières appertises d'armes, il meurt, lui aussi, damoiseau comme il est né. Ce fait d'un Mercœur donnant à un bâtard, si grand qu'il soit, et par donation entre vifs, tout ce qu'il possède, jusqu'aux chausses qu'il portera à son décès, jusqu'à sa dernière écuelle, sans se réserver de quoi fonder son anniversaire et laisser la plus modeste gratification à un serviteur, n'en ayant peut-être plus d'ailleurs; réduit à supplier humblement sa très puissante dame Agnès Chalheu de daigner consentir à

Digitized by Google

ce qu'il ne soit pas enterré comme le dernier des mendiants ; la hâte, enfin, que l'héritière met à se faire confirmer une donation si étonnante avec les mœurs du temps, et jusqu'à l'entourage, tout révèle une fin misérable.

La fin de Jean, son frère puîné, et de Jean fils de celui-ci est à peine moins triste. Jean avait en partage la seigneurie partielle de Demolle. Du moins la haute justice de ce petit domaine, son fort et sa nature allodiale étaient-ils pour rattacher le présent par un vague souvenir à la grandeur passée des Montaigut. Jean en aliène la seigneurie dominante et la justice en 1365 au profit du seigneur de Montgâcon (Jean Ier d'Auvergne-Boulogne); il le reconnaît pour suzerain et lui prête hommage par le même acte (1); la même année il achève son dépouillement par une cession totale sans prix déclaré. Ce fut certainement une libéralité obligée (2).

Son fils Jean fait encore en 1375 avec Godefroy de Boulogne devenu seigneur de Montgâcon par son partage avec son frère devenu comte d'Auvergne, un échange dont nous ne connaissons ni l'objet, ni la soulte (3). Déraciné des terres familiales, réduit au dénument, le dernier des Mercœurs quitte le pays, et, comme il faut vivre, il entre dans la domesticité des princes.

Ce second Jean de Demolle est en 1398 « varlet tran-

(1) Hommage par « Jehan de Mercœur au seigneur de Montgascon de la ville de Molles avec ses fossés, forteresses, justices haute et basse; de l'an mil trois cents soixante-cinq ». (*Arch. nat. Fonds Bouillon R*², 126, *fol.* 109, *v*°: *Invent. du Trésor d'Olliergues*). Cet hommage est le premier que l'on connaisse pour Demolle.

(2) « Donation par Jean de Mercœur, seigneur de Desmolles, du lieu de Desmoles de l'an 1365, coté 351 ». (*Arch. nat. même fonds R*² 127). L'Inventaire du Trésor d'Olliergues, composé de deux registres, renferme deux autres mentions du même acte : « Donation par Jehan de Mercœur au seigneur de Montgascon de la ville de Molle, avec ses fossez, forteresse et toute justice haulte et basse » ; et « Donation faicte par un filz de Desmole au seigneur de Montgascon des cens et rentes, droits et devoirs à luy appartenants escrits en parchemin ». (*Ibid. R*² 126).

(3) « Eschange entre led. sieur de Demolle de l'an 1360 et quatorze, cotté 370 ». (*Ib. R*² 127). — Voir aussi la note précédente.

Digitized by Google

chant » de Jean de Berry, duc d'Auvergne. Il figure dans les comptes de son hôtel à côté de cadets d'Auvergne et du Bourbonnais, de l'échanson Guillaume de Châtel-de-Montagne, de Philippon de Veauce secrétaire du duc, de Pierre de Montespedon, l'un de ses vingt-sept valets de chambre, à côté aussi d'un Montboissier seigneur de Montboissier, d'Augerolles et autres lieux, de Jacques le Loup, des seigneurs de Cordebœuf et d'Allègre. Ceux-là sont les chambellans. Lui, déjà vieux, il tranche les viandes apportées par l'écuyer de cuisine Le Lièvre qu'il a dû connaître parmi les gros bonnets de Demolle et de Montgâcon (1); et il est le commensal du fou Jolivet dit Maistre Jehannet, et du roi des Ribauds que Monseigneur nourrit à l'une de ses tables. Qu'en aurait dit Béraud le Magnifique !

Après cette date, je ne le trouve plus, ni lui, ni personne de son nom.

Ainsi s'effondra, peu à peu, dans la ruine et l'affaiblissement intellectuel, sous le règne de Charles VI, la race carolingienne et quasi-princière des Mercœurs.

(1) Terrier de Montgâcon, Luzillat, Demolle, Maringues, etc... de 1392 à 1397, dressé par Jean de Montbardon, notaire à Maringues, et Toniguet Bessoles, sous la surveillance de Pierre Julien le Jeune, chancelier de Godefroy de Boulogne, seigneur de Montgâcon. (Arch. du Puy-de-Dôme. Nouv. acquis).—*Arch. nat. JJ.* 24e. *Littere conestabuli Arvernie.* (*Spicil. Brivat*, p. 123).

MARCELLIN BOUDET.

Digitized by Google

GÈLÉES PRINTANIÈRES
CHALEURS ESTIVALES ET SÉCHERESSE EN 1904

Par M. J.-R. Plumandon

Le Tableau qui résume les observations numériques de nos stations départementales n'est pas suffisant pour faire ressortir, comme elles le méritent, les anomalies remarquables qui ont donné à l'année 1904 un caractère exceptionnel. Il est bon de les mettre en évidence. Trois faits capitaux, dont les principales conséquences sont relatées en détail par nos correspondants, ont dominé la situation météorologique et par suite la production agricole : un printemps sans gelées tardives, un bel été avec des chaleurs trop prolongées, un temps général de sécheresse coupé par des périodes très pluvieuses.

Gelées printanières. — Dans notre région il est arrivé, trop fréquemment, qu'au commencement de mai les gelées tardives ont été encore assez fortes pour causer de véritables désastres agricoles. En 1904, à Clermont, la dernière gelée qui aurait pu occasionner des dégâts par son intensité s'est manifestée le matin du 14 mars, c'est-à-dire avant le début astronomique du printemps: on a observé, ce jour-là, —4°3 sous l'abri des thermomètres, et —8°6 à découvert près du sol gazonné. Il y eut ensuite quelques gelées inoffensives les matins des 19, 21, 26, 27 mars, et enfin le 11 avril, avec —1° sous l'abri pendant un temps très court, —5°3 près du sol et à découvert. Mais à cette époque les cultures de toute espèce n'avaient pas grand'chose à redouter, même d'un froid plus vif, et ces gelées ne leur firent

Digitized by Google

absolument aucun mal. Aussi la floraison des arbres fruitiers s'étant opérée en outre dans des conditions excessivement favorables, il en est résulté une production extraordinaire de tous les fruits : abricots, cerises, prunes, pêches, poires, pommes, etc.

Grandes chaleurs estivales. — Dès la seconde quinzaine de mai, la température de l'air, à l'ombre, atteignit des chiffres élevés, et l'on y trouve déjà quatre journées qui firent monter le thermomètre au-dessus de 30 degrés. Le mois de juin n'en eut que trois, mais juillet et août en ont fourni vingt-huit, dont vingt-sept entre le 8 juillet et le 17 août, c'est-à-dire dans un intervalle de quarante jours. C'est surtout cette persistance des grandes chaleurs plutôt que leur intensité, déjà remarquable cependant, qui a donné à ces chaleurs estivales un caractère excessif qu'elles montrent rarement.

L'excès de chaleur a encore été accentué presque constamment par une forte radiation solaire. Très souvent, en effet, le ciel est resté à peu près pur, et nous avons subi, au cours de ces deux mois si chauds, 32 journées de soleil continu, alors qu'un temps normal ne nous en impose que 13 ou 14.

En général, c'est du 16 au 19 juillet que les maxima thermométriques se sont produits dans nos différentes stations, où ils ont varié depuis 33° (Ménétrol) jusqu'à 40° (Saint-Beauzire). Il ne faut en excepter que ceux d'Ambert (39°), d'Orcines (33°), survenus le 18 août, et celui de Clermont (36°1) constaté le 17 juin.

Au point de vue physiologique, les chaleurs de cet été si anormal nous ont été rendues supportables par la faible *humidité relative* de l'air, car dans le milieu du jour et précisément à l'heure la plus chaude, l'hygromètre accusait en moyenne une fraction de saturation de 35 ou 36 centièmes seulement : une active évaporation cutanée atténuait les sensations calorifiques.

Digitized by Google

Sécheresse et pluies. — La sécheresse de 1904, dont l'agriculture et l'industrie se sont plaintes avec tant de raisons, est loin d'avoir eu des caractères identiques dans les diverses régions du département, même au point de vue purement météorologique, car la pluie n'a pas manqué partout au même degré. D'abord, si l'on n'envisage que la quantité totale d'eau tombée dans toute l'année, on trouve que non seulement cette quantité s'est montrée en beaucoup d'endroits très peu inférieure à sa valeur normale, mais encore qu'elle a été supérieure à celle que l'on a constatée en bien des années qui n'ont point passé pour des années de sécheresse. Ainsi Ambert, qui a noté 728 millimètres d'eau (normale = 829 m/m), n'en a reçu que 536 en 1890, 543 en 1893, 654 en 1894, 719 en 1895 et 716 en 1898. — Orcines, où l'on a relevé 1006 m/m d'eau (normale = 1004), a compté, depuis 1892, six années qui en ont donné moins : 1893 avec 832 m/m, 1894 avec 885, 1895 avec 930, 1896 avec 936, 1899 avec 940 et 1903 avec 983 m/m. — De même encore Clermont, où le pluviomètre a accusé 619 m/m de pluie (normale = 654 m/m pour la période de trente ans 1875-1904), n'en a reçu que 554 en 1877, 578 en 1878, 524 en 1881, 536 en 1883, 594 en 1884, 613 en 1887, 512 en 1890 (minimum), 580 en 1891, 563 en 1893, 556 en 1894 et 567 en 1898.

Ce ne sont donc pas toujours les années qui ont versé le moins de pluie qui figurent dans nos mémoires comme des années de sécheresse. Cette bizarrerie n'est qu'apparente, et provient de ce que ce n'est pas la seule considération de la quantité de pluie tombée dans une année qui permet de la classer ou non parmi les années de sécheresse. Il faut aussi tenir compte de la répartition des chutes de pluie dans le cours de l'année, de leur nature, et même des circonstances qui les ont précédées ou suivies. Si la pluie tombe surtout en hiver, ou encore dès le début du printemps, avant la période active de végétation, les sources

Digitized by Google

et les cours d'eau en profiteront, il est vrai, mais la plupart des cultures agricoles n'en tireront pas grand avantage, et cela ne les empêchera pas d'être exposées à souffrir en été de la sécheresse. Le résultat sera analogue si les chutes de pluie s'opèrent plus tard sous la forme d'ondées fréquentes mais peu copieuses, même en été sous celle d'averses torrentielles rares et plus ou moins locales, surtout si un soleil ardent les suit de trop près. Aussi l'opportunité des pluies, qui décuple leurs bons effets, joue un rôle considérable dans la gravité des sécheresses qui intéressent l'agriculture. Cela est vrai surtout dans un pays accidenté comme le département du Puy-de-Dôme, où la variété des cultures est telle, que la pluie nuit souvent à une région au moment même où elle en favorise une autre. C'est pour cela que les plaintes, même légitimes, des agriculteurs, ne sont pas toujours suffisantes pour faire apprécier une sécheresse à sa juste valeur.

La sécheresse de 1904 n'en a pas moins été très grande, d'autant plus qu'elle a eu plusieurs reprises, et qu'elle a porté sur sept mois de l'année, à des degrés variables, mais bien caractérisés. Cependant elle n'a pas causé à l'agriculture autant de mal qu'on en a craint à certains moments. Les industries qui sont fondées sur l'emploi de l'eau comme force motrice, ont été éprouvées pendant plus longtemps et ont peut-être souffert davantage.

A Clermont, l'année a présenté, dans son ensemble, trois périodes pluvieuses : février, qui a fourni 111 millimètres d'eau, c'est-à-dire trois fois plus qu'il n'en donne en moyenne ; — juin, qui en a versé $147^{m}/^{m}$ au lieu de 88 ; — et septembre $110^{m}/^{m}$ au lieu de 68. — Après chacune de ces époques pluvieuses est survenue la sécheresse, qui s'est surtout accentuée du 23 avril au 23 mai ($8^{m}/^{m}$ d'eau), du 1er juillet au 1er août ($11^{m}/^{m}$ d'eau), du 1er octobre au 3 décembre ($17^{m}/^{m}$ de pluie).

Dans les autres parties du département, pluies et sécheresses ont présenté une alternance analogue, mais avec

Digitized by Google

accentuation assez légère de la pluviosité dans toutes les régions montagneuses, et au contraire avec une forte exagération de la sécheresse dans la vallée de l'Allier et particulièrement dans toute la Limagne. — Toutefois, vers l'extrême Nord-Est, le pays qui avoisine les Bois-Noirs offre une particularité intéressante, car à Saint-Remy-sur-Durolle, outre le maximum d'ailleurs modérément accentué de février ($79^m/^m$), il se produit en avril un autre maximum ($186^m/^m$) bien plus important, et d'autant plus remarquable que presque partout ailleurs on constate plutôt un déficit de pluie. — Quant à l'aggravation de la sécheresse dans la vallée de l'Allier proprement dite et dans la Limagne, elle atteint la plus grande intensité en automne : durant les deux mois d'octobre et de novembre, on recueille seulement $18^m/^m5$ à Clermont, $18^m/^m$ à Pont-du-Château, $12^m/^m6$ au Breuil, $11^m/^m1$ à Ménétrol, $9^m/^m9$ à Aulnat (Bourdon), $7^m/^m$ à Chappes et $5^m/^m$ à Saint-Beauzire où il n'a pas plu du tout depuis le 1er octobre jusqu'au 23 novembre. Nous pouvons ajouter qu'à Pont-du-Château l'année entière n'a fourni que $465^m/^m$ d'eau pluviale, alors que la quantité normale atteint $643^m/^m$ d'après quinze années d'observations (1890-1904).

Les trois périodes de sécheresse, qui se sont produites, en somme, l'une au printemps, la seconde en été et la troisième en automne, ont eu naturellement de regrettables conséquences pour l'agriculture. Durant le mois de mai, toutes les cultures, sauf les arbres et la vigne, commencent à souffrir du manque d'eau : les prairies naturelles et artificielles végètent mal, les blés tallent peu et ne grandissent guère, les betteraves lèvent péniblement, et dans quelques terrains il est difficile de planter les pommes de terre.

Les pluies de juin qui arrivent alors remédient à peu près complètement à cette souffrance générale, et font surtout, très à propos, le plus grand bien aux plantes fourragères dont on tire quand même une récolte passable, abondante même dans quelques régions. — Malheureuse-

Digitized by Google

ment surviennent ensuite la sécheresse et les chaleurs persistantes de l'été qui, dès la fin de juillet, ont tout remis en mauvais état : le développement des pommes de terre et des betteraves est arrêté, surtout dans les terrains sablonneux ; les regains sont roussis, détruits dans les prairies non irriguées; les céréales, qui ont mûri trop vite, fournissent peu de paille, et en beaucoup d'endroits un grain assez mal nourri ; aussi, vers le milieu d'août, la vigne et les arbres fruitiers seuls avaient conservé une bonne apparence et maintenaient encore toutes leurs promesses.

Avec la période pluvieuse de septembre, une nouvelle amélioration générale se manifeste dans l'état des récoltes, mais alors il ne restait guère que les pâturages et les betteraves pour en profiter sérieusement. La vigne et les arbres fruitiers qui n'avaient été atteints par les maladies cryptogamiques ou par la sécheresse que dans les terrains tout à fait défavorables, ont donné d'excellentes récoltes, et paraissent au contraire s'être très bien trouvés de la chaleur et même de la sécheresse.

Enfin, la dernière sécheresse, la plus forte et la plus longue, sinon la plus néfaste, a commencé en octobre et a persisté jusqu'à la première quinzaine de février, après quelques légères atténuations à partir de décembre. Elle a peu éprouvé l'agriculture à cause de sa coïncidence avec la morte saison, mais cependant, surtout dans la plaine, elle a gêné les labours, retardé les semailles et ralenti la germination des céréales d'automne. Son plus mauvais effet a été de prolonger la disette d'eau, le faible débit des sources, des ruisseaux et des rivières, et par conséquent de nuire à tous les usages, à toutes les industries qui utilisent en abondance le précieux liquide.

La diminution extraordinaire du volume des eaux de l'Allier durant cette période peut servir, dans une certaine mesure, à donner une idée de l'importance de la sécheresse et aussi de sa généralité, au moins dans les pays d'où ces

Digitized by Google

eaux proviennent. Pendant les grandes crues, l'Allier débite environ 3,000 mètres cubes d'eau par seconde, à Pont-du-Château, et au moment des plus basses eaux ordinaires, son débit tombe à 7 ou 8 mètres cubes à Parentignat, près d'Issoire, à 11 mètres cubes à Pont-du-Château et à 12 mètres cubes environ à Joze. Vers le 15 novembre, au pont suspendu de Parentignat, le niveau de l'Allier se trouvait à 20 centimètres au-dessous de zéro de l'étiage, et, un peu en amont du pont, le courant d'eau passant tout entier par un étroit chenal très régulier, quelques mesures sommaires de profondeur et de vitesse me permirent d'évaluer à trois ou quatre mètres cubes par seconde le débit de la rivière. Quelques jours auparavant, à Joze, un peu au-dessus du perré qui protège le pont de fer, le volume d'eau roulé ne m'avait pas paru plus considérable qu'à Parentignat, malgré l'augmentation qu'il aurait dû subir par l'affluence de la Couze-Pavin, de la Couze-Chambon, de la Veyre, de l'Auzon et de l'Artière. Il est probable que cet appoint, qui est loin d'être négligeable dans les conditions normales, se trouvait annihilé par l'évaporation dans l'air et par l'absorption effectuée, soit au fond du lit, soit le long des rives.

Il faut ajouter que ce n'est pas seulement dans le département du Puy-de-Dôme que l'année 1904 a eu un caractère général de sécheresse. Il en a été de même dans presque toute la France, ainsi que dans la plus grande partie de l'Europe occidentale, avec des atténuations ou des aggravations régionales plus ou moins marquées.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

(Ancienne Société d'Émulation de l'Auvergne)

Fondée en 1884

Siège social : rue Bardoux, 12, à Clermont-Ferrand.

Conseil d'Administration :

(1904-1907)

Président : M. G. Bonnefoy, conseiller général.

Vice-Présidents : MM. Côte-Blatin, conseiller général; docteur Hospital; Lecoq, conseiller général; Du Ranquet.

Secrétaire général-archiviste : M. Accarias, professeur à l'Ecole supérieure professionnelle.

Secrétaires des séances : MM. Eusébio, professeur au lycée Blaise-Pascal, et Lauby, licencié ès sciences.

Trésorier : M. J.-B. Mathieu, ancien notaire.

Trésorier-adjoint : M. N.

Délégué des membres adjoints : M. N.

Font également partie du Conseil d'administration : MM. les docteurs Chibret et Gautrez, anciens présidents.

Comité de publication :

Président : M. G. Rouchon.

Secrétaires : MM. Bréhier et Glangeaud.

Membres du Comité : MM. Audollent, Brunhes, Bruyant, Ulysse Chabrol, abbé Chamboissier, Chavastelon, Colombier, Constantin, Desdevises du Dezert, E. des Essarts, Paul Gautier, Joyau, Laude, Menat, Pineau, docteur de Ribier et A. Vernière.

Digitized by Google

Membres d'honneur :

MM. les Sénateurs et Députés des six départements de l'Académie de Clermont.

M. le Général commandant le 13e Corps d'armée.

M. le Premier Président et M. le Procureur général près la Cour d'appel de Riom.

M. le Préfet du Puy-de-Dôme.

Monseigneur l'Évêque de Clermont.

M. le Recteur de l'Académie.

M. le Président du Conseil général du Puy-de-Dôme.

M. le Maire de Clermont.

M. le Président du Tribunal civil.

M. le Président de la Chambre de Commerce.

M. le Président du Tribunal de Commerce.

M. Alluard, doyen honoraire de la Faculté des Sciences.

M. Gasquet, directeur général de l'instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique.

M. le Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont.

MM. Boule, Bouquet de la Grye, Paul Bourget, Henri Doniol, Fouqué, Alfred Lacroix, colonel Laussedat, Michel Lévy, Pierre de Nolhac et docteur Roux.

Présidents de la Société :

1898-1901. — M. le Dr Chibret.
1901-1904. — M. le Dr Gautrez.
1904-1907. — M. G. Bonnefoy, conseiller général.

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

(1905)

Membres titulaires :

A

MM.

ACCARIAS, professeur à l'École supérieure professionnelle, rue Ballainvilliers, 35, Clermont.

ACHARD, receveur de l'Enregistrement, Huriel (Allier).

ALBERT, vice-président du Tribunal civil, rue Saint-Louis, 24, Clermont.

ALLARD, propriétaire, rue Blatin, 85, Clermont.

ALLUARD, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, place de Jaude, 22 *bis*, Clermont.

AMBLARD, propriétaire, rue de l'Oratoire, 6, Clermont.

ARCY (Comte d'), rue Pascal, 22, Clermont.

ARNOLD (Mlle), professeur à l'École normale d'institutrices de Clermont, Royat (Puy-de-Dôme).

ASSÉZAT, conseiller de Préfecture, place de Jaude, 18, Clermont.

ASTEL Henri, propriétaire, cours Sablon, 7, Clermont.

AUDOLLENT, professeur à l'Université, Chamalières (Puy-de-Dôme).

AYMAR Alphonse, contrôleur des Contributions directes, boulevard Gergovia, 15, Clermont.

B

BAISLE, banquier, rue Blatin, 37, Clermont.

BALME DU GARAY, conseiller à la Cour d'appel, Riom (Puy-de-Dôme).

BARADUC (Le docteur), Montaigut-en-Combrailles (Puy-de-Dôme).

BARADUC, pharmacien, Le Mont-Dore (Puy-de-Dôme).

BARANTE (Le baron de), château de Barante, près Thiers (Puy-de-Dôme).

BARBIN, ancien négociant, rue Blatin, Clermont.

Digitized by Google

MM.

BARDET (Le docteur), rue du Port, 38, Clermont.
BARDOUX Jacques, docteur ès lettres, rue de Montaigne, 23, Paris.
BASSE Maurice, avocat, rue de Maringues, 2, Clermont.
BASSE, Roger, avocat, rue de Riom, 9, Clermont.
BASTIDE (Le docteur), avenue Charras, 9, Clermont.
BATUT (Le docteur), rue Montlosier, 33, Clermont.
BAUDOIN (Le docteur), rue Blatin, 20, Clermont.
BAUDONNAT, agent voyer, rue de l'Hôtel-Dieu, Clermont.
BAUDONNAT, agent voyer et maire de Royat (Puy-de-Dôme).
BAUDRY Edouard, négociant Chamalières, (Puy-de-Dôme).
BAUDRY, directeur des mines, Messeix (Puy-de-Dôme).
BAUDUIN, professeur de sténographie, rue Saint-Genès, 32, Clermont.
BEAUMONT, directeur des Contributions indirectes, rue Blatin, 57, Clermont.
BEAL (L'abbé), curé de Brassac-les-Mines (Puy-de-Dôme).
BÉQUIGNON, inspecteur d'Académie, Clermont.
BELLET Louis, imprimeur, avenue Carnot, 4, Clermont.
BELLŒUF-JOAL, propriétaire, rue Montlosier, 15, Clermont.
BELMONT (Monseigneur), évêque de Clermont.
BIDET, ancien notaire, Monferrand (Puy-de-Dôme).
BIÉLAWSKI J.-B., percepteur en retraite, Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme).
BILLARD (Le docteur), rue des Gras, 30, Clermont.
BILLIET, percepteur, Montluçon (Allier).
BOCAVE, professeur au lycée Blaise-Pascal, rue de Strasbourg, Clermont.
BONNEFOY Georges, conseiller général et maire de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme), cours Sablon, 39, Clermont.
BONNET Michel, avoué, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1, Clermont.
BORY, président à la Cour d'appel, Amiens (Somme).
BOUDET Marcellin, conseiller honoraire de Cour d'appel, rue Blatin, 65, Clermont.
BOSVIEUX Martial, agréé, rue André-Moinier, 2, Clermont.
BOUCHER Adolphe, directeur en retraite de la succursale de la Banque de France, place Gaillard, Clermont.
BOUCHET Antoine, juge suppléant, Issoire (Puy-de-Dôme).
BOUDAL (L'abbé), curé de Murols (Puy-de-Dôme).
BOYER Félix, propriétaire, rue Blatin, 6, Clermont.
BOYER-ROCHEFORT, maire de Murols (Puy-de-Dôme).
BRÉCHARD (L'abbé), curé d'Aubière (Puy-de-Dôme).

Digitized by Google

MM.

BRÉHIER, professeur à l'Université, avenue de Royat, 12, Chamalières (Puy-de-Dôme).

BRÉVIÈRE, conservateur des hypothèques, Ambert (Puy-de-Dôme).

BREYTON, négociant, rue Saint-Louis, 8, Clermont.

BROSSON, propriétaire, Malauzat, commune de St-Genès-l'Enfant (Puy-de-Dôme).

BRUNHES, professeur à l'Université, rue Montlosier, 37, Clermont.

BRUNET, économe du lycée Blaise-Pascal, Clermont.

BRUNEAU (L'abbé), secrétaire général de l'Évêché, Clermont.

BRUYANT, professeur suppléant à l'Ecole de médecine, adjoint au maire de Clermont, rue Gaultier-de-Biauzat, 26.

BURGUET (Mlle), directrice de l'Ecole primaire supérieure, Clermont.

C

CAILLEUX, capitaine en retraite, conseiller municipal, Riom (Puy-de-Dôme).

CARCASSONNE Arthur, négociant, rue Neuve, 24, Clermont.

CARON Ernest, procureur général près la Cour d'appel, Riom (Puy-de-Dôme.

CARON (Mlle), directrice du lycée de jeunes filles, Clermont.

CASSAN Francisque, propriétaire, place d'Espagne, 6, Clermont.

CAYON-LÉOPOLD, photographe, rue Saint-Louis, 21, Clermont.

CAZAL (Le Docteur du), rue Blatin, 39, Clermont.

CELLIER, propriétaire, cours Sablon, 17, Clermont,

CELME, banquier, président du Conseil des Prud'hommes, place de Jaude, 30, Clermont.

CHABROL Ulysse, propriétaire, cité Chabrol, Clermont.

CHABROL (Le comte de), ancien député, Jozerand (Puy-de-Dôme).

CHALUS Maurice, banquier, rue Montlosier, 11 *bis*, Clermont.

CHAMBOISSIER (L'abbé), supérieur du Petit-Séminaire, Clermont.

CHANSON, directeur du Pensionnat, passage Godefroy-de-Bouillon, Clermont.

CHARMAT Louis, propriétaire, avenue Carnot, Clermont.

CHAMERLAT Victor, député du Puy-de-Dôme et maire de Courpière (Puy-de-Dôme).

CHARRIN, directeur de la succursale de la Banque de France, cours Sablon, 15, Clermont.

CHASSAGNE, avocat, Montmorillon (Vienne).

CHAVASTELON, professeur à l'Université, boulevard Gergovia, 12, Clermont.

Digitized by Google

MM.

CHAUDESSOLLES Félix, avocat, rue de Latour-d'Auvergne, 8, Clermont.

CHAZELLES (DE), conseiller général, rue Grégoire-de-Tours, 19, Clermont.

CHEYLUD E., pharmacien, La Roche-Chalais (Dordogne).

CHIBRET (Le docteur), rue d'Amboise, 5, Clermont,

CHOMETTE, juge honoraire, rue Pascal, 2, Clermont.

CHOMETTE (L'abbé), curé d'Arlanc (Puy-de-Dôme).

CHOPART Emmanuel (Le docteur), Vichy (Allier).

CHRISTOPHLE, président de la Société d'horticulture, rue Pascal, 2, Clermont.

CLAUSELS Clodomir, avocat, Riom.

CLÉMENT, conseiller à la Cour d'appel, Riom.

CLUZEL (L'abbé), curé de Saint-Joseph, Clermont.

COIFFIER Joseph, avocat, docteur en droit, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1, Clermont.

COL, professeur adjoint à l'Ecole de Médecine de Nantes (Loire-Inférieure),

COLAS DE CHATELPERRON, propriétaire, place Delille, 16, Clermont.

COLOMB, trésorier-payeur général du département du Puy-de-Dôme, rue Bardoux, 12, Clermont.

COLOMBIER M., avocat, rue André-Moinier, 1, Clermont.

COMBAUD Albert, archiviste adjoint, rue de l'Echo, 1, Clermont.

COMBE, secrétaire de l'Académie, rue Bonnabaud, 12, Clermont.

CONCHON (Le docteur), place Michel-de-l'Hospital, 7, Clermont.

CONSTANTIN, professeur au lycée Blaise-Pascal, rue des Hospices, 6, Clermont.

CÔTE-BLATIN, conseiller général, cours Sablon, 9, Clermont.

COUTOLLEAU Pierre, professeur, Angers (Maine-et-Loire).

COUSTY, percepteur de Gerzat, rue de Billom, 9, Clermont.

COVILLE A., recteur de l'Académie, palais des Facultés, Clermont.

CRÈGUT (L'abbé Régis), aumônier du collège Michel-de-l'Hospital, Riom.

CROUZY Daniel, notaire, rue de la Treille, 5, Clermont.

D

DAUDE, avoué, Saint-Flour (Cantal).

DEFRETIN, ingénieur-constructeur, rue André-Moinier, Clermont.

DELMAS Jean, place de l'Hôtel-de-Ville, 21, Aurillac (Cantal).

DELORT, professeur honoraire de l'Université, Cosne (Nièvre).

Digitized by Google

MM.

DEMNARD, notaire, petite rue de Notre-Dame-du-Port, Clermont.
DELPY, avocat général, Riom.
DEPEIGES, substitut du Procureur général, Riom.
DESAYMARD Joseph, négociant, rue Neuve, 8, Clermont.
DESCŒUR (l'abbé), chef d'iustitution, rue du Bac, 102, Paris.
DESDEVISES DU DEZERT, professeur à l'Université, 5, avenue de Royat, Chamalières (Puy-de-Dôme).
DIENNE (comte de), château de Cazideroque (Lot-et-Garonne).
DONIOL Henri, directeur honoraire de l'Imprimerie Nationale, rue Pierre-Charron, 66, Paris.
DONY Eugène, négociant, rue des Gras, 25, Clermont.
DROUIN, directeur des Contributions directes, rue Bardoux, 17, Clermont.
DUBOIS (Le Docteur), avenue de l'Observatoire, 6, Clermont.
DUBOIS Augustin, docteur ès lettres, Margny-Compiègne (Oise).
DUCHARNE (Mme veuve), propriétaire, Clermont.
DUCHASSEINT Louis, licencié en droit, Lezoux (Puy-de-Dôme).
DUCROS DE SAINT-GERMAIN (Mme veuve), propriétaire, Clermont.
DUMONT, directeur du journal " *L'Avenir du Puy-de-Dôme* ", rue du Port, 15, Clermont.
DURIF, chef de bureau à la Préfecture, Clermont.
DUSSOPT, horloger, rue de l'Hôtel-de-Ville, Clermont.

E

ESBRAYAT, château de Sarland, par Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme).
ESSARTS (DES) Emmanuel, doyen de la Faculté des lettres, 87, rue Blatin, Clermont.
EUSÉBIO, professeur au lycée Blaise-Pascal, boulevard Lafayette, Clermont.

F

FABRE, agréé et maire de Clermont, place Thomas, 10, Clermont.
FARGETTE Alexandre, ancien négociant, place d'Espagne, 10, Clermont.
FAUCON Maurice, ancien membre de l'Ecole Française de Rome, Arlanc (Puy-de-Dôme).
FAUCON, antiquaire, avenue de Royat, Chamalières (Puy-de-Dôme).
FAURE, ancien avoué, avenue de la Gare, 1, Clermont.
FAVROT, notaire, place Gaillard, 6, Clermont.
FAYOT Arsène, médecin dentiste, rue Blatin, 9, Clermont.

Digitized by Google

MM.

FÉOUX, secrétaire général de la mairie, rue du Port, 27, Clermont.

FÉRY D'ESCLANDS G., conseiller à la Cour d'Appel, Riom.

FERRY, propriétaire, avenue de Royat, 89, Clermont.

FESQ (Le Docteur), maire, Aurillac (Cantal.

FOISSET, avoué, adjoint au maire de Clermont, place Thomas, 10, Clermont.

FONLUPT (Mlle), directrice du pensionnat Saint-Pierre, Clermont.

FONTAINE, contrôleur en retraite des Contributions directes, 75, rue Blatin, Clermont.

FONTBERTASSE, propriétaire, ancien adjoint au maire, Clermont.

FOUILLOUX (Mlle) Amélie, inspectrice départementale, Clermont.

FOURNIER, commis d'académie, licencié ès lettres, avenue de la Poudrière, 20, Clermont.

FOURNIER Georges, propriétaire, rue des Jacobins, 32, Clermont.

FOURNIER, commis des Domaines, Tananarive (Madagascar).

G

GAFFIOT, professeur au lycée Blaise-Pascal, rue Saint-Genès, 32, Clermont.

GAGNIÈRE, pharmacien, rue Ballainvilliers, 6, Clermont.

GARNIER Emile, banquier, rue Blatin, 6, Clermont.

GAUTHIER Paul, conservateur du musée Lecoq, rue Bardoux, 15, Clermont.

GAUTREZ (Le docteur), cours Sablon, 41, Clermont.

GENDRAUD Alfred, peintre-photographe, rue d'Assas, 3, Clermont.

GENESTINE F., négociant, place Lamartine, 78, Clermont.

GERBER M., chimiste, rue Gaultier-de-Biauzat, 22, Clermont.

GERODIAS, propriétaire, avenue de Vercingétorix, 4, Clermont.

GIPOULON, docteur en droit, place Lamartine, 78, Clermont.

GIRARD, professeur au lycée Blaise-Pascal, Clermont.

GIRAUD, maître de conférences à la Faculté des sciences, Clermont.

GIROD J.-J., professeur au lycée Blaise-Pascal, 8, rue de l'Hôtel-Dieu, Clermont.

GIRODIAS J.-L., propriétaire, place de Jaude, 42, Clermont.

GLANGEAUD, professeur à l'Université, boulevard Gergovia, 11 bis, Clermont.

GOURBEYRE (Le docteur), Ambert (Puy-de-Dôme).

GOYARD (l'abbé), vicaire, Marcillat-d'Allier (Allier).

GRASSET (Le docteur), Riom (Puy-de-Dôme).

GRAVIER (l'abbé), vicaire à l'église des Minimes, rue Blatin, 18, Clermont.

Digitized by Google

MM.

GROS, pharmacien, place Delille, 13.

GUILLEMIN (Le docteur), rue du Port, 17, Clermont.

GUYOT-LAVALINE, ancien sénateur du Puy-de-Dôme, ancien président du Conseil général, Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme).

H

HAUTERIVE (D'), vice-président de la société d'Horticulture, château d'Hauterive, par Issoire (Puy-de-Dôme).

HERBAULT, inspecteur d'académie honoraire, rue Blatin, 42, Clermont.

HOSPITAL (Le docteur), rue Sainte-Claire, 22, Clermont.

HOSPITAL J., principal du Collège, Treignac (Corrèze).

HOSTEING, proviseur du lycée Blaise-Pascal, Clermont.

HUGUET Adrien, notaire, Billom (Puy-de-Dôme).

I-J-K

JALENQUES E., procureur général, Rouen (Seine-Inférieure).

JALOUSTRE Elie, percepteur en retraite, rue Montlosier, 55, Clermont.

JANTON René, conducteur principal des Ponts et Chaussées, rue Fontgiève, 12 bis, Clermont.

JAUBERT, receveur municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, Clermont.

JAUSIONS, directeur de l'Enregistrement, place Delille, 13, Clermont.

JOURDE Vital, pharmacien, Courpière (Puy-de-Dôme).

JOYAU E., professeur à l'Université, rue Antoine-d'Auvergne, 10, Clermont.

L

LABORDE A., proviseur du Lycée, Albi (Tarn).

LAMBERT François, professeur au Collège, Péronne (Somme).

LAMOTTE, maître de conférences à la Faculté des Sciences, rue de Beaulieu, 3, Chamalières (Puy-de-Dôme).

LANGARD Aimé, ancien principal du collège Michel-de-l'Hospital, avenue de la Croix-Morel, 18, Clermont.

LANIAL H., professeur au lycée Banville, Moulins (Allier).

LAPORTE fils, architecte, rue Fléchier, 5, Clermont.

LASCOMBE, directeur du musée et de la bibliothèque de la ville, Le Puy (Haute-Loire).

LAUBY, licencié ès sciences, rue Dallet, 7, Clermont.

Digitized by Google

MM.

LAUDE, bibliothécaire de l'Université, Clermont.

LAVAL (NICOLAÏ DE), président de la Société Centrale d'Agriculture, place Michel-de-l'Hospital, 3, Clermont.

LAVERGNE (DE), propriétaire, place Michel-de-l'Hospital, 7, Clermont.

LAYÉ, directeur du jardin Lecoq, avenue Vercingétorix, 2, Clermont.

LEBASTARD Paul, inspecteur principal adjoint au P.-L.-M., en retraite, villa Janine, Royat (Puy-de-Dôme).

LE BLANC Paul, Brioude (Haute-Loire).

LEBOYER Georges, bibliothécaire adjoint de l'Université, glacis de la Poterne, 2, Clermont.

LÉBRALY, professeur en retraite du lycée Blaise-Pascal, rue Victor-Hugo, 11, Clermont.

L'EBRALY, avocat, cours Sablon, 45, Clermont.

LECLERC Guillaume, entrepreneur, boulevard Lafayette, 27, Clermont.

LECOQ Henri, conseiller général, Les Chaumes-du-Puy, par Menat (Puy-de-Dôme).

LE MARCHAND DE TRIGON (Le docteur), avenue de la Gare, Royat.

LESMARIS L., ancien notaire, rue Pascal, 24, Clermont.

LENOIR Maurice, publiciste, rue Damrémont, 14, Paris.

LETURCQ, président du tribunal de commerce, Moulins (Allier).

LEPETIT (Le Docteur), rue Saint-Genès, 32, Clermont.

LESGOUVÉ, juge au tribunal civil, rue Blatin, 49, Clermont.

LIEBAERT, ancien directeur de l'usine de Bourdon, boulevard Gergovia, 63, Clermont.

LOIRET, ingénieur des mines, boulevard Gergovia, 19, Clermont.

LUNANT, principal clerc de notaire, Clermont.

LUSUY Joseph (l'abbé), vicaire général, rue Fléchier, Clermont.

M

MACHEBEUF Auguste, banquier, rue Blatin, 6, Clermont.

MAIGRON, maitre de conférences à la Faculté des Lettres, rue du Petit-Lycée, 6, Clermont.

MALLY (Le docteur), rue Blatin, 43, Clermont.

MANDRILLON César, ancien négociant, Chamalières (Puy-de-Dôme).

MANGEREL Maxime, conseiller général et maire, Pionsat (Puy-de-Dôme).

MARCOMBES, procureur de la République, Pithiviers (Loiret).

MARMAY Léonce, professeur de rhétorique en congé, place Michel-de l'Hospital, 7, Clermont.

Digitized by Google

MM.

MARIE Alexandre, ancien agréé, rue Gonod, Clermont.

MARRET Charles, courtier, juré d'assurances près la Bourse de Paris, rue du 4-Septembre, 11, Paris.

MARTIN Fernand, avocat, Randan (Puy-de-Dôme).

MATHIEU Jean-Baptiste, ancien notaire, cours Sablon, 5, Clermont.

MATHIEU Camille, professeur de musique, rue Pascal, 11 bis, Clermont.

MAUBLANC, professeur au lycée Blaise-Pascal, place Michel-de-de-l'Hospital, 5, Clermont.

MAURIN (Le docteur), rue Massillon, 1, Clermont.

MÈGE Francisque (Mme veuve), Clermont.

MENAT, directeur de l'Ecole supérieure professionnelle, rue Sidoine-Apollinaire, 33, Clermont.

MICHELIN E., manufacturier, rue du Nord, 15, Clermont.

MILLET, avocat, Riom.

MILLIET, pharmacien, boulevard Desaix, Clermont.

MONTÉLÉON, pharmacien, place Saint-Pierre, 20, Clermont.

MONT-LOUIS, imprimeur, directeur du journal " *Le Moniteur du Puy-de-Dôme* ", rue Barbançon, Clermont.

MORIN, ancien président du Tribunal de Commerce, Chamalières (Puy-de-Dôme).

MORIN, avoué, rue des Gras, 11, Clermont.

MOUREYRE (Le docteur), rue Saint-Louis, 23, Clermont.

MULET Victor, propriétaire, rue Blatin, 30, Clermont.

MUNSCH, ancien notaire, rue du Petit-Lycée, 6, Clermont.

N

NERVO (Le baron de), rue de Marignan, 17, Paris.

NOLHAC (de), conservateur du musée de Versailles, Versailles (Seine-et-Oise).

NUGER, ancien avoué, rue Montlosier, 15, Clermont.

O

OLIER Hippolyte, contrôleur des Contributions directes, avenue de la Gare, 15, Clermont.

OSSAYE Arthur, ancien négociant, avenue de Royat, 20, Chamalières (Puy-de-Dôme).

OURCEYRE, professeur de mathématiques, boulevard Gergovia, Clermont.

OUVRARD, proviseur honoraire, La Roche-sur-Yon (Vendée).

Digitized by Google

P-Q

MM.

PAGÈS-ALLARY, ingénieur, Murat (Cantal).
PAJOT Casimir, avocat, cours Sablon, 14, Clermont.
PARDOUX Jules, aux Ancizes-Comps (Puy-de-Dôme).
PASCAL Louis, rue de Strasbourg, 16, Courbevoie (Seine).
PEDON, commis au secrétariat de l'Académie, Clermont.
PELLET, avocat, Ambert (Puy-de-Dôme).
PERCEAU, avoué, rue d'Enfer, 3, Clermont.
PÉTIOT Barthélemy, professeur au lycée Blaise-Pascal, Clermont.
PINEAU, professeur à l'Université, villa Rocheclose, Chamalières (Puy-de-Dôme).
PINGUET (l'abbé), curé de Saint-Denis-Combarnazat (Puy-de-Dôme).
PINGUSSON, négociant, rue Blatin, 43, Clermont.
PIOLLET (Le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Clermont.
PLAINCHANT G., avocat, rue de Villars, 8, Moulins (Allier).
PLANCHARD (Le docteur), rue La Tour-d'Auvergne, 8, Clermont.
PLANEIX (l'abbé), supérieur des Missionnaires, place des Carmes-Déchaux, Clermont.
PLUMANDON J.-R., météorologiste, conseiller municipal, rue de Rabanesse, Clermont.
POIRET, secrétaire général de la mairie en retraite, place Delille, 19, Clermont.
POMMEROL, avocat, Gerzat (Puy-de-Dôme).
PONS Théodore, juge au Tribunal civil, rue Savaron, 15, Clermont.
PORTE (Mme veuve), Chamalières (Puy-de-Dôme).
POURCHER, notaire, rue Ballainvilliers, 7, Clermont.
PRUNIÈRE Marius, conseiller municipal, rue Blatin, 65, Clermont.
PYTHON, avoué, rue Blatin, 26, Clermont.

R

RALLIER, propriétaire, Veyre (Puy-de-Dôme).
RAMADOUT, inspecteur principal au P.-L.-M., avenue de la Gare, Clermont.
RANQUET (DU) Henry, archéologue, rue Savaron, 9, Clermont.
RAVEL, professeur au lycée Blaise-Pascal, rue des Hospices, 6, Clermont.
RAYNAUD (l'abbé), curé de Notre-Dame du Port, Clermont.
RELLIER Emile, avocat, place Lecoq, 17, Clermont.
RENON, notaire, rue des Chaussetiers, 31, Clermont.

Digitized by Google

MM.

RIBEROLLES (l'abbé), chanoine, rue d'Enfer, 3, Clermont.

RIBEYRE Lucien, rue Morel-Ladeuil, Clermont.

RIBIER (Le docteur DE), avenue de Royat, Chamalières (Puy-de-Dôme).

RIBOU-COLLAY. ancien libraire, rue Delarbre, 22, Clermont.

RICHARD Henri, industriel, boulevard Pasteur, Clermont.

ROCHER (Le docteur), professeur à l'École de médecine, avenue de la Gare, Royat.

ROCHETTE, secrétaire de l'Université, Lille (Nord).

ROCHON (Le docteur), rue du Terrail, Clermont.

ROGIER Albin, ancien notaire, rue Pascal, 24, Clermont.

ROGIER Gabriel, notaire, rue d'Assas, 1, Clermont.

RONGIER E., greffier en chef du Tribunal civil, avenue de Royat, Chamalières (Puy-de-Dôme).

RONSERAIL, rédacteur au journal "*Le Moniteur du Puy-de-Dôme*", Clermont.

ROTURO, employé à la préfecture, place de Jaude, 35, Clermont.

ROUBEROL Franck, ingénieur, Vénézuela (Amérique du Sud).

ROUBILLE Joseph, propriétaire, rue du Port, 23, Clermont.

ROUCHON Gilbert, archiviste du département du Puy-de-Dôme, rue Fontgiève, 21, Clermont.

ROUCHON Louis, architecte, rue Fontgiève, 21, Clermont.

ROUVEIX (Le docteur), Saint-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme).

ROUVRAY (DE), inspecteur adjoint des Eaux et Forêts, 19, rue de Riom, Clermont.

ROUX Pierre, percepteur, rue Montlosier, 65, Clermont.

ROUX Ferdinand, ancien magistrat, château de Javode, par Issoire, (Puy-de-Dôme).

ROUX (Le docteur), Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme).

ROUX Olivier, propriétaire, Artonne (Puy-de-Dôme).

RUPRICH-ROBERT, architecte en chef des monuments historiques, rue Vavin, 8, Paris.

S

SADOURNY, juge au Tribunal civil, place Delille, 14, Clermont.

SAINT-RAME (Mme veuve), propriétaire, Clermont.

SALVETON, maire, Nonette (Puy-de-Dôme).

SALZE, président du Tribunal de Commerce, rue André-Moinier, 12, Clermont.

SARCIRON-RAINALDY, propriétaire, Le Mont-Dore (Puy-de-Dôme).

Digitized by Google

MM.

SARDIER, avoué, Riom (Puy-de-Dôme).

SARRUT, licencié ès lettres, rue Pascal, 24, Clermont.

SAUZET, architecte départemental, rue Blatin, 67, Clermont.

SEIGNOBOSC, contrôleur des mines, avenue de Vercingétorix, 18, Clermont.

SERVANT, propriétaire du Grand Hôtel, Royat (Puy-de-Dôme).

SIBAUD Irenée, officier de marine en retraite, rue de l'Hôtel-Dieu, 23, Clermont.

SICARD, avocat, rue Bardoux, 19, Clermont.

SINTUREL, professeur à l'Ecole primaire supérieure, Murat (Cantal).

Société pour la propagation des Connaissances utiles de l'Allier, Moulins (Allier).

Société d'Emulation de l'Allier, Moulins.

SOULACROUP J., professeur de musique, rue Pascal, 17 bis, Clermont.

T-U

TALLON Henri, avocat, rue Montlosier, 25, Clermont.

TAILLANDIER (Mme), Clermont.

TARRIEUX (DE), propriétaire, rue Blatin, 27, Clermont.

TARRIEUX (DE), chef de division au P.-L.-M., rue Saint-Lazare, Paris.

TARTIÈRE J.-B., inspecteur primaire, boulevard Lafayette, 8, Clermont.

TEILHARD Emmanuel, archiviste-paléographe, place Michel-de-l'Hospital, 9, Clermont.

TEILLARD Cirice, ingénieur des Arts et Manufactures, rue Blatin, 21, Clermont.

THAVE, conseiller général, Ris (Puy-de-Dôme).

TIRAT, professeur au lycée de Tulle (Corrèze).

TISSERAND (Mme veuve), propriétaire, Clermont.

TISSEYRE, propriétaire de l'hôtel de la Poste, place de Jaude, 2, Clermont.

TIXIER-AUBERGIER, avocat, boulevard Gergovia, 23, Clermont.

TIXIER, pharmacien, Saint-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme).

TIXIER (Le docteur), place Michel-de-l'Hospital, 11, Clermont.

THOMAS, professeur à l'Université, Clermont.

TOURNEUR, notaire, Champeix (Puy-de-Dôme).

TOUTÉE Emilien, propriétaire, place Michel-de-l'Hospital, 13, Clermont.

Digitized by Google

V-W

MM.

VAZEILLES, avocat, rue Montlosier, 21, Clermont.

VENDRYÈS, maître de conférences à la Faculté des Lettres, 32, rue Bansac, Clermont.

VERDIER, conseiller à la Cour d'Appel, Riom (Puy-de-Dôme).

VERNÉJOULS (DE), pasteur de l'Eglise réformée, rue Montlosier, 13, Clermont.

VERNIÈRE Antoine, Ménétrol, par Riom (Puy-de-Dôme).

VERT Paulin, entrepreneur, avenue Carnot, Clermont.

VIALLEFOND, industriel, place de Jaude, 56, Clermont.

VIEILLARD C., pharmacien, rue de Trévise, 30, Paris.

VIGENAUD (Le docteur), conseiller municipal, place Gaillard, 6, Clermont.

VIGNANCOUR, avocat, place Delille, 14, Clermont.

VILLECHAISE, négociant, rue Saint-Genès, 1, Clermont.

VINAY, ingénieur des Ponts et Chaussées, Saint-Flour (Cantal).

WEYER Victor, ingénieur, rue de Verneuil, 9, Paris.

WURTZ, professeur au lycée de Tulle (Corrèze).

X-Y-Z

ZELLER, recteur honoraire de l'Académie de Clermont, villa Marietta, place Michel-Ange, Nice (Alpes-Maritimes).

Membres Correspondants

MM.

BELARD Léon, attaché aux Ponts et Chaussées, rue du Collège, 8, Saint-Flour (Cantal).

LAVERGNE, instituteur, Maurs (Cantal).

RODHE, juge au Tribunal civil, Murat (Cantal).

Membres Adjoints

BIGNAT, étudiant en médecine, rue du Port, 2, Clermont.

BRAVARD, instituteur à Saint-Gervais-sous-Meymont, par Olliergues (Puy-de-Dôme).

BRÉCHARD, instituteur, Le Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme).

CHAVANNAT, instituteur à l'école de Fontgième, Clermont.

Digitized by Google

DÉSAYMARD fils, licencié ès lettres, rue Neuve, Clermont.
DUGNAS, commis à l'Inspection académique, Clermont.
FAUCHER, instituteur (école de la rue Bansac), Clermont.
FRIC René, Clermont.
GARDE, préparateur à la Faculté des Sciences, Clermont.
JAY fils, rue Massillon, Clermont.
MARCHAL, instituteur, Clermont.
PÉLISSIER, instituteur, Clermont.
RANDOIN Arthur-Ferdinand, étudiant, Etroussat (Allier).
REFOUVELET, rue Abbé-Girard, 10, Clermont.
RIGOULET, instituteur au Chambon, par Fournols-d'Auvergne (Puy-de-Dôme).
THÉPENIER Alfred, étudiant en pharmacie, Clermont.
VALLADON, instituteur, Chamalières (Puy-de-Dôme).

Pour faire partie de la Société, il suffit d'être présenté par deux membres ; aucune condition spéciale n'est exigée. La cotisation annuelle, partant du 1er janvier de chaque année est de : 10 fr. pour les membres titulaires ; 6 fr. pour les membres correspondants et 5 fr. pour les membres adjoints (étudiants et instituteurs). Les membres reçoivent gratuitement la *Revue d'Auvergne* et les différentes publications de la Société, c'est-à-dire le *Bulletin de l'Université* et les *Mémoires* que la Société publiera chaque année.

L'abonnement à la *Revue d'Auvergne* et au *Bulletin de l'Université*, pour les personnes étrangères à la Société, est de 10 fr. pour toute la France, 12 fr. pour l'Etranger. Le prix de chaque fascicule, (6 par an) est de 2 fr. pour la France et de 3 fr. pour l'Etranger.

Pour les communications, s'adresser à :

MM.

G. BONNEFOY, président de la Société, cours Sablon, 39, Clermont.
G. ROUCHON, président du Comité de publication, rue Fontgiève, 21, Clermont.
ACCARIAS, secrétaire général-archiviste, rue Ballainvilliers, 35, Clermont.
J.-B. MATHIEU, trésorier, cours Sablon, 5, Clermont.

Digitized by Google

Echanges

La Société des Amis de l'Université de Clermont adresse, à titre d'échange, la *Revue d'Auvergne* aux établissements et sociétés ci-après :

FRANCE ET COLONIES

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
Société Archéologique et Historique de la Charente, Angoulême (Charente).
Société de la Haute-Auvergne, Aurillac (Cantal)
Société d'Histoire naturelle d'Autun (Saône-et-Loire).
Académie de Vaucluse, Avignon (Vaucluse).
Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze, Brive (Corrèze).
Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux, Bordeaux (Gironde).
Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
Archives du département du Puy-de-Dôme, Clermont.
Bibliothèque municipale et universitaire de Clermont.
Bibliothèque du lycée Blaise-Pascal, Clermont.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont.
Revue Bourguignonne de l'Enseignement supérieur, Dijon (Côte-d'Or).
Société des Sciences médicales de Gannat, Gannat (Allier).
Société d'Etudes des Hautes-Alpes, Gap (Hautes-Alpes).
Annales de l'Université de Grenoble, Grenoble (Isère).
Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, Guéret (Creuse).
Bulletin de l'Université et de l'Académie de Lille, Lille (Nord).
Société Archéologique et Historique du Limousin, Limoges (Haute-Vienne).
Bulletin Historique du diocèse de Lyon (Rhône).
Revue historique de Lyon, Lyon.
Société d'Histoire naturelle de Mâcon, Mâcon (Saône-et-Loire).
Société d'Agriculture, Industries et Arts de la Lozère, Mende (Lozère).
Société " La Diana ", Montbrison (Loire).
Société Languedocienne de géographie, Montpellier (Hérault).
Société scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France, Moulins (Allier).

Digitized by Google

Société d'Emulation et Beaux-Arts du Bourbonnais, Moulins.
Annales de l'Est, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société Botanique des Deux-Sèvres, Niort (Deux-Sèvres).
Bibliothèque de la Sorbonne, Paris.
Bulletin du " Polybiblion ", Paris.
Revue de la " Tradition ", Paris.
Revue des Traditions populaires, Paris.
Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers (Vienne).
Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, Le Puy (Haute-Loire).
Société Agricole et Scientifique du Puy, Le Puy.
Annales de Bretagne, Rennes (Ille-et-Vilaine).
Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, Rodez (Aveyron).
Revue Forézienne illustrée, Saint-Etienne (Loire).
Annales du Midi (Faculté des Lettres de Toulouse), Toulouse (Haute-Garonne).
Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze, Tulle (Corrèze).
Ecoles supérieures d'Alger-Mustapha (Algérie).
Institut de Carthage (Tunisie).

ÉTRANGER

Société des Bollandistes, Bruxelles (Belgique).
Société Fribourgeoise des Sciences naturelles, Fribourg (Suisse).
Université de Louvain (Belgique).
Revue d'histoire ecclésiastique, Louvain.
Revue Bénédictine, Mardessous (Belgique).
Société Littéraire et Philosophique de Manchester (Angleterre).
Académie de Metz (Lorraine).
Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, Mons (Belgique).
Société Neuchâteloise de géographie, Neuchâtel (Suisse).
Lloyd Library, Cincinnati, Ohio (Etats-Unis).
Université d'Upsal (Suède).
Département de l'Agriculture, Washington (Etats-Unis).
Smithsonian Institution, Washington (Etats-Unis).

Digitized by Google

MÉLANGES

Enquête sur le Folk-Lore d'Auvergne.

Je me permets d'adresser un nouvel appel à toutes les personnes susceptibles de s'intéresser à mon enquête. J'ai reçu de nombreux documents, dont beaucoup de très curieux et qui formeraient déjà un recueil fort convenable ; mais, c'est encore insuffisant. L'ouvrage que j'ai projeté sera aussi complet que possible, ou il ne sera pas. qui ne peut consacrer une soirée d'hiver à transcrire un conte ou une chanson, à noter quelque coutume ou légende locale, à rassembler quelques devinettes, proverbes et dictons? Je suis convaincu qu'il n'est pas un seul village du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Haute-Loire et de la Creuse, appartenant à l'ancienne province d'Auvergne, qui n'ait quelque tradition originale — et j'espère qu'il se trouvera partout quelqu'un pour vouloir la sauver de l'oubli.

Sous le nom de « Folk-Lore » on comprend l'ensemble des croyances, pratiques et coutumes, des contes, récits, légendes et chansons, bref, de toutes les traditions populaires qui, de génération en génération, se sont transmises du plus lointain passé jusqu'à nos jours. Au train dont notre société se transforme, tout cela aura bientôt disparu. On conviendra, je pense, de l'intérêt qu'il y a à recueillir, pendant qu'il en est temps encore, ces souvenirs des anciens âges : aussi bien, sinon mieux que les vieilles pierres, plus ou moins sculptées, ils nous instruisent sur l'état d'âme de nos aïeux et leur degré de culture. L'Auvergne, par sa situation géographique autant que par son ethnologie, doit, sous ce rapport, être une des plus riches provinces de France : elle en a été cependant une des moins étudiées. Il y a là une lacune que nous voudrions essayer de combler. Pour cela nous nous adressons à toutes les bonnes volontés : *instituteurs* (1), *prêtres*, *médecins*, *notaires*, etc., etc., à tous ceux qui, ayant vécu au milieu du peuple, ont appris à le connaître et à l'aimer. Notre enquête, entreprise avec la haute approbation de M. le Recteur et le bienveillant appui de la Société des

(1) MM. les Instituteurs qui voudront bien répondre à mon appel, peuvent me faire parvenir leurs envois par l'Inspection académique. Je me permets, en passant, de leur donner un conseil : le moyen pour eux le plus facile de se procurer des renseignements est de demander à leurs élèves d'écrire eux-mêmes tout ce qu'ils savent sur les différents points du questionnaire.

Digitized by Google

Amis de l'Université, a donc un but essentiellement scientifique et absolument désintéressé : la *Revue d'Auvergne* en publiera les résultats avec le nom des collaborateurs, ne me réservant que le soin de centraliser et de classer les matériaux qu'on voudra bien me communiquer suivant les indications ci-dessous.

Contes merveilleux : sur les géants, les ogres, les nains, les fadets et les fées. — *Récits divers :* sur les curés et les moines. — Farces et Facéties. — *Contes d'animaux.*

Petites légendes locales. — Récits sur la Vierge et les Saints.

Chansons de toute nature : d'amour et de mariage, de métiers ; *Rondes et Chansons de danse* (si possible, avec les airs notés).

Noëls. — *Berceuses.*

Formulettes : pour amuser les petits enfants, pour éliminer au jeu, pour faire envoler la coccinelle, etc., etc.

Jeux d'enfants. Leur description.

Dictons sur le temps. — *Pronostics.* — *Proverbes.* — *Devinettes.*

Les oiseaux. Ce qu'ils disent dans leurs chants. Leurs noms populaires.

Coutumes et croyances se rapportant aux différentes époques de l'année : 1er de l'An, Carnaval, les Brandons, 1er Mai, la Saint-Jean, Noël, etc.

Pratiques et usages relatifs aux différents moments de la vie humaine : la naissance, le mariage, la mort.

Ne fait-on rien de particulier aux *moissons ?* Avant d'habiter *une maison neuve ?* etc., etc.

Les fontaines. Légendes sur leur origine. Leur culte. De quelles maladies elles guérissent et ce qu'il faut faire pour cela.

N'y a-t-il pas également *des pierres* où l'on va faire des voyages ?

Les *remèdes populaires.* — Les *rebouteux.*

Les *revenants ;* les *feux-follets ;* la *chasse Gallery.*

Les *sorciers ;* les *loups-garous ;* les *meneurs de loups.*

Etc., etc., etc.

Adresser les communications, comme papiers d'affaires, sous enveloppe ouverte à M. Léon Pineau, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de l'Université de Clermont-Ferrand, villa Roche-Close, à Chamalières (Puy-de-Dôme).

Nota. — Les moindres détails ont leur importance. — Ne *rien changer ;* ne *rien enjoliver.* — Reproduire exactement le *langage local.*

Noter le nom, l'âge, la profession, le pays d'origine de la personne dont on tient les renseignements.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

—

M. Flahaut, directeur de l'Institut de botanique de Montpellier, publie dans le *Botanisches Centralblatt*, l'analyse bibliographique suivante :

S.-E. Lassimonne et A. Lauby, *catalogue des collections botaniques du Massif Central* (brochure in-12 de 216 pages, imprimerie Auclaire, Moulins, 1905).

On se plaint de plus en plus de la multiplicité excessive des périodiques scientifiques et de la dispersion des travaux qu'ils publient et qui sont parfois perdus. H. de Vries exhumait, découvrait réellement, il y a peu d'années, un mémoire de Gr. Mendel, imprimé en 1865 à Brünn, et considéré maintenant comme une œuvre d'importance capitale. Certains cherchent à porter remède à cet éparpillement bibliographique.

Pour d'autres raisons, multiples et inévitables, les collections pouvant servir de base aux études botaniques sont encore plus dispersées. Le plus souvent, un petit nombre de privilégiés voisins des lieux où ces collections sont conservées connaissent leur existence et les moyens de les utiliser. L'Association internationale des botanistes, répondant au but poursuivi par ses fondateurs, s'est donné la mission de provoquer le groupement méthodique des renseignements de nature à faire connaître les collections botaniques de toute sorte et à y faciliter les recherches. Le catalogue que nous analysons est la première expression de ses efforts dans cette direction : *le bureau de l'Association, en lui attribuant un diplôme d'honneur à l'exposition internationale de botanique organisée à l'occasion du congrès de Vienne*, a voulu montrer combien il est satisfait de cet exemple et encourager ceux qui voudraient bien entreprendre, pour différents pays, un travail aussi utile et parfois aussi ingrat.

Il constitue, aux yeux des auteurs, un premier chapitre de l'inventaire des collections botaniques de la France, qu'ils se proposent de dresser dans l'ensemble et dont ils nous promettent la publication. Nous nous félicitons qu'ils aient pris cette initiative ; nous les louons d'avoir concilié ce problème tout pratique avec les exigences de la science en documentant les botanistes sur l'ensemble d'une région parfaitement naturelle ; s'ils savent dans la suite ne pas se départir de cette manière, ils auront rendu un service signalé à la botanique en mettant entre nos mains d'excellents *vade mecum*. Il est urgent, en effet, que nous nous dégagions de ces limites administratives qui n'intéressent qu'un nombre restreint de fonctionnaires ; beaucoup d'hommes bien préparés pour de bons travaux ont traîné ce boulet qui les a arrêtés dans leur essor et les a confinés dans un compartiment arbitraire, les privant de toute vue d'ensemble, de toute possibilité de synthèse et de généralisation.

Il a fallu pourtant, pour rendre les indications précises et les recherches faciles et rapides, adopter un plan artificiel qui est en fait une véritable table alphabétique détaillée. Les auteurs comprennent dans ce catalogue les herbiers, les collections d'objets botaniques (graines, fruits, etc.), de plantes fossiles, de préparations cryptoga-

Digitized by Google

mines et anatomiques, les jardins botaniques, champs d'expériences, etc. Pour chaque collection, ils ont indiqué la localité où elle se trouve, les facilités d'accès et de séjour, les renseignements essentiels sur les éléments qui la composent. Un appendice contient l'indication des collections formées dans le Massif central, mais qui se trouvent ailleurs. Le catalogue a été imprimé le verso seulement pour permettre, en regard, l'inscription manuscrite de nombreux renseignements complémentaires.

Une courte notice géologique, orographique, hydrographique et climatique sur le Massif central a été ajoutée pour bien montrer l'homogénéité de la région et pour mettre en évidence l'intérêt qui s'attache à son étude. Les auteurs ont mieux réussi encore à la faire valoir en terminant leur introduction par un chapitre très condensé, mais d'une parfaite clarté, sur le passé et sur l'état actuel de la végétation du Massif central. Ils divisent la végétation actuelle en zones d'altitudes et horizons dont la végétation subit quelques modifications suivant les divers districts du Massif central ; ils donnent les indications essentielles sur les principales stations et ne négligent pas le problème de l'origine des éléments les plus remarquables de la flore. Il y a là l'exposé très rapide d'un programme de recherches que MM. Lassimonne et Lauby se décideront un jour, nous le souhaitons, à développer eux-mêmes et qui nous vaudrait une étude phytogéographique approfondie de notre Massif central.

Lorsqu'il s'agit de consulter une collection biologique, ce que l'on connaît à peu près sûrement, c'est le nom de la personne qui l'a formée.

Une table alphabétique permet de s'y référer immédiatement ; elle donne aussi l'indication des musées, établissements particuliers ou publics où les collections sont conservées. Dans le corps de l'ouvrage, le groupement par département a paru le plus pratique aux auteurs ; ses inconvénients sont neutralisés par la table alphabétique générale. C'est, en réalité, un guide sommaire, parfaitement pratique pour les botanistes qui auront à faire des recherches sur le Massif central. MM. Lassimonne et Lauby nous promettent, du reste, un autre ouvrage, qui sera le développement de celui-ci sur les botanistes et les collections végétales du Massif central de la France ; il comprendra la biographie des botanistes de la région, l'exacte critique de chaque collection avec l'analyse des publications de chaque auteur, un index bibliographique complet des travaux relatifs à la flore et à la végétation du Massif central, enfin la synthèse et les conclusions de ces travaux.

C. Flahaut.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

BARDOUX (J.). — Les crises belliqueuses du peuple anglais... 209
BIELAWSKY (J.-B.). — Age de la faune à Hipparion de Perrier. 68
— Gisement et faune de Rocca Neyra à Perrier..... 297
BONNEFOY (G.). — Discours prononcé à la séance de rentrée des Amis de l'Université 311
BOUDET (M.). — Les derniers Mercœurs. Béraud VII de Mercœur, connétable de Champagne..... 47, 97, 161, 244, 333, 373
BRÉHIER (L.). — Compte rendu de Sidoine Apollinaire à Lyon, par A. Coville..... 134
CHOTARD (H.). — Notice biographique..... 65
— Cimetière gallo-romain à St-Denis (Puy-de-Dôme)..... 153
COVILLE (A.). — Sidoine Apollinaire, à Lyon (compte rendu de M. L. Bréhier)..... 134
CRÈGUT (abbé R.). — Riom, causeries sur ses rues, ses monuments, son histoire (compte rendu de M. Desdevises du Dezert)..... 128
DELPY (A.). — Romme le Montagnard 217
DESDEVISES DU DEZERT (G.). — M. Francisque Mège..... 349
— Compte rendu de Riom, causeries sur ses rues, ses monuments, son histoire, de M. l'abbé Crègut..... 128
— Compte rendu de Le canton de Pionsat pendant la période révolutionnaire, de M. M. Mangerel..... 129
— Compte rendu de l'Histoire de Montluçon, de M. E. Janin.. 131
— Compte rendu de l'Histoire de la baronnie de Chaudesaigues, de M. Ch. Felgères..... 273
— Compte rendu de Ers de lous suts, de M. R. Michalias.... 274
— Compte rendu de la Translation des reliques de Saint Austremoine à Mozac, de M. L. Levillain..... 276
— Compte rendu d'Impressions d'Espagne et de Portugal, par M. de La Salle de Rochemaure..... 347
— Diatomées fossiles du dépôt miocène de St-Reine près Murat (Cantal)..... 125
Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée des Amis de l'Université, par G Bonnefoy..... 311
DONIOL (A.). — Un Riomois du siècle dernier. François de Murat 137
ESSARTS (E. des). — Notice biographique sur H. Chotard.... 65
Faune à hipparion de Perrier..... 68
FELGÈRES (Ch.). — Histoire de la baronnie de Chaudesaigues (compte rendu de M. Desdevises du Dezert)..... 273
FLAHAUT (C.). — Compte rendu du Catalogue des collections botaniques du Massif central par MM. S.-E. Lassimonne et A. Lauby..... 417
Folk-Lore de l'Auvergne (enquête par M. L. Pineau).... 64, 415
Fouilles aux Verines, près Allanche (Cantal)..... 127
Gelées printanières, chaleurs estivales et sécheresse en 1904.. 390
Gisements de plantes fossiles de la vallée de Veronne (Cantal). 204
Gisement et faune de Rocca Neyra à Perrier..... 297
HOSPITAL (Dr). — Petites éphémérides locales..... 73
JANIN (E.). — Histoire de Montluçon (compte rendu de M. Desdevises du Dezert)..... 131
JOYAU (E.). — Compte rendu de Les Jeux des enfants, par Queyrat..... 135

Digitized by Google

LASSIMONNE (S.-E.) et LAUBY (A.). — Catalogue des collections botaniques du Massif central (compte rendu de M. C. Flahaut) 417
LAUBY (A.). — Les collections végétales du Musée Lecoq 324
— Les gisements de plantes fossiles de la vallée de la Veronne (Cantal) 204
Les crises belliqueuses du peuple anglais 209
LEVILLAIN (L.). — La translation des reliques de saint Austremoine à Mozac (compte rendu de M. Desdevises du Dezert) 276
MANGEREL (M.). — Le canton de Pionsat pendant la période révolutionnaire (compte rendu de M. Desdevises du Dezert). 129
MARMAY (L.). — Vercingétorix 365
MÈGE (Francisque). — Notice biographique par M. Desdevises du Dezert 349
Mercœurs (les derniers). Beraud VII de Mercœur, connétable de Champagne 47, 97, 161, 244, 333, 373
MICHALIAS (R.). — Ers de lous suts (compte rendu de M. Desdevises du Dezert) 274
Murat (François de) 137
Musée Lecoq (collections végétales du) 324
PAGÈS-ALLARY (J.), RHODES (E.), LAUBY (A.). — Coupe d'un sondage de 20 mètres dans la silice de diatomées fossiles du dépôt miocène de Sainte-Reine, près Murat (Cantal) 125
PAGÈS-ALLARY (J.) et LAUBY (A.). — Fouilles aux Verines, près Allanche (Cantal) 127
Petites éphémérides locales (Clermont) 73
PINGUET (Abbé). — Mémoire sur un cimetière gallo-romain découvert à Saint-Denis (Puy-de-Dôme) 153
— Note sur un frontal humain 305
PLUMANDON (J.-R.). — Gelées printanières, chaleurs estivales et sécheresse en 1904 390
QUEYRAT (F.-B.). — Les jeux des enfants (compte rendu de M. E. Joyau) 135
Rommie le Montagnard 277
Société des Amis de l'Université. — Procès-verbaux. 124, 199, 273
— Comptes et budget 193
— Liste des membres 397
— Liste des ouvrages échangés 413
Université. Séance de rentrée 1
(*V.* aussi Bulletin de l'Université, aux Annexes).
VENDRYÈS (J.). — Compte rendu de Kirchenbauten der Auvergne (*V.* F. Witting) 205
Vercingétorix 365
WITTING (F.). — Kirchenbauten der Auvergne (compte rendu par M. Vendryès) 205

Planches hors texte.

Crâne de Saint-Denis et poteries trouvés dans un cimetière gallo-romain. Deux planches à joindre à l'article de M. l'abbé Pinguet 153
Frontal humain de Cournon et autres. Une planche à joindre à l'article de M. l'abbé Pinguet 305

Annexes.

Bulletin de l'Université.

Digitized by Google

Annexe n° 1.

BULLETIN DE L'UNIVERSITÉ

Première Partie : Enseignement.

FACULTÉ DES LETTRES.

I. Liste des auteurs indiqués au programme de la licence ès lettres.

I. — AUTEURS GRECS.

Homère. — Odyssée, VI et VII.
Euripide. — Hélène.
Aristophane. — Chevaliers.
Aristote. — Morale à Nicomaque, X.
Eschyle. — Les Perses.
Hérondas. — Mimes, III et IV (éd. Crusius).
Hérodote, VIII, 1-99.
Lysias. — Contre Eratosthène. — Pour l'invalide. — Sur l'olivier sacré.
Lucien. — Le Pêcheur. — La double accusation.

II. — AUTEURS LATINS.

Virgile. — Enéide, II.
Cicéron. — De signis.
Sénèque. — Consolatio ad Helviam.
Quintilien. — Institution oratoire, XII.
Minutius Félix. — Octavius.
Lucrèce. — De natura rerum, I, 1-417.
Stace. — Silvae, I, prœf. 1 et 3; II, 4 et 5; V, 2 et 3.
Tacite. — Histoires, I.

III. — AUTEURS FRANÇAIS.

Pascal. — Pensées, art. VII et VIII.
Corneille. — Le Cid. — Nicomède.
Racine. — Andromaque. — Britannicus.
Molière. — La critique de l'Ecole des femmes. — L'Impromptu de Versailles. — Tartufe.
Victor Hugo. — Légende des siècles : Aymerillot, Eviradnus. — La Rose de l'Infante.
Alfred de Vigny. — Poésies : Le Livre Mystique : Moïse. — Poèmes philosophiques : La Bouteille à la mer.
Bossuet. — Sermons sur l'Honneur du monde. — Sur l'éminente dignité des pauvres dans l'Eglise (éd. Gazier).
Marivaux. — Le Jeu de l'amour et du hasard.
Mérimée. — Colomba.
Taine. — Histoire de la littérature anglaise : Préface.

Digitized by Google

IV. — AUTEURS ALLEMANDS.

Lessing. — Nathan der Weise.
Herder. — Stimmen der Vœlker.
Gœthe. — Faust, erster Theil : Prolog im Himmel; erste Scene, Nacht ; Studierzimmer.

II. Liste des questions sur lesquelles porteront les compositions écrites de la licence d'histoire.

HISTOIRE ANCIENNE.

1. La civilisation chaldéenne.
2. Le développement de l'art grec des origines à la fin du IVe siècle.
3. Les institutions romaines à l'époque des guerres puniques.
4. Rapport entre le christianisme et l'empire romain des origines à la mort de Théodose.

HISTOIRE DU MOYEN AGE.

1. Le monde germanique aux VIe et VIIe siècles : Vandales, Ostrogoths, Lombards, Wisigoths, Francs, Anglo-Saxons.
2. L'Empire byzantin de l'avènement de Basile II à la mort d'Alexis Comnène (976-1118).
3. Le royaume de France de l'avènement de Louis VII à 1328. Institutions politiques et sociales.
4. L'Allemagne sous les Hohenstaufen.

HISTOIRE MODERNE.

1. Philippe II. — Les protestants en France depuis l'édit de Nantes jusqu'à sa révocation.
2. L'Art français au XVIIIe siècle.
3. Frédéric II.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

1. L'Allemagne après le Congrès de Vienne.
2. L'Irlande au XIXe siècle.
3. Le mouvement révolutionnaire de 1848, en Europe.
4. La Famille française sous le régime du Code civil.
5. Histoire de l'Université de 1809 à 1870.

GÉOGRAPHIE.

1. Géographie physique de la France.
2. Angleterre.
3. Péninsule des Balkans.
4. Australie.
5. Australasie.

III. Sujets de devoirs indiqués aux candidats à la licence ès lettres (mars 1905).

FRANÇAIS.

Agrégation. — Etudier la seconde manière d'Alfred de Vigny, dans la *Maison du Berger*, la *Mort du Loup*, le *Mont des Oliviers*.

Licence. — Examiner cette opinion d'André Chénier : « De toutes les nations d'Europe, les Français sont ceux qui aiment le moins la poésie et qui s'y connaissent le moins. »

Digitized by Google

ALLEMAND.

Schiller. — Wallensteins Lager.
Pages choisies de littérature allemande (éd. H. Bloch).

LATIN.

Licence. — *Thème.* — La Harpe, Lycée ou cours de littérature, 2e partie, introduction : « Quoiqu'on ait observé avec raison..... dans les disputes de l'école ». (Ce thème sera corrigé le 9 mars.)

Dissertation. — Quid tibi voluerit Quinsilianus enode abitis cum dixerit. (De Inst. orat. XII, 2, 6) : « Hec exhortatis mea non eo pertinet ut esse oratorem philosophum velim, quando non alia vita secta longius a civilibus officiis atque ab omni munere oratoris recessit ». (Cette dissertation sera corrigée le 23 mars.)

Les correspondants de la Faculté devront faire parvenir leurs devoirs au secrétaire au moins *quatre jours* avant les dates indiquées ci-dessus.

GREC.

Thème. — L'antiquité est pleine..... qu'il avait reçu. (Fontenelle.)

PHILOSOPHIE.

Unité et identité de la personne humaine.

Histoire de la philosophie. — Classification des sentiments d'après Bain. (Les émotions et la volonté, 1er partie.)

HISTOIRE.

Antiquité. — L'édit de Milan ; son caractère et ses conséquences historiques.

Moyen âge. — 1° Les rapports entre l'empire byzantin et la monarchie franque à l'époque mérovingienne ;

2° La justice à l'époque mérovingienne.

ANGLAIS.

Jeudi 9 mars. — *Versions.* — Jeremy Taylor : A man is a bubble (said the freek proverb) jusqu'à... or quenched by the desorder of en ill placed humour. (Sur demande le texte sera communiqué.)

Jeudi 16 mars. — *Thème.* — Balzac, *Les Chouans*, édition Calman-Lévy, page 268 : « Semblables à des feux nuitamment allumés..... et dissipa les brouillards qui déposèrent une rosée pleine d'oxyde sur les gazons, page 269.

Jeudi 23 mars. — *Rédaction.* — Comment and explain, W. Cooper's, livres ; ni isler is a watch that wants both hands to uselen il it goes as when it stands.

Jeudi 30 mars. Sheridan.

IV. Salle Olleris (Histoire de l'art). Acquisitions récentes.

Nous rappelons que les collections de la salle Olleris ont été constituées pour développer à l'Université, l'enseignement de l'histoire de l'art, soit par des dons particuliers, soit au moyen des subventions de la Faculté des Lettres. Cette salle renferme actuellement : 1° environ 2,000 clichés destinés aux conférences avec projections, dont la moitié est relative à l'art roman auvergnat ; 2° des collections de photographies et de gravures, dont une partie concerne

Digitized by Google

l'Auvergne; 3° des ouvrages d'art dont le nombre a été augmenté récemment par les acquisitions suivantes :

Prou. — Album paléographique (collection de fac-simile).
Vuitry. — Album de la sculpture française au Moyen âge.
Springer. — Handbuch der Kunstgeschichte, t. I.
Strzygowski. — Kleinasien, ein Neuland der Kunstgeschichte.
Künstlermonographien, 43 vol.
Enlart. — Manuel d'archéologie française, 2 vol.
Homo. — Lexique topographique de Rome.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE RÉORGANISÉE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

(Semestre d'été.)

Clinique chirurgicale. — M. Bousquet, professeur.
Mardi, vendredi, à 9 heures du matin.
Clinique médicale. — M. du Cazal, professeur.
Lundi, jeudi, à 7 heures du matin.
Clinique obstétricale. — M. Planchard, professeur.
Mercredi, samedi, à 7 heures du matin. — Les jours de cours, leçon au lit des accouchées et à l'amphithéâtre. Les autres jours, examen des femmes enceintes. Les élèves assistent aux accouchements normaux et pathologiques.
Diagnostic de la grossesse ; palper ; auscultation ; toucher ; phénomènes physiologiques du travail ; délivrance ; dystocie ; allaitement ; physiologie de la première enfance.
Physiologie. — M. Billard, professeur.
Lundi, mercredi, vendredi, à 4 heures du soir. — Leçons sur les fonctions de nutrition.
L'enseignement est complété l'année suivante par l'étude des *fonctions de relation.*
Grâce à un accord entre le professeur de physiologie et les professeurs de chimie biologique et de physique biologique, l'ordre et la substance des leçons ont été combinés de manière que soit développé tout entier le programme comprenant l'étude des fonctions de l'organisme humain.
Travaux pratiques : Cardiographie ; sphygmographie ; myographie ; spirométrie ; expériences sur l'innervation périphérique et centrale.
Pathologie externe et médecine opératoire. — M. Bide, professeur.
Mardi, jeudi et samedi, à 11 heures du matin.
Objet du cours : Opérations et appareils.
Antisepsie, asepsie, stérilisation, anesthésie.
Respiration artificielle.
Incisions, sutures.
Hémostase. — Ligatures en général et ligature des principales artères. Leur application au traitement des anévrysmes.
Ostéotomies, leurs variétés linéaires fragmentaires, obliques ; thoracotomie, thoracoplastie ; résections articulaires temporaires, orthopédiques.
Résections et amputations ostéoplastiques.
Indications, méthodes et procédés d'amputation des membres dans la continuité.

Digitized by Google

Sections linéaires ou obliques, à lambeaux, elliptiques, ovalaires.
Opérations sur les tendons ; ténotomies, torticolis, pieds bots ; restauration et allongement des tendons ; anastomoses, leurs indications, etc., etc.
Affections des articulations, arthrites, ankyloses, hanche, genou, poignée, coude ; redressement, immobilisation ; appareils amovibles et inamovibles, plâtre, silicate, feutre plastique, celluloïde.
Fractures simples et compliquées.
Appareils de Scultet.
Appareils d'Hennequin, leur principe général. Appareil pour la fracture du fémur, de l'humérus, du radius.
Appareil mécanique pour les fractures compliquées de jambe et ses dérivés.

Pathologie interne. — M. Fouriaux, professeur.
Lundi, mercredi, vendredi, à 11 heures.
Considérations générales sur les maladies infectieuses.
Causes ou conditions causales. — Microbes.
Symptômes, mécanismes des désordres ou physiologie pathologique.
Durée, marche, terminaisons ; théorie de l'infection ; origine des agents infectieux.
Classification des maladies infectieuses, thérapeutique.
Maladies infectieuses, fièvres éruptives, oreillons, erysipèle ; paludisme, grippe, choléra, asiatique, fièvre typhoïde, typhus ; zoonoses, syphilis, chancre, blennoragie.
Maladies de la nutrition ; rhumatisme articulaire aigu ; diabètes sucrés ; chlorose, saturnisme, alcoolisme.

Botanique. — M. Girod, professeur.
Mardi, jeudi, samedi, à 10 h. 1/2.
L'enseignement comprend trois années :
1re année. — Organographie ; anatomie ; physiologie végétale.
Etude détaillée des familles du groupe des *Gymnospermes* et des *Monocotylédones*, intéressantes par leurs produits pour la médecine et la pharmacie.
2e année. — Cryptogames inférieurs : Algues et champignons. — Description et culture des Bactéries.
Etude détaillée des familles *Dicotylédones*, *Apétales et Polypétales.*
3e année. — Mousses ; Fougères ; Equisétacées ; Lycopodiacées.
Etude détaillée des familles *Dicotylédones*, *Gamopétales*, revision générale.
Manipulations et herborisations.
Anatomie pathologique. — M. Maurin, professeur suppléant.
Mercredi, à 5 heures.
Objet du cours : Historique.
Etude de la tuberculose : Historique.
Examen microscopique et histologique de la matière tuberculeuse en général.
Tuberculose pulmonaire : ses différentes formes.
Tuberculose des séreuses ; du tissu cellulaire.
Tuberculose osseuse ; ostéo-articulaire.
Généralités sur les microbes.
Recherche du bacille de Koch dans les crachats.
Examen histologique et bactériologique du pus.

Digitized by Google

Examen microscopique des urines.

Examen de coupes histologiques ; lésions principales du foie, du poumon, du rein, de la moelle, des artères, etc.

Examen des pièces anatomiques ; autopsie.

Pathologie externe (cours complémentaire). — M. Dionis du Séjour, professeur suppléant.

Lundi, vendredi, à 5 heures.

Chaque année il est fait l'étude des affections chirurgicales des différents tissus ou d'une des grandes régions de l'organisme. A propos de chacun des organes sont étudiées, à côté des notions d'anatomie chirurgicale s'y rapportant, la clinique et la thérapeutique chirurgicales qui les concerne. Le cours portera cette année sur les maladies des os des articulations, des vaisseaux et nerfs.

Travaux pratiques de médecine opératoire. — M. Dionis du Séjour, professeur suppléant, chef des travaux.

Mardi, jeudi, samedi, à 4 heures.

A ces séances pratiques les élèves, en particulier ceux de troisième année, sont exercés sous la direction du chef des travaux aux manœuvres et opérations de médecine opératoire.

Ils sont appelés à faire eux-mêmes ligatures, amputations, désarticulations et résections courantes.

Grâce à l'abondance des sujets relativement au nombre des élèves, ces derniers divisés en séries peuvent se préparer à l'épreuve du troisième examen de doctorat. Des conférences d'anatomie topographique accompagnées de découvertes, faites par le chef des travaux, complètent l'enseignement pratique et la préparation de l'examen.

Chimie minérale (cours complémentaire). — M. Gros, professeur suppléant.

Lundi et vendredi, à 10 h. 1/2 du matin.

Le cours se fait en deux ans.

1re année : Notions de chimie générale. — Etude des métalloïdes. — Description des méthodes analytiques et toxicologiques. — Hydrologie.

2e année : Notions de chimie générale. — Etude des métaux. — Description des méthodes analytiques et toxicologiques. — Cristallographie et minéralogie.

Travaux pratiques de physique et de chimie :

1° Pour les étudiants en pharmacie les travaux pratiques ont lieu pendant toute la durée de l'année scolaire, les lundi, mercredi et vendredi, de 8 heures à 11 heures.

Le programme comprend :

1re année : Préparations des corps étudiés dans le cours. — Analyses qualitatives.

2e année : Préparations des corps étudiés dans le cours. — Analyses qualitatives et quantitatives. — Toxicologie.

3e année : Préparations des corps étudiés dans le cours. — Essai des médicaments chimiques et galéniques. — Analyses d'urine, de vin, du lait, etc., etc. — Manipulations de physique pharmaceutique.

2° Pour les étudiants en médecine les travaux pratiques ont lieu pendant le semestre d'été, le mardi, de 2 heures à 4 heures.

Le programme est l'application des cours de physique et de chimie biologique (sang, lait, urine, etc., etc.).

Digitized by Google

Matière médicale (cours complémentaire). — M. Col, professeur suppléant.

Mardi, samedi, à 8 heures du matin.

Le cours de matière médicale se fait en deux ans. Chaque année, les premières leçons sont consacrées à des notions nécessaires pour l'intelligence des cours, sur la morphologie et l'anatomie botanique, sur la localisation des principes actifs des végétaux.

Le cours proprement dit traite des animaux et des végétaux fournissant des produits usités en médecine, l'étude organographique, commerciale et chimique de ces produits eux-mêmes, leurs essais, leurs falsifications. L'ordre suivi pour l'exposition du cours est celui des familles naturelles, animales et végétales ; toutefois, pour atténuer les quelques défauts de cette méthode, les relations que la chimie découvre entre les produits de plantes souvent très éloignées, sont toujours mises en relief. Ce cours est destiné aux étudiants en pharmacie de seconde et de troisième année.

Les cours de l'année 1904-1905 seront consacrés à l'étude des produits fournis par :

Les Dialypétales (suite) ;
Les Gamopétales ;
Les Monocotylédones.

L'autre année, le cours porte sur :

Les animaux ;
Les végétaux cryptogames ;
Les gymnospermes ;
Les apétales ;
Et quelques Dialypétales (Renoncúlacées, Ménispermées, Papavéracées, Crucifères).

Deuxième Partie : Communications diverses et Mouvement du Personnel.

Du 25 décembre 1904 :

M. Lamotte, docteur ès sciences, maître de conférences de physique à la Faculté des sciences de l'Université de Clermont, est nommé professeur-adjoint à ladite Faculté (Décret).

Du 30 décembre 1904 :

M. Audollent, docteur ès lettres, maître de conférences de langue et littérature latines, est chargé, du 1er janvier au 31 octobre 1905, d'un cours de littérature ancienne.

Du 14 janvier 1905 :

Faculté des Sciences. — M. Poirier, professeur de zoologie, est nommé doyen, pour trois ans, à partir du 16 janvier 1905.

Du 30 janvier 1905 :

M. Bide, professeur de pathologie chirurgicale et médecine opératoire, est nommé professeur honoraire.

Du 30 janvier 1905 :

M. Lepetit, professeur d'histologie, est nommé, sur sa demande, professeur de pathologie chirurgicale et médecine opératoire.

Digitized by Google

Digitized by Google